







***Saints Docteurs BASILE le GRAND, GREGOIRE le THEOLOGIEN et JEAN CHRYSOSTOME (30 Janvier)***

# Philosophie de l’histoire

Nous commençons, dans le présent volume, la période historique que nous avons appelée des *conciles œcuméniques* et qui s’étend de l’année 325 à l’année 787.

Pendant cette période, les Eglises d’Orient et d’Occident étaient en communion les unes avec les autres ; par conséquent, les sept conciles œcuméniques auxquels elles prirent part, ou auxquels elles donnèrent leur adhésion, représentèrent véritablement l’Eglise catholique ou universelle.

Pendant la période apostolique, nous avons mentionné un grand nombre de conciles locaux.

Dès l’origine, la constitution de l’Eglise fut épiscopale ; les évêques se réunissaient pour délibérer en commun sur les besoins de leurs Eglises.

Des relations existaient entre les diverses Eglises ; les évêques correspondaient entre eux, s’adressaient mutuellement des lettres de communion, se communiquaient leurs pensées touchant les divisions qui agit aient certaines chrétientés, et les doctrines que des particuliers essayaient de mettre à la place des enseignements traditionnels.

Mais les Eglises jouissaient rarement d’une paix parfaite ; les persécutions étaient fréquentes, et les évêques n’auraient pu, sans de graves inconvénients, abandonner pour quelque temps leur troupeau exposé sans cesse aux violences des tyrans.

Les hérétiques n’étaient pas rares à cette époque. Des philosophes qui n’entraient pas dans l’église avec des vues assez pures, cherchaient à plier le christianisme aux systèmes philosophiques qu’ils avaient étudiés, et séduisaient quelques fidèles trop peu attentifs à l’enseignement apostolique.

Cependant cet enseignement était trop clair et trop rapproché pour que l’influence des hérétiques fût très grande. Les Eglises où les systèmes philosophico-chrétiens prenaient naissance, connaissaient l’enseignement primitif qui leur avait été donné, et les hérétiques y obtenaient peu de succès.

Lorsque le témoignage d’une Eglise particulière n’était pas suffisant contre l’hérésie, et que l’hérétique en contestait la véracité, on s’adressait aux autres Eglises apostoliques ; leur témoignage uniforme était le *critérium* incontestable de l’enseignement donné sur la question controversée.

Nous avons vu ce témoignage des Eglises apostoliques invoqué par les défenseurs de la doctrine révélée, dès l’origine de l’Eglise ; nous avons cité les textes d’Irénée, de Justin, de Clément d’Alexandrie, de Tertullien et d’autres Pères.

Si les circonstances l’eussent permis, et si les hérésies eussent pris assez d’importance, les Eglises, au lieu d’envoyer leur témoignage écrit, se seraient assemblées, dans la personne de leurs évêques, pour le donner en commun.

Mais, que les Eglises attestent leur foi par écrit, ou que leurs évêques s’assemblent pour donner en com-

mun leur témoignage, le principe est le même ; le concile œcuménique n’est que l’application de la règle de foi basée sur le témoignage universel des Eglises.

Il fut possible à tous les évêques de se réunir lorsque les empereurs embrassèrent le christianisme.

L’Eglise devint plus nombreuse ; elle était éloignée de trois siècles de son origine ; les hérétiques ne prétendaient plus dogmatiser en leur propre nom ; ils affirmaient que leurs systèmes avaient pour base la doctrine antique et apostolique.

Il fallut constater cette doctrine. Pour cela, le moyen le plus simple était la réunion de tous les évêques. Ils pouvaient donc, dans les conciles œcuméniques, non- seulement attester la foi constante de leurs Eglises respectives, mais édicter les lois qu’ils jugeraient les plus utiles pour le gouvernement général de l’Eglise et la pratique exacte des lois divines.

Pour la constatation de la foi universelle, le concile œcuménique parla au nom de l’Eglise à laquelle seule Jésus-Christ a promis assistance pour la conservation de la vérité, et qui *seule,* par conséquent, est infaillible dans le témoignage constant et universel qu’elle rend à cette vérité.

C’est ainsi que le concile œcuménique, représentant l’Eglise, participe à son infaillibilité, c’est-à-dire, qu’il rend un témoignage absolument certain à la doctrine toujours *professée,* c’est-à-dire, crue explicitement.

Quant aux discussions qui eurent lieu dans les conciles, soit œcuméniques, soit autres, pour réfuter les hérétiques, et mettre leurs erreurs en évidence, les évêques n’ont joui, même en commun, d’aucune infailli-

bilité. Les discussions pouvaient être plus ou moins justes ; cela n’importe point.

Le concile n’était *œcuménique,* et par conséquent infaillible, que dans le témoignage rendu à la doctrine constamment professée depuis les apôtres. Ce témoignage se réduit à *une question de fait,* dans laquelle la science, l’éloquence et la philosophie n’ont rien à voir.

Ce que l’on remarquera d’abord, dans les conciles œcuméniques, c’est que *la question de fait,* c’est-à-dire, la doctrine constamment *crue et professée, ne* souffrit jamais de difficulté. Toutes les Eglises étaient d’accord.

Nous avons déjà attiré l’attention sur ce fait : que les Eglises apostoliques, dès leurs premières relations, se trouvèrent en possession d’une doctrine identique. Dans toutes les provinces de l’empire romain, et en dehors de cet empire, les apôtres avaient enseigné la même doctrine.

Dans ces derniers temps, on a voulu se donner des airs scientifiques, en inventant diverses écoles apostoliques : celle de Pierre, celle de Jean, celle de Paul1.

Ces beaux systèmes s’évaporent devant ce fait : que, dès leurs premières communications, les Eglises se rencontrèrent avec les mêmes doctrines et la même constitution.

Lorsque ces Eglises se réunirent, par leurs délégués, dans les conciles œcuméniques, la foi, qui était la même dès le commencement, ne put être discutée ; chaque évêque, en rendant témoignage à la foi constante de son Eglise, se trouva d’accord avec les autres évêques.

On distinguera facilement ce témoignage, seul revêtu d’œcuménicité, des discussions théologiques et des lois

—

1 Quelques Allemands oui attaché beaucoup d'importance à ces systèmes. D’autres ont cru se montrer érudits en les acceptant, par exemple M. le prince A. de Broglie, dans son pauvre ouvrage intitulé : *l'Eglise et l'Empire romain au* IVe *siècle. Discours préliminaire* de la 1ère partie.

disciplinaires. Autrement, on s’exposerait à mettre l’œcuménicité où elle n’est pas, et à tomber ainsi dans une foule d’erreurs et de fausses appréciations.

On a répandu beaucoup d’erreurs dans les Eglises latines, touchant le caractère et les conditions des conciles œcuméniques.

On a prétendu qu’un concile, pour être œcuménique, devait être : 1° *convoqué,* sinon directement *par le pape,* du moins avec son consentement ; 2°*présidé par le pape* ou, en son nom, par des légats ; 3° *confirmé par le pape,* et imposé par lui à toute l’Eglise.

Nous n’indiquons que l’ancien système latin. Depuis le dernier concile du Vatican qui a décrété l’infaillibilité papale, le concile n’est rien que par le pape ; il devient par conséquent absolument inutile.

On nous permettra de passer par-dessus cette fantaisie, et de n’attacher quelque importance qu’à l’ancien système latin auquel on a essayé de donner une certitude historique.

Ceux qui ont lu nos deux premiers volumes et liront ce troisième que nous publions, seront convaincus que *la papauté,* c’est-à-dire, *la monarchie ecclésiastique,* n’a pas existé pendant les quatre premiers siècles de l’Eglise1.

Dans les volumes suivants, nous prouverons qu’elle n’a pas existé davantage jusqu’au ixe siècle, et qu’à cette époque, elle ne s’est établie qu’en Occident.

Cette simple observation répond à l’assertion : que

—

1 M. A. de Broglie ne s’est pas gêné pour dire que *le siège de lα monarchie chrétienne* a suivi saint Pierre de Jérusalem à Antioche et d’Antioche à Rome ; de l’Orient à l’Occident (*L'Eglise et L'Empire romain,* 1ère part. t. I, p. 97). Nos lecteurs se demanderont où M. de Broglie a pu apercevoir cette monarchie et cette émigration de son siège.

les conciles œcuméniques doivent être *convoqués, présidés* et *confirmés par le pape.*

Laissons de côté le titre de *pape* et ne conservons que celui d’évêque de Rome, jusqu’au cinquième siècle, comme le veulent les documents historiques ; nous demanderons alors si l’évêque de Rome *a joui du droit* de convoquer, de présider, de confirmer les conciles œcuméniques.

En historien, nous laissons les théories de côté : nous ne tenons compte que des faits. C’est pourquoi, nous ne demandons pas si *l'évêque de Rome* a le droit qu’on lui concède en Occident, mais *s'il en a joui,* si, en réalité, il a convoqué, présidé et confirmé les conciles œcuméniques.

A cette question, les faits répondent négativement.

Pour ne parler que des deux premiers conciles œcuméniques dont on trouvera l’histoire dans le présent volume, voici les faits que nous avons établis, d’après des monuments authentiques et incontestables.

L’empereur Constantin *convoqua* le premier concile œcuménique à Nicée ; ce concile eut plusieurs présidents ; c’est-à-dire, qu’il eut à sa tête les évêques des sièges les plus importants ; l’évêque de Rome envoya deux prêtres pour représenter son Eglise, mais ces deux prêtres n’assistèrent au concile qu’à' titre de simples représentants d’une Eglise particulière, comme les autres membres. Les décrets du concile, confirmés par Constantin, furent portés dans les différentes Eglises par les évêques qui avaient assisté au concile ; et c’est de l’acceptation universelle que le concile reçut son caractère d’œcuménicité.

Quant au second concile œcuménique, il fut convoqué par l’empereur Théodose, sans que l’évêque de Rome y ait été pour rien ; le concile fut d’abord présidé par saint Meletios d’Antioche, que l’évêque de Rome regardait à tort comme arien, et qui n’était pas en communion avec lui ; après la mort de saint Meletios, le

concile fut présidé par saint Grégoire le Théologien dont l’évêque de Rome blâmait l’élévation sur le siège de Constantinople ; enfin, après la démission de Grégoire, par Nectarius son successeur, avec lequel l’évêque de Rome n’était pas en communion, et dont il combattit l’ordination.

Les décrets du concile furent publiés sans que l’évêque de Rome y eût participé, et malgré sa protestation contre le canon qui donnait le second rang dans l’Eglise à l’évêque de Constantinople, de sorte qu’à l’époque du quatrième concile œcuménique, le deuxième était regardé comme œcuménique et était vénéré comme tel.

Tels sont les faits. Les théories papales ne peuvent les ébranler, et ils réduisent ces théories à leur valeur, c’est-à-dire à rien.

Ce qui en résulte :

C’est que les conciles peuvent être convoqués par ceux qui en ont la possibilité, soit souverains, soit évêques. Cette convocation n’est qu*'une invitation* adressée à tous les évêques ; elle n’est pas *un acte d'autorité.* Il n’est pas étonnant que les empereurs chrétiens, comme Constantin et Théodose, aient *convoqué* les évêques, c’est-à- dire, les aient *invités* à se rendre dans telle ville qui leur était indiquée, afin de prendre les décisions qu’ils jugeraient utiles à l’Eglise.

Les évêques une fois réunis, c’est à eux qu’il appartient de choisir celui ou ceux qu’ils jugent dignes de les présider. Ordinairement, ils ont choisi les évêques des plus grands sièges, selon l’ordre qui s’établit de bonne heure dans l’Eglise ; mais ils n’y étaient pas obligés.

Quant à la promulgation des décrets, elle appartient à tous les chrétiens, et spécialement aux évêques ; elle n’est pas plus *un acte d'autorité* que la convocation ; ce n’est que par l’acceptation *universelle* de ces décrets qu’ils sont revêtus du caractère d’œcuménicité.

Tels sont *les faits* qui résultent de l’étude consciencieuse de tous les vrais documents historiques.

L’intervention des évêques de Rome, comme chefs de l’Eglise, dans les conciles œcuméniques, est une assertion absolument gratuite, dénuée de preuves, et qu’un historien sérieux ne peut accepter. Elle ne repose que sur des textes falsifiés du Pseudo-Isidore, et postérieurs, par conséquent, à la période des conciles œcuméniques, et auxquels on a eu recours, en Occident, pour servir de base à une institution qui n’avait pas de véritables racines historiques.

On remarquera, en lisant les actes des conciles œcuméniques, que les évêques seuls en étaient membres, quoiqu’ils y fussent accompagnés par des prêtres ou des diacres de leurs Eglises. Les prêtres et les diacres prenaient part aux discussions aussi bien que les évêques ; •mais dès qu’il s’agissait de rendre témoignage à la doctrine, ou de faire une loi, l’évêque seul avait autorité. En effet, l’évêque est, *de droit divin,* le premier pasteur de l’Eglise ; son *devoir* est de veiller à la conservation du dépôt de la saine doctrine ; d’avertir ceux qui s’en écarteraient ; de les condamner s’ils persistent dans leurs systèmes particuliers opposés à la doctrine commune et traditionnelle ; d’en appeler aux autres Eglises, si son autorité était contestée.

Il est donc, par suite de sa dignité épiscopale, le représentant autorisé de la doctrine de son Eglise ; mais cette Eglise avait le droit de protester si son évêque lui attribuait une autre foi que celle qu’elle professait ; de poursuivre cet évêque et de le faire déposer selon les canons. L’évêque n’était pas seul au concile pour représenter son Eglise. Il emmenait ordinairement avec lui quelques

membres du clergé ; les fidèles avaient le droit d’assister aux séances de l’assemblée.

Il ne pouvait ainsi exister aucune surprise, et la foi était constatée avec exactitude et bonne foi.

S’ils avaient tenu compte des données historiques positives sur les conciles œcuméniques, les ultramontains et les gallicans n’auraient pas soutenu tant de luttes entre eux, luttes dans lesquelles les uns et les autres ont eu également tort, parce qu’ils s’y plaçaient sur un terrain qui n’était pas celui de la vérité.

Les gallicans avaient conservé plusieurs principes orthodoxes, et leur système n’était, au fond, qu’un reste de la lutte de l’Occident contre les envahissements de la papauté. Mais comme le despotisme papal et les fausses doctrines qu’il propageait dans son intérêt, s’étaient peu à peu imposés, même à ceux qui le combattaient, le gallicanisme était devenu un système contradictoire, qui ne pouvait satisfaire ni les vrais papistes ni les orthodoxes. Le génie de Bossuet lui-même s’usa à ces luttes stériles dans lesquelles on rencontre quelques vérités fortement établies à côté de doctrines insoutenables et absolument fausses.

Le gallican dénatura l’histoire en faveur du système qu’il voulait faire prévaloir *a priori,* comme le papiste la dénatura en faveur du sien. Une chose singulière, c’est que les uns et les autres ont recours aux mêmes faits, aux mêmes textes, qu’ils interprètent d’une manière différente et également fausse.

Nous n’avons pas eu besoin des subtilités des deux écoles théologiques de l’Eglise latine, pour rendre aux faits et aux textes leur vraie signification. Nous les avons cités dans toute leur simplicité, et ils ont donné

raison aux doctrines orthodoxes sur les questions qui ont tant agité l’Eglise occidentale.

A côté du grand fait des conciles œcuméniques, il en est un autre qui domine l’histoire du quatrième siècle et des suivants, et sur lequel on a émis des appréciations contradictoires. Nous voulons parler des relations qui s’établirent entre l’Eglise et l’Etat, lorsque les empereurs devinrent chrétiens.

L’Eglise peut être envisagée sous cinq aspects différents à l’égard de l’Etat :

Elle peut être simplement protégée à titre d’institution sociale utile au bien des peuplés ;

Elle peut être, entre les mains de l’Etat, un instrument de règne et de domination ;

Elle peut dominer l’Etat et le diriger ;

Elle peut être persécutée ;

Enfin elle peut vivre en liberté sans aucune relation avec l’Etat, qui ne se préoccupe pas plus d’elle qu’elle ne se préoccupe de lui.

Il s’agit de déterminer quelles furent les relations de l’Eglise avec Constantin et ses successeurs.

Une certaine école historique s’est prononcée *a priori* pour la séparation de l’Eglise et de l’Etat. Donnant à sa théorie une valeur rétroactive, et ne tenant aucun compte des circonstances, elle blâme d’une manière absolue les relations qui s’établirent entre Constantin et les évêques, et prétend qu’alors l’Eglise *fut unie à l'Etat*1*.* Elle entend par là qu’elle fit comme partie intégrante de

—

1 M. A. de Broglie s’est servi de cette expression, qui a été pour lui une source des plus fausses appréciations *(l'Eglise et l'Empire romain* lre part, t. I, ch. 2). On en rencontre, du reste, d’aussi fausses à toutes les pages de son livre.

l’empire romain, quelle fut comme une branche de l’administration générale.

Cette appréciation est fausse.

L’Eglise, sous Constantin, fut considérée simplement comme une institution sociale qu’il était bon de protéger pour le bien général.

On ne peut attribuer un autre caractère aux lois que Constantin promulgua en sa faveur.

La première fut un simple édit de tolérance. Mais après cet édit, il y avait à opérer un grand acte de justice et de réparation.

Depuis trois siècles, les chrétiens étaient persécutés par des empereurs despotes et cruels, par des proconsuls fanatiques, par des populations haineuses ; leurs biens étaient confisqués, leurs Eglises étaient pillées.

On devait réparer ces injustices.

C’est cette pensée de réparation qui guida Constantin dans les avantages temporels qu’il accorda aux Eglises et au clergé. Il ne fit pas au clergé une place spéciale dans l’Etat. Il rendit justice à l’Eglise, dans la personne de ses pasteurs, autant qu’il pouvait la rendre.

Qui pourrait l’en blâmer ?

Les injustices commises sont-elles sacrées ? N’est-ce pas un de voir, pour les Etats, comme pour les particuliers, de les réparer autant que possible ?

Il aurait pu être rigoureux envers le culte officiel qui avait bénéficié des injustices et des violences dont les chrétiens avaient été victimes. Il ne s’attaqua qu’à des institutions évidemment cruelles et immorales ; aux *mystères* où, sous prétexte de culte, on s’abandonnait aux excès les plus criminels. Quant au culte public de l’idolâtrie, il n’y toucha point ; il lui laissa même son titre de culte officiel de l’Etat.

Mais cette tolérance, que les circonstances rendaient nécessaire, ne pouvait empêcher Constantin défavoriser

l’Eglise qu’il considérait comme un élément puissant de civilisation.

Afin que l’Eglise pût atteindre son but, il la fallait forte et unie ; voilà pourquoi le pieux empereur travailla avec tant de zèle à lui procurer l’union et la paix.

Nous le verrons s’entendre pour cela avec les évêques, convoquer plusieurs conciles et en particulier le premier de ceux qui ont mérité le titre d’œcuménique. Mais on doit remarquer que son action fut purement extérieure, et qu’il laissa aux pasteurs de l’Eglise l’œuvre spirituelle qui n’était pas de sa compétence. Pour les divisions intestines, comme pour les questions doctrinales, il s’en rapportait exclusivement aux évêques. Il les encourageait, les soutenait, mais il n’empiétait pas sur le domaine spirituel.

On remarquera cette règle de conduite dans ses efforts pour apaiser la lutte entre les orthodoxes et les schismatiques de Carthage.

Ces derniers soumettent leur cause à son jugement. Il la renvoie aux évêques réunis à Rome1. Le concile de Rome est suspect aux dissidents ? Il convoque celui d’Arles pour les juger.

1 A propos de ce concile de Rome dont le jugement fut considéré comme non avenu, M. A. de Broglie prétend qu’il fut le premier concile d’évêques *réunis avec les insignes d'un pouvoir officiel* (*l'Eglise et l'Empire*, etc., lre part. 1.1, p. 263). Où a-t-il vu ces *insignes ?* Sans doute où il a vu *la pompe inaccoutumée d'un concile passant sur les sommets* de la ville *(ibid.,* p. 266). M. A. de Broglie se croyait en pleine papauté du moyen âge. 11 veut voir dans le pauvre petit concile de 313, la prise de possession de Rome par l’Eglise *(ibid.,* p. 264). Il suffit d’indiquer de telles fantaisies dans un ouvrage pour prouver qu'il est impossible de le prendre au sérieux.

Constantin avait décrété des punitions sévères contre les Donatistes d’Afrique qui troublaient la paix publique et n’avaient pas voulu se soumettre aux conciles assemblés pour juger leur cause. M. de Broglie prétend que c’était faire reparaître le principe de l’intolérance dans les lois romaines d’où l’avait banni l’édit de Milan. (*L'Eglise et l'Empire,* etc., t. Ier, 1*re* partie, p. 294, 293). Si M. A. de Broglie eût mieux connu la question des Donatistes, il n’en eût pas fait une question purement religieuse et n’eût pas, à ce propos, fait appel au mot de *tolérance* qui sonne mal dans la bouche d’un papiste, même s’intitulant : *catholique libéral* malgré le pape.

Cependant, dans cette question, il y avait un côté temporel dont l’empereur pouvait connaître.

Dans les discussions doctrinales, il se montre encore plus respectueux pour l’autorité ecclésiastique ; il lui laisse la plus entière liberté, et se soumet tout le premier à ses décisions.

Dévoué jusqu’à la fin aux décisions du concile de Nicée, quelques évêques ariens, hypocrites et influents, ne purent obtenir de lui l’exil d’Athanase qu’en dissimulant leurs sentiments hérétiques. S’il exila Athanase, cette mesure ne lui fut inspirée que par de fausses insinuations qui présentaient le grand évêque comme ennemi de la paix de l’Eglise, et il ne permit jamais à ses accusateurs de le déposer et de lui donner un successeur.

Dans tous les actes de Constantin relatifs à la religion, on ne peut apercevoir que la préoccupation de donner à l’Eglise orthodoxe une paix intérieure qui la mît à même de poursuivre avec plus de succès son œuvre civilisatrice.

Nous n’avons à nous occuper, ni de la politique du grand empereur chrétien, ni des drames terribles dont sa famille fut le théâtre. L’historien impartial doit avouer que la lumière n’est pas faite sur ce dernier point et que des écrivains systématiquement hostiles à Constantin n’ont pas élevé contre lui d’accusations à ce sujet. En considérant d’un côté ce silence significatif, et de l’autre la passion qui a guidé la plume d’autres écrivains, l’histoire n’a pas le droit de prononcer de sentence ; elle doit réserver son jugement.

Nous ne prétendons pas que Constantin n’ait eu aucune faute à se reprocher depuis qu’il se fut déclaré favorable au christianisme ; peut-être même que la politique lui fit différer trop longtemps son baptême. Il se reprocha lui-même, au moment de le recevoir, d’avoir

voulu trop faire de concessions à la religion officielle, dont il était resté, en qualité d’empereur, *le souverain pontife.*

Mais quand on considère ses vertus privées, la vie studieuse et religieuse qu’il menait, au milieu des innombrables préoccupations de son gouvernement, on ne peut que l’admirer et le respecter1.

On a été jusqu’à reprocher à Constantin la fondation de Constantinople comme *un contre-sens politique*2*,* tant la passion a aveuglé ses accusateurs. Il aurait scindé ainsi l’empire romain et détruit son unité.

On ne comprend guère ce que ces accusateurs entendent par unité lorsqu’il s’agit d’une immense agglomération de peuples qui avaient conservé leurs lois, leurs coutumes, leur autonomie ; qui n’étaient attachés à l’empire que par le payement de l’impôt et la domination d’un gouverneur.

Constantin comprit que tous ces groupes si divers devaient être réunis autour d’un centre qui ferait partout sentir son influence. L’empire avait pris de vastes proportions en Orient ; Rome, par sa position géographique, ne pouvait plus être le point central de l’empire. Constantin le comprit et jeta les yeux sur Byzance, assise sur deux mers, au centre même de l’empire, et pouvant être un point de communication entre l’Orient

—

1 M. A. de Broglie, qui se donne comme écrivain religieux et veut être pris au sérieux, ne reconnaît pas à Constantin de *vertus personnelles* (*l'Eglise et l'Empire,* etc., lre part. Disc, prélim., p. 2). Constantin lui paraît ridicule lorsqu’il réunissait ses courtisans pour leur adresser des discours de morale et de religion. En parlant de Constantin, M. de Broglie a été un Voltaire sans esprit, sans érudition et sans style.

2 Ce sont les expressions de M. A. de Broglie, un fameux politique, lui ; il en a donné des preuves *(l'Eglise et l'Empire,* etc., Impart. Disc, prélim., p. 3).

et l’Occident. Il transforma la ville, lui donna de vastes proportions, et l’appela Nouvelle Rome. Le nom de *ville de Constantin* lui resta ; et si Constantinople n’eut pas la haute influence que son fondateur rêvait pour elle, la pensée qui l’avait inspiré n’en était pas moins grande et profonde.

Mais Constantinople, sans arriver à la grandeur que Constantin espérait, obtint cependant une gloire qui brillait de tout son éclat au moment où Rome, abandonnée même des empereurs d’Occident, qui n’aimaient ni son peuple turbulent, ni son sénat tracassier, fut, à plusieurs reprises, pillée et soumise à des rois barbares.

C’est ainsi que commença la lutte entre Rome et Constantinople, lutte qui dégénéra en un schisme, et sépara l’Eglise d’Occident des Eglises d’Orient avec lesquelles elle était restée unie pendant huit siècles.

L’évêque de Rome manifesta de bonne heure son antipathie contre Constantinople, en cachant cette antipathie sous un respect apparent pour les vieilles coutumes de l’Eglise.

En même temps, il respectait peu ces vieilles coutumes, dès qu’il s’agissait pour lui d’un accroissement de pouvoir.

Nous assisterons, au quatrième siècle, aux modestes origines du pouvoir de l’évêque de Rome, pouvoir qui s’est depuis transformé en monarchie absolue et infaillible.

Un des fils de Constantin, Constantius, n’avait pas hérité de la sagesse de son père dans ses rapports avec l’Eglise. Il se laissa guider, pendant tout son règne, par une coterie d’évêques ariens, qui se servirent du pouvoir impérial pour satisfaire leurs rancunes. Constantius,

par ces évêques, s’immisça dans les discussions religieuses. Cependant, il fut modéré en comparaison de Valens qui lui succéda en Orient et qui voulut, à l’exemple des empereurs idolâtres, imposer *sa religion* à tous ses sujets.

Sous ces deux empereurs, l’Eglise orthodoxe fut presque détruite en Orient.

Il n’en était pas de même en Occident.

Pendant le peu de temps que Constantius réunit l’empire entier sous sa domination, l’arianisme y obtint, en apparence, quelques succès. Les délégués de Rimini se laissèrent corrompre ; Liberius, évêque de Rome et Osius de Cordoue faiblirent et firent des concessions ; quelques évêques, comme Auxentius de Milan, furent ouvertement ariens ; d’autres donnèrent des signatures compromettantes.

Mais l’Occident se releva vite de cette chute, et lorsque Valentinianus gouverna cette partie de l’empire, l’orthodoxie reprit une vie nouvelle, et l’arianisme n’y fut qu’une exception.

Naturellement, les orthodoxes d’Orient devaient implorer l’appui de leurs frères d’Occident au milieu des persécutions qu’ils souffraient. L’évêque de Rome était, par sa position, l’intermédiaire entre les Eglises d’Orient et celles d’Occident ; car ces dernières, tout en conservant leur autonomie, selon la constitution qui existait alors universellement dans l’Eglise, reconnaissaient l’Eglise de Rome comme la seule Eglise d’Occident qui eût été fondée par les apôtres.

De plus, Rome était toujours la première capitale, et la ville la plus importante de l’empire.

Les adresses1 des Orientaux aux évêques d’Occident,

1 On a voulu transformer ces adresses *en appels* à une autorité supérieure.

Il suffira de les lire, dans le corps de l’histoire, pour comprendre la fausseté de cette prétention des écrivains latins.

et particulièrement à celui de Rome, donnèrent à ce dernier plus d’importance. Son influence ecclésiastique s’agrandit ; les relations dont il était le centre naturel et presque nécessaire, développèrent en Occident cette idée : que l’Eglise de Rome était comme un centre pour toute l’Eglise.

En Orient, on voulait que Constantinople fût ce centre. Mais l’Occident ne se prêtait pas à ces vues, et les empereurs d’Occident s’efforcèrent de seconder dans les Eglises de leur empire le mouvement qui les portait à se grouper autour de Rome.

Nous verrons, non-seulement les empereurs romains mais les rois barbares qui régnèrent à Rome, suivre cette pensée.

Gratianus, empereur très-orthodoxe d’Occident, fut le premier qui accorda à l’évêque de Rome des prérogatives exceptionnelles, qui fit des lois religieuses et soutint de son pouvoir impérial les lois de l’Eglise.

Ainsi, ce fut à Rome qu’exista la première Eglise où les deux pouvoirs étaient réellement unis.

Sans exclure les intentions religieuses de Gratianus, on peut dire qu’il avait un but politique dans les prérogatives qu’il accorda à l’évêque de Rome.

L’empire, surtout en Occident, était attaqué de toutes parts par des peuples barbares. Parmi ces peuples, plusieurs étaient idolâtres ; les autres étaient chrétiens. Des relations existaient entre leurs évêques et les évêques romains. Si tous les évêques recevaient une impulsion identique d’un centre commun, on pourrait exercer, non- seulement au sein de l’empire, mais sur les peuples qui menaçaient ses frontières, une influence qui serait toute à l’avantage de l’empire lui-même.

Rome se présentait naturellement pour être le centre d’où partirait l’impulsion commune. Pour que cette impulsion fût plus décisive, il fallait donner à l’évêque de Rome des prérogatives exceptionnelles, une autorité qui en fît le centre réel des Eglises d’Occident.

Telle fut la pensée qui dirigea les empereurs et les rois d’Italie, dans leurs lois qui avaient pour but l’extension de l’autorité de l’évêque de Rome.

Les circonstances extérieures et ces lois firent naître à Rome des idées, des vues, qui se développèrent peu à peu, et conduisirent au système papal.

Une institution comme la papauté n’est pas née tout à coup, ne s’est pas imposée subitement par la violence. Elle a dû naître, et est née en effet, de certaines circonstances, et s’est développée progressivement.

Nous aurons plus tard à étudier ces développements. Mais nous en avons aperçu les premiers éléments au quatrième siècle, et nous avons dû les indiquer.

Nous devons encore retracer, d’une manière générale, une autre grande question qui agita le quatrième siècle tout entier, c’est-à-dire, l’arianisme.

Déjà on s’était attaqué à la divinité de Jésus-Christ ; mais la question ne s’était pas présentée de la même manière. Certains gnostiques disaient simplement que le Christ n’était pas Dieu ; qu’il n’était qu*'un homme.* Des mystiques du gnosticisme avaient nié qu’il fût *un homme réel ;* ils ne lui accordaient qu’une apparence humaine, et ils le confondaient avec *le Dieu unique.*

Sabellius, acceptant d’un côté cette doctrine du Dieu unique, et, de l’autre, celle de la simple humanité du Christ, avait nié la Trinité, en s’appuyant même d’un dogme orthodoxe qu’il comprenait mal : de l’identité de

substance entre les trois personnes divines ; il en déduisait l’unitarisme.

Arius, prêtre d’Alexandrie, se déclara l’antagoniste du système de Sabellius1 ; comme cet hérétique avait abusé du mot *identique en substance,* ou *consubstantiel*2*,* il le rejeta, et prétendit qu’il fallait ainsi développer la doctrine de la Trinité ;

Le Père serait le seul Dieu éternel, existant par lui- même ; avant la Création du monde, il aurait donné naissance au Fils, auquel il aurait communiqué des attributs divins, de sorte que l’on pourrait dire en toute vérité qu’il fut Dieu.

Les disciples d’Arius énoncèrent une doctrine analogue à propos du Saint-Esprit.

Il y avait donc, selon Arius, une Trinité réelle en Dieu, et le Père ayant donné au Fils et au Saint-Esprit des attributs divins, une nature divine, ils avaient la divinité comme le Père, quoique leur substance ne fût pas identique.

Il est évident qu’Arius consacrait, par son système, la doctrine païenne sur la communication de la divinité à des êtres secondaires qui n’étaient pas des dieux essentiellement.

Sabellius, par son unitarisme, se prononçait contre le principe païen de la multiplicité des dieux ; seulement, il ne voulait pas comprendre que la Trinité chrétienne ne favorisait point le système païen. Arius, en partant d’une idée de la Trinité, qui n’était pas l’idée chrétienne, tomba dans une espèce de paganisme.

Les deux sectaires ne voulaient pas se soumettre à la foi traditionnelle ; ils avaient la prétention d’expli-

—

1 M. A. de Broglie (*L'Egise et L'Empire,* etc., 1re part. 1.1, p.129) affirme que *Sabellius fut le père d'Arius.* Ceci prouve que le docte écrivain ne connaissait ni le Sabellianisme ni l’Arianisme.

2 On verra, dans le corps de l’histoire, que ce mot est antérieur au concile de Nicée, quoiqu’on le lui attribué communément.

quer la nature divine, comme si cette nature n’était pas au-dessus de l’intelligence humaine.

L’Eglise, qui s’était prononcée contre Sabellius, condamna également Arius. Elle ne voulait ni de l’unitarisme du premier, ni du paganisme du second. Cependant, beaucoup d’évêques se laissèrent tromper par des formules captieuses et, sans être au fond réellement ariens, semblaient favoriser le système de l’hérétique, dans la crainte de tomber dans l’unitarisme de Sabellius.

De là les luttes vives, ardentes, passionnées qui agitèrent l’Eglise au quatrième siècle.

On y distingue deux phases successives.

D'abord on lutta au sujet de la divinité substantielle du Fils.

L’Eglise fut appelée à se prononcer, et le concile œcuménique de Nicée promulgua la doctrine apostolique, toujours *professée* par l’Eglise comme de foi ; il décida que le Fils est de même substance que le Père, et Dieu comme lui.

La seconde phase des luttes se rapporte à la divinité substantielle du Saint-Esprit. Aetius appliqua au Saint-Esprit le système d’Arius sur le Fils ; Eunomius développa le système, et l’évêque de Constantinople, Macedonius, lui donna l’autorité de son nom.

L’Eglise fut appelée à se prononcer sur cette seconde question, et le concile œcuménique de Constantinople promulgua, comme celui de Nicée, l’antique doctrine apostolique sur l’unité d’essence du Saint-Esprit, du Fils et du Père.

A côté des décisions officielles on remarquera la polémique élevée des hommes illustres de l’Eglise orthodoxe

contre les systèmes hérétiques. Les grands noms d’Atha- nase, de Basile, de Grégoire le Théologien, d’Hilaire de Poitiers, de Dydimos d’Alexandrie, d’Ambroise de Milan, dominent le bruit des discussions. Dans les grandes œuvres qu’ils nous ont laissées, on voit briller de tout son éclat la vérité chrétienne, entourée de raisonnements invincibles, revêtue d’une magnifique éloquence.

La lutte ne fit que développer le génie chrétien, et le quatrième siècle fut un des plus beaux de l’Eglise au point de vue du développement de l’intelligence.

Quoique la vérité révélée ne puisse en réalité *progresser,* puisqu’elle est l’expression même de l’Être infini, l’intelligence peut progresser dans sa connaissance. Seulement, la base fondamentale du progrès dans la connaissance du dogme, c’est qu’il reste *dans sa nature,* autrement, il y aurait changement et non progrès.

Voila pourquoi l’hérésie, qui changeait le dogme, ne put jamais imprimer à la société chrétienne une forte impulsion intellectuelle, tandis que les Pères de l’Eglise, par leurs immortels ouvrages où l’essence des dogmes était respectée, développèrent dans l’Eglise une intelligence supérieure des doctrines divines et élevèrent l’esprit humain à une hauteur qu’il n’a pas dépassée.

L’Eglise, sous ce rapport, fut supérieure de beaucoup à la société païenne au quatrième siècle ; ce qui est resté des œuvres de Julien, de Libanius et des autres célébrités de l’époque, ne peut, sous aucun rapport, supporter la comparaison avec les magnifiques ouvrages dus aux grands écrivains que nous avons nommés. Le génie philosophique, l’éloquence, la poésie et la science, avaient dans l’Eglise d’alors leurs plus nobles représentants.

Nous nous sommes attaché à l’étude consciencieuse des œuvres théologiques du quatrième siècle. Nous y avons puisé des éléments certains sur la doctrine, les

mystères, les rites, la discipline de l’Eglise à cette époque. En rapprochant ces données de celles que nous ont fournies les écrivains de la période apostolique, on arrivera à cette conclusion : que l’Eglise du quatrième siècle conserva précieusement l’héritage des trois premiers et qu’on ne peut y rencontrer aucun changement.

Ce résultat contrarie de nombreux systèmes religieux inventés par des théologiens ou des historiens modernes. Mais qu’y faire ?

Nous sommes resté fidèle à notre principe : prendre les faits et les témoignages tels qu’ils sont, et n’admettre aucune généralisation qui ne soit basée sur ces faits et ces témoignages et qui n’en sorte comme de sa source.

Avec un tel principe, on écrit de l’histoire vraie.

En partant d’une idée préconçue, en pliant les faits à cette idée, on peut arriver à des systèmes historiques, mais non pas à l’histoire vraie. C’est ainsi que papistes et protestants ont prétendu rencontrer leurs théories dans les monuments des premiers siècles, lorsqu’aucun de ces monuments ne leur donne raison.

La vérité se trouve entre les excès des deux Eglises ennemies.

Nous terminerons ces considérations générales par un aperçu sur l’influence sociale de l’Eglise au quatrième siècle.

On a voulu considérer la conversion de Constantin comme le point de départ d’un abaissement dans les mœurs chrétiennes. Des écrivains religieux ont même adopté cette opinion que nous considérons comme une erreur historique incontestable.

Dans l’Eglise primitive, il y eut des abus. On ne peut

en faire retomber la responsabilité sur l’Eglise qui les a toujours condamnés. Mais ces abus existaient ; seulement, ils devinrent plus nombreux lorsque la foule envahit l’Eglise après la conversion des empereurs. Alors l’Eglise aussi était plus nombreuse, et elle continuait à blâmer les fautes que l’on commettait dans son sein.

Les fautes étaient-elles plus nombreuses et plus graves, eu égard à la multitude qui entra dans l’Eglise ?

C’est une question à laquelle il serait difficile de répondre, faute d’éléments suffisants.

L’opinion que nous avons admise après avoir étudié impartialement les documents historiques dans, leur ensemble, c’est que la moralité chrétienne ne s’affaiblit pas, lorsque l’Eglise devint plus nombreuse. Malgré les persécutions, un courant puissant entraînait les peuples vers le christianisme. L’Esprit de Dieu soufflait sur le monde et l’idolâtrie s’écroulait sous le mépris et le dégoût public.

La régénération de cette idolâtrie par le philosophisme fut le rêve éphémère de Julien, mais son entreprise n’eût pas réussi, alors même que la Providence lui eût laissé plus de temps pour en poursuivre l’exécution.

L’idolâtrie n’avait plus en sa faveur que les préjugés du peuple ignorant des campagnes ; et bientôt on ne lui donna plus que le titre de *paganisme,* ou religion des paysans (*paganus,* paysan). Parmi les nouveaux chrétiens, il en est certainement un grand nombre qui conservèrent les mœurs païennes ; d’autres n’entrèrent dans l’Eglise que par ambition et par intérêt ; mais on n’a pas assez considéré que le christianisme ne fut pas imposé ; que ceux qui l’embrassaient pour être agréables à l’empereur ne pouvaient être en grand nombre ; que la philosophie elle-même, cette idolâtrie des lettrés, était tombée dans le plus profond mépris.

On doit conclure de ces observations que l’adhésion de la foule au christianisme fut spontanée et libre, et qu’elle n’eut pas les inconvénients que certaines écoles historiques ont acceptés trop précipitamment.

Au point de vue politico-social, le christianisme ne s’attaqua à aucune des institutions existantes, même pas à l’esclavage. Le but de la religion du Christ n’est pas de transformer les Etats, mais d’insinuer dans les âmes les vertus qui s’attaquent au cœur même des mauvaises institutions, et les font disparaître peu à peu.

Pour ne parler que de l’esclavage, l’Eglise admit dans son sein à titre égal l’esclave et le maître ; elle leur inspira les mêmes sentiments de charité et de respect mutuel. Par suite de cet enseignement, le maître se trouvait naturellement amené à considérer son esclave comme son frère et à lui rendre sa liberté. Les évêques favorisaient les affranchissements et, sous les empereurs chrétiens, on donna à l’affranchissement par l’évêque force légale. C’est ainsi que l’esclavage disparut peu à peu sous l’influence des idées chrétiennes.

Si l’on compare, pendant les premiers siècles chrétiens, les sociétés chrétienne et païenne, on ne pourra s’empêcher de reconnaître la supériorité de la première ; si l’on continue cette comparaison pendant le quatrième siècle et les suivants, on se convaincra qu’à cette dernière époque, la société était beaucoup plus morale qu’avant la conversion de Constantin, et l’on sera obligé de conclure que l’Eglise exerça une grande influence sur le monde romain.

De nombreux abus subsistèrent certainement, nous les signalerons avec les plus saints personnages de l’Eglise ; mais il ne faudrait pas, comme on l’a fait souvent, en conclure que des abus sévèrement blâmés indiquaient le niveau moral de la société entière.

HISTOIRE DE L’ÉGLISE

PÉRIODE DES SEPT CONCILES OECUMÉNIQUES

LIVRE PREMIER

# ANN. 325-346

I

Convocation du premier concile œcuménique à Nicée en Bithynie. — Membres du concile ; leurs divers caractères. —Allocution de saint Eustathe d’Antioche à l’empereur. — Discours de Constantin. — Les présidents du concile. — Discussion touchant les erreurs d’Arius. — Projet de symbole présenté par Osius. — Contre-projet d’Eusèbe de Nicomédie. — Il est rejeté. — Projet intermédiaire d’Eusèbe de Cæsarée. — La doctrine en est approuvée, mais le projet d’Osius est cependant adopté. — Symbole de Nicée. — Son caractère. — Arius et ses principaux partisans exilés. — Ariens hypocrites qui ne signent le symbole que par crainte.

Question de la Pâque. — La discussion sur cette question disciplinaire n’a pas le même caractère que celle sur la question de foi. — Décret sur la Pâque ; il est universellement adopté.

Question du schisme de Meletios. — Le schisme est condamné. — Lettre du concile à l’Église d’Alexandrie. — Lettres de Constantin sur les décisions du concile.

La loi du célibat proposée et rejetée sur les observations de l’évêque Paphnucius. — Les vingt canons du concile. — Les grandes Eglises ; origine des patriarchats. — Conclusion du concile. — Grande fête offerte aux évêques par l'empereur. — Son discours d’adieu. — Retour des évêques dans leurs Eglises respectives.

# (Ann. 325.)

Constantin était fort affligé des discussions ariennes qui ne troublaient plus seulement l’Egypte, mais l’empire romain tout entier. Ces discussions s’étaient compli-

quées du schisme de Meletios et de la question paschale. Les Syriens, les Ciliciens et les Mésopotamiens célébraient cette fête le même jour que les Juifs et soutenaient leur usage avec opiniâtreté1. Les lettres que Constantin avait adressées pour apaiser les discussions ariennes n’ayant pas produit l’effet qu’il en attendait, il se décida à convoquer2 un concile général. Il adressa dans ce but des lettres très-respectueuses à tous les évêques pour les engager à se rendre le plus vite possible à Nicée en Bithynie. Il avait choisi cette ville, parce que sa situation, au centre de l’empire, rendait plus facile la réunion des évêques des diverses provinces. Il fournit en outre aux évêques et aux ecclésiastiques qui les accompagnèrent les moyens de transport appartenant à l’Etat. L’ordre impérial3 ayant été porté dans toutes les

—

1 Euseb., *Hist. Constant.,* lib. III, c. c. 4, S, 6 ; s. Athan., De *Synod.,* § 5 ; *Epist. ad Afros,* § 2.

*2* Les pièces officielles que nous citerons ne laissent aucun doute sur la convocation du concile par Constantin. Les historiens sont unanimes sur ce point. Eusèbe dit positivement que Constantin *convoqua* le concile : σύνοδον οίκυ- μενικήν " συνεκρότει... " *Hist. Const.,* lib. III, c. 6. Les autres anciens historiens l’affirment également. Théodoret dit :εες την Νικαεων « συνήγειρε » σύνοδον.

Socrate : σύνοοον οικουμενικήν « συνεκρότει, » τους πανταχοθεν επισκόπους διά γραμμάτων εις Νίκαιαν της Βιθυνίας άπανθήσαι παρακαλών.

Sozomène : « συνεκάλεσε *»* σύνοδον εις Νίκαιαν της Βιθυνίας, καί πανταχή τοίς προεστώσι των Εκκλησιών εγραιρεν, εις ρητήν ημέραν παρέίναι.

Gélase de Cyzique lui-même s’exprime ainsi ; lib. I, *Proæm.* : οΰ χαριν και την πολυάνθρωπον έχείνην επί την των Νικαεων πολιν ό πιστότατος βασιλεύς Κωνσταντίνος συνήγαγε σύνοδον

Κωνσταντίνου, τοϋ καί τήν σύνοδον των έπισκο'πων εν τη Νικαεων

συναιθροισθήναι προςτάξαντος πόλει·.

Dans les actes officiels què nous citerons, on verra que le concile lui-même reconnut qu’il avait été convoqué par Constantin. Gélase n’a pas pour nous une grande importance à cause des erreurs nombreuses et incontestables qu’il a commises. Mais, comme certaine école théologique, dans l’Eglise romaine, lui accorde quelque autorité, nous citerons son témoignage, lorsqu’il sera conforme à ceux des anciens historiens. Nous devons dire que, si des théologiens romains accordent trop d’autorité à Gélase de Cyzique sur plusieurs points, d’autres, dans la même Eglise, l’ont trop rabaissé. (Voy. le *Dictionnaire historique du jésuite Feller.)* La vérité, ici comme en mille autres circonstances, est au milieu des exagérations en sens contraire.

Des témoignages que nous venons de citer, il résulte que *c'est l'empereur Constantin qui a convoqué* le concile de Nicée. Ce fait n’étonnera pas ceux qui connaissent l’histoire et la constitution primitive de l’Eglise ; mais il ne cadre pas avec la théorie papale qui veut que tout concile, pour être légitime, soit convoqué par l’évêque de Rome.

3 Eusèbe se sert du mot παράγγελμα, qui signifie proprement un *ordre,* une *ordonnance.*

provinces, les évêques, fort joyeux, s’empressèrent de se rendre à la ville indiquée. L’espérance du bien qui pourrait résulter pour l’Eglise de leur réunion, le désir de rétablir la paix, le bonheur de voir un empereur si miraculeusement appelé à la religion, tels étaient les motifs qui les guidaient tous. La réunion de tant d’hommes qui ne se connaissaient, pas, qui étaient étrangers les uns aux autres, eut des résultats excellents ; ils formèrent, dit Eusèbe, une couronne sacerdotale composée des plus belles fleurs.

De toutes les Eglises qui remplissaient l’Europe, l’Afrique et l’Asie1*,* ceux qui tenaient le premier rang parmi les ministres de Dieu se réunirent dans une seule Eglise qui parut se dilater pour la circonstance. Les Syriens et les Ciliciens, les Phéniciens, les Arabes et les Palestiniens, les Egyptiens, les Thébains, les Mésopotamiens s’y trouvèrent réunis. Un évêque de Perse assista au concile, et on y remarqua un évêque scythe2. Le Pont, la Galatie, la Pamphylie et la Cappadoce, l’Asie et la Phrygie fournirent leurs évêques les plus distingués. Les Thraces, les Macédoniens, les Grecs, les Epirotes, malgré leur éloignement de Nicée, s’y rendirent pour le concile. De l’Espagne, l’évêque le plus illustre par son éloquence, Osius3, y prit séance avec les autres évêques de la même contrée. L’évêque de la ville-reine, c’est-à-dire de Rome, ne s’y rendit pas à cause de sa vieillesse, mais il y envoya deux prêtres pour tenir sa place, et donner leur assentiment à ce qui serait fait4.

—

1 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib. III, c. c. 7, 8.

2 Saint Athanase affirme que le concile représenta l’univers ; mais son expression *notre univers* peut ne signifier que l’empire romain. On peut croire que les lettres de Constantin furent communiquées aux évêques en dehors de l’empire, ce qui explique la présence d’un évêque persan et d’un évêque scythe. (Voy. S. Athan., *Epist. ad Afros,* § 1.)

3 Eusèbe ne le nomme pas, mais il ne peut y avoir de doute à ce sujet.

4 Euseb., *De Hist. Constant.,* lib. III, c. 7 ; Socrat., *Hist. Eccl·.,* lib. I, c. 8 ; Sozom., *Hist. Eccl..,* lib. 1, c. 17 ; Theod., *Hist. Eccl.,* lib. 1, c. 6.

Dans tous les documents historiques dignes de foi, les prêtres Viton et Vincent sont seuls nommés comme délégués de l’évêque de Rome au concile de Nicée. On a voulu plus tard ajouter Osius de Cordoue, qui aurait présidé le concile au nom du pape. Osius ne présida pas le concile, comme on le verra plus bas, et il ne fut pas délégué de l’évêque de Rome. Ceux qui, par esprit de parti, l’ont prétendu, ont prouvé qu’ils n’avaient pas une connaissance suffisante de l’histoire et de la constitution de l’Eglise, au commencement du siècle. Un évêque ne représentait alors que son Eglise, et aucun évêque

Constantin, en convoquant ce concile qui était comme l’image du chœur apostolique, voulut faire hommage au Christ Sauveur d’une couronne dont les fleurs étaient attachées et tressées par le lien de la paix. Ce sont les expressions d’Eusèbe.

Du temps des apôtres, des fidèles de toutes les nations s’étaient réunis à Jérusalem ; mais, à Nicée, les membres du concile étaient tous des ministres de Dieu. On y vit plus de deux cent cinquante évêques, et l’on ne pourrait dire au juste le nombre de prêtres, de diacres, d’acolytes et autres clercs qui les accompagnèrent.

Parmi ces ministres de Dieul*,* les uns étaient distingués par leur sagesse, les autres par la gravité de leur vie et les souffrances qu’ils avaient supportées. Il y en avait qui se faisaient remarquer par leur modestie et la pureté de leurs mœurs. Quelques-uns étaient surtout honorés à cause de leur extrême vieillesse. D’autres étaient dans toute la vigueur juvénile de l’esprit et du corps, et n’avaient été revêtus du ministère que depuis peu de temps.

Pendant leur séjour à Nicée, Constantin leur fournit à tous les choses nécessaires.

Théodoret compte trois cent dix-huit évêques2. Il nomme parmi eux Jacques, évêque d’Antioche de Mygdonie, ville que les Syriens et les Assyriens nommaient Nisibe. Jacques était célèbre par ses miracles, et il avait, en particulier, ressuscité des morts. Paul, évêque de

y compris celui de Rome, ne croyait posséder une autorité qui devait être représentée. Les deux prêtres Viton et Vincent suffisaient bien pour représenter l’Eglise de Rome par délégation de l’évêque de cette ville. Aux témoignages des historiens qui ne nomment que Viton et Vincent comme délégués de Rome, il faut ajouter le successeur de Sylvestre, Jules Ier, évêque de Rome, qui ne mentionne que *deux prêtres* comme délégués de Rome au concile de Nicée. (Jul., *Epist. ad Antioch.,* § 16.) Gélase de Cyzique est le premier qui ait prétendu qu’Osius avait été délégué de l’évêque de Rome.

—

1 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib. III, c. 9.

2 Theod., *Hist. Ecct.,* lib. I, c. 6. Op peut croire avec Eusèbe qu’il y en eut 250 *lors de l'ouverture du concile ;* mais qu’à la fin, le nombre s’en était élevé à 318, comme ledit Théodoret ; Socrate, qui écrivait d’après Eusèbe, a adopté le même chiffre que Théodoret et a modifié le texte d’Eusèbe sur ce point. Saint Athanase, qui assista au concile, se sert quelquefois de l’expression : *Trois cents environ ;* il affirme en d’autres endroits que les évêques furent au nombre de trois cent dix-huit. (Voy. S. Athanas., *Hist. Arian. ad Monachos,* § 66 ; *Apolog. contra Arian.,* §§ 23-23 ; *De Decret., Niam. Synod.,*

§ 3 ; *Epist. ad Afros,* § 26

Néocæsarée sur l’Euphrate, avait souffert le martyre sous Licinius ; on lui avait coupé les deux mains et brûlé les nerfs aux articulations. Les uns avaient l’œil droit arraché ; les autres avaient les paupières coupées. Parmi ces derniers était un Egyptien, nommé Paphnutius1, évêque dans la Thébaïde supérieure. Un évêque de Chypre, Spiridion, jouissait d’une grande renommée dans l’Eglise. Le concile était comme une assemblée de martyrs. On y voyait cependant plusieurs évêques qui pensaient comme Arius, mais qui dissimulaient leurs mauvais sentiments. Les plus célèbres étaient Eusèbe de Nicomédie, Theognis, évêque de Nicée, et Maris, évêque de Chalcédoine, en Bithynie.

Leur principal antagoniste fut Athanase, diacre de l’Eglise d’Alexandrie. Alexandre, évêque d’Alexandrie, l’avait en grand honneur, ce qui lui avait fait beaucoup de jaloux.

La convocation du concile de Nicée avait fait grand bruit dans tout l’empire. De nombreux philosophes se rendirent en Bithynie, et se mirent à discuter avec les évêques avant que les séances du concile ne fussent ouvertes2. Comme ils faisaient assaut de dialectique, un évêque, doué d’un jugement très-droit, leur adressa ces paroles : « Le Christ· et les apôtres ne nous ont enseigné ni la dialectique, ni des subtilités, mais une doctrine simple et claire que l’on croit et que l’on pratique en faisant le bien. »

Tous convinrent que cela était vrai, et qu’il fallait s’en tenir à la doctrine, en laissant de côté les subtilités de la dialectique. Le diacre Athanase s’était fait surtout remarquer dans ces discussions et avait attiré l’attention sur lui.

Avant les séances solennelles, l’empereur demanda aux évêques de lui remettre par écrit les reproches qu’ils auraient à s’adresser les uns aux autres, afin qu’il pût les examiner. Déjà il avait reçu auparavant quelques plaintes. Quand les pièces lui furent remises, il déclara

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 8.

2 Socrat., *Ibid. ;* Sozomen., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 17.

aux évêques qu'il n'avait pas qualité pour être leur juge ; que Dieu seul l’était, et qu’il fallait renvoyer toutes les plaintes à son jugement. Il fit donc brûler les pièces en présence des évêques, et il leur dit : « Le Christ a ordonné de pardonner à son frère, si l’on veut soi-même obtenir le pardon. » Puis il engagea les évêques à conserver entre eux la paix et la concorde.

Les séances du concile eurent lieu dans le palais impérial, dans la salle du milieu qui était le local le plus vaste qu’il y eût à Nicée1. Des sièges étaient disposés des deux côtés de la salle, et chacun prit la place qui lui était assignée. Tous gardèrent d’abord un profond silence, en attendant l’empereur. Les grands officiers de la cour, qui étaient chrétiens et particulièrement affectionnés de Constantin, entrèrent d’abord dans la salle du concile et prirent place. On annonça l’empereur ; tous se levèrent aussitôt, et Constantin entra jusqu’au milieu de la salle, semblable, dit Eusèbe, a un ange de Dieu ; son manteau de pourpre, parsemé de pierreries et d’ornements en or, jetait comme des éclairs. Il s’avança avec une modestie qui rehaussait encore les grâces extérieures de sa personne. Après avoir salué l’assemblée, il s’avança jusqu’à l’extrémité des sièges, devant une chaise d’or très-basse, et ne s’assit qu’après en avoir obtenu la permission de l’assemblée.

Les évêques s’assirent après lui.

Alors celui des évêques qui occupait le premier siège de droite2 se levant, adressa à l’empereur une courte allocution dans laquelle il bénissait Dieu d’avoir placé un si grand souverain à la tête de l’empire. L’orateur

—

1 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib. III, c. 10.

2 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib. III, c. 11.

On a beaucoup disserté pour savoir qui était cet évêque. Eusèbe ne l’a pas nommé. Théodoret (*Hist. Eccl.,* lib. I, c. 6), dit que ce fut le Grand Eustathe, élevé depuis peu sur la chaire de l’Eglise d’Antioche. Sozomène affirme *(Hist. Eccl.,* lib. I, c. 10), que ce fut Eusèbe Pamphile lui-même, évêque de Cæsarée. Des modernes ont prétendu que c’était Osius qui aurait présidé le concile en qualité de *légat du pape ! (sic).* Ces doctes s’appuient, pour prouver qu’Osius était délégué de l’évêque de Rome, sur le témoignage de Gélase de Cyzique. Or Gélase est un écrivain qui s’est rendu coupable des erreurs les plus grossières ; ceux mêmes qui en appellent à son témoignage sont obligés d’en convenir. Dans le texte que les savants romanistes invoquent, Gélase a copié

s’étant assis, tous avaient les yeux fixés sur Constantin. Celui-ci, après avoir jeté un regard joyeux et doux sur toute l’assemblée, prononça ce discours :

—

Eusèbe du Cæsarée, en y intercalant des erreurs. Nous donnons les deux textes en parallèle :

Texte d*'Eusèbe :*

DE VIT. CONSTANTIN, lib. III, C. 7.

« Des Espagnes vint un évêque très-célèbre qui prit séance avec beaucoup d’autres.

« L’évêque de la ville impériale, à cause de sa vieillesse, était absent, mais ses prêtres étaient présents et le remplaçaient. »

Texte de *Gélase de Cyzique :*

HIST. CONC. NICOEN., lib. II. C. 5.

« Des Espagnes vint Osius très-célèbre qui tenait la place de l'évêque de la grande Rome, avec les prêtres Viton et Vincent, qui prit séance avec beaucoup d’autres.

« L’évêque de la ville impériale, nommé Métrophanes, était absent à cause de sa vieillesse, mais ses préires étaient présents et le remplaçaient. »

Il est clair que Gélase a voulu corriger Eusèbe et le compléter *à sa manière.* S’il s’était contenté de mettre le nom d’Osius dans le texte d’Eusèbe, et indiquer les noms des deux prêtres délégués de Rome, on n’aurait pas de reproche à lui faire. Mais comment l’excuser d’avoir entendu Constantinople et non pas Rome dans l’expression de *ville impériale* dont parle Eusèbe ? Constantinople n’était alors que Byzance, et n’était pas encore capitale de l’empire. Il suffit de rapprocher les deux textes ci-dessus pour apprécier le degré de confiance que mérite Gélase. Cet écrivain copie ordinairement Eusèbe, en y ajoutant des erreurs grossières. C’est sur le témoignage de Gélase de Cyzique que repose tout ce qui a été écrit sur *Osius, légat du pape* à Nicée, et à ce titre présidant le concile.

La vérité est que le concile eut plusieurs présidents qui étaient les évêques des plus grands sièges. Le premier de ces présidents fut très-probablement Eustathe d’Antioche, comme l’affirme Théodoret. Le siège d’Alexandrie fut regardé, depuis l’institution des patriarchats, comme supérieur à celui d’Antioche. Alors même qu’il en aurait été ainsi avant le concile de Nicée, on comprendrait que saint Alexandre eût cédé la première place à saint Eustathe d’Antioche, puisqu’il était partie dans l’affaire d’Arius qui devait être jugée ; on peut penser aussi que Constantin lui gardait un peu rancune d’avoir tenu peu de compte de la lettre qu’il lui avait adressée ainsi qu’à Arius.

Si l’on veut que le concile de Nicée n’ait eu qu’un *président,* la plus grande probabilité serait pour saint Eustathe d’Antioche.

Nous avons dit plus haut que le témoignage de Gélase de Cyzique est l’unique preuve que l’on puisse citer en faveur de cette thèse romaniste : Osius fut délégué de l’évêque de Rome au concile de Nicée. En effet, les témoignages postérieurs ne sont appuyés que sur le récit de Gélase. Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique,* essaye de faire croire que le témoignage de cet écrivain est important, parce qu’il aurait écrit sur *les mémoires des Grecs.* (Fleury, liv. XI, § 5.) Il suffit de comparer le livre de Gélase avec la *vie de Constantin,* par Eusèbe de Cæsarée et les histoires de Ruffin et de Socrate, pour voir que l’écrivain du vme siècle n’a pas eu d’autres mémoires à sa disposition et qu’il s’est contenté d’y ajouter des détails de pure imagination. Sous l’influence des événements au milieu desquels il vécut, il crut pouvoir ajouter au récit d’Eusèbe et des autres ce qu’il jugeait convenable ou utile ; mais son imagination ou ses préjugés lui dictèrent ses additions. Tillemont impute simplement à Gélase une falsification du texte d’Eusèbe, à propos de la légation d’Osius, et il a parfaitement raison. (Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique,* t. VI. *Histoire du concile de Nicée,* art. II.) Noël-Alexandre avoue la falsification, mais accepte le témoignage de Gélase, parce que d’autres postérieurs lui sont conformes. (Natalis Alexand., *Hist. Eccl.,* Sæcul. IV., Dissert. XII, art. unic.) Quelle autorité peuvent apporter au témoignage de Gélase quelques mots qui n’ont d’autre appui que le témoignage de ce même Gélase ?

De nos jours, le docteur Héfelé n’a pas osé s’appuyer sur le témoignage de Gélase ; il en appelle seulement à quelques paroles prononcées dans le sixième concile œcuménique (au VIIe siècle), en essayant de leur donner plus d’im-

« Très-chers1, c’était le plus ardent de mes vœux de vous voir tous un jour rassemblés. Je rends grâce à Dieu, roi de toutes choses, de ce que ce vœu est accompli. Outre les biens innombrables dont il m’a comblé, il m’a accordé le plus grand de tous, celui de vous voir réunis avec les mêmes pensées et les mêmes sentiments. A l’avenir, que l’ennemi ne trouble plus nos succès ! La tyrannie de ceux qui avaient déclaré la guerre à Dieu étant détruite et anéantie, par le secours du Sauveur Dieu, que le démon n’ait plus aucun moyen de nuire à la religion par ses blasphèmes et ses calomnies ! Les divisions dans l’Eglise de Dieu me paraissent plus graves et plus périlleuses que la guerre et la rébellion ; et les choses extérieures ne m’émeuvent pas autant que les affaires religieuses. Depuis que, par la volonté et le secours de Dieu, j’ai remporté la victoire sur mes ennemis, il me semblait que je ne devais plus avoir d’autre soin que celui de remercier Dieu et de me réjouir avec ceux que Dieu m’avait donnés pour me seconder. Mais dès que j’ai appris la nouvelle de vos divisions, j’ai pensé

—

portance qu’elles n’en ont, parce qu’elles ont été prononcées dans ce concile. Celui qui les prononça parla d’après Gélase de Cyzique, et son témoignage ne peut pas avoir plus d’importance que celui de l’écrivain qui lui fournit ses expressions.

Le même écrivain rapporte que, selon Ruffin, Constantin convoqua le concile de Nicée, *d'après l'avis des évêques ;* il en conclut que celui de Rome dut être consulté, puisqu'il était le premier. Nous le voulons bien ; mais il y a loin, de cette consultation à l’autorité papale convoquant le concile, de concert avec l’empereur. (Hétèlé, *Histoire des conciles,* Introd.,§ 3, liv. II, ch. II, § 24.) L’abbé Darras, l’historien *papiste* par excellence, a affirmé simplement que Constantin indiqua le concile *de concert avec le pape saint Sylvestre* et qu’Osius *remplit les fonctions de légat du pape.* Il ne s’est pas abaissé jusqu’à fournir une seule preuve à l’appui de ces deux affirmations qui pour lui n’offraient sans doute aucune difficulté. (Voy. *Histoire générale de L'Eglise, Pontificat de saint Sylvestre,* ch. III, § 3.) Nous avons appelé l’abbé Darras l’historien *papiste* par excellence, parce qu’il divise l’histoire de l’Eglise en autant de pontificats qu’il compte de papes, à commencer par saint Pierre, bien entendu, lequel, à ses yeux, a été *pape* de la même manière que Pie IX actuellement régnant. Les savants s’étonneront sans doute que nous ayons nommé celte indigeste et inepte compilation. Notre excuse, c’est que notre ouvrage ne s’adresse pas seulement aux savants, mais aussi à des personnes qui pourraient avoir besoin de savoir que nous avons eu la patience de lire les historiens romanistes les plus modernes. C’est pour le même motif que nous avons relevé quelques-unes des innombrables bévues de cet écrivain, le dernier qui ait entrepris une compilation, intitulée : *Histoire générale de l’Eglise.* Rhorbacher l’avait précédé. Ces deux *compilateurs* sont dignes l’un de l’autre ; les rares savants que possède l’Eglise romaine rougissent de leurs œuvres, et avec raison.

1 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib. III, c. 12.

que c’était une affaire que je ne devais pas négliger. Je vous ai donc tous appelés1 pour remédier à un si grand mal. Je ressens une indicible joie en vous voyant réunis, mais je ne croirai avoir accompli mon œuvre que le jour où je vous verrai tous d’accord et unis, pratiquant cette bonne harmonie que votre consécration à Dieu vous oblige de prêcher et de persuader aux autres. Appliquez-vous donc, ô très-chers ministres de Dieu, serviteurs fidèles de notre commun maître et Sauveur, à détruire toute cause de dissension, et à aplanir au plus vite toutes difficultés, par vos lois ! Vous ferez ainsi une œuvre agréable au Dieu souverain de toutes choses, et vous me rendrez à moi, votre collègue dans le service de Dieu, un grand service. »

Constantin avait prononcé ce discours en latin. Un interprète le traduisit en grec. Ensuite il accorda la parole aux présidents du concile2. Une vive discussion s’engagea aussitôt. L’empereur écouta tout avec patience ; s’intéressa à toutes les questions qui étaient soulevées, et ne prit la parole que dans un but de conciliation. Dans ces discussions, il se servait de la langue grecque, beaucoup plus répandue que le latin ; il parlait avec douceur et montrait en même temps qu’il connaissait bien les questions agitées. Aux uns, il opposait des raisonnements ; aux autres des paroles de paix ; il félicitait ceux qui avaient bien parlé ; et il cherchait à amener tout le monde à la même manière de voir. Il atteignit son but, et tous, à la fin, tombèrent d’accord.

—

1 Constantin s’attribue donc à lui-même la convocation du concile.

2 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib. III, c. 15.

Il faut remarquer ces paroles d’Eusèbe : τοΐς της αυνοοου « προεοροις. » Elles prouvent que le concile eut à sa tête *plusieurs présidents* qui étaient, sans nul doute, les évêques des plus grands sièges.

Nous pensons que les délégués de Rome, étant de simples prêtres, ne purent prendre rang parmi les évêques.

Nous n’attachons aucune importance aux signatures qui ont été publiées dans les diverses collections des conciles. Elles ne sont pas authentiques. Du reste, les délégués de Rome auraient pu signer avant les autres évêques des grands sièges sans que l’on pût en conclure autre chose, sinon que l’évêque de Rome qu’ils représentaient était considéré comme le premier. Mais Osius et les deux prêtres Viton et Vincent étant en tête des signatures, il nous semble évident que ces signatures ont été arrangées d’après le récit de Gélase de Cyzique. à une époque postérieure.

La discussion portait sur deux points principaux : Le système d’Arius, qui résumait toutes les hérésies antérieures, et la question paschale1*.* On convint sur le premier point d’une profession de foi qui était l’exposition exacte de l’ancienne doctrine, et l’on fixa le jour où tous les chrétiens devraient célébrer la Pâque. Constantin, pour arriver à la conciliation, insistait principalement sur ce point2 : que la doctrine relative à la divinité était clairement exposée dans les livres évangéliques et apostoliques, et qu’il valait mieux s’en référer à leur témoignage que d’avoir recours aux finesses de la dialectique. Les évêques furent de cet avis et la grande majorité se déclara en faveur d’un symbole qui fut rédigé et proposé par Osius à l’assemblée3. Cependant plusieurs s’y opposèrent. Eusèbe de Nicomédie, Théodote de Laodicée, Paulinus de Tyr, Athanase d’Anazarbe, Grégoire de Byrouth, Aétius de Lidda ou Diospolis4 n’acceptèrent pas sincèrement le symbole, et ils rencontrèrent dans le concile de nouveaux adhérents au système arien : Ménophante d’Ephèse, Patrophile de Scythopolis, Theognis de Nicée, Maris de Chalcédoine, Narcisse de Neroniade ou Irenopolis. Théonas de Marmarique et Secundus de Ptolémaïde de Lybie, anciens partisans d’Arius, se prononcèrent aussi contre la saine doctrine. Les opposants présentèrent au concile une formule de foi, en opposition avec celle qu’Osius avait rédigée. Mais elle fut aussitôt rejetée comme contraire à la foi. Elle fut attaquée avec tant d’énergie et excita un tel tumulte que tous l’abandonnèrent, excepté Secundus et Théonas.

Le contre-projet de l’arianisme avait été rédigé par Eusèbe de Nicomédie5, de concert avec Menophante d’Ephèse ; Patrophile de Scythopolis ; Theognis de Nicée ;

—

1 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib. III, c. 14.

2 Theodoret, *Hist. Eccl,* lib. I, c. 6.

3 S. Athan., *Hist. Arian. ad Monach·.,* § 42.

4 Theod., *Hist. Eccl.,*'lib. 1, c. 4 etc. 6 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 8.

5 Eustath., Antioch., *ap* Theod., *Eist. Eccl.,* lib. I, c. 7 ; *Ibid.,* c. 6 ; S. Athanas., *Epist. ad Afros ;* et *ap* Theod., *Hist. Eccl., Loc. cit.*

Sozomène (lib. I, c. 21) prétend qu’Eusèbe hésita avant, d’admettre le mot *consubstantiel,* mais, qu’après réflexion, il y adhéra. Il affirme que les amis d’Arius, Eusèbe de Nicomédie, Theognis, Maris, Patrophile signèrent le symbole. Il leur adjoint à tort Secundus de Ptolémaïde en Lybie.

Narcisse de Neroniade ; Théonas de Marmarique et Secundus de Ptolémaïde. Il s’était appliqué surtout à se servir d’expressions amphibologiques, afin de faire croire qu’il admettait la divinité du Fils qu’il rejetait réellement. Mais ses subterfuges ne purent tromper le concile. On lui opposa l’Ecriture et la tradition des Eglises qui enseignaient que le Fils était *de la même substance* que le Père, c’est-à-dire qu’il lui était *consubstantiel* (όμοουσίοζ).

Arius lui-même connaissait ce mot, comme on l’a vu dans sa lettre à saint Alexandre, et reprochait aux orthodoxes de s’en servir pour exprimer la vraie foi. C’était surtout sur ce mot, inséré par Osius dans son projet de symbole, que la discussion avait porté. La plupart des évêques y adhérèrent comme à l’expression de la vraie foi.

Saint Athanase, qui assista au concile et prit une large part aux discussions, nous a laissé sur ce sujet des renseignements qui complètent ceux des historiens. Ils méritent d’être recueillis avec soin :

La discussion s’étant ouverte sur la doctrine, les évêques demandèrent aux ariens avec beaucoup de douceur et de politesse d’exposer les raisons qui militaient en faveur de leur doctrine et de l’appuyer sur des preuves positives, c’est-à-dire théologiques, sans se perdre dans des divagations philosophiques. Ils osèrent à peine ouvrir la bouche, et tous les jugèrent dignes de condamnation. Ils se disputèrent entre eux ; et quand on leur eut opposé les preuves qui réfutaient leur système, ils gardèrent un silence qui était l’aveu de leurs erreurs. Les évêques rejetèrent donc les expressions amphibologiques dont ils les avaient enveloppées, et proclamèrent la vraie foi de l’Eghse1.

Arius exposa lui-même sa doctrine devant le concile.

Le Fils, dit-il2, ne participe pas plus à la substance divine que les autres créatures, car lui-même est une

—

1 S. Alhan., De Decret. Nicœn. Synod., § 3.

2 S. Athan., Epist. ad Episcop. Ægypt. et Lyb., § 12 et 13 ; Orat. I, Contra Arian., § 7.

œuvre de Dieu. Dieu ne nous a pas créés pour lui ; il l’a, au contraire, créé pour nous. Dieu était d’abord seul et le Verbe n’était pas avec lui ; mais lorsqu’il voulut nous créer, il le créa, lui donna les noms de Verbe, de Fils, de Sagesse, et le fit l’intermédiaire de notre création. Comme toutes les autres créatures, il fut créé par la volonté du Père, mais il n’est pas le produit propre et naturel du Père ; ce n’est que par grâce qu’il devint son Fils. Dieu, qui a toujours été, a voulu que le Fils existât, comme il a voulu l’existence de tous les autres êtres. Le Fils n’est donc qu’un produit créé qui ne peut connaître la substance non créée, éternelle ; qui ne peut même comprendre sa propre nature.

En entendant de tels blasphèmes, les Pères du concile se bouchaient les oreilles ; ils déclarèrent unanimement que celui qui les proférait était un hérétique digne de condamnation. C’est pourquoi ils le frappèrent d’anathème et déclarèrent que son système était opposé à la foi de l’Eglise. Ils rendirent leur jugement en toute liberté et sans avoir à subir la moindre pression. Ils jugèrent que l’arianisme conduisait droit au judaïsme et même au paganisme, et que ceux qui soutenaient de telles erreurs ne méritaient pas le titre de chrétien.

Pour échapper aux subterfuges des ariens, les Pères du concile jugèrent qu’ils devaient déclarer que le Fils était *de la substance* du Père ; qu’il lui était *consubstantiel*1*.* Ce mot était susceptible d’un sens erroné. Sabellius en avait abusé pour dire que si le Fils était de la même substance que le Père, il ne faisait qu’une même personne avec lui, qu’autrement la substance divine serait reconnue *divisible.* Du mot *consubstantiel* admis comme orthodoxe, il en induisait la négation de la Trinité.

Le mot se présenta avec ce sens dans les discussions du concile d’Antioche contre Paul de Samosate. Si le Fils et le Saint-Esprit sont *consubstantiels* au Père, disait Paul, il s’ensuit qu’en Dieu il y a trois êtres, un qui a. la priorité, deux qui en émanent ; il y a donc trois Dieux. Il

—

1 S. Athan., *De Synod.,* § 45.

ajoutait : si l’on dit que le Fils fut un homme auquel on conféra le titre de Dieu, la substance de Dieu reste unique et intacte. Les évêques, afin d’éviter le piège que leur tendait Paul de Samosate, rejetèrent le mot consubstantiel dans le sens qu’il lui donnait, aussi bien que dans celui que soutenait Sabellius, et ils déclarèrent que le Christ était le Verbe de Dieu, préexistant à la création de la nature humaine à laquelle le Verbe fut uni hypo- statiquement.

Arius admettait, avec les Pères d’Antioche, que le Christ était le Verbe existant antérieurement à son union avec sa nature humaine, et même existant avant les temps ; mais il affirmait qu’il avait été *créé* avant les temps ; par conséquent qu’il n’était pas sorti de toute éternité de la substance du Père. Il s’autorisait, pour rejeter le mot *consubstantiel,* du sens que Sabellius avait donné à ce mot pour s’attaquer à la Trinité.

Les Pères de Nicée avaient à éviter un double écueil, afin de ne pas tomber dans le sabellianisme en condamnant l’arianisme. C’est ce qu’ils firent dans leur exposition de la foi, où ils affirmèrent le dogme d’une substance unique en Dieu, et celui de la Trinité des personnes. De cette manière, les deux hérésies étaient condamnées, et la doctrine catholique était mise en parfaite lumière.

Les partisans d’Arius proposaient de remplacer le mot *consubstantiel* par ceux-ci : *qui vient de Dieu ;* ils attachaient à ce mot *de Dieu (ex Deo)* un sens non orthodoxe ; les Pères du concile comprirent leurs ruses. Ils acceptèrent le mot *ex Deo ;* mais ils l’expliquèrent en disant que le Fils ne venait pas de Dieu de la même manière que les créatures ; qu’il était une véritable émanation de sa substance. On peut dire de toutes les créatures qu’elles viennent *de Dieu,* puisque c’est lui qui les a créées par son Verbe ; mais on ne peut dire que du Verbe qu’il vient *du Père,* ce qui veut dire, qu’il est de la substance du Père, expression qui ne convient à aucun être créé.

Les expressions : *de la substance du Père, consubstantiel,* n’étaient pas dans l’Ecriture ; mais elles exprimaient parfaitement la foi de l’Eglise ; c’est pourquoi les Pères

y eurent recours, forcés de les employer pour déjouer les subterfuges des ariens.

Ils n’inventèrent pas ces expressions, comme les ariens le leur reprochèrent plus tard, mais ils les empruntèrent aux anciens Pères1.

En se servant de ce mot, les Pères du concile ne se donnèrent pas comme revêtus d’une autorité personnelle pour juger de la foi2. Ils déclarèrent seulement « ce que croyait l’Eglise *catholique.* » Ils eurent soin d’expliquer qu’ils ne faisaient point un dogme nouveau ; qu’ils déclaraient seulement ce que les apôtres avaient enseigné, et ce que l’Eglise avait toujours cru.

C’est saint Athanase qui s’exprime ainsi.

Eusèbe de Cæsarée3 s’était d’abord prononcé contre le mot *consubstantiel* à cause du mauvais sens qu’y attachait Sabellius ; mais il savait aussi que les anciens Pères s’étaient servis de ce mot pour exposer la vraie doctrine. Dès qu’il connut que le concile de Nicée attachait à cette expression le même sens que les anciens Pères, il accepta franchement le symbole et écrivit de Nicée à son Eglise une lettre dans laquelle il s’exprimait ainsi4 :

« Vous avez sans doute connaissance, très-chers frères, des choses qui ont été traitées dans le grand concile de Nicée touchant la foi de l’Eglise ; car la renommée devance ordinairement la notification de l’avènement. Mais, dans la crainte que le récit qui vous en serait fait ne fût pas exact, nous avons jugé nécessaire de vous envoyer la formule de foi que nous avions d’abord proposée, et celle que les évêques, en ajoutant à la nôtre quelques éclaircissements, ont promulguée. Notre formule, lue en présence de l’empereur très-aimé de Dieu, parut à tous bonne et juste. Elle était ainsi conçue :

« Gomme nous l’avons reçu des évêques nos prédécesseurs, lorsque nous avons été initiés à la doctrine, et que nous avons été baptisés ; comme nous l’avons appris

—

1 S.Athan., *Le Decret. Nicœ-ii. Synod.,* §§ 19, 25, 52.

2 S. Alhan., *Le Synod.,* § 5 ; *Epist. ad Afros,* § 2.

3 S. Athan., *De Decret. Nicœn. Synod.,* S 3.

4 Euseb., *Epist. ad Caesarienses,* int. op. t. II, p. 1536, édit. Migne ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. 1, c. 8.

des saintes Ecritures ; comme tous, soit évêques, soit prêtres, nous avons cru et enseigné, nous croyons maintenant et vous exposons ainsi notre foi :

« Nous croyons en Dieu un, Père Tout-Puissant, créateur des choses visibles et invisibles ;

Et en un Seigneur Jésus-Christ, Verbe de Dieu, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vie de vie, Fils unique, premier-né de toute créature, engendré de « Dieu le Père avant tous les siècles, par lequel toutes choses ont été faites ; qui s’est incarné pour notre salut et a vécu parmi les hommes ; qui a souffert, est ressuscité le troisième jour ; est monté vers le Père, et viendra de nouveau avec gloire juger les vivants et les morts.

Nous croyons aussi en un Saint-Esprit.

Nous croyons que chacun d’eux est et subsiste : Le Père véritablement Père ; le Fils véritablement Fils ; le Saint-Esprit véritablement Saint-Esprit, selon cette parole prononcée par Notre Seigneur, lorsqu’il envoya ses disciples prêcher : *Allez, instruisez toutes les* « *nations ; baptisez-les, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit .* Nous déclarons penser ainsi, avoir cette foi, l’avoir eue auparavant, et que nous la conserverons constamment, condamnant et anathématisant toute hérésie impie.

« Nous attestons que nous avons toujours pensé ainsi du fond du cœur, dès que nous avons pu connaître ces vérités ; que nous pensons encore ainsi aujourd’hui, et que nous parlons en toute sincérité en présence de Dieu Tout-Puissant, de Notre Seigneur Jésus-Christ, prêts à vous donner des preuves de notre croyance et vous convaincre que nous l’avons toujours eue et enseignée, comme aujourd’hui.

« Lorsque j’eus lu cette exposition de foi, personne n’y fit d’objection. L’empereur très-aimé de Dieu y donna le premier son assentiment ; déclara qu’il croyait ainsi et engagea tout le monde à admettre cette foi et à y souscrire, en ajoutant seulement le mot *consubstantiel.* Il expliqua lui-même ce mot, en exposant que l’on ne

devait pas l’entendre dans un sens matériel, comme si la substance divine était susceptible de division, de partage, ce qui répugne à une substance toute spirituelle, mais dans un sens divin et mystique. Lorsque l’empereur eut ainsi disserté, l’assemblée adopta le mot *consubstantiel* et la profession de foi suivante. »

Eusèbe donne ici le symbole, tel que nous le citerons un peu plus bas ; puis il ajoute :

« Lorsque cette formule de foi eut été présentée, nous n’avons pas laissé passer sans examen ce qui fut dit touchant les expressions : *de la substance* et *consubstantiel.* On proposa à ce sujet plusieurs questions, et l’on fit plusieurs réponses ; l’on discuta sérieusement sur le sens des expressions proposées. A propos des mots : *de la substance,* il fut entendu qu’ils signifiaient que le Fils venait *du Père,* mais non comme une partie du Père. L’expression nous parut juste dès qu’elle exprimait la saine doctrine qui consiste en ceci : que le Fils vient du Père, mais qu’il n’est pas une partie de sa substance ; c’est pourquoi nous y avons adhéré. Nous n’avons même pas rejeté le mot *consubstantiel* par amour de la paix et pour ne pas faillir à l’exacte intelligence de la doctrine. Par la même raison, nous avons approuvé les mots : *engendré, non fait ;* car on observait que le mot *fait* désigne l’action créatrice de Dieu qui fit toutes choses, par le Fils ; et qu’il ne pouvait convenir à ce Fils, auquel il ne fallait point attribuer une cause analogue à celle des êtres qui ont été faits par lui ; lequel avait une substance bien supérieure à celle des créatures, substance qu’il tenait du Père, selon les divins oracles, d’une manière mystérieuse, ineffable et incompréhensible pour l’homme. Lorsqu’on dit que le Fils était *consubstantiel au Père,* il fut donc bien entendu que,1a communication de la substance du Père n’avait aucune analogie avec celle des êtres animés, dont la substance est communiquée par division, partage, communication, tous actes qui ne peuvent convenir à la nature divine. Le mot *consubstantiel* signifie donc seulement que le Fils n’a aucune ressemblance avec les créatures qui ont été faites par lui,

mais qu’il est semblable au Père par lequel il a été engendré ; qu’il n’a ni une autre essence, ni une autre substance que celle qu’il a reçue du Père.

« Quand toutes ces explications eurent été données, nous avons pensé que l’on devait approuver le mot *consubstantiel,* d’autant plus que nous savions qu’il avait été employé par plusieurs des anciens Pères et des écrivains les plus illustres pour expliquer la divinité du Père et du Fils.

« J’ai cru devoir entrer dans ces explications touchant la foi qui a été promulguée à Nicée, à laquelle nous avons tous adhéré, non à la légère et sans réflexion, mais selon les explications qui furent données devant le très-pieux empereur lui-même, et pour les raisons exposées ci-dessus, qui furent approuvées de tous.

« Nous n’avons pas vu avec peine l’anathème qui suit la formule de foi, puisqu’on ne fait qu’y proscrire des expressions étrangères aux saintes Ecritures et qui avaient causé tous les troubles de l’Eglise. Dans aucun des livres inspirés, on ne trouve ces expressions : *Des non existants ; il fut un temps où il n’était pas ;* il n’y a donc aucune raison pour s’obstiner à vouloir s’en servir. C’est pourquoi nous avons adhéré au décret juste et utile qui les proscrivait, d’autant mieux que nous n’avions jamais accepté les expressions condamnées.

« Très-chers frères, j’ai cru devoir vous écrire ces choses, afin que vous connaissiez les motifs de nos hésitations et de nos adhésions ; vous convaincre que nous avons eu raison de résister tant que les expressions dont on se servait ne nous ont pas offert un sens parfaitement clair et juste ; mais que nous les avons admises franchement dès qu’il nous a été démontré que ces expressions avaient un sens conforme à la foi que nous avions toujours confessée. »

Cette belle lettre répond aux accusations élevées contre le docte évêque de Cæsarée, et explique très-bien la conduite qu’il avait tenue jusqu’alors. Il n’acceptait pas les formules d’Arius ; mais certaines expressions dont se servaient les orthodoxes pouvaient être enten-

dues d’une manière erronée. Dès que le sens de ces mots fut fixé et que l’orthodoxie fut sauvegardée, Eusèbe les accepta sans difficulté.

Saint Athanase a cité avec éloge la lettre de l’évêque de Cæsarée1. Elle méritait cet honneur.

D’après les documents cités, on proposa trois formules de foi au concile de Nicée. Celle d’Eusèbe de Nicomédie fut rejetée sans hésitation comme hérétique ; celle d’Eusèbe de Cæsarée fut approuvée, pourvu qu’on y insérât le mot *consubstantiel.* Osius présenta la formule qui fut adoptée, après que le sens du mot *consubstantiel* eût été fixé d’une manière orthodoxe, et mis à l’abri de toute fausse interprétation.

Telle est la formule ou profession de foi promulguée à Nicée2 :

« Nous croyons en Dieu un, Père Tout-Puissant, créateur de toutes choses visibles et invisibles :

« Et en un Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, seul engendré du Père, et étant de la substance du Père, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu : engendré, non créé, consubstantiel au Père ; par lequel toutes choses ont été faites, celles qui sont au ciel, comme celles qui sont sur la terre : Pour nous hommes, et pour notre salut, il est venu, s’est incarné et s’est fait homme ; il a souffert, il est ressuscité le troisième jour, il est monté aux cieux, et reviendra juger les vivants et les morts.

« Nous croyons aussi au Saint-Esprit.

« Ceux qui disent : il fut un temps où il (le Fils) n’était pas, et il n’existait pas avant d’être engendré ; ou bien : il a été fait d’éléments non existants : Ceux qui disent que le Fils est d’une autre substance, d’une autre essence (que le Père) ; qu’il a été créé, qu’il est soumis à la mutation et au changement : la sainte Eglise catholique apostolique les anathématise. »

Telle fut la rédaction primitive du symbole de Nicée.

—

1 S. Athan., De Decret. Niccen. Synod., §3.

2 S. Athan., Epist. ad Jovian., § 3 ; Euseb., Epist. supracit. ; Socrat., Hist. Eccl., lib. I, c. 8. ; Ruffin, Hist. Eccl., lib. I, c. 6.

I1 était conforme aux anciens symboles que nous avons cités d’après les Pères antérieurs, et qui étaient en usage dans les Eglises particulières ; mais il fut le premier qui reçut le caractère d’universalité ; il était surtout dirigé, dans ses détails, contre les erreurs de l’arianisme. Par leur terminologie exacte et claire, les membres du concile, en confirmant la foi toujours admise, rendaient vaines toutes les subtilités de l’hérésie.

Arius refusa de signer cette formule de foi et fut déposé. Eusèbe de Nicomédie et Theognis de Nicée consentaient, du moins en apparence, à admettre la formule, mais refusaient de souscrire à la déposition d’Arius1*.* Constantin exila Arius et lui défendit de jamais rentrer à Alexandrie. Théonas de Marmarique et Secundus de Ptolémaïde furent également exilés. Eusèbe de Nicomédie et Theognis de Nicée ne furent exilés qu’après le concile, comme on le verra dans la suite du récit. Ces évêques, comme tous ceux qui avaient soutenu Arius, ne signèrent qu’hypocritement et par crainte de l’exil2. Dès qu’ils purent revenir sur leur signature et attaquer le concile de Nicée sans avoir de risques à courir, ils le firent avec une audace inouïe, comme on le verra dans la suite.

Après la condamnation de la doctrine d’Arius, le concile passa à la question paschale. La discussion eut un tout autre caractère. Lorsqu’il s’agissait de la foi, les Pères se contentaient de dire : *Ainsi croit l’Eglise catholique.* « Ils professèrent, ajoute saint Athanase3, ce qu'ils avaient toujours cru, et promulguèrent, non pas une doctrine nouvelle, mais une doctrine apostolique. Ce qu’ils donnèrent par écrit n’était pas de leur invention, mais ce que les apôtres avaient enseigné. »

Cette observation de saint Athanase détermine clairement la nature de l’autorité épiscopale dans les décisions de foi. Les évêques n’ont aucun droit sur la doctrine ; ils ne peuvent ériger en dogme une doctrine nouvelle ; leur devoir est de proclamer ce que les apôtres ont

—

1 Socrat., Hist. Eccl., lib. I. c. 8.

2 S. Athan., Apolog. contr. Arian., §. 23 ; De Décrit. Nicaen. Synod., §. 3 et 6

3 S. Athanas., De Synod., par. 5 ; Epist. ad Afros. §. 2.

enseigné, et ce que l’Eglise catholique a toujours cru.

La discussion touchant la fixation du jour de Pâques eut un tout autre caractère. Il s’agissait d’une question purement disciplinaire, ecclésiastique par sa nature, et pouvant être, par conséquent, tranchée avec autorité par les évêques, premiers pasteurs de l’Eglise, et investis d’une autorité divine pour la gouverner. Les Pères du concile de Nicée ne dirent donc pas, comme sur la question de foi : « C’est ainsi que croit l’Eglise catholique ; » mais ils usèrent de cette formule : « Ce qui suit a été décrété. »

Cette remarque est de saint Athanase.

Le décret du concile de Nicée touchant la Pâque ne nous a pas été conservé. On sait cependant1, qu’il y était prescrit de ne pas célébrer cette fête le même jour que les Juifs, mais seulement le dimanche qui suivait le quatorzième jour de la lune après l’équinoxe du printemps.

Pour déterminer ce jour, le concile décida que l’Eglise d’Alexandrie, connue depuis longtemps par sa science en astronomie, serait chargée de ce soin, et qu’elle communiquerait sa décision à l’Eglise de Rome. Cette dernière, placée dans la première capitale de l’empire, ayant des relations plus faciles avec les provinces les plus éloignées, fut chargée de leur faire connaître le jour indiqué par l’Eglise d’Alexandrie.

Le décret de Nicée ne trancha pas toutes les difficultés, car, à Rome, on calculait l’équinoxe autrement qu’à Alexandrie, et, quoique cette dernière Eglise eût été chargée du calcul, on refusa à Rome d’accepter ses décisions, ce qui entretint encore quelques divergences dans la célébration de la Pâque, entre l’Orient et l’Occident, quoique l’on fût d’accord sur la loi promulguée par le premier concile de Nicée2.

—

1 Voy. s. Leon., *Epist.* 121 *ad Marcian. Imperat*., édit. Ballerin. ; Ambros., *Epist.,* 25, class. 1, *ad Episcop.per Æmil. Constit. ;* Epiph., *Hœres.,* 30 et *Hœres.,* 70, §§ 11 et 12.

2 Ces divergences cessèrent au VIme siècle, lorsque Denys-le-Petit eut fait adopter à Rome un cycle qui concordait avec celui de l'Eglise d’Alexandrie pour déterminer le jour de la Pâque. Les Eglises d’Orient et d’Occident

Le concile s’occupa aussi du schisme de Meletios. Les actes de la vénérable assemblée ne nous étant pas parvenus1, nous ne trouvons de renseignements sur cette question et sur celle de la Pâque que dans les lettres de notification qui furent adressées à toutes les Eglises. Ces précieux documents appartiennent à l’histoire et nous devons les enregistrer intégralement.

« A l’Eglise d’Alexandrie2, sainte et grande par la grâce de Dieu et aux frères bien-aimés qui habitent l’Egypte, la Lybie et la Pentapole, les évêques assemblés à Nicée et composant un grand et saint concile, salut dans le Seigneur.

« Par la grâce de Dieu, et sur la convocation de Constantin, prince chéri de Dieu3, assemblés des diverses provinces et des cités, et formant à Nicée un grand et saint concile, nous avons jugé nécessaire de vous adresser des lettres de la part de ce saint concile, afin que vous sachiez ce qui a été proposé et examiné, décrété et établi par lui.

« D’abord, sous les yeux de notre empereur Constantin, chéri de Dieu, on a discuté les doctrines impies et perverses d’Arius, et on a décidé, à l’unanimité, de les frapper d’anathème, ainsi que les blasphèmes et les sophismes auxquels il avait recours pour dire que le Fils de Dieu avait tiré son origine de choses non existantes auparavant ; qu’il n’était pas avant de naître ; qu’il fut un

—

restèrent en harmonie sur ce point jusqu’au XVIme siècle. Alors Grégoire XIII, évêque de Rome, réforma le calendrier julien qui continua à être suivi par l’Eglise d’Orient. De là de nouvelles divergences. Nous ne discuterons pas la valeur de la réforme grégorienne du calendrier, mais nous ferons observer que, d’après le comput romain, les Eglises occidentales célèbrent parfois la Pâque le même jour que les Juifs, ce qui est absolument contraire à l’esprit du décret de Nicée. En suivant l’ancien calendrier julien, les Eglises d’Orient ne tombent jamais dans cet inconvénient. Donc, en supposant que la réforme grégorienne soit juste, les Eglises qui l’ont adoptée devraient admettre, pour la fixation du jour de Pâques, un nouveau comput qui préviendrait l’inconvénient que nous avons signalé.

1 On a prétendu, à plusieurs reprises, donner au public ces actes, au moins en partie. Mais tout ce qui a été publié jusqu’ici n’offre aucun caractère d’authenticité. De nos jours, on parle de la découverte d’une partie des actes, mais ce que l’on a publié dans quelques recueils périodiques ne nous paraît pas appartenir au premier concile œcuménique et ressemble plutôt à l’œuvre d’un rhéteur postérieur.

2 *Ap.* Theod., *Hist. Eccl,* lib. I, c. 8 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. 1, c. 9.

3 On doit remarquer que les Pères ne parlent que d’une convocation faite par l’empereur Constantin.

temps où il n'existait pas ; qu’il fut capable de bien et de mal selon l’usage qu’il ferait de son libre arbitre ; qu’il a été créature, et un être créé. Le saint concile a dit anathème à tous ces blasphèmes insensés qu’il pouvait, à grand peine, entendre prononcer. Quel a été pour Arius le résultat de ses erreurs ? Vous le savez sans doute déjà, ou vous l’apprendrez bientôt ; nous ne vous en parlons pas de peur de paraître insulter un homme qui a cependant reçu la digne récompense de son crime. Son impiété a eu tant d’influence sur Théonas de Marmarique et Secundus de Ptolémaïde qu’ils ont préféré souffrir la même peine plutôt que d’y renoncer. L’Egypte sera délivrée à l’avenir de ces hommes qui troublaient son peuple paisible par leurs opinions perverses et les désordres qui en étaient la suite.

« Reste ce qui regarde Meletios et ceux qu’il a ordonnés1*.* Nous vous notifions, très-chers frères, ce que le concile a statué. Quoique Meletios ne méritât aucune indulgence, le concile a voulu en user à son égard ; il a donc décidé qu’il resterait dans sa ville épiscopale sans pouvoir d’élire ou de donner les ordres, et qu’il ne pourrait non plus exercer ce pouvoir dans aucune autre ville ; qu’il ne jouirait que d’un titre purement honorifique. Quant à ceux qui ont été établis par lui, après avoir été confirmés par une ordination plus sainte, ils seront admis à la communion d’après ces règles : ils resteront dans leur honneur et leurs fonctions, mais au second rang seulement, dans les paroisses ou Eglises, où notre très-cher collègue Alexandre aurait établi des évêques antérieurement. Aucun d’eux ne pourra concourir aux élections ou faire aucune autre fonction épiscopale sans la volonté des évêques de l’Eglise catholique soumis à Alexandre.

« Ceux qui, par la grâce de Dieu et par vos prières, n’ont point participé au schisme, mais sont restés sans tache dans l’Eglise catholique et apostolique, ils jouiront du pouvoir d’élire, de désigner ceux qui seront dignes de

—

1 *Vid. et.* Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 24*.*

l’ordination et de remplir toutes autres fonctions selon les lois et règlements ecclésiastiques. S’il arrive qu’un de ceux qui ont été réintégrés dans l’Eglise meure, on pourra lui donner pour successeur un autre de ces réintégrés, pourvu qu’il en soit' digne, qu’il soit élu par le peuple et confirmé par l’évêque de l’Eglise catholique d’Alexandrie. Cette règle est générale ; cependant la personne de Meletios est exceptée à cause de son caractère brouillon et de son imprudence ; car il n’est pas utile de lui rendre un pouvoir et une autorité dont il pourrait encore abuser.

« Telles sont les questions qui regardent spécialement l’Egypte et la très-sainte Eglise d’Alexandrie. Si quelque autre décision était prise en présence du Seigneur et très-honoré frère et collègue Alexandre, il vous l’exposerait en toute exactitude, comme y ayant pris part.

« Nous vous annonçons aussi avec joie que nous avons été d’accord touchant la célébration de la fête de Pâques, et que, grâce à vos prières, l’œuvre de l’union est accomplie. Ainsi nos frères orientaux qui célébraient la fête avec les Juifs et étaient séparés de vous, des Romains et des autres Eglises depuis le commencement, la célébreront à l’avenir *avec vous*1.

« Réjouissez-vous donc pour ce qui a été si heureusement accompli, pour la paix et la bonne harmonie qui règnent ; pour l’extirpation des hérésies, et recevez avec les honneurs et l’amour qu’il mérite notre collègue, votre évêque Alexandre. Sa présence nous a procuré une grande joie, et malgré son grand âge, il a beaucoup travaillé pour vous faire jouir de la paix.

« Priez pour nous tous, afin que les choses qu’il nous a semblé bon d’établir, soient acceptées et ratifiées par Notre Seigneur Jésus-Christ, les jugeant bonnes et faites dans la volonté de Dieu et Père, dans le Saint-Esprit auquel soit gloire dans les siècles des siècles. Amen. »

La décision prise au sujet des Mélétiens fut géné-

—

1 Cette expression confirme ce que nous avons dit, d’après de bons documents, que l’Eglise d’Alexandrie devait indiquer le jour de la fête.

ralisée dans un des canons du concile, comme nous l’exposerons plus bas.

Pour compléter les renseignements donnés dans cette lettre synodale sur les actes du concile, il sera utile d’analyser les lettres que l’empereur Constantin adressa aux diverses Eglises.

Sa première lettre est adressée aux évêques qui n’avaient pu assister au concile ; il n’y fait mention que de la question paschale. « Ma préoccupation principale, dit-il1, est que l’Eglise catholique soit unie dans la foi et dans la charité. Mais je ne pouvais atteindre ce but, si tous les évêques n’étaient pas d’accord ; c’est pourquoi j’ai réuni le concile le plus nombreux qu’il a été possible, et j’y ai assisté comme un des vôtres ; car je dis avec joie que je suis votre collègue.

« En ce qui touche au très-saint jour de Pâques, on a été unanime à décider qu’il fallait célébrer la fête le même jour. Nous avons jugé qu’il était inconvenant de la célébrer le même jour que les Juifs qui souillèrent leurs mains du sang innocent. Acceptez tous cette décision avec docilité, car ce qui est décrété par les saints conciles des évêques doit être regardé comme l’expression de la volonté divine. »

L’application des décrets de Nicée relatifs aux Mélétiens ayant occasionné quelques troubles, Constantin écrivit aux Eglises d’Egypte pour confirmer les décrets du concile et exhorter les évêques à s’y soumettre2. Il écrivit en particulier *à l’Eglise catholique d'Alexandrie* pour lui notifier les décisions du concile contre Arius3. Il montrait tant de zèle contre cet hérétique qu’il ordonna, sous peine de mort, de brûler ses livres4, Arius,

—

1 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib. III, c. c. 17 et seq. ; Theod., *Hist. Eccl.* lib. I, c. 9 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 9.

2 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib. III, c. 25.

3 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. 1, c. 9.

Dans cette lettre, il dit positivement : *J'ai convoqué le* concile à Nicée, et j’y ai assisté comme un évêque, car je me glorifie d’être collègue des évêques.

Il est évident qu’il ne s’attribuait pas l’ordre sacerdotal, mais qu’il se considérait comme le collègue des évêques en ce sens qu’il travaillait de concert avec eux au bien de l’Eglise. Il s’exprimait ainsi pour relever le titre d’évêque aux yeux des peuples.

4 Constantin, *Epist. ad Episcop. et Pleb. ap* Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 9.

dit-il, est aussi coupable que Porphyre, auteur d’ouvrages infâmes contre la religion, ouvrages qui ont mérité le sort qu’ils méritaient et qui ont été détruits.

Constantin, pour établir une paix complète dans l’Eglise, aurait voulu mettre fin au schisme de Novatianus qui avait encore des adeptes. Leur évêque était un certain Acesius. Constantin l’ayant appelé au concile il s’y rendit1. Lorsque le symbole eut été promulgué, et que l'on eut arrêté le décret sur la célébration de la Pâque, Constantin demanda à Acesius, s’il n’acceptait pas l’un et l’autre. Certainement, je les accepte, répondit l’évêque schismatique, et ces décisions sont apostoliques. Alors, ajouta Constantin, pourquoi restez-vous séparé ? Acesius entra dans de longs détails sur les raisons de son schisme qui existait depuis le règne de Decius, et prétendit que tous les *Tombés* ne pouvaient attendre de l’Eglise un pardon qu’elle ne pouvait leur donner. « Vous voulez aller au ciel seul et sans secours, répondit Constantin. Eh bien, placez l’échelle et montez-y. »

Il n’attacha pas plus d’importance au chef d’une secte qui n’avait plus guère d’adhérents.

Après avoir terminé les questions de la foi et de l’unité de l’Eglise, le concile adopta des lois ou canons pour améliorer les mœurs2. Quelques évêques proposèrent d’obliger les évêques, les prêtres et les diacres à se séparer de leurs femmes après leur ordination, et de vivre dans le célibat. L’évêque Paphnutius s’éleva fortement contre cette proposition. Ce vénérable personnage, élevé dès son enfance dans un monastère, n’avait jamais été marié. Ses mérites l’avaient fait, choisir pour évêque d’une ville de la haute Thébaïde. Ses miracles l’avaient rendu célèbre. Il avait confessé Jésus-Christ pendant la persécution, et on lui avait crevé un œil. Constantin l’avait en particulière vénération ; il le faisait venir souvent au palais, et baisait respectueusement les cicatrices de ses glorieuses blessures.

La loi nouvelle du célibat ayant été proposée, et

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 10 ; Sozom. ; *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 22.

2 Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 23 ; Social., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 11.

chaque évêque ayant été consulté, Paphnuce se leva au milieu de l’assemblée, et élevant la voix, s’écria : « Vous ne devez pas imposer ce joug intolérable aux ecclésiastiques. Le mariage est honorable, et le lit nuptial est sans tache. Votre trop grande sévérité nuirait à l’Eglise, au lieu de lui être utile ; car tous ne pourront pas se soumettre à la discipline d’une continence absolue ; et il arrivera que leur chasteté et celle de leurs femmes sera violée. Les rapports de l’homme avec sa femme légitime sont chastes. Il suffit donc, selon la vieille tradition de l’Eglise, que ceux qui sont élevés à l’état ecclésiastique ne puissent plus se marier après leur ordination ; mais il ne faut séparer aucun ecclésiastique de la femme qu’il a épousée légitimement étant encore laïc. »

Les paroles de Paphnutius firent d’autant plus d’impression qu’il était universellement connu pour la pureté de ses mœurs. Le concile se rangea unanimement à son avis. On laissa la liberté à ceux qui, après leur ordination, voudraient se séparer de leurs femmes et vivre dans le célibat. Il n’était pas rare alors de voir des ecclésiastiques s’élever à cette perfection.

Selon *la vieille tradition de l’Eglise,* les évêques pouvaient donc vivre avec leurs femmes, aussi bien que les prêtres et les diacres ; mais ni les uns ni les autres ne pouvaient se marier après leur ordination, à moins de quitter le ministère1.

Les canons, adoptés par le concile de Nicée, sont au nombre de vingt2. Nous les donnons en les accompagnant de courtes explications.

—

1 Les Eglises orientales ont toujours maintenu cette ancienne discipline, excepté pour les évêques qui furent obligés au célibat pour le concile *in Trullo*, comme nous le verrons dans la suite.

Les Eglises occidentales admirent le célibat perpétuel pour les évêques, les prêtres, les diacres et les sous-diacres. L’histoire dira que saint Paphnutius avait bien prévu les inconvénients qui résulteraient d’une telle loi pour l’Eglise qui l’admettrait.

Lorsque l’Eglise anglicane se sépara de l’Eglise romaine, elle établit une discipline toute contraire, et décréta que les évêques, les prêtres et les diacres pourraient se marier, même après l’ordination, et même se marier plusieurs fois. Cette discipline est absolument contraire à celle qui a été suivie par l’Eglise apostolique, et qui a été maintenue par les Eglises orientales.

2 Theod., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 7 ; Ruffin, *Hist. Eccl,* lib. I, c. 6. Cet historien latin a séparé en deux les 6n,e et 8me canons ; c’est pourquoi il en compte 22, quoiqu’il ne donne que les 20 reconnus par les Grecs.

V. *il. Acl. Sext. Concil. Carthagin. Gelas. Cyz. Hist. Conc. Nicœn.,* lib. Il, c. 31 ; Balsam., Zonar. et toutes les collections des conciles.

1° Si quelqu’un a été fait eunuque par les médecins pendant une maladie, ou par les Barbares, qu’il reste dans le clergé ; mais celui qui se serait mutilé lui-même, étant en bonne santé, doit cesser son ministère, s’il fait partie du clergé. A l’avenir, on ne pourra élever aux ordres un tel homme. Gomme cette loi ne regarde que ceux qui se sont mutilés volontairement, on peut recevoir dans le clergé ceux qui auraient été faits eunuques par les Barbares ou par leurs maîtres.

Il y avait des fanatiques qui se portaient contre eux- mêmes aux attentats que condamne le concile ; ils formaient une secte qui faisait de la castration une loi. Les adeptes devaient mutiler leurs disciples et tous les hommes dont ils pouvaient s’emparer. On nommait ces fanatiques valésiens1. Peut-être le concile avait-il en vue ces sectaires dans le premier canon qu’il décréta. On peut croire aussi qu’il ne voulait pas qu’on s’autorisât de l’exemple des saints évêques qui avaient ordonné Origène ; et qu’il crut utile de mettre, par sa décision, un terme aux discussions qui avaient eu lieu à ce sujet.

2° Beaucoup de choses ont été faites contre la règle de l’Eglise, soit par nécessité, soit par importunité. Ainsi, des hommes qui n’avaient quitté l’idolâtrie que depuis peu de temps, qui n’avaient reçu qu’une instruction rapide, étaient conduits au bain spirituel et étaient élevés, aussitôt après le baptême, à la dignité d’évêque ou de prêtre. Il a paru juste qu’il n’en soit plus ainsi. Le catéchumène a besoin de temps pour s’instruire ; et, après le baptême, il doit être soumis à une longue épreuve. Le précepte apostolique est incontestable : « N’ordonne pas un néophyte, de peur que, enflé d’orgueil, il ne tombe en condamnation et dans le piège du démon. » Si quelqu’un est convaincu d’un péché grave commisavec intention2, par le témoignage de deux ou de trois témoins, qu’il ne soit point admis dans le clergé. Si quelqu’un agit autrement, il encourra le danger d’être

—

1 Epiph., *Hœres.,* 58. Des sectes semblables ont été signalées en plusieurs pays, à diverses époques.

2 Le texte dit : *un péché de l'esprit,* ψυχικόν τι αμάρτημα.

déposé, comme coupable d’avoir agi contrairement à la décision du grand concile.

3° Le grand concile défend absolument à tout, évêque, prêtre, diacre, ou autre clerc d’avoir chez lui une femme non mariée avec lui, à moins que ce ne soit sa mère, sa sœur, sa tante, ou toute autre personne à l’abri du soupçon. Celui qui agira autrement sera en danger de perdre sa dignité.

4° Il faut que l’évêque soit établi par tous les autres évêques qui sont dans la même province. Si cela est difficile, soit à cause de quelque nécessité incontestable, soit à cause de la longueur du chemin, il faut toujours que trois évêques se réunissent en un même lieu pour faire l’imposition des mains, après avoir reçu le consentement écrit des évêques absents. La confirmation de tout ce qui est fait dans chaque province doit être donnée par l’évêque métropolitain.

Ce canon prouve que les divisions territoriales de l’empire furent, dès le concile de Nicée, appliquées à l’Eglise. Celle-ci fut divisée en provinces, comme l’était l’empire, et l’évêque de la ville capitale de la province ou métropole fut appelé métropolitain et investi d’une certaine juridiction sur les autres évêques de la province.

Les provinces furent elles-mêmes groupées autour des patriarchats, comme on le verra au canon sixième.

5° Les excommuniés, qu’ils appartiennent au clergé ou au corps des fidèles, lorsqu’ils le sont par les évêques d’une province, ne doivent pas être admis en communion par les évêques d’une autre province. On doit seulement examiner si l’excommunié aurait été condamné par un évêque ignorant, méchant ou injuste. Pour que cet examen soit fait d’une manière convenable, il nous a plu que deux fois par an des conciles soient assemblés dans chaque province, afin que, tous les évêques de la province étant réunis en un même lieu, toutes les questions analogues soient discutées, et que ceux qui auraient offensé ouvertement leur évêque soient considérés par tous les autres comme excommuniés, jusqu’à ce que le

concile ou le propre évêque juge à propos de prononcer une sentence plus douce. Les conciles seront réunis, le premier avant le carême, afin que tout sujet de contestation étant écarté, on puisse offrir à Dieu (le jour de Pâques) un sacrifice sans tache ; le second, pendant l’automne.

Le concile concentrait ainsi le gouvernement ecclésiastique de chaque province dans la province elle- même ; et ce gouvernement était conciliaire, comme celui de l’Eglise entière, dont le concile œcuménique était la seule représentation légitime.

6° Nous confirmons l’ancienne coutume qui existe en Egypte, en Lybie et dans la Pentapole, et d’après laquelle l’évêque d’Alexandrie a autorité dans tous ces pays, puisque, à Rome, une coutume analogue existe. De même, à Antioche et dans les autres éparchies, que chacun conserve l’honneur qui lui est dû. Cela est tout à fait évident que si quelqu’un a été fait évêque sans le consentement du métropolitain, le grand concile déclare qu’il ne doit pas être considéré comme évêque. Si deux ou trois s’obstinent à s’opposer au suffrage légal et légitime des autres, la majorité l’emportera1.

La dernière partie de ce canon prouve qu’il s’agissait particulièrement, dans la première, du droit d’ordination que d’anciennes coutumes avaient attribué aux évêques des plus grands sièges. Les Eglises, fondées à l’époque apostolique avaient été des centres d’évangélisation, et les évêques de ces Eglises avaient ordonné des évêques pour les pays nouvellement convertis à la foi, par eux ou par leurs délégués. L’Egypte, la Lybie et la Pentapole avaient toujours ainsi reçu des évêques d’Alexandrie d’où la foi leur était venue. Meletios avait nié le droit de l’Eglise d’Alexandrie ; mais le concile le reconnut et le consacra. Les Mélétiens objectaient sans

—

1 Dans quelques manuscrites latins, on lit en tête de ce sixième canon :« L'Eglise romaine a toujours eu la primauté. » Cette intercalation ne servirait pas beaucoup le système papal, alors même qu’elle ne serait pas une *falsification.* Elle est rejetée par les meilleurs érudits, même appartenant à l’Eglise romaine. Quand l’expression de *primauté* viendra d’une manière authentique dans l’histoire, il sera facile de comprendre cette expression dont on a tant abusé.

doute que c’était là un usage abusif, mais le concile répondit qu’il n’était pas un abus, *puisque*1 un usage analogue existait pour Rome, pour Antioche et pour d’autres éparchies. Comme l’évêque d’Alexandrie, celui de Rome avait le droit d’ordonner les évêques des villes appelées *suburbicaires*2. Ces villes formaient ce qu’on appelait *le territoire romain,* c’est-à-dire l’Italie méridionale avec les îles de Sicile, de Corse et de Sardaigne. D’après une ancienne coutume, analogue à celle qui existait en Egypte, les évêques de Rome ordonnaient les évêques de ce territoire qui avait reçu la foi de leur Eglise3. A Antioche régnait une coutume analogue.

Ces coutumes furent confirmées pour les sièges des trois grandes capitales de l’empire : Rome, Alexandrie et Antioche. Ce fut l’origine des patriarchats. Mais, à côté

—

1 Ainsi s’explique la fameuse expression *puisque*, έπ3ΐδή, à laquelle certains canonistes ont accordé une importance ridicule en faveur du système papal. Le sixième canon de Nicée est évidemment dirigé contre les Mélétiens qui rejetaient l'autorité que l’évêque d’Alexandrie tenait d’une ancienne coutume. Le concile s’appuie sur les coutumes analogues suivies à Rome, à Antioche et ailleurs pour légaliser celle d’Alexandrie. Comment trouver en ceci quelque chose qui favorise le système papal ?

2 Ruff., *Hist. Eccl, lib.* I, c. 6.

3 On a beaucoup disserté sur l’étendue du diocèse où l’évêque de Rome avait le droit d’ordonner les évêques. Cette question est fort peu importante. Le point essentiel c’est que le droit de l’évêque de Rome ne venait que *de la coutume* comme celui des évêques d’Alexandrie, d’Antioche et autres, et qu’il n’était pas *universel.*

Les théologiens et historiens romains prétendent que le concile, en comparant *la coutume* d’Alexandrie à celle de Rome, n’a point voulu contester les droits de l’évêque de Rome à l’autorité universelle *de droit divin,* autorité qui, d'après eux, serait basée sur des preuves indiscutables, antérieures au concile de Nicée. Nous n’avons trouvé aucune de ces prétendues preuves dans les monuments des trois premiers siècles ; nous avons, au contraire, cité des faits et des textes qui prouvent qu’elle n’existait pas. Il n’y avait, à l’époque du concile de Nicée, aucune différence entre l’autorité de l’évêque de Rome et celle de l’évêque d’Alexandrie dans les provinces sur lesquelles *une ancienne coutume* leur avait donné cette autorité. Nous verrons se développer le patriarcat de Rome, comme ceux d’Alexandrie et d’Antioche ; et nous verrons naître celui de Constantinople. Il est certain que si l’évêque de Rome avait joui de l’autorité qu’on lui a attribuée depuis dans l’Eglise romaine, il n’aurait pas pris *la coutume romaine* pour point de comparaison avec *la coutume égyptienne,* en les assimilant l’une à l’autre. Une *coutume locale* ne peut être assimilée à *un droit divin universel.* La distinction des divers titres de l’évêque de Rome, considéré comme métropolitain, patriarche et pape, ou chef universel de l’Eglise, n’a été inventée que pour échapper à des faits accablants qui, dans les premiers siècles, ruinent complètement le système papal. Malgré tous les subterfuges auxquels ont eu recours les érudits de l’Eglise romaine pour éluder le sixième canon de Nicée, et pour lui faire déclarer le contraire de ce qui y est contenu, tout homme de bonne foi, en le lisant, conviendra que le concile n’a pas considéré l’autorité de l’évêque de Rome sous un autre jour que celle de l’évêque d’Alexandrie ; et qu’il n’a donné pour base à l’une comme à l’autre qu’une simple *coutume, un ancien usage,* et non pas la parole de Dieu.

des grandes capitales existaient des capitales secondaires qui tenaient le milieu entre elles et les métropoles. Telles étaient les villes d’Ephèse, de Cæsarée en Cappadoce, d’Héraclée en Thrace, de Carthage dans l’Afrique occidentale.

Les évêques de ces capitales secondaires jouissaient d’une plus haute autorité que les simples métropolitains ; plusieurs d’entre eux reçurent le titre d’exarques. D’autres, comme celui de Salamine en Chypre, étaient premiers évêques d’Eglises autonomes, indépendantes des patriarchats et des exarchats, et qu’on appelait pour cela *acéphales.* Toutes les coutumes établies furent également respectées par le concile de Nicée, qui basa le régime gouvernemental dans l’Eglise sur le concile provincial. L’autorité des patriarches, des exarques et autres premiers évêques se bornait au droit de conférer l’ordination aux évêques des Eglises, filles de celle qu’ils administraient. Avec le temps, les patriarches et exarques obtinrent quelques autres prérogatives.

Le concile de Nicée n’entra pas dans le détail des droits et coutumes. Il déclara seulement que son canon sur l’organisation provinciale laissait intactes les coutumes consacrées par le temps. Il ne jeta que d’une manière générale les bases des patriarchats, lesquels furent explicitement constitués par les conciles œcuméniques suivants, qui développèrent son idée d’appliquer à l’organisation extérieure de l’Eglise la division territoriale de l'empire1.

—

1 Nous ne pouvons relever toutes les fausses interprétations et les falsifications dont le sixième canon de Nicée a été l’objet. Cependant, il est utile de signaler, de temps à autre, quelques-unes des falsifications des derniers écrivains romains. Voici donc comment M. l’abbé Darras traduit le sixième canon de Nicée, auquel il donne la première place, pour en mieux faire ressortir l’importance :

« *L’Eglise romaine a toujours possédé la primauté.* Que les anciennes coutumes soient donc maintenues en vigueur dans l’Egypte, la Lybie et la Pentapole, en sorte que tous y soient soumis à l’évêque d’Alexandrie, PARCE QUE TEL EST L’ORDRE DU PONTIFE ROMAIN. Qu’il en soit de même pour ce qui concerne l’évêque d’Antioche, etc. »

Le docteur Héfelé a eu la bonne foi de supprimer la première ligne qui est une altération du texte et de traduire les mots falsifiés ainsi par l’abbé Darras : *Parce que tel est l’ordre du pontife romain*, de cette manière : « Car il y a le même rapport que pour l’évêque de Rome. » Ceci revient au sens que

L'évêque de Jérusalem méritait une place spéciale dans la hiérarchie ecclésiastique, non à cause de l'importance de la ville qui avait perdu jusqu’à son nom, mais à cause des souvenirs qui s’y rattachaient. Le septième canon lui fut consacré.

7° Comme l’évêque d’Ælia1, d’après la coutume et l’antique tradition, est honoré d’une manière particulière, il continuera à jouir de ces honneurs, sans préjudice de la dignité du métropolitain.

Le métropolitain de Palestine était l’évêque de Cæsarée, capitale de la province. Le septième canon de Nicée peut être considéré comme l’origine du patriarchat de Jérusalem, en ce sens qu’il rendit légal l’honneur exceptionnel et l’indépendance dont il jouissait, d’après une coutume apostolique.

8° Si, parmi ceux que l’on appelle Purs (ou Cathares), quelques-uns reviennent à l’Eglise catholique et apostolique2, il a plu au grand et saint concile qu’ils restent dans le clergé, lorsqu’on leur aura imposé les mains3. Il faut que, préalablement, ils déclarent par écrit qu’ils observeront et suivront les doctrines de l’Eglise catholique et apostolique, c’est-à-dire qu’ils communiqueront avec ceux qui auront contracté un second mariage et avec ceux qui sont tombés pendant la persécution, et qui se sont soumis aux prescriptions de l’Eglise catholique pour la pénitence. Donc ceux d’entre eux qui, soit dans les villages, soit dans les villes, exercent le ministère ecclésiastique, y seront maintenus ; mais, pour ceux qui vont en des localités où se trouve un évêque ou un prêtre de l’Eglise catholique, il est évident que l’évêque

—

nous avons admis, avec tous les savants, dans notre traduction. Les mots grecs sont ceux-ci : επειδή και τω εν τή 'Ρώμιτι έπιςκδπω τούτο σύνηθες έςτιν

On ne peut traduire de telles expressions, comme l’a fait l’abbé Darras, sans commettre la plus honteuse falsification. (Voy. *Histoire générale de l'Eglise*, par l’abbé J. E. Darras. t. IX, pag. *244* (édit. 1867). C’est avec de pareils procédés qu’on a trouvé la papauté dans les huit premiers siècles de l’Eglise.

1 Jérusalem était ainsi appelée depuis le règne d*'Ælius* Adrianus. Cet empereur avait restauré la ville et lui avait donné son nom.

2 Ces Purs ou Cathares étaient les Novatiens.

3 On a discuté sur cette *imposition des mains.* Les uns l’ont entendue d’une nouvelle ordination ; les autres d’un rite de réconciliation usité à l’égard des hérétiques.

de l’Eglise remplira le ministère épiscopal ; quant à celui que les Cathares appellent évêque, il n’aura, en ce lieu, que le titre de prêtre, à moins qu’il ne convienne à l’évêque de lui laisser le titre épiscopal. S’il ne lui convient pas d’en agir ainsi, il donnera à l’évêque cathare une place de chorévêque ou de prêtre, afin qu’il soit évident qu’il appartient au clergé, et qu’en même temps il n’y ait pas deux évêques dans une même ville.

Ce canon témoigne d’une grande douceur envers les Novatiens et donne à penser que si, dans l’Eglise, on blâmait, avec raison, leur excessive sévérité, on ne les confondait pas cependant avec les hérétiques qui cherchaient à dénaturer les doctrines de l’Eglise. Il est certain que, parmi les Novatiens, il y avait des personnages d’une grande sainteté, comme le moine Eutychianus1. Le concile crut qu’on leur devait des égards et qu’ils étaient dignes de faire partie de l’Eglise.

9° Si quelques-uns ont été élevés au sacerdoce sans enquête préalable, ou si, après avoir avoué leurs fautes, dans l’enquête, on leur a cependant imposé les mains contre la règle, leur ordination n’est pas canonique ; car l’Eglise catholique n’accepte rien qui soit irrégulier.

10° Ceux des *Tombés* qui seraient ordonnés, soit que leur chute fût ignorée, soit qu’elle fût connue de ceux qui ont donné l’ordination, seront soumis, à la loi de l’Eglise et déposés dès qu’ils seront découverts.

11° Ceux qui, sous la tyrannie de Licinius, ont prévariqué, sans y avoir été poussés ni par la nécessité, ni par la confiscation de leurs biens, ni par un danger ou autre motif analogue, le saint concile décide que, tout en les considérant comme indignes d’indulgence, on doit cependant agir à leur égard avec douceur. Ceux donc qui se repentent resteront pendant trois ans parmi les auditeurs, sept ans parmi les prosternés, après quoi ils pourront prier parmi les fidèles, mais sans prendre part à l’oblation pendant deux ans.

—

1 Socrat., *Hist. Eccl,* lib. 1, c. 13.

Ce canon du concile œcuménique confirme les règlements précédents sur les pénitences imposées aux *Tombés.* Il en est de même du suivant, où le concile continue à avoir pour but la punition des adhérents de Licinius.

12° Ceux qui, appelés par la grâce et animés d’un saint zèle, ont quitté le service militaire ; mais qui ensuite, semblables à des chiens qui veulent manger ce qu’ils ont vomi, ont cherché à rentrer au service, et même ont donné de l’argent ou des présents pour y être réintégrés, ils resteront pendant trois ans parmi les auditeurs et dix ans parmi les prosternés. Mais en tout cela, il faut tenir compte des bonnes résolutions et de la manière dont la pénitence est accomplie. En effet, il en est qui, par leur crainte religieuse, leurs larmes, leur persévérance, leurs bonnes œuvres, prouvent qu’ils changent de vie réellement et non pas seulement en apparence. Ceux-là, après avoir accompli le temps qu’ils devaient passer parmi les auditeurs, pourront passer parmi les priants. Il sera permis à l’évêque d’agir envers eux avec la plus grande douceur, dans ce nouvel état. Mais, quant à ceux qui s’imaginent qu’il leur suffit d’entrer à l’Eglise pour changer de vie, ils accompliront en entier le temps de pénitence qui sera fixé.

Les adoucissements dans l’accomplissement des pénitences étaient appelés *indulgences*1.

Ce canon prouve que des fidèles, engagés dans le service militaire, y avaient d’abord renoncé sous Licinius, lequel, depuis qu’il était en guerre avec Constantin, se donnait comme le défenseur du paganisme et exigeait des militaires une adhésion publique à l’idolâtrie. Plusieurs, qui avaient fait leur carrière de l’état militaire, avaient fini par faiblir et à rentrer dans les rangs de l’armée de Licinius. C’était un acte d’apostasie que le concile devait punir rigoureusement. Mais, le principe sauvegardé, il voulait qu’on usât d’une grande tolérance

—

1 Nous avons déjà fait remarquer qu’il n’y a aucune similitude entre ces indulgences primitives et ce qu’on a appelé de ce nom dans l’Eglise romaine moderne.

envers ceux qui avaient faibli, s’ils se montraient sincèrement repentants.

13° A l’égard des pénitents qui sont sur le point de quitter ce monde, il faut suivre la loi ancienne et canonique d’après laquelle le mourant ne doit pas être privé de la suprême et dernière communion. S’il revient à la santé, après avoir été admis à la communion, il continuera sa pénitence parmi les priants. L’évêque doit donner les dons, après enquête, à tout mourant qui les demande.

Le concile voulait qu’en présence de la mort tout obstacle à la réconciliation fût levé. L’Eglise n’a jamais fait de lois que pour le temps de la vie présente et n’a pas voulu usurper les droits de Dieu quant à la vie future1. Elle accordait donc remise des pénitences et la communion à tout excommunié mourant qui les demandait.

14° Le saint et grand concile décide que les catéchumènes, qui sont tombés pendant leur instruction, resteront pendant trois ans parmi les auditeurs avant d’être admis à prier avec les autres catéchumènes.

Il y avait plusieurs classes de catéchumènes : ceux qui assistaient seulement aux instructions sur la religion ; on les nommait auditeurs ; d’autres pouvaient assister à la liturgie dite des catéchumènes et qui se prolongeait jusqu’à l’hymne des chérubins qui commence la liturgie des fidèles dans le rite oriental, ou l’offertoire dans le rite latin. Avant d’être admis au baptême, les catéchumènes les plus instruits et jugés dignes recevaient des instructions spéciales, ce qui a donné lieu à certains auteurs de distinguer une troisième classe de catéchumènes. Les précautions que prenait l’Eglise avant d’admettre les catéchumènes dans son sein, furent un des principaux moyens pour maintenir le véritable esprit chrétien parmi les fidèles.

15° Dans certains pays, il y a eu des troubles et des

—

1 L'Eglise romaine s’est écartée de la doctrine primitive sur ce point comme sur beaucoup d’autres ; le pape prétend que son autorité peut s’exercer même sur ceux qui ont quitté la terre.

divisions, parce qu'on y a transgressé le canon d’après lequel un évêque, un prêtre ou un diacre ne doit pas quitter la ville où il a été ordonné pour aller exercer son ordre dans une autre. Cette mauvaise coutume est abolie et l’on devra suivre partout le canon qui défend, sous peine de nullité, la translation d’un évêque ou d’un prêtre, de l’Eglise pour laquelle il a été ordonné, à une autre.

Il est à regretter que cette règle apostolique ait été souvent violée dans toutes les Eglises. Sans doute, il ne s’agissait là que d’une loi disciplinaire qui peut toujours être modifiée par l’autorité de l’Eglise, et nous n’hésitons pas à reconnaître que de grands évêques ont été transférés, pour le bien de l’Eglise, sur des sièges plus éminents que ceux pour lesquels ils avaient été d’abord ordonnés. Mais, en elle-même, la loi apostolique, renouvelée à Nicée, était excellente et méritait d’être observée d’une manière plus rigoureuse.

16° Des prêtres, des diacres ou autres inscrites au catalogue ecclésiastique, oublient parfois la crainte de Dieu au point de mépriser les canons et d’abandonner l’Eglise pour laquelle ils ont été ordonnés. Ces ecclésiastiques ne doivent pas être reçus dans une autre Eglise, et on doit les obliger à retourner à celle qu’ils ont abandonnée. S’ils s’y refusent, il faut les excommunier. Si quelqu’un ose attirer un membre d’une autre Eglise et l’ordonner pour la sienne sans le consentement de l’évêque auquel il appartient, cette ordination sera nulle.

Le concile de Nicée semble avoir été préoccupé de l’idée de défendre l’intégrité de chaque Eglise, et de faire de chaque communauté chrétienne un centre fortement organisé. Cette pensée était excellente ; car la force de l’Eglise, en général, résulte principalement de la forte organisation des Eglises particulières. Les clercs et les fidèles, unis autour de leur évêque, forment un élément puissant pour la conservation de la foi et de la discipline ; de la réunion de tous ces éléments résulte une Eglise puissante qui se manifeste dans son universelle unité, dès qu’un de ses dogmes est en péril.

Le concile voulait aussi exclure toute ambition du clergé. Dans le canon suivant, il lui interdit tout profit usuraire.

17° Il y a des ecclésiastiques qui, par avarice, oublient l’Écriture, laquelle défend de prêter son argent à usure ; c’est pourquoi le saint et grand concile décide que si, après la loi qu’il promulgue, un clerc s’adonne à l’usure, demande des intérêts usuraires1, ou se livre à des spéculations quelconques pour réaliser des bénéfices, ce clerc soit déposé, et que son nom soit rayé du catalogue ecclésiastique.

Il arrivait très-souvent que l’on élisait pour évêques, prêtres ou clercs, dans une Eglise, des hommes engagés dans les affaires et qui continuaient, soit leur négoce, soit leur métier, tout en remplissant les fonctions sacrées. C’est ainsi qu’au concile même de Nicée, on voyait un saint évêque de Chypre, nommé Spiridion, qui était cultivateur et élevait des bestiaux. Il continua, après son élévation à l’épiscopat, les travaux auxquels il s’adonnait auparavant. Ceux qui faisaient le commerce pouvaient facilement se laisser aller à des spéculations plus lucratives qu’honnêtes. Le concile ne les permettait point, et ordonnait de chasser du clergé ceux qui se montraient avares et injustes dans leur commerce.

18° Le saint et grand concile a appris que, dans certains lieux, des diacres donnent l’eucharistie aux prêtres. Ni la loi, ni la coutume n’autorisent ceux qui n’ont pas le pouvoir d’offrir à donner le corps du Seigneur à ceux qui offrent. Il a appris aussi que quelques diacres reçoivent l’eucharistie avant les évêques. Que tout cela soit supprimé, et que les diacres restent dans leur ordre, sachant qu’ils sont les serviteurs des évêques, et qu’ils sont inférieurs aux prêtres ; qu’ils reçoivent l’eucharistie à leur rang, de la main de l’évêque ou de celle du prêtre. Qu’il ne soit pas permis au diacre de s’asseoir parmi les

1 Le taux de l’intérêt de l’empire romain était de 1 pour cent par mois, ce qui faisait 12 pour cent par an. Le Concile se sert d’un mot qui signifie *un et demi* pour désigner le taux usuraire ; ce qui faisait 18 pour cent.

Certains usuriers demandaient 2 et même 4 pour cent par mois, ce qui élevait l’intérêt à 24 et à 48 pour cent l’an.

prêtres ; l’usage contraire n’est conforme ni à l’ordre, ni à la loi. Si un diacre ne veut pas obéir à la présente loi, qu’il soit privé de son ordre.

La liturgie dans laquelle on consacrait l’eucharistie était célébrée à jours fixes, une fois seulement, par un prêtre ou par l’évêque. L’évêque et les autres prêtres y prenaient part et y communiaient. On voit par le canon de Nicée que des diacres, qui servaient à l’autel, communiaient d’abord, même avant l’évêque, lorsqu’il ne célébrait pas ; puis portaient l’eucharistie aux prêtres assistants. C’était un abus. D’après le concile, l’évêque d’abord, puis les prêtres devaient communier ; et le diacre ne devait communier que le dernier1.

On rencontre, dans les monuments de l’Eglise primitive, un grand nombre de faits qui attestent l’orgueil de certains diacres, surtout dans les villes. Par ses fonctions à l’Eglise, le diacre était en rapports continuels avec l’évêque, lorsqu’il célébrait ; de plus, il avait à remplir à l’extérieur des fonctions qui lui donnaient une grande influence sur les fidèles. Les diacres, dans les villes, se considéraient comme des personnages très-importants, et se regardaient comme supérieurs aux prêtres des villages. Même les prêtres de la ville, dont le ministère était tout spirituel, avaient moins d’influence que les diacres. Ainsi s’expliquent l’orgueil de quelques diacres et les abus que le concile de Nicée voulut supprimer.

19° Si quelques-uns reviennent de l’hérésie des paulianistes (de Paul de Samosate) à l’Eglise catholique, il est statué qu’ils devront être baptisés. S’ils ont appartenu au clergé hérétique, ils pourront recevoir les ordres de l’évêque de l’Eglise catholique, après avoir été rebaptisés, s’ils sont vertueux et de mœurs irréprochables. Mais, s’ils ne sont pas jugés aptes à remplir les fonctions du ministère, on les déposera. La même règle sera suivie

—

1 Ces antiques usages sur la célébration de la liturgie et sur la communion des prêtres assistants et des diacres, se sont conservés dans l’Eglise catholique orientale. On ne célèbre qu’une seule fois la liturgie sur le même autel, et à des jours fixes. Si des prêtres prennent part à la célébration de la liturgie, ils se communient eux-mêmes ; puis le diacre officiant reçoit l’Eucharistie soit du prêtre officiant, soit de l’assistant qui a communié le dernier.

à l’égard des diacres et autres clercs. Les diaconesses paulianistes, n’ayant pas reçu de véritable ordination, devront être regardées comme simples laïques.

Paul de Samosate, ne croyant pas à la divinité de Jésus-Christ et errant sur l’essence divine, n’administrait pas le baptême au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; c’est pourquoi son baptême est regardé comme invalide par le concile. Mais, comme on ne mentionne que les partisans de Paul de Samosate, on peut en conclure que le baptême des autres hérétiques, qui n’erraient pas sur la Trinité et qui baptisaient selon la formule instituée par Jésus-Christ, devait être, dans la pensée du concile, regardé comme valide.

20° Comme il en est qui font la génuflexion le dimanche et même pendant les jours de la Pentecôte, il a plu au saint concile d’établir une règle uniforme et de décider que, ces jours-là, il faut prier debout.

L’usage suivi généralement dans l’Eglise primitive était de prier debout. Une catégorie de pénitents seulement priaient étant prosternés. Cependant, la coutume s’était établie de faire des génuflexions, lorsqu’on récitait certaines prières. Le concile les interdit le dimanche et tous les jours depuis Pâques jusqu’à la Pentecôte, en signe de joie pour la résurrection du Seigneur l.

Le concile avait terminé ses travaux, lorsqu’arriva le vingtième anniversaire du règne de Constantin2. L’empereur invita à un festin tous les évêques qui, sans aucune exception, se rendirent à son invitation. Pour leur faire honneur, les soldats de la garde étaient placés en cercle dans le vestibule du palais, l’épée nue à la main. Les hommes de Dieu passaient paisiblement à travers ces soldats si redoutés naguère, et pénétraient jusque dans l’intérieur du palais. Les uns prirent place

—

1 Dans nos interprétations des canons du concile de Nicée, nous avons principalement suivi les commentaires de Zonare et de Balsamon qui devaient mieux les comprendre que les occidentaux.

2 Cet anniversaire tombait le 25 août 325. Cette date détermine parfaitement l’année où se tint le concile de Nicée. Voy. Euseb., *De Vit. Constantin.,* lib. III, c. c. l5, 16 ; Sozomène, *Hist. Eccl,* lib. I, c. 25.

à la table même de l’empereur ; d’autres occupèrent des tables placées des deux côtés de la salle. Cette réunion semblait, dit Eusèbe, une image du règne du Christ, et plutôt un rêve qu’une réalité.

Après le repas, Constantin fit à tous les évêques des présents plus ou moins magnifiques, suivant leur dignité.

L’époque étant arrivée où le concile devait se séparer Constantin convoqua les Pères une dernière fois pour leur faire ses adieux. Dans le discours qu’il leur adressa, il les engagea surtout à conserver entre eux une parfaite harmonie ; à éviter les discussions irritantes ; à ne point porter envie à ceux des évêques qui se distingueraient par leur sagesse et leur éloquence. Chacun, ajouta-t-il, doit regarder comme un bien commun à toutes les vertus de chacun ; ceux qui sont plus élevés ne doivent pas se regarder comme supérieurs aux autres, car à Dieu seul il appartient de juger quel est le mérite réel de chacun. Il convient surtout à ceux qui sont plus élevés de traiter avec bonté et douceur leurs inférieurs ; il est bien difficile de trouver quelque chose de parfait ; donc on doit se pardonner mutuellement ses faiblesses, ses fragilités humaines, et s’appliquer à conserver la concorde. Les discussions qui s’élèveraient entre vous ne feraient que prêter à rire à ceux qui ne cherchent que l’occasion d’attaquer la divine loi. Notre principal soin doit consister à gagner nos adversaires en leur inspirant du respect et de l’admiration pour ce qui se passe parmi nous. Il n’est pas toujours bon de faire de longs discours pour expliquer ce qui est obscur. Les uns, en effet, ont besoin de beaucoup d’aliments pour vivre ; à d’autres il en faut peu ; il arrive souvent qu’avec de petits présents, vous inspirez le désir de se lier avec vous d’une amitié plus intime, tandis qu’à d’autres il suffit d’un bon accueil pour inspirer de l’attachement. Au fond, il y a peu de gens qui aiment les longs discours et qui recherchent la vérité. On doit, en conséquence, subor-

—

1 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib. III, c. 21.

donner ses actes au goût de ceux que l’on veut amener à la. saine doctrine.

En terminant, l’empereur demanda pour lui les prières des évêques ; puis il leur permit de retourner à leurs Eglises1. Tous les Pères furent remplis d’allégresse, et quittèrent Nicée, persuadés que l’union allait régner dans l’Eglise.

Nous avons cité plus haut les lettres que Constantin écrivit aux évêques et aux Eglises pour leur notifier plusieurs des décisions du concile. Ces décisions furent communiquées aux Eglises par les principaux évêques qui avaient fait partie de l’assemblée.

On ne peut douter qu’elles n’aient été portées en Occident par Osius, les deux prêtres que l’évêque de Rome avait envoyés à Nicée pour le représenter, et les autres évêques occidentaux.

On sait, par le témoignage d’Eusèbe cité précédemment, qu’Osius était accompagné d’autres évêques espagnols ; mais on ne connaît ni leurs noms, ni leurs sièges. Les historiens n’ont mentionné qu’un très-petit nombre de membres ; nous les avons nommés d’après eux. Par les actes, de plusieurs conciles postérieurs assemblés dans la cause de l’arianisme, et d’après quelques indications puisées dans les œuvres de saint Athanase, on pourrait joindre quelques noms à ceux que nous avons cités ; mais on n’arriverait toujours qu’à un chiffre très-restreint. Les évêques signèrent les actes du concile2 ; mais leurs signatures ne nous sont pas plus parvenues que les actes eux-mêmes.

Si nous en croyons Gélase de Cyzique3, les actes du concile de Nicée furent communiqués à Rome, à l’Italie, à l’Espagne et aux autres nations occidentales par Osius, évêque de Cordoue, et les deux prêtres romains, Viton et Vincent.

Alexandre d’Alexandrie les adressa à l’Egypte, à la Lybie, à la Pentapole et aux autres Eglises de la même région jusqu’aux Indes.

—

1 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib. III, c. 21.

2 Theodoret., *Hist. Eccl,* lib. I, c. 6.

3 Gelas. Cizyc., *Hist. Conc. Niccen.,* lib. II, c. 36.

Macarius de Jérusalem et Eusèbe de Cæsarée les envoyèrent aux Eglises, de Palæstine, d’Arabie et de Phénicie.

Eustathe d’Antioche les adressa aux Eglises de Célésyrie, de Mésopotamie et de Cilicie.

Jean de Perse les communiqua aux Eglises de Perse et des grandes Indes ; Leontius de Cæsarée, aux Eglises de Cappadoce, de Galatie, du Pont, de la Paphlagonie et des Arménies ; Théonas de Cyzique, aux Eglises d’Asie, d’Hel- lespont, de Lydie, de Carie, au moyen des évêques suf- fragants Eutychius de Smyrne et Marinus de Troade ; Alexandre de Thessalonique, aux Eglises de Macédoine, de Grèce, de Scythie, d’Illyrie, de Thessalie, d’Achaïe et autres provinces européennes limitrophes ; Nunechius de Laodicée, aux Eglises de Phrygie ; Protogènes de Sardique, aux Eglises de Dacie, de Calabre, de Dardanie et autres provinces limitrophes ; Cæcilianus de Carthage, aux Eglises d’Afrique, de Numidie et de Mauritanie ; Pistos de Marcianopolis, aux Eglises de Mysie, de Galatie et autres provinces voisines1 ; Alexandre de Byzance, aux Eglises des îles Cyclades2.

Un fait certain, c’est que les actes du concile de Nicée furent acceptés par toutes les Eglises d’Orient et d’Occident, comme émanant d’un concile œcuménique. Très-peu de temps après le concile, saint Athanase constatait ce fait que le concile avait été reçu, non-seulement en Orient, mais en Gaule, en Espagne et à Rome3.

—

1 Gélase ajoute Athènes aux provinces de Mysie et de Galatie ; il y a là une erreur évidente résultant de ce qu’un autre Pistos, d’Athènes, assista au concile de Nicée, d’après les signatures, telles qu’on les possède aujourd’hui.

2 Gélase nomme Byzance *Constantinople* et prétend qu’Alexandre n’était alors que prêtre. On a vu, par la lettre que saint Alexandre d’Alexandrie, lui adressa qu’Alexandre de Byzance était évêque de cette ville avant le concile de Nicée. Ce fait ne pouvait cadrer avec le système de Gélase qui avait fait de la ville impériale désignée par Eusèbe, *Constantinople,* et qui avait prétendu que l’évêque de cette ville était Métrophanes, trop vieux pour assister au concile. La première erreur de Gélase lui en fit commettre une seconde.

3 S. Athan., *Epist. ad Epictet.,* § 1 ; *Epist. ad Afros,* §§ 1 et 2.

Nous devons faire observer que le concile n’eut pas plus besoin de la promulgation que de la convocation et de la présidence de l’évêque de Rome. Le premier concile œcuménique fut convoqué par l’empereur Constantin ; fut présidé par les évêques des principaux sièges ; fut promulgué par les évêques des principaux sièges dans les provinces limitrophes. Ce sont là des faits absolument certains et contre lesquels les affirmations des papistes ne peuvent prévaloir.

Les évêques, partisans secrets de l’arianisme, avaient signé les actes du concile, excepté Théonas et Secundus. Mais ils n’avaient pas été sincères. Eusèbe de Nicomédie et Theognis de Nicée, tout en admettant le symbole catholique, du moins en apparence, blâmèrent l’excommunication par suite de laquelle Arius avait été condamné à l’exil. Ils n’osaient pas défendre les erreurs de l’hérétique, mais ils prenaient parti pour sa personne. C’était s’attaquer à l’empereur lui-même qui avait prononcé la sentence d’exil. Aussi furent-ils eux-mêmes exilés. On leur fit leur procès et on élut pour les remplacer Amphion à Nicomédie et Chrestus à Nicée1.

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 14.

II

Zèle de Constantin pour l'Eglise. — Il ordonne de bâtir des églises, surtout en Palaestine.—Hélène, sa mère, sc rend en cette province pour faire exécuter ses ordres. — Découverte de la croix de Jésus-Christ. — Eglises à Jérusalem, à Bethléem, au mont des Oliviers. — Constantin quitte l'Orient et se rend à Rome. — L’idolâtrie lui porte un défi. — Irritation de l’empereur. — Sa femme Fausta le trompe sur les intentions de Crispus et du fils de Licinius. — Les deux princes meurent de mort violente. — Hélène à Rome.— Elle éclaire Constantin sur les intrigues de Fausta qui est mise à mort. — Constantin quille Rome et sc dirige vers l’Orient. — Projet d’une nouvelle capitale de l’empire. — Byzance transformée devient Constantinople. — Mouvement chrétien dans l’empire. — Etat de l’Eglise d’Orient pendant le séjour de Constantin en Occident. — Alexandre d’Alexandrie et Meletios. — Saint Athanase succède à Alexandre. —Saint Antoine à Alexandrie. — Recrudescence de l’arianisme. — Arius rappelé d’exil. — Rappel d’Eusèbe de Nicomédie et de Theognis. — Athanase accusé se justifie. — Emeute à Antioche contre saint Eustathe qui est déposé. — Eusèbe de Cæsarée refuse de prendre sa place. — Zèle de Constantin pour la paix et l’unité de l’Eglise. — Il veut se rendre à Jérusalem. — La division de l’Eglise l’eu détourne. — Saint Athanase accusé de nouveau. — Concile de Tyr. — Arius au concile de Jérusalem.—Athanase à Constantinople. — Concile dans cette ville. — Exil d’Athanase.— Déposition de Marcellus d’Ancyre. — Discussions entre cet évêque et Eusèbe de Cæsarée. — Arius à Constantinople. — Sa mon. — Constantin va à Nicomédie, où il est baptisé. — Sa mort. — L’Eglise en dehors de l’empire romain.—Evangélisation de l’Abyssinie et de l’Ibérie.— Eglise de Perse.— Elle est persécutée par Sapor. — Lettre de Constantin à ce roi.

# (326-337)

Après le concile de Nicée, Constantin ressentait une grande joie1 en pensant que toute l’Eglise, unie dans une même foi, allait jouir d’une paix profonde et pourrait travailler plus efficacement à la propagation du christianisme dans toutes les classes de la société. En mémoire du grand événement auquel il avait si largement contribué, il décida qu’une église serait bâtie à Jérusalem sur le Calvaire, où s’était accompli le sacrifice de la rédemption du monde. Π chargea de ce soin Macarius,

—

1 Euseb., *De Vit. Constant*., lib. III, c. c. 25 et seq. ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 17 ; Sozomen., *Hist. Eccl·.,* lib. II, c. 1 ; Theodoret., *Hist. Eccl..* lib. I, c. c. 16, 17.

évêque de Jérusalem, auquel il écrivit à ce sujet une belle lettre qu’Eusèbe a conservée. Hélène, mère de l’empereur, seconda ce pieux projet et se transporta en Palæstine pour veiller à son exécution. Hélène était une chrétienne fervente. Arrivée à Jérusalem, elle monta au Calvaire et y fit exécuter des fouilles, afin de trouver la croix sur laquelle Jésus-Christ avait été crucifié. Les Juifs étaient dans l’usage d’enterrer l’instrument du supplice à l'endroit même où le condamné avait été mis à mort. C’était là une indication précieuse ; mais depuis que le paganisme avait déclaré la guerre au christianisme, on n’avait rien négligé pour effacer tout souvenir de l’Homme-Dieu. On avait amoncelé des décombres sur le Calvaire, au point de changer entièrement la physionomie des lieux ; on y avait élevé des constructions, et en particulier un temple dédié à Vénus.

Malgré ces précautions, le souvenir du lieu sacré, où le Sauveur était mort et ressuscité, s’était conservé dans le cœur des chrétiens. Dès que Constantin eut donné l’ordre de construire une église en ce lieu, on enleva les décombres accumulés par les païens et l’on découvrit la grotte où le corps du Christ avait été enseveli. A côté, on découvrit trois croix, et un écriteau qui en était séparé et sur lequel on lisait écrites dans les trois langues, hébraïque, grecque et latine, ces paroles : « Jésus le Nazaréen, roi des Juifs. » Les trois croix étaient semblables, et il était difficile de reconnaître celle de Jésus- Christ, car l’écriteau, qui l’aurait fait distinguer des deux autres, en avait été arraché.

Macarius, évêque de Jérusalem, résolut de s’adresser à Dieu lui-même pour savoir quelle était la croix qu’il faudrait vénérer. Il y avait alors à Jérusalem une femme atteinte d’une maladie mortelle. Macarius fit transporter au domicile de la malade les trois croix. Hélène et ses officiers s’y rendirent avec l’évêque. On fit toucher à la malade deux des croix sans résultat. Dès qu’on lui fit toucher la troisième, elle ouvrit les yeux et sauta de son lit en pleine santé. Ce miracle eut un

immense retentissement dans l’Eglise, et l’on établit, en souvenir de l*'invention de la sainte croix,* une fête qui a toujours été célébrée avec solennité dans l’Eglise1*.*

Pendant que l’on construisait, d’après un plan magnifique, la grande église que Constantin avait ordonné d’élever sur le Calvaire2, Hélène en faisait bâtir deux autres : l’une à Bethléem où le Christ était né, et l’autre sur la montagne des Oliviers d’où il était monté au ciel3. Après avoir quitté la Palæstine, elle parcourut l’Orient, faisant du bien aux pauvres et aux Eglises, et donnant l’exemple de toutes les vertus. Pendant ce temps-là, Constantin quittait l’Orient pour se rendre à Rome, où il devait célébrer les fêtes de la vingtième année de son règne.

Au milieu du mouvement qui emportait le monde vers le christianisme, Rome était restée païenne. Sans doute il y existait une Eglise riche et florissante, mais ses membres étaient en minorité dans la ville. Le sénat était resté presque tout entier païen ; l’administration était païenne, et aucun décret n’était venu jusqu’alors mettre un terme à la religion officielle qui était une des branches de l’Etat. L’empereur, malgré tout ce qu’il avait fait en faveur du christianisme, était toujours, *officiellement,*

—

1 Cette fête est encore célébrée par l’Eglise catholique orientale et par l’Eglise romaine.

Sous devons faire observer qu’Eusèbe n’a pas mentionné le miracle raconté par Théodoret, Socrate et Sozomène.

2 Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 2.

3 Eusèbe *(De Vit. Constant.,* lib. III, c. c. 31 et seq.) donne la description de la première église du saint sépulcre à Jérusalem. D’abord la grotte, où le Christ fut déposé après sa mort, fut ornée de belles colonnes et d’autres travaux d’art. Après la grotte était une vaste cour autour de laquelle, sur trois côtés, étaient des galeries. Le quatrième côté de la cour était occupé par la basilique dont la façade était remarquable par ses dimensions et son architecture. A l’intérieur, les murs de la basilique étaient en mosaïque ; à l’extérieur, ils étaient en pierre blanche imitant le marbre. Le toit était en plomb, à l’extérieur ; à l’intérieur, il était couvert de lames d’or d’où s’élançaient des rayons étincelants dans toute la basilique. Sur chaque côté de l’édifice on avait construit des portiques divisés en deux étages, l’un sous terre et l’autre apparent, rehaussés d’ornements d’or. L’édifice était couronné par un dôme reposant sur douze colonnes qui figuraient les douze apôtres. Entre les colonnes était le presbytère ou sanctuaire, dans lequel se plaçaient l'évêque et les prêtres. Ce beau monument fut brûlé par les Perses, en 614. Les chapiteaux de ces colonnes étaient rehaussés d’ornements en argent ciselé. L’édifice était isolé des habitations par un vaste terrain entouré de galeries et sur lequel s’ouvraient les portes qui conduisaient à la cour qui précédait l’église.

le souverain pontife du culte païen, et il figurait, sur les médailles et les inscriptions publiques, comme l’associé des Dieux. Le peuple romain était toujours attaché à ses vieilles superstitions et n’avait pas entendu parler, sans dépit, de la protection que Constantin accordait à un culte qu’il détestait et méprisait sans le connaître.

Constantin arriva à Rome au mois de juillet 326. Il fut reçu d’abord avec froideur ; mais ce sentiment devint de la colère, lorsqu’on vit que l’empereur ne prenait aucune part aux fêtes, où se trouvaient mêlés des rites idolâtriques. Dès lors, il ne put sortir dans les rues sans être l’objet de clameurs violentes et d’insultes. Il songea d’abord à en tirer vengeance, mais, après réflexion, il les méprisa. Cependant il comprit que le paganisme était encore une puissance redoutable et qu’il devait concentrer tous ses efforts pour le détruire. Il craignait qu’après sa mort, un successeur infidèle ne rendît à l’idolâtrie le prestige et la puissance dont elle avait tant abusé, et ne s’attaquât à l’œuvre chrétienne et civilisatrice qu’il avait entreprise.

Il était dominé par ces pensées lorsqu’on lui annonça une conjuration dont le centre était à Rome, et dont les chefs seraient son fils Crispus et son neveu, le jeune fils de Licinius, représenté par sa mère Constantia.

Constantin avait eu deux femmes. De la première, Minervina, il avait eu un fils nommé Crispus. De la seconde, Fausta, fille de Maximianus il avait trois fils. Auprès de lui étaient les trois fils que Constantius Chlorus avait eus d’une autre femme qu’Hélène, mère de Constantin. Dans une famille dont les membres avaient des intérêts si opposés et des antipathies naturelles, on peut croire que les intrigues ne manquaient pas. La religion s’y trouvait mêlée, car tandis que les uns, à l’exemple de Constantin, se prononçaient ouvertement pour le christianisme, les autres conservaient des sympathies secrètes pour l’idolâtrie. Crispus n’aurait pas été à l’abri de tout soupçon sous ce dernier rapport. De plus, Fausta l’avait pris en haine, parce qu’il avait refusé de se rendre à l’amour adultère qu’elle avait conçu pour lui. On peut

croire aussi que le fils de Licinius était initié à la politique antichrétienne de son père, et élevé dans le désir de la vengeance.

Fausta, qui voulait perdre Crispus, imagina, dit-on, une vaste conspiration dont le Cæsar Crispus aurait été l’âme, et dont le but aurait été de détruire l’œuvre chrétienne de Constantin. Celui-ci, sous l’impression des insultes dont il était l’objet de la part des païens de Rome, était trop disposé à croire à une telle conjuration. Il se serait laissé tromper par Fausta, et aurait fait tuer son fils Crispus et le fils de Licinius1. Mais Hélène, revenue d’Orient, aurait ouvert les yeux de son fils sur les mensonges et les débauches de Fausta qui aurait expié ses crimes par une mort violente.

Ces intrigues tragiques sont enveloppées de mystères. Tout ce qu’on peut affirmer, c’est que si Constantin se montra cruel à l’égard de Crispus et du fils de Licinius, il avait été trompé par des intrigues qui les lui avaient fait considérer, soit comme coupables, soit comme dangereux entre les mains des conjurés. Fausta devrait être considérée, plutôt que Constantin, comme coupable de leur mort.

En présence des contradictions dont ces récits sont accompagnés chez les écrivains ennemis de Constantin, et du silence gardé par les autres, le mieux est de suspendre son jugement. Dans toute sa vie, Constantin se montra si grand et si chrétien qu’il nous faudrait des preuves plus positives que celles que l’on possède pour lui reprocher comme des crimes, des actes qui, s’ils sont réels, auraient pu être commandés par la justice.

Pendant son séjour à Rome, Constantin qui avait préféré s’attirer la haine du peuple que de prendre part

—

1 Il faut remarquer cependant que Julien l’apostat ne lui a pas reproché ces meurtres dans sa satyre *des Coesars,* où il ne le ménage point. Libanius et Praxagoras, auteurs païens, ne les lui ont point non plus reprochés, quoiqu’ils ne le ménagent pas plus que Julien, sous le rapport de la religion. Ce silence est significatif. Eusèbe ne parle pas non plus du meurtre de Crispus dans sa vie de Constantin. Cependant des historiens affirment que le meurtre de Crispus fut ordonné par Constantin qui reconnut ensuite son innocence et fit mourir Fausta qui l’avait accusé faussement et qui s’était de plus souillée des plus honteuses débauches. (Voy. Zozim. et Aurelius Victor, historiens païens, et Philostorge, historien arien.)

au culte idolâtrique, donna des preuves de sa foi. Il fit élever à Rome plusieurs églises. Si nous en croyons les traditions romaines recueillies dans le *Liber pontificalis,* les basiliques de saint Jean de Latran, de saint Pierre, de saint Paul, de sainte Croix, de sainte Agnès, de saint Laurent, des martyrs Marcellin et Pierre, furent élevées et enrichies par Constantin. Le même empereur aurait fait construire des églises à Ostie, à Albano, à Capoue, à Naples. Toutes ces basiliques auraient reçu de lui des dotations territoriales. Sans accepter tous les détails donnés par le *Liber pontificalis,* il nous paraît certain que Constantin ne séjourna pas à Rome sans y faire construire des églises, comme il le faisait dans le reste de l’empire, et qu’il se montra libéral envers les églises, comme c’était son habitude. Les traditions romaines ont donc, en elles-mêmes, une base historique ; quant aux détails de ces traditions, ceux qui peuvent être vrais sont mêlés de beaucoup d’autres qui sont faux, et on ne peut invoquer en leur faveur aucun document historique de quelque valeur1.

—

1 D’après les traditions romaines, Constantin n’aurait pas seulement doté les basiliques qu’il avait fondées ; mais il aurait doté *le saint siège* de la souveraineté sur Home, l’Italie et même sur toutes les provinces occidentales de l’empire. Généralement les érudits, même dans l’Eglise romaine, rejettent comme apocryphe l’acte de cette donation. Mais, aujourd’hui que le parti ultramontain domine dans l’Eglise romaine, on est obligé de traiter certaines questions que l’on ne considérait plus comme sérieuses.

De nos jours, les *savants* de l’Eglise romaine ont pris à tâche de réhabiliter les apocryphes, et de faire des légendes les plus absurdes autant de documents historiques de la plus haute autorité.

En tête du faux édit de donation, Constantin s'affuble de titres innombrables qu’il n’a jamais pris dans ses autres décrets ; l’évêque de Rome y est appelé *père des pères, souverain pontile, pape universel ;* ce qui n’était pas île mode, même à Rome, au IVe siècle ; on y cite le symbole de Niche qui ne fut rédigé que douze ans après la date que l’on a donnée au décret. Il est daté de Rome « le trois des calendes d’avril sous le consulat IVe de Notre Seigneur Flavius Constantin Auguste et de Gallicanus. » Constantin fut consul pour la quatrième fois en l’an 313 (Voy. *Chrun. puschat. ad hune ann.),* non pas avec Gallicanus, mais avec Licinius. D’après les *fastes consulaires* de Cassiodore, le quatrième consulat de Constantin doit être fixé à l’année 311, avec Licinius. Les deux dates ont précédé évidemment le concile de Nicée cité dans la pièce. Dans le décret, on parle du baptême de Constantin. Or, d’après les *Actes de saint Sylvestre,* le baptême n’aurait eu lieu qu’en 32t, c’est-à-dire onze ans après la date de cette donation prétendue. Notons en passant que *les, Actes de saint Sylvestre* n’ont pas plus raison sur ce point que l’édit de donation, comme nous le démontrerons [dus tard. Mais il n’est pas inutile de mettre en contradiction deux pièces que les papistes acceptent comme authentiques. L’auteur du rescrit s’est oublié au point de dire que ce fut Constantin qui donna à l’évêque de Rome l’autorité souveraine sur les quatre patriarches d’Antioche, d’Alexandrie, de Jérusalem et de Constantinople. Ce dernier patriarchat ne

D’après les traditions romaines, Constantin aurait reçu le baptême à Rome des mains du pape saint Sylvestre. Ce fait est absolument faux et contraire aux meil-

fut érigé que par le deuxième concile œcuménique en 381 ; Constantinople n’était encore que Byzance jusqu’en 330 et ne songeait point à être le siège d’un patriarche. Dans son ardeur à mettre en relief l’évêque de Rome, l’auteur oubliait ou ne savait pas que cet évêque prétendait à la suprême autorité de *droit divin.* Cet oubli du faussaire est un renseignement qui peut fixer la date du prétendu reserit à une époque où la papauté ne faisait encore que tâter le terrain pour asseoir sa future autorité. Cette époque nous paraît être le commencement du VIIIme siècle ou la fin du VIIme. Dans ce fameux édit, Constantin donne à Sylvestre la ville de Rome, toutes les provinces, cités et localités d'Italie, et des régions occidentales. On sait cependant que, par un acte authentique et postérieur, l’Occident avec Rome capitale fut l'apanage désigné par Constantin pour un de ses fils Constantin II. Pouvait-il donner à son fils ce qu’il aurait déjà cédé à l’évêque de Rome ?

D’après la teneur de l’édit, le sénat qui était païen à peu près tout entier, et le peuple romain, dont l’immense majorité était païenne, auraient souscrit au décret de Constantin en faveur de l’évêque de Rome.

Pour échapper à ces contradictions, M. l’abbé Darras a essayé de reculer la date de l’édit. Il change d’abord ainsi la date : « Du 3 des calendes d’avril (30 mars) *sous te consulat de Constantin IV* et Gallicanus (329). » (Voy. son *Histoire,* etc., pag. 101.)

*Constantin* IV, dit Pogonat, ne fut empereur que dans *la seconde moitié du* VIIe *siècle.* Le *docte* historien papiste a-t-il voulu parler du *quatrième consulat* de Constantin ? Mais ilcorrespond à l’année 313, selon la *Chronique paschale* et à l’année 311 d’après les *fastes* de Cassiodorc. A la page 170, M. Darras affirme que sa date s’accorde avec la fête de Pâques, où Constantin aurait été baptisé. Mais, d’après le rescrit, le baptême aurait eu lieu avant 313, et d’après les actes de saint Sylvestre, ce même baptême aurait eu lieu en 324 ; quelle date faut-il accepter ? De quelle pâque M. Darras veut-il parler ?

Le même historien, pour se tirer d’embarras, dit que l’édit fut rendu en 329 sous le quatrième consulat de Constantin le Jeune et de Gallicanus (pag. 175). Par malheur, en 329, Constantin, empereur, était consul pour la dixième fois avec son fils Constantin Cæsar qui l’était pour *la cinquième fois* (voy. *Citron, pasch. ad ann.* 329). D’après les fastes de Cassiodore, le quatrième consulat de Constantin jeune eut lieu en 322 et il fut alors consul avec son père qui l’était pour la septième fois. D’après M. Darras, Constantin aurait été baptisé en 329, et ailleurs il a cru démontrer qu’il l’a été en 324 (voy. pag. 72 et suiv.). Nous n’avons qu’à rapprocher ces deux dates et les comparer avec celles des *fastes* et de la *Chronique paschale* pour faire apprécier la science de l’historien papiste. Dans une même dissertation, il accepte deux falsifications de la date de l’édit pour se tirer d’affaire : l’une ainsi conçue : *sous le consulat de Constantin IV ;* et l’autre : *sous le quatrième consulat de Constantin le Jeune,* c’est-à-dire Constantin II. Mais Constantin II n’était que *Cæsar,* pendant le règne de son père, et l’édit est daté *du quatrième consulat de Flavius Constantin Auguste,* qui est bien l’empereur Constantin le Grand.

Du reste, les falsifications de l’abbé Darras ne sont pas plus utiles à sa cause que ses faux raisonnements. Est-il vrai que Constantinople ne fut fondé qu’en 328, et que son patriarchat a été établi en 381 ? Alors comment, dans une pièce, lorsqu’elle serait datée de 329, pouvait-on parler de Constantinople et de son patriarchat ?

Toutes ces observations démontrent que le fameux édit de donation offre tous les caractères intrinsèques d’une pièce apocryphe. Toute l’histoire postérieure, jusqu’au VIIIe siècle, établira que cet édit fut absolument inconnu jusqu’à cette époque, où il fut inventé avec tant d’autres pièces dont la papauté avait besoin pour établir son autorité ;

L’édit fut rédigé en fort mauvais latin, comme on l’écrivait an VIIIe siècle. On en fit une traduction grecque meilleure que l’original, quant au style, parce que, à cette époque, la littérature grecque était encore dans un état florissant. Quelques écrivains, par esprit de parti, ont soutenu que le texte grec était

leurs documents historiques, d’après lesquels il fut baptisé à Nicomédie, peu de temps avant sa mort1.

—

l’original ; car il est bien évident que Constantin n’aurait pas publié un édit dans le style latin de l’acte de donation. Mais on sait que tous les édits de Constantin étaient publiés en latin. Comment comprendre qu’il y ait eu exception pour un édit, rendu à Rome, de concert avec le sénat et le peuple romain, et ayant pour but une souveraineté transmise à l’évêque romain ? Si le texte latin n’était qu’une traduction du grec, on y trouverait des hellénismes que l’on n’y rencontre point.

On a inséré le texte grec dans plusieurs copies occidentales du Nomocanon de Photius. C’est bien le cas de dire que l’impudence des faussaires n’eut pas de bornes. Elle n’a pour égale que celle des papistes modernes qui concluent, de cette insertion frauduleuse, que c’est Photius lui-même qui avait inséré cette pièce dans son ouvrage. Sur un manuscrit, celui de Vienne, les papistes sont obligés de convenir qu’il existe une note attestant que l’acte de donation n’avait pas été inséré dans le Nomocanon par Photius. Ils traduisent cette note en disant que le texte *avait été biffé* par Photius. Un texte *biffé* par un auteur dans un ouvrage collectionné par lui ! Il était plus simple d’avouer qu’il ne l’avait pas inséré ; et cela pour une raison bien simple : il ne le connaissait pas ; et l'eût-il connu, il en aurait démontré la fausseté.

Nous ne ferons pas d’observation à propos d’une souveraineté que Constantin ne possédait pas lui-même. Ceux qui savent l’histoire n’en ont pas besoin ; les papistes, qui ne veulent pas le savoir, rejetteraient *a priori* tout ce que nous pourrions dire de plus certain.

Nous terminerons cette note, déjà trop longue pour une telle pièce, en faisant observer que les évêques de Rome se sont montrés, non-seulement à l’égard des empereurs romains d’Occident, mais à l’égard des empereurs d’orient qui régnaient sur l’empire entier, *sujets soumis* et *parfois très-obséquieux* jusqu’au moment où ils se rallièrent à la monarchie franke au VIIIe siècle. L’histoire nous en fournira des preuves nombreuses qui attesteront surabondamment que les papes eux-mêmes ont ignoré la donation de Constantin, jusqu’à l’époque où elle fut fabriquée.

1 Nous donnerons plus tard le récit qu’a fait Eusèbe de Cæsarée du baptême de Constantin. Mais c’est ici le lieu de réfuter les légendes romaines.

Ces légendes sont contradictoires. D’après l’acte de donation, le baptême aurait eu lieu en 311 ou 313, puisque telle est la date de cet acte, qui aurait été fait quatre jours après le baptême de l’empereur. On a vu, dans la note précédente, les vains efforts tentés pour dénaturer cette date qui suffit pour dévoiler la fausseté de la fameuse donation.

D’après les *Actes de saint Sylvestre,* tels qu’on les possède aujourd’hui, le baptême aurait ou lieu en 324. Ainsi, alors même que l’acte de donation serait de 329 comme certains papistes l’ont faussement prétendu, la contradiction entre les deux pièces n’en existerait pas moins quant à la date du baptême. De plus, l'histoire atteste que Constantin ne fut à Rome ni en 324 ni en 329. Il ne put donc y être baptisé.

On peut dire que, au moyen âge, il y eut deux légendes contradictoires, quant au baptême de Constantin à Rome.

Ceux qui ne reculent devant aucun moyen pour soutenir leurs préjugés s’appuient, pour prouver le baptême de Constantin à Rome, sur les actes d’un prétendu concile de 284 évêques qui aurait été réuni à Rome en 324. Mais actes et concile ont été rejetés, même par les savants de l’Eglise romaine, comme absolument apocryphes. La preuve n’a donc aucune valeur.

Vers la fin du Ve siècle, les *Actes de saint Sylvestre* furent reconnus comme authentiques par le pape Gélase, dans un concile romain. Si les actes dont il est fait mention sont les mêmes que ceux que l’on possède aujourd’hui, on devrait en conclure que la tradition romaine sur le baptême de Constantin à Rome remonte au moins au Ve siècle.

Remonte-t-elle plus haut ?

Au Ve siècle, saint Jérôme, dans sa *chronique,* atteste que Constantin ne fut baptisé qu’à la *fin de sa vie.* Ce qui est conforme au récit des historiens grecs.

Saint Ambroise, dans son oraison funèbre de Théodose, affirme aussi que

Nous reviendrons sur ce fait.

Constantin quitta Rome bien décidé à n’y plus revenir, et se dirigea vers l’Orient.

Depuis longtemps il songeait à fonder une nouvelle capitale de l’empire. Diocletianus avait compris, avant lui, que l’empire s’étant fort étendu du côté de l’Orient, il était nécessaire d’établir un nouveau centre pour le pouvoir ; et il avait choisi Nicomédie. Constantin avait d’abord choisi, pour y bâtir la nouvelle capitale, l’empla-

—

le baptême, reçu par Constantin *à la fin de sa vie* effaça tous les péchés qu’il avait pu commettre.

Il est donc certain qu’en Occident, dans le courant du Ve siècle, on savait que Constantin n’avait pas été baptisé aux époques indiquées depuis dans les légendes romaines.

Si l’on veut que les *Actes de saint Sylvestre,* approuvés par Gélase à la fin du même siècle, soient ceux que l’on possède aujourd’hui, il faudrait admettre qu’ils étaient composés depuis peu de temps. Mais, de bonne foi, peut-on admettre comme une œuvre du Ve siècle, une compilation qui, de l’aveu même du cardinal Baronius, est remplie des plus dégoûtants mensonges ? L’analyste romain est obligé d’en convenir, mais il veut cependant qu’on y ajoute foi en ce qui concerne le baptême de Constantin. Pour nous, il nous semble que l’on ne peut appuyer aucun fait sur une pièce remplie de mensonges incontestables, et que l’on fait injure à Gélase en affirmant que c’est une telle pièce qu’il a déclarée authentique. 11 est arrivé sans doute aux *Actes de saint Sylvestre* ce qui est arrivé à beaucoup d’autres écrites du même genre. Ils furent dénaturés au moyen âge, époque où l’on aimait à faire des *romans historiques*, avec d’anciens écrites, en y insérant des faits et des détails qui n’avaient d’autre source que l’imagination des *romanciers,* lesquels ne regardaient leurs additions et modifications que comme de pieuses fraudes.

On cite Grégoire de Tours, au VIe siècle, à l’appui de la tradition romaine. Cet historien *(Hist. franç.,* lib. II, c. 15) n’a mentionné ni le lieu, ni le temps du baptême de Constantin ; il affirme seulement que Clovis alla au baptême comme un nouveau Constantin.

Mentionnerons-nous une autre preuve tirée de l’expression *Lavacrum Constantinianum,* par lequel on désigna de bonne heure un baptistère de Rome ? Ne comprend-on pas que l’on a pu appeler ainsi un baptistère dont l’empereur aurait fait don à l’église ?

Nous n’avons pas à discuter les témoignages d’écrivains qui ont pu accepter la légende romaine à dater des VIIe et VIIIe siècles.

La légende pouvait alors avoir été inventée et s’être propagée.

Ces légendes pénétrèrent jusqu’en Orient. Assémani a prétendu, dans sa *Bibliothèque orientale,* en retrouver des traces dans plusieurs écrivains orientaux à dater du VIe siècle. On cite quelques chroniques ; mais il serait bon d’être mieux renseigné sur l'*authenticité* et *l'intégrité* de ces ouvrages avant d’invoquer leur témoignage. On sait que les chroniques ne nous sont parvenues qu’avec une foule de changements faits aux textes primitifs par des continuateurs, selon les pays où ces ouvrages étaient continués. Du reste, les récits orientaux sont mêlés d’erreurs incontestables ; d’autres, comme celui de la chronique de Jean d’Antioche, ne pourrait servir, s’il était authentique, que pour attester le fait du baptême à Rome, car, pour la date, il ne s’accorde ni avec les actes de saint Sylvestre, ni avec le décret de donation. Il place, en effet, le baptême aussitôt après l’apparition miraculeuse de la croix. On comprend qu’un écrivain, peu renseigné sur le baptême lui-même, l’ait placé à cette date. Il est évident que des écrivains orientaux n’ont pu emprunter qu’à l’Occident les faits qui ont servi de base aux légendes romaines. Ces légendes étant postérieures au Ve siècle, les récits orientaux ne peuvent être antérieurs à cette date.

cernent de l’ancienne ville de Troie ; mais, en passant à Byzance, il fut frappé des avantages que présentait la situation de cette ville, élevée sur les collines qui bordent deux mers et sur les confins de l’Europe et de l’Asie. Il fit commencer les travaux dès 326 ; en 328, il y passa en revenant de Rome et donna son nom à la nouvelle cité qui fut solennellement inaugurée en 330 sous son nouveau nom de Constantinople1.

Le nouveau séjour de Constantin en Orient imprima au mouvement chrétien une nouvelle activité. Il fit bâtir dans la nouvelle capitale et dans ses faubourgs2 un grand nombre d’édifices dédiés aux martyrs. Par là, dit Eusèbe, il honora la mémoire des martyrs, et en même temps il consacra sa ville au Dieu même des martyrs. Il voulut que la nouvelle ville fût toute chrétienne ; qu’on n’y vît aucun temple païen, aucune idole, que jamais elle ne fût souillée ni par des sacrifices idolâtriques, ni par des fêtes païennes. Quelques débris des anciens temples ne furent conservés, dans les édifices civils, qu’à titre d’œuvres d’art, ou pour rappeler que le vieux culte était vaincu3. Au milieu du forum de la nouvelle cité s’élevait une statue chrétienne, celle du Bon Pasteur ; les ciselures et les sculptures des monuments ne représentaient que des sujets chrétiens. Dans l’endroit le plus apparent du palais impérial était une image en or et en pierreries représentant le Sauveur crucifié.

—

1 L’historien païen Zozime, ennemi déclaré de Constantin, prétend que cet empereur conçut le dessein d’établir une nouvelle capitale, parce qu’il voulut se venger de la mauvaise réception qu’on lui fit à Rome. Cette assertion est ridicule en elle-même, et ne s’accorde pas avec les faits. On sait que Constantin avait fait commencer des travaux sur l’emplacement de Troie pour y fonder une nouvelle capitale ; et que les travaux à Byzance commencèrent avant l’arrivée de Constantin à Rome.

Zozime veut expliquer la conversion de Constantin en disant qu’il cherchait un moyen de purification pour ses crimes, et surtout pour le meurtre de Crispus ; et que, ne le trouvant point dans le culte païen, il s’était adressé aux chrétiens qui possédaient dans le baptême un moyen de purification. D’abord Constantin s’était déclaré chrétien dès 312 et le meurtre de Crispus n’eut lieu qu’en 327. De plus, le paganisme avait fait des dieux d’empereurs autrement coupables que Constantin, et il en eût fait un de Constantin sans difficulté. Quelques historiens modernes se sont abaissés jusqu’il vouloir se servir du récit de Zozime pour en induire que Constantin fut baptisé à Rome. Ce récit ne prouve que la haine de l’historien païen contre l’empereur chrétien.

2 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib. III, c. c. 48, 49, 30.

3*Ibid..,* c. 54.

Constantin fit aussi élever de magnifiques églises à Nicomédie et à Antioche. Il voulait surtout que la terre sacrée de la Palæstine fût purifiée de tout culte païen. Les idolâtres s’étaient appliqués à profaner par des temples les lieux les plus vénérés ; c’est ainsi qu’ils en avaient élevé un à Mambré, où Dieu s’était révélé à Abraham. Constantin écrivit une fort belle lettre1 à Macarius de Jérusalem et aux autres évêques de Palæstine pour exciter leur zèle et les charger de remplacer les temples païens par des églises chrétiennes.

De toutes parts2 il fit démolir les temples ; il dévoilait les secrets des prêtres des idoles, et les statues les plus vénérées devenaient alors l’objet de la risée et du mépris. Les lieux infâmes où, sous prétexte du culte, on se livrait à l’immoralité, furent renversés de fond en comble. Un grand nombre de païens, comprenant les mystères que l’on avait jusqu’alors dérobés soigneusement à leurs regards, renoncèrent à l’idolâtrie et embrassèrent le christianisme.

Pendant le séjour de Constantin en Occident, l’arianisme, vaincu à Nicée, avait repris de l’audace.

A Alexandrie, saint Alexandre, de retour de Nicée, avait obtenu de Meletios le catalogue des évêques et des prêtres qui avaient suivi son parti. On aurait cru que le schisme allait finir ; mais il n’en fut pas ainsi. Meletios, retiré à Lycopolis, y mourut, mais après avoir désigné pour son successeur un évêque Jean, son principal disciple. Les dissidents se groupèrent autour de lui et adressèrent des députés à l’empereur qui, après les avoir écoutés, les renvoya en les engageant à vivre en paix.

L’évêque d’Alexandrie mourut peu de temps après et le diacre Athanase3 lui fut donné pour successeur (328). Ce choix déplut aux ariens qui se rappelaient avec quelle force il avait réfuté leurs erreurs à Nicée. Ils n’osèrent cependant élever alors la voix. Constantin, ayant quitté Rome, vit en Orient sa sœur Constantia,

—

1 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib. IV, c. c. 51 et seq.

2 *Ibid..,* c. c. 54et seq.

3 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 13.

épouse de Licinius, et lui témoigna beaucoup d’affection. Constantia1 avait auprès d’elle un prêtre qui favorisait secrètement l’arianisme et avait des relations avec Eusèbe de Nicomédie et les autres défenseurs d’Arius. Étant sur le point de mourir, Constantia recommanda à son frère le prêtre qui avait sa confiance. Celui-ci, sur cette recommandation, devint bientôt très-influent auprès de l’empereur. Il profita de cette position pour insinuer qu’Arius n’était pas, comme on le disait, opposé aux décrets de Nicée. Constantin, qui désirait ardemment la paix, pensa que l’adhésion d’Arius à la doctrine du concile était un des moyens les plus certains de l’obtenir. Il répondit donc au prêtre : « Si Arius signe les décrets du concile et croit comme le concile, je lui donnerai volontiers audience et je le renverrai avec honneur à Alexandrie. Arius, averti, ne se hâtait pas de se présenter devant l’empereur, qui lui écrivit cette lettre :

« Constantin, victorieux, très-grand, auguste, à Arius.

« On a déjà averti Ta Révérence devenir à notre cornet de te présenter devant Notre Majesté. Je ne puis assez m’étonner que tu ne sois pas encore venu. Presse-toi donc de prendre la voiture publique et de venir à ma cour, afin qu’après avoir éprouvé notre clémence et notre bienfaisance, tu puisses retourner dans ta patrie. Que la divinité te conserve, très-cher frère. »

Après avoir reçu cette lettre, Arius partit pour Constantinople accompagné du diacre Euzoius que saint Alexandre avait déposé. S’étant présentés l’un et l’autre devant l’empereur, celui-ci leur demanda s’ils consentaient à souscrire à la foi du concile. Ils répondirent affirmativement et remirent même à l’empereur, sur son ordre, cette attestation écrite :

« Au très-religieux et très-aimé de Dieu Notre Seigneur l’empereur Constantin, Arius et Euzoius :

« Comme nous l’a ordonné Votre Piété très-aimée de Dieu, Seigneur empereur, nous avons exposé notre foi,

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. c. 25, 26 ; Sozom., lib. II, c. 27.

et par cet écrit nous professons devant Dieu, nous et ceux qui sont avec nous, que nous croyons ainsi que nous allons le déclarer :

« Nous croyons en Dieu un, Père Tout-Puissant, et dans le Seigneur Jésus-Christ son Fils, qui a été produit de lui avant tous les siècles ; Dieu Verbe par lequel toutes choses ont été faites, les choses célestes comme les choses terrestres ; lequel est descendu et s’est incarné ; qui a souffert, est ressuscité et est monté aux cieux ; qui, de nouveau, viendra juger les vivants et les morts.

« Nous croyons aussi au Saint-Esprit ; à la résurrection de la chair ; à la vie du siècle futur, au royaume des cieux et à l’Eglise de Dieu une et catholique, laquelle s’étend sur tout l’univers.

« Nous avons reçu cette foi des saints Évangiles, le Seigneur ayant dit à ses disciples : « Allez et enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Si nous ne croyons pas ainsi, et si nous ne croyons pas véritablement au Père, au Fils et au Saint-Esprit, comme y croit l’Eglise catholique et selon l’enseignement des Écritures, Dieu est notre juge, maintenant et au jugement futur. C’est pourquoi, empereur très-aimé de Dieu, nous demandons à Votre Piété de permettre qu’étant ecclésiastiques et professant la foi de l’Eglise et des saintes Écritures, nous soyons unis à l’Eglise qui est notre mère, après avoir laissé de côté les discussions et les questions inutiles ; afin que nous et l’Eglise, conservant une paix mutuelle, nous adressions à Dieu de solennelles actions de grâces pour l’empire que vous avez pacifié, pour Votre Majesté et pour sa famille. »

Cette profession de foi d’Arius était conforme aux anciens symboles catholiques ; mais suffisait-il de se servir, pour exposer la filiation éternelle du Verbe, d’une expression générale, lorsqu’il avait prouvé par ses explications antérieures qu’il attachait à cette expres-

sion un sens hérétique, et qu’il en abusait au point de placer le Verbe parmi les créatures. Arius ne voulait pas voir qu’il était en contradiction avec lui-même, lorsqu’il faisait du Verbe une créature, et qu’il le disait produit *avant les siècles* ; car, dès qu’une créature a existé, le temps lui-même a existé, puisqu’il n’est que la mesure de l’existence successive des êtres contingents, et que l’éternité ne correspond qu’à l’être infini sans commencement et sans fin.

Constantin, sous l’inspiration du prêtre arien que Constantia lui avait légué comme confident, crut à la sincérité d’Arius ; il pensa qu’il était simplement offusqué par le mot *consubstantiel* qui ne se trouvait pas dans les anciens symboles, mais, qu’au fond, sa foi était celle de l’Eglise catholique, comme il l’affirmait. Il lui permit de retourner à Alexandrie1.

Eusèbe de Nicomédie et Theognis de Nicée, ayant appris le rappel d’Arius, espérèrent obtenir la même faveur. Ils adressèrent donc aux principaux évêques un écrit ainsi conçu2.

« Ayant été condamnés par votre piété, sans que nous ayons pu nous défendre, nous devons supporter patiemment et en silence la sentence de Votre Sainteté. Mais, comme il est insensé de fournir contre soi un argument à la calomnie, en gardant le silence, nous vous faisons connaître que nous sommes absolument d’accord avec vous sur la foi, et qu’après avoir examiné avec soin le sens du mot *consubstantiel,* nous nous sommes décidés à l’admettre par amour pouf la paix, n’ayant jamais suivi aucune hérésie. Lorsque, pour la paix et la tranquillité des Eglises, nous avons exposé ce que nous pensions, et satisfait ceux qui avaient droit à nos explications, nous avons signé la profession de foi, mais nous n’avons pas voulu adhérer à l’anathème qui la suivait. Nous ne voulions pas en contester l’exactitude, mais nous pensions que celui que l’on voulait frapper n’était pas tel que l’on pensait ; notre opinion était fondée

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 27.

2 *Ibid.,* lib. I, c. 14.

en partie sur les lettres que nous avions reçues de lui, en partie sur les explications qu’il avait données en notre présence. Mais, puisqu’il a plu à votre saint concile d’agir ainsi, nous n’y faisons aucune opposition ; nous donnons même notre consentement et nous vous l’adressons par écrit. Ce n’est pas l’ennui de l’exil qui nous fait agir ainsi ; mais la crainte d’être suspect d’hérésie. Si vous permettez que nous nous présentions devant vous, vous nous trouverez entièrement d’accord avec vous, et attachés fortement à vos décrets. Puisque vous avez usé d’indulgence envers celui qui était accusé et l’avez rappelé de l’exil, il serait insensé de fournir contre nous un argument par notre silence, et de paraître coupable, lorsque celui qui paraissait coupable a été rappelé et s’est justifié des accusations élevées contre lui. Donc, comme il convient à Votre Révérence très-aimée de Dieu, daignez avertir notre empereur chéri de Dieu, lui présenter notre supplique, et décider à notre égard ce que vous jugerez à propos. »

Constantin crut, d’après cet écrit, qù’Eusèbe et Théognis avaient' été victimes d’une erreur, et qu’ils étaient orthodoxes. Il les rappela de leur exil. Ceux-ci coururent à leurs églises et en chassèrent ceux qui les avaient remplacés : Amphion à Nicomédie et Chrestus à Nicée1.

Constantin, qui croyait avoir commis une injustice envers les deux évêques exilés, s’appliqua à leur donner des marques exceptionnelles de bienveillance2. Eusèbe et Theognis en abusèrent pour remplir l’Eglise de troubles. Outre les erreurs d’Arius qu’ils cherchaient à répandre d’une manière dissimulée et hypocrite, ils poursuivaient de leur haine Athanase qui s’était montré leur antagoniste intrépide dans le concile de Nicée. Ils commencèrent par incriminer l’ordination de ce grand évêque, prétendant qu’il était indigne de l’épiscopat et qu’il avait été choisi par des électeurs peu capables. Mais bientôt il fallut renoncer à ces moyens. Eusèbe le com-

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 14*.*

2 *Ibid.,* lib. I, c. 25.

prit et ourdit contre Athanase d’autres intrigues, et hâta le retour d’Arius à Alexandrie.

L’hérétique s’était sans doute rendu de Constantinople à Nicomédie pour s'entendre avec son protecteur. Il fut convenu entre eux que le mot seul de *consubstantiel* serait mis en avant, et qu’ils cacheraient leurs véritables sentiments sous les apparences d’une guerre à un mot que les anciens symboles ne contenaient pas.

Ce fut sous ces dehors hypocrites que se présenta dès lors, la lutte contre la divinité de Jésus-Christ.

Eusèbe de Nicomédie écrivit une lettre dans laquelle il plaidait la cause d’Arius et priait Athanase de recevoir dans l’Eglise l’hérétique et ses amis. Eusèbe n’adressait qu’une supplique ; mais, fier de la faveur qu’il avait recouvrée auprès de Constantin, il se permettait des menaces, même en public, pour le cas où l’évêque d’Alexandrie ne se rendrait pas à ses prières. Athanase ne pouvait recevoir à la communion un prêtre condamné par un concile œcuménique ; il fallait qu’il fût réhabilité canoniquement. L’empereur pouvait le rappeler de son exil, mais non juger de son orthodoxie. Eusèbe échoua dans ses démarches auprès d’Athanase qui ne croyait pas à la sincérité d’Arius.

Du reste, les discussions avaient continué après le concile de Nicée ; elles étaient vives surtout en Egypte et en Asie. Eustathe, évêque d’Antioche, soutenait une polémique contre Eusèbe de Cæsarée auquel il reprochait de ne pas admettre la foi de Nicée ; Eusèbe lui répondait qu’il professait cette foi et reprochait à Eustathe d’attacher au mot *consubstantiel* le même sens que Sabellius. On se jetait ainsi à la tête, de part et d’autre, le reproche d’hérésie.

A Alexandrie, la polémique n’était pas moins ardente ; mais les ariens y rencontrèrent un antagoniste redoutable sur lequel ils ne comptaient point : C’était le fameux anachorète Antoine1. Étant descendu de la montagne, où il avait passé la plus grande partie de sa vie, Antoine

—

1 S. Athan., *Vit. Anton.,* § 24.

excommunia les ariens et enseigna la vraie doctrine catholique. Il faisait de nombreux miracles et convertissait beaucoup de païens en même temps qu’il affermissait les fidèles dans l’orthodoxie.

Mais Athanase avait contre lui un puissant adversaire dans Eusèbe de Nicomédie. Constantin étant venu dans cette ville, Eusèbe l’indisposa contre Athanase qui refusait toujours de recevoir Aldus dans sa communion ; il écrivit en même temps aux Méléciens avec lesquels il s’était mis en rapport, pour les engager à élever des accusations contre l’évêque d’Alexandrie1. Trois évêques schismatiques se rendirent à Nicomédie et accusèrent Athanase d’avoir imposé à l’Egypte un nouveau tribut de tuniques de lin pour l’Eglise d’Alexandrie et d’avoir commencé par eux à l’exiger. Deux prêtres d’Alexandrie qui se trouvaient alors à Nicomédie prirent la défense de leur évêque ; mais ils furent eux-mêmes chargés aussitôt d’accusations calomnieuses. Athanase fut mandé à Nicomédie. Dans sa lettre, Constantin lui disait :

« Quand tu recevras cette preuve de ma volonté, fais en sorte que l’église soit ouverte à tous ceux qui voudront y entrer ; car, si j’apprends qu’une personne ait été empêchée par toi d’être unie l’Eglise, malgré le désir qu’elle en exprimerait, j’enverrai quelqu’un qui fera exécuter mes volontés, te déposera et t’enverra en exil. »

Athanase ne se laissa point effrayer ; n’admit point Arius à l’Eglise et partit pour Nicomédie. Il se justifia si bien que l’empereur le renvoya avec cette lettre pour le peuple d’Alexandrie : « Très-chers frères, je vous salue en invoquant le Dieu très-grand, témoin de ma volonté, unique créateur de la loi qui nous guide, souverain maître de notre vie, et qui hait la discorde. Que vous dirai-je ? Que je suis en bonne santé ? Mais je jouirais d’une santé bien préférable si tous, vous abandonniez vos rancunes et vous aviez les uns et les autres cet amour dont vous avez abandonné le port, pour vous livrer aux

—

1 S. Athan., *Apolog. cont. Arian.,* §§ 59, 60, 61, 62 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 27.

tempêtes des hommes de discussion. Gomme cette conduite est insensée ! Comme l’envie excite chaque jour des querelles ! C’est ainsi que le peuple de Dieu est tombé dans le mépris. »

Après un tableau véhément des maux que les Méléciens et les ariens faisaient à l’Eglise par leurs discussions, Constantin ajoute : « Ces hommes coupables n’ont pu aboutir à rien contre votre évêque... J’ai reçu votre évêque Athanase avec la plus grande distinction, et je me suis entretenu avec lui comme avec un homme de Dieu. C’est à vous de comprendre les choses, et il ne m’appartient pas d’en porter un jugement. J’ai jugé à propos de vous envoyer mes salutations par le très-vénérable Athanase dont j’ai connu la justice, l’esprit pacifique et l'orthodoxie. »

Il est probable qu’Athanase avait parlé à l’empereur du témoignage que saint Antoine avait rendu contre les ariens ; et ce fut sans doute alors que Constantin écrivit au vénérable anachorète1.

L’arrivée de la lettre impériale au fond du désert mit en émoi tous les solitaires. Antoine seul se montrait fort indifférent. « Pourquoi vous étonner, disait-il aux moines, que l’empereur m’écrive ? Ce n’est qu’un homme. Étonnez- vous plutôt que Dieu nous ait écrit une loi et nous l’ait envoyée par son Fils. » Il ne savait même s'il devait recevoir la lettre, car, disait-il, je ne saurais comment y répondre. Cependant, sur les instances des moines, il reçut la lettre et y répondit. Il engagea l’empereur et ses fils à ne pas faire grand cas des choses présentes ; à penser plutôt au jugement futur et à considérer Jésus- Christ comme le seul souverain véritable et éternel. Il les engageait ensuite à être humains, à prendre soin des pauvres, et à se conduire selon la justice.

Constantin et ses fils reçurent avec joie et vénération la lettre du saint anachorète.

Tandis que Constantin était à Nicomédie, Eusèbe, pour le flatter, manifesta un vif désir d’aller visiter la

—

1 S. Athan., *Vit. Ant.,* § 81.

belle église du saint sépulcre qui venait d’être terminée L’empereur mit à sa disposition les voitures publiques. Eusèbe voyagea en grande pompe et arriva à Antioche, où il fut reçu très-honorablement par l’évêque Eustathe. Eusèbe de Nicomédie le détestait ; mais il dissimulait ses mauvais sentiments. Il était parti avec Theognis de Nicée. Ils rencontrèrent à Jérusalem Eusèbe de Cæsarée, Patrophilos de Scythopolis ; Aetius de Lydda, Théodote de Laodicée, et plusieurs autres qui partageaient leur manière de voir au sujet d’Arius. Tous accompagnèrent Eusèbe, au retour, jusqu’à Antioche. On continua à témoigner beaucoup de respect à Eustathe, afin de l’attirer dans un piège qui lui avait été tendu. Plusieurs évêques orthodoxes se trouvaient aussi alors à Antioche. On proposa de tenir un concile et tous y consentirent.

Au moment où les évêques étaient assemblés, une femme se présenta, tenant un enfant à la mamelle, et criant après Eustathe qu’elle accusait d’être le père de son enfant. Sans s’émouvoir, le saint évêque d’Antioche demanda qu’elle produisît des témoins et donnât des preuves. Elle répondit qu’elle n’avait pas de témoins, et les évêques ariens décidèrent que son témoignage confirmé par serment suffisait. Les évêques orthodoxes rappelèrent la règle antique portant que, pour accuser un prêtre, il fallait au moins deux ou trois témoins, et ils s’opposèrent à la sentence de déposition que les ariens voulaient rendre. Mais Eusèbe de Nicomédie se hâta de retourner auprès de l’empereur, le trompa indignement et lui fit signer un décret d’exil contre Eustathe qu’il qualifiait de tyran et d’adultère, lui qui était, dit Théodoret, l’athlète de la piété, et de la continence.

Plusieurs évêques ariens se succédèrent en peu de temps sur le siège d’Antioche ; mais un grand nombre de fidèles refusaient de communiquer avec eux et formaient des assemblées particulières. Les hérétiques les appelèrent *Eustathiens,* comme s’ils avaient le droit de donner un nom de sectaires à ceux qui restaient fidèles à la

—

1 Theodor., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. c. 20,21.

saine doctrine défendue par leur pasteur légitime. La haine que se portaient les deux partis était telle que l’on était sur le point d’en venir aux armes1*.* Constantin écrivit lettres sur lettres aux habitants d’Antioche et leur envoya un de ses plus fidèles amis pour les apaiser. Il leur affirmait, dit Eusèbe qu’il avait fait comparaître devant lui celui qui était l’auteur de tous ces troubles. Eusèbe voulait sans doute désigner saint Eustathe avec lequel il avait eu de vives polémiques. En réalité, Constantin ne jugea point l’évêque d’Antioche, qui alla finir en silence sa vie à Philippes en Macédoine.

Bientôt, la femme immorale qui avait calomnié le saint évêque fut atteinte d’une maladie mortelle. Elle avoua alors qu’on lui avait payé son mensonge ; que son enfant avait bien pour père un Eustathe, mais qui était ouvrier ; que ce n’était point, l’évêque2.

Les principaux évêques de la province d’Antioche avaient songé à élire Eusèbe de Cæsarée, après le premier évêque arien qui avait, remplacé Eustathe. Constantin écrivit d’abord aux habitants d’Antioche d’en élire un autre, quoique Eusèbe fût digne de leur choix3. Il pensait sans doute que l’ancien antagoniste d’Eustathe n’était pas l’homme qu’il fallait pour rétablir la paix. Du reste, Eusèbe lui-même refusa et en informa l’empereur qui lui écrivit pour le féliciter j et qui engagea le synode provincial à en élire un autre.

Ce synode était surtout composé de Théodote, de Théodore, de Narcisse, d’Aetius et d’Alphœus. Il choisit Paulinus de Tyr qui mourut peu de temps après et fut remplacé par d’autres ariens.

Socrate4 affirme que, d’après certains écrivains, saint Eustathe fut déposé comme hérétique, partisan de Sabellius ; mais il croit qu’il fut déposé pour d’autres motifs, sans entrer dans les détails donnés par Théodoret, et qu’il ne connaissait pas. On peut croire que, après le

—

1 Euseb., *De Vit. Constant*., lib. III, c. 59.

2 Theod., *Loc. cit.*

3 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib, III, c. c. 60, 01, 62.

4 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. I. c. 21.

scandale qui dut résulter de l’aveu de la femme coupable, les ariens cherchèrent à étouffer une histoire qui ne pouvait que les couvrir d’ignominie. Il n’est donc pas étonnant que Socrate, qui écrivait surtout d’après Eusèbe de Gæsarée, ne l’ait pas connue. Quant à Eusèbe, il s’est montré injuste envers saint Eustathe ; sans le nommer, il le désigne assez ouvertement comme auteur des troubles. L’évêque de Cæsarée n’admettait pas certainement la doctrine d’Arius ; il avait souscrit au mot *consubstantiel* en ayant soin d’éloigner de ce mot toute interprétation sabellienne ou paulianiste ; mais il est probable qu’il eût désiré qu’on ne fît pas autant de bruit autour de ce mot, et il était porté à voir des sabelliens dans ceux qui s’en montraient les fervents défenseurs.

Par goût et par caractère, Eusèbe de Cæsarée eut une conduite indécise dans les questions qui regardaient plus directement les personnes. Il était trop ami d’Eusèbe de Nicomédie pour ne pas subir l’influence de ce personnage aussi rusé qu’habile ; mais ce n’était qu’à regret qu’il quittait ses chères études pour se mêler aux luttes. Il les abandonna une seule fois pour aller réciter devant l’empereur, à Constantinople, un discours sur le sépulcre du Sauveur1. La découverte du tombeau sacré avait retenti, comme un grand événement, dans le monde entier et avait excité une nouvelle ferveur parmi les chrétiens. L’empereur voulut écouter debout le discours d’Eusèbe, et obligea l’auteur à ne pas s’interrompre, quoique le discours fût très-long. Il avait une grande confiance dans la science du docte évêque de Cæsarée. Celui-ci lui ayant envoyé un ouvrage dans lequel il exposait l’histoire des discussions sur la Pâque et il répondait aux difficultés qui avaient été élevées, Constantin lui écrivit pour le remercier, le féliciter et l’encourager à continuer ses savants travaux. Il s’adressa aussi à Eusèbe pour le charger de faire choix des passages de l’Écriture qui devaient être lus à l’église. Voici la lettre qu’il lui adressa à ce sujet :

—

1 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib. IV, 23 ad 27.

« Constantin, victorieux, très-grand, Auguste, à Eusèbe :

« Dans la ville qui a reçu de nous son nom, grâce à la Providence divine de notre Sauveur, une très-grande multitude d’hommes s’est unie à la très-sainte Eglise. Comme tout ici prend des accroissements considérables, il est nécessaire d’y construire plusieurs églises. Accueillez donc avec bienveillance ce que j’ai décidé. Il m’a semblé bon de confiera votre prudence de faire écrire par d’habiles écrivains et sur clés membranes artistement préparées cinquante livres des saintes Écritures que vous trouverez les plus nécessaires pour servir aux assemblées ecclésiastiques. Il est nécessaire qu’on puisse les lire facilement et que Ton puisse les porter pour tous les besoins du service religieux. J’ai écrit à l’administration du diocèse d’avoir soin de fournir tout ce qui serait nécessaire pour la confection de ces livres. Je m’en rapporte à votre diligence pour qu'ils soient promptement terminés. Sur le vu de cette lettre, on mettra à votre usage deux voitures publiques pour faire transporter jusqu’ici, par un des diacres de votre église, les volumes, quand ils seront terminés. Dès qu’il sera arrivé, il recevra des marques de notre bienveillance.

« Que la divinité te conserve, très-cher frère. »

Eusèbe se mit aussitôt à l’œuvre. Nous avons rapporté que le martyr Pamphile avait fondé à Cæsarée une bibliothèque précieuse dans laquelle il avait réuni les manuscrites des saints livres, et les commentaires les plus savants, particulièrement ceux d’Origène ; il avait aussi fondé une école de copistes auxquels il donnait l’exemple. Il était donc naturel que Constantin s’adressât à Eusèbe de Cæsarée, plutôt qu’à tout autre évêque, à cause de la réputation que la bibliothèque et l’école de copistes avaient faite à son Eglise, et aussi à cause de la science de l’évêque, digne disciple de Pamphile.

Constantin, zélé pour l’Eglise, se montrait très-rigoureux contre les hérétiques. Tous ses actes prouvent qu’il voulait à tout prix obtenir l’unité de l’Eglise. Il comprenait que sans unité l’Eglise ne pourrait, jamais exercer

dans la société une influence salutaire. Depuis qu’il avait connu le christianisme, il travaillait à l’établir sur les ruines de l’idolâtrie ; mais il était entravé dans cette grande œuvre par les discussions qui agitaient la société chrétienne. Sa haine de toute division l’entraîna parfois jusqu’à l’injustice comme dans l’exil de saint Eustathe, ou jusqu’à une tolérance excessive, comme dans le rappel d’Arius, d’Eusèbe de Nicomédie et de Theognis de Nicée. Mais quel est l’homme qui n’a jamais failli ? Si Constantin fut trompé dans quelques circonstances, on doit plutôt en rendre responsables ceux qui abusèrent de sa confiance plutôt que lui-même ; car il n’est guère possible de rencontrer dans l’histoire un souverain qui ait agi avec des intentions plus pures et plus chrétiennes.

Par le but élevé qu’il s’était proposé, on comprend la sévérité avec laquelle il s’exprime dans sa constitution contre les hérétiques :

« Novatiens, dit-il, marcionistes, paulianistes, cataphryges de toute espèce, et vous tous qui, dans vos réunions privées, enseignez des hérésies, reconnaissez aujourd’hui combien vos doctrines sont mensongères, et que vous portez la mort dans les âmes par vos paroles empoisonnées. O ennemis de la vérité ! adversaires de la vie ! conseillers de la mort ! Tout chez vous est contraire à la vérité ; vos mœurs sont au niveau de vos intelligences ; vous abusez de l’innocence par vos mensonges, et vous refusez la lumière à ceux qui croient en vous... Je n’aurais pas le temps d’exposer toutes vos erreurs et tous vos crimes ; le tableau que j’en pourrais faire ternirait ma conscience, souillerait mes yeux et mes oreilles. Pourquoi tolérer plus longtemps de tels maux, surtout lorsqu’ils sont un germe empesté pour ceux qui sont encore sains ! Pourquoi n’arracherions-nous pas la racine de tels désordres ?

« Par la présente constitution, j’interdis vos réunions ; j’ordonne que l’on confisque les lieux où vous les teniez, et que non-seulement vous n’ayez pas d’assemblées

publiques, mais de réunions privées, pour vous y livrer à vos folles superstitions ; rapprochez-vous tous de l’Eglise catholique au sein de laquelle vous pourrez parvenir à la vérité. Je ne puis tolérer, à une époque prospère comme la nôtre, aucun schisme, aucune hérésie ; et mon devoir est de favoriser pour tous la connaissance de la vérité. C’est pourquoi nous ordonnons que tous vos oratoires (si l’on peut leur donner ce nom) soient mis sans délai à la disposition de l’Eglise catholique, et vos autres bien vendus aux enchères publiques. »

Cette constitution impériale dispersa tous les ennemis de l’Eglise. Les chefs prirent la fuite ; les autres entrèrent dans l’Eglise ; mais plusieurs le firent sans sincérité et seulement par crainte. Les évêques refusèrent d’admettre ceux qui n'agissaient pas de bonne foi ; ils acceptaient les autres après les épreuves canoniques. Quant à ceux qui n’avaient pas erré en matière de foi, et avaient été simplement schismatiques, on les admettait sans difficulté, et ils manifestaient une joie d’autant plus vive qu’ils avaient été plus longtemps éloignés d’une Eglise qui était leur vraie patrie. Grâce aux mesures prises par l’empereur, les divisions cessèrent ; l’Eglise catholique apparut dans son unité.

Il donnait lui-même l’exemple de la piété à tous les chrétiens. Il ordonna de changer son effigie sur les monnaies et voulut y paraître dans l’attitude de la prière il défendit de placer ses statues dans les temples païens ; dans son palais, il présidait aux prières qui étaient faites en commun, et à la lecture des saintes Ecritures. Par une loi spéciale, il ordonna l’observation du dimanche et du vendredi, à cause des mystères chrétiens accomplis en ces jours ; il laissait à ses soldats le loisir de les sanctifier ; les soldats païens étaient aussi obligés de prier le dimanche, et il composa lui-même la prière qu’ils devaient réciter à haute voix. Elle était ainsi conçue :

« Nous ne reconnaissons que toi seul pour Dieu ;

—

1 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib. IV, a c. 15 ad 53.

nous te proclamons notre Roi ; nous t’invoquons comme notre protecteur. C’est grâce à toi que nous avons remporté des victoires, et que nous avons vaincu nos ennemis. Nous te rendons grâce pour les biens que nous avons reçus de toi et nous en espérons d’autres dans l’avenir. Nous te prions et supplions de nous conserver longtemps en bonne santé et victorieux notre empereur Constantin et ses pieux enfants. »

Il remplaça les anciens étendards de l’armée romaine par des croix.

Il s’enfermait souvent dans les chambres les plus secrètes de son palais, et là, à genoux, il adressait à Dieu de longues et ferventes prières. Les jours de fête, il donnait l’exemple d’une piété encore plus vive ; pour la célébration des Vigiles de Pâques, il faisait illuminer la ville entière où il se trouvait ; et le jour de la fête, on distribuait en son nom des aumônes dans l’empire entier.

Les gouverneurs de province, à l’exemple de l’empereur, veillaient à ce que le dimanche fût sanctifié ; ces jours-là, les temples des idoles devaient rester fermés. Les fêtes des martyrs étaient également célébrées avec solennité. La pratique sociale du christianisme était la grande préoccupation de Constantin, et il se croyait chargé par Dieu de cette grande œuvre. Un jour qu’il avait autour de lui des évêques, du nombre desquels était Eusèbe de Cæsarée, il leur dit : « Vous, vous êtes évêques pour tout ce qui se passe à l’intérieur de l’Eglise ; mais moi, j’ai été établi, de Dieu, évêque pour les choses extérieures. » En effet, ajoute Eusèbe, il avait une sollicitude vraiment épiscopale pour favoriser le développement de l’esprit religieux.

Son attention se porta sur les initiations et toutes les immoralités que les païens couvraient d’un vernis religieux, sous le titre de *mystères.* Un prince comme Constantin ne devait pas hésiter à purger la société de ces infamies et des spectacles sanglants dans lesquels des hommes s’immolaient pour distraire des spectateurs, atroces jusque dans leurs plaisirs.

Il favorisa le célibat chrétien en abolissant les lois

injustes que le paganisme avait promulguées contre ceux qui n’avaient pas d’enfants, comme si la nature elle- même n’en refusait pas parfois aux hommes les plus moraux. Il interdit à tout juif d’avoir un chrétien pour esclave ; car, disait-il, il n’est pas permis que les rachetés du Seigneur soient esclaves de ceux qui l’ont tué.

Non content d’encourager et de soutenir toutes les institutions chrétiennes qui pouvaient régénérer la société, Constantin travaillait directement à faire de sa maison comme le modèle de toutes les autres. Après avoir donné ses journées aux soins du gouvernement, il passait une partie des nuits à prier et à composer des discours qu’il aimait à réciter en public. Il savait que la curiosité et la flatterie lui attireraient plus d’auditeurs que le désir de l’instruction ; mais il savait aussi que ses discours porteraient leurs fruits, que d’autres voudraient l’imiter et qu’en définitive il résulterait de là quelque bien pour la société. Quand on l’applaudissait, il avertissait ses auditeurs qu’il fallait seulement penser au souverain monarque qui était au ciel. Il s’attachait d’abord, dans ses allocutions, à réfuter les erreurs païennes ; il passait de là à la Providence qui gouverne tout, au Dieu unique qui devait demander compte à chacun de ses actions. Il arrivait ainsi à de sévères avertissements qui s’adressaient parfois directement à des personnes de la cour ; celles-ci, se reconnaissant aux tableaux qu’il traçait, baissaient les yeux et songeaient à se corriger. Il aimait à composer des prières. Des interprètes les traduisaient aussitôt du latin en grec, et on les répandait dans l’empire.

Tel est le tableau général qu’a présenté Eusèbe de la vie de Constantin pendant le temps qui s’écoula, de la fondation de Constantinople, à la trentième année de son règne (335). L’église du Saint-Sépulcre venait d’être terminée et Constantin conçut la pensée d’aller célébrer le troisième *décennal* de son règne à Jérusalem, avec ses trois enfants, Constantin, Constantius et Constans, qu’il venait d’associer à l’empire1.

Mais, avant de célébrer la dédicace du saint temple, il voulut que toute discussion fut apaisée dans l’Eglise. Or, en Egypte, les ariens et les méléciens continuaient à faire opposition à Athanase et répandaient des calomnies contre le saint évêque. Les accusations étaient rapportées à l’empereur par Eusèbe de Nicomédie ou les partisans qu’il avait à la cour, et l’on s’attachait surtout à présenter Athanase comme la cause de tous les troubles.

Afin d’y mettre un terme, Constantin convoqua à Tyrles évêques d’Egypte et de Lybie, d’Asie et d’Europe1*.* On avait d’abord songé à assembler le concile à Cæsarée. Les ariens pensaient que le jugement contre Athanase serait plus grave, si le tribunal était présidé par un évêque dont la science et les vertus n’étaient point contestées. Mais Athanase et les évêques orthodoxes d’Egypte refusèrent de s’y rendre. Eusèbe leur était à bon droit suspect à cause de ses complaisances pour l’évêque de Nicomédie et les autres évêques qui avaient pris le parti d’Arius. Lorsqu’on eut décidé que le concile aurait lieu à Tyr, Athanase et les évêques d’Egypte refusèrent encore de s’y rendre, car ils apprirent que les évêques qui s’y trouvaient étaient presque tous des adversaires.

Constantin en fut averti. Il écrivit aussitôt au concile2 qu’il le chargeait spécialement du soin de rétablir la concorde et que, si *celui* qui devait être jugé refusait de comparaître, il enverrait un de ses officiers qui l’y forcerait.

Athanase comprit que son refus ne ferait qu’irriter l’empereur et donner occasion à ses ennemis de le calomnier. Il partit donc pour Tyr avec les évêques orthodoxes d’Egypte au nombre de quarante-neuf et parmi lesquels étaient deux vénérables confesseurs de la foi, Paphnuce et Potamon, qui portaient les traces du martyre qu’ils avaient supporté pendant la dernière persécution3.

—

1 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib. IV, c. 41 ; s. Athan., *Apoi. cont. Arian.,* §63 ad § 82.

2 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib. IV, c. 42.

3 S. Athan., *Apot. cont. Arian.,* §§ 6 et seq ; Rufiin, *Hist.Eccl.,* lib. I, cc. 16,17 ; Sozomen., *Hist. Eccl..* lib. II, c. 25 ; Socrat., *Hist. Eccl,* lib. I, c.28 ad 32 ; Theodor·., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 28 ; Epiphan., *Hœres.,* 68.

Lorsque Athanase parut dans le concile, on lui ordonna de se tenir debout pour répondre aux accusations dont il était chargé ; on le traita avant le jugement comme s’il était coupable. Potamon s’éleva énergiquement eontre cette injustice et, s’adressant à Eusèbe de Cæsarée, qui paraît avoir présidé le concile, il lui dit : « Quoi, Eusèbe, c’est toi qui es assis ici pour juger Athanase qui est innocent ? est-ce possible ? dis-moi, n’étais-tu pas en prison avec moi pendant la persécution ? Pour moi, j’y perdis un œil ; quant à toi, tu es sain et sauf ? es-tu sorti de là ainsi sans rien faire contre ta conscience ? » — Eusèbe se leva aussitôt et se retira en disant : « Si vous avez la hardiesse de nous traiter ainsi en ce lieu, peut-on douter que vos accusateurs ne disent vrai ? si vous exercez ici une telle tyrannie, que ne faites-vous pas chez vous ? » On peut croire qu’Eusèbe eut assez de la leçon qu’il avait reçue et qu’il renonça au siège de la présidence. Les paroles de Potamon ont sans doute donné lieu à l’accusation qui fut élevée contre Eusèbe de n’avoir échappé au martyre qu’en sacrifiant aux idoles. Tandis que, sous l’impression de la terrible apostrophe adressée au président, l’assemblée se séparait, Paphnuce s’adressa à Maximus qui venait de succéder à Macarius sur le siège de Jérusalem et lui dit : « Je porte les mêmes stigmates que vous, et nous avons perdu chacun un œil pour Jésus-Christ ; je ne puis donc supporter que vous preniez séance dans l’assemblée des méchants. » Maximus le suivit dehors ; Paphnuce lui raconta les détails de la conjuration ourdie contre Athanase, et le gagna à la cause de la justice. Tous les évêques d’Egypte récusèrent, les membres du concile qui étaient ouvertement déclarés contre Athanase ; Eusèbe de Nicomédie et Eusèbe de Cæsarée ; Flaccillus, Narcissus, Theognis, Maris, Théodore, Patrophile, Théophile, Macedonius, Georges, Ursace et Valens. Ces deux derniers auront dans l’histoire un trop long retentissement.

On passa outre. On reçut comme accusateurs contre Athanase les schismatiques et les hérétiques. Des cent

évêques qui reconnaissaient Alexandrie comme église- mère, aucun n'élevait, de plaintes ; ou ne pouvait citer un seul catholique parmi les accusateurs. Les hérétiques et les schismatiques reprochaient à Athanase des violences qu'il aurait exercées contre eux. On faisait surtout grand bruit d'un certain Ischyras, qui avait été invalidement ordonné par le prêtre Colluthus, un des ecclésiastiques insurgés autrefois contre saint Alexandre, et qui avait été placé comme prêtre dans un village. Déjà Athanase avait prouvé à Constantin, lors de son voyage à Nicomédie, que cet Ischyras n’était pas prêtre ; qu’il n’avait pas d’église dans le village où il habitait ; qu'on lui avait interdit le service religieux, mais que l’on n'avait ni renversé son autel, ni brisé son calice, comme les accusateurs le prétendaient.

Quoique cette accusation eût été réduite à néant, on la renouvela au concile de Tyr, et, malgré les éclaircissements donnés, 1’assemblée choisit une commission, composée des plus grands ennemis d’Athanase, pour aller vérifier sur les lieux ce qui s’était passé. Comme on voulait trouver Athanase coupable, on refusa d’admettre d’autres témoins que ceux qui l’accusaient, et l’on s’obstina à fermer les yeux à l’évidence qui ressortait même de leurs dépositions hostiles, à cause des aveux et des contradictions qui s’y rencontraient.

Tandis que la commission faisait son enquête en Egypte, on élevait à Tyr une accusation d’immoralité contre Athanase. Une vierge se présenta devant le concile, déplorant son malheur d’avoir été violée par l’évêque d’Alexandrie. Athanase, sans s’émouvoir, fit signe à son prêtre Timothée qui s’avança gravement en présence de cette femme et lui dit : « Comment pouvez- vous prétendre que j’ai logé chez vous et que je vous ai déshonorée ? — Oui, s’écria la femme, en élevant la main, c’est bien vous qui m’avez déshonorée ! et elle se mit à raconter les circonstances de l’attentat dont elle prétendait avoir été victime.

Voyant que cette malheureuse ne connaissait même pas Athanase qu’elle prétendait accuser, plusieurs des

pères se mirent à rire ; mais ceux qui l’avaient, mise en avant, honteux de leur intrigue infâme, la firent chasser de l’assemblée. En vain, Athanase demandait-il qu’elle fût arrêtée et mise à même de déclarer ses complices ; on n’écouta point cette juste réclamation, et l’on prit soin que l’accusation ne parût pas au procès-verbal de la séance.

Un nouvel échec attendait les hérétiques. Les méléciens avaient accusé Athanase d’avoir tué Arsenius, un de leurs évêques et de lui avoir coupé une main dont il se serait servi pour des opérations magiques. Ils avaient fini, disaient-ils, par s’emparer de cette main, et la montraient comme une preuve contre Athanase. Lorsque cette accusation avait été portée devant Constantin à Nicomédie, Athanase était parvenu à prouver l’existence d’Arsenius, et l’empereur n’avait plus attaché d’importance à l’accusation. Mais les méléciens et les ariens s’étaient emparés de nouveau d’Arsenius et l’avaient séquestré. C’est pourquoi ils soulevèrent contre Athanase l’ancienne accusation de meurtre ; ils montraient la fameuse main qui avait servi aux maléfices.

Mais Arsenius s’était lassé du rôle qu’on lui faisait jouer. S’étant esquivé du lieu, où on l’avait enfermé, il était venu secrètement à Tyr ; le représentant de l’empereur, Archelaüs, en ayant été informé, le fit mettre sous bonne garde et en donna avis à Athanase.

Lorsque les ariens exhibèrent la main magique et articulèrent l’accusation de meurtre, Athanase s’informa si, dans l’assemblée, il y avait des membres qui eussent connu Arsenius. Plusieurs déclarèrent qu’ils l’avaient parfaitement connu. Alors le prétendu mort fut introduit devant l’assemblée et fut parfaitement reconnu par ceux qui l’avaient vu autrefois. Athanase leva successivement les deux côtés du manteau d’Arsenius et dit : « Voilà bien Arsenius avec ses deux mains ; Dieu ne lui en avait pas sans doute donné davantage ; que mes accusateurs veuillent bien dire où pouvait être placée la troisième qu’ils ont en leur possession ; ou bien que l’assemblée fasse rechercher d’où elle peut venir. »

Quelques membres s’écrièrent : Athanase est un magicien ; il trompe les yeux par ses prestiges. Le chef des méléciens, nommé Jean, successeur de Meletios, profita du tumulte pour s'esquiver ; il ne tenait pas à être interrogé sur la main dont il connaissait sans doute la provenance.

Au lieu de se rendre à l’évidence, les ennemis d’Athanase résolurent de le perdre. Mais Archelaüs le tira de leurs mains et le fit embarquer sur un vaisseau qui se rendait à Constantinople.

Les commissaires, chargés de vérifier l’accusation relative à Ischyras, refusèrent d’entendre les catholiques qui protestèrent avec unanimité contre leurs actes et prouvèrent qu’ils n’avaient été préoccupés que de l’idée de trouver Athanase coupable. Lorsque les commissaires furent dé retour à Tyr, le concile accepta leur enquête comme véridique, déposa Athanase et informa l’empereur de cette déposition. La plupart des évêques orthodoxes s’étaient retirés après le départ d’Athanase. Ceux qui étaient restés refusèrent d’acquiescer à la sentence. Parmi eux était Marcellus, évêque d’Ancyre, qui s’attira la haine des ariens par son zèle à défendre l’évêque d’Alexandrie.

Déjà il était entré en lutte avec eux par un ouvrage dirigé contre un philosophe partisan des idées d’Arius. Eusèbe de Cæsarée avait attaqué la doctrine de cet ouvrage comme hétérodoxe1. Ces premières polémiques, jointes à son dévouement à la cause d’Athanase pendant le concile de Tyr, signalèrent Marcellus comme un ennemi dangereux pour le parti.

Constantin n’avait encore, ni vu Athanase, ni reçu les procès-verbaux du conciliabule de Tyr, lorsqu’il envoya aux évêques l’ordre de se rendre à Jérusalem pour la dédicace de l’église du Saint-Sépulcre. En présence des divisions qui persistaient entre les évêques, il renonça à son projet d’aller lui-même à Jérusalem ; comme il avait refusé, au début des discussions, d’aller à

—

1 Nous exposerons plus loin celte polémique.

Alexandrie, pour ne pas être témoin des troubles qui agitaient cette Eglise.

Les évêques partirent de Tyr pour Jérusalem où beaucoup d’autres évêques étaient déjà réunis1*.* La Macédoine y avait envoyé l’évêque de son premier siège ; la Pannonie et la Mæsie étaient représentées par leur jeunesse la plus illustre ; on y voyait un saint évêque de Perse qui était l’ornement de cette Eglise et qui se distinguait par sa science comme par ses vertus ; les évêques les plus illustres de Gilicié et de Cappadoce y étaient. La Syrie, la Mésopotamie, la Phænicie, l’Arabie, la Palæstine, l’Egypte, la Lybie et la Thébaïde avaient envoyé un grand nombre de leurs évêques. Une multitude innombrable de fidèles était accourue de toutes les provinces. L’empereur avait envoyé des officiers pour subvenir aux besoins des pèlerins, et ces officiers avaient pour chef Mariànus, un chrétien fervent qui avait confessé Jésus- Christ pendant la persécution. Parmi les évêques, les uns célébraient des prières publiques, les autres adressaient des discours aux fidèles, soit en l’honneur du Sauveur dont ils exaltaient la mort et la résurrection, soit sur les questions théologiques qui préoccupaient les esprites. Quelques-uns interprétaient les saintes Ecritures dont ils expliquaient le sens mystérieux ; d’autres, qui n’étaient ni éloquents ni savants, se contentaient d’offrir à Dieu des sacrifices mystiques et non sanglants pour la paix commune, pour l’Eglise de Dieu, pour l’empereur, auteur de tant de biens, et pour ses très-pieux enfants.

Parmi les orateurs, on distinguait surtout Eusèbe de Cæsarée dont la science était connue de toute l’Eglise. Il expliqua les mystères chrétiens que rappelait la dédicace du superbe monument élevé par Constantin, et il en trouvait des figures dans les livres de l’Ancien Testament. Le docte écrivain jugea que l’Eglise du Saint-Sépulcre était digne d’un ouvrage spécial ; il le composa et l’offrit à l’empereur avec le panégyrique qu’il pro-

—

1 Euseb.. *De Vit. Constant.,* lib. IV, ce. 43, 44, 45, 46.

nonça en son honneur à l'occasion des tricennales de son règne.

La dédicace de l'église du Saint-Sépulcre devint, une fête solennelle pour l’Eglise de Jérusalem1 ; ou la célébrait chaque année, et une grande multitude de pèlerins se rendaient dans la ville sainte pour y assister.

Les évêques ariens, réunis à Jérusalem, se formèrent en concile, et ils reçurent solennellement à la communion Arius et le diacre Euzoius, prétendant se conformer en cela aux ordres de l’empereur2. Mais, pendant qu’ils donnaient ainsi un gage à l’hérésie, Athanase arrivait à Constantinople et dénonçait les intrigues dont il avait été victime. Après la dédicace de l’église du Saint- Sépulcre ; plusieurs évêques étaient retournés à leurs Eglises. Arius et Euzoius s’étaient rendus à Alexandrie, mais les orthodoxes n’avaient pas voulu communiquer avec eux. Les évêques, qui avaient prolongé leur séjour à Jérusalem, y reçurent une lettre de l’empereur qui mandait à Constantinople ceux qui avaient formé le concile de Tyr. Voici le résumé de cette lettre :

« Constantin, victorieux, très-grand, Auguste, aux évêques qui se sont réunis à Tyr :

« J’ignore ce qui a été fait à votre concile, au milieu du bruit et des discussions ; il me semble cependant que, dans ces controverses, la vérité a eu beaucoup à souffrir ; que vous n’avez pas assez tenu compte de la vérité ; que vous n’avez pas assez considéré ce qui pouvait être agréable à Dieu. Mais la Providence divine fera découvrir tout le mal de cette discussion pour le dissiper, et nous mettra à même de savoir si vous n’avez agi que pour la vérité ou si vos jugements ont été rendus en haine de quelqu’un. Vous devrez donc vous rendre auprès de nous le plus vite possible, afin de nous expliquer vous-mêmes ce que vous avez fait. Vous comprendrez pourquoi je vous écris ainsi et pourquoi je vous mande

—

1 Sozomen., *Hist. Eccl.,* lib. II, e. 26.

2 S. Athanas., *Apol. cont. Arian..* §§ 84, 85,86 ; Sozom., lib. II, cc. 27, 28 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. I, cc. 33, 54 ; Theodor., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 29.

auprès de moi, lorsque vous saurez ce qui est arrivé. Lorsque je me promenais à cheval clans ma chère patrie qui a pris de moi son nom de Constantinople, l’évêque Athanase se présenta tout à coup devant moi, accompagné d’autres ecclésiastiques, et d’une manière si inattendue que j’en ai éprouvé une espèce de stupeur. Dieu m’est témoin que je ne l’ai pas d’abord reconnu, et que j’ai eu besoin de me faire dire qui il était et quelle injure il affirmait avoir soufferte. Je n’eus alors avec lui aucune explication et je ne le reçus pas. Lorsqu’il demandait à être entendu, que je m’y refusais, et que j’étais sur le point de le faire chasser de ma présence, il demanda qu’au moins vous soyez mandés ici ; il fit cette demande avec une grande assurance, et dans le but, dit-il, d’exposer en votre présence ce qu’il a eu à souffrir de votre part. Je n’ai pu refuser une chose aussi juste, et je vous ai écrit aussitôt, afin que tous les évêques, qui ont tenu le concile de Tyr, se présentent devant nous sans délai, afin de prouver que la sentence que vous avez prononcée est équitable. La divinité s’est servie de moi pour établir la paix dans l’empire, et porter son nom chez des barbares qui n’en avaient point entendu parler jusqu’alors. Ces barbares pourraient bien nous servir de modèles, à nous qui avons la prétention de professer la loi de Dieu, mais qui ne l’observons pas. Venez donc à moi en toute hâte, et soyez certains que je n’aurai pas d’autre but que de faire observer la loi de Dieu. »

Cette lettre causa beaucoup d’inquiétudes aux membres du concile de Tyr1. La plupart ne jugèrent pas à propos de partir pour Constantinople. Mais Eusèbe de Nicomédie, Eusèbe de Cæsarée, Theognis, Maris, Patrophile, Ursace et Valens s’y rendirent. Sachant bien que, en présence de l’empereur, ils ne pourraient soulever les accusations, ni du calice et de l’autel d’Ischyras, ni du meurtre d’Arsenius, puisque Constantin lui-même s’était prononcé en faveur d’Athanase sur ces questions, lors de son séjour à Nicomédie, ils inventèrent une autre

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. 1, c. 35.

accusation. Arrivés à Constantinople, ils se présentèrent devant l’empereur et accusèrent Athanase d’avoir menacé d’empêcher le transport des blés d’Egypte à Constantinople. Nous avons, disaient-ils, pour preuve le témoignage de cinq évêques : Adamantius, Anubio, Arbæthio, Agathammon et Pierre.

L’accusation était d’autant plus grave que Constantinople ne comptait que sur les blés d’Egypte pour sa subsistance, et que déjà le retard des vaisseaux avait donné lieu à des émeutes. L'accusation lancée contre Athanase1 reposait sur un fait qui était tout à son honneur. Il avait distribué aux pauvres du blé que Constantin avait acheté pour eux, et il en avait été seulement pour sa peine. Sa charité fournit à ses ennemis le prétexte d’en faire un accapareur des blés destinés à Constantinople. Athanase demanda comment lui, pauvre et sans pouvoir, il aurait le moyen de commettre le délit qu’on lui reprochait. Mais Eusèbe de Nicomédie prétendit qu’Athanase était assez riche et assez influent pour faire à Alexandrie ce qu’il voudrait. Constantin ne crut sans doute pas à l’accusation lancée contre Athanase ; mais il jugea que, pour rétablir la paix, il fallait l’éloigner non-seulement d’Alexandrie, mais de l’Orient. Il le relégua donc à Trèves, dans la Gaule-Belgique. Les ariens auraient voulu que leur sentence de déposition fût confirmée, et que l’Eglise d’Alexandrie élût un nouvel évêque. Mais Constantin résista à toutes leurs sollicitations et ne permit pas que l’on donnât un successeur à Athanase. La sentence du concile de Tyr était ainsi considérée comme non avenue et l’exil d’Athanase n’était qu’une mesure de simple précaution contre les troubles qui agitaient l’Orient. L’intention de Constantin était, une fois les troubles apaisés, de rendre Athanase à son Eglise2.

Athanase trouva à Trèves un saint évêque, Maximinus, qui le reçut comme un martyr de la vérité. Son séjour en Occident devait naturellement y attirer l’atten-

—

1 S. Athanas., *Apol. cont. Arian.,* § 18.

2 S. Athanas., *Apol. cont. Arian*., §§ 86, 87, 88.

tion d’une manière plus particulière sur les erreurs ariennes, et c’est à dater de cette époque que les Eglises occidentales prirent une part plus directe dans les discussions. Osius, les délégués de l’évêque de Rome au concile de Nicée, et les évêques occidentaux qui avaient assisté à cette grande assemblée, avaient fait sans doute connaître à ces Eglises la nature de ces discussions ; mais on n’avait pas eu occasion de s’en préoccuper, puisqu’on apprenait en même temps quelle était l’hérésie et sa condamnation. Mais lorsqu’on sut qu’en Orient Arius avait trouvé des défenseurs, malgré l’anathème qui l’avait frappé, on comprit que l’Occident devait faire entendre sa voix et se prononcer en faveur d’Athanase, le défenseur de l’orthodoxie.

Dans les Gaules surtout, on se déclara orthodoxe, et nous verrons bientôt de grands évêques de cette Eglise, comme Phæbadius d’Agen et Hilaire de Poitiers, consacrer leur éloquence et leur activité à la défense de la saine doctrine.

L’exil d’Athanase fut une victoire pour Eusèbe de Nicomédie et ses amis. Cet évêque se crut assez puissant pour obliger saint Alexandre de Constantinople de recevoir Arius à sa communion.

Après le concile de Jérusalem, l’hérétique était allé à Alexandrie, où il avait excité de grands troubles. Constantin le manda à Constantinople, afin de rendre compte de sa conduite1. Arius s’y rendit et y trouva Eusèbe de Nicomédie et ses autres partisans. Dès qu'il fut arrivé, l’Eglise fut divisée en deux partis : l’un défendant la foi de Nicée, l’autre se déclarant pour Arius. L’évêque, saint Alexandre, était fort inquiet de ce qui se passait, surtout en entendant Eusèbe le menacer de déposition s’il ne communiquait pas avec Arius. C’était moins cette menace qui le préoccupait, que le danger où la saine doctrine se trouvait. Il avait assisté au concile de Nicée et il s’était déclaré ouvertement fidèle à la doctrine qu’on y avait promulguée. Au lieu d’avoir recours à la dialec-

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. I, cc. 37, 38.

Lique pour la défendre, il s’adressa à Dieu, et entreprit de le fléchir par ses jeûnes et ses prières. Il s'enferma donc dans l’église appelée Eirini (la paix), s’approcha du sanctuaire et se coucha sous la table sacrée, priant Dieu avec larmes, de prendre en main la cause de la foi. Il resta là plusieurs jours et plusieurs nuits, disant à Dieu : « Si la doctrine d’Arius doit l’emporter et être reconnue comme vraie, retirez-moi du monde ; mais si la foi que je professe est vraie, qu’Arius soit puni de son impiété. »

Tandis qu’Alexandre priait, on s'agitait à la cour. L’empereur fit venir Arius et lui demanda s’il admettait les décrets de Nicée. Il répondit sans hésiter qu’il les admettait et signa cette déclaration avec empressement. L’empereur lui ayant demandé s’il n’y avait pas quelque dissimulation dans ses déclarations, il fit serment qu’il n’y en avait aucune. Alors Constantin fit venir Alexandre et lui ordonna de recevoir Arius en communion. C’était un samedi, et Arius espérait entrer le lendemain à l’église avec tous les fidèles.

Lorsqu’il était sorti du palais, ses partisans l’avaient conduit comme en triomphe par toute la ville. En arrivant au forum de Constantin, il se sentit atteint de coliques horribles et demanda s’il n’y avait pas de lieux d’aisances dans les environs. On lui en indiqua, derrière le forum, et il y entra. Saisi d’un mal subit, il perdit une grande quantité de sang, et quelque temps après on le trouva mort.

Cette mort fut considérée comme une punition de Dieu. On s’en émut, non-seulement à Constantinople, mais dans le monde entier. Les amis d’Eusèbe de Nicomédie en furent comme frappés de stupeur, et Constantin y vit un nouveau motif de s’attacher fortement à la foi de Nicée.

Les évêques eusébiens ne restèrent pas longtemps à Constantinople après la mort d’Arius. Ils y avaient formé comme un concile dans lequel ils déposèrent Marcellus, évêque d’Ancyre.

Cet évêque1 s’était trouvé au concile de Jérusalem

—

1 Social.. *Hist. Eccl.,* lib. 1, c. 36.

et on lui avait alors reproché de très-graves erreurs. Il avait publié un livre contre un certain rhéteur nommé Asterius qui parcourait les villes de Syrie, lisant partout un livre dans lequel il enseignait la doctrine d’Arius. Asterius se croyait un grand théologien et se prétendait digne de l’épiscopat ; mais, comme il avait sacrifié aux Dieux pendant la persécution, il ne put y parvenir. Marcellus d’Ancyre composa un livre contre Asterius ; mais, dit Socrate, en voulant le réfuter, il tomba dans l’erreur contraire, et ne craignit pas d’affirmer que le Christ était un homme comme les autres.

Les évêques du concile de Jérusalem ne se préoccupèrent point d’Asterius qui n’appartenait pas à l’ordre sacerdotal ; mais ils demandèrent à Marcellus raison du livre qu’il avait écrit.

Il est probable que ce fut principalement Eusèbe de Cæsarée qui souleva cette question ; car l’ouvrage de Marcellus lui avait paru si erroné qu’il avait composé deux ouvrages pour le réfuter. L’évêque d’Ancyre fut convaincu d’avoir enseigné la doctrine de Paul de Samosate et il promit de brûler son livre. Mais, avant d’exécuter sa promesse, il profita du trouble où le concile se trouva en recevant la lettre de l’empereur qui le mandait à Constantinople, et il s’esquiva.

A Constantinople, les évêques eusébiens reprirent cette cause ; condamnèrent l’évêque d’Ancyre, le déposèrent et ordonnèrent Basilius à sa place.

Marcellus avait-il réellement enseigné la doctrine qui lui était reprochée ? Il le nia depuis et fut réhabilité ; mais si l’on juge de son livre par la réfutation qu’en fit Eusèbe de Cæsarée, il ne fut pas irréprochable. Le docte évêque reproche d’abord à Marcellus des sentiments de jalousie et des procédés de polémique fort inconvenants1. Il expose ensuite avec beaucoup d’exactitude la doctrine orthodoxe sur la Trinité, et réfute l’erreur de Sabelli us qui ne voulait voir dans la Trinité qu’une même hypostase se manifestant successivement sous les

—

1 Euseb. Cæsar., lib. I, *ami. Marculi., c* 1.

noms de Père, de Fils et de Saint-Esprit. Si Sabellius avait raison, Jésus-Christ aurait été la même personne que le Père ; or, comme l’Evangile le distingue parfaitement du Père, il s’ensuit qu’il n’était qu’un pur homme. C’est, ainsi que cette dernière hérésie de Paul de Samosate était une déduction logique de celle de Sabellius.

Eusèbe reproche ces hérésies à Marcellus. Avant de le prouver, il établit que son adversaire avait commis des fautes grossières en citant les Ecritures1 ; qu’il avait cédé à la vanité de paraître savant en citant les auteurs profanes qui ne pouvaient apporter aucune lumière dans les doctrines qu’il voulait exposer2.

Un autre reproche d’Eusèbe, c’est que Marcellus s’était attaqué non-seulement à Asterius, mais aux plus dignes évêques, comme *le Grand Eusèbe* (de Nicomédie), Paulinus de Tyr, devenu évêque d’Antioche ; à Origène qui ne pouvait se défendre puisqu’il était mort depuis longtemps, à Narcissus de Néroniade, enfin à un *autre Eusèbe.* C’est ainsi que l’évêque de Cæsarée se désigne lui- même3. Il prouve, par des textes empruntés au livre de Marcellus, qu’il ne parla qu’avec passion de ses adversaires et qu’il imputa à Origène des doctrines que ce grand homme n’avait pas enseignées. On remarque, dans un de ces textes, que Marcellus ne regardait pas Origène comme suffisamment instruit des saintes Ecritures, lorsqu’il écrivit son livre *des Principes.* On est obligé de convenir que le reproche d’ignorance adressé à Origène par l’évêque d’Ancyre est au moins très-singulier.

Eusèbe reproche à son adversaire d’avoir cité avec mauvaise foi quelques-unes de ses paroles, et celles d’Eusèbe de Nicomédie, de Paulinus et de Narcissus, pour leur attribuer une doctrine qu’ils ne professaient pas.

Il est certain que, dans les passages cités par Eusèbe, on remarque beaucoup de fiel et d’exagération.

Dans son second livre, Eusèbe expose la doctrine

—

1 Euseb. Cæsar., lib. I, cont. Marcell., c. 2.

2 Ibid., c. 3.

3 Ibid., c. 4.

de Marcellus, qu'il résume dans ces quatre erreurs 1° Il a enseigné que le Fils de Dieu, avant la naissance qu’il reçut de la vierge Marie, n’était rien, et qu’il n’avait pas préexisté à cette naissance1 ;

2° Touchant le Verbe de Dieu, il le confond avec le Père et le Saint-Esprit, et n’admet qu’une substance en Dieu, sans distinction des personnes2.

3° En ce qui concerne la chair du Christ que prit le Verbe, il enseigne qu’elle doit être tellement séparée du Verbe lui-même qu’en Jésus-Christ il y avait une véritable personne humaine3 ;

4° Touchant la fin du règne et de la chair du Christ, il enseigne que le règne du Christ ne sera pas éternel, qu'il finira quand il aura obtenu le résultat pour lequel il a été établi ; que la chair du Christ ne restera pas unie au Verbe dans l’éternité, et qu’elle sera anéantie

Eusèbe établit ces quatre points par des extraits textuels du livre de Marcellus. On a fait de grands efforts pour donner à ces extraits un sens orthodoxe ; mais il nous paraît certain que Marcellus a réellement enseigné les erreurs que Eusèbe lui a reprochées. En cela nous sommes d’accord avec de graves personnages, comme saint Basile de Cæsarée, saint Jean Chrysostôme et saint Hilaire de Poitiers, et même saint Athanase dont Marcellus se montrait cependant partisan très-décidé.

Eusèbe de Cæsarée dirigea encore contre Marcellus d’Ancyre ses trois livres *De la théologie ecclésiastique.* Après avoir reproché à son adversaire d'enseigner la même doctrine que Sabellius, il expose la vraie doctrine de l’Eglise. Voici comment il s'exprime au sujet du Fils : L’Eglise enseigne qu'il n’y a qu'un Dieu Tout-Puissant, lequel est en même temps Père ; Père d'un seul Christ ; mais Seigneur et créateur de toutes choses, et Dieu. De la même manière elle reconnaît comme Fils unique de Dieu Celui (fui a été engendré du Père avant

—

1 Euseb., Cont. Marcell., lib. II. c. 1.

2 Ibid., c. 2.

3 Ibid., c. 5.

4 Ibid., c. 4.

tous les siècles. Elle ne confond pas son existence avec celle du Père, mais elle croit qu'il subsiste en lui-même et qu’il vit, vrai Fils, avec le Père, étant Dieu de Dieu, lumière de lumière, vie de vie ; engendré du Père d’une manière inénarrable, ineffable, absolument inconnue, insondable, pour donner le salut à tous. Sa subsistance n'est pas semblable à celle des autres ; il ne vit pas de la même vie que les êtres créés par lui. Il est seul engendré du Père seul ; il est la vie même existante1. »

On voit avec quel soin Eusèbe évite de tomber dans l’erreur de Sabellius, qui confondait l'*existence* du Fils avec celle du Père ; ce qui le conduisait à une personnalité unique en Dieu, et à nier la Trinité. On comprend que des hommes superficiels aient confondu facilement l'*existence* avec l'*essence,* et qu’en luttant pour l’unité d’essence du Père et du Fils, exprimée par le mot *consubstantiel,* ils se soient servis d’expressions imprudentes qui leur ont fait attribuer l’hérésie de Sabellius.

Eusèbe n’a pas employé le mot *consubstantiel,* dans son exposition de la foi de l’Eglise, mais il est évident qu’il ne fournit aucun prétexte de lui attribuer l’erreur d’Arius. Doctrinalement, il fut orthodoxe ; il n’eut que le tort de se trouver du côté d’Eusèbe de Nicomédie dans les discussions, et de s’être laissé tromper par les réponses captieuses d’Arius. Eh le lisant, on sent qu’il craignait avant tout de porter la plus légère atteinte au dogme de la Trinité, sur lequel repose le christianisme.

Quand il s’agissait pour lui de répondre à ceux qui demandaient l’explication de la génération éternelle du Fils, il répondait que c’était là un mystère incompréhensible pour notre intelligence bornée2.

Dans les trois livres *De la théologie ecclésiastique,* Eusèbe complète ses deux livres contre Marcellus. Il cite une foule de passages à l’appui des erreurs qu’il reproche à son adversaire et qui se résument dans les deux hérésies de Sabellius et de Paul de Samosate, lesquelles

—

1 Euseb., *Theol. Eccl*., lib. I, c. 8.

2 Euseb., *Ibid.,* v. 12.

découlent l’une de l’autre, comme nous l’avons expliqué, malgré leur contrariété apparente.

Nous n’avons point à entrer dans les détails de cette discussion. Nous dirons seulement que Eusèbe y démontre d’une manière encore plus lumineuse que dans son premier ouvrage que Marcellus se servit d’expressions qui favorisaient les plus graves hérésies. Le docte évêque de Cæsarée s’y montre très-préoccupé du sabellianisme qui lui paraissait être alors le grand danger de l’Eglise. C’est sous cette préoccupation qu’il écrivit son ouvrage, *De la foi,* contre Sabellius, et plusieurs autres ouvrages sur Dieu considéré dans son essence spirituelle et invisible. Il craignait que l’on n’abusât des discussions sur la génération éternelle du Fils, pour considérer cette génération comme une émanation d’une partie de l’essence divine.

Ce n’était que par occasion que de vieilles amitiés pouvaient arracher Eusèbe de Cæsarée à ses savants travaux, et l’entraîner dans les discussions qui agitaient si malheureusement l’Eglise.

En présence des erreurs reprochées à Marcellus, et des attaques assez passionnées élevées par lui contre les principaux protecteurs d’Arius, on comprend que ces évêques l’aient incriminé au concile de Jérusalem, et l’aient déposé dans le concile de Constantinople. Il fut tour à tour réhabilité et déposé, comme on le verra dans la suite.

Constantin quitta Constantinople, peu de temps après les évêques qui y avaient tenu le concile (336). Il régnait depuis trente-deux ans et il en avait vécu soixante, toujours en bonne santé et si vigoureux qu’il s’était livré jusqu’alors à tous les exercices militaires1*.*

A l’âge de soixante ans, il se sentit malade, et n’ayant pas trouvé de soulagement dans les eaux thermales de

—

1 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib. IV, c. 55.

Les légendes romaines prétendent qu’il avait eu la lèpre et qu’il en fut guéri parle baptême. Eusèbe qui connaissait intimement Constantin n'aurait-il pas su ce fait s’il eût été vrai ?

Constantinople, il se fit transporter à Hélénopolis1*.* Eli y arrivant, il resta longtemps en prières dans le temple des martyrs. Sentant que son dernier jour approchait, il pensa qu’il était temps d’effacer tous les péchés de sa vie, car, dit Eusèbe, il croyait fermement que toute faute où l’humanité avait failli en lui, serait effacée par l’efficacité des paroles mystérieuses et le bain salutaire. Pénétré de ces pensées, il se prosterna devant Dieu, confessa ses péchés dans l’église même, et en demanda humblement pardon à Dieu. Ce fut là qu’il mérita de recevoir d’abord l’imposition des mains qui fut faite dans un office solennel.

Il se dirigea de là dans le faubourg de Nicomédie, et, ayant, réuni les évêques, il leur adressa ces paroles :

« Voici arrivé le temps après lequel j’aspirais, et où mes vœux les plus ardents, mes plus vifs désirs seront satisfaits, en recevant le salut en Dieu. Voici le temps où je dois, moi aussi, recevoir le signe qui donne l’immortalité et le salut. J’avais conçu autrefois le projet de le recevoir dans le Jourdain où le Sauveur, pour nous servir d’exemple, a voulu être baptisé ; mais Dieu, (pii connaît très-bien ce qui m’est utile, daigne m’accorder que ce soit ici. Donc, je n’hésite plus ; si Dieu, arbitre de la vie et de la mort, veut que je vive plus longtemps, j’en prends la résolution, je ferai partie du peuple de Dieu ; je participerai aux prières communes dans l’Eglise, et je promets de m’imposer des règles de vie qui soient dignes de Dieu. »

Quand il eut ainsi parlé, les évêques procédèrent solennellement à l’accomplissement des rites divins après lesquels Constantin participa aux saints mystères. C’est ainsi, dit Eusèbe, que le premier de tous les empereurs romains fut régénéré dans les témoignages du Christ. Gratifié du signe divin, il sentit une grande joie spirituelle et fut rempli de lumière. La foi qui s’était développée en lui était pour son âme une source de consolation, et il ne pouvait trop s’étonner des effets de la puissance

—

1 Euseb., *De Vit. Constant.,* c. c. 61, 62.

di vine qu’il ressentait. Quand tous les rites eurent été accomplis, Constantin fut revêtu d’habits d’une blancheur éclatante et fut couché dans un lit blanc. Il ne voulut plus dès lors toucher à la pourpre impériale.

Après avoir prié Dieu à haute voix1, il ajouta : « Maintenant, je suis réellement heureux, digne de la vie immortelle, et en possession de la divine lumière. » Il déplorait le malheur de ceux qui étaient privés des biens spirituels. Ses officiers l’entouraient en pleurant et lui souhaitaient une plus longue existence. Mais il leur répondait qu’il était temps pour lui d’aller à Dieu, et qu’il y allait avec bonheur. Il mourut le jour de la Pentecôte, vers midi. A peine la nouvelle de sa mort s’était- elle répandue, que les officiers du palais, l’armée et le peuple entier donnèrent les marques de la plus vive douleur. Tout le monde comprenait la perte que faisait l’empire. Le corps de Constantin, déposé dans un coffre d’or et recouvert de la pourpre impériale, fut porté par des soldats, de Nicomédie à Constantinople, et exposé dans le palais, couvert des insignes de la dignité impériale, et entouré d’un cercle éblouissant de lumières. Pendant plusieurs jours, les officiers supérieurs venaient tour à tour lui rendre les honneurs militaires comme s’il eût été vivant, et les hauts dignitaires de l’empire se faisaient un devoir de lui témoigner leur respect. En souvenir du grand empereur, tous les corps d’armée proclamèrent ses trois fils Augustes et jurèrent de ne pas reconnaître d’autres souverains.

Rome, comme le reste de l’empire, fut dans le deuil ; les monuments publics et les théâtres furent fermés ; il n’y avait qu’une voix pour rendre justice au grand homme que l’on venait de perdre ; on demandait que son corps fût apporté à Rome, et on proclama d’une voix, unanime ses enfants Augustes.

—

1 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib. IV, c. c. 63 et seq.

Socrate affirme, comme Eusèbe, que Constantin fut baptisé à Nicomédie, pendant sa dernière maladie, et peu avant sa mort. (Socrat., *Hist*. *Eccl.,* lib. I, c. 39.) Sozomène *(Hist. Eccl.,* lib. II, c. 34) affirme la môme chose, ainsi que Theodoret. *(Hist. Eccl.,* lib. I, c. 30.)

Aucun document authentique ne contredit l'affirmation précise de ces historiens.

Constantin arriva le premier auprès des dépouilles mortelles de son père, et il le fit inhumer avec pompe dans l’église des Apôtres du Sauveur, à Constantinople. Le clergé et le peuple mêlaient leurs larmes, priaient Dieu pour l’âme de l’empereur, et l’on offrit pour lui la liturgie mystique1.

L’Eglise orthodoxe a placé l’empereur Constantin parmi les saints dignes d’un culte public, et a reconnu en lui, avec raison, un véritable apôtre du Christ. En effet, grâce à ses exemples et à son zèle, de nombreux païens abandonnèrent le culte des idoles et embrassèrent le christianisme. Il ne persécuta point les partisans de l’idolâtrie ; mais, parmi les mystères de ce culte, ceux qui n’étaient que des écoles d’immoralité ne devaient pas être respectés. Il devait à son amour de la vertu et du bien général de les détruire. Persuadé que le christianisme serait pour le monde un principe de régénération, il devait travailler, comme il l’a fait, à sa propagation. Il n’identifia pas l’Eglise avec l’Etat, mais il favorisa l’Eglise comme une institution sociale capable de moraliser les peuples et de répandre les saines notions de la vérité et du bien2.

Constantin ne travailla pas seulement à la propagation du christianisme dans l’empire romain, et ce fut par son entremise que fut organisée l’Eglise de Géorgie. Ce royaume, situé entre l’Arménie supérieure au midi et les montagnes du Caucase au nord, était habité par une colonie d’Ibères, peuple originaire d’Espagne3. Dieu permit qu’une femme vertueuse et chrétienne fut prise par ce peuple et emmenée en captivité. Elle continua la sainte vie qu’elle avait menée jusqu’alors, joignant à une grande chasteté des jeûnes et des prières conti-

—

1 On voit par ces paroles d’Eusèbe (c.71) qu’au commencement du IVe siècle on était dans l’usage de prier pour les morts et de célébrer pour eux la liturgie. Nous avons déjà cité plusieurs témoignages plus anciens encore qui établissent que la primitive Eglise croyait, comme l’Eglise orthodoxe actuelle, que l’on devait prier pour les morts.

2 Voy. sur l’influence de Constantin dans les affaires religieuses, des réflexions générales dans l’Introduction placée en tête de ce volume.

3 Ruffin, *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 10 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 20 ; Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 7.

nuelles. C’était pour les Ibères un sujet d’étonnement, et ils demandaient à la femme chrétienne l’explication de ses actions : « J’adore ainsi, répondait-elle, le Christ qui est mon Dieu. » Ce nom leur était absolument inconnu.

Dieu avait résolu d’amener, par l’esclave chrétienne, tout un peuple à l’Evangile, et il lui accorda le don des miracles.

Un enfant étant tombé malade, on le porta, selon l’usage du pays, chez différentes femmes, afin de voir si elles connaîtraient des moyens de guérison. On apporta l’enfant à l’esclave chrétienne que le prit et le plaça sur une natte qui lui servait de lit. « Je ne connais, dit-elle, aucun remède humain ; mais Jésus-Christ, le Dieu que j’adore, a guéri beaucoup de malades et peut encore guérir celui-ci. Elle se mit en prières et rendit l’enfant parfaitement guéri.

Ce miracle fit grand bruit et parvint à la connaissance de la reine qui elle-même devint malade quelque temps après. Elle demanda l’esclave chrétienne qui, par modestie, refusa d’aller au palais. Alors la reine se fit porter à la demeure de la pieuse femme qui pria pour elle et obtint sa guérison immédiate : « C’est Jésus-Christ qui vous a guérie, lui dit-elle ; invoquez-le ; c’est le vrai Dieu qui donne aux rois la puissance et la vie à tous les hommes. »

La reine engagea son mari à renoncer aux idoles pour adorer le vrai Dieu qui l’avait guérie. Celui-ci hésitait, lorsqu’un jour il se trouva enveloppé de ténèbres si profondes qu’il ne pouvait retrouver le chemin de la ville. Il songea alors au Christ dont on lui avait parlé, et promit que, s’il était délivré du péril où il se trouvait, il le reconnaîtrait pour Dieu. Aussitôt la lumière brilla. Rentré dans sa ville, le roi fit venir la femme chrétienne qui l’instruisit de son mieux et engagea le roi à bâtir une Eglise semblable à celles que l’on élevait chez les Romains.

La construction fut aussitôt commencée ; mais lorsqu’on voulut placer les colonnes, il fut impossible de remuer la troisième. La pieuse femme passa la nuit en

prière. Le matin, quand le roi se rendit auprès de la colonne, il la trouva debout, suspendue en l’air, et la vit se poser d’elle-même sur sa base. Ce nouveau miracle fit grand bruit dans le peuple qui demandait à connaître le vrai Dieu. Le roi se fit l’apôtre des hommes ; la reine instruisit les femmes, et, par le conseil de l’esclave, on envoya une députation à Constantin pour lui demander un évêque et des prêtres, afin de former et constituer la nouvelle Eglise. Constantin en envoya aussitôt et lut plus heureux de la conversion des Ibères que s’il eût ajouté un nouveau peuple à son empire

A la même époque, l’Abyssinie fut éclairée des lumières de la foi. Ce pays appartenait à ces vastes régions méridionales que les Grecs et les Romains appelaient les Indes, et qui étaient habitées par des races aussi diverses par l’origine que par le langage. Plusieurs apôtres, comme Matthieu, Thomas et Barthélemy, avaient annoncé l’Evangile à plusieurs tribus indiennes, et Pantène y avait retrouvé les traces de cette évangélisation primitive ; mais les peuplades abyssiniennes n’avaient pas encore entendu parler de Jésus-Christ au commencement du IVme siècle. Quelques relations avaient existé entre eux et les Romains ; mais elles avaient cessé d’exister lorsqu’un philosophe de Tyr, nommé Meropius, entreprit de visiter leur pays. Il emmena avec lui deux jeunes gens de sa famille, et dont il faisait l’éducation. Ils se nommaient Edesius et Frumentius2. Après avoir visité le pays, Meropius s’embarqua pour retourner à Tyr. Le vaisseau aborda, pour se ravitailler, à une ville inhospitalière. L’équipage fut attaqué et tous les passagers furent tués, excepté Edesius et Frumentius que l’on trouva sous un arbre étudiant leurs leçons. On eut pitié

—

1 L’Eglise de Géorgie resta isolée de toutes les autres, par suite des événements politiques et des guerres qui désolèrent les contrées d’alentour. Au commencement de ce siècle, la Géorgie étant devenue une province de l’empire de Russie, on put étudier son Eglise qui se trouva en tout semblable à l’Eglise catholique orientale ou græco-russe. Celte coïncidence est une preuve de la fidélité des deux Eglises à conserver la foi et les institutions apostoliques des trois premiers siècles.

2 Ruffin, *Hist. Eccl.,* lib. I c. 9 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 19 ; Sozom.. *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 21.

de leur jeunesse et on les conduisit au roi qui les prit à son service. Edesius devint son échanson et Frumentius, son secrétaire.

Ce roi mourut quelques années après, laissant un fils en bas âge. Avant de mourir, il avait rendu la liberté à Edesius et à Frumentius, mais la reine les supplia de rester au service de son fils, jusqu’à ce qu’il fût en âge de régner par lui-même. Ils y consentirent et acquirent une grande autorité pendant cette régence. Le roi étant arrivé à l’âge où il pouvait gouverner, ils obtinrent la permission de retourner dans leur pays. Edesius se rendit à Tyr, mais Frumentius se dirigea vers Alexandrie, afin d’apprendre à l’évêque qu’il serait possible d’amener les Abyssins à la connaissance de l’Evangile.

Pendant son séjour en Abyssinie, Frumentius s’était préoccupé de l’évangélisation de ce pays. Il avait recherché des chrétiens parmi les Romains que le commerce amenait, dans ces contrées lointaines ; il les avait groupés ; avait enseigné les doctrines évangéliques à quelques indigènes et avait formé plusieurs petites communautés dont les membres se réunissaient pour prier ensemble.

Il trouva à Alexandrie le grand évêque Athanase. Il lui raconta ce qu’il avait fait en Abyssinie et le pria de choisir un évêque capable de poursuivre son œuvre, et de former une véritable Eglise des groupes chrétiens qu’il avait réunis. Athanase assembla plusieurs évêques pour entendre les récits de Frumentius. Après l’avoir écouté attentivement, il se leva et lui dit : « Quel autre pourrions-nous trouver qui ait l’esprit de Dieu comme vous, et qui puisse exécuter de si grandes choses ? » L’ayant ordonné évêque, il lui dit de retourner au pays d’où il venait avec la grâce de Dieu. Frumentius obéit et retourna en Abyssinie ; il convertit un grand nombre de païens par ses prédications et ses miracles, construisit des églises et fut regardé comme l’apôtre du pays1.

—

1 L'Eglise d’Abyssinie subsiste encore et a conservé, d’une manière assez pure, les doctrines et lus institutions des premiers siècles. Elle ne diffère que par des détails de peu d'importance de l'Eglise catholique orientale ou orthodoxe græco-russe.

Nous avons raconté comment l’Evangile avait été de nouveau annoncé aux Arméniens. On a tout lieu de croire que ce fut d’Arménie que le christianisme pénétra en Perse1. Il y fit des progrès rapides et l’on vit bientôt en ces contrées des Eglises organisées hiérarchiquement2. Les mages, qui formaient en Perse une caste sacerdotale, s’émurent des progrès de la nouvelle religion et se coalisèrent avec les Juifs, ennemis-nés de l’Evangile, et qui étaient en Perse nombreux et influents.

A la tête de l’Eglise chrétienne était Siméon qui avait le titre d’évêque de Seleucie et Ctésiphont. Les mages et les Juifs le dénoncèrent à Sapor qui était alors roi des Perses, et lui persuadèrent que l’évêque chrétien, ami de l’empereur des Romains, lui livrait les secrets de son pays.

Sapor fut trompé par ces calomnies et commença par charger les chrétiens d’énormes impôts que la plupart ne pouvaient pas payer, car ils avaient renoncé à leurs biens pour vivre dans la pauvreté. Les percepteurs avaient ordre d’employer contre eux les plus mauvais traitements, afin de les détacher de la religion. Ces violences n’obtenant pas de succès, Sapor ordonna de couper la tête à tous les membres du clergé, de démolir les églises, et de confisquer au profit de l’Etat les vases et tous les objets qui servaient au culte. Il cita Siméon à comparaître devant lui, l’accusant de trahir son pays et la religion de ses ancêtres.

Les mages, aidés des Juifs, se ruèrent alors sur les églises, saisirent Siméon, le chargèrent de chaînes et l’amenèrent au roi. Il résista à toutes les promesses, comme à toutes les menaces, et fut jeté en prison. En sortant du palais, le saint évêque aperçut son ancien ami Usthazades qui le saluait, mais il détourna les yeux avec mépris. Usthazades, intendant du palais et ancien précepteur de Sapor, avait manqué de courage en face de la persécution et avait trahi sa foi. Siméon le savait,

—

1 Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. Il, c. 8.

2 *Ibid.,* c. c. 9 et seq.

c’est pourquoi il avait manifesté de l’horreur en apercevant l’apostat. Usthazades en fut si frappé qu'il s’écria : « Malheureux que je suis ! qu’aurai-je à supporter de la part du Dieu que j’ai trahi, lorsque Siméon, mon ancien ami, me traite de la sorte, et s’est éloigné de moi sans même m’adresser une parole ! » Il pleurait et s’abandonnait à la plus profonde douleur. Le roi en fut averti et lui en demanda la cause. Usthazades ne la dissimula point, et rendit courageusement témoignage à la foi qu'il avait apostasiée en apparence. Sapor chercha à le gagner par la douceur ; mais, voyant ses efforts inutiles, il ordonna de trancher la tête au vénérable vieillard. Usthazades demanda comme dernier service qu’un héraut le précédât pendant qu’il irait au supplice et criât à haute voix qu’il était condamné, non pas parce qu’il avait manqué à ses devoirs envers le roi, mais parce qu’il était chrétien. Sa demande fut accueillie ; il marcha au supplice avec courage et mourut pour sa foi.

Siméon l’apprit dans sa prison et en rendit grâces à Dieu.

Le tour du saint évêque arriva. Il fut conduit au supplice avec cent autres chrétiens. Il les exhorta tous à mourir courageusement ; puis il eut lui-même la tête tranchée. Parmi ces martyrs, on distinguait Abedekhalaas et Ananias, deux prêtres d'un âge avancé et qui secondaient Siméon dans le gouvernement de ses églises.

Comme Ananias tremblait en présence de la mort, Pousikis, le chef des artistes du roi, lui dit : « Vieillard, ferme les yeux pour un moment et prends courage ; un instant après tu verras la lumière du Christ. » Un espion ayant entendu ces paroles, on conduisit Pousikis au roi. Le courageux chrétien parla au tyran avec une telle énergie qu’il fut condamné à un supplice plus cruel que les autres. Les bourreaux lui percèrent la gorge et lui arrachèrent la langue par cette ouverture. Sa fille, vierge consacrée à Dieu, fut dénoncée dans le même temps et souffrit courageusement le martyre comme son père.

Un an après, Sapor promulgua un édit de persécution générale par tout son royaume. Tous ceux qui

s'avoueraient chrétiens devaient être mis à mort. Les mages et les Juifs se mirent à la recherche de ceux qui se cachaient, et se firent leurs délateurs. Des chrétiens, en grand nombre, donnèrent leur vie pour la foi. Le palais du roi fut lui-même ensanglanté, et son eunuque chéri, Azadas, fut conduit au supplice. Cette mort lui fut sensible et il ordonna qu’à l’avenir on ne punirait de mort que les docteurs de la loi chrétienne.

Nous avons déjà rencontré, dans l’histoire, les Juifs parmi les persécuteurs acharnés des chrétiens. Partout où ils se sentaient soutenus, ils se transformaient en délateurs et en bourreaux de leurs adversaires. C’est un fait grave que l’histoire sérieuse doit prendre en grande considération. Il expliquera des faits postérieurs.

La femme de Sapor étant alors tombée malade, les Juifs eurent la bassesse et la cruauté d’accuser plusieurs femmes chrétiennes d’avoir causé sa maladie par leurs maléfices. Parmi les accusées étaient la vierge Tarbula, sœur de l’évêque Siméon ; la servante de Tarbula qui était vierge comme elle, et sa sœur qui avait été mariée, mais qui, après la mort de son mari, observait le célibat religieux. Les Juifs prétendaient que, pour venger la mort de Siméon, elles avaient ensorcelé la reine. Celle-ci était juive ; elle crut ce que ses docteurs lui disaient la vérité. En conséquence, les mages firent le procès aux saintes femmes ; on les attacha à des poteaux par la tête et par les pieds, après quoi on les scia en deux. La reine dut passer entre les cadavres coupés en deux pour être délivrée du maléfice dont elle souffrait.

Avant le supplice, un mage, épris de la beauté de Tarbula, lui fit proposer d’être à lui ; il promettait de la sauver, elle et ses compagnes. La pieuse vierge rejeta ces propositions avec mépris et préféra mourir pour la virginité et la foi. Sapor ayant ordonné de ne poursuivre que les pasteurs des chrétiens, les mages se mirent à la recherche des évêques et des prêtres, dans tout le pays, mais surtout dans la province d’Adiabène qui était remplie de chrétiens.

Cette province était limitrophe de l’empire romain.

Parmi les évêques qui furent martyrisés, on cite principalement Acepsimas, Barbasimas, Paul, Gaddiabis, Sabinus, Maréas, Mocius, Jean, Hormisdas, Papas, Jacques, Romas, Maaris, Agus, Bokris, Abdas, Abdii- sous, Jean, Abram, Agdelas, Saboris, Isaac, Dausas. Ce dernier était évêque de la province de Zabdée que les Romains avaient enlevée aux Perses. Sapor y fit une irruption et en enleva une partie des habitants, parmi lesquels étaient, outre l’évêque Dausas, le chorévêque Mareabdis et deux cent cinquante clercs qui tous furent martyrisés1.

Parmi les évêques martyrs de la Perse, on cite particulièrement Millis qui avait d’abord été militaire, mais échangea cette profession pour celle d’apôtre de l'Evangile2. Ordonné évêque d’une certaine ville de Perse, il ne recueillit que de mauvais traitements pour son zèle à annoncer Jésus-Christ. Il secoua la poussière de ses pieds et se dirigea vers une autre ville. Celle qui avait résisté à ses prédications s’étant attiré peu de temps après la colère du roi, elle fut détruite et la charrue passa sur le lieu qu’elle avait occupé. Millis, ne portant avec lui qu'un sac dans lequel était le livre des Evangiles, se dirigea vers Jérusalem pour y prier, et passa de là en Egypte pour y visiter les moines, et se fixa en Syrie qu’il remplit du bruit de ses admirables actions. Il y mourut martyr.

D’après le témoignage de Sozomène, on évalua à seize mille le nombre des nobles qui furent martyrisés

—

1 Sozomène place la persécution de Sapor avant la mort de Constantin et la lettre écrite par cet empereur au roi de Perse, lettre que nous citerons tout à l'heure. Des érudits prétendent que la persécution n’eut lieu que sept ans après la mort de Constantin, sous le règne de Constantius, parce qu’alors il y eut en effet des excursions des Perses dans l’empire romain. La *chronique* de saint Jerôme est favorable à cette opinion, contredite formellement par le récit de Sozomène.

Un fait certain c’est que Constantin, un peu avant de mourir, voulait faire la guerre aux Perses. Ces derniers lui en avaient donc fourni l’occasion. Nous pensons que Sapor persécuta les chrétiens pendant le règne de Constantin ; que cet empereur lui écrivit pour faire l’apologie du christianisme ; que Sapor n’ayant pas tenu compte de ses avis, et ayant fait quelques agressions contre l’empire, Constantin résolut de lui faire la guerre. Nous croyons donc, devoir suivre l’ordre du récit de Sozomène qui paraît avoir parfaitement connu les faits de la persécution de Sapor.

2 Sozomen., *Hist.,Eccl.,* lib. II, c. 14.

par Sapor. Le nombre des autres n'a pu être fixé même approximativement, par leurs compatriotes de Syrie, de Perse et d’Arménie.

L'empereur Constantin, ayant appris les cruautés dont les chrétiens avaient à souffrir, en éprouva un profond chagrin1. Il songeait aux moyens qu'il pourrait prendre pour les secourir, lorsque des ambassadeurs du roi de Perse arrivèrent à sa cour. Il leur accorda ce qu’ils demandaient et profita de cette occasion favorable pour écrire à Sapor une lettre dans laquelle il lui disait qu’il lui aurait beaucoup de reconnaissance, s’il cessait de les persécuter. Eusèbe nous a conservé cette lettre que nous devons analyser2 :

« Je garde la foi divine, je suis initié à la vérité, je l’ai prise pour guide et elle m’a conduit à la foi divine, c’est-à-dire à la religion sainte que je professe. C’est cette religion qui m’a conduit à la connaissance du Dieu très-saint. Avec le secours de ce Dieu, j’ai amené à l’espérance du salut tous les peuples, à partir des extrêmes limites de l’Océan, je les ai délivrés des tyrans qui les opprimaient et je les ai régénérés. C’est là l’œuvre de Dieu, dont l’étendard est brodé sur l’épaule de tous mes soldats, et qui m’a donné les plus éclatantes victoires. Ce Dieu, je professe ouvertement que je l’adore et que sa pensée nourrit et fortifie mon esprit.

« Ce Dieu, je l’invoque à genoux ; il m’inspire l’horreur du sang3, et de ces vanités qui sont pour les peuples une cause de si profonds désastres. Le Dieu que j’adore ne veut pas que l’on emploie pour la satisfaction de ses passions ce qu’il a créé, dans sa bonté, pour être utile à tous. Il ne demande à l’homme qu’un cœur pur et de bonnes intentions. Il aime la douceur, et ceux qui prati-

—

1 *Sozom., Hist. Eccl.,* lib. II, c. 15.

2 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib. IV, c. 9 et seq.

Eusèbe ne dit pas que cette lettre fut écrite à l’occasion de la persécution, mais parce que Constantin apprit qu’il y avait en Perse de nombreuses églises. *(Ibid.,* c. 8.) Le même historien mentionne une ambassade qui fut envoyée à Constantin par les Perses et la distingue d’une autre qui lui fut adressée vers la fin de sa vie, lorsqu’il apprit que les Perses voulaient attaquer l’empire, et qu’il se préparait à leur faire la guerre. *(Ibid.,* c. c. 56-57.)

3 On peut voir ici une allusion à la persécution de Sapor.

quent la bonté ; il hait ceux qui aiment le trouble. Il aime la foi, et punit l’infidélité ; il est l’ennemi du despotisme et punit l’orgueil et l’arrogance ; il renverse les superbes et exalte les humbles et ceux qui ont souffert la violence.

« Je ne crois pas me tromper, mon frère, en adorant ce Dieu, père et créateur de tout ce qui existe. Ceux qui ont gouverné l’empire avant nous, ont voulu, pour la plupart, le nier ; mais ils ont eu une fin tellement déplorable, qu’elle doit servir d’exemple à ceux qui voudraient les imiter. Il en est un surtout que, dans sa vengeance, Dieu a transporté de notre pays dans le vôtre pour être, par son déshonneur et son ignominie, comme un exemple pour vous1.

« De nos jours, il en a été ainsi, et j’ai vu moi- même la fin malheureuse de ceux qui ont voulu persécuter le peuple de Dieu. C’est pourquoi je rends grâce à Dieu de ce que, aujourd’hui, tous les peuples de l’empire observent la loi divine et se réjouissent de la paix qui leur a été rendue. Je suis intimement persuadé que tout est en prospérité, lorsque tous les hommes se groupent autour du même Dieu et professent la même religion.

« Vous pouvez penser, d’après cela, combien j’ai appris avec plaisir que les chrétiens (car c’est d’eux que je parle) sont devenus très-nombreux dans les provinces de Perse. Je m’en réjouis, parce que je désire que votre empire soit prospère, et que les chrétiens soient heureux sous votre règne ; car c’est ainsi que vous pourrez jouir de la protection de Dieu souverain maître et père de toutes les créatures. Je les recommande donc à votre bonté ; en les traitant avec douceur, vous en retirerez de grands avantages et je vous en serai reconnaissant. »

Constantin avait les yeux sur toutes les nations, afin d’y faire régner la religion et la paix2. Cette réflexion d’Eusèbe peut donner à penser que la lettre de Constantin ne fut pas sans influence pour arrêter, du moins pendant quelque temps, la persécution de Sapor.

—

1 Cet exemple de Valérien n’a pu être cité qu’à Sapor persécuteur ; les considérations de Constantin n’auraient eu aucune raison, si le roi de Perse n’eût pas imité alors les empereurs romains persécuteurs.

2 Euseb., *De Vit. Constant.,* lib. IV, c. 14*.*

II

L’empire partagé entre les trois fils de Constantin. — Constantin-le-jeune se déclare pour Athanase. — Sa lettre à l’Église d’Alexandrie. — Sa mort. — L’empire partagé entre Constans et Constantius. — Ce dernier est favorable aux ariens. — Mort d’Eusèbe de Cæsarée et d’Alexandre de Constantinople. — Paul élu par les orthodoxes et Macédonius élu par les ariens pour le siège de Constantinople. — Eusèbe de Nicomédie les supplante l’un et l’autre. — Athanase à Alexandrie. — Eusèbe et ses amis cherchent à avoir pour eux l’Occident et l'évêque de Rome. — Leurs envoyés à Rome.

— Concile d’Antioche dit de ta *Dédicace.* —Athanase déposé de nouveau et remplacé par Grégoire sur le refus d’Eusèbe d’Emèse. — Athanase à Rome. — Mort d’Eusèbe. — Paul revient à Constantinople. — Constantius le fait exiler de nouveau. — Sédition à ce sujet et massacre de Hermogène. — Paul à Rome. — L’évêque de Rome invite les eusébiens au concile de Rome. — Lettre de l’évêque de Rome en réponse à celle par laquelle les eusébiens avaient refusé de se rendre à son invitation. — Rétablissement d’Athanase, de Paul et d’autres évêques déposés en Orient. — Paul retourne à Constantinople. — Constantius le fait exiler et massacrer. — L’empereur Constans écrit à son frère pour la réunion d’un concile oriento-occidental. — Ce concile est convoqué à Sardique. — La plupart des orientaux refusent de prendre part au concile et se réunissent à Philippopolis.

— Leurs lettres à tous les évêques et leurs excommunications. — Actes du concile de Sardique. — Canons de ce concile.

# (338-347)

Constantin étant mort, Eusèbe de Nicomédie et Theognis de Nicée pensèrent que l’occasion était favorable pour battre en brèche le mot *consubstantiel,* et faire accepter dans l’Eglise la doctrine d’Arius1. Malgré l’influence dont ils jouissaient auprès de Constantin, ils n’avaient jamais osé élever de contestations, devant lui, touchant la doctrine du concile de Nicée ; ils n’avaient même conservé leur influence qu’en feignant d’admettre cette doctrine. Ils avaient bien pu donner à Constantin une idée désavantageuse d’Athanase qu’ils présentaient comme un ami du trouble et des divisions2 ; mais ils n’avaient pu ébranler l’attachement de ce pieux empereur à l’orthodoxie. Ils n’avaient même pu parvenir à le

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 2.

2 Sozom., *Hist. Eccl.*, lib. II, c. 31.

persuader qu’Athanase était indigne de l’épiscopat. Ils avaient essayé de placer sur le siège d’Alexandrie Jean le mélécien ; mais Constantin l’ayant appris, l’exila aussi bien qu’Athanase ; il pensait rétablir la paix à Alexandrie, en éloignant deux hommes qu’il regardait comme également dangereux pour la tranquillité publique.

Mais Constantin-le-jeune, qui habitait Trèves, écrivit à son père en faveur d’Athanase, et lui inspira la pensée de le renvoyer à son Eglise. Constantin mourut avant d’avoir accompli cet acte de justice. L’empire fut partagé entre ses trois fils. Constantin eut la partie occidentale ; Constans l’Italie, l’Afrique et l'Illyrie ; Constantius l’Orient et l’Egypte. Avant de mourir, Constantin avait confié à ses deux neveux, Dalmatius et Hannibalianus, le gouvernement de plusieurs provinces. Dalmatius, avec le titre de Cæsar, gouvernait la Thrace, la Macédoine et l’Achaïe ; Hannibalianus, avec le titre de roi, gouvernait la Cappadoce, le Pont et l’Arménie, et résidait à Cæsarée. Ces deux neveux de Constantin furent tués par les soldats, et leurs provinces furent partagées entre les deux empereurs Constantin-le-jeune et Constantius. Dalmatius avait laissé deux fils qui furent épargnés : Gallus et Julianus. Ce dernier est connu dans l’histoire sous le titre de Julien l’apostat. Il n’avait que huit ans à la mort de son père. Eusèbe de Nicomédie, parent de la mère de Julien, prit soin de la première éducation des deux fils de Dalmatius ; il les fit entrer dans le clergé et ils furent élevés au degré de lecteurs.

Constantin-le-jeune, trahi par ses deux frères Constans et Constantius, fut tué près d’Aquilée (340) et Constans hérita de sa part de l’empire qui fut ainsi partagé en deux parties : l’empire d'Occident avec Rome pour capitale et l’empire d’Orient ayant pour capitale Constantinople.

Pendant son règne de si courte durée, Constantin- le-jeune s’était montré orthodoxe et partisan de saint Athanase. Aussitôt après la mort de son père, il avait

renvoyé Athanase à Alexandrie avec la lettre suivante pour les habitants de celle ville1 :

« Je pense que vous n'ignorez pas qu’Athanase, docteur de la vénérable loi, n’a été envoyé en Gaule que pour un temps, et pour le soustraire à la haine des hommes pervers qui en voulaient à sa vie. Afin de l’arracher à leur cruauté, il reçut l’ordre de demeurer dans la ville que j’habitais moi-même, où il ne devait manquer de rien ; à vrai dire, il n’attache pas beaucoup d’importance aux souffrances qu’il aurait eues à supporter. Mon seigneur et père, Constantin, de pieuse mémoire, avait conçu le projet de le rétablir sur son siège épiscopal et de le rendre à votre piété ; mais il a été prévenu par la mort et n’a pu mettre son désir à exécution. Moi, son héritier, je dois accomplir ses dernières volontés. Votre évêque vous dira lui-même avec quel respect nous l’avons traité. Ne vous en étonnez pas, car je n’ai pu résister à l’attrait d’un homme aussi éminent et qui nous attestait l’attachement que vous aviez pour nous.

« Que la divine Providence vous garde, très-chers frères. »

Les fidèles reçurent Athanase avec joie : mais les ariens se mirent aussitôt à ourdir des complots contre lui et à exciter des troubles. Ils prétendaient qu’il était revenu sans attendre la décision qui devait le décharger de la condamnation portée contre lui au conciliabule de Tyr, comme si cette décision eût été de quelque valeur.

Pendant qu’Athanase se dirigeait vers Alexandrie, Eusèbe de Nicomédie et Theognis de Nicée cherchaient à empêcher son retour qu’ils considéraient comme un échec fort grave pour leur cause2. Ils avaient un appui au palais, le prêtre qui avait déjà obtenu de Constantin le rappel d’Arius. Ce prêtre avait si bien dissimulé ses sentiments hérétiques qu’il avait conservé la confiance de Constantin qui lui avait confié le testament en vertu duquel il accordait à Constantius les provinces orientales de l’empire. Constantius, qui ambitionnait ces

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 3 ; Epiphan. *Hœres.* 68. § 10

2 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 2.

provinces, montra beaucoup de reconnaissance pour celui qui lui remettait le titre authentique de son autorité ; il lui accorda sa confiance et ses entrées libres au palais. Le prêtre hérétique en profita pour répandre sa mauvaise doctrine parmi les eunuques ; l’impératrice elle-même fut bientôt séduite ; l’empereur n’échappa point à la contagion. Les eunuques et les femmes de service du palais se transformèrent en théologiens et se mirent à discuter sur la foi de Nicée et sur le système d’Arius ; du palais, les discussions gagnèrent la ville ; puis les provinces. Ce fut comme une étincelle qui alluma un vaste incendie. Les discussions étaient souvent mêlées de rixes. Mais l’Occident n’y prit aucune part et resta attaché à la foi promulguée à Nicée.

Eusèbe et ses partisans espéraient, à la faveur des troubles, faire élire un évêque à Alexandrie. Mais le retour d’Athanase déjoua leurs desseins.

Sur ces entrefaites mourut Eusèbe de Cæsarée1. Son disciple Acacius fut mis à sa place. Il était instruit, composa plusieurs ouvrages, et prit la défense de son maître. Mais il se montra peu orthodoxe, comme nous aurons occasion de l’exposer dans la suite.

Eusèbe de Cæsarée fut une perte pour le parti arien, quoiqu’il ne partageât pas réellement les erreurs d’Arius. Son hostilité contre saint Athanase et ses complaisances pour Eusèbe de Nicomédie le rangeaient dans la faction arienne sur laquelle il jetait de l’éclat à cause de sa science incontestable.

L’orthodoxie avait fait peu de temps auparavant une perte considérable dans la personne de saint Alexandre, évêque de Constantinople2. Il mourut à l’âge de quatre- vingt-dix-huit ans, après vingt-trois ans d’épiscopat, et sans avoir désigné de successeur. Il s’était contenté de recommander aux électeurs de porter leurs voix sur son prêtre Paul, quoiqu’il fût jeune encore, s’ils voulaient avoir un évêque vertueux et capable. Si vous voulez seulement un évêque qui ait les apparences de la gravité,

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 1

2 *Ibid.,* c. 6.

vous nommerez, avait-il ajouté, le diacre Macedonius. Alexandre étant mort, les orthodoxes portèrent leurs voix sur Paul qui fut élu et consacré dans l’église Eirini (de la Paix), située près de l’endroit où l’on bâtit depuis la grande église sous le vocable de la Sagesse divine (Sophia). Les ariens avaient donné leurs voix à Macedonius. Constantin vivait encore alors. Une discussion s’éleva entre Paul et Macedonius à propos de l’élection. Constantin se prononça contre Paul et l’envoya en exil dans la province du Pont. A sa mort, Paul revint ; Macedonius reconnut la légitimité de son concurrent, et vécut en communion avec lui, en conservant seulement le titre de prêtre.

Lorsque Athanase fut rappelé de son exil, il prit le chemin de Constantinople et trouva Paul rétabli sur son siège. Il vit Constantius à Viminacium en Mæsie, à Cæsarée en Cappadoce, enfin à Antioche, d’où il gagna Alexandrie. Dans ces différentes entrevues, Athanase ne fit même pas mention de ses ennemis et ne chercha point à s’emparer de l’esprit de l’empereurl.

Son retour à Alexandrie fut un triomphe2. Le peuple se porta en foule à sa rencontre ; les églises retentissaient de chants d’allégresse ; tous les ministres de l’Eglise, comme les fidèles, manifestaient la plus grande joie Les évêques accoururent de toutes les Eglises d’Egypte, de Thébaïde, de Lybie et de Pentapole. Heureux de se trouver réunis sous la présidence de l’évêque de l’Eglise-mère, ils se crurent obligés de prendre sa défense et rédigèrent une circulaire qui fut envoyée à tous les évêques de l’Eglise catholique3. Ils y réfutent toutes les calomnies élevées contre Athanase au conciliabule de Tyr et à Constantinople, et mettent à nu toutes les intrigues des eusébiens.

Cette apologie fut adressée, non-seulement aux évêques orientaux, mais à ceux d’Occident où Athanase

—

1 S. Athan., Apolog. ad Constant., § S.

2 Theodor., Hist. Ecct., lib. II, c. I ; Gregor. Nazianz., Orat. 21, in Laud. Athan.

3 Ap. S. Athan., Apolog. cont. Arian., §§ 3 et seq.

s’était fait beaucoup d’amis pendant son exil, et particulièrement à Julius, évêque de Rome1. Les délégués du concile d’Alexandrie et d’Athanase arrivèrent à Rome, lorsque ceux des eusébiens y étaient déjà ; ceux-ci, comprenant de quelle importance il serait d’avoir l’Occident avec eux, avaient écrit à l’évêque de Rome. Ils avaient envoyé leur lettre par trois délégués, le prêtre Macarius et les deux diacres Martyrius et Hesychius. Ils y avaient joint l’enquête faite en Maréote par ordre du conciliabule de Tyr. Les délégués d’Athanase arrivèrent, de leur côté, avec la lettre du concile d’Alexandrie. Le prêtre Macarius se retira aussitôt, sous prétexte de maladie. Les deux diacres, afin de n’être pas obligés d’entrer en discussion, proposèrent à l’évêque de Rome de réunir un concile, où l’on examinerait toutes les difficultés relatives à Athanase, à Marcellus d’Ancyre et à Asclepas de Gaza, déposé illégalement par les ariens, parce qu’il était partisan d’Athanase2.

Julius consentit et proposa un concile qui aurait lieu dans la ville que les eusébiens choisiraient3, de concert avec leurs adversaires. Aucun lieu n’ayant été indiqué, Julius convoqua le concile à Rome.

Constantius, après son voyage à Antioche où Athanase l’avait vu avant de s’embarquer pour Alexandrie, s’était rendu à Constantinople. Il avait avec lui Eusèbe de Nicomédie qui ambitionnait le siège de la ville impériale, et l’avait mis au courant des discussions élevées entre Paul et Macedonius. Il donnait raison à ce dernier ; aussi Constantius, arrivant à Constantinople, entra-t-il dans une grande colère, en voyant Paul rétabli sur son siège. Il l’exila à Singaris en Mésopotamie et mit à sa place Eusèbe de Nicomédie4.

C’était la seconde fois que cet ambitieux changeait de siège épiscopal ; car il avait été d’abord simple évêque

—

1 S. Athan., Apolog. cont. Arian., § 20.

2 S. Athan., Hist. Arian. ad Monach., §§ 9 et seq. ; Apolog. cont. Arian.,

§ 20 ; s. Hilar. Pictav., Fragment. II, § 2 ; Theodor., Hist. Eccl., lib. II,c. 8.

3 S. Athan., Hist. Arian. ad Monach., § 9 ; Apolog. cont. Arian., § 20.

4 S. Athan., Hist. Arian. ad Monach,, § 7 ; Socrat., Hist. Eccl., lib. II, c. c. 7, 8 ; Sozom., Hist. Eccl., lib. III, c. 3.

de Birouth. Constantius ne séjourna pas longtemps à Constantinople ; il retourna à Antioche pour la dédicace d’une église dont Constantin son père avait jeté les fondements (341). Eusèbe l’y suivit, et de nombreux évêques furent convoqués pour cette solennité. Eusèbe avait pris soin d’appeler un grand nombre de ses partisans, en apparence pour être agréable à l’empereur, mais en réalité pour faire proclamer une doctrine contraire au mot *consubstantiel.* Quatre-vingt-dix évêques se trouvèrent à Antioche1. Maximus de Jérusalem ne s’y rendit pas. Il se souvenait qu’autrefois, à Tyr, il avait été trompé par les intrigues des ennemis d’Athanase, et il ne voulait pas s’exposer au même danger. L’évêque de Rome, Julius, n’assista pas non plus au concile et n’y envoya personne pour le représenter, « quoique, ajoute Socrate, la règle ecclésiastique défende de décréter quelque chose dans l’Eglise, sans le consentement du pontife romain. » En effet, l’Orient n’était pas seul l’Eglise, et *la règle ecclésiastique*, c’est que, pour une décision qui intéresse toute l’Eglise, l’Eglise entière doit y prendre part. Or, l’évêque de Rome, première Eglise apostolique d’Occident, était le premier représentant des Eglises occidentales et leur intermédiaire naturel avec l’Orient.

Le concile d’Antioche se réunit en présence de l’empereur Constantius (341). Flaccillus était alors évêque d’Antioche ; il présida sans doute l’assemblée. Les orthodoxes y étaient en majorité, et saint Hilaire de Poitiers a appelé cette assemblée *un concile de saints*2. Il est vrai que de graves écrivains n’en ont pas eu une idée aussi haute, à cause de ce qui fut fait contre saint Athanase3 ; mais, à l’époque où le concile était réuni, on n’identifiait pas la cause de saint Athanase avec celle de l’orthodoxie. De saints évêques pouvaient s’être laissé tromper par les calomnies que les eusébiens répandaient avec

—

1 S. Athan., *De Synod.,* §§ 22 et seq. ; Theod., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 3 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. c. 8 et seq. ; Sozom., *Hist. Ecct.,* lib. III, c. c. 5 et seq.

2 S. Hilar. Pictav., *De Synod. seu fid. Orient.,* § 32.

3 V. Pall., *Vit. Chrysost.,* § 8.

beaucoup d’astuce et de persévérance et penser que l’évêque d’Alexandrie, déposé par le concile de Tyr, n’aurait pas dû remonter sur son siège, avant la sentence d’un autre concile. Les eusébiens, en posant ainsi la question, avaient pour eux le droit, dès que l’on accordait au concile de Tyr une certaine autorité.

Eusèbe et ses amis ne se donnaient pas comme ariens, pendant le concile, mais comme partisans de la foi de Nicée. Seulement, ils prétendaient que, pour l’amour de la paix, on pouvait bien sacrifier un mot, dès qu’on ne sacrifiait rien de la foi.

Les évêques orthodoxes tombèrent dans ce piège. Gomme ils ne sacrifièrent pas réellement l’orthodoxie, il n’est point étonnant que leur concile d’Antioche ait été généralement respecté dans l’Eglise, et que le quatrième concile œcuménique (Act. IV) ait cité ses canons comme appartenant aux *saints Pères.* La cause d’Athanase fut d’abord examinée et sa conduite fut trouvée répréhensible, en ce qu’il n’avait pas attendu la sentence d’un concile pour remonter sur son siège.

Les ennemis d’Athanase avaient préparé l’empereur Constantius à accepter toutes leurs accusations. Ceux qui avaient le plus d’influence sur l’esprit de ce prince étaient Eusèbe, pseudo-évêque de Constantinople, Theognis de Nicée, et Théodore de Perinthe ; ce Théodore était un homme, très-savant, et ses commentaires sur les Évangiles l’avaient rendu célèbre. Il n’approuvait pas le mot *consubstantiel* qui ne se trouvait pas dans les saintes Écritures, et, comme Eusèbe et Theognis, il cherchait à présenter ce mot comme l’unique source des troubles1.

Le concile d’Antioche, après avoir déposé de nouveau Athanase, proposa son siège à un nommé Eusèbe qui a conservé dans l’histoire le titre d’Eusèbe d’Emèse. Il était originaire d’Edesse en Mésopotamie2, et appartenait à une famille noble. Après avoir été initié, dans sa patrie, à la littérature grecque, il étudia les saintes Écri-

—

1 Theodor., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 2.

2 Socrat., *Hist*. *Eccl.,* lib. II, c. 9.

tures sous Patrophile de Scythopolis et sous Eusèbe de Cæsarée. Il se trouvait à Antioche, lorsque saint Eustathe y fut déposé comme partisan de l’hérésie de Sabellius. Il resta en communion avec Euphronius, évêque d’Antioche. Comme on voulut alors le faire prêtre, il s’enfuit à Alexandrie et s’y adonna à l’étude de la philosophie. De retour à Antioche, il vécut dans l’intimité de Flaccillus, successeur d’Euphronius. Il y était pour les fêtes de la dédicace et pour le concile réuni à cette occasion. Le concile le choisit pour succéder à Athanase sur le siège d’Alexandrie ; mais il refusa de s’y rendre, et préféra le siège d’Emèse. Il fallut l’intervention active de Georges de Laodicée, de Flaccillus d’Antioche et de Narcissus de Néroniade, pour qu’il pût occuper son siège.

Constantius avait en lui beaucoup de confiance. Il émit depuis, dans ses ouvrages, des doctrines contraires au système arien, ce qui le fit accuser de sabellianisme.

Eusèbe d’Emèse ayant refusé le siège d’Alexandrie1, le concile choisit à sa place un nommé Grégoire2.

Les évêques s’occupèrent ensuite de la doctrine. Ils n’attaquèrent pas la foi de Nicée ; mais ils s’appliquèrent à exposer la doctrine de manière à rendre inutile le mot *consubstantiel.* Les eusébiens parvinrent à persuader aux orthodoxes que ce mot n’était qu’une occasion de trouble, et, afin de mieux les tromper, ils feignirent d’abandonner Arius :

« Nous n’avons jamais été, dirent-ils, sectateurs d’Arius. Comment nous évêques, aurions-nous été sectateurs d’un prêtre ? Nous n’avons jamais embrassé d’autre foi que celle qui a été enseignée dès le commencement. Établis juges de la foi d’Arius, nous avons écouté ses explications, et nous l’avons reçu plutôt que suivi. Vous le comprendrez facilement d’après ce que nous allons dire3.

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 10.

2 Un certain Pistos s’y était installé auparavant de sa propre autorité, et avait été ordonné par Secundus. Le concile d’Antioche ne jugea pas à propos de prendre parti pour lui.

3 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 10 ; Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. III, c. 5.

« Nous avons appris des anciens à croire en Dieu, un, créateur et conservateur de toutes les choses spirituelles et corporelles ; et en son Fils unique, seul engendré, existant avant tous les siècles, et demeurant avec le Père qui l’a engendré ; par lequel toutes les choses visibles et invisibles ont été faites ; qui, dans ces derniers temps, selon la volonté du Père, est descendu, et a pris un corps de la sainte Vierge ; lequel, après avoir accompli entièrement la volonté de son Père, a souffert, est ressuscité, est retourné au ciel, et siège à la droite du Père. Il viendra un jour pour juger les vivants et les morts ; et il est roi et Dieu pour l’éternité.

« Nous croyons aussi au Saint-Esprit ; et, s’il est nécessaire de le déclarer, nous croyons aussi à la résurrection de la chair et à la vie éternelle. »

Les Pères du concile adressèrent cette profession de foi à tous les évêques. Mais plusieurs l’ayant trouvée insuffisante, parce qu’on n’y faisait mention ni de la coéternité ni de la consubstantialité du Père et du Fils, on en adopta une seconde plus détaillée que les eusébiens attribuèrent au martyr Lucianus. Comme on l’a vu précédemment, Lucianus avait laissé en Orient une grande réputation de science ; Eusèbe de Nicomédie et Arius avaient été ses disciples. On ignore si la profession de foi était bien de lui ; elle eût été certainement d’une rigoureuse orthodoxie, avant l’hérésie d’Arius ; mais les subterfuges de cet hérésiarque ne pouvaient être combattus que par le mot *consubstantiel*, et ce mot ne se trouve pas plus dans le second symbole d’Antioche que dans le premier. Ce second symbole était ainsi conçu1 :

« Nous croyons, selon la tradition évangélique et apostolique, en Dieu, un, Père Tout-Puissant, auteur, créateur et conservateur de toutes choses ;

« Et en un Seigneur Jésus-Christ son Fils, Dieu, *seul engendré,* par lequel tout a été fait ; engendré du Père

—

1 S. Athan., *De Synod.,* § 23 ; s. Hilar. Pictav., *De Synod.,* § 29 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 10.

avant les siècles, Dieu de Dieu, Tout de Tout, seul de seul, parfait du parfait, roi de roi, Seigneur de Seigneur, Verbe vivant, sagesse vivante, vraie lumière, voie, vérité, résurrection, pasteur, porte, non soumis au changement et aux vicissitudes, image absolument semblable de la divinité du Père, de sa substance, de sa sagesse, de sa puissance et de sa gloire ; premier-né de toute créature, qui était en Dieu au commencement ; Dieu Verbe, selon cette parole de l’Evangile : *et le Verbe était Dieu ;* par lequel toutes choses ont été faites ; dans lequel toutes choses subsistent ; lequel, dans ces derniers temps, est descendu des cieux, est né de la Vierge selon les Ecritures, et a été fait homme ; médiateur de Dieu et des hommes, apôtre de notre foi et auteur de la vie, comme il l’a dit lui-même : *Je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais la volonté de Celui qui m'a envoyé ;* qui a souffert pour nous, et est ressuscité le troisième jour ; puis est monté au ciel et est assis à la droite du Père ; et, de nouveau, viendra, avec gloire et puissance, juger les vivants et les morts.

« Nous croyons au Saint-Esprit qui a été donné aux croyants comme consolation, sanctification et initiation, selon que Notre Seigneur Jésus-Christ l’a prescrit à ses apôtres : *Allez, instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ;* c’est-à-dire du Père qui est véritablement Père, du Fils qui est véritablement Fils, du Saint-Esprit qui est véritablement Saint-Esprit. Ces noms n’ont pas été placés ainsi sans raison et sans but, mais pour signifier la personne, l’ordre et la gloire de ceux qui sont nommés ; de sorte que, quant à la personnalité, ils sont trois ; et, quant à l’union, un seul.

« Professant cette foi, et la conservant du commencement à la fin en présence de Dieu et du Christ, nous frappons d’anathème toute doctrine perverse et hérétique. Et si quelqu’un, contrairement à la foi saine et droite des Ecritures, dit qu’il fut un temps, une époque, un siècle qui existait avant que le Fils fut engendré, qu’il soit anathème ! Si quelqu’un dit que le Fils a été créature, ou une des créatures, ou une des choses engen-

drées, ou un ouvrage, ou un des ouvrages, et ne professe pas tout ce qui a été exposé ci-dessus conformément aux saintes Ecritures ; s’il enseigne ou prêche quelque chose, autre que ce qui a été reçu, qu’il soit anathème ! car nous croyons et nous suivons tout ce qui est enseigné dans les Ecritures, tant par les prophètes que par les apôtres. »

Cette profession de foi était certainement très-orthodoxe. Elle était opposée, non-seulement aux erreurs d’Arius, mais à celles de Sabellius dont les partisans relevaient alors la tête1. Ils abusaient du mot *consubstantiel,* confondaient *la substance* et *la personne*2*,* soutenaient qu’en Dieu il n’y avait qu’une substance, et que le Fils et le Saint-Esprit n’étaient, comme le Père, que des expressions diverses signifiant la même substance unique, celle du Dieu *un.* Le concile devait éviter de tomber dans cet unitarisme en combattant Arius. On peut croire que les eusébiens décidèrent le concile à supprimer le mot *consubstantiel,* en lui exagérant le danger de prêter ainsi un prétexte aux sabelliens.

Un évêque, Théophronios de Thyane3, ne trouva pas irréprochable la profession de foi ci-dessus mentionnée ; et il pria le concile d’en signer une autre qu’il lui proposa. Le concile se rendit à son désir sans difficulté, car elle était orthodoxe et conforme à celle qui avait été admise, quoique plus abrégée. Nous n’y remarquons que cette différence : En parlant du Fils, il est dit : « Dieu parfait, de Dieu parfait, et étant en Dieu *en hypostase,* » c’est-à-dire *substance.* Cette profession de foi se termine ainsi : « Que celui qui croit comme Marcellus d’Ancyre, ou Sabellius, ou Paul de Samosate, soit anathème, ainsi que ceux qui communiquent avec eux. »

Plusieurs évêques présents au concile s’étant portés garants de l’orthodoxie d’Arius, Théophronios ne voulut pas le nommer ; mais il nomma Paul de Samosate qui

—

1 S. Hilar. Pictav. *De Synod.,* §§ 51, 52, 55.

2 La confusion était d'autant plus facile que le mot grec Ύποστασίς (hypostase) signifie *substance* et *personne.* Ou a beaucoup abusé de ce mot dans les discussions qui eurent lieu pendant les IVe et Ve siècles.

3 S. Athan., *De Synod.,* § 24.

ne croyait pas à la divinité de Jésus-Christ, erreur attribuée à Arius.

Les eusébiens n’avaient signé toutes ces formules de foi que malgré eux et pour ne pas paraître professer une foi contraire à celle de Nicée. Ils laissèrent le concile se terminer en paix ; mais, une fois, les membres orthodoxes retournés à leurs Eglises, et quelques mois après leur départ, ils rédigèrent une quatrième formule de foi, moins explicite que les autres, et qui était ainsi conçue1 :

« Nous croyons en Dieu, un, Père Tout-Puissant, créateur de toutes choses, et duquel toute paternité provient au ciel et sur la terre ;

« Et dans son Fils unique, Notre Seigneur Jésus- Christ, né du Père avant tous les siècles ; Dieu de Dieu, lumière de lumière ; par lequel toutes choses ont été- faites dans les deux et sur la terre, les choses visibles et les choses invisibles ; qui est Verbe, sagesse, puissance, vie et vraie lumière ; qui, dans ces derniers temps, a été fait homme à cause de nous, est né de la sainte Vierge, a été crucifié, est mort, a été enseveli ; qui est ressuscité des morts le troisième jour, est monté au ciel, et est assis à la droite du Père. A la fin du temps, il viendra juger les vivants et les morts, et rendre à chacun selon ses œuvres ; et son règne restera sans fin dans les siècles infinis ; car il sera assis à la droite du Père, non-seulement pendant ce temps, mais dans le temps futur.

« Nous croyons aussi au Saint-Esprit, c’est-à-dire au Paraclet qu’il avait promis à ses apôtres, et qu’il leur envoya après son ascension au ciel pour les instruire et leur révéler toutes choses ; par cet Esprit sont sanctifiées les âmes de ceux qui ont cru sincèrement au Fils.

« Quant à ceux qui disent que le Fils est venu de choses non existantes, ou d’une autre substance, et non de Dieu, l’Eglise catholique les reconnaît comme des étrangers. »

Les eusébiens changèrent de nouveau leur formule

—

1 S. Athan., *De Synod.,* § 25.

de foi, trois ans après, comme nous le verrons dans la suite1.

La dernière profession de foi fut envoyée en Occident à l’empereur Constans par les évêques Narcissus, Maris, Théodore et Marcus. Ils trouvèrent Constans dans les Gaules, et ils reçurent de lui un accueil peu flatteur2, et qui leur fit comprendre qu’ils ne pouvaient pas compter sur l’Occident.

Après avoir traité de la foi, le concile promulgua des canons3. Puis il se sépara. Grégoire partit aussitôt pour Alexandrie avec des soldats et un délégué de l’empereur Constantius. Une grave émeute éclata à son arrivée ; les fidèles rejetaient unanimement le faux pasteur qu’on voulait leur imposer, mais le gouverneur de la province, Philagrius, se déclara pour l’intrus. Il ameuta la populace juive et païenne contre les fidèles. Cette populace souilla les églises, outragea le clergé et les vierges. La ville d’Alexandrie fut remplie de rixes sanglantes et de meurtres. L’intrus voulut soumettre à son autorité la province entière. Il parcourut toutes les églises dépendantes d’Alexandrie et organisa une véritable persécution contre les évêques, les prêtres et les fidèles qui refusaient de le reconnaître pour pasteur légitime4*.*

Athanase, ayant prévu ce qui allait arriver5, s’embarqua pour Rome, où l’évêque Julius avait convoqué, comme nous l’avons dit, un concile pour examiner les accusations des ennemis d’Athanase et décider si l’Occident devait être en communion avec eux ou avec l’évêque d’Alexandrie.

—

1 S. Athan., *De Synod.,* § 26.

2 S. Athan., *Hist. Arian. ad Monach.,* §9 *De Synod.,* § 25.

3 On a de ce concile vingt-cinq canons. Nous n’y trouvons rien qui mérite une mention spéciale ; ils renouvellent, pour la plupart, d’anciennes dispositions déjà connues.

On a beaucoup disserté sur ces canons. Des érudits n’ont voulu voir dans le concile d’Antioche qu’un conciliabule arien et ont prétendu, sans preuves, que les canons étaient d’un autre concile. D’autres érudits ont prétendu que le concile était d’abord orthodoxe, mais que les évêques orthodoxes se retirèrent après la confection des canons, et que le concile fut dès lors arien.

Nous croyons avoir donné du concile une idée exacte qui rend inutiles toutes les hypothèses.

4 S. Athan., *Hist, Arian. ad Monach.,* §§ 10 et seq. ; *Epist. ad Orthodox.* ;Jul., *Epist. ad Antioch.*

5 S. Athan., *Hist. Arian. ad Monach.,* § 11.

Ce fut de Rome sans doute qu’il écrivit *aux orthodoxes* pour leur dénoncer l’intrusion de Grégoire. Quand il y fut arrivé, les envoyés de Julius, Elpidius et Philoxenus, partirent pour Antioche avec une lettre dans laquelle l’évêque de Rome priait les accusateurs d’Athanase de se rendre au concile qu’ils avaient eux-mêmes sollicité par leurs délégués.

Cette invitation ne s’adressait qu’aux eusébiens qui avaient accusé Athanase. Ils comprirent que le jugement à Rome serait purement ecclésiastique1, qu’ils n’auraient là ni délégués impériaux ni soldats pour leur donner raison. Ils firent attendre leur réponse plus que de raison aux délégués de l’évêque de Rome. Enfin ils leur remirent une lettre qui ne contenait en réalité que cette excuse : « Nous ne pouvons, disaient-ils, répondre à votre invitation, à cause de la guerre de Perse. » Constantius avait en effet décidé alors de faire la guerre aux Perses, « mais en quoi cette guerre pouvait-elle, dit Athanase, intéresser des évêques ? Comment une guerre avec la Perse pouvait-elle les empêcher de se rendre en Occident au delà de la mer, et loin des combats ? Ils n’avaient pas peur de s’en rapprocher pour y rechercher leurs adversaires, afin de les calomnier. »

Les délégués romains furent obligés de se retirer avec une réponse aussi ridicule. Ce fut après leur départ que les eusébiens se hâtèrent d’envoyer à Alexandrie leur évêque Grégoire, afin de rendre inutiles les décrets que l’on pourrait promulguer en Occident, et rendre leur exécution impossible en présence du fait accompli.

Plus de cinquante évêques répondirent à l’invitation de l’évêque de Rome. Ils se réunirent dans l’Eglise à la tête de laquelle était le prêtre Viton, sans doute celui qui avait été délégué de l’évêque de Rome au concile de Nicée. Athanase ayant présenté tout d’abord sa défense fut admis, avec ses adhérents, à la communion et aux agapes. Le concile, outré des calomnies des eusébiens, composa une réponse qu’il pria Julius de leur envoyer.

—

1 S. Athan., Hist. Ariaadn. Monach., § 11.

Le comte Gabianus en fut porteur1. C’est la première fois que l’Occident se trouvait en face de l’Orient, et que l’évêque de Rome était appelé comme arbitre dans un différend, par des adversaires qui, tous, étaient orientaux. Julius était digne de cet arbitrage ; c’était un grand et saint évêque, qui n’avait en vue que la pacification de l’Eglise et le triomphe de la saine doctrine.

Les faits relatifs au concile de Rome sont contenus dans la lettre que le concile écrivit aux eusébiens et que Julius fut chargé de leur transmettre. Ce document historique important, nous le donnerons à peu près intégralement, tel que saint Athanase l’a inséré dans son *Apologie contre les ariens*2. Non-seulement il contient l’exposé des faits alors en discussion, mais l’évêque de Rome y apparaît tel qu’il était alors, c’est-à-dire simple évêque sans juridiction universelle et sans aucune de ces prérogatives réclamées depuis par ses successeurs comme des droits leur venant de Dieu.

Voici cette lettre :

« Julius à Danius, Flaccillus, Narcissus, Eusèbe, Maris, Macedonius, Théodore et leurs amis qui nous ont écrit d’Antioche, nos frères bien-aimés, salut dans le Seigneur.

« J’ai lu la lettre que mes prêtres Elpidius et Philoxenus m’ont apportée, et j’ai été étonné qu’après vous avoir écrit avec affection et amour de la vérité, vous m’ayez répondu d’une manière peu respectueuse et avec amertume. L’orgueil et l’arrogance de ceux qui ont écrit éclatent dans toute la lettre ; ce sont là des sentiments fort éloignés de la foi chrétienne.

« Il convenait de répondre affectueusement et non avec amertume à ce qui était écrit avec affection. N’est-ce pas une preuve d’affection d’avoir envoyé des prêtres pour consoler les affligés et engager ceux qui nous avaient écrit à se rendre à notre invitation, afin que, toutes discussions étant pacifiées, il n’y eût plus lieu, ni pour les uns ni pour les autres, aux persécutions ni

—

1 S. Athan., Apolng. cont. Arian., § 20.

2 Ibid., §§ 21 et seq.

aux calomnies ? Je ne sais pourquoi vous avez manifesté des sentiments qui nous ont induits à penser que vous n’avez dit qu’avec dissimulation ce qui paraissait être dit pour nous honorer. Les prêtres que j’avais envoyés, et qui devaient revenir joyeux, sont revenus tristes à cause de ce qu’ils ont vu. Quant à moi, après avoir lu votre lettre, je ne l’ai communiquée à personne, espérant que l’arrivée de quelques-uns d’entre vous la rendrait inutile. Je ne pouvais en effet la faire connaître sans causer à plusieurs une douleur profonde. Mais lorsqu’il fut nécessaire de la communiquer, personne d’entre vous n’étant venu, je vous avoue que tout le monde a été étonné que de telles choses eussent été écrites par vous. L’esprit de dispute y éclatait en effet au lieu de l’esprit de charité. Si celui qui a écrit cette lettre n’a voulu que donner une preuve de son éloquence, il aurait pu réserver cette éloquence pour d’autres occasions. Dans les choses ecclésiastiques, ce n’est pas l’éloquence qu’il faut rechercher, mais on doit suivre les canons apostoliques ; et l’on doit particulièrement veiller à ne pas scandaliser même un des plus petits d’entre les enfants de l’Eglise ; il vaut mieux, selon la sentence ecclésiastique, se mettre une meule au cou et se jeter à l’eau, que de scandaliser un des plus petits. S’il a plu à quelques-uns d’entre vous d’écouter la colère et d’écrire une telle lettre (je ne pense pas que tous vous y ayez consenti), le soleil ne devait pas se coucher sur cette colère ou, du moins, on ne devait pas la consigner par écrit.

« Qu’avez-vous trouvé dans ma lettre qui pût légitimer un tel emportement ? Est-ce parce que nous vous avons engagé à venir à un concile ? Vous auriez dû, au contraire, accueillir cette invitation avec joie. En effet, ceux qui n’ont aucun doute au sujet de leurs actes ou, comme ils disent, de leurs jugements, ne peuvent se montrer mécontents que ces jugements soient contrôlés ; ils sont persuadés que ce qu’ils ont jugé avec justice ne peut être trouvé injuste. C’est pour cela que les évêques réunis au grand concile de Nicée, avec la permission de Dieu, ont permis de discuter les actes d’un concile dans

un concile postérieur, afin que les juges ayant devant les yeux l’autre jugement qui pourrait intervenir, fussent plus attentifs dans leurs décisions ; et que pour ceux qui étaient jugés, la sentence ne fût pas considérée comme un effet de la haine ou de l’inimitié des premiers juges. Si vous n’acceptez pas pour vous une coutume, antique certainement, mentionnée et adoptée dans un grand concile, cela ne peut vous faire honneur. Une coutume établie dans l’Eglise et confirmée par les conciles ne peut être abrogée par quelques particuliers. »

L’évêque de Rome ne songeait pas alors à mettre en avant une autorité qu’il n’avait pas, et se plaçait, avec raison, sur le terrain général de la loi, faite pour tous, et que tous devaient observer. Il est remarquable que Julius n’admettait pas comme définitif le jugement d’un concile, quel qu’il fût, en première instance, et qu’il ne considère l’appel comme légitime que devant un autre concile. Les considérations générales dans lesquelles entre l’évêque de Rome prouvent que les eusébiens regardaient comme définitives les sentences qu’ils avaient rendues contre leurs adversaires, et qu’ils n’acceptaient aucune révision. C’était là un orgueil insupportable, contraire à toutes les lois ecclésiastiques. Les eusébiens pouvaient d’autant moins refuser la révision de leurs sentences qu’ils l’avaient eux-mêmes demandée par leurs délégués. C’est ce que l’évêque de Rome leur dit dans la suite de la lettre :

« Vous devez d’autant moins vous affecter que vous tous qui vous groupez autour d’Eusèbe, vous nous avez envoyé une lettre avec trois délégués : le prêtre Macarius et les diacres Martyrius et Hesychius. Ils trouvèrent ici les prêtres d’Athanase auxquels ils ne purent répondre. Se voyant réfutés sur tous les points, ils demandèrent que l’on réunît un concile, et que l’on adressât des lettres de convocation à Athanase d’Alexandrie et à tous ceux qui étaient d’accord avec Eusèbe, afin que, en présence de tous, on rendît un jugement équitable. Ils promirent alors que l’on prouverait tous les crimes reprochés à Athanase. Martyrius et Hesychius eurent avec nous une

conférence publique, en présence des prêtres d’Athanase qui gardèrent le silence, pleins de confiance dans la bonté de leur cause. Je dois dire que vos délégués ont été réfutés sur tous les points, et c’est ainsi qu’ils ont été amenés à demander un concile. Si Martyrius et Hesychius n’avaient pas demandé de concile, j’en aurais moi-même pris l’initiative pour décharger ceux qui m’avaient écrit, et en faveur de nos frères qui se prétendaient injustement condamnés ; mon invitation, dans ce cas, aurait encore été juste et équitable, conforme à la doctrine de l’Eglise et agréable à Dieu. A plus forte raison l’est-elle lorsque ceux que vous tous qui êtes avec Eusèbe avez jugés dignes de votre confiance, ont demandé un concile ; nous ne pouvions rejeter une telle demande, et notre devoir était de l’accueillir avec empressement. Ceux qui en montrent de l’indignation nous paraissent bien hardis, et les reproches de ceux qui n’ont pas voulu se rendre à notre invitation nous semblent suspects et peu honnêtes. A-t-on le droit de se plaindre lorsque d’autres font ce que l’on a fait soi-même ? Si, comme vous l’écrivez, chaque synode a une autorité qui doit être respectée, et si l’on agit avec mépris envers un juge lorsqu’on contrôle sa sentence, considérez, mes bien-aimés, je vous en prie, qui sont ceux qui déshonorent un synode, et qui cassent les jugements prononcés. Je ne vous en citerai qu’un exemple, afin de ne pas paraître y mettre de la passion ; cet exemple est si horrible qu’il suppléera à tout ce qu’on pourrait ajouter. »

L’évêque de. Rome, dans ce remarquable passage, ne prétendait pas à cette autorité supérieure que ses successeurs se sont attribuée à dater du VIIIme siècle. Il ne se donnait pas comme juge suprême des causes ecclésiastiques, et ne mentionnait pas les appels à son siège, lesquels n’existaient pas encore. Le seul tribunal ecclésiastique, dans chaque province, était le concile, et l’appel régulier d’une sentence devait être adressé à un autre concile qui avait le droit de faire un nouvel examen de l’affaire. Aucun évêque en particulier n’était juge ; à plus forte raison aucun n’était juge universel. Ce n’était

point en vertu d’un droit appartenant à son siège que Julius et son concile de Rome se trouvaient investis du droit de porter une sentence dans les discussions orientales, mais parce que les adversaires, de part et d’autre, avaient pris l’évêque de Rome pour arbitre ; et cet évêque savait que cet arbitrage ne pouvait être exercé par lui que de concert avec les évêques occidentaux ; c’est pourquoi il les avait convoqués au concile de Rome.

Tous les faits, même ceux qui se passaient à Rome, prouvent que la constitution de l’Eglise, au IVme siècle, continuait à être conciliaire, comme dans les siècles précédents.

Julius continue ainsi sa lettre, et cite l’exemple qu’il avait mentionné :

« Les ariens, rejetés autrefois à cause de leur impiété par Alexandre, évêque d’Alexandrie, de bienheureuse mémoire, ne furent pas seulement expulsés de toutes les villes, mais furent frappés d’anathème par tous ceux qui avaient assisté au grand concile de Nicée. Leur crime, en effet, n’était pas léger, car ils avaient péché non-seulement contre un homme, mais contre Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même, Fils du Dieu vivant. Cependant, ceux qui avaient été rejetés de tout l’univers, que l’Eglise entière avait réprouvés, sont admis maintenant ; vous ne pourrez, je pense, entendre cela qu’avec peine. Quels sont donc ceux qui ont méprisé le synode ? Ne sont-ce pas ceux qui regardent comme nuis les suffrages de trois cents évêques, et préfèrent l’impiété à la piété ? En effet, l’hérésie des ariens a été examinée et condamnée partout et par tous les évêques. Il n’en est pas de même d’Athanase et de Marcellus d’Ancyre, évêques qui comptent un grand nombre de défenseurs, lesquels se sont prononcés en leur faveur verbalement ou par écrit. Quant à Marcellus, on nous a attesté qu’au concile de Nicée il a résisté aux ariens. Pour Athanase, on dit qu’il n’a point été convaincu à Tyr, et qu’il n’était pas présent dans la Maréote lorsqu’on fit une enquête contre lui. Or vous savez, mes bien-aimés, que ce qui est fait par une seule partie, en l’absence de l’autre, est nul de plein droit et

suspect. Cependant, nous avons voulu garder la neutralité entre eux et entre ceux qui les ont accusés ; nous avons invité tous ceux qui nous ont écrit à se rendre au concile que nous avons convoqué, afin que les choses soient examinées avec soin, que l’innocent ne soit pas condamné, que le coupable ne soit pas absous. Le synode n’est pas méprisé par nous, mais il l’est par ceux qui, avec légèreté et témérité, admettent les ariens malgré la sentence qui les a frappés. Quelques-uns des juges sont maintenant allés à Jésus-Christ ; mais il en reste, et ils supportent avec peine qu’on ait méprisé leur jugement. »

L’evêque de Rome entre ensuite dans les détails des démarches qui avaient été faites auprès de lui par les deux parties :

« En ce qui concerne Alexandrie, un certain Carponis, condamné comme arien par Alexandre, vint, ici avec quelques autres également condamnés comme hérétiques. Ils étaient envoyés par un certain Grégoire. Nous l’avons appris du prêtre Macarius et des diacres Martyrius et Hesychius, lesquels, avant l’arrivée des prêtres d’Athanase, nous engageaient à envoyer des lettres de communion à un certain Pistos, alors que Athanase était évêque d’Alexandrie1*.* Les prêtres d’Athanase, étant arrivés, nous apprirent que ce Pistos était un arien, expulsé par Alexandre et par le concile de Nicée, puis ordonné par un certain Secundus, que le concile de Nicée avait condamné comme arien. Martyrius et ses compagnons ne contestaient ni la condamnation de Pistos ni son ordination par Secundus. Veuillez, je vous prie, me dire quels sont les coupables : est-ce nous qui n’avons pas consenti à écrire à l’arien Pistos, ou bien ceux qui nous engageaient à mépriser un grand concile, et à envoyer des lettres à des impies, comme s’ils eussent été pieux ? Le prêtre Macarius, qui avait été envoyé avec Martyrius et Hesychius, ayant appris que les prêtres

—

1 Ceci prouve que Macarius, Martyrius et Hesychius avaient été envoyés à Rome par les eusébiens avant le concile d'Antioche, où Grégoire fut choisi pour évêque d’Alexandrie, et lorsque l’arien Pistos se prétendait encore évêque de cette Eglise.

d’Athanase étaient arrivés, et que nous voulions le confronter avec eux, partit pendant la nuit, quoiqu’il fût malade. Nous sommes convaincu qu’il a agi ainsi parce qu’il avait honte d’entendre les preuves qui condamnaient Pistos et qui invalidaient l’ordination faite par Secundus, ordination qui ne pouvait être acceptée par l’Eglise. En effet, l’accepter comme valide eût été regarder comme non avenue une décision qu’un synode et les évêques avaient prise avec tant de sagesse et de prudence, et comme en présence de Dieu.

« Si, comme vous l’écrivez, les exemples de Novatianus et de Paul de Samosate prouvent que les sentences des conciles doivent rester en vigueur, il était encore plus convenable que les décrets de trois cents évêques fussent respectés, et qu’un concile universel ne fût pas méprisé par quelques individus ; car les ariens sont hérétiques comme ceux que vous avez nommés, et des décrets analogues ont été rendus contre les uns et les autres. A la vue de telles entreprises, quels sont ceux qui ont allumé la flamme de la discorde ? Vous nous en accusez dans votre lettre. Peut-on cependant nous reprocher d’avoir excité la discorde, lorsque nous avons seulement pris le parti de nos frères affligés, et que nous observons les canons ? Ceux-là ne doivent-ils pas plutôt en être accusés qui ont violé les décrets des trois cents, et qui ont méprisé toutes les résolutions du concile ? Non-seulement on a admis les ariens, mais des évêques ont été transférés d’un lieu à un autre. Si vous considérez l’honneur épiscopal comme égal et le même, et si, comme vous l’écrivez, vous ne mesurez pas la dignité des évêques à la grandeur des villes, il eût fallu que celui auquel on avait confié une petite ville y restât ; il n’aurait dû ni mépriser celle qui lui avait été confiée pour passer à une autre qui ne lui appartenait pas, ni dédaigner celle que Dieu lui avait donnée, pour courir après une vaine gloire humaine. »

Julius faisait ici allusion à Eusèbe, transféré de Birouth à Nicomédie, et de ce dernier siège à Constantinople.

Il est à remarquer que les eusébiens avaient écrit clans leur lettre que l’évêque de Rome n’avait pas une dignité épiscopale supérieure, malgré la grandeur de la ville où était son siège ; et que Julius admet cette doctrine orthodoxe ; que la dignité épiscopale est *la même et pareille* chez tous les évêques, sans exception. Si la papauté eût existé alors, Julius aurait certainement profité de cette occasion pour affirmer *ses droits divins* et condamner les eusébiens comme hérétiques. Il suffira de comparer la doctrine de Julius au IVme siècle avec celle des papes à dater du VIIIme siècle, pour apercevoir l’abîme qui sépare l’ancien épiscopat romain de ce qu’on a appelé depuis *la papauté.*

L’évêque de Rome continue ainsi :

« Il aurait fallu, mes bien-aimés, venir ici, et ne pas refuser, afin que l’affaire fût terminée. La raison le voulait ainsi. Mais peut-être le délai qui vous était fixé était-il trop court pour que cela vous fût possible ; vous vous plaignez en effet dans votre lettre que le temps aurait manqué pour assembler un concile. Ce n’est là, mes bien- aimés, qu’un prétexte. Si vous étiez partis et que vous ne fussiez pas arrivés à temps, on eût pu dire que le terme fixé aurait été trop court ; mais vous n’êtes pas partis et vous avez retenu nos prêtres jusqu’au mois de janvier ; cela suffit pour démontrer que, en parlant de temps, vous n’avez recours qu’à un prétexte digne d’hommes qui se défient de leur cause. Ceux qui sont en cause seraient bien venus, s’ils avaient pu espérer une décision favorable ; ils n’auraient calculé ni l’espace ni le terme fixé, s’ils avaient confié leur cause à l’équité et à la justice. Peut-être ne sont-ils pas venus à cause des circonstances, car vous dites dans votre lettre que si nous avions considéré l’état des choses en Orient, nous ne vous aurions pas engagé à venir à Rome. Si c’est à cause des circonstances que vous n’êtes pas partis, comme vous le dites, vous auriez bien dû d’abord, à cause de ces circonstances, ne pas donner lieu, dans les Eglises, à tant de schismes, de gémissements et de larmes. Une telle conduite prouve bien que ce ne sont pas les circon-

stances qui vous ont touchés, mais que vous n’avez pas voulu vous conduire avec sagesse.

« Je suis étonné que, dans votre lettre, vous vous plaigniez de ce que j’aie écrit seulement à ceux qui sont avec Eusèbe et non à vous tous. Je trouve, dans ce reproche, plus de légèreté que de sincérité, l’ayant reçu Gontre Athanase que la lettre qui m’a été remise par Martyrius et Hesychius, je n’ai pu répondre qu’à ceux qui m’avaient écrit contre lui. Vous ne deviez pas permettre aux amis d’Eusèbe de nous écrire isolément ; l’ayant permis, vous n’avez aucun droit de vous plaindre de ce que nous ayons répondu à ceux qui nous avaient écrit. S’il était convenable que la réponse fût pour vous tous, il l’était aussi que la lettre fût écrite au nom de tous. La convenance nous obligeait à répondre à ceux qui nous avaient écrit pour nous faire partager leur conviction. Si vous êtes étonnés que je vous écrive seul, veuillez considérer qu’ils ne m’ont pas écrit non plus comme formant un concile. J’ai donc eu, mes bien-aimés, une bonne et légitime raison d’écrire ainsi. »

Dans les affaires de l’Eglise, l’évêque n’écrivait point en son nom personnel. La constitution de l’Eglise étant conciliaire, tout se faisait en concile, et le premier membre de l’assemblée écrivait en nom collectif, et comme organe du concile. Julius écrivit à la demande du concile de Rome, comme l’atteste saint Athanase ; mais la lettre des eusébiens n’ayant pas été adressée au nom d’un concile, mais par des individus, Julius devait répondre de la même manière, pour ne pas reconnaître de caractère canonique à une pièce qui n’en avait pas. Mais il a bien soin de déclarer qu’il ne faut pas considérer sa lettre comme contenant seulement ses appréciations personnelles, ce qui lui eût enlevé tout caractère canonique.

« Je dois vous déclarer, continue-t-il, que, quoique je vous aie écrit seul, les sentiments ne m’appartiennent pas à moi seul, qu’ils sont ceux de tous les évêques d’Italie et des autres évêques de nos contrées1. Je n’ai

—

1 C’est-à-dire de l'Occident.

pas voulu les engager tous à vous écrire, de peur d’être importun pour un grand nombre d’entre eux ; mais des évêques se sont rendus ici à l’époque qui avait été fixée, et leur opinion a été celle que je vous notifie dans cette lettre. Ainsi, mes bien-aimés, quoique je vous écrive seul, considérez les sentiments exprimés comme ceux de tous1. C’en est assez pour faire voir que plusieurs d’entre vous n’ont allégué que d’injustes et vaines chicanes.

« Ce que je viens de vous dire suffit pour établir que sans témérité et sans injustice, nous avons pu admettre à notre communion nos collègues Athanase et Marcellus2. Il ne sera pas inutile cependant de nous étendre un peu sur ce sujet. D’abord Eusèbe seul avait écrit contre Athanase ; plusieurs d’entre vous nous ont ensuite écrit. En même temps, plusieurs évêques d’Egypte et d’autres provinces nous écrivirent en faveur d’Athanase. J’ai observé d’abord que vos lettres ne s’accordaient pas entre elles ; sur plus d’un point, la seconde réfute la première, et la première convainc la seconde de fausseté. Quand des lettres sont ainsi en contradiction, on ne peut avoir confiance en elles. Si vous voulez que nous croyions à vos lettres, vous devez convenir que nous devons croire aussi à celles qui ont été écrites dans un but contraire ; et, à plus forte raison, puisqu’elles viennent des lieux où les choses se sont passées, tandis que les autres viennent de pays éloignés. On a dit que l’évêque Arsenius avait été tué par Athanase ; or nous avons appris qu’il vit et qu’il est l’ami d’Atha-

—

1 L’évêque de Rome reconnaît ici que l’assentiment des évêques donne à son opinion de la valeur. Aujourd’hui, les papes prétendent donner, en vertu de leur prétendue infaillibilité, au témoignage épiscopal toute sa valeur. Deux doctrines ne peuvent être plus contradictoires entre elles.

2 Nous avons eu déjà plusieurs fois occasion de remarquer que les évêques, pour être considérés comme légitimes, devaient être en communion avec les autres évêques. C’est pour cela qu’ils s’adressaient mutuellement des lettres de communion après leur ordination. Lorsque des discussions s’élevaient, les évêques légitimes envoyaient aux autres évêques leur défense, afin de prouver qu’ils étaient dignes d’être reçus eu communion. On agissait ainsi, non-seulement à l’égard de l’évêque de Rome, mais de tous les autres. Cependant, il arrivait que la communion de l’évêque de Rome avait une grande importance, parce que cet évêque entraînait ordinairement avec lui le reste de l’Occident et que, par lui, un évêque se trouvait en communion avec une grande partie de l’Eglise.

nase. On allègue l’enquête faite dans la Maréote ; et Athanase affirme qu’elle n’a été faite qu’en présence d’une des deux parties ; que le prêtre Macarius qui était, accusé, et l’évêque Athanase n’y ont assisté ni l’un ni l’autre. Nous savons cela, non-seulement par le témoignage d’Athanase lui-même, mais par les pièces de l’enquête, lesquelles nous ont été remises par Martyrius et Hesychius. En lisant ces pièces, nous avons bien vu que Ischyras, l’accusateur, assistait à l’enquête, mais que Macarius et l’évêque Athanase n’y étaient pas ; que les prêtres d’Athanase ayant demandé qu’il fût présent, cela leur fut refusé. Il eût fallu, mes bien-aimés, que l’accusé fût présent aussi bien que l’accusateur, si l’on avait voulu prononcer une sentence équitable. A Tyr, Macarius se trouvait en même temps qu’Ischyras, et l’on n’a pu rien établir. On devait procéder de même, dans la Maréote, et mettre L’accusé en présence de l’accusateur, afin de le convaincre, ou de rendre la calomnie évidente. Gela n’ayant pas été fait et l’accusateur ayant assisté seul à l’enquête avec ceux qu’Athanase avait récusés, tout ce qui a été fait est suspect.

« Athanase se plaint de ce qu’on n’ait envoyé dans la Maréote, pour faire l’enquête, que ceux qu’il avait récusés, et qui lui étaient suspects, c’est-à-dire Theognis, Maris, Théodore, Ursace, Valens et Macedonius. Nous le savons, non-seulement par son témoignage, mais par une lettre d’Alexandre, autrefois évêque de Thessalonique. Cette lettre a été produite par Athanase ; elle était écrite à Denys, qui avait le titre de comte1 dans le concile. Alexandre y dénonçait le complot qui existait évidemment contre Athanase. Celui-ci a produit aussi un document écrit tout entier de la main d’Ischyras, et dans lequel il déclare que son calice et son autel n’ont été ni brisés ni renversés, et qu’il avait été gagné par certaines personnes qui l’avaient engagé à élever ces accusations calomnieuses. Des prêtres de la Maréote sont ensuite venus, attestant que Ischyras n’avait jamais été prêtre de

—

1 Ce titre était donné aux délégués qui appartenaient à l’entourage impérial, et représentaient l’empereur lui-même dans certaines missions.

l’Eglise catholique, et que Macarius n’était pas coupable des violences sacrilèges qui lui étaient reprochées. Des prêtres et des diacres, qui sont venus ici, ont fourni des témoignages nombreux en faveur de l’innocence d’Athanase, ayant affirmé qu’aucune des accusations élevées contre lui n’était vraie, et qu’elles ne sont que l’effet d’un complot ourdi contre lui. En outre, tous les évêques d’Egypte et de Lybie ont attesté que son ordination avait été libre et conforme aux règles de l’Eglise ; que toutes vos accusations sont fausses ; qu’il n’avait commis aucun meurtre ; que personne n’avait été tué à son occasion ; qu’aucun calice n’avait été brisé ; que toutes ces accusations étaient contraires à la vérité. »

L’évêque de Rome mentionne ensuite les contradictions qui existaient dans l’enquête de la Maréote, et qui en démontraient la fausseté. Puis, il continue :

« En présence de tant de témoignages et de preuves en faveur de l’innocence d’Athanase, je vous le demande, que devions-nous faire ? qu’exigeait de nous la règle ecclésiastique, sinon que nous ne condamnions pas un tel homme, que nous l’admettions au contraire, et que nous le regardions comme un véritable évêque, ce que nous avons fait. Il est resté ici un an et demi, attendant ceux qui voudraient venir l’accuser. Tout le monde comprenait qu’il n’aurait jamais eu cette hardiesse, s’il n’avait eu une confiance absolue dans la bonté de sa cause. Ce n’est pas de son propre mouvement qu’il s’est rendu ici, mais il s’y est décidé après avoir reçu de nous une lettre analogue à celle que nous vous avons adressée à vous-même. C’est après tant et de si minutieuses précautions que nous sommes accusé par vous d’avoir agi contre les canons Examinez qui sont ceux qui violent 1

—

1 L’évêque de Rome reconnaissait alors qu'il était obligé de suivre les canons, c’est-à-dire des lois faites par les évêques, qu’il n’avait pas le droit de s’y soustraire. Aujourd’hui, les papes se prétendent au-dessus des canons ; affirment qu’aucune loi ne peut leur être imposée par les évêques ; qu’eux seuls donnent aux canons leur valeur en vertu de leur souveraine et divine autorité. Sur ce point, comme sur tant d’autres, les évêques actuels de Rome ont une doctrine contraire à celle des anciens évêques de cette ville. L’histoire dira à quelle époque ces changements ont commencé, et comment ils se sont développés.

les canons : Est-ce nous qui avons admis à notre communion un homme qui nous a fourni de si nombreuses preuves de son innocence ; ou bien est-ce vous qui, à Antioche, c’est-à-dire à trente-six étapes d’Alexandrie, avez choisi un évêque pour cette ville et l’y avez envoyé avec une troupe de soldats ? Vous n’avez pas ordonné d’évêque, lorsque Athanase était exilé dans les Gaules ; c’est alors cependant qu’il eût fallu le faire, si Athanase avait été reconnu coupable ; mais, au retour de son exil, il trouva son Eglise vacante et qui l’attendait.

« En vertu de quel droit a-t-on envoyé un évêque à sa place ? D’abord, il n’appartenait pas à quelques individus de devancer la décision d’un concile, puisqu’on savait, par nos lettres, qu’un concile devait être assemblé. En outre, il n’était pas permis de prendre une nouvelle décision contre une Eglise ; car de quel canon ecclésiastique, de quelle tradition apostolique a-t-on pu s’autoriser pour envoyer, dans une Eglise qui était en paix, et à la place d’Athanase qui était en communion avec tant d’évêques, Grégoire, un étranger, qui n’a même pas été baptisé à Alexandrie, qui y est à peu près inconnu, qui n’a été demandé ni par les prêtres, ni par les évêques, ni par le peuple ? De quel droit l’a-t-on ordonné à Antioche, et l’a-t-on envoyé à Alexandrie, non avec des prêtres et des diacres, non avec les évêques d’Egypte, mais avec des soldats ? Ceux qui sont venus ici nous ont raconté ces choses et s’en sont plaints. C’était avec raison, car alors même que Athanase aurait été reconnu coupable dans un concile, ce n’était pas un motif d’ordonner un individu contre le droit et contre la règle ecclésiastique ; il aurait fallu en choisir un dans l’Eglise même ; dans l’ordre sacerdotal et dans le clergé de cette Eglise ; celui qui aurait été ainsi choisi, aurait dû être institué par les évêques de la province ; et on n’aurait pas dû violer tous les canons apostoliques. Si on avait agi à l’égard de l’un d’entre vous comme on l’a fait contre Athanase, n’auriez- Vous pas réclamé, n’en auriez-vous pas appelé à l’observation exacte des canons ? Bien-aimés, nous vous le disons, en présence de Dieu et en toute sincérité, ce que

vous avez fait n’est ni pieux, ni légitime, ni conforme au droit de l’Eglise. Ce que Grégoire a fait au début de son administration témoigne bien de ce qu’a été son ordination. Ceux qui sont venus ici d’Alexandrie nous ont raconté, et les évêques du pays nous ont écrit que, dès le début de Grégoire, une église a été brûlée, que des vierges ont été dépouillées de leurs vêtements ; que des moines ont été foulés aux pieds ; que des prêtres et de nombreux fidèles ont été déchirés de coups ; que des évêques ont été jetés en prison ou dispersés ; que les saints mystères, que l’on accusait si haut le prêtre Macarius d’avoir violés, ont été pris et jetés à terre par des païens. Or tout cela a eu lieu pour arriver à faire reconnaître par quelques personnes l’ordination de Grégoire, mais ne sert qu’à faire voir quels sont ceux qui violent les canons. Si son ordination eût été légitime, Grégoire n’aurait pas eu besoin d’employer des moyens violents contre ceux qui refusaient de lui obéir. C’est en présence de tels faits que vous nous écrivez que la paix règne à Alexandrie et en Egypte. Alors la notion de la paix est changée, et vous appelez paix les faits que nous avons mentionnés. »

Julius revient sur l’enquête faite dans la Maréote à propos du calice et de l’autel d’Ischyras ; il fait remarquer aux eusébiens qu’ils auraient dû répondre aux reproches élevés par Athanase contre cette enquête, faite d’une manière anticanonique, devant des juges séculiers et en présence des Juifs et des païens qui avaient été témoins des interrogations faites touchant *le sang et le corps du Christ*1*.* On sait qu’il était défendu de livrer le secret du grand mystère chrétien à ceux qui n’appartenaient pas à l’Eglise. Ce secret est une preuve de la haute importance du mystère et témoigne de la foi de l’Eglise en la réalité ; car pour quelle raison aurait-on tenu si fermement au secret, si l’eucharistie n’eût été considérée que comme un symbole, une figure de manducation mystique ? Les païens et les Juifs auraient par-

—

1 Voy. ap. Athan., *Apolog. cont. Arian.,* § 31.

faitement compris un tel symbole ; mais on ne voulait pas livrer à leurs blasphèmes la foi dans la participation réelle au corps et au sang du Christ.

Après avoir exposé la cause d’Athanase et légitimé la décision du concile de Rome à son sujet, Julius passe à Marcellus d’Ancyre et s’exprime ainsi :

« Comme vous m’avez écrit que Marcellus était impie envers le Christ, j’ai pensé que je devais vous notifier qu’il a déclaré calomnieuses les imputations élevées contre sa doctrine. Lui ayant demandé de faire l’exposition de sa foi, il l’a faite avec une telle exactitude que nous avons été convaincu que l’on n’avait pas de reproche il lui faire1. Il a confessé qu’il croyait sur le Seigneur et Sauveur Jésus-Christ ce que croit la sainte Eglise catholique ; qu’il n’avait pas seulement maintenant cette foi, mais qu’il l’avait toujours eue. Nos prêtres qui étaient au concile de Nicée ont confirmé par leur témoignage ce qu’il affirmait de sa foi et de la profession qu’il en avait faite alors contre l’hérésie d’Arius. J’ai cru devoir vous avertir qu’il n’adhère à aucune hérésie, et qu’il abhorre toute hérésie contraire à la saine doctrine. Comme sa foi était pure, et qu’il la professait, qu’avions-nous à faire, je vous le demande, sinon de le regarder comme évêque, comme nous l’avons regardé en effet, et de ne pas le rejeter de notre communion ?

« Je ne vous écris point pour défendre auprès de vous la cause de ces évêques, mais pour vous assurer que nous avons agi légalement et conformément aux canons en les admettant à notre communion, et que vos accusations sont vaines. Il est juste que vous, maintenant, corrigiez ce qui a été fait illégalement, et cherchiez, par tous les moyens, à rendre la paix à l’Eglise ; afin que la paix que le Seigneur nous a donnée subsiste ;

—

1 Saint Epiphane (*Hœrcs.,* 72) a donné la déclaration faite par Marcellus d’Ancyre au concile de Rome. Elle contient les expressions amphibologiques que Eusèbe de Cæsarée avait relevées dans l’ouvrage du même évêque. On peut certainement entendre dans un sens orthodoxe ces expressions ; maison peut aussi les interpréter dans un sens favorable aux hérésies de Sabellius et de Paul de Samosate.

que les Eglises ne soient pas divisées, et que l’on ne vous accuse pas d’avoir causé des schismes. Car, je vous l’avoue, ce que vous avez fait conduit plutôt au schisme qu’à la paix.

« Athanase et Marcellus ne sont pas les seuls qui soient venus ici apporter leurs plaintes ; de nombreux évêques et beaucoup de prêtres y sont venus de Thrace, de Cœlesyrie, de Phénicie et de Palæstine. Il en est qui sont venus d’Alexandrie ou d’autres provinces, lesquels, outre les faits déjà relatés, ont affirmé, en présence des évêques, que les Eglises souffraient violence, et qu’il s’y passait des choses analogues à celles qui avaient lieu à Alexandrie. Ils ont cité des faits pour appuyer leurs affirmations. Des prêtres, arrivés récemment d’Egypte et d’Alexandrie avec des lettres, ont attesté en pleurant que beaucoup d’évêques et de prêtres qui voulaient se rendre au concile en avaient été empêchés. Ils disent qu’après le départ d’Athanase et jusqu’aujourd’hui, les évêques étaient frappés avec violence et jetés en prison ; que des évêques, vieillis dans le ministère, étaient livrés à des tribunaux civils ; que la plupart des prêtres et des fidèles souffraient persécution ; que l’unique motif de ces violences était de forcer à reconnaître Grégoire et à communiquer avec les ariens, ses partisans.

« A Ancyre en Galatie, on a eu recours à des procédés analogues à ceux d’Alexandrie, comme Marcellus lui-même l’a attesté. Ceux qui sont venus ici ont attribué ces crimes à plusieurs d’entre vous ; je ne veux pas les nommer, mais vous pourrez les connaître par une autre voie. Je n’ai pour but, dans ma lettre, que de vous exhorter à vous rendre au concile, afin que vous y entendiez ces accusations, et que vous compreniez qu’en n’y venant pas, vous restez suspects au sujet de tout ce que l’on vous reproche. »

Après avoir insisté de nouveau sur ce qu’il n’était pas auteur des troubles par le jugement nouveau qu’il avait cru nécessaire, Julius ajoute :

« J’ai appris qu’un petit nombre d’entre vous étaient auteurs du mal. Ayez donc assez de charité pour cor-

riger ce qui a été fait contre les canons, et réparer le mal que l’on a commis. Ne m’écrivez pas : Vous avez préféré la communion de Marcellus et d’Athanase à la nôtre ; car ce serait là un subterfuge inspiré par la haine et l’esprit de contention, et non un argument de paix. Dans tout ce que je vous ai écrit, j’ai eu pour but de vous démontrer que nous avions bien agi en cette circonstance, et que vous n’aviez pas de reproche à nous faire. Vous auriez pu nous reprocher de les avoir admis à notre communion, si nous n’avions pas examiné leur cause et s’ils ne s’étaient pas justifiés ; mais, dès que nous ne les avons admis que conformément aux canons, nous vous en prions au nom du Christ, ne divisez pas les membres de l’Eglise, et préférez la paix du Seigneur aux renseignements infidèles qui vous sont donnés. Il n’est pas juste de sacrifier aux préjugés de quelques-uns ceux qui n’ont point été convaincus des crimes qui leur étaient reprochés, et de contrister ainsi l’Esprit. Si vous pensez encore qu’on peut les convaincre, venez, puisque plusieurs nous ont écrit qu’ils avaient de quoi les confondre.

« Donnez-nous, nos bien-aimés, une assurance à ce sujet, afin que nous puissions en avertir les inculpés et les évêques qui doivent se rendre au concile ; que les coupables soient condamnés, et que la paix soit enfin rétablie dans l’Eglise. C’est déjà bien assez de ce qui a été fait jusqu’ici, et que des évêques, en présence d’autres évêques, aient été envoyés en exil. Je ne veux pas envenimer la discussion, mais, pour dire la vérité, on a déjà été trop loin dans les discussions et les violences. Admettons que Athanase et Marcellus aient été justement déposés de leurs sièges, mais que direz-vous des autres évêques et prêtres qui sont venus ici de divers lieux, comme je vous l’ai dit ; car ils se plaignent des mêmes injustices et des mêmes violences. O bien-aimés ! les jugements de l’Eglise ne seront donc plus rendus à l’avenir selon l’Evangile, mais pour prononcer des sentences d’exil et de mort ? Si, comme vous le dites, ceux que vous avez condamnés étaient coupables, il fallait les

juger, non pas comme vous l’avez fait, mais selon la règle ecclésiastique ; il fallait nous écrire *à tous,* afin que ce qui était juste fût décidé *par tous.* C’étaient, en effet, des évêques qui souffraient, et les Eglises qui étaient troublées n’étaient pas des Eglises ordinaires, mais des Eglises qui ont été gouvernées par des apôtres. Pourquoi ne nous a-t-on pas écrit, surtout à propos de l’Eglise d’Alexandrie ? Ne connaissez-vous pas *la coutume* qui est de nous écrire d’abord, et, ensuite, de décider ce qui est juste. Si donc l’évêque de cette Eglise d’Alexandrie donnait lieu à des soupçons, il fallait d’abord en écrire à notre Eglise. »

On a beaucoup abusé de ce passage de la lettre de Julius en faveur de l’institution papale. Cependant, les paroles du saint évêque de Rome condamnent cette institution. En effet, il confond d’abord l’évêque de Rome avec *tous* les autres évêques, et affirme que la décision devait être *collective.* Il s’en réfère ensuite à une simple *coutume,* pour dire que l’on aurait dû s’adresser d’abord à *son Eglise,* dès qu’il s’agissait d’une affaire grave qui concernait des Eglises apostoliques ; enfin, il affirme que c’était *à son Eglise* et non à sa personne qu’il fallait s’adresser. Ces diverses affirmations se réduisent à ceci : que, dans les causes qui regardaient l’Eglise entière, il fallait s’adresser à tous les évêques ; que, d’après *la coutume* et non d’après *un droit,* ni divin, ni même ecclésiastique, on devait s’adresser d’abord à l’Eglise de Rome, reconnue justement comme la première, à cause de son importance, et parce que, par elle, on obtenait l’assentiment de l’Occident sans lequel rien de *catholique* ne pouvait être décidé. Cette doctrine est *catholique,* et basée sur la constitution *épiscopale* et *conciliaire* de l’Eglise ; elle est par conséquent la négation de l’institution papale d’après laquelle l’évêque de Rome aurait, *de droit divin,* une autorité absolue et universelle sur toute l’Eglise.

Les partisans de la papauté sont dans l’usage, comme nous l’avons déjà remarqué, de donner comme preuves à l’appui de cette institution des textes qui la réfutent et la confondent, dès qu’on veut bien les examiner sans

préjugés, et les accepter dans leur véritable sens.

Julius termine ainsi sa lettre :

« Ceux qui ne nous ont point fait connaître ce qu’ils ont fait, et qui ont agi comme ils l’ont voulu, veulent que nous y consentions sans connaissance de cause. Telles ne sont pas les règles établies par Paul ; telle n’est pas la tradition des Pères. C’est une règle et une institution nouvelles. Je vous en prie, prenez en bonne part ce que je vous écris, car je n’ai en vue que le bien commun. Je vous notifie ce que nous avons reçu du bienheureux apôtre Pierre ; et je le crois si connu de tout le monde que je ne vous en aurais pas écrit, si nous n’avions pas été si émus de ce qui est arrivé. Des évêques sont arrachés de leurs sièges ; on en établit d’autres à leur place et l’on oblige les fidèles à reconnaître ceux dont ils ne veulent pas. Je vous en prie, qu’il n’en soit plus ainsi, et écrivez plutôt contre ceux qui agissent de la sorte, afin que les Eglises ne soient plus troublées ; que les évêques et les prêtres n’aient plus de violences à supporter ; que les fidèles ne soient plus obligés d’agir contre leur conscience. Ne prêtons pas à rire aux païens, et n’attirons pas sur nous le courroux de Dieu ! Chacun de nous, au jour du jugement, aura à rendre compte de ce qu’il aura fait en cette vie.

« Que tous aient des sentiments agréables à Dieu, afin que les Eglises, ayant reçu leurs évêques, se réjouissent en Notre Seigneur Jésus-Christ, par lequel gloire soit au Père dans les siècles des siècles. Amen.

« Je désire, très-aimés frères, que vous vous portiez bien dans le Seigneur. »

Malgré la lettre du concile de Rome1*,* les eusébiens continuèrent à se conduire avec orgueil, à troubler les Eglises et à ourdir des intrigues. Quant à leur chef, Eusèbe, évêque intrus de Constantinople, il ne put connaître la décision du concile romain, qu’il avait lui-même demandée dans une lettre adressée à l’évêque de Rome 2.

—

1 S. Athan., Apolog. cont. Arian., § 56.

2 Socrat., Hist. Eccl., lib. II, c. c. 11 et 12.

Il mourut avant que d’avoir reçu la réponse. L’Eglise de Constantinople rappela alors Paul, son évêque légitime. Mais les évêques ariens qui avaient formé le parti d’Eusèbe se prononcèrent de nouveau en faveur de Macedonius. De là des émeutes qui troublèrent la ville entière.

Constantius, qui était à Antioche, ordonna à Hermogène, son lieutenant en Thrace, de se rendre à Constantinople et d’en chasser Paul1. Hermogène voulut remplir son mandat en toute rigueur ; mais, dès qu’il entreprit d’exercer des violences contre le saint évêque, la ville entière se souleva. Il voulut comprimer l’émeute ; mais à peine avait-il donné des ordres aux troupes que sa maison fut envahie par le peuple ; on y mit le feu ; on le traîna lui-même dehors par les pieds et on le massacra. Constantius accourut en toute hâte à Constantinople ; punit la ville en lui ôtant la moitié du blé qui était distribué gratuitement chaque année, comme l’avait ordonné Constantin, et chassa de nouveau Paul de Constantinople, sans toutefois reconnaître Macedonius pour évêque.

Après cette expédition, il retourna à Antioche.

Paul se rendit à Rome, où il se trouva avec les autres évêques orientaux qui en avaient appelé à l’Occident des persécutions que les ariens leur avaient fait supporter. Outre Athanase et Marcellus, Paul trouva, à Rome, Asclépas de Gaza et Lucius d’Adrianopolis2.

La lettre de Julius aux eusébiens n’avait produit aucun effet en Orient. Les orthodoxes étaient trop timides pour se prononcer en faveur des persécutés contre des évêques qui jouissaient de la confiance de l’empereur. Ils n’osaient pas non plus se rendre à Rome pour examiner sérieusement les accusations des ennemis d’Athanase.

Après le concile de Rome, Julius avait donné à tous les orientaux qui s’y étaient trouvés, des lettres de communion, dans lesquelles il décidait qu’ils étaient évêques

—

1 Socrat., c. 13 ; Sozom., *Hist. Eccl,* lib. III, c. 7.

2 *Ibid., Hist. Eccl.,* lib. II, c. c. 14 et 15 ; Sozom., *Hist. Eccl*, lib. III, c. 8.

légitimes et condamnait ceux qui leur feraient opposition. Forts de ces lettres qui avaient une haute autorité les évêques déposés retournèrent à leurs sièges. Mais les orientaux refusèrent de reconnaître cette sentence. Ils avaient écrit à l’évêque de Rome avec trop d’aigreur pour qu’il en fût autrement. L’exemple de Novatianus qu’ils avaient opposé à Julius n’était pas très-bien choisi, car Novatianus fut d’abord accepté par l’Orient, comme légitime évêque de Rome, et il ne fut abandonné que quand sa cause eut été examinée en Orient. Les orientaux, en prétendant que l’Occident n’avait point à s’occuper de ce qui se passait en Orient, scindaient l’Eglise qui était partout la même et devait vivre d’unité. Les évêques orthodoxes le savaient ; c’est pourquoi la sentence de l’Occident, rendue par le concile de Rome et notifiée par l’êvêque Julius, avait une si haute importance. Les évêques eusébiens avaient été blessés des procédés de l’évêque de Rome. « Nous savons bien, lui avaient-ils écrit3, que l’Eglise des Romains s’est toujours glorifiée de son importance, et prétend avoir été, dès l’origine, la demeure des apôtres, la source et la métropole de la piété ; cependant, les docteurs de la foi lui sont venus d’Orient. Mais, alors que nous serions vaincus en nombre et en magnificence, nous n’en serions pas moins supérieurs en vertu. En communiquant avec Athanase, disaient-ils à Julius, vous avez méprisé notre concile et votre procédé est aussi injuste que contraire aux règles ecclésiastiques. Cependant nous ne refusons pas d’être en communion avec vous, mais à condition que vous ne prendrez pas le parti des expulsés, que vous reconnaîtrez ceux qui ont été mis à leur place, et reconnaîtrez la légalité de nos décisions. »

—

1 Socrate (c. 15) dit que c’était en vertu d'une prérogative de l’Eglise romaine que Julius avait rétabli les évêques qui avaient été jugés au concile de Rome. Cet historien se trompe de date, car ce ne fut que quatre ans après, au concile de Sardique, que l’on proposa *d'accorder* le droit d’appel à Julius, dans les causes épiscopales. L’erreur de Socrate a causé celle de Sozomène (lib. III, c. 8) qui affirme que l’évêque romain avait, à cause de la dignité de son siège, une surveillance générale pour les causes épiscopales. Nous verrons l’établissement de cette prérogative du siège de Rome que les deux historiens ont mentionnée par anticipation dans leurs récits.

2 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 15.

3 Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. III, c. 8.

On a vu comment Julius avait répondu à cette lettre.

En arrivant à Alexandrie, Athanase fut reçu avec enthousiasme par les orthodoxes. Grégoire et la populace l’attaquèrent ; les orthodoxes le défendirent et il s’ensuivit des rixes dans lesquelles quelques personnes auraient été tuées. Les ariens rejetèrent sur Athanase tout ce qui arriva. Mais, comme dit Socrate, on sait quelles sont les suites des émeutes populaires, et on calomnie Athanase en lui faisant porter la responsabilité des violences qui eurent lieu. Parmi ses calomniateurs se distinguait Sabinus, évêque de Macédoine. Si cet évêque, ajoute l’honnête historien, avait bien voulu faire attention aux maux que les ariens et Macedonius causèrent à l’Eglise, il aurait eu la pudeur de garder le silence, s’il n’avait pu se décider à donner à Athanase les éloges qui lui sont dus. Mais il affecte de dissimuler le mal que les ariens et Macedonius ont fait.

Ce Sabinus était un partisan fanatique du pseudoévêque Macedonius.

Paul crut aussi pouvoir, après la décision romaine, retourner à son siège1. Aussitôt Constantius, qui était toujours à Antioche, écrivit à Philippe, préfet du prétoire, de chasser de nouveau le saint évêque et de mettre à sa place Macedonius. L’exemple de Hermogène était peu encourageant pour Philippe. Il eut donc recours à la ruse, fit dire à Paul qu’il avait besoin de l’entretenir des affaires publiques, et lui donna rendez-vous aux bains dits de Zeuxippe. Paul s’y rendit. Philippe alors lui montra les ordres de l’empereur. De nombreux fidèles qui avaient appris la démarche imposée à Paul, soupçonnant quelque piège, s’étaient rendus devant les bains. Philippe, craignant une émeute, fit entrer Paul, des bains dans le palais, et de là sur un vaisseau préparé pour cette expédition. Il voguait déjà pour Thessalonique, en Macédoine, lorsque le peuple ne se doutait pas encore de son départ. Tout à coup, Philippe parut sur un char ayant à ses côtés Mace-

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 16 ; Sozom., *Hist. Eccl,* lib. III, c. 9.

donius, précédé et suivi d’une véritable armée. Le peuple courut en foule vers l’église pour savoir ce qui allait se passer. Orthodoxes et ariens étaient confondus. La place de l’Eglise était trop étroite pour contenir la foule. Bientôt le char du préfet ne put ni avancer ni reculer ; les soldats prirent pour de la résistance l’obstacle purement matériel qu’ils rencontraient ; ils dégainèrent et se jetèrent comme des furieux sur un peuple inoffensif. Trois mille cent cinquante personnes furent massacrées ou étouffées. Tel fut l’exploit qui ouvrit à Macedonius les portes de l’église. Il y entra d’un air placide, comme si les environs n’étaient pas couverts de sang et de cadavres. L’église où il entrait était celle *de la Paix.* Constantius faisait alors construire à côté celle de la Sagesse (Sophia) ; les deux églises communiquant ensemble n’en firent qu’une, laquelle fut appelée église de la Sagesse divine ou Sainte-Sophie.

Paul, relégué à Thessalonique, sa ville natale, eut la permission de voyager en Macédoine, mais l’Orient lui fut absolument interdit.

L’autre victime de l’arianisme, Athanase, ressentit, peu de temps après son retour, les effets de la haine atroce que lui portaient ses ennemis. Ils l’accusèrent d’accaparer les blés qui devaient, d’après les fondations de Constantin, être donnés aux pauvres par l’Eglise d’Alexandrie1. Constantius ajouta foi à ces calomnies et condamna Athanase à mort. Cet empereur était toujours, à Antioche, entouré de ses évêques ariens, et ce fut là qu’il rendit cette cruelle sentence.

Athanase, prévenu à temps des ordres donnés par l’empereur, s’enfuit de nouveau à Rome2. Paul, de son côté, feignit d’aller à Corinthe et s’embarqua aussi pour

—

1 Socrat., *Hist., Eccl.,* lib. II, c. 17.

2 II y a de la confusion dans les récits de Socrate et de Sozomène qui ont confondu les derniers faits relatifs à Paul et à Athanase avec ceux qui s’étaient passés avant le concile de Rome. Avant le concile de Rome, Athanase s’enfuit pour échapper aux violences de Grégoire ; de retour après le concile, il s’enfuit de nouveau à Rome à cause de la condamnation de Constantius. Paul avait été exilé, pour la seconde fois, après le meurtre de Hermogène ; de retour à Constantinople, après le concile de Rome, il fut exilé par Philippe en Macédoine, et gagna de nouveau Rome.

Rome. L'un et l’autre, soutenus de l’évêque de Rome, adressèrent une requête à Constans, empereur d’Occident, qui prit en main leur cause1.

Constans s’était montré plein de déférence et de respect pour Athanase, et l’avait chargé de lui procurer des livres des saintes Ecritures. Athanase n’avait jamais eu avec lui d’autres relations ; il fut donc très-surpris, lorsqu’il était à Rome, de recevoir une lettre de Constans qui le mandait à Milan2. Il s’y rendit et ce fut là qu’il apprit que Constantius, à la demande de son frère, avait consenti à la réunion d’un concile, où les évêques orientaux et occidentaux réunis pourraient mettre fin à toutes les divisions.

Mais, avant d’en arriver à cette proposition, Constans avait demandé à son frère de lui envoyer trois évêques pour l’instruire des circonstances de la déposition de Paul et d’Athanase. C’était alors que les ariens, restés à Antioche après le concile, avaient envoyé Narcissus, de Néroniade ; Théodore, de Héraclée ; Maris, de Chalcé- doine ; et Marc, d’Arethuse en Syrie. Ils s’étaient rendus à Trèves, où Constans se trouvait alors. On leur avait proposé une conférence avec Athanase ; mais ils l’avaient refusée, prétendant qu’on devait admettre purement et simplement les décisions de leurs conciles. C’est alors aussi qu’ils avaient présenté à l’empereur la dernière profession de foi qui avait été rédigée à Antioche après le départ des orthodoxes. Ce voyage ne put éclairer Constans ; et Maximinus, évêque de Trèves, ami d’Athanase, refusa de communiquer avec les quatre évêques orientaux. L’Orient et l’Occident, après comme avant le concile de Rome, étaient toujours divisés.

La profession de foi, envoyée d’Antioche, fut sans doute l’objet de discussions et de commentaires en Occident ; c’est, pourquoi ceux qui l’avaient composée, guidés comme par un sentiment de repentir3, se réunirent

—

1 Ruffin, *Hist. Eccl*, lib. I,c. 19 ; Socrat., *Hist. Eccl.,*lib. II, c. 18 ; Sozom., *Hist. Eccl.,*lib. III, c. 10.

2 S. Athan., *Apolog. ad Constant*., § 4*.*

3 S. Athan., *De Synod.,*§§20 et seq. ; Socrat., *Hist. Eccl,*lib. II, c. c. 19 et 20 ; Sozomen., *Hist. Eccl,*lib. III, c. 11.

trois ans après à Antioche (345), et composèrent une nouvelle exposition de foi, d’une longueur démesurée, et qui peut plutôt passer pour un traité théologique sur la Trinité. Ce traité était exact, également éloigné des erreurs d’Arius et de Sabellius ; mais on n’y avait pas inséré le mot *consubstantiel.* Cette pièce ne contient rien au fond qui ne soit dans celles que nous avons données précédemment ; nous ne croyons donc pas utile de la transcrire. On doit remarquer cependant qu’on y condamne Photinos que l’on nomme Scotinos par antiphrase *(Photinos* signifie *lumineux* et *Scotinos, ténébreux).* Ce Photinos avait été disciple de Marcellus d’Ancyre, et professait incontestablement les hérésies de Sabellius et de Paul de Samosate, hérésies reprochées à Marcellus lui-même. Ils envoyèrent leur écrit aux évêques d’Italie par Eudoxius, évêque de Germanicie, Macedonius, évêque de Mopsueste en Cilicie, Martyrius, et plusieurs autres. Ce dernier était le même sans doute qui avait apporté les premières lettres des évêques eusébiens à Julius de Rome. Les évêques occidentaux refusèrent de s’occuper de cette nouvelle exposition de foi et répondirent que le symbole rédigé à Nicée leur suffisait.

Tandis que des évêques orientaux faisaient cette démarche à l’égard de l’Occident, les deux empereurs Constans et Constantius s’entendaient pour la réunion d’un grand concile oriento-occidental. Constans avait été encouragé dans ses bonnes intentions par les évêques Athanase et Paul1. Ce dernier ne vécut pas jusqu’à la réunion du concile. Confiant dans les dispositions de Constantius qui consentait à faire reviser sa cause, il retourna à Constantinople en attendant le jugement qui serait rendu ; mais son retour fut l’occasion d’une émeute dont on le rendit responsable. Il fut pris et emmené à Cucuse, petite ville de Cappadoce, où il fut tué2.

Le concile oriento-occidental fut convoqué à Sardique en Illyrie. Les évêques s’y trouvèrent réunis à

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 20 ; Sozomen., *Hist. Eccl.,* lib. III, c. 11.

2 Theodor., *Hist. Eccl..,* lib. II, c. 4.

l’époque indiquée, au nombre de cent soixante-dix environ1. Selon Sabinus de Macédoine, il y avait sur ce nombre soixante-seize orientaux, au nombre desquels était Ischyras dont les ariens avaient fait un évêque, quoiqu’il n’eût pas été légitimement ordonné prêtre, et qu’il n’eût pas de siège épiscopal.

Les occidentaux avaient à leur tête le vénérable Osius et n’étaient accompagnés d’aucun officier civil. Les orientaux avaient amené avec eux le comte Musonianus, et Hesychius qui avait à la cour le titre de *Castrensis.* Les ariens comptaient toujours sur l’autorité impériale pour avoir raison. Parmi les évêques orientaux, les uns s’étaient excusés de ne pouvoir se rendre au concile à cause de leurs infirmités, d’autres prétendaient que le délai laissé pour s’y rendre n’était pas suffisant, et ils en faisaient porter toute la responsabilité sur Julius, évêque de Rome. Cependant, Athanase attendait à Rome le concile depuis dix-huit mois. Les orientaux avaient fixé pour rendez-vous Philippopolis en Thrace. Quand ils y furent arrivés, ils écrivirent aux occidentaux réunis à Sardique, qu’ils ne se rendraient pas au concile, s’ils restaient en communion avec Athanase qui était déposé2. Ils se décidèrent cependant à se rendre à Sardique, mais, en arrivant, ils protestèrent qu’ils ne mettraient pas le pied dans l’église, si l’on n’acceptait pas leurs conditions. Les évêques occidentaux, à la tête desquels étaient Protogènes de Sardique et Osius de Cordoue, répondirent qu’ils ne pouvaient rompre la communion avec un évêque qui n’était déposé qu’en vertu d’une sentence regardée comme invalide par Julius, évêque de Rome. Les orientaux insistèrent et les deux partis entretinrent alors une correspondance qui ne fit qu’aggraver leur hostilité réciproque.

Lés eusébiens espéraient que l’autorité de Constantius

—

1 S. Athan., *Hist. Arian. ad Monach.,*§15*·, Apol. cont. Arian.,* §§36 et seq. ; Theodor., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 3 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 20 ; Sozom., *Hist. Eccl..* lib. III, c. 11.

2 Socrate joint le nom de Paul à celui d’Athanase ; mais c’est une erreur ; Paul avait été tué alors, comme l’affirme Théodoret ; et la lettre du concile de Sardique, citée plus bas, prouve que le saint évêque de Constantinople n’était pas au concile. Sozomène a évité cette faute de Socrate, son devancier.

imposerait à leurs adversaires ; mais lorsqu’ils virent que la procédure serait purement ecclésiastique1 ; que de toutes les Eglises arrivaient des témoins contre eux. avec des documents en bonne forme ; que deux vénérables évêques, Arius, appelé aussi Macarius, de Petra en Palæstine, et Asterius, de Petra en Arabie, les avaient quittés pour s’unir aux occidentaux et aux persécutés, et racontaient leurs mauvais desseins et leurs secrets, ils craignirent que le jugement, au lieu de frapper leurs victimes, ne retombât sur eux. En voyant surtout Athanase manifester une grande confiance dans le résultat des procédures, ils tinrent des conférences secrètes dans le palais, où on leur avait fait préparer des logements. Ils se disaient l’un à l’autre : nous avions un but en venant ici, mais nous en obtiendrons un tout contraire ; nous comptions sur l’appui des comtes, et il nous fera défaut ; nous serons certainement condamnés. Vous savez tous ce qui a été fait ; Athanase a entre les mains l’enquête de la Maréote qui suffit pour le justifier et nous couvrir de déshonneur. Pourquoi rester ici ? Trouvons un prétexte pour nous retirer ; mieux vaut fuir, quoique ce soit, peu honorable, que d’être convaincus de calomnie ; si nous fuyons, nous pourrons encore soutenir notre parti ; s’ils nous condamnent, nous aurons pour nous l’empereur qui ne permettra pas au peuple de nous chasser de nos sièges.

Telles sont les conversations qu’avaient entre eux les eusébiens, au rapport de saint Athanase.

Osius et les occidentaux les pressaient de prendre un parti. Athanase et les autres sont là, disaient-ils, qui se chargent de prouver que vous êtes calomniateurs. Si vous craignez le jugement, pourquoi êtes-vous venus ici ? Il fallait ne pas venir ; une fois arrivés, il faut rester. Ils étaient fort embarrassés, lorsque Constantius leur donna avis d’une victoire qu’il venait de remporter sur les Perses. Il faut partir, dirent-ils aussitôt. L’empereur ne pouvait pas sans doute célébrer sa victoire sans eux.

—

1 S. Athan., *Hist. Arian. ad Monach.,* §§ 15 et seq.

Personne ne fut dupe d’un tel prétexte qu’ils communiquèrent au concile par l’intermédiaire d’Eustathe, prêtre de l’Eglise de Sardique. Osius, au nom du concile qu’il présidait, leur répondit aussitôt : « Venez vous purger des accusations élevées contre vous, des calomnies qui vous sont reprochées, ou, sachez que le concile vous condamnera comme coupables, et déclarera innocents Athanase et ceux qui sont avec lui. « Mais en conscience, se sentant coupables, ils étaient effrayés, et plus disposés à fuir sans retard qu’à obéir à la lettre qui leur était adressée.

Ils s’enfuirent donc honteusement et retournèrent à Philippopolis, où ils se constituèrent en concile.

Ils commencèrent par condamner le mot *consubstantiel*1 et affectèrent de le remplacer par un mot qui exprimait une idée toute contraire ( άνομοίος ) ; puis ils confirmèrent leurs premières sentences contre Athanase, Paul, Marcellus et Asclépas, et déposèrent Julius de Rome pour avoir communiqué le premier avec les évêques condamnés ; Osius, fut déposé pour le même motif, et parce qu’il avait été l’ami de Paulinus et d’Eusthate d’Antioche ; Maximinus, évêque de Trèves, parce qu’il avait communiqué le premier avec Paul de Constantinople et lui avait facilité les moyens de retourner à son église, et de plus, parce qu’il n’avait pas voulu communiquer avec les orientaux qui étaient allés dans les Gaules. Ils déposèrent encore Protogènes de Sardique et Gaudentius. Le premier, parce qu’il était en communion avec Marcellus qu’il avait d’abord condamné ; le second, parce qu’il n’avait pas suivi la même ligne de conduite que son prédécesseur Cyriacus, et avait rétabli ceux qu’il avait déposés.

Ils notifièrent leurs décisions dans une lettre qu’ils adressèrent à tous les évêques de la catholicité2. Ils y renouvelèrent toutes leurs accusations contre leurs adversaires, même celles sur lesquelles on ne pouvait se faire

—

1 Socrat. et Sozom., *Loc. cit.*

2 Ap. Labb., *Concit.,* t. II ; S. Hilar. Pictav., *De Synod.,* §§33 et seq. ; *Fragment. III.*

aucune illusion ; et ils joignirent à cette circulaire la dernière des professions de foi rédigées au concile d’Antioche. Cette communication fut faite au nom du concile convoqué à Sardique, quoique les signataires fussent réunis à Philippopolis. Ils prétendaient à eux seuls former le concile, sous prétexte, sans doute, que les autres étaient excommuniés ou communiquaient avec ceux qui l’étaient.

Parmi les évêques réunis à Philippopolis, tous n’étaient pas ariens ; la plupart étaient très-orthodoxes ; mais ils s’étaient laissés tromper par ceux des évêques qui avaient assisté au concile de Tyr et qui avaient voué à Athanase une haine aveugle. On peut croire aussi que plusieurs, se trouvant pour la première fois en présence de l’Occident qu’ils regardaient comme barbare, se trouvaient humiliés d’être placés sur le pied d’égalité avec lui. La lettre de l’évêque de Rome, et sa prétention de réviser, au nom de l’Occident, les jugements qu’ils avaient rendus, les avaient profondément blessés. Cependant, ils devaient bien voir que la décision du concile romain n’était pas considérée comme une sentence suprême, puisqu’un concile était convoqué à Sardique pour la contrôler et juger eu dernier ressort.

Mais, dans ce concile, les occidentaux étaient nombreux ; plusieurs orientaux leur étaient unis et s’entendaient avec eux pour juger à nouveau et d’une manière définitive toutes les questions qui troublaient l’Eglise. La plupart des évêques, réunis à Philippopolis, s’étaient prononcés trop ouvertement dans ces questions pour ne pas considérer comme une désapprobation la seule pensée de les examiner de nouveau. De là une scission qui ne leur fait pas honneur, et qui a laissé planer des soupçons sur leur bonne foi. Les conciles orientaux ou occidentaux ne pouvaient être considérés ni les uns ni les autres comme des tribunaux suprêmes. C’est pourquoi on avait convoqué à Sardique un concile oriento-occidental qui devait représenter la catholicité et juger en dernier ressort.

Les évêques réunis à Sardique1 examinèrent de nouveau les causes d’Athanase, de Marcellus d’Ancyre et d’Asclépas de Gaza. Athanase fut reconnu innocent et les procédures du concile de Tyr contre lui furent considérées comme des machinations et des calomnies inspirées par la haine. Marcellus d’Ancyre ayant fait une profession de foi orthodoxe, on déclara qu’il était innocent des erreurs qu’on lui avait reprochées. Asclépas de Gaza présenta la procédure d’Eusèbe de Cæsarée son métropolitain et de plusieurs autres évêques, ses juges, qui l’avaient rétabli sur son siège.

Lucius d’Adrianopolis, poursuivi également par les ariens, avait porté sa cause au concile ; il fut considéré comme innocent, dès que ses accusateurs s’étaient enfuis.

Le concile excommunia et déposa ensuite les évêques intrus d’Alexandrie, d’Ancyre et de Gaza ; puis ceux qui avaient montré le plus de passion dans les intrigues ariennes, c’est-à-dire Théodore de Héraclée en Thrace, Narcissus de Néroniade, Étienne d’Antioche, George de Laodicée, Acacius de Cæsarée en Palæstine, Ménophantis d’Ephèse, Ursace de Singidunum et Valens de Mursia. Le concile ne crut pas utile de rédiger une nouvelle profession de foi ; le symbole de Nicée fut regardé comme suffisant.

Les décisions du concile furent communiquées aux Eglises qu’elles intéressaient d’une manière particulière ; aux empereurs, à Julius, évêque de Rome, et à tous les évêques de la catholicité. On possède encore cette dernière lettre, ainsi que celles qui furent adressées à Julius et à l’Eglise d’Alexandrie. Ces documents méritent une attention particulière.

Avant de les citer, nous devons faire connaître les canons qui furent adoptés par le concile. Ils sont au nombre de vingt et fort importants2.

Osius, évêque de la ville de Cordoue, dit : « Il

—

1 S. Athanas., *Hist. Arian. ad Monach.,* § 17 ; *Apol. cont. Arian.,* § 36 ; S. Hilar. Pictav., *Fragment. II ;* Theodor., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 6 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 20 ; Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. III, c. 12 ; Labb., *Concit.,* t. II.

2 V. Balsam., *Comment,* et les diverses collections de canons ou de conciles.

existe une mauvaise coutume, source de graves abus et qu’il faut absolument extirper ; c’est celle qui consiste en ce qu’un évêque peut être transféré d’une petite ville dans une autre plus importante. La cause de ces translations est évidente, car on n’a pas encore rencontré d’évêque qui ait cherché à passer d’une grande église dans une petite. Il est donc évident que ceux qui changent de siège se laissent séduire par la cupidité, l’orgueil et le désir de paraître posséder un plus grand pouvoir. Vous plaît-il que cet abus soit plus énergiquement condamné ? Pour moi, je pense que l’évêque coupable ne doit même pas obtenir la communion laïque. »

Tous les évêques répondirent : « Nous sommes du même avis. »

Dans ce canon, le concile refuse la communion, même à la mort, aux évêques qui auraient soudoyé des fidèles pour se faire acclamer et élire dans l’Eglise.

Le concile de Nicée avait décidé que, à la mort, la communion ne devait être refusée à personne1.

Osius, reprenant la parole, dit : « Il est nécessaire d’ajouter qu’aucun évêque ne peut passer dans une autre province pour y exercer le ministère ; je n’admettrais qu’une exception pour le cas où ses frères l’appelleraient, car il ne faut pas empêcher que les évêques se rendent service mutuellement. Il faut également pourvoir au cas où un évêque aurait une discussion contre un de ses collègues, et décider qu’il ne pourra remettre le jugement aux évêques d’une autre province. S’il pense que sa cause est bonne, et que le jugement doit être révisé, si cela paraît bon à Votre Dilection, honorons la mémoire de l’apôtre Pierre, et que ceux qui auront jugé écrivent à Julius, évêque des Romains, et que le jugement soit révisé, si cela est nécessaire, par les évêques de la province voisine, que l’évêque romain choisira. Mais si l’on ne peut établir que la cause doive être révisée, que le premier jugement soit purement et simplement confirmé. »

—

1 Dans le deuxième canon on prive même de la communion laïque ceux qui avaient acheté des suffrages pour se faire élire évêques.

Avant le concile de Sardique, il était arrivé que ceux qui étaient condamnés dans une Eglise, cherchaient un refuge dans d’autres Eglises, où ils cherchaient à prouver leur innocence et à être admis en communion. Mais il n’y avait pas là d’appel judiciaire d’un juge à un juge supérieur. Le concile de Sardique voulut attribuer à l’évêque de Rome un droit d’appel d’après lequel cet évêque devait décider si le premier jugement méritait d’être confirmé ou s’il devait être révisé par un second tribunal composé des évêques de la province la plus rapprochée de celle où le premier jugement avait été rendu.

Les évêques de Rome se sont autorisés de ce canon pour s’attribuer le droit d’appel dans les causes ecclésiastiques.

De leur côté, les partisans de la papauté ont cherché à élever sur ce même canon des théories favorables à leur système. Ils n’ont pas remarqué que le concile, *en accordant* à l’évêque de Rome le droit d’appel, a prouvé que cet évêque était inférieur au concile, puisque ce dernier lui accordait une prérogative ; de plus, que le concile ne connaissait pas les prétendus droits auxquels la papauté a voulu donner une base divine, puisqu’il *lui accordait* un de ces droits, dans le but unique d*'honorer la mémoire de saint Pierre*, c’est-à-dire un des apôtres fondateurs de l’Eglise de Rome.

Le canon du concile de Sardique prouve avec évidence que, dans l’Eglise, vers le milieu du IVme siècle, on n’avait pas la moindre idée de ce pouvoir que l’on a appelé depuis la papauté.

Le droit d’appel fut-il donné à l’évêque de Rome, en général, ou seulement à Julius, à cause des circonstances difficiles où l’on se trouvait alors et des vives discussions soulevées par l’arianisme ? Il semble que le concile, en nommant Julius, n’avait l’intention d’attribuer le droit d’appel qu’à cet évêque personnellement. Alors qu’on admettrait qu’il fût donné à l’évêque de Rome d’une manière générale, on ne pourrait tirer de là aucune preuve en faveur de la papauté. En effet, si cette insti-

tution eût été reconnue telle qu’elle s’est présentée depuis à la foi de ses fidèles, comment un concile aurait-il eu l’idée de conférer à l’évêque de Rome une autorité qu’il eût possédée d’une manière plus complète et *de droit divin ?*

Le canon de Sardique est une preuve évidente et incontestable que l’on ne reconnaissait même pas à l’évêque de Rome l’autorité nécessaire pour réviser les jugements épiscopaux ; à plus forte raison ne lui reconnaissait-on pas de pouvoirs plus étendus.

On doit remarquer le motif invoqué par Osius en faveur de la prérogative qu’il proposait d’accorder à l’évêque de Rome. C’était, dit-il, *pour honorer la mémoire de saint Pierre.* Ce motif accuse dans les évêques occidentaux une disposition à relever l’Eglise de Rome en lui donnant pour fondateur le premier des apôtres, c’est-à- dire que, à cause de saint Pierre, l’évêque de Rome devait être le premier évêque de l’Eglise. Peut-être croyait-on relever ainsi l’Occident qui aurait possédé la première Eglise apostolique. Personne n’avait certainement alors idée des prétentions papales qui n’existaient pas encore ; mais, lorsqu’il s’agit d’une institution qui a acquis une si grande importance dans la société chrétienne, il faut indiquer à l’avance les faits qui en ont été comme les germes. Parmi ces faits, on doit signaler d’abord l’affectation de donner à l’Eglise de Rome saint Pierre pour fondateur, quoique saint Paul mérite beaucoup mieux ce titre ; puis, l’orgueil de plusieurs évêques romains qui se considéraient comme les premiers des évêques, parce que leur siège était dans la capitale de l’empire. Ces deux faits servirent de base, d’abord à quelques prérogatives purement honorifiques qui furent accordées aux évêques de Rome, et à certains droits que leur conférèrent les évêques occidentaux.

On s’habitua, à dater du IVme siècle, à considérer les évêques de Rome comme les successeurs de saint Pierre. A cette époque, on commença à appliquer à l’Eglise l’organisation de l’empire. Dès lors, l’évêque de Rome fut reconnu comme le premier, parce qu’il était celui de la

première capitale. De la combinaison de ces deux idées : de la succession de saint Pierre et de la primauté épiscopale, sortit la théorie de la papauté.

Ce travail de transformation dura trois siècles. Il ne fallait pas moins pour passer, de prérogatives purement ecclésiastiques, à un pouvoir prétendu divin. Puis ce pouvoir prétendu divin mit dix siècles à se développer et à arriver au point où nous le voyons aujourd’hui.

Des premières prétentions des évêques de Rome à l’absolutisme et à l’infaillibilité, il y avait une longue distance à parcourir. Si l’on n’avait pas voulu à Rome outrepasser le canon de Sardique, l’Orient, orthodoxe n’eût pas fait d’objection. Il avait accepté ce canon comme on l’a vu par les témoignages de Socrate et de Sozomène cités précédemment.

Gaudentius, évêque de Naïssos, en Dacie, prit la parole après Osius et dit : « Si cela vous semble bon, on devrait ajouter à la dernière décision que si un évêque a été déposé par des évêques voisins, mais qu’il ait l’intention de faire réviser sa cause, on ne mette personne à sa place avant que *l’évêque romain* n’ait rendu sa sentence en cette affaire. »

Ce canon était le complément du précédent et une suite du droit d’appel conféré à l’évêque de Rome. Osius développa encore ce droit dans le canon suivant.

L’évêque Osius dit : « Dans le cas où un évêque aurait été jugé et déposé par tous les évêques de la province, si le condamné en appelle au bienheureux évêque de l’Église romaine, et si cet évêque juge qu’il soit juste de revenir sur les causes, qu’il daigne écrire aux évêques de la province et à ceux de la province limitrophe d’examiner de nouveau la cause et de juger en toute sincérité. Si celui qui demande la révision de sa cause y intéresse tellement l’évêque romain qu’il l’engage à envoyer des prêtres de son entourage1 ; cet évêque jugera ce qu’il devra faire en cette circonstance, et s’il juge à propos d’envoyer des prêtres qui assistent au

—

1 On se sert dans le texte latin des mots *de latere* qui ont été conservés dans la langue papale pour désigner des envoyés ou légats représentant le pape d’une manière plus directe et plus complète.

jugement avec les évêques et qui représentent l’autorité de celui qui les aura envoyés. S’il pense au contraire qu’il suffit que les évêques comprovinciaux terminent l’affaire, il fera ce qu’il jugera bon dans sa sagesse. »

Avant le concile de Sardique, on n’avait pas jugé utile, même en Occident, d’accorder à l’évêque de Rome les prérogatives mentionnées dans les canons précédents1. Le concile était l’autorité supérieure de l’Église. Celui de Sardique lui-même en était une preuve évidente, puisqu’il était Convoqué pour juger en dernier ressort des causes ecclésiastiques déjà révisées par l’évêque de Rome, dans un concile. On avait eu l’intention de réunir à Sardique un concile œcuménique, qui formait la seule autorité souveraine dans l’Église. Mais, par suite de la retraite ou de l’absence d’un grand nombre d’évêques orientaux, le concile ne put avoir ce caractère.

1 Des savants ont prétendu que l’appel à Rome était antérieur au concile de Sardique ; mais leurs preuves ne sont pas solides. M. Héfelé renvoie à Noël- Alexandre comme à l’historien qui a établi d’une *manière irréfutable* que le droit d’appel n’avait pas été établi par le concile de Sardique, et que les papes en jouissaient auparavant. (Héfelé, *Histoire des Conciles.* T. 1, p. 559. Édit. 1869). Or quels sont les arguments de Noël-Alexandre ? (Nat. Alexand. *Histoire Eccl.* 4.Sœcul. Dissertat. 28.) Le droit d’appel, dit-il, est la conséquence de la primauté de droit divin, donc il est primitif dans l’Église et d’institution divine. Il est bien évident que la primauté de droit divin n’existant pas, comme nous l’avons amplement démontré par toute l’histoire qui précède, la conséquence qu’en tire Noël-Alexandre n’existe pas non plus. Cet historien ne pouvait avoir raison que contre les gallicans, comme P. de Marca, qui admettaient là primauté, tout en entendant le canon de Sardique dans son véritable sens. Les gallicans pouvaient être illogiques, mais l’argumentation de Noël-Alexandre ne peut avoir de valeur contre ceux qui, d’accord avec toute l’histoire des premiers siècles, nient toute primauté papale de droit divin. Si Noël-Alexandre avait voulu démontrer sa thèse, il eût dû citer des faits, des appels antérieurs au concile de Sardique. Mais il n’a même pas tenté de le faire, et le premier fait qu’il a cité avec plus ou moins de raison (proposit. III) est postérieur au concile de Sardique. M. Héfelé n’est donc pas difficile en fait de preuves lorsqu’il regarde comme *irréfutable* la démonstration prétendue de Noël-Alexandre. Marca (*de Concordat, sacerdot. et imp.,* lib. VII), Richer *(Hist. Concil. general.,* lib. I), du Pin (de antiq*. Eccl. discipl. Dissert. II),* et les vrais gallicans ont parfaitement compris le canon de Sardique, et Noël-Alexandre l’a faussé par suite de ses préjugés papistes. L’Église orthodoxe a entendu le canon de Sardique comme les gallicans que nous venons de citer. (V. Balsam. et Zonar. *Comment.)*

En lisant avec bonne foi el sans préjugés les canons de Sardique, il est évident : 1° que le concile *accorde* à l’évêque de Rome une prérogative *nouvelle ;* 2° que cette prérogative n’a pour objet que les causes des évêques ; 3° que le concile ne lui défère pas le droit d*e juger,* mais de provoquer une révision du premier jugement de la part des évêques voisins de la province où le procès avait eu lieu, et d’y prendre part par ses délégués. L’évêque de Rome n’était pas établi *juge* en appel ; l’appel n’avait d’autre résultat que de provoquer un nouveau jugement ou la confirmation de l’ancien par les évêques.

On ne peut voir autre chose dans les canons de Sardique ; et c'est en vain que les papistes ont voulu y découvrir une prérogative d’où on pourrait déduire leur système.

Le sixième canon règle ce qui concernait les élections et ordinations épiscopales ; on y défend d’ordonner un évêque pour un village ou pour une petite ville, où un prêtre suffisait. Il ne faut pas, dit-on, y placer un évêque de peur que le titre et l’autorité d’évêque ne soient rabaissés.

Chaque Église avait à sa tête un évêque jusqu’au moment où le christianisme dépassa les limites des villes importantes et s’établit dans les villages. Quand il en fut ainsi, des prêtres suppléèrent l’évêque dans les Églises de moindre importance, dans certaines circonscriptions déterminées que l’on appela depuis diocèses ou éparchies. L’évêque resta seul à la tête du diocèse qui ne forma qu’une Église composée de plusieurs membres ou paroisses.

Par le septième canon, le concile, sur la proposition d’Osius, décida que les évêques ne devaient point, se charger de sollicitations auprès des empereurs, et qu’ils ne pouvaient, aller au palais que pour y prendre le parti des malheureux, ou sur l’ordre de l’empereur. L’évêque de Carthage, Gratus, qui assistait au concile, s’était plaint de ce que les évêques d’Afrique recouraient trop souvent à l’empereur.

Depuis que les empereurs étaient chrétiens, beaucoup d’évêques se montraient trop courtisans. Le concile de Sardique vit là un inconvénient grave. Le devoir des évêques comme de tous les fidèles est d’être soumis aux puissances légitimement établies, et de donner l’exemple de l’obéissance légale et du respect. Mais les évêques serviles qui voudraient abuser de leur titre pour satisfaire leur propre ambition ou celle de leurs créatures, manqueraient gravement à leur devoir, comme l’a décidé le concile de Sardique. Osius qui proposa le canon pouvait, sous ce rapport, servir d’exemple. Il n’avait point abusé en sa faveur ou en faveur des autres, de la confiance que le grand Constantin avait eue en lui. Toutes les actions connues de ce saint évêque ont un caractère exclusivement religieux ; et il se montra, en toutes circonstances, un véritable évêque chrétien.

Osius proposa d’ajouter au canon précédent cette addition (can. 8) : que si un évêque devait s’adresser à la cour impériale en faveur des malheureux, il ne devait pas s’y rendre lui-même, mais y envoyer son diacre.

Ce canon fut adopté. Le concile se montrait fort préoccupé d’éloigner les évêques de la cour. On peut croire que la conduite d’Eusèbe et de ses amis avait motivé ces dispositions. Le concile craignait une nouvelle influence épiscopale auprès des empereurs, influence qui avait encore de si mauvais résultats auprès de Constantius.

Sur la proposition d’Osius, on ajouta un nouveau canon sur le même sujet (can. 9). D’après cette disposition, les évêques devaient employer, de préférence, pour s’adresser à la cour, l’intermédiaire soit de l’évêque de la ville où résidait l’empereur, soit des évêques qui se trouvaient auprès du souverain, pour le service religieux ; ceux qui venaient à Rome devaient employer l’intermédiaire de l’évêque de cette ville, lequel, avant de transmettre les demandes à l’empereur, devait examiner si elles étaient fondées.

Alypius, évêque de Mégaris, en Achaïe, fit observer que l’on ne devait pas blâmer les évêques qui supportaient les fatigues d’un voyage à la cour pour y plaider la cause des malheureux, mais que les évêques ne devaient pas entreprendre un tel voyage pour d’autres motifs.

Osius proposa encore le canon suivant (can. 10) : « Je crois qu’il est nécessaire de décider que si un homme riche ou un jurisconsulte est élu pour évêque, il ne doit pas être ordonné avant d’avoir exercé les fonctions de lecteur, de diacre et de prêtre, et d’avoir prouvé, en les accomplissant bien, qu’il est digne de l’épiscopat. » L’apôtre des Gentils, ajouta Osius, défendit positivement d’ordonner évêque un néophyte. Le concile, à l’unanimité, adopta ce canon.

Il arrivait parfois qu’un évêque quittait son Église et même sa province pour aller prêcher en d’autres localités. Il pouvait y avoir à cette pratique des avantages ;

mais il arrivait aussi que l’évêque du lieu, moins savant et moins éloquent, se trouvait humilié, ce qui nuisait à sa légitime influence. On pouvait croire aussi que l’évêque prédicateur n’était pas guidé par son zèle seulement, mais qu’il avait le désir d’usurper l’Église d’un autre. Osius adressa ces observations au concile qui décida (can. 11) que les évêques ne pourraient pas, a moins de motifs fort graves, être absents de leurs églises plus de trois semaines.

Cette règle existait déjà pour les fidèles ; il ne leur était pas permis, à moins d’une absence justifiée, de s’absenter de leur église plus de trois dimanches consécutifs. Cette antique loi a été la base de la règle d’après laquelle, en Occident, les fidèles étaient obligés d’assister le dimanche à la messe paroissiale et ne pouvaient y manquer, sans faute grave, plusieurs dimanches de suite1.

On admit un adoucissement (can. 12) à la règle précédente en faveur des évêques qui ne pouvaient pas recueillir dans leur Église ce qui leur était nécessaire à eux et à leur clergé, et qui possédaient des ressources dans une autre localité. Il leur était permis de se rendre dans cette localité, d’y résider plus de trois semaines si cela était nécessaire, et même d’y officier dans l’église à la tête de laquelle serait un simple prêtre. Car il n’y avait pas à cette résidence les mêmes inconvénients que s’il s’agissait d’une église épiscopale.

Osius proposa un autre décret (can. 13) en vertu duquel un évêque ne pouvait recevoir un prêtre, un diacre ou un clerc, excommuniés par leur propre évêque. S’il agissait autrement, il devrait être traduit au synode pour rendre compte de sa conduite. Le concile vit là une règle excellente, très-propre à conserver la paix et la concorde dans l’épiscopat.

—

1 Cette règle était encore en pleine vigueur en France, il y a un demi- siècle. Elle est tombée, comme beaucoup d’autres institutions excellentes, sous les efforts des congrégations ecclésiastiques et surtout des jésuites, qui ont détruit, à leur profit, les agrégations paroissiales, et ont cherché à grouper les fidèles autour de leurs chapelles et de leurs confessionnaux ; leurs motifs sont assez clairs pour qu’il soit inutile d’y insister.

Je ne puis, continua Osius (can. 14), faire taire en moi ce sentiment qui m’anime : « Si un évêque s’abandonne à la colère et condamne injustement un prêtre ou un diacre, il ne faut pas qu’un innocent soit condamné et excommunié. » Tous les Pères répondirent : « Le condamné doit s’adresser aux voisins1 afin de faire juger sa cause. Il ne faut pas que l’évêque trouve mauvais que ses sentences soient revisées, et les juges ne doivent pas permettre aux inculpés de manquer de respect à l’évêque qui les aurait condamnés. C’est un devoir pour l’évêque d’être bon pour ses subordonnés, et ces derniers lui doivent respect et obéissance. »

Dans le 15me canon2, le concile décréta que l’ordination conférée par un évêque au clerc d’un autre évêque, sans le consentement de ce dernier, ne serait pas ratifiée.

Aëtius, évêque de Thessalonique, se plaignit au concile de ce que des prêtres et des diacres étrangers se rendaient fréquemment dans sa ville épiscopale et y résidaient fort longtemps. Le concile décida (can. 16) qu’on appliquerait aux prêtres et aux diacres la même règle que l’on avait établie pour les évêques dans le 11me canon.

Olympius, évêque d’Aénus en Thrace, fit observer que l’on devait permettre un long séjour dans les églises aux évêques qui étaient persécutés et obligés d’abandonner la leur devant les violences dont ils étaient l’objet. Osius se fit l’interprète d’Olympius auprès du concile qui reconnut (can. 17) la justesse de l’observation. L’exemple d’Athanase et des autres évêques persé-

—

1 Lorsque les provinces ecclésiastiques furent mieux délimitées, l’appel dut être adressé au premier évêque de la province ou métropolitain. Depuis le concile de Nicée, l’Eglise tendait à s’appliquer à elle-même les circonscriptions de l’empire ; mais, à l’époque du concile de Sardique, cette division n'était pas encore parfaitement établie. C’est pourquoi on ne mentionne pas les métropolitains dans les canons de cette assemblée, mais seulement *les évêques voisins* ou limitrophes.

2 Dans les collections latines, le canon 15me est précédé d’une disposition dans le même sens, prise sur la proposition de Januarius, évêque de Bénévent, et d’après laquelle un évêque ne devait point attirer le clerc d’un autre évêque et l'ordonner pour sa propre Eglise.

Dans son I6me canon, le concile de Nicée avait adopté une décision analogue.

cutés par les eusébiens était trop vivant pour qu’on ne fît pas droit à la demande d’Olympius.

Le concile de Sardique eut à s’occuper des troubles qui avaient existé dans l’Église de Thessalonique, et dut prendre une décision à ce sujet. Après la mort de l’évêque Alexandre, qui avait écrit en faveur d’Athanase, après le concile de Tyrl, l’Église de Thessalonique avait été troublée, et plusieurs évêques avaient été élus par les divers partis. On connaît, par les actes de Sardique (can. 18 et 19) Museus, Eutychianus et Aëtius, lequel fut enfin reconnu à peu près unanimement, et condamna, non-seulement Museus et Eutychianus, mais les clercs qu’ils avaient ordonnés. Il est probable que ces évêques avaient été réellement ordonnés, et que leurs clercs avaient reçu d’eux validement les ordres. Si l’on en croit les évêques orientaux réunis à Philippopolis2, Aëtius aurait été accusé de plusieurs crimes par Protogènes lui-même, évêque de Sardique. Mais il est probable que ces accusations avaient été soulevées par ses concurrents, et que l’évêque de Sardique fut convaincu de leur fausseté, puisqu’il reconnut Aëtius, au concile, comme évêque légitime.

Aëtius s’était montré rigoureux envers Museus, Eutychianus et leurs clercs. C’est pourquoi Gaudentius, évêque de Naïssos en Dacie, en appela à la concorde : « Frère Aëtius, dit-il (can. 18), tu sais que la paix règne dans ton Eglise depuis que tu es évêque. Afin qu’il ne reste aucune trace de discorde, il me paraîtrait raisonnable d’accueillir tous les clercs ordonnés par Museus et Eutychianus, car ils ne sont coupables d’aucune faute. »

Osius prit alors la parole. « Je pense, dit-il (can. 19), que nous devons être modérés, patients et miséricordieux à l’égard de tous. Cependant les clercs qui ont été ordonnés par quelques-uns de nos frères, et qui refusent de retourner aux Eglises pour lesquelles ils ont été

—

1 Nous avons vu cette lettre mentionnée dans celle de Julius citée précédemment.

2 V. leur lettre dans saint Hilaire de Poitiers, *Fragment. III.* §20.

ordonnés, ne doivent plus être admis. Quant à Museus et Eutycliianus, on ne peut les considérer comme des évêques ; mais on doit les admettre à la communion laïque, s’ils le demandent. »

Toute l’assemblée fut de cet avis.

L’évêque Gaudentius jugea qu’il fallait une sanction aux décrets qui venaient d’être promulgués (can. 20). Il proposa donc que l’évêque qui ne les observerait pas perdrait sa dignité épiscopale, s’il ne prouvait qu’il a eu des excuses légitimes.

Quant aux évêques qui iraient à la cour malgré les canons adoptés à ce sujet, il proposa que les évêques qui se trouveraient sur la route leur refuseraient leur communion, s’ils ne prouvaient qu’ils n’y allaient que sur l’ordre formel de l’empereur, ou pour des motifs jugés légitimes par le concile.

Ces pénalités furent admises1.

Le concile fit part de ses décisions à tous les évêques de l’Eglise catholique par une lettre qui est un monument historique très-important. Elle était ainsi conçue2 : « Le saint concile réuni à Sardique, par la grâce de Dieu, de la ville de Rome, d’Espagne, de Gaule, d’Italie, de Campanie, de Calabre, d’Afrique, de Sardaigne, de Pannonie, de Mœsie, de Dacie, de Dardanie, de l’autre Dacie, de Macédoine, de Thessalie, d’Achaïe, d’Epire, de Thrace, de Rhodope, d’Asie, de Carie, de Bythinie, de Hellespont, de Phrygie, de Pisidie, de Cappadoce, de Pont, de l’autre Phrygie, de Cilicie, de Pamphylie, de Lydie, des îles Cyclades, d’Egypte, de Thébaïde, de Lybie, de Galatie, de Palæstine, d’Arabie, aux évêques de toutes les Eglises, nos collègues de l’Eglise catholique et apostolique, nos frères bien-aimés, salut dans le Seigneur.

—

1 Dans les collections latines (can. 12), on trouve une proposition d’Osius qui adoucit un peu la décision prise dans le vingtième canon. L’évêque de Cordoue fit observer que des évêques pourraient se mettre en route pour la cour, n’ayant pas connaissance des canons adoptés. Dans ce cas, l’évêque qui se trouverait sur la route devrait les en instruire et les engager à retourner à leur Eglise, et à envoyer seulement leur diacre à la cour.

Il est évident que ce n’était là qu’une disposition provisoire.

2 Aρ. Athanas. *Apolog. cont. Arian.,* §§ 44 et seq.

Hilar. Pictav., *Fragment. II ;* Theodor. *Hist. Eccl.*, lib. II, c. 6.

« Les hérétiques partisans d’Arius ont commis de nombreux attentats contre les serviteurs de Dieu, fidèles à la vraie foi. Pour répandre leur mauvaise doctrine, ils ont essayé de chasser les orthodoxes. Ils se sont élevés avec tant de violence contre la foi, que les empereurs eux-mêmes n’ont pu ignorer plus longtemps leurs actions. C’est pourquoi, avec le secours de la grâce de Dieu, ces très-religieux empereurs nous ont eux-mêmes réunis1 des diverses provinces et cités, et nous ont accordé de tenir ce saint synode dans la ville de Sardique, dans le but de mettre fin à toute discussion, de condamner toute mauvaise doctrine, et de faire régner partout la piété envers le Christ. Obéissant aux exhortations des pieux empereurs, des évêques se sont rendus aussi en cette ville dans le but d’examiner, comme ils l’avaient eux-mêmes si souvent demandé, leurs accusations contre nos frères et collègues bien-aimés Athanase, évêque d’Alexandrie, et Marcellus, évêque d’Ancyre en Galatie. Leurs calomnies sont peut-être parvenues jusqu’à vous ; peut-être ont-ils cherché à vous tromper par ces calomnies, afin de détourner votre attention de leurs mauvaises doctrines. Mais cette manière d’agir ne peut durer plus longtemps, car le Seigneur protège les Eglises, lui qui est mort pour elles et pour nous tous, et nous a ouvert par ses mérites l’entrée du ciel.

« Lorsque ceux qui adhéraient à Eusèbe eussent écrit à notre collègue Julius, évêque de Rome, contre nos collègues Athanase, Marcellus et Asclépas, d’autres évêques de diverses contrées écrivirent également pour prouver l’innocence d’Athanase, affirmant que les accusations d’Eusèbe et de ses partisans étaient calomnieuses et mensongères. Eusèbe et ceux qui étaient avec lui prouvèrent eux-mêmes qu’il en était ainsi en refusant de se rendre à l’invitation de notre bien-aimé et collègue Julius, comme cela est prouvé par la lettre de Julius lui- même. Ils se fussent rendus en effet à cette invitation,

—

1 Le concile reconnaît ainsi qu’il avait été convoqué *par les empereurs eux-mêmes :* καί αυτοί ευσεβέστατοι Βασιλεία συνήγαγον ή|Αασ...

s’ils avaient cru fondés les reproches qu’ils adressaient à nos collègues.

« Mais leur conduite pendant ce saint et grand synode a mieux prouvé encore leur mauvaise foi. En arrivant à Sardique, ayant vu que nos frères Athanase, Marcellus et Asclépas s’y trouvaient, ils n’osèrent affronter la discussion et refusèrent de se rendre aux invitations nombreuses qui leur furent adressées par nous tous, évêques assemblés, et par Osius, ce vieillard vénérable, confesseur de la foi pendant la persécution, et qui, par son âge et ses grandes actions, est digne de respect.

« En refusant la discussion, ils prouvèrent qu’ils étaient calomniateurs. Mais ce n’était pas seulement l’impossibilité de prouver leurs mensonges qui les empêcha de se rendre au concile ; ils craignaient les révélations qui seraient faites sur leurs propres crimes. On voyait au concile un grand nombre de leurs victimes, et en particulier un évêque qui montrait la chaîne dont on l’avait chargé. On leur reprochait même des meurtres. Ils en étaient venus à cet excès de démence qu’ils voulaient tuer les évêques qui leur résistaient ; ils les auraient tués en effet si ceux-ci ne s’étaient soustraits par la fuite à leur fureur. Us sont certainement coupables de la mort du bienheureux évêque Théodulos1*,* qui fut tué lorsqu’il s’enfuyait pour échapper à une sentence capitale qu’ils avaient obtenue contre lui. Parmi leurs victimes présentes à Sardique, les uns montraient les cicatrices des coups d’épée qu’ils avaient reçus ; les autres se plaignaient d’avoir été privés de nourriture, par suite de leurs persécutions. Les accusateurs n’étaient pas des hommes sans notoriété, mais des Eglises entières ou leurs délégués qui nous faisaient connaître leurs victimes. On nous a lu des lettres que Theognis avait écrites aux empereurs pour les exciter contre nos collègues Athanase, Marcellus et Asclépas, et l’authenticité de ces écrites nous a été certifiée par ceux qui alors étaient diacres de Theognis. Il faut ajouter à ces violences des

—

1 II y avait un évêque de ce nom à Trajanopolis.

vierges violées, des églises incendiées, des ecclésiastiques jetés en prison, et toutes les abominations habituelles à l’hérésie arienne. Ne voulant ni avouer ces crimes, ni essayer de prouver leurs calomnies, ils prirent le parti de quitter Sardique ; mais leur fuite elle-même est un aveu des crimes qui leur étaient reprochés. »

Le concile ne crut pas que cette fuite fût une raison de ne pas examiner les causes qui lui étaient soumises, il résume le procès d’Athanase et de Marcellus, puis il continue ainsi :

« Les principaux chefs du parti, après Eusèbe, sont : Théodore, de Héraclée ; Narcissus, de Néroniade, en Cilicie ; Etienne, d’Antioche ; Georges, de Laodicée ; Aeacius, de Cæsarée, en Palæstine ; Ménophantis, d’Ephèse, en Asie ; Ursace, de Singidunum, en Mæsie ; Valens, de Mursia, en Pannonie. Ce sont eux qui ont empêché les évêques qui étaient venus d’Orient avec eux de se rendre au saint concile et de s’unir à l’Eglise de Dieu. En se rendant à Sardique, ils tenaient çà et là des assemblées, et ils s’engageaient à ne point permettre de jugement lorsqu’ils seraient arrivés à Sardique, de ne point s’unir au saint concile et de se retirer aussitôt après avoir signifié leur arrivée. Nous avons appris ces détails de nos collègues Macarius, évêque en Palæstine, et Aste- rius, évêque en Arabie, lesquels, après être venus avec eux, s’en séparèrent à cause de leur mauvaise foi. S’étant présentés au concile, ils se sont plaints de la violence qu’on leur avait faite et attestèrent que les évêques nommés ci-dessus n’agissaient point sincèrement ; qu’ils avaient empêché les évêques orthodoxes de se rendre au concile, et avaient fait des menaces à ceux qui voulaient les abandonner. C’est pour cela qu’ils avaient pris leurs mesures pour que tous les orientaux demeurassent ensemble et qu’aucun d’eux ne pût échapper à leur continuelle surveillance. »

Le concile ajoute qu’il a déclaré innocents Athana.se, Marcellus et Asclépas, et écrit à leurs Eglises1 de les

—

1 On possède la lettre adressée à l’Eglise d’Alexandrie ; nous la ferons connaître tout à l’heure.

reconnaître pour pasteurs légitimes, et de regarder comme des loups ceux qui les avaient remplacés : Grégoire à Alexandrie, Basilios à Ancyre, Quintianus à Gaza. Il annonce qu’il a déposé de l’épiscopat Théodore, Narcissus, Aeacius, Etienne, Ursace, Valens, Ménophantis et Georges, quoique ce dernier ne se fût pas rendu à Sardique, parce qu’il avait été déposé autrefois par Alexandre, de bienheureuse mémoire, évêque d’Alexandrie. Non-seulement le concile les déposa de l’épiscopat, mais il les excommunia à cause de leur hérésie contre le fils de Dieu, hérésie qui les rendait indignes du nom chrétien.

« Bien-aimés, dit le concile en terminant, gardez- vous bien de leur écrire et de recevoir leurs lettres. Veuillez au contraire, frères et collègues, être présents en esprit à notre concile, et ajouter votre suffrage en signant nos actes, afin que la concorde soit conservée par tous nos collègues en tous lieux. Que la divine Providence vous garde dans la sainteté et la joie, frères bien- aimés1.

« Osius, évêque, j’ai signé. »

Tous les évêques signèrent de la même manière et dans l’ordre suivant :

Osius, d’Espagne ; Julius, de Rome, représenté par les prêtres Archidamus et Philoxenus ; Protogènes, de Sardique. Saint Athanase nomme ensuite soixante-quinze évêques sans désigner leurs sièges. Parmi eux sont Athanase lui-même, Marcellus, d’Ancyre, et Asclépas, de Gaza. Il en compte trentre-quatre de la Gaule ; trente-six de l’Afrique ; quatre-vingt-quatorze d’Egypte ; quinze d’Italie ; douze de Chypre ; quinze de Palæstine.

Soixante-trois évêques de Phrygie et d’Isaurie envoyèrent leur adhésion pendant le concile, de sorte que cette assemblée, composée au début de cent soixante- dix évêques seulement, en y comprenant les orientaux dissidents, fut, en réalité, composée de deux cent quatre-

—

1 Théodoret a ajouté à la lettre une exposition de foi que, en Orient, ou attribuait au concile de Sardique, mais qui a été reconnue apocryphe.

vingt-quatre membres présents, auxquels soixante-trois autres adhérèrent1.

On doit remarquer que ce concile fut présidé par Osius, et que Julius, de Rome, ne signa qu’après lui, par les deux prêtres qui le représentaient2. Le concile qui avait confirmé le jugement du concile de Rome dans les affaires d’Athanase, de Marcellus et d’Asclépas, crut devoir en donner avis à Julius par la lettre suivante :

« Ce que nous croyons nous le sentons, car le sentiment intime prouve et confirme ce qui nous vient par les sens. C’est ce qu’a voulu dire le bienheureux apôtre Paul, le maître des nations, qui s’est exprimé ainsi : *Cherchez-vous à sentir que le Christ a parlé par moi ?* On savait, sans aucun doute, que le Seigneur Christ avait habité en lui, que le Saint-Esprit avait parlé par son âme et s’était fait entendre par sa bouche.

« C’est ainsi que toi, très-cher frère, absent de corps, tu as été d’esprit avec nous et tu as senti ce qui a été fait dans notre assemblée. Tu t’es excusé de n’avoir pu te rendre au concile ; ton motif a été bon et basé sur la nécessité ; tu n’as pas voulu que ton absence fournît l’occasion aux loups du schisme de déchirer tes brebis, aux chiens de l’hérésie d’aboyer et de se livrer à leur rage insensée, au serpent diabolique de répandre le venin de ses blasphèmes.

« Il paraîtra très-bon et très-convenable3 que les prêtres du Seigneur, assemblés de toutes les provinces,

—

1 Voy. S. Athan. *Hist. Arian. ad monach.,* § 15, et *Apolog. cont. Arian.,* § 30. Saint Hilaire de Poitiers (*Fragment. II)* désigne les sièges d’un grand nombre des membres du concile.

2 On a prétendu, sans preuve, qu’Osius était délégué de l’évêque de Rome. On doit d’abord remarquer que l'évêque, au concile, représentait sa propre Eglise, et non pas l’évêque d’une Eglise à laquelle il était étranger. Osius ne pouvait donc représenter l’évêque de Rome. De plus, dans la lettre du concile à Julius, on verra que l’évêque de Rome n’était représenté que par deux prêtres et un diacre. Osius fut choisi par l’assemblée comme président, à cause de sa vieillesse, du respect dont il jouissait dans toute l’Eglise, à cause de ses vertus et du courage qu’il avait montré pendant la dernière persécution où il avait confessé la foi.

3 Le concile ne dit pas que ce fût obligatoire.

s’adressent à leur tête, c’est-à-dire au siège du bienheureux apôtre Pierre1.

« Comme tout ce qui a été fait et décrété a été mis par écrit, et que tu pourras l’apprendre par les récits que te feront de vive voix nos très-chers frères et collègues dans le sacerdoce Archidamus et Philoxenus et notre très-cher fils le diacre Léon2, il est inutile de l’insérer dans cette lettre.

« Il a été évident pour tout le monde que des orientaux qui s’intitulent évêques, quoique plusieurs d’entre eux soient souillés du venin de l’hérésie d’Arius, n’ont pas voulu affronter le jugement qui devait être prononcé dans le concile, et qu’ils ont préféré se séparer de ta communion et de la nôtre, quoiqu’ils n’aient aucun reproche à nous faire. Ils ont craint le témoignage des soixante évêques qui ont attesté l’innocence d’Athanase, aussi bien que celui des prêtres que tu leur as envoyés et de la lettre que tu leur as adressée pour les inviter au concile de Rome et prouver qu’ils ne pouvaient refuser leur communion à Athanase et à Marcellus.

« Nous avons eu à traiter de trois affaires. Les très-pieux empereurs nous ont permis de nous occuper d’abord, de la sainte foi et de la vérité que l’hérésie a violée ; puis d’examiner les causes de ceux qui se prétendaient injustement condamnés ; enfin de juger ceux qui ont fait tant de maux aux Eglises, en faisant exiler des évêques, des prêtres, des diacres et d’autres clercs, dont plusieurs sont morts de faim, de soif et de privations de toutes sortes ; en jetant les autres en prison, où on les chargeait de chaînes, où on leur faisait supporter d’affreux supplices. Plusieurs sont encore prisonniers aujourd’hui et tout leur crime a été de condamner l’hérésie d’Arius et d’Eusèbe et de refuser leur communion

—

1 Ces paroles signifient que l’évêque de Rome occupait la première place dans l’épiscopat, comme saint Pierre l’occupait dans le collège apostolique. Mais, de même que saint Pierre n’était que *primus inter pares* dans le collège apostolique, l’évêque de Rome n’était que *primus inter pares* dans l'épiscopat. Le concile de Sardique n’a pas voulu dire autre chose.

2 Si Osius eût été délégué de l’évêque de Rome au concile, on l’eût mentionné avant les deux prêtres et le diacre, comme devant renseigner Julius sur ce qui s'était fait.

à ceux qui en étaient coupables, et qui ont été choisis, en récompense de leur erreur, pour être élevés aux dignités de l’Eglise.

« Voici, très-bienheureux frère, ce qui a été décidé à propos d’Ursace et de Valens, deux jeunes gens impies et dénués de sagesse. Il était évident qu’ils ne cessaient de répandre la semence de la mauvaise doctrine ; de plus, Valens a cherché à abandonner son Eglise pour en usurper une autre ; il excita pour cela à Aquilée une émeute dans laquelle notre frère Victor, n’ayant pu fuir, fut foulé aux pieds avec tant de cruauté qu’il en mourut trois jours après. La vraie cause de cette mort fut Valens, qui causa l’émeute en cherchant à se faire élire. Par les lettres que nous avons adressées aux empereurs, vous verrez que nous n’avons rien négligé de ce qu’il était utile de faire. Nous y avons rapporté sommairement les crimes qui ont été commis.

« Ta haute sagesse avisera aux moyens de faire connaître à nos frères de Sicile, de Sardaigne et d’Italie1 ce qui a été fait et décidé, afin qu’ils sachent qu’ils ne doivent pas recevoir les lettres de ceux qui ont été condamnés et que Marcellus, Athanase et Asclépas continuent à être dans notre communion. Il est évident en effet que le jugement injuste, la fuite et les subterfuges de ceux qui ont refusé de venir et de se soumettre au jugement de tous les évêques, ne pouvaient porter préjudice à ceux qu’ils accusaient.

« Du reste, comme nous l'avons dit, la relation complète que te feront les frères que Ta Charité a envoyés2 te donnera connaissance de tout ce qui a été fait. Nous avons seulement eu soin de t’envoyer les noms de ceux qui ont été déposés, afin que Ta Gravité sache ceux qui

—

1 Les évêques de Rome avaient autorité sur les Eglises de ces provinces suburbicaires, comme ceux d’Alexandrie sur la Lybie et la Thébaïde, ainsi que nous l’avons exposé en parlant des canons du concile de Nicée. il est à remarquer que le concile ne s’adresse pas à l’évêque de Rome pour lui demander une promulgation universelle ; qu'il ne demande pas la confirmation de ses décrets ; qu’il s’exprime au contraire de manière à prouver que l’autorité résidait en lui. Ces divers points sont incontestables, excepté pour ceux qui, de parti pris, se déclarent aveuglément pour la papauté.

2 Comme on voit, le concile ne mentionne comme, *envoyés* par l’évêque de Rome que les deux prêtres et le diacre mentionnés ci-dessus.

sont excommuniés, et que tu puisses en avertir, par tes lettres, tous nos frères et collègues que nous avons désignés précédemment. »

La lettre écrite par le concile aux empereurs est perdue.

Dans celle qui fut adressée pour l’Eglise d’Alexandrie aux évêques d’Egypte et de Lybie, les Pères s’exprimaient ainsi au sujet d’Athanase1 :

Les défenseurs de l’hérésie exécrable d’Arius « ont essayé de ternir l’innocence de notre frère et coévêque Athanase ; ils ont eu recours pour cela à la violence et à la tyrannie, et dans le jugement qu’ils ont prétendu rendre, ils n’ont eu ni sagesse, ni foi, ni équité. Nous nous sommes défiés, et des fables qu’ils avaient inventées, et des bruits qu’ils avaient répandus ; nous avons même eu la conviction qu’ils ne pouvaient prouver les choses qu’ils affirmaient être vraies. Quoiqu’ils fussent dans la ville de Sardique, ils refusèrent de se rendre dans l’assemblée de tous les saints évêques. Par là nous avons eu la preuve de l’équité du jugement rendu par notre frère et coévêque Julius qui n’a pas rendu son jugement d’une manière téméraire, mais après avoir soigneusement examiné l’affaire ; de sorte qu’il ne peut plus rester aucun doute au sujet de la communion qu’il faut accorder à notre frère Athanase, qui a pour lui le témoignage véridique de soixante évêques. »

Le concile expose ensuite les preuves qu’Athanase avait données de son innocence et de la culpabilité de ses premiers juges. En exigeant que le concile le reconnût d’abord comme coupable, les eusébiens demandaient que sa condamnation fût considérée comme juste, lorsque le concile avait entre les mains la preuve qu’elle était imméritée par l’enquête faite par ses ennemis eux- mêmes dans la Maréote. Après l’exposition abrégée des points de nullité qui ressortaient de cette enquête, les Pères du concile s’adressent en ces termes aux Eglises dépendantes d’Alexandrie :

—

1 Ap. S. Athan., *Apolog. cont. Arian.,* §§ 40 et seq.

« Très-chers frères, nous vous avertissons et nous vous exhortons de conserver avant tout la saine doctrine de l’Eglise catholique. Vous avez eu, il est vrai, de graves et nombreuses violences à supporter ; l’Eglise catholique a souffert des affronts et des injures ; mais *celui qui persévérera jusqu’à la fin sera sauvé.* Si vous avez encore des tribulations à supporter, considérez-les comme un sujet de joie, car ces afflictions sont une sorte de martyre, et les violences que vous aurez à subir seront récompensées par Dieu qui vous couronnera, lorsque vous aurez combattu. Combattez donc pour la saine doctrine et pour l’innocence de notre frère et collègue Athanase. »

Le concile dit ensuite qu’il s’était adressé aux empereurs en faveur de ceux qui étaient persécutés, et pour leur demander qu’à l’avenir les ecclésiastiques ne fussent plus soumis à des juges qui n’avaient à s’occuper que des choses temporelles ; que, sous de faux prétextes, on ne les troublât plus dans l’accomplissement de leurs devoirs et dans la profession de la foi catholique et apostolique.

Par ces détails on connaît le sens de la lettre adressée par le concile aux empereurs Constans et Constantius.

Les Pères disent ensuite que Grégoire, pseudo-évêque d’Alexandrie, avait été condamné et déposé par le concile ; qu’il ne devait plus être considéré comme évêque ; que le seul évêque légitime d’Alexandrie était Athanase et que ceux qui avaient adhéré à Grégoire devaient se hâter de rentrer dans le sein de l’Eglise catholique1.

1 Des faits relatés par nous sur les pièces authentiques, il résulte : 1° que Eusèbe de Nicomédie et ses partisans, craignant que l'Occident ne se déclarât pour Athanase, avaient envoyé à l’évêque de Rome leurs prétendues procédures contre l’évêque d’Alexandrie, espérant que cela suffirait pour le rattacher à leur parti ; 2° que Athanase, en présence de cette démarche, dut prouver que ces procédures étaient calomnieuses ; 3° que Julius, en présence des assertions contradictoires, fut amené à inviter les, parties à convenir entre elles du lieu, où l’on assemblerait un concile pour examiner leurs assertions contradictoires ; 4° que les eusébiens n’ayant pas indiqué de concile, Julius les invita à celui qu’il convoqua à Rome ; 5° que les eusébiens refusèrent par une lettre, où l’évêque de Rome était assez maltraité ; 6° que ce dernier leur répondit, en les engageant de nouveau à se rendre au concile pour donner les preuves à l’appui de leurs procédures ; 7° que ces évêques ne s’étant pas rendus à son invitation, Athanase et les autres ennemis des eusébiens furent reconnus orthodoxes.

Pour faire apprécier de nouveau la manière dont on traite les questions

A cette lettre, le concile avait joint les décrets rendus contre les principaux chefs du parti arien.

dans l’Eglise romaine, voici ce que dit son dernier historien, l’abbé Darras : « Le souverain pontife ( ?) annonça l’intention *d’évoquer le jugement de cette affaire* (de saint Athanase) *à son tribunal.* A cet effet, il indiqua, pour l’an 342, un concile à Rome même et il envoya deux prêtres, Elpidius et Philoxène aux eusébiens *pour leur donner l'ordre de s’y rendre. (Histoire générale de l’Eglise,* par l’abbé J. E. Darras, t. IX, p. 349.)

L’auteur a trouvé dans la lettre de Julius des preuves : que les eusébiens avaient attesté leur dévouement pour *le saint siège* (d’une manière *suspecte,* il est vrai) ; que les actes de Nicée avaient eu besoin *de la confirmation du saint siège.* (Page 350.)

Comment l’historien papiste a-t-il pu apercevoir de tels faits ? Voici son procédé : Pour faire son histoire, il a lu quelques récits des écrivains antérieurs ; puis il les a façonnés à sa manière, en ayant soin de faire toujours dominer *la note papiste,* sans se préoccuper des documents historiques dont il n’a jamais rien lu, qu’il indique rarement en note, ou qu’il n’indique que d’après des écrivains modernes copiés par lui.

Il nous parait utile d’attirer de temps à autre l’attention de nos lecteurs sur les procédés historiques employés par des écrivains que l’on exalte très-haut dans l’Eglise romaine, surtout lorsqu’on s’adresse à des personnes incapables d’en contrôler la qualité et la science.

# Ann. 347-381

I

L’arianisme en Occident. — Euphratas de Cologne condamné ; sa réhabilitation. — Violences du parti arien en Orient. — Les évêques occidentaux réunis à Milan. — Ils condamnent Photinos, disciple de Marcellus. — Vincent de Capoue et Euphratas de Cologne délégués vers Constantius.— Intrigue infâme des ariens à Antioche contre les délégués des occidentaux. — Constantius se décide à rappeler Athanase.— Ses instances auprès du saint évêque d’Alexandrie. — Athanase part d’Aquilée et se rend à Rome. — Lettre que l’évêque Julius lui remet pour l’Eglise d’Alexandrie. — Rétractation d’Ursace et de Valens à Milan, puis à Rome.—Voyage d’Athanase à travers l’Orient. — Son séjour à Antioche. — Il va à Jérusalem. — Synode des évêques de Palæstine et sa lettre à l’Eglise d’Alexandrie. — Il voit Apollinaire à Laodicée. — Il arrive à Alexandrie. — Etat de l’Eglise d’Egypte. — Développements de la vie monastique.— Etat de l’Eglise africaine. — Gratus de Carthage et son concile.

Révolution dans l’empire à la mort de Constans. — Divers tyrans. — Constantius à la tête de l’empire. — L’arianisme en Occident. — Conciles d’Arles et de Reziers. — Lucifer de Cagliari à Rome. — Liberius, évêque de Rome, se déclare en faveur d’Athanase, après l’avoir condamné. — Sa députation et sa lettre à Constantius. — Concile de Milan. — Evêques orthodoxes exilés. — Lettres de Liberius aux exilés, à Cœcilianus et à Osius. — Liberius devant Constantius. — Son exil. — Intrigues des ariens pour vaincre Osius. — Lettre d’Osius à Constantius. — Il est mandé à Sirmium. — Formules de foi dites de Sirmium. — Chute et repentir d’Osius. — Constantius à Rome. — Il promet le retour de Liberius sous certaines conditions.

— Liberius les accepte ; ses lettres aux orientaux, à Ursace et Valens, à Vincent de Capoue. — II souscrit à la deuxième formule de Sirmium. — Cette formule est envoyée aux évêques des Gaules. — Phæbadi us d’Agen la réfute. — Les évêques gaulois la condamnent et en écrivent à Hilaire qui leur répond par son livre *des Synodes.* — Conciles de Rimini et de Saleucie.

— Chute de la plupart des évêques d’Orient et d’Occident. — Protestations des orthodoxes. — Ouvrages de saint Athanase, de saint Hilaire de Poitiers et de Lucifer de Cagliari contre Constantius. — Concile de Paris où l’arianisme est condamné. — Mort de Constantius. — Julien l’apostat, empereur.

# (347-361)

Le concile de Sardique exerça une grande influence en Occident, et l’arianisme y compta peu d’adeptes. Avant ce concile, l’évêque de Cologne, Euphratas, avait émis des opinions favorables à l’hérésie.

Comme il disait que le Fils n’était pas de même essence que le Père et n’était pas Dieu comme lui, Servatius de Tongres chercha à le ramener à des sentiments plus orthodoxes, et eut même avec lui plusieurs conférences en présence de saint Athanase1. Sur ces entrefaites, l’évêque d’Alexandrie quitta Trêves, et Euphratas devint alors tellement hérétique, que les fidèles de son Église le dénoncèrent à Maximinus, le grand ennemi de l’arianisme dans les Gaules.

Sur l’invitation de Maximinus, quatorze évêques des différentes provinces gauloises se réunirent à Cologne : c’étaient Maximinus de Trèves, Valentinus d’Arles, Donatianus de Cabillon (Châlon-sur-Saône), Severinus de Sens, Optatianus de Troyes, Jessé de Spire, Victor de Worms, Valerianus d’Auxerre, Simplicius d’Autun, Amandus de Strasbourg, Justinianus de Bâle, Eulogius d’Amiens, Servatius de Tongres, Dyscolius de Reims.

« Après qu’on eut lu la lettre du peuple de Cologne et de toutes les villes de la seconde Germanie, dénonçant Euphratas pour avoir nié que le Christ fût Dieu, Maximinus, évêque, dit : « Puisque Euphratas a blasphémé contre le Saint-Esprit en niant que le Christ fût Dieu, je suis d’avis qu’il soit déposé de l’épiscopat. » L’évêque Valentinus dit : « Non-seulement il ne doit plus être évêque, mais il doit même être privé de la communion laïque. » Les autres évêques parlèrent dans le même sens, et Servatius ajouta : « Je sais par moi-même, et non par ouï dire, ce qu’a fait et enseigné le faux évêque Euphratas. Souvent, en présence d’Athanase, évêque d’Alexandrie, d’un grand nombre de prêtres et de diacres, je lui ai résisté lorsqu’il avançait que le Christ n’était pas Dieu. Je pense donc qu’il ne peut plus être évêque des chrétiens. »

Dix évêques, qui n’avaient pu venir au concile, envoyèrent leur adhésion à la déposition d’Euphratas ; c’étaient Martinus de Mayence, Victor de Metz, Desiderius de Langres, Pancharius de Besançon, Sanctinus de Verdun, Victorinus de Paris, Superior de Tournai, Mercu-

—

1 Concil. Agrippin. ap. Sirmond., *Concil. antiq. Gall,* t. I.

rius de Soissons, Dioptetus d’Orléans, Eusèbe de Rouen.

Euphratas ouvrit les yeux à la lumière en entendant les évêques des Gaules se prononcer aussi unanimement contre ses erreurs. Son humilité et ses vertus le préservèrent de la condamnation prononcée contre lui ; et il resta évêque de Cologne. Parmi les occidentaux disposés en faveur de l’arianisme, on nomme Saturninus d’Arles, Paternus de Périgueux et Auxentius de Milan. Ursace et Valens appartenaient bien à la partie occidentale de l’empire, mais leurs relations étaient en Orient, où l’arianisme avait des partisans assez nombreux.

Cependant, il ne faudrait pas considérer comme ariens, tous ceux qui se prononcèrent contre le concile de Sardique, et qui se montrèrent même disposés à sacrifier le mot *consubstantiel.* En effet, il s’en rencontrait qui n’étaient choqués que du mot et du mauvais sens qu’on pouvait lui attribuer, et ils maintenaient la doctrine de Nicée ; d’autres, en présence des vives discussions auxquelles ce mot servait de prétexte, se montraient disposés à le sacrifier par esprit de conciliation, sans porter atteinte à l’orthodoxie1. Ceux qui voulaient le supprimer avec des intentions hérétiques n’étaient pas les plus nombreux, et ils avaient soin de dissimuler leurs véritables opinions. Lorsque plusieurs d’entre eux furent déposés et excommuniés à Sardique, un grand nombre d’orthodoxes se déclarèrent en leur faveur, et l’Orient presque tout entier interrompit ses relations de communion avec l’Occident.

Cependant, d’autres les regardaient comme légitimement condamnés. Lorsqu’ils passèrent à Andrinople pour retourner dans leurs diocèses, les fidèles de cette ville refusèrent de communiquer avec eux. Ils s’en plaignirent à Constantius qui fit couper la tête à dix des fidèles de cette Eglise2. L’évêque Lucius mourut pour la même cause peu de temps après. On l’honora ainsi que les dix fidèles, comme des martyrs de l’orthodoxie.

Plusieurs autres évêques ou clercs furent condamnés

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 22 ; Sozomen., *Hist. Eccl.,* lib. III, c. 15.

2 S. Alhan., *Hist. Arian. ad Monach****.,*** §§ 18, 19, 20.

à mort ou exilés, à l’instigation des ariens, qui abusèrent de leur influence sur Constantius pour commettre de nombreuses violences. Arius et Asterius, qui s’étaient séparés d’eux pour se joindre aux membres du concile de Sardique, furent exilés dans la Lybie supérieure, et on les accabla d’outrages. Il fut interdit à ceux qui avaient été réhabilités par le concile de Sardique de retourner à leurs Eglises ; il fut enjoint aux juges de ces localités, et en particulier à ceux d’Alexandrie, de faire trancher la tête à Athanase et à tous ceux dont on leur donnait la liste, s’ils tentaient de mettre le pied sur le territoire qui leur était interdit.

Non contents de ces décrets, les ariens se servaient des voitures de l’Etat, mises à leur disposition, pour parcourir les Eglises, et y rechercher ceux qui ne partageaient pas leurs doctrines hérétiques. Ils les faisaient impitoyablement flageller, emprisonner ou exiler, ou mettre à mort. L’effroi qu’ils inspiraient était si grand, que plusieurs aimaient mieux se réfugier dans les déserts que de s’exposer à leurs violences en refusant de communiquer avec eux.

En quittant Sardique, un grand nombre d’évêques occidentaux s’étaient rendus à Milan, où résidait alors l’empereur Constans1. Ils avaient un double but, condamner Photinos, disciple de Marcellus, et chercher les moyens de mettre à exécution les décrets de Sardique.

Photinos était évêque de Sirmium, ville qui appartenait à l’empire occidental. Il enseignait incontestablement la mauvaise doctrine que l’on avait imputée à son maître Marcellus d’Ancyre. Les orientaux l’avaient condamné à Antioche. Les occidentaux devaient le condamner également sous peine d’être suspects des hérésies qu’on lui reprochait. Les orientaux les eussent regardés comme d’autant plus suspects qu’ils avaient innocenté Marcellus. Afin de prouver que leur sentence n’était point favorable à l’hérésie, ils résolurent de condamner Photinos.

—

1 S. Hilar. Pictav., *Fragment. II ;* S. Athan., *Hist. Arian. ad Monach.,* § 20 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 22 ; Theodor., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. c. 6, 7.

Il faut tenir compte de l’hérésie de Photinos pour expliquer l’opposition que plusieurs orthodoxes orientaux faisaient au mot consubstantiel. L’évêque de Sirmium en abusait certainement pour enseigner le sabellianisme. Si l’essence du Père et du Fils est *la même,* disait-il, les mots de Père et de Fils ne sont que des mots désignant *le même être,* qui est le Dieu unique, et l’on a tort de distinguer cet être unique en trois personnalités. Marcellus d’Ancyre, maître de Photinos, était moins franc que son disciple dans l’exposition de cette doctrine ; il resta cependant toujours suspect ; sa cause n’offre pas le même intérêt orthodoxe que celle d’Athanase ; ses réticences, mises à jour par Eusèbe de Cæsarée avec une science et une logique incontestables, expliquent la défiance que montraient pour le mot consubstantiel des orientaux qui, au fond, étaient fort orthodoxes.

La condamnation de Photinos ne fut acceptée ni par cet évêque, ni par Marcellus, son maître, qui dévoila, en cette circonstance, des sentiments favorables à l’hérésie de Sabellius. Il prouva alors qu’il n’avait pas été absolument de bonne foi aux conciles de Rome et de Sardique, et Athanase ne conserva pas avec lui des relations de communion qui auraient pu être suspectes, et faire douter de son orthodoxie1.

Marcellus et Photinos, avec quelques-uns de leurs amis, tinrent à Sirmium un conciliabule (349) en opposition avec le concile de Milan2 ; et il se maintint sur son siège encore quelques années.

Le concile de Milan crut devoir implorer l’intervention de l’empereur Constans pour que ses décisions fuscent mises à exécution et qu’Athanase fût rétabli sur le siège d’Alexandrie. Constans en écrivit à son frère Constantius. Sa lettre fut portée par deux délégués du concile, Vincent de Capoue et Euphratas de Cologne. Ces deux envoyés se rendirent à Antioche, où résidait Constantius.

—

1 S. Hilar. Pictav., *Fragment. Il,* §§ 19 ; 21 ad 23 ; S. Epiph., *Boires.* 72, § 4.

2 Il ne faut pas confondre ce petit conciliabule avec les assemblées de Sirmium dont il sera fait bientôt mention.

Leur arrivée à Antioche jeta l’alarme parmi les ariens, et effraya surtout Étienne, évêque hérétique de la cité. Cet homme corrompu, pour déshonorer les deux évêques orthodoxes, ourdit contre eux la trame la plus infâme. Il initia à son projet un jeune débauché nommé Onagre, qui acheta une courtisane et la fit cacher dans l’hôtellerie où étaient logés les évêques. Il fut convenu que cette courtisane mettrait tout en œuvre pour les séduire, et que Onagre se cacherait avec quelques-uns de ses compagnons de débauche, pour être témoin de ce qui se passerait.

Dans la nuit, au signe convenu, la courtisane entre dans la chambre d’Euphratas. Le saint évêque, qui reconnaît la voix d’une femme, se croit le jouet d’une illusion du démon et se recommande aussitôt à haute voix à Jésus-Christ.

La courtisane, surprise d’un langage auquel elle était peu accoutumée, et apercevant un vénérable vieillard au lieu d’un jeune homme dont Onagre lui avait parlé, jette un grand cri et se plaint d’avoir été jouée. A ce cri, Vincent de Capoue et les domestiques s’éveillent en sursaut. Onagre et ses compagnons cherchent à s’enfuir, mais on se hâte de fermer les portes et sept restent enfermés ; dans ce nombre était Onagre lui-même.

Cette scandaleuse histoire se répandit dans toute la cité et retomba sur les ariens, après les aveux d’Onagre et de la courtisane1.

Constans avait déclaré dans sa lettre que, si son frère n’obtempérait pas à ses justes demandes, il lui déclarerait la guerre.

Constantius avait réuni ses évêques ariens qui lui conseillèrent de rappeler Athanase plutôt que d’exposer l’empire à une guerre civile. En conséquence de cette décision, Constantius écrivit à Constans une lettre pour l’apaiser, et à Athanase une autre lettre pour l’engager à rentrer dans son Eglise. Cette dernière était ainsi conçue2 :

—

1 Theodor., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 7 ; S. Athan., *Hist. Arian. ad Monach.,* § 20.

2 S. Athan., *Apolog. cont. Arian.,* § 51 ; *Hist. Arian. ad* Monach., §§21,22.

« *Constantius, Victorieux, Auguste, à Athanase.*

« Notre clémence et notre bonté ne permettent pas que tu sois plus longtemps exposé aux flots cruels de la mer et aux tempêtes. Notre piété t’a toujours suivi dans ton exil, ta pauvreté, tes voyages à travers des pays sauvages. Si j’ai longtemps différé de te faire connaître par lettre nos intentions, c’est que j’espérais que tu ferais une première démarche et que tu demanderais le remède à tes fatigues. Comme la crainte t’a empêché de mettre à exécution un dessein que tu avais certainement conçu, j’adresse à ton courage cette lettre où nous te témoignons toute notre munificence, afin que tu saches que tu peux à l’avenir te présenter sans crainte en notre présence, afin d’éprouver les effets de notre bienveillance, et de pouvoir rentrer dans ta patrie, comme tu le désires. A cet effet, j’ai écrit à mon seigneur et frère, Constans, Victorieux, Auguste, de te permettre de venir vers moi, et de recevoir de notre mutuelle bonté la permission de rentrer dans ta patrie. »

Athanase ne crut pas devoir tenir compte de cette première lettre ; il resta à Aquilée, où il s’était retiré après le concile de Sardique ; puis il se rendit à Trèves.

Ursace et Valens, plus ambitieux que chrétiens, virent bientôt que les circonstances devenaient moins favorables à la cause qu’ils avaient soutenue jusqu’alors. Ils jugèrent qu’il leur fallait se réconcilier avec les évêques occidentaux et avec Athanase, afin de pouvoir rentrer dans leurs Eglises. Par leurs sièges de Singidunum et de Mursia, ils appartenaient à la partie occidentale de l’empire, et Constans ne leur eût pas permis de rentrer dans ces villes, s’ils n’avaient pas été préalablement réhabilités.

Ils se rendirent d’abord à Milan1*,* où ils furent réhabilités par le concile. Désirant être en communion avec l’Eglise de Rome, centre apostolique de l’Occident, ils se

—

1 S. Hilar. Pictav., *Fragment. II,* § 20 ; S. Athan., *Apolog. cont. Arian.,* §§ 2, 6, 58, 60, 88; *Hist. Arian. ad Monach.,* § 26.

Ce fut Paulitius de Trèves, successeur de Maximinus, qui remit à Athanase la copie de la déclaration d'Ursace et de Valens. (*Apolog. cont. Arian.,* § 58.)

dirigèrent vers cette ville et remirent à Julius, en présence des prêtres de son Eglise, la déclaration suivante : « Au très-bienheureux pape Julius, Ursace et Valens. « Puisqu'il est constant que, dans nos lettres, nous avons insinué des accusations graves contre l’évêque Athanase, et que, convoqués par les lettres de Ta Sainteté, nous ne sommes pas venus en rendre raison ; nous avouons à Ta Sainteté, en présence des prêtres nos frères, que toutes les accusations qui étaient venues à nos oreilles étaient fausses et manquaient de preuves. C’est pourquoi nous nous empressons de déclarer que nous sommes en communion avec Athanase, d’autant plus que Ta Sainteté, avec sa bienveillance habituelle, a daigné nous pardonner notre erreur. Nous déclarons également que, si les orientaux ou Athanase veulent nous appeler en cause, nous ne ferons rien contre tes décisions ; que nous regardons comme hérétiques Arius et ses partisans qui disent : « qu’il fut un temps où le Fils n’était pas ; que le Fils a été tiré du néant ; qu’il n’a pas été avant les siècles ; » nous anathématisons ces hérésies, comme nous l’avons fait par la déclaration que nous avons présentée au concile de Milan.

Nous professons de vive voix ce que nous avons écrit de notre main, dans cette déclaration ; et nous déclarons que l’hérésie d’Arius et ses auteurs sont dignes de damnation.

« Moi Ursace, j’ai signé la présente déclaration ;

« Moi Valens, je l’ai signée également. »

Leur soumission n’était qu’hypocrite. Ce fut également avec hypocrisie qu’ils écrivirent cette lettre de communion à saint Athanase, à Trèves :

« Au seigneur et frère Athanase, Ursace et Valens. « Nous profitons de l’occasion que nous offre notre frère et collègue dans le sacerdoce, Moïse, pour t’envoyer, très-cher frère, de la ville d’Aquilée où nous sommes maintenant, nos très-cordiales salutations, et nos vœux pour que tu sois en bonne santé. Tu nous consoleras beaucoup, si tu veux bien nous répondre. Sache, par cette lettre, que nous sommes avec toi en communion

ecclésiastique. Cher frère, que la divine miséricorde te conserve ! »

Le saint évêque d’Alexandrie ne se hâtait pas de rentrer dans son Eglise. Constantius lui écrivit une deuxième fois pour l’engager à se rendre promptement auprès de lui1. Quelque temps après, étant à Edesse, il vit plusieurs prêtres d’Alexandrie, et en leur présence chargea le diacre Achitas de porter à Athanase une troisième lettre plus pressante encore que les deux autres. Le pseudo-évêque d’Alexandrie, Grégoire, venait de mourir (349) et Constantius avait défendu de lui donner un successeur. Il envoya à Athanase les personnages les plus capables de lui inspirer confiance, pour l’engager à retourner à son Eglise.

Athanase se décida enfin à partir. De Trèves il se dirigea vers Rome où Julius et son Eglise le reçurent avec joie comme le grand défenseur de l’orthodoxie. Julius lui remit, lorsqu’il partit pour l’Orient, cette lettre pour son Eglise :

« Aux prêtres, aux diacres et au peuple d’Alexandrie2.

« Frères bien-aimés, je vous félicite de ce que vous allez voir de vos yeux le fruit de votre foi, dans la personne de notre frère et coévêque Athanase que Dieu vous rend à cause de la pureté de votre vie et de vos prières ; car on doit remarquer que vous n’avez cessé d’offrir à Dieu des prières pures et pleines de charité. Vous souvenant des célestes promesses et de la manière de les voir réalisées, selon l’enseignement que vous avait donné notre frère, vous avez connu, et votre foi droite vous a fait comprendre qu’il ne vous était pas enlevé pour toujours, celui qui était toujours présent à vos cœurs. Je n’ai donc pas besoin de vous écrire une longue lettre ; car votre foi vous a appris d’avance tout ce que je pourrais vous dire, et Dieu, par sa grâce, a comblé nos vœux à tous.

—

1 S. Athan., *Apolog. cont. Arian.,* § 51 ; *Hist. Arian. ad Monach.,* §§ 21, 22 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 23.

2 S. Athan., *Apot. cont. Arian.,* §§ 52,53 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 23.

« Je n’ai qu’à vous féliciter de nouveau, de ce que vous avez conservé vos âmes dans la foi. Je félicite aussi mon frère Athanase de ce que, au milieu de toutes les tribulations qu’il a supportées, il n’a oublié un seul instant ni votre charité, ni vos désirs. Quoiqu’il ait semblé séparé de vous corporellement, il vivait au milieu de vous par l’esprit.

« Il vous revient beaucoup plus illustre que quand il vous a quitté. Si le feu purifie les métaux précieux comme l’or et l’argent, que ne peut-on pas dire de la vertu d’un si grand homme, qui revient à vous, après tant d’épreuves, déclaré pur et innocent, non-seulement par notre jugement, mais par celui de tout un concile ! Recevez donc, frères bien-aimés, avec toute gloire et joie selon le Seigneur, votre évêque Athanase, et ceux qui ont partagé ses tribulations. En possession de ce que vous désiriez, réjouissez-vous de posséder un pasteur qui ne se nourrissait que de la pensée de votre piété. Dans les pays lointains qu’il habitait, vous étiez sa consolation ; la pensée de votre fidélité le ranimait au milieu des persécutions. Pour moi, je suis heureux en pensant à l’accueil que vous allez lui faire, à l’allégresse avec laquelle vous le recevrez. Quel beau jour que celui où notre frère sera au milieu de vous ; où tous les maux passés seront oubliés, où tous les cœurs seront satisfaits !

« Nous partageons votre joie, nous que Dieu a favorisés de la grâce de connaître un si grand homme. Je finis ma lettre par cette prière : que Dieu Tout-Puissant et son Fils, Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, vous accorde toujours sa grâce ; qu’il récompense votre admirable foi, dont vous avez donné de si éclatants témoignages à votre évêque ! qu’à vous et à vos enfants, en ce monde et en l’autre, il vous accorde ces choses excellentes que l’œil n’a pas vues, que l’oreille n’a point entendues, que le cœur de l’homme n’a pas comprises, et que Dieu a préparées à ceux qui l’aiment, par Jésus-Christ Notre Seigneur, par lequel gloire soit au Dieu Tout-Puissant dans les siècles des siècles. Amen.

« Je désire, frères bien-aimés, que vous jouissiez d’une bonne santé, dans le Seigneur. »

Athanase se rendit à Antioche où il vit Constantius. Cet empereur, après l’avoir vu et s’être convaincu de la sainteté du grand évêque, écrivit *à tous les évêques et prêtres de l’Eglise catholique*1 qu’Athanase était complètement réhabilité, et que tous ses adhérents ne devaient pas être à l’avenir plus inquiétés que lui-même. Il écrivit une lettre particulière *au peuple de l’Eglise catholique habitant Alexandrie.* Enfin, il écrivit aux préfets d’Egypte, de Thébaïde et de Lybie, que toutes les pièces rédigées contre Athanase devraient être biffées des registres publics et considérées comme non avenues. Il prodigua à l’évêque d’Alexandrie les plus formelles assurances de sa protection.

Athanase2 se dirigea, d’Antioche, vers Jérusalem. Les évêques de la Palæstine, à part deux ou trois, le reçurent avec joie et se réunirent en concile pour lui donner un témoignage collectif de leurs sentiments. Ils lui remirent en conséquence une lettre pour les prêtres, les diacres et le peuple d’Alexandrie. Elle était signée de Maximus, évêque de Jérusalem et des évêques Aëtius, Arius, Theodose, Germanus, Silvanus, Paulus, Patricius, Elpidius, Germanus, Eusebius, Zenobius, Paulus, Macrinus, Petrus, Claudius.

Tous, excepté Macrinus, avaient assisté au concile de Sardique et connaissaient à fond les calomnies élevées contre Athanase et sa justification.

Pendant son voyage à travers l’Orient3, ceux des évêques qui étaient ses amis le recevaient avec joie ; d’autres, à sa vue, étaient honteux du rôle qu’ils avaient joué ; quelques-uns n’osaient se présenter devant lui et se cachaient à son arrivée dans leur ville épiscopale ; d’autres enfin lui demandaient pardon de ce qu’ils

—

1 Voy. ses lettres dans s. Allumas., *Apolog. cont. Arian.,* §§ 54 et seq. ; *Hist. Arian. ad Monach.,* §§ 25 et seq. ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 23.

2 S. Athan,, *Apolog. cont. Arian.,* § 57 ; *Hist. Arian. ad Monach.,*

Theod., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 12 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 23 ; Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. III, c. 20.

3 S. Athan., *Hist. Arian. ad Monach.,* § 25.

avaient fait et rétractaient ce qu’ils avaient écrit contre lui.

Pendant son séjour à Antioche, quelques ariens déguisés avaient engagé Constantius à lui parler en ces termes1 : « Tu as récupéré ton siège par décret du concile2 et par mon consentement. Mais puisque, dans le peuple d’Alexandrie, il en est qui ne veulent pas être en communion avec toi, permets qu’ils aient une église dans la ville. »

Sans doute les schismatiques pouvaient se réunir dans une église sans le consentement d’Athanase, mais l’empereur voulait que cette réunion fût en quelque sorte légitimée, au point de vue catholique, par l’assentiment de l’évêque. L’évêque, en effet, était la tête de l’Eglise, et ceux qui n’étaient pas en communion avec lui formaient un schisme. Demander à Athanase d’autoriser une réunion schismatique, c’était lui demander de regarder des schismatiques comme catholiques.

Il n’était pas homme à faire de pareilles concessions ; mais, au lieu d’entrer en discussion avec Constantius, il lui répondit d’une manière fort habile et qui devait l’empêcher d’insister : « Empereur, lui dit-il, tu as le pouvoir d’ordonner et de faire tout ce que tu veux. Je te prie donc, à mon tour, de m’accorder ce que je te demanderai. » Constantius crut qu’il allait obtenir lui-même ce qu’il sollicitait, et il répondit avec empressement à Athanase qu’il lui accorderait ce qu’il demanderait. Athanase aussitôt le pria de lui accorder la même chose qu’il sollicitait de lui, c’est-à-dire que, dans toutes les villes, on accordât une église à ceux qui repoussaient l’hérésie d’Arius.

Constantius en référa à ses confidents ariens qui virent à cette demande beaucoup d’inconvénients ; ils conseillèrent à l’empereur de remettre la chose à un

—

1 Socrat*.,Hist. Eccl.,* lib. II, c. 23.

2 On doit remarquer que l’empereur ne mentionne même pas le premier jugement rendu, on concile particulier, par Julius, évêque de Rome ; et qu’il ne tient compte que du jugement du concile, c'est-à-dire du concile de Sardique, représentant l’Eglise et formant, dans l’Eglise, l’autorité suprême.

autre temps, en lui laissant, bien entendu, la liberté de faire ce qu’il voudrait.

Athanase1 avait demandé spécialement à Constantius une église à Antioche pour ceux qui refusaient de reconnaître les évêques qui s’étaient succédés depuis la déposition de saint Eustathe, injustement condamné comme sabellien. On les nommait à Antioche *eustathiens,* comme s’ils avaient formé une secte, quoique réellement ils fussent seuls restés fidèles à l’Eglise. Constantius avait trouvé fort juste la demande d’Athanase, mais les ariens qui le dominaient l’empêchèrent de donner aux catholiques l’autorisation, que l’évêque d’Alexandrie sollicitait pour eux.

L’empereur ne lui ayant pas accordé ce qu’il demandait, il ne fut pas obligé lui-même de reconnaître l’Eglise où pourraient se réunir les schismatiques de son Église d’Alexandrie.

Le saint évêque étant arrivé dans sa ville épiscopale, les fidèles, dit Théodoret2, firent des fêtes splendides et donnèrent des repas publics pour célébrer son retour, et en rendre grâces à Dieu.

Pendant l’absence d’Athanase, les fidèles avaient pour ainsi dire redoublé d’ardeur dans les pratiques de la piété et la fidélité à la foi3. Toutes les classes de la société rivalisaient entre elles dans l’amour de la vertu. Aussi avec quelle joie ils recevaient les lettres que l’évêque d’Alexandrie adressait du fond de son exil aux évêques d’Egypte et de Lybie à l’occasion des fêtes, comme s’il eût été sur son siège4 *;* et avec quel bonheur ils le virent arriver avec ses compagnons d’exil ! Il leur semblait qu’ils avaient échappé à la dent des bêtes féroces, en les voyant à l’abri des persécutions des hérétiques.

La vie monastique avait pris, pendant l’absence

—

1 Theodor., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 9.

2 Theodor·., ibid.

3 S. Alhan., *Hist. Arian. ad Monach.,* § 25.

4 Nous voyons là une allusion aux *lettres paschales* du saint évêque d'Alexandrie. Ces lettres, que n’avaient pas connues les anciens éditeurs de ses œuvres, ont été publiées en syriaque par Curton et traduites en allemand par Larsow : *die Feslbriefe des hl. Athanasius,* v. it. Mai, *Nova Bibliolh. patrum.*

d’Athanase, une grande extension ; si l’Eglise d’Alexandrie avait eu la douleur de voir des schismatiques sortir de son sein, elle avait eu le bonheur de voir un grand nombre de ses enfants pratiquer les vertus chrétiennes avec une perfection vraiment surhumaine.

Les solitudes d’Egypte, de Lybie et de la Thébaïde s’étaient peuplées d’une multitude de chrétiens, désireux de suivre les exemples des Paul et des Antoine.

Ce dernier vivait encore au moment où saint Athanase était réintégré sur son siège. Pendant l’exil du saint évêque, il avait contribué puissamment à soutenir la fidélité des orthodoxes. Au moment de son premier rappel, après la mort de Constantin, il l’avait vu à Alexandrie, et c’est alors qu’il en avait reçu le manteau dans lequel il avait enseveli le vénérable Paul (341). Depuis, il avait visité plusieurs fois les fidèles d’Alexandrie et les divers groupes monastiques des déserts, pour les affermir dans l’orthodoxiel. Il mourut lorsque Athanase fut obligé de chercher au désert un refuge contre les nouvelles calomnies dont nous aurons occasion de parler dans la suite (356).

Antoine exerça une influence considérable en Egypte et les provinces limitrophes ; c’est à lui principalement qu’il faut attribuer le développement que prit l’institution monastique pendant la première moitié du IVme siècle

Parmi ceux qui le secondèrent et lui survécurent, les deux principaux en Egypte furent les deux Macarius2. L’un était à la tête des moines du désert de Scitis, et de ceux qui menaient la vie monastique dans la ville même d’Alexandrie. Comme il était natif de la ville et qu’il y séjournait souvent, on lui avait donné le surnom de *Politicos* qui répond au titre de *bourgeois* ou *citadin.* L’autre Macarius, surnommé *l’Egyptien* parce qu’il était né à la campagne, gouvernait les moines de la montagne qui s’élevait au milieu des déserts de Scitis.

Ce dernier fut particulièrement célèbre par ses

—

1 S. Athan., Vit. s. Anton, pass.

2 Sozomen., Hist. Eccl., lib. III, c. 14 ; Vit. Pat. ap Rosweld.

miracles. Un jour, il ressuscita un mort pour prouver à un hérétique le dogme de la résurrection. Lorsqu’il était encore jeune, sa vie était tellement grave que les moines avaient l’habitude de l’appeler *le vieillard.* A l’âge de quarante ans, il fut élevé au sacerdoce. Il vécut quatre-vingt- dix ans, et passa soixante ans de sa vie dans le désert.

L’autre Macarius fut élevé au sacerdoce à un âge plus avancé. Il mettait en pratique la philosophie chrétienne avec beaucoup d’ardeur, et il profitait des exemples et des instructions des autres pour perfectionner ses propres pensées et ses actions. Il en était arrivé à dominer son corps à tel point que sa peau s’était comme durcie, et que sa barbe ne pouvait plus pousser.

A la môme époque, on distinguait parmi les philosophes chrétiens Pambo, Hiraclidis, Kronios, Paphnutios, Pontoubastis, Arsisios, Serapion et Pityrion. Ce dernier habitait dans les environs de la ville de Thèbes. Parmi les chefs des monastères, on distinguait surtout Pacôme qui, le premier, composa une règle monastique1.

Les disciples de Pacôme avaient un vêtement particulier qui consistait principalement en un manteau fait d’une peau de bête couverte de son poil. Les autres moines égyptiens avaient adopté un vêtement qui les distinguait des philosophes païens et dont chaque partie avait quelque chose de symbolique. Leur tunique n’avait pas de manches pour signifier que leur main, franchement découverte, n’était pas un instrument de violence. Ils avaient sur la tête un capuchon appelé *Gueule,* pour rappeler qu’ils avaient l’innocence des enfants dont on couvrait la tête de la même manière, lorsqu’ils étaient encore à la mamelle. Leur ceinture et leur courroie2 signifiaient qu’ils étaient toujours prêts à travailler pour Dieu.

Les moines se rendaient à l’église pour communier le dernier et le premier jour de la semaine, c’est-à-dire

—

1 Voy. notre *Histoire de l'Eglise*, t. II, pages 358 et suiv.

2 La ceinture serrait le manteau autour du corps ; la courroie, placée sur le derrière du cou, se croisait sur la poitrine et servait à relever le vêtement par derrière pour travailler.

le samedi et le dimanche. Ils priaient douze fois par joui, six fois de six heures à midi et six fois de midi à six heures du soir. Ils priaient autant de fois pendant la nuit. A la neuvième heure, ils faisaient trois prières, sans doute en souvenir de l’heure sacrée à laquelle le Christ avait racheté le monde par sa mort.

Tous les moines n’étaient pas astreints à une règle aussi sévère, cependant leur vie à tous était d’une grande austérité.

Pacôme avait autour de lui mille trois cents moines qui suivaient sa règle, sans compter ceux qui étaient dispersés dans l’Egypte et la Thébaïde. La principale communauté se trouvait dans l’île de Tabennis ; on donnait le nom de Tabennisiotes à ceux qui en faisaient partie, et ils étaient célèbres sous ce nom dans toute l'Eglise.

Apollonius était illustre à la même époque. Le monastère qu’il gouvernait était en Thébaïde. Il était renommé par sa sagesse et ses miracles ; il obtenait de Dieu tout ce qu’il demandait.

Parmi les moines égyptiens se distinguait encore Asouph qui avait confessé Jésus-Christ pendant la persécution. Il passait pour n’avoir pas dit, pendant toute sa vie, un seul mot contre la vérité, et il possédait, au suprême degré, toutes les vertus.

Nous avons déjà parlé du fameux Hilarion qui était l’Antoine de la Palæstine

Les discussions ariennes le firent sortir de sa solitude. Il visita2 en Egypte les évêques Dracontius et Philon, exilés par l’empereur Constantius en Thébaïde, où ils vivaient de la vie monastique. Il parcourut ensuite les îles de la Méditerranée pour combattre l’hérésie arienne et échapper à la vénération dont il était l’objet. Il mourut en Chypre où il fut enseveli. Son disciple Hesychius enleva ses reliques en secret, les transporta en Palæstine et les déposa dans son ancien monastère.

—

1 Voy. notre *Histoire de l’Eglise,* t. II, p. 337.

2 Hieron., *Vit. s. Hilarion.*

Elles y furent l’objet d’un grand respect et le jour de leur translation devint un jour de fête. Les fidèles de Palæstine, dit Sozomène, sont dans l’usage d’honorer les saints personnages qui vécurent parmi eux. C’est ainsi qu’ils en agirent envers Aurelius l’Anthidonien, Alexion de Bithagaton et Alephion d’Asaléa1.

Pendant les trois premiers siècles, on rendait un culte public aux martyrs et l’on célébrait le jour de leur mort. Après l’ère des persécutions et des martyrs, les Eglises honorèrent ceux qui se distinguèrent, dans leur sein, par des vertus exceptionnelles. D’après la remarque de Sozomène, ce serait en Palæstine que cet usage aurait commencé.

Vers le milieu du IVme siècle, la vie monastique dépassa les limites de l’Egypte et de la Palæstine, où elle avait été jusqu’alors circonscrite.

Alors Julianus la mit en pratique à EdesSe. La vie de ce saint homme était tellement sévère qu’on pourrait la considérer comme plus digne d’un esprit que d’un homme. Son corps n’était qu’un squelette couvert de peau. Le grand écrivain de Syrie, Ephrem, composa sa vie. La même région possédait alors d’autres moines illustres qui habitaient principalement aux environs de la ville d’Amidos et sur le mont Gaugal. Parmi eux on distinguait surtout Daniel et Siméon.

Eusthate, évêque de Sébaste en Arménie, institua la vie monastique en Arménie, en Paphlagonie et dans le Pont. Il composa une règle monastique et on lui attribua le livre qui passa pour l’œuvre du grand Basile, évêque de Cæsarée en Cappadoce.

Eusthate poussa loin le rigorisme, et ses disciples tombèrent même, à cause de cela, en certaines extravagances. Ils allèrent jusqu’à condamner le mariage, à refuser de prier dans les maisons habitées par des gens mariés, et à mépriser les prêtres mariés. Ils jeûnaient le dimanche, condamnaient les riches à l’enfer, et haïssaient ceux qui mangeaient de la viande.

—

1 Sozomen., *Hist. Eccl.,* lib. III, c. 14.

Mais Eusthate ne partageait pas ces erreurs, et il se distingua seulement par son amour des véritables vertus chrétiennes.

Dans le courant du IVme siècle, la vie monastique fut établie dans les églises occidentales, comme nous aurons occasion de le rapporter.

Ce fut surtout parmi les moines de l’Egypte et de la Thébaïde que saint Athanase trouva de l’appui contre les ariens, et un refuge lorsqu’il fut en butte à de nouvelles persécutions.

Dans la partie occidentale des côtes de l’Afrique, l’Eglise n’était pas moins florissante qu’à Alexandrie. Gratus de Carthage, qui en était le premier évêque, se montrait fort zélé pour la saine doctrine et l’observation des canons. Le schisme des donatistes s’était perpétué à Carthage, et les dissidents avaient à leur tête un certain Donatus. Après le concile de Sardique, Gratus entreprit de faire cesser le schisme et l’empereur Constans, pour le seconder, envoya en Afrique deux personnages importants, Paulus et Macarius1. En apparence, ils n’étaient chargés que de distribuer des aumônes aux Eglises ; en réalité, ils devaient travailler au rétablissement de l’unité. Les donatistes répandirent aussitôt le bruit qu’ils venaient les persécuter, et qu’ils forceraient les fidèles à adorer, comme sous le paganisme, les images des empereurs, qu’on placerait sur l’autel au moment du sacrifice.

Lorsque le sacrifice fut célébré, on ne vit point apparaître les images impériales ; et tout se passa suivant les règles de l’Eglise. Paul et Macarius n’avaient rien à distribuer aux Eglises des donatistes. S’étant adressés à Donatus pour lui faire part de leur mission conciliatrice, le faux évêque leur répondit : « Qu’y a-t-il de commun entre l’Eglise et l’empereur ? » Puis il parla de l’empereur avec mépris et ajouta qu’il avait envoyé une circulaire pour défendre de recevoir les aumônes que les envoyés impériaux voudraient distribuer. Comme ceux-ci se dirigeaient vers Bagaïe, l’évêque schismatique

—

1 Optat. Milevit., *De Schismat. Donatist.,* lib. III.

de cette ville, nommé aussi Donatus, en donna avis à des fanatiques, nommés circoncellions, lesquels, sous prétexte de religion, commettaient tous les crimes. Ces fanatiques parcouraient le pays, divisés par groupes, et s’abandonnaient à tous les excès. Les envoyés impériaux furent obligés de demander au préfet de la province une troupe armée pour les défendre et conserver en sûreté les aumônes dont ils étaient chargés.

Les donatistes s’ameutèrent contre la troupe qui répondit à leurs violences par des exécutions sanglantes ; les évêques donatistes s’enfuirent avec leur clergé ; quelques-uns d’entre eux furent tués ou exilés. Les évêques catholiques ne se mêlèrent point à ces tristes événements. Cependant leurs adversaires les en accusèrent, crièrent bien haut à la persécution, et considérèrent comme des martyrs ceux qui avaient subi la peine de leurs violences. Paulus et Macarius furent considérés par eux comme des persécuteurs et les catholiques ne furent plus, à leurs yeux, que des païens ou des *macàriens.*

Les donatistes furent d’autant plus irrités que la mission pacifique des envoyés impériaux fit ouvrir les yeux à un grand nombre de schismatiques qui rentrèrent dans le sein de l’Eglise.

L’émotion causée par cette mission fut de courte durée, et Gratus, peu de temps après, put réunir en concile les évêques d’Afrique, pour y promulguer les canons de Sardique et en rédiger quelques autres appropriés aux besoins de la province.

Cette réunion est le premier des conciles de Carthage dont on ait les canons. L’Eglise entière témoigna beaucoup de respect pour les travaux législatifs de l’Eglise africaine ; l’histoire doit mentionner ces vénérables monuments de la discipline primitive1.

Le premier et le deuxième canons sont relatifs aux donatistes. Ces schismatiques prétendaient que le baptême n’était valide que s’il était administré dans leur secte. Le concile décida que tout baptême, administré au

—

1 Labbe, *Concil.,* t. II.

nom de la Trinité, était valide. Dans le deuxième canon, le concile condamna les circoncellions qui se suicidaient par fanatisme et dont les donatistes faisaient des martyrs. Les troisième et quatrième canons défendent aux clercs de vivre avec des femmes étrangères ; et aux religieuses et veuves de vivre avec des hommes qui ne leur étaient pas unis par le mariage.

L’extension que prenait la vie monastique tendait à faire considérer le célibat comme un état de perfection tel, que des clercs prétendaient en suivre les règles même au milieu du monde. Le concile ne croyait pas à des dispositions si supérieures qui couvraient souvent des passions blâmables. Il ne condamnait pas le célibat, mais à condition qu’il fût réel et non pas seulement apparent. Le cinquième canon défend aux évêques de recevoir et d’ordonner un clerc qui n’aurait pas de son propre évêque des lettres l’autorisant à quitter son Eglise. Le sixième canon défend aux clercs de s’occuper d’affaires temporelles.

Dans les premiers temps, les membres du clergé, y compris les évêques, continuaient souvent après leur élection, le genre de vie qu’ils menaient auparavant. On peut croire que, depuis la conversion des empereurs, les membres du clergé trouvaient dans leur état des moyens d’existence assez abondants pour qu’il leur fût possible de ne se préoccuper que du ministère ecclésiastique.

D’après le septième canon, on ne devait pas admettre â la communion eucharistique des étrangers qui n’étaient pas munis de lettres de recommandation de leur évêque.

A une époque ou une foule d’ambitieux voulaient paraître chrétiens, sans l’être réellement, pour des motifs intéressés, on devait prendre contre les faux frères les plus grandes précautions.

Les huitième et neuvième canons défendent d’ordonner ceux qui remplissaient certaines fonctions publiques. Dans le dixième, on recommande aux clercs de ne pas se nuire mutuellement par jalousie. D’après le onzième, les clercs, orgueilleux et révoltés contre leur évêque, devaient être rigoureusement punis. Le dou-

zième fait un devoir de la fidélité dans les contrats ; le treizième défend aux clercs de prêter avec usure ; le quatorzième punit de peines sévères les transgresseurs des canons : l’excommunication pour les laïcs, la déposition pour les clercs.

Lorsque le concile prenait une décision relative aux droits de l’évêque sur les clercs de son Eglise, Gratus prit la parole : « Cette pratique conserve la paix, dit-il, et je me souviens que, dans le saint concile de Sardique, il a été défendu de solliciter les clercs d’une autre Eglise. » Antigone, évêque de Madaure, profita de l’occasion pour se plaindre de son voisin Optantius. Ces deux évêques avaient délimité les bornes de leurs Eglises respectives, et leurs conventions avaient été signées de leur main. Après le partage, Optantius avait continué de visiter la partie de son Eglise cédée à Antigone et avait cherché à se l’attacher.

Le concile ordonna que1 les conventions écrites seraient respectées.

Ce fait prouve que les divisions territoriales de l’empire n’étaient pas encore alors appliquées à l’Eglise, quoique le principe eût été posé plus de vingt ans auparavant par le concile œcuménique de Nicée.

Le concile, en décrétant que les clercs orgueilleux seraient punis, décida qu’il faudrait pour les juger plusieurs évêques : trois pour un diacre, six pour un prêtre, douze pour un évêque ; par cette disposition, les évêques africains témoignaient de leur respect pour les trois ordres de la hiérarchie sacrée.

Les Eglises occidentales pouvaient espérer des jours prospères et une protection éclairée sous l’empire de Constans. Mais ce prince tomba victime d’une conjuration (350). Magnentius fut salué empereur par les conjurés à Augustodunum (Autun) dans les Gaules. Constans chercha un refuge du côté des Pyrénées ; mais il fut atteint à Elne et mis à mort. Vétranion, qui commandait en Pannonie, se déclara empereur, en apprenant l’usurpation de Magnentius ; enfin Nepotianus, neveu de Constantin, en fit autant à Rome.

Constantius était alors à Edesse, et faisait la guerre aux Perses. A la nouvelle de la révolution survenue en Occident, il alla à Antioche, puis se dirigea vers la Pannonie. Vétranion crut aux ouvertures conciliatrices que lui fit Constantius, et se joignit à cet empereur pour marcher contre Magnentius, leur concurrent. Mais, au moment de marcher contre l’ennemi commun, ses troupes proclamèrent Constantius seul Auguste, et Vétranion fut heureux d’obtenir son pardon et des ressources pour vivre honorablement en Bythinie où il fut relégué.

Magnentius avait vaincu Nepotianus qui fut tué à la tête de ses troupes. Constantius n’avait donc plus qu’un concurrent. Avant de l’attaquer, il nomma Cæsar son cousin Gallus, et le chargea de veiller sur l’Orient. Magnentius ne l’attendit pas et marcha vers la Pannonie. Constantius s’avança avec ses troupes jusqu’à Mursia dont l’arien Valens était évêque. La bataille s’engagea ; mais Constantius, au lieu de combattre à la tête de ses troupes, s’était enfermé dans une Eglise, où il attendait le résultat de l’engagement. Valens avait pris toutes les mesures pour en être averti le premier. Dès qu’il eut appris que les troupes de Magnentius étaient en déroute, il en avertit l’empereur. Celui-ci lui ayant demandé comment il le savait, l’évêque imposteur lui répondit qu’un ange lui était apparu et lui avait donné cette nouvelle. Constantius le crut et proclama qu’il devait la victoire plutôt aux prières de l’évêque qu’à la bravoure de ses troupes. Magnentius, vaincu, se retira dans les Gaules. Vaincu une seconde fois, il se tua d’un coup d’épée, à Lyon. Constantius resta ainsi seul empereur d’Orient et d’Occident.

Bientôt cette dernière partie de l’empire fut troublée par les ariens qui virent redoubler leur influence après la victoire de Mursia et l’imposture de Valens. Ils avaient suivi Constantius dans son expédition, et on les trouve réunis (351) à Sirmium, au nombre de vingt-deux1. Le

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. Il, cc. 29 et 30 ; Hilar. Pictav., *Fragment. II et De Synod.,* § 38 ; Epiphan., *Hœres.,* 71 ; Sulpit. sev. *Hist. sacr.,* lib. Il, §§ 38 et seq.

but de ce concile était la déposition de Photinos, évêque de cette ville, déjà condamné par l’Orient et par l’Occident, Il était aimé de son' troupeau et avait pu se maintenir ainsi sur son siège, malgré les sentences qui l’avaient frappé. Il fut convaincu d’erreur dans une conférence qui eut lieu, en présence des évêques, entre lui et Basile, le compétiteur de Marcellus pour le siège d’Ancyre. Déposé de l’épiscopat, il fut exilé par Constantius. Il employa les loisirs de son exil à la composition d’un ouvrage contre toutes les hérésies. Son but principal était de défendre la sienne et d’établir qu’il était orthodoxe. Il écrivit son livre en grec et en latin. Germinius, du parti arien, fut mis à sa place sur le siège de Sirmium.

Après la déposition de Photinos, les évêques rédigèrent une nouvelle formule de foi ; on l’a appelée la première formule de Sirmium1*.* Elle fut rédigée par Marc d’Aréthuse. On y admet l’existence du Fils *avant les siècles ;* on l’appelle *Dieu de Dieu, lumière de lumière,* mais on évite le mot *consubstantiel.* Après la profession de foi, on anathématise ceux qui diraient que le Fils est sorti d’une autre *substance* (ou hypostase) que celle de Dieu ; ou qu’il fut un temps où il n’existait pas.

Les ariens se servaient de ces expressions pour faire illusion à ceux qui n’étaient pas initiés à leurs mauvais desseins. Ils admettaient que le Fils venait de *la substance* du Père, en entendant le mot *substance* dans le sens de *personnalité ;* et ils convenaient que l’existence du Fils était antérieure au temps qu’ils ne comptaient que de la création du monde. Mais, au fond, ils pensaient que le Fils était *créature ;* seulement, qu’il était antérieur et supérieur à toutes les autres.

Pour fortifier l’illusion, ils disaient anathème à ceux qui enseignaient que la substance divine pouvait s’étendre ou se rétrécir, et qui regardaient le Fils comme une extension de la substance divine.

L’anathème était juste, incontestablement ; mais les

—

1 S. Hilar. Piclav., *De Synod.,* §38 ; Socrat., *Hist, Eccl*., lib. II, c. 30.

ariens se gardaient bien d’exposer que la substance divine était une et indivisible, et cependant triple quant aux personnalités, ce qui eût emporté l’idée de *consubstantialité* pour le Fils et le Saint-Esprit.

En apparence, la première formule de Sirmium était orthodoxe ; mais les erreurs ariennes y étaient ménagées.

On composa, dans la même ville, deux autres formules dont nous aurons à nous occuper dans la suite.

Dans la première formule, on traita en détail ce qui concernait le Saint-Esprit, car, à cette époque, on commençait à répandre les plus graves erreurs à ce sujet, comme nous le verrons bientôt.

L’arianisme reparaissait donc, entouré de formules captieuses, et Constantius était revenu à ses anciens sentiments. Les évêques ariens inventaient sans cesse contre Athanase de nouvelles calomnies et disaient à l’empereur1 : « Autrefois, lorsque nous faisions des instances auprès de vous, vous ne nous écoutiez pas. Nous vous disions, lorsque vous avez rappelé Athanase, que vous exiliez notre doctrine ; car, dès le principe, il en a été l’adversaire et il ne cesse de la frapper d’anathème. Il envoie de toutes parts des lettres contre nous ; et le plus grand nombre des évêques sont en communion avec lui. Parmi nos anciens partisans, il en est qui se sont unis à lui ; d’autres se disposent à le faire ; nous allons rester seuls. On nous traitera, vous et nous, d’hérétiques ; alors, nous vous le demandons, qu’est-ce qui nous distinguera des Manichéens ? A l’œuvre donc ! prenez de nouvelles mesures contre nos ennemis ; vous êtes l’empereur de notre doctrine. »

En marchant contre Magnentius, il acquit la conviction que tous les évêques étaient en communion avec Athanase. Il en fut enflammé de colère ; il oublia ses serments, ses lettres, le respect qu’il devait à la mémoire de son frère ; et à mesure qu’il avançait en Occident, il donnait des marques de son fanatisme.

—

1 S. Athan., Hist. Arian. ad Monach., § 30.

C’est ce qui arriva surtout à Arles et à Milan1 où des conciles furent alors assemblés.

Le concile d’Arles fut convoqué pour examiner de nouveau la cause d’Athanase contre lequel les ariens avaient élevé de nouvelles calomnies. Liberius avait été élevé depuis peu sur le siège de Rome (353). Ignorant encore la mort de Julius, les ariens lui avaient adressé une lettre, comptant, pour le résultat, sur l’influence de Constantius, devenu empereur d’Occident. Dans cette lettre, ils l’engageaient à rompre toute communion avec Athanase. Liberius, ayant reçu la lettre destinée à son prédécesseur, envoya à Alexandrie trois prêtres romains ; Lucius, Paulus et Helianus2*,* chargés d’inviter Athanase à se rendre à Rome pour un nouvel examen de sa cause.

Athanase devait refuser, après le jugement du concile de Sardique qui avait confirmé celui de l’Eglise romaine et de son évêque Julius. Liberius, ayant appris par ses délégués le refus d’Athanase, écrivit aux orientaux qu’il avait rompu toute communion avec l’évêque d’Alexandrie, et qu’il était en communion avec eux et avec les autres évêques de l’Eglise catholique.

Les ariens firent grand bruit de cette lettre ; mais, comme le remarque Hilaire de Poitiers, elle ne pouvait avoir aucune importance, après le décret du concile de Sardique qui avait déclaré Athanase innocent et orthodoxe.

Les évêques égyptiens s’émurent du procédé de Liberius, et ils lui adressèrent une lettre dans laquelle ils prenaient la défense d’Athanase. Cette lettre, signée de soixante-quinze évêques, fit revenir Liberius sur sa première décision. Il convoqua les évêques suburbicaires et leur donna communication de la lettre des orientaux et de celle des égyptiens. Tous furent d’avis qu’il fallait écrire aux orientaux une nouvelle lettre dans laquelle on déclarerait qu’on ne pouvait se prononcer contre Atha-

—

1 S. Athan., Hist. Arion, ad Monach., § 31.

2 Liber., Epist, ad Orientai., ap. Hilar. Pictav., Fragment. IV.

Des écrivains latins ont voulu contester l’authenticité de cette lettre de Liberius ; mais leurs raisons n’ont rien de démonstratif.

nase en présence de la lettre des soixante-quinze évêques égyptiens ; et que l’on devait envoyer à l’empereur des délégués pour demander un nouveau concile, pour terminer enfin définitivement cette question.

En conséquence, Liberius envoya à Constantius une députation à la tête de laquelle était Vincent de Capoue, dans le but de solliciter de l’empereur la convocation d’un concile à Aquilée1*.*

Le jugement de Julius et celui du concile de Sardique n’étaient donc pas regardés, même à Rome, comme définitifs. Liberius ne s’attribua point le pouvoir de trancher la question ; il la renvoya à l’autorité supérieure d’un concile, et il sollicita la convocation de ce concile de l’empereur lui-même2.

Le concile ne fut pas convoqué à Aquilée, mais àArles, dans les Gaules. Liberius y fut représenté par Vincent de Capoue et par Marcellus qui était, comme Vincent, évêque en Campanie3. Ils demandèrent au concile de traiter d’abord la question doctrinale et de condamner l’erreur d’Arius4. Mais les orientaux s’y refusèrent et demandèrent que préalablement on rompît toute communion avec Athanase.

Vincent de Capoue céda sur ce point5. Les autres évêques l’imitèrent, excepté Paulinus de Trèves. On peut croire que l’exemple de Liberius n’avait pas été sans influence sur les évêques occidentaux du concile d’Arles ; mais Vincent et les autres, aussi bien que Liberius, comprirent bientôt que, sous la condamnation d’Athanase, se cachait celle de l’orthodoxie elle-même et ils se déclarèrent ouvertement en faveur du saint évêque d’Alexandrie.

—

1 Liber., *Epist. ad Constant.,* § 2 ; ap. Hilar. Pictav., *Fragment. V.*

2 Ead. *Epist.,* § 1.

Ce fait et tant d’autres que nous avons cités et que nous citerons, attestent que les évêques de Rome n’avaient même pas idée, dans les premiers siècle, de l’autorité que leurs successeurs ont réclamée depuis comme ayant toujours existé et fondée sur la parole même de Dieu.

3 Liber., *Epist. ad Cœcit.,* ap. Hilar. Pictav., *Fragment. VI,* §3.

4 Liber., *Epist. ad Constant.,* §8.

5 Liber., *Epist.,* ap S. Hilar. Pictav., *Fragment.* VI, § 3 ; Sulpit. Sev*., Hist. sacr.,* lib. II, § 39 ; Hilar. Pictav., *ad Constant.,* lib. I, § 8 ; Athanas. *Apolog. ad Constant.,* §27.

A l’époque du concile d’Arles, cette ville avait pour évêque Saturninus, homme sans foi et sans mœurs, qui fut tout naturellement l’instrument du despotisme de Constantius. Mais il était le seul, dans l’Eglise des Gaules, qui pactisât avec l’arianisme. Après le concile d’Arles, plusieurs évêques gaulois se réunirent à Béziers en présence de Julien, alors Cæsar et qui n’avait pas encore apostasié le christianisme. Hilaire, évêque de Poitiers, parut, pour la première fois, dans ce concile ; il confondit les ariens et, en particulier, Saturninus d’Arles qui s’en plaignit à Constantius, reprochant à Hilaire et aux autres évêques des violences imaginaires. Julien aurait pu attester que Saturninus était calomniateur ; il le savait. Mais il se tut et ne voulut pas éclairer Constantius sur les intrigues ariennes dont il avait été témoin.

Liberius de Rome, plus instruit des desseins des ariens qui se donnaient faussement pour les représentants de l’Orient chrétien, comprit combien il avait gravement failli en abandonnant, au début de son épiscopat, la cause de l’évêque d’Alexandrie, malgré le jugement des conciles de Rome et de Sardique. Il n’en fut que plus affligé de la conduite de son délégué Vincent de Capoue au concile d’Arles. Il fut confirmé dans ces sentiments par l’arrivée à Rome de Lucifer, évêque de Cagliari. Cet évêque était dès lors célèbre en Occident par ses vertus, sa science et son zèle pour la foi. Il était partisan déclaré d’Athanase dont la cause était à ses yeux celle de la saine doctrine. Il était un des évêques suburbicaires qui reconnaissaient â celui de Rome une autorité supérieure, et il avait ainsi avec cet évêque des relations plus suivies. Son arrivée à Rome affermit Liberius dans son dessein de se déclarer ouvertement pour Athanase, à l’exemple de son prédécesseur. Il écrivit en ce sens à Osius1, et lui fit part de la peine que lui causait la faiblesse de Vincent de Capoue qui devait d’autant plus montrer de fermeté qu’il connaissait mieux l’affaire, et

—

1 Ap. s. Hilar. Pictav., *Fragment. VI,* § 3.

qu’il avait eu occasion de la traiter avec Osius lui-même.

Ce Vincent était, en effet, très-probablement le même qui avait été délégué de l’évêque de Rome au concile de Nicée, et qui était devenu évêque de Capoue, après avoir été prêtre de Rome. La faiblesse de Vincent avait tellement affecté Liberius qu’il déclarait préférer mourir plutôt que d’être accusateur d’Athanase.

Nous verrons s’il fut fidèle à cet engagement.

Sous l’impression dont il avait fait Osius le confident, Liberius envoya à Constantius trois délégués : Lucifer, évêque de Cagliari ; Pancratius, prêtre de Rome, et le diacre Hilaire. Il les chargea de cette lettre pour l’empereur1 :

« Au très-glorieux Constantius, Auguste, Liberius, évêque :

« Pacifique empereur, je demande que Votre Clémence me prête des oreilles bienveillantes, afin que je puisse exposer à Votre Bonté ce que je pense. Je puis faire cette demande à un empereur chrétien, fils de Constantin *de sainte mémoire*2*.* »

Après avoir fait l’éloge de la douceur de Constantius, Liberius continue ainsi :

« Non-seulement l’affaire d’Athanase, mais d’autres encore étaient agitées, pour lesquelles j’ai dû demander à Votre Douceur la convocation d’un concile, afin que l’on pût terminer les différends au sujet de la foi, comme votre piété sincère vous en inspire le désir. Il était digne d’un vrai serviteur de Dieu, digne d’un empire que le Christ, dans sa bonté, gouverne et accroît, de nous accorder ce que nous sollicitions.

« Mais il en est un grand nombre qui ne cessent de déchirer les membres de l’Eglise et qui m’ont accusé d’avoir fait disparaître leurs lettres, afin de couvrir les

—

1 *Epist. Liber, ad Constant.,* ap. Hilar. Pictav., *Fragment. V.* Nous ferons remarquer que cette lettre ouvre la série des lettres que les évêques de Rome écrivirent aux empereurs comme à leurs souverains. La collection de ces lettres établit de la manière la plus évidente la fausseté de la fameuse donation que Constantin le Grand aurait faite aux évêques de Rome de la souveraineté sur la ville et sur une partie de l’empire d’Occident.

2 Certains écrivains papistes, comme M. A. de Broglie (*l’Eglise et l'empire romain au* IVme *siècle),* auraient bien dû remarquer cette expression avant d’attaquer la mémoire du premier empereur chrétien.

crimes de celui qu’ils prétendent avoir condamné. De quelles lettres veulent-ils parler ? Est-ce de celles des orientaux et des égyptiens qui traitaient, les unes et les autres, des crimes imputés à Athanase ? Mais il est évident pour tout le monde que nous avons fait connaître les lettres des orientaux, que nous les avons lues dans l’Eglise ; que nous les avons lues en concile ; que nous leur avons répondu1. Personne ne nie qu’il n’en soit ainsi. Ces lettres n’ont pu nous fixer définitivement, parce que nous avons reçu, dans le même temps, une lettre de soixante évêques égyptiens qui prenaient la défense d’Athanase. Nous l’avons lue, comme la précédente, aux évêques italiens, et nous avons pensé qu’il serait contraire à la loi divine de prendre une décision dans cette affaire, surtout lorsque le nombre des défenseurs était plus grand que celui des accusateurs. » Liberius se défend ensuite contre les attaques dont il était l’objet. Il prend Dieu à témoin qu’il n’a fait que suivre les préceptes apostoliques et qu’il ne s’est arrogé aucune autorité : « J’ai suivi, dit-il, les coutumes et les règles des anciens ; je n’ai rien ajouté à l’épiscopat de la ville de Rome ; je n’ai point souffert qu’il fût amoindri ; et je désire conserver pure cette foi qui m’est venue de la succession de tant d’évêques dont plusieurs ont été martyrs. »

Il est malheureux que, dans la suite des temps, les évêques de Rome n’aient pas imité Liberius ; n’aient pas conservé pure la foi de leurs prédécesseurs, et ne se soient préoccupés que de l’idée d’accroître les prérogatives de *l’épiscopat de la ville de Rome,* au point d’en faire une souveraineté universelle, absolue et infaillible.

Liberius déclare ensuite qu’il ne peut entrer en communion avec les orientaux, puisque, parmi eux, on voyait quatre évêques qui, huit ans auparavant, délégués vers Constans, avaient refusé de condamner les erreurs d’Arius et s’étaient retirés en colère d’un concile qui

—

1 Nous avons donné cette réponse, très-favorable aux orientaux, comme on l’a vu.

s’était tenu alors à Milan1. Il supplie l’empereur de considérer comme non avenu ce qui s’était fait à Arles où les orientaux s’étaient refusés à traiter la question de foi, quoiqu’ils s’y fussent engagés, et de convoquer un nouveau concile où l’on proclamerait de nouveau la foi de Nicée, et où l’on rendrait la paix à l’Eglise.

Constantius accueillit favorablement la demande de Liberius et convoqua un concile à Milan2. Un fort petit nombre d’orientaux y assistèrent, les uns étant retenus par leur grand âge, les autres par la longueur du chemin. Les occidentaux s’y trouvèrent au nombre de plus de trois cents. Les ariens commencèrent par demander que l’on s’accordât au sujet d’Athanase, avant de procéder à d’autres délibérations. La plupart, sous l’impression de la crainte, ou trompés, ou ignorants, consentirent à ratifier la condamnation d’Athanase. Seuls, Denys, évêque de Milan, métropole de l’Italie Eusèbe, de Verceil en Ligurie ; Paulinus de Trèves, Rhodanius de Toulouse et Lucifer de Cagliari s’y opposèrent, disant que, sous la condamnation d’Athanase, ses adversaires cachaient leurs mauvais desseins contre la foi de Nicée.

Eusèbe de Verceil était un dés plus saints évêques d’Occident. Il avait d’abord refusé de se rendre au concile de Milan ; mais, sur les instances des membres de ce concile et sur l’ordre de l’empereur, il consentit à y prendre part. Les ariens espéraient le séduire au moyen de l’empereur et amener, par son influence, le concile entier à condamner Athanase ; les orthodoxes comptaient sur sa piété et sentaient qu’ils auraient besoin, pour lutter contre les ennemis de l’évêque d’Alexandrie, d’un homme énergique prêt à tout sacrifier pour la justice. Dès son arrivée à Milan, il ne dissimula point ses sentiments ; aussi les ariens l’empêchèrent-ils, pendant dix

—

1 Ce concile de Milan fut sans doute celui qui eut lieu aussitôt après le concile de Sardique, en 317. Plusieurs auteurs pensent qu’il y en eut un en 346, et que c’est à ce dernier que Liberius ferait allusion.

2 S. Athan., *Apolog. ad Constant.,* § 27 ; s. Hilar. Pictav., *Lib. I ad Const.,* §8 ; Socrat., *Hist. Ëccl.,* lib. II, c. 36 ; Sozom., *Hist. Eccl :,* lib. IV, c. 9 ; Sulpit. Sev., *Hist. sacr.,* lib. II, § XXXIX ; Labb., *Cone.,* t. II.

jours, d’entrer dans l’église où se tenait le concile. Il lui fut enfin permis d’y entrer, et son premier acte fut de demander que le symbole de Nicée fût souscrit par tous les membres de l’assemblée. Denys de Milan, qui était le premier évêque du concile, prit la plume pour signer ; mais Valens la lui arracha des mains avec violence, et le concile fut ainsi dissous dès son début.

Denys de Milan, Eusèbe de Verceil, Paulinus de Trèves, Lucifer de Gagliari et Rhodanius de Toulouse ne se laissèrent ni effrayer par les clameurs des ariens et par les menaces de l’empereur, ni affaiblir par les conseils des évêques pusillanimes. Ils soutinrent avec énergie que, sous la guerre faite à l’évêque d’Alexandrie, on cachait des attaques perfides contre la foi. Ils furent envoyés en exil.

Des prêtres et des diacres furent également exilés et on ne parvint qu’à force de violences à arracher à Vinrent de Capoue, à Fortunatianus d’Aquilée, à Heremius de Thessalonique et aux autres évêques occidentaux la promesse de rompre toute relation de communion avec Athanase1.

Denys de Milan, Paulinus de Trèves, Eusèbe de Verceil et Lucifer de Gagliari furent exilés en Orient. On mit à leur place des ariens, comme Auxentius à Milan. Hilaire de Poitiers et Rhodanius de Toulouse furent exilés peu de temps après en Phrygie2.

Hilaire3, issu d’une noble famille du pays des Pictaves, reçut de Dieu une intelligence supérieure qu’agrandit encore une éducation conforme à sa naissance. Il fut élevé dans les superstitions du polythéisme4 *;* mais tout homme tant soit peu instruit et de bonne foi ne pouvait rester idolâtre depuis que le christianisme

—

1 S. Athan., Apolog. ad Constant., § 27.

2 Sozom., Hist. Eccl, lib. IV, c. 9 ; Sulpit. Sev., Hist. sacr., lib. II, § XXXIX. Hilaire n’avait pu voir condamner le pieux Eusèbe à l’exil, et il en avait écrit à Constantius ; l’exil fut le prix de cette supplique.

3 Fortunat., Vit., s. Hilar., lib. I, § 3.

4 Quelques auteurs ont pensé que sa famille était chrétienne. Ce sentiment ne nous paraît pas probable. Hilaire nous dit clairement lui-même comment il est parvenu à la connaissance du christianisme.

brillait dans le monde de tout son éclat. Aussitôt que Hilaire réfléchit, il fut chrétien. Sa philosophie, qui subissait nécessairement l’influence chrétienne sans qu’il s’en doutât, lui fit comprendre de bonne heure qu’il ne pouvait y avoir qu’un Dieu unique et infini. Après avoir étudié les livres philosophiques, il passa aux livres religieux des chrétiens, et c’est là seulement qu’il trouva la satisfaction de son intelligence. Sa raison grandissait à mesure qu’il avançait dans cette divine lecture ; il pénétrait avec les prophètes jusqu’au sein de Dieu, où il contemplait avec bonheur ces attributs infinis que l’intelligence soupçonne, mais que Dieu seul pouvait nous faire connaître clairement.

« Mon esprit, nous dit Hilaire lui-même1, se portait avec ardeur vers Dieu ; il comprenait qu’il se devait tout entier à lui, que le servir était sa vraie noblesse. Je voyais qu’il devait être le but de toutes mes espérances, et que ce n’était qu’en sa bonté que je pouvais trouver un abri tranquille et sûr contre les maux qui nous assiègent en cette vie.

« Je cherchais Dieu au milieu de toutes les opinions émises sur sa nature, lorsque je tombai sur ces livres que la religion des Hébreux donne comme l’œuvre de Moïse et des prophètes, et j’y lus ces paroles où Dieu dit de lui-même : *Je suis celui qui suis...* Tu diras aux enfants d’Israël : *Celui qui est* m’a envoyé vers vous2. Je fus rempli d’admiration pour cette définition de Dieu, qui exprime d’une manière accessible à l’intelligence humaine la nature incompréhensible de la divinité. L’être, en effet, est ce que l’on conçoit le plus parfaitement en Dieu, et ce qui le fait mieux connaître ; car l’idée de l’être exclut toute idée de fin et de commencement : ce qui *est* par soi-même ne peut pas ne pas être, et ce qui est divin, c’est ce qui ne peut ni commencer ni finir.

« Ces seules paroles, *Je suis celui qui suis,* me suffirent pour connaître l’éternité de Dieu ; mais je voulais

—

1 Hilar., *De Trinitate,* lib. I, §§ 3 ad 13.

2 Exod., c. 3, v. 14.

connaître encore sa grandeur et sa puissance. Elles me furent révélées dans ces paroles : « *Le ciel est mon trône,* *et la terre l’escabeau de mes pieds*1. Où irai-je, Seigneur, pour échapper à votre esprit2 ? Si je monte au ciel, vous y êtes ; si je descends en enfer, je vous y trouve ; si je prends les ailes de la colombe pour aller à l’extrémité des mers, c’est votre main qui m’y conduit. » Mais plus j’approfondissais Dieu, et plus je voyais qu’il ne pouvait être compris par l’intelligence humaine, et qu’il devait être *cru.*

« Comme mon esprit était enseveli dans ces pensées, je voulus ajouter la doctrine de l’Evangile à celle de la loi et des prophètes, et je lus ces paroles : « Au commencement3, était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et « le Verbe était Dieu, etc. »

« A ces paroles, ma raison s’éleva au-dessus des connaissances naturelles, et découvrit une science de Dieu qu’elle ne soupçonnait pas ; elle pénétra au sein même du Créateur, et y découvrit le Verbe éternel qui s’est fait chair pour habiter parmi nous. »

A mesure qu’il avance dans la lecture des saintes Ecritures, Hilaire voit s’élargir le cercle de ses pensées. Les grands problèmes de l’immortalité se dévoilent à ses yeux. Il apprend de saint Paul qu’au-dessus des connaissances purement naturelles, il existe un ordre de connaissances plus élevées, celles que donne la foi, et qui seules peuvent satisfaire l’intelligence ; il sentait une indicible joie à recevoir dans son âme les hautes et sublimes vérités qui y brillaient sans obstacle, car son cœur était resté pur.

Hilaire, en possession de la vérité, l’exprima dans toutes ses actions ; il devint un chrétien parfait ; les prêtres eux-mêmes, dit Fortunat4, désiraient marcher sur ses traces. Pour lui, vivre c’était craindre Jésus-Christ avec amour, et l’aimer avec crainte. N’étant encore que

—

1 Isaïe, c. 56, v. 1

2 Psalm. 138, v. 7, 8 et seq.

3 Evang. s. Joannis, c. 1, v. I et seq.

4 Fortunat., *Vit.,* Hilar., lib. I. § 3.

laïque, il avait le zèle d’un apôtre, et déjà il était le modèle de l’Eglise de Poitiers, lorsqu’elle le choisit pour pasteur. Il était marié, et avait même une fille nommée Abra.

Après le concile de Milan, Hilaire osa s’élever contre la sentence d’exil prononcée contre les évêques orthodoxes et, en particulier, contre Eusèbe de Verceil. Il réfuta avec énergie les reproches d’insoumission adressés par les ariens aux orthodoxes et supplia Constantius de mettre un terme aux violences dont les catholiques étaient l’objet1.

L’exil fut la réponse à cette supplique aussi juste que modérée. L’évêque de Poitiers alla retrouver en Orient ceux dont il avait pris la défense. Paulinus de Trèves et Rhodanius de Toulouse moururent en exil. Hilaire consacra les loisirs qu’on lui imposait à la composition de son beau livre sur la Trinité. Nous reviendrons sur cette grande œuvre théologique.

L’Eglise des Gaules, privée de ses principaux défenseurs, fut persécutée aussi bien que celle de l’Egypte2.

Dès avant le concile de Milan, cette dernière Eglise avait souffert les plus horribles violences, et Athanase avait été obligé de s’enfuir et de se cacher dans les déserts parmi les moines ses amis. C’est dans sa retraite qu’il apprit l’exil des orthodoxes du concile de Milan et les violences à l’aide desquelles on imposait l’obligation de rompre toute communion avec lui. En Egypte, les violences étaient plus grandes encore qu’ailleurs. Les orthodoxes étaient chassés des églises livrées aux ariens. A Pâques, ils avaient été obligés de célébrer les offices dans les cimetières ; les vierges elles-mêmes n’étaient pas à l’abri des cruautés des hérétiques. On les dépouillait de leurs vêtements, et si elles persévéraient dans la foi, on les massacrait et leurs corps nus étaient exposés aux outrages ; c’est à peine si leurs parents pouvaient les enlever pour leur donner la sépulture.

—

1 S. Hilar. Pictav., lib. I, *ad Constant.*

2 S. Athan., *Apolog. ad Constant.,* § 27 ; *Hist. Arian. ad Monach.,* §§ 31 et seq.

Les crimes des ariens étaient si exécrables que l'on aurait de la peine à y croire, selon saint Athanase, s’ils n’étaient pas aussi évidents. Parmi les évêques fidèles, les uns étaient massacrés, les autres exilés. On mettait à leur place ceux qui donnaient le plus d’argent, fussent-ils catéchumènes et même païens.

Constantius s’abaissa jusqu’à écrire aux habitants d’Alexandrie une diatribe aussi cruelle que sotte contre Athanase dont il faisait un scélérat digne de tous les supplices1. Il croyait faire de l’esprit en persiflant ce grand homme et en lui reprochant sa fuite au désert, comme s’il eût dû attendre le bourreau, lorsque l’Eglise avait tant besoin de son énergie pour défendre la foi. Cette lettre était évidemment écrite par un des évêques de l’entourage impérial. On y exaltait Georges de Cappadoce que le parti arien venait de placer sur le siège d’Alexandrie. Ursace et Valerts étaient les grands conseillers de l’empereur, et leurs clercs se répandirent dans toutes les contrées pour corrompre les évêques à prix d’argent ou les effrayer, afin de les amener à signer la condamnation d’Athanase. Quant aux fidèles, on les menaçait, s’ils ne signaient pas, de la colère de l’empereur.

Liberius, évêque de Rome, ne se laissa point effrayer et écrivit aux exilés Eusèbe, Denys et Lucifer la lettre suivant2 :

« Quoique, sous les apparences de la paix, l’ennemi du genre humain persécute les membres de l’Eglise, vous, prêtres très-agréables à Dieu, vous avez donné des preuves dé foi qui vous ont rendus dignes de là gloire future qui sera donnée aux martyrs. Placé entre la douleur que me cause votre absence et la joie que votre gloire me fait éprouver, je ne puis assez vous louer et exalter les mérites de votre courage. La consolation la plus grande que je puisse vous offrir, c’est de vous dire que je suis exilé comme vous. Je ne suis encore que dans l’attente d’un pareil sort, et je suis attristé de ne l’avoir

—

1 Ap. s. Athan., *Apotog. ad Constant.,* § 30.

2 S. Hilar. Pictav., *Fragment. VI.*

pas encore subi. J’aurais désiré, frères très-dévoués, le subir avant vous afin de vous servir d’exemple. Mais vos mérites vous ont mérité d’être appelés les premiers à la gloire insigne de rendre témoignage à la foi. Je prie Votre Détection de me regarder comme étant avec vous, de croire que mon affection ne me permet pas d’être séparé de vous, de penser que je gémis de ne plus jouir de votre présence. Votre gloire est plus grande que celle des martyrs qui n’ont éprouvé que les violences du persécuteur, puisque vous avez remporté la victoire sur de faux frères ennemis. Plus la violence de ces hommes s’accroît, plus la gloire des saints prêtres s’augmente. Soyez donc assurés des promesses divines.

« Puisque vous êtes plus près de Dieu, secourez-moi de vos prières, moi qui suis votre collègue, afin que nous puissions supporter avec plus de courage les orages qui nous sont annoncés de jour en jour et qui deviennent plus violents ; afin que je puisse être digne de vous par ma foi inviolable et mon attachement à la constitution de l’Eglise catholique. Comme je désire connaître plus exactement ce qui s’est passé dans le concile, je prie Votre Sainteté de daigner m’en instruire dans ses lettres, afin que mon esprit ressente quelque consolation au milieu des bruits qui le tourmentent, et que mon corps lui-même, par vos exhortations, recouvre les forces qui l’abandonnent. »

La tristesse dont Liberius était atteint se manifeste encore dans ses lettres à Cœcilianus de Spolète et à Osius de Cordoue1. Il écrit à ce dernier qu’il désirerait ardemment mourir ; qu’il préférerait la mort à la triste nécessité de consentir à des accommodements contraires à l’Evangile et de calomnier Athanase.

Constantius et ses amis désiraient ardemment que l’évêque de Rome se prononçât contre Athanase. Sa décision avait une haute importance pour l’Occident où son siège était l’unique centre apostolique. Un historien païen2 remarque lui-même que l’on attachait plus d’im-

—

1 S. Hilar. Pictav., *Fragment. VI,* § 3.

2 Ammian. Marcel., lib. XV, c. 7 ; s. Ath., *Hist. Arian. ad Monach.,* § 35.

portance à la décision de l’évêque de Rome qu’à celle des autres évêques. C’était lui, en effet, qui avait été jusqu’alors l’intermédiaire entre l’Orient et l’Occident, et les Eglises occidentales devaient attacher la plus haute autorité aux traditions de l’Eglise romaine fondée par les apôtres. Constantius envoya donc à Liberius l’eunuque Eusèbe chargé de présents pour le cas où il consentirait à ce qu’on lui demandait, et de lettres menaçantes s’il s’y refusait1. Arrivé à Rome, Eusèbe alla trouver Liberius et l’engagea à souscrire à la condamnation d’Athanase : « L’empereur le désire, lui disait-il, il te l’ordonne. » Et serrant les mains de l’évêque, il lui disait : « Fais plaisir à l’empereur et reçoisles présents qu’il t’envoie. » Liberius, répondait : « Qui peut condamner Athanase ? Il n’y a pas qu’un concile, il y en a deux qui l’ont déclaré innocent, et le second a été assemblé de tout l’univers ; pouvons-nous condamner celui qu’un concile de Rome a jugé innocent ? Qui pourra nous approuver si nous condamnons, en son absence, celui que nous avons reçu avec amour, lorsqu’il est venu ici, et que nous avons reçu à la communion ? La règle ecclésiastique ne' le permet pas ; nous n’avons pas reçu une telle tradition 'de nos Pères qui avaient reçu, du bienheureux et grand apôtre Pierre celle qu’ils nous ont transmise. Si l’empereur a souci de la paix de l’Eglise ; s’il ordonne d’abroger ce qui a été écrit ici en faveur d’Athanase, que l’on abroge aussi ce qui a été fait contre lui ; que l’on abroge ce qui a été fait contre d’autres et qu’enfin on convoque loin du palais un concile ecclésiastique, où l’empereur n’assistera pas, où aucun comte ne paraîtra, où aucun juge ne fera de menaces ; où la crainte de Dieu inspirera les membres, où l’on respectera la constitution apostolique, où l’on proclamera tout d’abord la foi, telle qu’elle a été définie au concile de Nicée. Que les sectateurs d’Arius soient rejetés ; que leur hérésie soit frappée d’anathème. Que l’on juge les crimes reprochés à Athanase, et ceux dont on charge ses accusateurs, afin que

—

1 S. Athan., *Hist.* Arian. *ad Monach.,* §§ 35 et seq. ; Theod., lib. II, c. 13.

les coupables soient Condamnés et que les innocents jouissent de la paix. Il n’est pas permis en effet d’admettre dans un concile ceux dont la foi n’est pas pure ; et il ne Convient pas de placer l’examen de la cause d’un particulier avant celui de la foi. Il faut d’abord fixer la question de foi ; on s’occupera ensuite du reste. Voilà ce que nous avons appris des Pères, ce que tu diras à l’empereur, et ce qui lui sera utile, à lui et à l’Eglise. Que l’on n’écoute point Ursace et Valens qui, s’étant repentis dé ce qu’ils avaient fait autrefois, ne sont dignes d’aucune confiance. »

A ces paroles, l’eunuque entra dans une telle colère qu’il oublia qu’il parlait à un évêque. En sortant de la demeure de Liberius, il se rendit au Martyrium de l’apôtre Pierre et y déposa les présents dont il était porteur. Liberius blâma le gardien du tombeau de les avoir acceptés, et les fit enlever comme un sacrifice impur. L’eunuque en devint encore plus furieux et, de retour auprès de l’empereur, lui dit : « Nous n’avons pas maintenant à essayer de faire souscrire Liberius ; une seule chose doit nous préoccuper, c’est qu’il est tellement contraire à la doctrine d’Arius, qu’il frappe d’anathème ceux qui la professent. » Tous les eunuques du palais prirent parti pour leur confrère. Ils avaient sur Constantius la plus grande influence, et ils le décidèrent à envoyer à Rome des lettres enjoignant à tous les officiers publics de s’emparer de Liberius par artifice et de l’envoyer à sa cour, ou de le persécuter ouvertement, s’ils ne pouvaient s’emparer de lui.

Alors on organisa à Rome1 une vaste inquisition contre tous les partisans de Liberius, au point qu’un grand nombre furent obligés de quitter la ville. Lorsque Athanase racontait à Rome les excès commis en Egypte, on se refusait d’y croire, tant ils paraissaient horribles. Cette ville fit alors l’expérience des mêmes atrocités, et fut bien obligée d’y croire.

Liberius fut traîné vers l’empereur qui était alors à

—

1 S. Athan., *Hist. Arian. ad Monach.,* §§38, 39, 40, 41.

Milan, et il parla au tyran avec une liberté évangélique : « Cesse, lui dit-il, de persécuter les chrétiens ; et ne compte pas sur notre concours pour introduire l’impiété dans l’Eglise, Nous sommes prêts à tout souffrir plutôt que d’écouter les ariens. Nous sommes chrétiens ; ne nous force pas à devenir ennemis du Christ. Nous te conseillons de ne pas entrer en lutte avec celui de qui tu tiens l’empire. » Le courage de Liberius fut admiré de tous ceux que l’esprit de parti n’aveuglait pas. Constantius, pour l’en punir, l’envoya en exil. Saint Athanase remarque que ce tyran était plus cruel que les anciens persécuteurs. Ceux-ci, du moins, envoyaient plusieurs de leurs victimes en exil dans un même lieu, de sorte que les pieux confesseurs pouvaient se consoler mutuellement dans leurs souffrances ; tandis que Constantius avait soin d’envoyer ses victimes dans des lieux isolés, où ils étaient livrés seuls à l’ennui et à la douleur.

Liberius fut relégué à Berée en Thrace. Il y passa deux années après lesquelles, accablé d’ennui et effrayé des menaces de mort qui lui étaient faites continuellement, il souscrivit à la condamnation d’Athanase1. Le

—

1 La chute de Liberius, évêque de Rome, a été l’objet de grandes discussions. Nous l’admettons comme un fait certain ; et voici nos preuves :

S. Athanase (*Hist. arian. ad Monachos,* § 41) s’exprime ainsi :

'0 δέ Λιβέριος, έξορ.ιςθείς, υςτερον μετά διετή χρονον ώκλασε, καί φοβηθείς τδν άπειλοΰμενον θάνατον, ΰττεγραψεν.

Traduction latine des bénédictins : « Porro Liberius extorris factus, post biennium denique *fractus est,* minisque mortis perterritus, *subscripsit.* »

S. Athanase (*Apalog. cont. Arian.,* § 89), après avoir mentionné Liberius parmi ceux qui ont souffert l’exil pour sa cause, continue ainsi :

« Εί γάρ καί είς τέλος ουχ ύπέμεινε τοϋ έξορισμοϋ τήν θλίψιν, 8μως διετίαν εμεινεν Ιν τρ μετοικίφ, γινώσκών την καθ’ ήμων συσκευήν.

Traduction latine des bénédictins : « Nam etsi exsilii ærumnas ad finem usque *non toleraverit,* attamen quod conflatam in nos conspirationem probe nosset, biennio in exsilii loco est commoratus. »

Pour se débarrasser de ces deux témoignages, les papistes en ont nié l’authenticité, sous prétexte que les deux ouvrages mentionnés ont été écrites avant la chute de Liberius, et que saint Athanase n’a pu, par conséquent, parler de ce fait.

Or il est certain que l*'Histoire de l'arianisme adressée aux moines* n’a d’abord été écrite par saint Athanase que sur un seul exemplaire, lequel dut lui être renvoyé lorsque les moines l’auraient lu (*Epist. ad Monach.,* § 3, en tête de l’ouvrage). Saint Athanase le revit et le compléta lorsqu’il le donna au public, ou qu’il l’envoya à Sérapion de Thmuis avec son opuscule : *Sur la mort d'Arius.*

Il en est de même de l*'Apologie contre les ariens.* Cette œuvre, composée surtout dp pièces officielles, fut publiée quelques années avant la chute de Liberius et d’Osius. Mais saint Athanase dut la compléter plus tard avec de nou-

grand évêque d’Alexandrie, en mentionnant ce fait, excuse Liberius et rappelle que, tant qu’il fut libre, il se prononça en sa faveur et pour la foi orthodoxe.

Après leur victoire sur Liberius, les ariens croyaient n’avoir encore rien fait, s’ils ne gagnaient pas à leur

—

veaux faits qui se rapportaient à sa cause. Aussi fait-il principalement ressortir que Liberius, Osius et d’autres souffrirent l’exil plutôt que de le condamner. Leur chute est ensuite citée, mais atténuée et expliquée par les violences qu’ils curent à subir.

Les objections des papistes ne peuvent donc contre-balancer l’autorité de tous les manuscrites dans lesquels les deux ouvrages se trouvent dans l’état où ils ont été édités.

Saint Hilaire de Poitiers (*Lib. cont. Constant.,* § 11) s'adresse ainsi à Constantius : « Tu as fait ensuite la guerre à Rome ; tu en as arraché l’évêque. Malheureux que tu es ! Je ne sais si ton impiété a été plus grande en l’exilant qu’en le renvoyant. » Comment le retour de Liberius aurait-il été un crime pour Constantios, s’il n’y avait mis des conditions non acceptables ?

Le même saint Hilaire de Poitiers, dans ses *Fragments de l'histoire de l'arianisme,* affirme positivement la chute de Libérius, l’appelle *apostat* et *prévaricateur,* et le frappe d’un *triple anathème* (*Fragment.* VI). Il donne des lettres dans lesquelles Liberius prouve lui-même qu’il a fait à Constantius les concessions qu’il demandait.

On a prétendu que les lettres éditées parmi les *Fragments* de saint Hilaire comme étant de Liberius ne sont pas authentiques. Quelles preuves en a-t-on données ? Sozomène, dit-on, affirme que les ariens ont calomnié Liberius (*Hist. Eccl.,* lib. IV, c. 15), mais, au même endroit, Sozomène admet que Liberius a fait des concessions au parti arien. Ce témoignage ne prouve donc absolument rien contre l'authenticité des lettres. D’après cet historien, les calomnies des ariens ne portaient que sur un sens trop étendu donné par eux aux concessions de Liberius. Or les lettres en question ne précisent que ces concessions, sans toucher aux exagérations des ariens.

Il est possible que les ariens aient attribué à Liberius de fausses lettres, comme les papistes ont attribué de fausses lettres et décrétales à Liberius lui- même et à d’autres papes, mais il ne s’ensuit pas que celles qui sont citées dans les *Fragments* de saint Hilaire soient du nombre.

On a voulu trouver des preuves intrinsèques de fausseté dans le style et la manière dont les choses sont exposées dans ces lettres ; on n’a pu cependant y rencontrer aucun anachronisme, aucune erreur de fait. On sait combien on a abusé des observations sur le style pour ou contre une thèse. Quant à nous, il nous semble bien que la lettre de Liberius à Constantius, reconnue comme authentique par tout le monde, est bien dans le même style que celles que l’on voudrait rejeter comme apocryphes. De plus, toutes les pièces qui nous sont venues dans les *Fragments* de saint Hilaire ont été fort maltraitées par les copistes, mais elles n’ont pas cependant été falsifiées, comme on en trouve la preuve dans plusieurs de ces pièces mêmes, publiées par d’autres auteurs.

Les autres observations faites contre ces lettres ne méritent aucune attention. C’est pourquoi nous avons accepté ces lettres comme authentiques. Avant nous, de nombreux érudits ont admis cette authenticité.

La chute de Liberius a été enregistrée par saint Jérôme comme un fait très-connu de son temps. « Liberius, dit-il dans sa *Chronique* (ad ann. 354), vaincu par l’ennui de l’exil, est rentré à Rome comme en victorieux, après avoir souscrit à la méchanceté hérétique. »

Dans un autre endroit *(De Vir. illustr.,* c. 97), il affirme, conformément aux lettres de Liberius, que ce fut Fortunatianus, évêque d’Aquilée, qui, le premier, sollicita Liberius de souscrire à l’hérésie et l’y décida.

Jérôme dit que Liberius entra à Rome comme en victorieux, parce qu’il en fit chasser Felix, son concurrent, et les prêtres qui s’étaient ralliés à lui. Il y eut donc comme une persécution contre les adversaires de Liberius, ce qui explique le récit du *Liber pontificalis* et des *Actas. Eusebii.* Félix n’ayant pas fait de concessions à l’arianisme, et Liberius en ayant fait, il est possible

cause le grand Osius1*.* Donc, sans respect pour la vieillesse de ce saint personnage que l’on appelait le *Père des évêques ;* pour ses antécédents de *Confesseur de la foi ;* pour ses soixante ans d’épiscopat, ils entreprirent de le persécuter. Ils allèrent donc trouver Constantius et lui firent comprendre que l’exil de l’évêque des Romains et de tant d’autres, que tous les moyens employés contre les catholiques, étaient autant d’actes inutiles s’ils n’avaient pas l’appui d’Osius, lequel, d’un mot, pouvait soulever l’Eglise entière contre eux. « Il est, dirent-ils, le président ordinaire des conciles, et tous obéissent à ses lettres ; c’est lui qui a rédigé le symbole de Nicée ; et partout il enseigne que les partisans d’Arius sont des hérétiques. S’il reste sur son siège, l’exil des autres ne servira à. rien. » Ils engagèrent Constantius à ne pas s’arrêter devant la vieillesse de l’évêque de Cordoue, et de l’exiler comme les autres s’il n’obéissait pas.

Constantius n’hésita pas à mander Osius qui obéit à l’ordre qui lui était donné. Mais le vénérable évêque parla à l’empereur avec tant d’autorité qu’il lui fut permis de retourner dans son pays et à son église. Les ariens ne se découragèrent pas, et obtinrent de l’empereur plusieurs lettres dans lesquelles, tantôt il flattait Osius en l’appelant son père, tantôt il le menaçait. Dans une de ces lettres, il lui disait : « Seras-tu le seul qui

—

et même probable que des orthodoxes se soient rattachés à Felix après la chute de Liberius, et aient été poursuivis comme adhérents de Felix.

Il va sans dire que les historiens modernes appartenant au papisme nient formellement la chute de Liberius. L’abbé Darras n’hésite pas à dire que la chute prétendue de Liberius n’est appuyée sur aucun témoignage historique *(Histoire générale de L'Eglise,* t. IX, p. 362 et suiv.). Parlant du témoignage de Sozomène, il prétend que Basile d’Ancyre, Eustathius de Sébaste et Eleusius de Cyzique supprimaient le terme de consubstantiel et *voulaient que Liberius et les autres évêques fissent de même.* Mais, ajoute-t-il, Liberius leur remit une autre confession de foi, etc. Voici le texte de Sozomène *(Hist. Ecct.,* lib. IV, c. 15, et non c. 13, comme le prétend l’abbé Darras) :

Παρασκευάζουσι συναινέσαι ταύτρ Λιβερίαν, etc.

Traduction latine des bénédictins : « *Effecerunt* ut Liberius... *ei formules consentirent.* » Sozomène affirme donc positivement que les ariens parvinrent à faire signer à Liberius leur formule ; seulement l’évêque de Rome fit des réserves en faveur de la doctrine du *semblable en substance.* Il était bon de citer ce nouvel exemple de la bonne foi et de la science des historiens papistes. Quant aux témoignages de saint Athanase, M. Darras ne les mentionne même pas. Il se contente de nier ce qui ne lui convient pas.

1 S. Athan,, *Hist. Arian. ad Monach,.,* § 42.

restera infesté de l’hérésie ? Obéis et écris contre Athanase ; quiconque écrit contre lui, est avec nous. » Osius ne se laissa point émouvoir par les outrages dont il était l’objet, et il écrivit cette lettre à Constantius1 :

« Osius, à l’empereur Constantius, salut dans le Seigneur :

« Jadis, j’ai confessé la foi lorsque, sous ton aïeul Maximianus2, l’Eglise était persécutée. Si tu veux toi- même me persécuter aujourd’hui, sache que je suis prêt à tout souffrir, plutôt que de répandre le sang innocent3 et de trahir la vérité. Je ne t’approuve point de m’écrire et de me menacer comme tu l’as fait. Cesse donc de m’écrire de telles lettres ; ne pense pas comme Arius, n’écoute pas les orientaux, et ne te fie pas à Ursace et à Valens. C’est moins à Athanase qu’ils en veulent qu’à la foi qu’ils essayent de souiller de leur hérésie. Crois-moi, Constantius, moi qui, par mon âge, pourrais être ton aïeul : J’ai assisté au concile de Sardique, à l’époque ou toi et ton frère Constans, d’heureuse mémoire, vous nous avez convoqués. Moi-même j’ai provoqué les ennemis d’Athanase, lorsqu’ils vinrent à l’Eglise près de laquelle je demeurais ; je les ai sommés de dire ce qu’ils avaient à reprocher à Athanase. Je leur ai promis sécurité ; je me suis engagé par serment à ne poursuivre qu’un jugement absolument juste. Je n’ai pas pris cet engagement une fois, mais deux fois ; je leur ai offert d’écouter en particulier leurs accusations, s’ils ne voulaient pas les développer devant le concile. Je leur ai fait cette promesse : « Si Athanase est trouvé coupable, nous le repousserons sans hésitation ; s’il est innocent, s’il prouve que vous êtes calomniateurs, et que cependant vous refusiez de le recevoir, je lui persuaderai de venir avec moi en Espagne. » Athanase acceptait, ces conditions ; ses ennemis se défiant de leur cause, se refusèrent à toute discussion.

« Quand toi-même tu as rappelé Athanase, il a pro-

—

1 S. Athan., Hist. Arian. ad Monach., § 44.

2 La mère de Constantius était fille de Maximianus.

3 Allusion à la sentence de mort prononcée contre saint Athanase.

voqué ses ennemis à venir devant toi soutenir leurs accusations. Ils ne l’ont pas osé. Parmi eux étaient Ursace et Valens qui, depuis, se repentirent publiquement de leurs calomnies. Ils disent qu’ils ont été forcés de faire cette démarche. Qui les y a forcés ? Ils sont allés de leur plein gré à Rome et se sont rétractés devant l’évêque et les prêtres de cette Eglise, sans qu’aucun soldat ait été mêlé à cette affaire. Mais s’ils se plaignent de la violence qui leur a été faite, pourquoi as-tu recours à ce moyen pour arriver à ton but ? Jamais ton frère Constans n’a commis de violence. Quel évêque a-t-il envoyé en exil ? Quand s’est-il mêlé des jugements ecclésiastiques ? Cesse donc d’agir, comme tu le fais ! souviens-toi que tu es un homme mortel ; redoute le jour du jugement, et tiens-toi prêt à y comparaître. Ne te mêle pas des affaires ecclésiastiques ; ne nous adresse pas d’ordres à ce sujet ; apprends plutôt de nous ce que tu as à faire. Dieu t’a donné l’empire ; à nous il a confié les affaires de l’Eglise. Celui qui résiste à ton empire contredit les ordres de Dieu ; et toi, en t’occupant des affaires de l’Eglise, crains de te rendre, coupable d’un grand crime. Il est écrit ; *Rendez à Cœsar ce qui est à Cœsar, et à Dieu ce qui est à Dieu.*

« J’arrive à ce qui fait le sujet de tes lettres et je te réponds : Je n’adhère point aux ariens ; bien plus, je frappe cette hérésie d’anathème ; je n’écrirai point contre Athanase lequel a été déclaré innocent par moi, par l’Eglise romaine, bien plus, par tout un concile1*.* Toi- même, après avoir pris connaissance de ses affaires, tu as fait venir cet homme auprès de toi, et tu lui as accordé de rentrer avec honneur dans sa patrie et dans son Eglise. Quelle est la cause du grand changement qui s’est opéré dans ton esprit ? Ses ennemis d’aujourd’hui sont les mêmes qu’autrefois ; leurs insinuations contre lui sont les mêmes, et ils n’osent les proférer en sa présence. Ils les répandaient déjà, lorsqu’ils vinrent au concile ; et lorsque moi-même ; je leur demandai des preuves,

—

1 Celui de Sardique.

ls ne purent en donner, comme je l’ai rapporté ci-dessus. S’ils en avaient eu à donner, ils ne se fussent pas enfuis aussi honteusement. Qui t’a amené, après un temps si long, à oublier tes lettres et tes paroles ? Arrête-toi, je t’en prie, et ne donne pas ta confiance à des hommes méchants, de peur de partager leur culpabilité. Ce que tu leur accordes maintenant, tu en rendras compte au jour du jugement. Ils veulent blesser leur adversaire par ton entremise ; ils veulent que tu sois l’instrument de leur malice ; ils entreprennent de répandre, avec ton secours, -une exécrable hérésie dans l’Eglise. Un homme prudent ne doit pas s’exposer à un danger évident pour le plaisir des autres. Arrête-toi donc, Constantius, je t’en prie, et consens à suivre mes conseils. Mon devoir est de t’écrire ; le tien de ne pas mépriser mes avis. »

Telle fut, dit saint Athanase1, la lettre d’un vieillard qui était un vrai saint. Constantius n’en fut pas touché et il persévéra dans son dessein ou de le forcer à changer d’opinion ou de l’envoyer en exil. Osius avait alors cent ans. Constantius savait qu’en Espagne les évêques et les fidèles suivaient la même règle qu’Osius. Il força donc le saint vieillard à quitter sa patrie ; il le laissa pendant un an à Sirmium comme en exil, et il l’y fit tant souffrir que le vénérable évêque, sans vouloir condamner Athanase, consentit à quelques relations avec Ursace et Valens, et à signer la seconde formule de Sirmium. On le renvoya alors à, son Eglise. Mais, avant de mourir, il consigna, dans son testament, la violence qui lui avait été faite, et il y frappa d’anathème l’hérésie arienne.

Liberius, évêque de Rome, poussa plus loin la faiblesse.

Les ariens, comprenant que le mot *consubstantiel* pouvait seul rendre impossibles leurs subterfuges au sujet de la nature du Verbe incarné, s’appliquaient, depuis le fameux concile d’Antioche, à rédiger des formules de foi, très-orthodoxes en apparence, mais qui ne contenaient pas le mot *consubstantiel* consacré par le concile de Nicée.

—

1 S. Athan., *Hist. Arian. ad Monadi.,* § 45 ; Phœbad. Aginn., *Adv. Arian.,* c. 23.

Ils avaient trompé un grand nombre d’évêques orientaux qui n’étaient pas réellement ariens, mais qui semblaient faire cause commune avec les hérétiques, parce qu’ils ne se prononçaient pas ouvertement en faveur d’Athanase, et qu’ils ne tenaient pas au mot *consubstantiel* que les ariens présentaient toujours comme sabellien.

Les erreurs de Marcellus d’Ancyre avaient contribué à répandre en Orient cette notion. Celles de Photinos, connues et condamnées en Occident, sans faire abandonner le mot *consubstantiel,* disposaient cependant à croire que ce mot pouvait être susceptible d’un mauvais sens. De là l’importance que les ariens attachaient à ces erreurs.

C’était en apparence pour y échapper qu’ils évitaient le mot *consubstantiel* dans leurs formules de foi. Depuis que, grâce à Constantius, ils exerçaient une grande influence en Occident, ils cherchaient à en tromper les évêques par des professions de foi captieuses, où l’orthodoxie paraissait exposée avec un luxe d’expressions bien capables de tromper le plus grand nombre, du moins dans une circonstance donnée.

C’est ce qui arriva bientôt.

Les dernières formules, répandues en Occident, avaient été élaborées à Sirmium. On en connaît trois qui portent pour cela le titre de formules de Sirmium. La première avait été faite en 351, lors de la condamnation de Photinos. La seconde fut rédigée au commencement de l’année 858, lorsque Constantius, après un séjour d’un mois à Rome, s’était rendu à Sirmium. Dans la même année, on rédigea la troisième, plus arienne que les autres.

Pendant son séjour à Rome, Constantius avait persécuté les orthodoxes. Il fit part à Liberius des désirs des chrétiens de Rome et des conditions auxquelles ces désirs seraient exaucés1

—

1 Voy. *Lib. Pontif.* et *Acta s. Eusebii.* Pendant l’exil de Liberius, on avait placé Felix sur son siège. Felix fut chassé de Rome au retour de Liberius. Il se serait montré plus orthodoxe que son concurrent, selon les documents cités plus haut. (Sozom., *Hist. Eccl,* lib. IV, c. 15 ; Theod., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 17.)

Liberius, fatigué de l’exil, se décida à écrire aux orientaux la lettre suivante1 :

« Aux très-aimés frères, les prêtres, mes collègues d’Orient :

« Grâce à Dieu, votre foi est connue de Dieu et des hommes de bonne volonté. Selon cette parole de la loi : *enfants des hommes, jugez avec justice*, je ne prends pas la défense d’Athanase. Gomme mon prédécesseur Julius, de bonne mémoire, l’avait reçu à sa communion, j’avais craint de passer, en le condamnant, pour un prévaricateur. Mais dès que j’eus connu, selon la volonté de Dieu, que vous l’aviez justement condamné, j’ai donné mon assentiment à votre sentence, et j’ai chargé notre frère Fortunatianus de porter à l’empereur Constantius notre lettre à ce sujet. Donc, Athanase est rejeté de la communion de nous tous ; je ne recevrai pas ses lettres ; je déclare que je suis en communion avec vous et avec tous les évêques orientaux, c’est-à-dire que je suis en paix et en accord avec les évêques de toutes les provinces.

« Afin que vous sachiez que, dans cette lettre, je m’exprime en toute franchise, je déclare que j’adhère de tout cœur à l’exposition de foi catholique, dressée par plusieurs de nos frères et collègues à Sirmium et qui m’a été communiquée avec bienveillance par notre seigneur et frère Demophilos. Je n’y contredis en aucun point ; je m’y conforme et je la professe. »

En citant ce passage, saint Hilaire de Poitiers interrompt Liberius pour déclarer que la formule à laquelle adhérait Liberius était arienne, et pour dire anathème une fois, deux fois et trois fois au *prévaricateur Liberius.*

Par cette lettre, on voit que les rédacteurs de la deuxième formule de Sirmium l’avaient adressée par un des leurs, Demophilos, à Liberius. Celui-ci consentit à tout et mérita sa réintégration au prix de son orthodoxie. Arrivé à Rome, il ne s’éleva point contre les persécutions dont les orthodoxes y étaient l’objet par ordre

—

1 Liber., *Epist.ad Episcop. Orient. ;* ap. s. Hilar. Pictav., *Fragment. VI,* §§ 5 et 6. Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. IV, c. 15. (Voir la note des pages 203 et suivantes du présent volume.)

de Constantius, et c’est ainsi qu’il a mérité d’être considéré comme l’auteur même de la persécution.

Pendant son exil, l’Eglise de Rome avait, été gouvernée par le diacre Felix, élevé à la dignité d’évêque. Felix, après le retour de Liberius, voulut continuer ses fonctions épiscopales et Constantius était d’avis de partager l’Eglise entre les deux concurrents. Mais le parti de Liberius était le plus fort et Felix fut obligé de quitter Rome. Il avait dû son élévation à des complaisances pour les ariens. Cependant il se montra toujours orthodoxe, et même, d’après plusieurs documents occidentaux, plus orthodoxe que Liberius1.

Ce dernier ne s’était pas contenté d’écrire, de son exil, aux évêques réunis à Sirmium2. Il avait écrit en particulier à trois d’entre eux qu’il considérait comme plus influents : Ursace, Valens et Germinius. Il y rappelle avec complaisance ses premiers sentiments hostiles à saint Athanase.

« Comme je sais, écrit-il3, que vous êtes enfants de la paix, et que vous aimez la concorde et l’unité de l’Eglise catholique, je vous écris, très-chers seigneurs et frères, sans y être forcé, Dieu m’en est témoin, mais pour le bien de la paix et de la concorde, bien qui est supérieur à celui du martyre lui-même. Que Votre Prudence sache donc qu’Athanase, ex-évêque d’Alexandrie, a d’abord été condamné par moi avant l’envoi de mes lettres à la cour du pieux empereur pour les évêques orientaux4, et qu’il a été séparé de la communion de l’Eglise romaine ; le presbytère entier de l’Eglise romaine peut l’attester. Si, plus tard, je parus changer d’avis, dans la lettre que j’écrivis à nos frères d’Orient ; c’est que je devais prendre parti pour les légats que j’avais

—

1 Voy. *Lib. Pontif.* et *Acta s. Eusebii ;* Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. IV, c. 15 ; Theod., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 17.

2 Selon saint Hilaire de Poitiers (*Fragment. VI,* § 7), ces évêques étaient : Narcissus, Theodorus, Basilius, Eudoxius, Demophitos, Cecropius, Silvanus, Ursacius, Valens, Evagrius, Hyrenius, Exuperantius, Terentianus, Bassus, Gaudentius, Macedonius, Marthus, Aclicus, Julius, Surinus, Simplicius, Junior. Ils étaient tous hérétiques, selon saint Hilaire.

3 Ap. s. Hilar. Pictav., *Fragment. VI,* § 8.

4 Nous avons donné précédemment le document qui prouve que Liberius disait vrai.

envoyés à la cour et pour les évêques exilés, afin qu’on les rappelât de leur exil.

« Je veux aussi que vous sachiez que j’ai prié mon frère Fortunatianus de porter une lettre de moi au très-clément empereur Constantius, Auguste. Dans cette lettre, je demande, pour le bien de la paix et de la concorde, qu’il me renvoie à l’Eglise que Dieu m’a confiée, afin de la préserver de tout malheur. Très-chers frères, vous, verrez, par cette lettre, que je veux être en paix avec vous tous évêques de l’Eglise catholique. Au jour du jugement vous aurez une grande récompense si, par vous, la paix est rendue à l’Eglise romaine. Je vous fais connaître que je suis en paix et en communion ecclésiastique avec nos frères et collègues Epictète et Auxentius. J’espère qu’ils en recevront l’assurance avec joie. Donc, quiconque se séparera de l’accord et de la paix que nous avons entre nous, sera séparé de notre communion. » Liberius ne se contenta pas de demander l’intervention des évêques les plus influents à la cour, il crut devoir se réconcilier avec son ancien légat Vincent de Capoue, qui avait faibli jadis aux conciles d’Arles et de Milan, et dont Liberius imitait alors la faiblesse :

« Très-cher frère, lui dit-il1, ce n’est pas un enseignement que je vous donne ; je vous avertis seulement que les mauvaises paroles corrompent les bonnes mœurs. Les embûches des hommes pervers vous sont connues ; ce sont elles qui ont causé ma peine actuelle. Priez Dieu qu’il nous accorde la patience.

« J’ai cru devoir informer Votre Sainteté que je me suis retiré de la discussion qui s’agite sous le nom d’Athanase, et que j’ai écrit à ce sujet à nos frères et collègues d’Orient. Gomme vous jouissez de la paix, rassemblez tous les évêques de la Campanie et faites leur connaître ma résolution, afin que je puisse donner avis de notre accord au très-clément empereur et être délivré de la grande tristesse où je me trouve. »

A cette lettre écrite par un secrétaire, Liberius avait ajouté de sa propre main :

—

1 Ap.s. Hilar. Pictav., *Fragment. VI,* §§ 10 et 11.

« Que Dieu te conserve en bonne santé. Nous avons la paix avec tous les évêques d’Orient et avec vous. Je m’en réfère à Dieu ; quant à vous, avisez ; si vous voulez que je meure en exil, Dieu jugera entre moi et vous. » L’adhésion de Liberius à la deuxième formule de Sirmium donna aux ariens l’espérance d’entraîner dans la même voie l’Occident tout entier, habitué à considérer l’Eglise romaine comme son centre apostolique. Pour arriver à ce but, ils adressèrent leur formule à tous les évêques. Ceux des Gaules l’ayant reçue la rejetèrent énergiquement, et un d’entre eux, Phæbadius d’Agen, la réfuta avec une science et une habileté que les orientaux n’auraient pas soupçonnées dans l’évêque d’une contrée qu’ils considéraient comme barbare.

L’évêque gaulois fait d’abord connaître à ses frères les motifs qui l’ont porté à écrire :

« Si je n’étais témoin, dit-il1, de la subtilité diabolique avec laquelle on donne à l’hérésie les apparences de la vraie foi, et à la vraie foi les apparences de l’hérésie, je ne parlerais pas, très-chers frères, de ces écrites qui nous sont parvenus récemment.

« Il m’eût suffi de conserver ma foi pure au fond de ma conscience, et il m’eût semblé plus sage de mettre ma propre foi à l’abri que de discuter sur des opinions étrangères.

Mais puisqu’il faut se faire hérétique, si on veut être appelé catholique ; et puisqu’on ne peut cependant être vrai catholique qu’en rejetant l’hérésie, je suis obligé d’écrire ce livre afin de mettre à découvert ce venin diabolique qui s’enveloppe sous des dehors modestes et religieux, afin de faire bien comprendre le mal que recèlent ces paroles, simples en apparence. Quand le mensonge sera dévoilé, la vérité pourra enfin se dilater et respirer à l’aise. »

Phæbadius, après avoir indiqué les fourberies des ariens et répondu à leurs objections, expose avec clarté la vraie foi catholique sur la Trinité et la consubstantia-

—

1 Phœbad, Aginn., Advers. Arian., c. 1.

lité du Verbe. Il termine son traité par quelques, mots sur Osius de Cordoue. Ce grand évêque avait signé la seconde formule de Sirmium, et on se servait de son nom comme d’une machine de guerre pour accabler les catholiques. Phœbadius y oppose ce dilemme d’une parfaite vérité : Ou bien Osius s’est trompé pendant quatre-vingt- dix ans de sa vie, pendant lesquels il fut sincèrement catholique ; ou il s’est trompé seulement en admettant la formule de Sirmium. S’il s’est trompé pendant quatre- vingt-dix ans, son opinion n’est évidemment d’aucun poids1.

L’adhésion de Liberius à la formule de Sirmium n’était pas encore connue en Occident, ce qui fixe le livre de Phœbadius à la date de 357 ou 358.

Les évêques gaulois se réunirent sous la présidence de Phœbadius pour examiner officiellement la formule de foi que Constantius leur avait fait adresser2. L’empereur, dans sa lettre, leur citait l’exemple d’Osius. Ils répondirent : « Nous ne jugeons pas de la foi par les personnes ; mais des personnes par la foi, » et ils condamnèrent la seconde formule de Sirmium. Ils envoyèrent leur décision en Phrygie à Hilaire, qui en conçut une grande joie. Plusieurs évêques lui adressèrent en même temps des lettres particulières dans lesquelles ils le priaient de les instruire sur la foi de l’Eglise orientale. Il leur répondit par le livre *des Synodes,* dans lequel il fait l’histoire des variations que les ariens avaient fait subir à leur système dans les divers synodes ou conciles qu’ils avaient tenus. Il y loue les évêques des Gaules sur l’intégrité de leur foi, les affermit dans leur attachement au mot *consubstantiel,* contre lequel venaient échouer toutes les subtilités des hérétiques, et discute avec profondeur la seconde formule de Sirmium, dans laquelle les ariens avaient enveloppé avec un art merveilleux leur détestable doctrine3.

—

1 Phæbad. *adv. Arian.,* c. 23.

2 S. Hilar. Piclav., *De Synod.,* § 2. On ignore en quel lieu ils s’assemblèrent.

3 Nous parlerons ailleurs avec plus de détails des ouvrages d’Hilaire et de Phœbadius.

Ils furent beaucoup plus formels dans la troisième formule qu’ils composèrent encore à Sirmium vers la fin de l’année 358. Ils y rejetèrent non-seulement le mot *consubstantiel* comme dans les deux premières formules, mais encore le terme de *semblable en substance*, qu’ils avaient accepté jusqu’alors afin de faire croire qu’ils n’en voulaient qu’à une expression dont on pouvait abuser en faveur du sabellianisme, mais qu’ils professaient la vraie doctrine.

En effet, l’expression *semblable en substance* pouvait être étendue d’une manière orthodoxe et dans le sens du *consubstantiel.* C’est ce qui décida les ariens à l’éliminer de leur dernière formule.

Il s’agissait de faire admettre l’erreur par tous les évêques. Constantius l’entreprit et convoqua pour cela deux grands conciles, l’un à Rimini pour l’Occident, et l’autre à Seleucie pour l’Orient.

Pour comprendre ce qui se passa dans ces deux conciles, on doit avoir une idée exacte des divers partis qui existaient au sein de l’arianisme. Le système d’Arius n’était plus soutenu ouvertement par aucun évêque. Ceux qui, au fond, l’adoptaient, concentraient leur opposition à l’orthodoxie autour du mot όμοούσιοσ (consubstantiel), et affectaient de répéter qu’ils n’attaquaient cette expression que parce qu’elle se prêtait à un sens dont Marcel d’Ancyre et Photinos avaient abusé pour enseigner leurs erreurs. Le motif était spécieux ; plusieurs orthodoxes, surtout en Orient, se montrèrent disposés à sacrifier le mot, en sauvegardant la vraie doctrine sur la génération étemelle et substantielle du Verbe. Ce qui autorisait, du moins en apparence, les observations des ariens, c’est que le mot *ούσία* était interprété de deux manières. Pour les uns, il signifiait *substance ;* pour d’autres, il signifiait *personne ;* le mot ύπόστασισ était également diversement interprété dans le double sens de *substance* et de *personne.* De ces interprétations diverses naissait une confusion, une obscurité dont les hérétiques, soutenus par le pouvoir impérial, abusaient.

Mais si, par politique, les ariens voulaient dissimuler

leurs véritables sentiments, certains théologiens qui, au fond, pensaient comme eux, n’avaient pas les mêmes motifs pour dissimuler leurs opinions. De ce nombre était Aëtius1*.* Cet homme, natif de Célésyrie, avait d’abord été orfèvre ; obligé, à la suite d’un vol, de s’expatrier, il se réfugia à Alexandrie où il se mit à étudier la médecine et la philosophie d’Aristote. Il se distingua par sa dialectique vigoureuse et ses connaissances. S’étant rendu à Antioche, l’évêque Leontius l’ordonna diacre et le chargea de l’enseignement, probablement dans l’école ecclésiastique. Il eut alors des discussions avec les principaux ariens, en particulier avec Basile d’Ancyre, un des plus savants évêques du parti arien. Obligé de retourner à Alexandrie, il y connut Eunomius qui devint son disciple. Tous deux se posèrent en ariens logiques et conséquents ; Eunomius était natif de Cappadoce. Sa science attira l’attention sur lui, et il fut élu évêque de Cyzique en Mysie. Eunomius, comme son maître Aëtius, enseignait ouvertement que le Fils n’était, ni de la même substance que le Père, ni d’une substance semblable. C’était un être tout à fait distinct du Père et qui avait été créé. Ils appuyaient cette théorie sur des raisonnements philosophiques dont le principal était que la substance divine ne pouvait être en même temps non engendrée dans le Père et engendrée dans le Fils ; que ce qui était engendré, était un produit, le résultat d’un acte de la puissance, une créature.

Les ariens hypocrites s’élevèrent avec autant d’énergie que les orthodoxes contre les doctrines d’Aëtius et d’Eunomius ; ce zèle ne contribua pas peu à tromper les orthodoxes qui s’habituèrent à ne voir, dans leur opposition à Ι’όμοούσιος et à saint Athanase, qu’un excès de précaution contre de mauvaises doctrines. Ils proposaient de remplacer l’expression adoptée à Nicée par une autre qui, selon eux, avait le même sens et lui res

—

1 Voy. Philostorg., *Hist. Eccl. Epitorn.,* lib. VIII, c. 18 ; Theodor., *Hoeres. Fabul.,* lib. IV, c. 5 ; Epiphan., *Haeres.,* 76 ; Fabric., *Bibliotheca grœca.*

En analysant les ouvrages des Pères de l'Eglise, et particulièrement ceux de saint Basile de Cæsarée et de saint Grégoire de Nysse, nous aurons occasion d’exposer les doctrines d’Eunomius et leur réfutation.

semblait même extérieurement, et qui n’avait point les inconvénients de ia première ; Cette expression était όμοιούσιος. Il n’y avait qu’une lettre ; ι, ajoutée au mot du symbole de Nicée, et l’expression signifiait *semblable en substance.* On pouvait l’interpréter d’une manière orthodoxe ; mais, en même temps, elle se prêtait à un sens arien que les chefs du parti prenaient bien soin de dissimuler.

Afin d’habituer les esprites à l’expression de leur choix, ces chefs rédigèrent un grand nombre de formules de foi, dans lesquelles ils semblaient entourer la saine doctrine de toutes les garanties désirables. Nous en avons cité plusieurs émanant du concile d’Antioche dit *de la Dédicace.* A Sirmium, en 351, on renouvela une de ces formules à laquelle on ajouta vingt-sept anathèmes1.La plupart sont dirigés contre les erreurs de Marcellus d’Ancyre et de Photinos, mais le premier l’était également contre l’arianisme proprement dit. Il est en effet ainsi conçu : « Ceux qui disent que le Fils vient des non- êtres (du néant) ou d’une autre substance, mais non de Dieu ; et qu’il fut un temps ou un siècle où il n’était pas, la sainte et catholique Eglise les considère comme étrangers. »

Mais, en acceptant que le Fils venait de la substance divine, les ariens dissimulés refusaient de croire qu’il fût de la même substance que le Père ; en même temps, ils enseignaient que la substance divine était indivisible. Leur système n’était pas logique ; les orthodoxes et les vrais ariens, comme Eunomius, n’avaient pas de peine à le démontrer ; mais ils s’en tenaient à cette demi-orthodoxie, et cherchaient à la faire prévaloir, faisant également persécuter par leur empereur, et les orthodoxes et les partisans d’Aëtius et d’Eunomius. Cependant ils comprirent bientôt que le mot όμοωόσιος, sans satisfaire les orthodoxes, prêtait aux ariens des arguments invincibles contre eux. C’est pourquoi, en 357, ils crurent utile de

—

1 C’est ce qu’on a appelé la première formule de Sirmium. Voy. s. Athan., *De Synod.,* § 27 ; S. Hilar. Pictav., *De Synod.,* § 38.

rédiger une nouvelle profession de foi1, afin de faire disparaître également les deux expressions όμοούσιος et όμοιουσιος comme étant également défectueuses et ne se trouvant point dans la sainte Ecriture. Ils se contentèrent donc de dire que le Fils unique de Dieu *avait été engendré du Père avant tous les temps.*

Cette formule fut envoyée à toutes les Eglises. Plusieurs ariens, réunis à Antioche, répondirent par une lettre dans laquelle ils félicitaient les auteurs de la formule d’avoir ramené l’Occident à l’orthodoxie.

L’Eglise des Gaules était bien éloignée de cette conversion, comme nous l’avons constaté plus haut.

A la même époque, un certain nombre d’évêques orientaux se réunirent à Ancyre pour la consécration d’une nouvelle Eglise. Ils se crurent obligés de traiter des questions qui agitaient alors le monde, et ils rejetèrent, comme les évêques de Sirmium, les deux expressions qui avaieïit été le prétexte de tant de discussions2.

En résumé, ils enseignent que le Père est le principe d’une substance semblable à la sienne. Cette seconde substance ne peut donc être une créature comme les autres, puisque les relations entre Père et Fils ne sont pas les mêmes que celles qui existent entre le créateur et l’objet créé. Le Λογοσ ou Verbe n’est pas Fils de Dieu, comme les êtres auxquels on a donné ce titre d’une manière métaphorique ; il l’est réellement, en toute vérité. Les Pères du concile condamnèrent, en dix-huit anathèmes, les ariens rigides qui ne faisaient du Verbe qu’une créature, et les orthodoxes qui ne voulaient pas sacrifier le *consubstantiel.*

Les députés du concile d’Ancyre trouvèrent à Sirmium ceux du concile d’Antioche. Ces derniers avaient gagné Constantius à la cause de l’arianisme représenté à Antioche principalement par Eudoxius, évêque de

—

1 On la connaît sous le titre de *seconde formule de Sirmium.* Voy. s. Athan. *De Synod.,* §28 ; s. Hilar. Pictav., *De Synod.,* c. 11 ; Socrat., H*ist. Eccl.* lib. II, c. 50.

2 Socrat., *Hist. Eccl..* lib. II, c. 57 ; Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. IV, c. c. 12, 15 ; Theodor., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 25 ; Epiph., *Hœres.,* 75 ; s. Hilar. Pictav., *De Synod.,*

cette ville, Acacius de Cæsarée en Palæstine et Uranius de Tyr. Mais, à l’arrivée des députés d’Ancyre, Constantius modifia ses opinions, redevint arien dissimulé, ou, comme on a dit depuis, semi-arien, et fit tenir, à Sirmium, un concile qui dressa une nouvelle formule de foi1. Comme elle fut lue au concile de Rimini, nous la traduirons ci-après.

Tel était l’état des discussions à l’époque où Constantius convoqua les deux conciles de Rimini et de Seleucie pour faire adopter universellement la troisième formule de Sirmium (359). Il voulait établir l’uniformité dans l’erreur ; mais, au lieu d’atteindre ce but, il augmenta les divisions ; en effet, à Rimini, les évêques occidentaux ne furent pas d’accord et à Seleucie, les orientaux soulevèrent une nouvelle discussion2.

Les évêques occidentaux se trouvèrent à Rimini au nombre de plus de quatre cents3, venus d’Illyrie, d’Afrique, des Espagnes, des Gaules et de Bretagne.

Constantius leur écrivit deux lettres4 pour les engager à ne s’occuper que de la foi, et à ne point discuter les affaires personnelles des évêques orientaux ; car les décisions qu’ils pourraient prendre contre eux, en leur absence, seraient de nul effet.

Conformément à ces lettres, on convint que l’on ne s’occuperait pas d’Athanase, mais uniquement de la question de foi. Germinius, Auxentius, Demophilos et Caïus émirent cet avis. Ursace et Valens ajoutèrent que, pour éviter toute discussion, il fallait abandonner tout ce qui avait été écrit jusqu’alors, rejeter toutes les anciennes professions de foi, et en promulguer une qui exposerait la doctrine avec exactitude. Ils proposèrent donc la troisième formule de Sirmium, rédigée par eux quelques mois auparavant, et qu’ils avaient tenue secrète jusqu’alors5. Telle était cette formule de foi :

—

1 Elle est connue sous le titre de *troisième formule de Sirmium.*

2 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 37. Socrate, en s’exprimant ainsi, fait allusion aux faits qui suivirent le vrai concile de Rimini.

3 Sulpit. Sev., *Hist. saep*., lib. Il, §41 ; *Sozom.,Hist. Eccl.,* lib. IV, c. 17.

4 *Epist. Const.,* ap. s. Hiiar. Pictay., *Fragment. VII,* § 1.

5 Socrat., *loc. cit.* Celte remarque de Socrate prouve que ce ne fut pas la troisième formule de Sirmium qui fut signée par Osius et Liberius, mais bien

« Nous croyons en un seul et vrai Dieu, Père Tout- Puissant, créateur et fondateur de toutes choses ; et en un Fils, unique, lequel, avant tous les siècles, avant tout commencement, avant tout temps intelligible, avant toute idée compréhensible, a été engendré de Dieu sans passion ; par lequel les siècles ont été établis et toutes choses ont été faites : Il a été seul engendré, seul de seul, Dieu de Dieu, semblable au Père qui l’a engendré, selon les Ecritures ; personne n’a connu sa génération, si ce n’est le Père qui l’a engendré. Nous savons que ce Fils unique de Dieu, avec l’assentiment du Père, est venu du ciel sur la terre pour abolir le péché ; qu’il est né de la vierge Marie ; qu’il a vécu avec ses disciples ; qu’il a accompli sa mission selon la volonté du Père ; qu’il a été crucifié et qu’il est mort ; qu’il est descendu aux enfers, où il fit ce qu’il avait à y régler ; que les portiers des enfers tremblèrent à son aspect. Il ressuscita le troisième jour, et vécut avec ses disciples. Après quarante jours accomplis, il monta aux cieux où il est assis à la droite du Père. Au dernier jour, il viendra dans la gloire du Père pour distribuer à chacun le prix de ses œuvres.

« Nous croyons aussi au Saint-Esprit que le Fils unique de Dieu, Jésus-Christ, a promis d’envoyer au genre humain comme consolateur et avocat, selon qu’il est écrit : *Je vais à mon Père et je le prierai ; et il vous enverra un autre consolateur : l’Esprit de vérité.* *Celui-ci recevra de moi*, *et il vous instruira et vous inspirera toutes choses.* »

La question relative au Saint-Esprit commençait à être soulevée par Aëtius et Eunomius. C’est pourquoi on inséra dans le symbole un article sur ce sujet. Il est à remarquer qu’il n’y est question que de la mission extérieure que le Saint-Esprit avait reçue du Père et du Fils.

Ursace et Valens avaient ajouté la note suivante à leur formule de foi : « Quant au mot de substance dont

—

la seconde, comme nous l’avons dit, laquelle avait été rédigée au commencement de l’année 358, époque du retour de Liberius à Rome.

La formule, donnée ici par Socrate, a été également copiée par saint Athanase, *Le Synod.,* § 8.

les Pères se sont servis dans leur simplicité et qui n’est pas compris du peuple, il offusque un grand nombre, parce qu’il ne se trouve pas dans les Ecritures ; il nous a plu, pour ce motif, de le rejeter et de décider qu’on n’en fera pas mention, lorsqu’on parlera de Dieu, parce que les saintes Ecritures ne parlent nulle part ni de la substance du Père, ni de celle du Fils. Nous disons cependant que le Fils est en tout semblable au Père, comme les saintes Ecritures le disent et l’enseignent. »

Lorsque les deux hérétiques eurent fini leur lecture, ceux qui ne partageaient pas leurs opinions se levèrent et dirent : « Nous ne sommes pas venus ici pour faire des formules de foi ; car nous conservons intacte la foi que nos ancêtres nous ont léguée, et nous ne sommes venus que pour condamner la nouveauté qui contredirait cette foi ancienne. Si ce que vous venez de lire ne contient rien de nouveau, dites anathème à l’hérésie d’Arius, à l’exemple de l’ancienne Eglise qui a rejeté toutes les autres hérésies comme autant d’impiétés. En effet, il est très-évident pour le monde entier que la doctrine impie d’Arius a excité dans l’Eglise, jusqu’à ce jour, de grands troubles et de nombreuses divisions. »

Ursace, Valens, Germinius, Auxentius, Demophilos et Caïus ayant refusé de condamner l’arianisme, l’assemblée fut profondément divisée. Les uns adhéraient à la nouvelle formule de foi ; les autres se rattachaient à l’ancien symbole de Nicée, et se moquaient de l’inscription qui avait été mise en tête de la nouvelle formule. On y donnait en effet à Constantius le titre d*’Éternel* que les ariens refusaient à Jésus-Christ ; et ils avaient eu soin de marquer sous quels consuls le nouveau symbole avait été rédigé, comme pour donner la date exacte de leur nouvelle doctrine1*.*

Les évêques de Rimini opposèrent à la formule des ariens la protestation suivante qu’ils signèrent2 :

« Quoique les blasphèmes d’Arius aient été condamnés précédemment, ils étaient restés obscurs, et

—

1 Socrat., l*oc. cit. ;* s. Athan., *De Synod.,* §§ 8 et 9.

2 Hilar. Piclav., *Fragment. VII,* § 4.

l'on avait oublié qu’il eût blasphémé. Mais, par la grâce de Dieu, il est arrivé que, nous étant assemblés à Rimini, cette hérésie pestilentielle a reparu. C’est pourquoi, avec ses blasphèmes, nous condamnons toutes les hérésies anciennes qui se sont élevées précédemment contre la catholique et apostolique tradition, comme elles ont été condamnées par les anciens conciles en divers lieux.

« Nous anathématisons ceux qui disent que le Fils de Dieu est venu du néant, et d’une autre substance, et qu’il n’est pas né de Dieu le Père, vrai Dieu de vrai Dieu.

« Si quelqu’un dit que le Père et le Fils sont deux Dieux, c’est-à-dire deux principes innés, et ne confesse pas que le Père et le Fils ont la même divinité, qu’il soit anathème !

« Si quelqu’un dit que le Fils de Dieu est créature et qu’il a été fait, qu’il soit anathème !

« Si quelqu’un dit que le Père lui-même est né de la vierge Marie, et que le Père et le Fils sont la même chose, qu’il soit anathème !

« Si quelqu’un dit que le Fils de Dieu a pris son commencement de Marie, et qu’il y eut un temps où le Fils n’était pas encore, qu’il soit anathème !

« Si quelqu’un dit que le Fils n’est pas né du Père véritablement et d’une manière inénarrable, mais qu’il a été son Fils adoptif, qu’il soit anathème !

« Si quelqu’un dit que le Fils de Dieu n’a été qu’un pur homme, né dans le temps, et ne professe pas qu’il est né de Dieu le Père avant tous les siècles, qu’il soit anathème !

« Si quelqu’un dit que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont qu’une personne, ou sont trois substances séparées, qu’il soit anathème !

« Si quelqu’un dit que le Fils a été avant tous les siècles, mais non avant *tout temps,* afin de lui assigner une époque, qu’il soit anathème !

« Si quelqu’un dit que toutes choses n’ont pas été créées par le Verbe, mais sans lui ou ayant lui, qu’il soit anathème !

« S’il existé d’autres blasphèmes, soit d’Arius, soit

de tout autre, nous les anathématisons également. » Après que les membres du concile, excepté les ariens nommés ci-dessus, eurent signé ces anathèmes, Græcianus, évêque de Galles en Italie, se leva et dit1 :

« Très-chers frères, le concile catholique a eu autant de patience qu’il était convenable d’en avoir, et s’est montré une assemblée pleine de charité envers Ursace, Valens, Germinius, Caïus et Auxentius qui ont troublé toutes les Eglises en changeant si souvent de doctrine, et qui s’efforcent encore de faire pénétrer dans les esprites des chrétiens leurs opinions hérétiques. Ils veulent, en effet, renverser les décisions prises à Nicée contre l’hérésie d’Arius et les autres. Ils nous ont apporté une nouvelle formule de foi écrite par eux, et qu’il ne nous était pas permis d’accepter. Il y a longtemps que nous les connaissions comme hérétiques ; aujourd’hui, en leur présence, nous devons les condamner de vive voix et déclarer que nous ne les admettons pas à notre communion. Déclarez ouvertement ce que vous décidez et signez-le. »

Tous les évêques répondirent : « Il nous plaît que les susdits hérétiques soient condamnés, afin que la foi vraiment catholique demeure inébranlable, et que l’Eglise jouisse d’une paix perpétuelle. »

Tous les membres, à. part les excommuniés, furent unanimes dans cette décision2.

Les évêques excommuniés quittèrent le concile, et se hâtèrent d’aller trouver Constantius, auquel ils remirent la formule de foi qui avait été rejetée. Le concile, de son côté, notifia à l’empereur, dans la lettre suivante, ce qu’il avait fait3 :

« Nous croyons que c’est par la volonté de Dieu que Ta Piété a ordonné aux évêques de diverses provinces occidentales de s’assembler à Rimini, afin que la foi pût luire aux yeux de tous les fidèles de l’Eglise catholique,

—

1 Hilar. Pictav., *Fragment. VII,* §4 ; Athan., *De Synod.,* § 11.

2 Athan., De *Synod.,* § 11.

3 Cette lettre est citée par Socrate *(loc. cil.) ;* par saint Athanase, *De Synod.,* §10 ; par saint Hilaire de Poitiers, *Fragment. VIII ;* par Theodor., *Hist. Eccl„* lib. II, c. 15 ; par Socrate, (*loc.cit.) ;* par Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. IV, c. 18.

et que les hérétiques fussent connus. Lorsque nous tous qui avons conservé la vraie foi, nous avons été réunis, il nous a plu de rendre témoignage à cette foi que nous avons toujours professée, qui nous est venue de l’antiquité par le moyen des prophètes, des Évangiles, des apôtres et de notre Seigneur et Dieu Jésus-Christ, Sauveur de ton empire et auteur de ton salut. Il nous a paru criminel, de mutiler en quoi que ce soit les doctrines décrétées sainement et exactement par ceux qui se réunirent à Nicée avec le père de Ta Piété, Constantin de glorieuse mémoire ; Ce qui a été fait alors est connu, a pénétré l’esprit des peuples, et est si précis contre l’hérésie d’Arius que, non-seulement cette hérésie, mais d’autres encore, viennent s’y briser. Si l’on retranchait quelque chose, la porte serait ouverte pour les hérésies.

« Ursace et Valens, ayant été soupçonnés de suivre l’hérésie d’Arius, furent excommuniés. Ils ont demandé pardon, comme leurs propres écrites le prouvent, et ils l’ont obtenu au concile de Milan, en présence des délégués de l’Eglise romaine. Ceci fut consigné en présence de Constantin1, après un sérieux examen ; et c’est dans cette foi que cet empereur, ayant été alors baptisé, s’en alla au repos du Seigneur ; nous pensons qu’il serait criminel de changer quelque chose à cette foi qui a été celle de tant de saints et de confesseurs, successeurs de martyrs, lesquels avaient conservé auparavant les traditions de l’Eglise catholique. Cette foi a persévéré jusqu’à ce temps où Ta Piété a reçu de Dieu le Père, par notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ, le pouvoir de gouverner le monde.

« Ces hommes sont vraiment malheureux et doués d’une pauvre sagesse, qui osent avec tant de témérité se donner comme les prédicateurs d’une doctrine impie, et qui essayent de renverser ce qui a été édifié avec tant de raison ! Lorsque, conformément aux lettres de Ta Piété, nous devions traiter de la foi, les susdits pertur-

—

1 Il s’agit ici de Constantin le jeune, frère de. Constantius, lequel avait assisté au concile de Milan mentionné en cet endroit.

bateurs de l’Eglise nous présentèrent, d’accord avec Germinius, Auxentius et Caïus, nous ne savons quelle pièce, laquelle contenait beaucoup d’assertions hérétiques. Voyant que leur écrit déplaisait au concile, ils jugèrent bon d’en modifier la rédaction, et ils lui firent subir plusieurs changements. Mais, afin que les Eglises ne soient plus troublées à l’avenir, il nous a plu de ratifier l’ancienne foi, de la conserver dans sa pureté, et de séparer de notre communion les susdits perturbateurs.

« Pour faire connaître nos décisions à Ta Clémence, nous t’avons envoyé des délégués porteurs de cette lettre. Nous ne leur avons fait que cette recommandation : de considérer que l’unique but de leur mission était de se prononcer fermement en faveur des anciennes décisions, et de faire savoir à Ta Sagesse que, si l’on en retranchait quelque chose, il serait impossible d’obtenir la paix, malgré les promesses qu’en avaient faites Ursace, Valens, Genuinius et Caïus. Comment en effet pourraient-ils procurer la paix, ceux qui sont auteurs des troubles ? Ils ont, en effet, troublé plus que jamais toutes les provinces et surtout l’Eglise romaine. »

Ces troubles de l’Eglise romaine venaient peut-être des concessions que les évêques susnommés avaient obtenues de Liberius et qui avaient détourné de cet évêque un grand nombre de fidèles. De l’aveu de tous les historiens, Felix, concurrent de Liberius, était resté orthodoxe. Les ariens qui l’avaient choisi, lorsque Liberius s’était déclaré pour la saine doctrine, auraient voulu que les deux évêques continuassent à gouverner ensemble l’Eglise de Rome1 ; mais Liberius, aussitôt après son arrivée à Rome, en avait chassé Félix. Nous ne croyons donc pas que les paroles des Pères de Rimini fassent allusion aux discussions relatives à la possession ou au partage du siège romain, mais bien aux luttes entre les orthodoxes et les fauteurs de l’arianisme qui excusaient la faiblesse de Liberius. C’est ainsi que les évêques ariens de la cour de Constantius étaient cause des troubles qui existaient dans l’Eglise romaine.

—

1 Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. IV, c. 15.

Il est probable qu’à cause de ces troubles, Liberius ne put se rendre à Rimini ; mais on peut croire que la décision prise par ce concile lui ouvrit les yeux et qu’il y adhéra1. Les évêques de Rimini continuent ainsi :

« Nous prions donc Ta Clémence de recevoir nos délégués, de les écouter avec bienveillance, et de ne pas permettre que l’on ébranlé, en quoi que ce soit, ce que nous avons reçu de nos Pères, lesquels, nous en avons la confiance, ont été prudents et n’ont pas agi sans l'assistance de l’Esprit-Saint. Non-seulement les fidèles ont été troublés par la nouveauté, mais les infidèles sont détournés de la foi. Nous vous prions aussi de permettre à tant d’évêques qui sont à Rimini de retourner à leurs Eglises ; car un grand nombre d’entre eux sont vieux et pauvres, et les fidèles pourraient souffrir de leur absence. Nous insistons principalement sur ce point : que rien ne soit innové, ne soit retranché ; qu’on laisse dans leur intégrité les choses qui ont été décidées du vivant de ton père et qui ont été maintenues jusqu’à ce temps. Que Ta pieuse Sagesse ne permette pas que l’on nous fatigue à l’avenir en nous obligeant à quitter nos sièges, afin que les évêques puissent tranquillement, avec leurs peuples, continuer à prier pour ton salut, pour ton règne, et pour que Dieu t’accorde selon tes mérites, une longue et profonde paix. Nos délégués te transmettront, nos noms et nos signatures avec les leurs, et te remettront un autre écrit pour l’instruction de Ta pieuse et religieuse Prudence. »

On doit remarquer ce qui est dit dans cette lettre de la pauvreté de certains évêques. Sulpice-Sévère avait appris à ce sujet cette anecdote de plusieurs évêques qui avaient assisté au concile :

« L’empereur, dit-il2, avait ordonné de fournir aux évêques les choses nécessaires. Ceci parut inconvenant aux évêques d’Aquitaine, des Gaules et de Bretagne, et ils aimèrent mieux vivre à leurs frais qu’aux dépens du fisc. Cependant trois évêques bretons étaient si pauvres

—

1 On verra plus bas sur quelle preuve nous appuyons cette probabilité.

2 Sulpit. Sev., *Hist. sacr.,* lib. II, § 11.

qu’ils étaient obligés de vivre sur les deniers publics ; les autres leur avaient bien offert ce qui leur était nécessaire, mais il leur semblait qu’il valait mieux être à. charge à l’État qu’à des particuliers. J’ai entendu, continue Sulpice-Sévère, notre évêque Gavidius raconter ce fait en blâmant les trois évêques bretons ; mais je ne partage pas du tout son avis. Je loue ces évêques d’avoir été si pauvres qu’ils n’avaient rien en propre, et d’avoir préféré recevoir du fisc pour n’être à charge à personne. Sur ces deux points, ils ont donné un bon exemple. »

Sulpice-Sévère donne cet autre détail : que, à l’ouverture du concile, les ariens étaient au nombre de soixante-dix, et se réunissaient dans un bâtiment profane qu’ils transformèrent en temple. Les catholiques, de beaucoup les plus nombreux, se réunissaient dans l’Eglise de la ville.

Nous pensons que la plupart de ces ariens se joignirent à la majorité, puisqu’on ne condamna comme tels que les cinq que nous avons nommés. Ceux que l’historien désigne comme ariens étaient sans doute des hommes faibles, prêts à faire des concessions comme Liberius, mais qui, au fond, ne voulaient pas trahir la foi. L’arianisme proprement dit n’a jamais eu assez d’importance en Occident pour y être représenté par soixante évêques.

Ursace et Valens étaient arrivés auprès de l’empereur avant les délégués du concile1. Ils n’eurent pas de peine à lui inspirer de mauvaises dispositions contre 1’assemblée de Rimini. Il affecta de les combler d’honneurs, tandis qu’il ne donnait même pas audience aux délégués. Il se décida enfin à écrire aux évêques assemblés à Rimini un simple billet pour leur dire que, obligé de s’occuper d’affaires fort importantes, il avait donné avis aux vingt délégués du concile d’aller l’attendre à Andrinople, où il leur remettrait sa réponse par laquelle ils sauraient ce qu’ils auraient à décider pour le bien de

—

1 Theod., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 16 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 37 : Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. IV, c. 19 ; Sulpit. Sev., *Hist. sacr.,* lib. Il, § 43, 44.

l’Eglise. En attendant, les évêques devaient rester à Rimini.

Ceux-ci, à la réception de ce billet, répondirent qu’ils n’avaient d’autre décision à prendre que celle qu’ils avaient prise, et dont leurs délégués étaient porteurs, c’est-à-dire qu’ils s’en tenaient aux anciennes décisions. Ils priaient en conséquence Constantius de lire leurs lettres, d’écouter leurs délégués, et de leur permettre de retourner à leurs Eglises avant l’hiver.

L’empereur n’ayant pas répondu à cette lettre, les évêques, après avoir attendu quelque temps, retournèrent à leurs Eglises pour la plupart. Constantius considéra ce départ comme une injure faite à sa personne, et il disait que les évêques avaient témoigné du mépris pour lui en terminant le concile sans attendre sa permission. Pour se venger, il donna à Ursace, à Valens et à leurs adeptes, la liberté de faire ce qu’ils voudraient contre les Eglises, ordonna d’adresser à toutes les Eglises d’Italie la formule de foi rejetée par le concile de Rimini, et prescrivit que tous les évêques qui refuseraient de la souscrire seraient chassés de leurs Eglises et remplacés. Liberius, évêque de Rome, se repentant des concessions faites par lui à l’arianisme, refusa de signer la formule rejetée par le concile de Rimini, et fut de nouveau condamné à l’exil1. La mort de Constantius le sauva de cette nouvelle épreuve. L’Occident fut parcouru en tous sens par les ariens ; les évêques qui refusaient de signer leur formule étaient persécutés. Après avoir jeté le trouble partout, ils se dirigèrent vers une ville de Thrace nommée Nice. Les députés du concile de Rimini y avaient

—

1 Socrate *(Hist. Eccl,,* lib. II, c. 57) confond le second exil de Liberius avec le premier qu’il ne connaissait pas. Sozomèn parle du premier exil de l'évêque de Rome *(Ibid.,* lib. IV, c. 11), de sa chute *(Ibid.,* c. 15), enfin de sou second exil *(Ibid.,* c. 19). Les historiens et les érudits n’ont pas assez remarqué ces divers récits de Sozomène qui parait avoir été fort instruit de ce qui concernait l’Eglise romaine, et n’ont admis qu’un exil de Liberius. A notre avis, le récit de Sozomène mérite la plus grande considération. Il prouve que Liberius répara ses faiblesses ; c’est pourquoi il mérita de passer pour saint, même en Orient. Sa pénitence fit presque oublier sa faute, et l’on comprend comment Ruffin déclarait ne pas savoir positivement si Liberius avait dû son retour à Rome à ses concessions, ou à l’intervention du peuple romain. (Ruff., *Hist. Eccl.,* lib. I, c. 26.) Cet historien ignorait aussi ce qui s’était passé à Rimini. *(Ibid.,* c. 21.)

été envoyés, en attendant la réponse impériale1. Ils y réunirent en concile tous les évêques qu’ils avaient gagnés à leur cause, traduisirent en grec la formule qu’ils avaient présentée en latin au concile de Rimini, et répandirent en Orient le bruit qu’elle avait été adoptée par le concile. Ils abusèrent du nom de la ville où ils étaient réunis (Νίκη) et le mirent en tête de leur formule, afin de faire croire aux ignorants que cette formule n’était que le symbole proclamé à *Nicée.* Les délégués du concile de Rimini se laissèrent séduire par les ariens ; à leur tête était Restitutus de Carthage2. Il prit la parole dans le conciliabule de Nice pour déclarer que c’était à tort que l’on avait excommunié à Rimini, Ursace, Valens, Germinius et Caïus ; qu’ils n’avaient jamais été hérétiques ; que toute la discussion avait roulé sur des expressions incompréhensibles qu’il fallait abandonner pour l’amour de la paix et de la concorde. Il faut donc, dit-il, déclarer nul tout ce qui a été fait à Rimini. Tous les évêques présents adhérèrent à cette déclaration et écrivirent à Constantius une lettre flatteuse dans laquelle ils remerciaient Dieu et l’empereur de l’heureux résultat de l’assemblée, priant ce dernier de leur permettre de retourner à leurs Eglises pour y enseigner la vraie foi débarrassée des mots de *substance* et de *consubstantiel*, lesquels avaient causé toutes les discussions.

Les délégués du concile de Rimini eurent la permission d’aller retrouver les évêques qui étaient, restés dans cette ville en attendant la réponse de l’empereur. La plupart d’entre eux cédèrent comme les délégués, et prétendirent qu’il ne fallait pas se diviser pour le mot *substance* qui n’était pas dans l’Ecriture. Vingt seulement résistèrent avec énergie. A leur tête étaient Phœbadius d’Agen et Servatius de Tongres. Le lieutenant de l’empereur, Taurus, les suppliait avec larmes de céder enfin et de suivre l’exemple de leurs collègues ; mais Phœbadius répondit : « Je suis prêt à partir pour l’exil et à souffrir

—

1 Socrat.. *Hist. Eccl.,*lib. H, c. 37 ; Sozom., *Hist. Eccl,*lib. IV, c. 19.

2 S. Hilar. Pictav., *Fragment. VIII,* §§ 5, 6, 7 ; *Fragment. IX,* §§ 1, 2, 3.

tous les supplices, plutôt que de consentir à ce que l'on me demande, et d’adhérer à la formule rédigée par les ariens. »

Ursace et Valens avaient suivi les délégués à Rimini. En présence de la fermeté de Phœbadius et des autres orthodoxes, ils résolurent d’user de ménagements. Phœbadius et Servatius purent proposer au concile la condamnation de l’arianisme. Au moment où ils frappaient d’anathème toutes les erreurs de la secte, Valens semblait y adhérer et, comme pour confirmer les condamnations prononcées, il éleva la voix et dit : « Si quelqu’un dit que le Fils de Dieu est créature comme les autres créatures, qu’il soit anathème ! » Qu’il soit anathème, répondit le concile, croyant décider que le Fils de Dieu *n'était pas créature,* tandis que Valens disait seulement qu’il *n'était pas une créature comme les autres.*

Le concile se sépara sur ce malentendu dont les ariens voulurent abuser pour faire croire que leur hérésie avait été ratifiée par le concile de Rimini.

Au fond, il n’en était rien. D’abord la plupart des évêques avaient déjà quitté Rimini avant le conciliabule de Nice et le retour des délégués. De plus, on ne pouvait reprocher à ceux qui étaient restés qu’une inadvertance. Seulement, on ne peut nier qu’un grand nombre d’évêques occidentaux n’aient commis alors la même faute que Liberius, en se montrant prêts à sacrifier le mot *consubstantiel,* unique sauvegarde de l’orthodoxie contre les perfidies de l’arianisme.

Tandis que ces événements avaient lieu en Occident, les évêques orientaux étaient réunis à Seleucie, en Isaurie, au nombre de cent soixante environ1*.* Plusieurs d’entre eux étaient sous le poids d’accusations fort graves touchant la foi. Les accusateurs étaient les plus nombreux. Les accusés se groupèrent autour d’Acacius, évêque de Cæsarée en Palæstine. Oh leur donna le titre d*'acaciens.* Ils se prononcèrent ouvertement contre les décrets du concile de Nicée et élevèrent dès récrimina-

—

1 S. Athan., De *Synod.,* S 12.

tions contre cette vénérable assemblée. Les autres acceptaient les décrets de Nicée, et abandonnaient seulement le mot *consubstantiel* qui se prêtait à de mauvaises interprétations à cause de son obscurité. De vives discussions s’élevèrent entre les acaciens et les autres évêques, lesquels, scandalisés de l’audace de ces hérétiques formels, déposèrent de l’épiscopat Acacius de Cæsarée ; Patrophilos de Scythopolis ; Uranius de Tyr ; Eudoxius d’Antioche ; George d’Alexandrie ; Leontius, Theodosius, Evagrius et Theodulus. Ils séparèrent de leur communion Asterius, Eusebius, Augarus, Basilicus, Phœbus, Fidelius, Eutychius, Eustathius et Magnus, lesquels, ayant été cités pour répondre aux accusations élevées contre eux, n’avaient pas comparu. Le concile décréta qu’ils resteraient excommuniés jusqu’à ce qu’ils eussent prouvé leur innocence. Après avoir envoyé leurs décrets dans tous les diocèses, les évêques se rendirent auprès de Constantius, selon l’ordre qu’ils en avaient rèçu, afin de lui en donner connaissance.

Saint Athanase n’a donné que ces notions générales sur le concile de Seleucie. Saint Hilaire de Poitiers, qui y assista1, en parle ainsi : « Ce que je vais dire, je ne l’ai point appris des autres, je l’ai entendu moi-même, et j’ai vu tout ce qui a été fait dans le concile de Seleucie, où l’on a prononcé autant de blasphèmes que Constantius pouvait en désirer. Cent cinq évêques se prononcèrent pour le mot *semblable en substance ;* dix-neuf rejetèrent toute parité entre la substance du Père et celle du Fils ; seuls, les Egyptiens, excepté l’intrus Georges d’Alexandrie, se déclarèrent pour le *consubstantiel*2. Par ordre du comte Léonas, tous les évêques, malgré la diversité de leurs doctrines, se réunirent en une seule assemblée. Les uns et les autres exposaient leurs systèmes. Les ariens ou acaciens ne dissimulaient point leurs hérésies. Ils disaient ouvertement que le Fils était créa-

—

1 S. Hilar. Piclav., lib. II, *Cont. Constant.,* § 12 ; Sulpit. Sev., *Hist. sacr.,* lib. II. § 45.

2 En rapprochant le chiffre donné par saint Athanase de ces indications de saint Hilaire, on peut conclure que les Egyptiens orthodoxes étaient, à Seleucie, au nombre de *trente-six.*

ture. » Le faux évêque d’Antioche, Eudoxius, afin de prouver que Dieu ne pouvait avoir de Fils, avait débité, dans un sermon, des infamies qui furent lues en plein concile et qui arrachèrent à saint Hilaire cette exclamation : « Que mes oreilles ont été malheureuses d’entendre de semblables paroles, prononcées par un homme contre Dieu, contre son Christ, et dans l’église même ! » Les infamies d’Eudoxius excitèrent un grand tumulte. Les ariens cherchèrent à expliquer leur doctrine à Hilaire ; mais le grand évêque, scandalisé de leurs impiétés, ne put y croire que lorsqu’elles furent avouées par eux publiquement.

Les historiens donnent de plus longs détails sur le concile de Seleucie1.

Les évêques s’assemblèrent en présence du comte Léonas, délégué de l’empereur, et de Lauricius, commandant des troupes d’Isaurie. A la première séance, Léonas ordonna que chaque évêque proposerait ce qu’il voudrait. Mais ceux qui étaient présents répondirent qu’ils n’avaient rien à proposer jusqu’à l’arrivée de ceux qui étalent absents. On attendait, en effet, Macedonius de Constantinople, Basile d’Ancyre, et quelques autres qui craignaient d’être mis en accusation. Macedonius s’était fait excuser sous prétexte de maladie. Patrophilos disait que, souffrant beaucoup des yeux, il était obligé de rester dans un faubourg de Seleucie ; d’autres alléguaient divers prétextes pour excuser leur absence. Léonas ayant dit que les questions seraient soumises aux absents, ceux qui étaient présents décidèrent qu’on ne soulèverait pas de question doctrinale avant d’avoir examiné les griefs soulevés contre les personnes. Plusieurs évêques avaient été accusés, entre autres Cyrille de Jérusalem qui avait pour ennemi l’impie Acacius de Cæsarée ; Eustathe de Sébaste en Arménie ; et quelques autres.

Une grave discussion s’éleva entre les accusateurs et les défenseurs. Les uns voulaient examiner les causes

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 39 ; cet historien ne compte que *cent- cinquante évêques* présents à celle assemblée. Sozomène *(Hist. Eccl*., lib. IV, c. 22) eu compte cent soixante, comme saint Athanase.

personnelles ; les autres prétendaient qu’il fallait commencer par la question doctrinale. Les uns et les autres citaient en leur faveur des lettres contradictoires de l’empereur. Le concile fut donc divisé en deux partis, et la question doctrinale se trouva naturellement discutée. Les ariens avaient pour chef Acacius ; et les semi-ariens, Georges de Laodicée. Ce dernier parti était de beaucoup le plus nombreux.

Après une journée entière passée en discussions au sujet du concile de Nicée, Silvanus, évêque de Tarse, se leva et, élevant la voix pour dominer le tumulte, déclara qu’il ne fallait pas faire de nouvelle formule de foi, et que l’on devait se contenter de celle qui avait été rédigée par le concile de la Dédicace à Antioche.

En entendant cette proposition, les acaciens quittèrent le concile. Les autres se firent lire la formule d’Antioche, et, sans rien arrêter, levèrent la séance. Le lendemain, ils se rendirent au lieu des séances, fermèrent les portes et signèrent la formule d’Antioche lue la veille.

Acacius et les siens s’élevèrent hautement contre la précaution qu’on avait eue de fermer les portes1. « Ce que l’on fait en secret, disait-il, est mauvais et suspect. » Il ne parlait ainsi que parce qu’il avait rédigé une nouvelle formule qu’il voulait faire signer au concile, qu’il avait communiquée préalablement à Lauricius et à Léonas, et qu’il voulait absolument faire accepter.

On le laissa dire, pour ce jour-là ; et on n’entra pas en discussion.

Le troisième jour, Léonas engagea les deux partis à se réunir. Les acaciens firent des difficultés au sujet des évêques qui étaient sous le coup de leurs accusations2. On les pria de sortir et les acaciens alors entrèrent. Léonas prit la parole pour dire qu’il allait donner lecture d’une pièce à lui remise par Acacius. Il ne dit pas que c’était une formule de foi. Tous ayant fait silence, Léonas lut un écrit dans lequel il était dit : qu’on rejetait à égal

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.*, lib. II, c. 40.

2 Sozomène *(Hist. Eccl.,* lib. IV, c. 22) dit que Macedonius de Constantinople et Basile d’Ancyre étaient arrivés à Seleucie pour cette séance.

titre les mots de *consubstantiel,* de *semblable en substance* et de *dissemblable en substance,* expressions qui avaient causé tant de troubles1. « Cependant, ajoutait Acacius, nous croyons que le Fils est absolument semblable au Père, selon la parole de l’apôtre qui a dit que le Fils est l'*image du Dieu invisible.* Nous croyons, de plus, en un Dieu Père Tout-Puissant... » Et là commençait une profession de foi analogue aux précédentes et qui était orthodoxe. Acacius et ses adhérents l’avaient signée.

Après l’avoir écoutée, Sophronius, évêque de Pompeiopolis en Paphlagonie, se leva et dit : « Si l’on appelle profession de foi l’exposition nouvelle de ses sentiments, nous n’avons plus de règle de vérité. *»*

Cette observation était aussi orthodoxe que profonde. Pour un évêque catholique, en effet, il ne s’agit pas de déclarer ce qu’il pense, mais quelle a été l’ancienne foi qui a été transmise et doit être conservée. En dehors de cette règle, il n’y a plus de règle de foi catholique. Sophronius ajouta : « Je vous affirme que si ceux qui ont précédé le concile de Nicée et ceux qui l’ont suivi avaient eu, touchant la foi proclamée à ce concile, les mêmes opinions qui viennent d’être exposées, il n’y aurait jamais eu de discussions ni de déchirements dans l’Eglise. »

En effet, tous auraient été ariens, et la doctrine d’Arius n’aurait excité contre elle aucune réclamation.

Une discussion s’éleva ensuite au sujet de la formule d’Acacius, et elle devint si vive qu’on fut obligé de lever la séance.

Le quatrième jour, tous les partis se réunirent de nouveau ensemble. La discussion recommença. Acacius soutint son sentiment. Eleusius de Cyzique lui répliqua, en insistant sur cette idée : que l’on devait s’attacher à la doctrine des Pères. Mais, comme le fait remarquer l’historien Socrate, il était facile de lui répondre que les Pères du concile de Nicée méritaient mieux ce titre que ceux du concile d’Antioche ; qu’il était mieux par conséquent

—

1 *όμοόυσιος...* όμοιόυσιος... τό άνόμοιον. De ce dernier mot, on a fait le mot *Anoméens* pour désigner les acaciens ou ariens proprement dits.

de proclamer le symbole de Nicée que la formule du concile de la Dédicace. On demanda aux acaciens en quoi consistait cette similitude qu’ils professaient entre le Père et le Fils. Ceux-ci répondaient que c’était une similitude de volonté, mais non de substance. Les autres membres soutenaient qu’il y avait entre l’un et l’autre une similitude de substance. La discussion sur ce sujet dura toute la journée. On opposait à Acacius ses propres ouvrages dans lesquels il avait enseigné que le Fils était semblable au Père sous tous les rapports. « Personne, répondait Acacius, ni parmi les anciens, ni parmi les modernes, n’a été jugé d’après ses livres. » La prétention était singulière ; car c’est surtout dans ses livres qu’un écrivain expose sa doctrine. Comme les deux partis discutaient avec passion et ne pouvaient s’accorder, Léonas leva la séance. Comme on lui demandait, le lendemain, de réunir de nouveau le concile, il refusa en disant : « J’ai reçu pour mission de l’empereur d’assister à une assemblée, où il y aurait moyen de s’entendre. Comme l’accord est impossible, je ne puis plus y assister. Allez gazouiller comme vous voudrez dans l’église. » Les acaciens profitèrent de cette disposition de l’envoyé impérial pour ne plus paraître à l’assemblée. Les autres se réunirent et citèrent Acacius à venir rendre compte de la sentence qu’il avait prononcée contre Cyrille de Jérusalem.

Nous ferons bientôt connaître ce grand évêque. Il suffira de dire pour le moment qu’il avait été condamné et déposé par Acacius qui se croyait en droit d’en agir ainsi à cause de son titre de métropolitain de Palæstine. Condamné par Acacius, Cyrille en avait appelé dans les formes légales et l’empereur avait reçu son appel. C’était la première fois qu’un tel appel avait lieu, dit Socrate. Cité de nouveau par ses adversaires, il les avait récusés jusqu’au moment où un grand concile de l’Orient tout entier avait été convoqué à Seleucie. Il s’y était rendu et était disposé à répondre à ses accusateurs. Mais ceux-ci refusèrent d’obéir à la citation, car ils étaient eux-mêmes accusés de plusieurs délits que le concile voulait égale

ment juger. Sur leur refus de comparaître, ils furent condamnés1.

Mais Léonas et Lauricius entravèrent l’exécution des décrets du concile. C’est pourquoi les évêques se rendirent à. Constantinople pour en référer à l’empereur.

A leur tête était Macedonius, qui alors s’était attiré la disgrâce de l’empereur2. Ce fanatique abusait de son autorité au point de faire persécuter et exiler les catholiques et de détruire leurs Eglises. Les novatiens qui n’étaient séparés des catholiques que pour des questions de discipline, s’étaient également attiré les persécutions de Macedonius, à cause de leur orthodoxie. Réconciliés par leurs malheurs communs, catholiques et novatiens se réunirent dans les mêmes lieux de prières, et le schisme qui les séparait cessa à Constantinople. Il en fut de même à Mantinée, en Paphlagonie, où Macedonius envoya des soldats pour obliger les habitants à professer l’hérésie. Les habitants s’armèrent de haches et autres moyens de défense pour résister aux soldats. Un combat furieux s’engagea ; les habitants de Mantinée curent beaucoup à souffrir ; mais les soldats furent tués jusqu’au dernier. L’empereur attristé fît retomber ce malheur sur Macedonius. Il le rendit aussi responsable d’une émeute sanglante qui eut lieu à Constantinople, à l’occasion de l’exhumation de Constantin. Les catholiques regardaient comme un sacrilège cette exhumation du grand empereur orthodoxe. Macedonius y procéda néanmoins, ce qui fut cause d’une émeute dans laquelle il y eut beaucoup de sang répandu.

Constantius s’était rendu à Constantinople, sous l’impression de ces faits déplorables, et il en était affecté lorsque les membres du concile de Seleucie arrivèrent dans la ville impériale.

Les délégués du concile de Rimini s’y étaient également rendus, après avoir trahi, au conciliabule de Nice, en Thrace, le mandat qu’ils avaient reçu.

—

1 Nous avons donné plus haut, d’après saint Athanase, les noms des évêques qui furent alors, soit déposés, soit excommuniés.

2 Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. IV, c. 20.

Constantius entreprit alors de mettre en rapport ces délégués avec les orientaux, de manière à rédiger une formule qui fût considérée comme celle de l’Eglise universelle1. Dans ce but, les acaciens s’assemblèrent à Constantinople avec quelques évêques de Bithynie, et acceptèrent la formule du conciliabule de Nice avec quelques modifications. C’était, dit Socrate, la onzième formule de foi qui était rédigée depuis celle de Nicée2. Elle conquit un nouvel adhérent dans Ulfilas, évêque des Goths qui ne suivit pas les traces de son prédécesseur Théophile. Ce dernier avait assisté au concile de Nicée et avait signé le symbole orthodoxe.

Les acaciens, sachant que l’empereur était'irrité contre Macedonius, profitèrent de cette circonstance pour le déposer comme coupable de plusieurs meurtres3. Us mirent à sa place Eudoxius qu’ils transférèrent du siège d’Antioche. Par une évidente contradiction, ils déposèrent Dracontius pour avoir échangé son siège de Galitie contre celui de Pergame. Ils déposèrent plusieurs autres semi-ariens, leurs adversaires, et Cyrille, évêque de Jérusalem.

Ils promulguèrent ensuite la troisième formule de Sirmium modifiée. Les délégués de Rimini la portèrent en Occident, ainsi qu’une lettre dans laquelle les délégués de Seleucie déclaraient, au nom de l’Orient, qu’ils étaient en communion avec eux4. Nous avons raconté plus haut ce qui se passa à leur arrivée à Rimini. La nouvelle formule de foi fut imposée à l’Occident ; un grand nombre d’évêques se laissèrent séduire et n’osèrent refuser leur signature. Leur faiblesse prouve que les évêques eux- mêmes, dans les questions de foi, ne peuvent parler avec fidélité et orthodoxie, qu’en laissant de côté leurs propres inspirations, qu’en s’attachant indissolublement à

—

1 Socrat.. *Hist. Eccl.*, lib. II, c. 41 ; Sozom., *Hist. Eccl,* lib. IV, c. 23.

2 Voici celles qu’indique Socrate : le symbole de Nicée, les deux formules du concile de la Dédicace à Antioche ; une troisième d’Antioche présentée à Constantin le Jeune par Narcissus, dans les Gaules ; celle qui fut envoyée par Eudoxius en Italie ; les trois de Sirmium ; celle dns acaciens à Seleucie ; enfin celle de Constantinople qui était la troisième de Sirmium avec modifications.

3 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c.42.

4 S. Hilar. Pictav., *Fragment. X.*

la doctrine toujours crue dans l’Eglise. L’Eglise seule est infaillible dans le témoignage continu et universel qu’elle rend à la doctrine révélée, et les évêques ne peuvent être que les échos de cette autorité infaillible, en constatant la doctrine révélée toujours et universellement admise.

Mais il y eut, même dans les tristes circonstances que nous venons de décrire, de grands évêques qui protestèrent énergiquement en faveur de la pure doctrine. A leur tête était Athanase qui adressa à Constantius une apologie qui était en même temps sa défense personnelle et celle de la foi. Cet ouvrage d’Athanase est écrit avec une éloquence douce et persuasive. Le saint évêque y présente ses moyens de défense avec un art qui fait de son apologie une œuvre digne d’être placée à côté des harangues des premiers orateurs de l’antiquité. L’apologie *de sa fuite* au désert peut être considérée comme la suite de la précédente. Il s’y montre moins doux que dans la précédente ; il n’espérait plus amener Constantius à la justice et à la raison après l’indigne pamphlet dans lequel cet empereur, aussi lâche que froidement cruel, attaquait la fuite d’Athanase au désert comme une lâcheté. Il ne répond pas à Constantius directement, mais à Leontius d’Antioche, Narcissus de Néroniade et Georges de Laodicée, vrais auteurs du pamphlet. Il fait un tableau des crimes qu’ils ont commis, en troublant les Eglises, en exilant et tuant les évêques orthodoxes d’Orient C’est le sort qu’ils me préparaient, dit-il ; les ordres étaient déjà donnés, lorsque j’ai résolu d’échapper à leurs mauvais desseins. Leurs crimes, commis en Orient, ne les ont pas satisfaits. Ils ont fait exiler Liberius de Rome, Paulinus, évêque de la métropole des Gaules (Trèves) ; Dénis, évêque de la métropole de l’Italie (Milan) ; Lucifer, évêque de la métropole de Sardaigne (Cagliari) ; Eusèbe, évêque italien (de Verceil). Tous ces évêques étaient bons, défenseurs de la vérité, et ils ont été envoyés en exil uniquement pour leur opposition à

—

1 S. Altran., *Apolog. de fug.,* § 3.

l’hérésie d’Arius1. N’ont-ils pas envoyé aussi en exil le grand et saint vieillard Osius, confesseur de la foi, et le plus illustre dans l’Eglise2. Quel est en effet le concile auquel il n’ait présidé ? N’a-t-il pas amené tout le monde à son sentiment par ses paroles pleines de sagesse ? Quelle est l’Eglise qui ne conserve pas les plus illustres témoignages de son patronage ? Est-il quelqu’un qui soit allé à lui dans la tristesse et qui ne soit revenu consolé ? Est-il un indigent qui n’en ait reçu des secours ? Ce grand homme n’a pas échappé à leurs violences. Ils l’ont martyrisé dans sa personne et dans sa famille pour en obtenir une signature. A Alexandrie, continue Athanase, leur fureur se donne libre carrière3, au moment où Georges de Cappadoce y entre avec des soldats. Les vierges sont jetées en prison, les évêques sont chargés de chaînes, les maisons hospitalières des veuves et des orphelins sont pillées, les maisons particulières sont violées pendant la nuit ; on y cherche des clercs et si on n’en trouve pas, leur famille répond pour eux. Les églises sont arrachées aux fidèles ; et lorsqu’ils se réunissent dans les cimetières pour prier, Georges envoie contre eux un général manichéen, Sebastianus, qui fait allumer des feux et menace d’y jeter les vierges qui refusent de se déclarer ariennes. Celles-ci refusent ; alors il les fait dépouiller de leurs vêtements et les abandonne aux outrages de ses soldats. Il faisait mutiler les hommes et commettait les cruautés les plus horribles. Il faisait torturer les évêques et les prêtres exilés avec tant de violence qu’un grand nombre d’entre eux en moururent. Athanase ajoute :

Ce sont ceux qui ont encouragé de telles cruautés qui me reprochent aujourd’hui de m’être soustrait à leur fureur4. Ils sont désolés de n’avoir pu me tuer. S’il est honteux de fuir, comme ils disent, il est bien plus honteux de poursuivre. Celui qui fuit cherche à éviter la

—

1 S. Athan., Apolog. de fug., § 4.

2 Ibid., § 5.

3 Ibid., §§ 6, 7.

4 Ibid., § 8.

mort ; celui qui poursuit cherche à la donner. S’ils veulent me reprocher ma fuite, qu’ils se reprochent d’abord à eux-mêmes leur persécution. Qu’ils cessent de tendre des pièges, et celui qui fuit s’arrêtera. On ne fuit pas devant un homme honnête, mais devant un homme cruel ; ma fuite n’est que la preuve de leur malice qui les pousse à chercher sans cesse à me prendre.

L’apologie d’Athanase est un tableau des crimes que commirent les ariens contre les orthodoxes. Constantius doit en porter la responsabilité vis-à-vis de l’histoire. Il donnait lui-même aux ariens le pouvoir dont ils abusaient, et il mettait à leur disposition les chefs civils et militaires des provinces et l’armée.

Malgré l’énergie avec laquelle saint Athanase attaquait les violences de ses adversaires, il ménagea toujours Constantius tant qu’il vécut. On était habitué, en Orient, à une soumission que les peuples moins civilisés d’Occident ne connaissaient pas.

Aussi Hilaire de Poitiers attaque-t-il Constantius personnellement et sans ménagements. Voyant que sa première lettre en faveur des évêques occidentaux exilés n’avait eu pour résultat que son propre exil, il s’adressa de nouveau à Constantius pour lui reprocher ses crimes et ses violences. Quelques précautions oratoires ne pouvaient atténuer ce qu’il y avait d’énergie dans des paroles comme celles-ci1 : « Je suis évêque en communion avec toutes les Eglises des Gaules et leurs évêques ; quoique en exil, je suis au milieu de mon Eglise, et je distribue la communion par mes prêtres. Je ne suis pas exilé pour mes crimes, mais par l’influence d’une faction d’hommes pervers qui m’ont calomnié. J'ai dans votre césar Julien, un témoin de l’outrage qui m’a été fait. Empereur, je vous prouverai, quand vous le voudrez, qu’on vous a trompé, qu’on s’est moqué de votre césar ; si je suis convaincu de quelque faute, je ne dirai pas, indigne du caractère d’un évêque, mais d’un laïque probe et honnête, je veux bien quitter l’épiscopat et

—

1 S. Hilar. Piclav., lib. II, *ad Constant..,* §§ 2 et seq.

vieillir dans les exercices de la pénitence comme le dernier des fidèles... Prince, j’ai une grâce à vous demander, daignez m’entendre devant le concile qui est aujourd’hui assemblé et qui ne s’accorde pas sur la foi. Vous cherchez la vérité ? Apprenez-la, non de vos nouvelles formules, mais des livres saints. Souvenez-vous que la foi n’est pas un système philosophique, mais la doctrine de l’Evangile. ».

Dans son second livre à Constantius, Hilaire cherchait à l’empêcher d’imposer la troisième formule de Sirmium. Voyant ses efforts inutiles, il ne garda plus de ménagements contre le tyran.

« Il est temps de parler, s’écrie-t-il1 : le temps de se taire est passé. Qu’on attende Jésus-Christ, l’Antéchrist est venu ; que les pasteurs crient, les mercenaires ont fui. Donnons notre vie pour nos brebis, car les voleurs sont entrés dans la bergerie, et un lion furieux rôde autour d’elles pour les dévorer. Marchons au martyre... Mourons avec Jésus-Christ pour régner avec lui. Garder un plus long silence, ne serait pas modération, mais lâcheté ; se taire toujours, n’est pas moins dangereux que de ne se taire jamais... Dieu Tout-Puissant, créateur de toutes choses ! Père de notre Seigneur Jésus-Christ ! que n’ai-je été appelé à vous confesser, vous et votre Fils unique, aux temps des Dèce et des Néron. Alors, par la miséricorde de Jésus-Christ, Votre Fils, brûlant de l’Esprit-Saint, j’eusse méprisé les chevalets, les flammes, les croix ; je n’eusse craint ni d’être brûlé, ni d’être jeté au fond de la mer... Nous aurions combattu ouvertement contre vos ennemis, contre les bourreaux et les égorgeurs. Mais nous avons à combattre un persécuteur hypocrite, un ennemi caressant... Constantius, je te dis ce que je dirais aux Néron, aux Dèce, aux Maximien : tu combats contre Dieu, contre son Eglise ; tu tourmentes les saints, tu hais ceux qui prêchent Jésus-Christ, tu es le tyran de la religion : c’est là ce que tu as de commun avec les persécuteurs. Ce qui t’est propre, le voici : tu

—

1 S. Hilar Pictav., lib. *Cont. Constant.*

feins d’être disciple de Jésus-Christ, et tu es son ennemi ; tu fais sans cesse de nouvelles formules de foi, et ta vie est un combat contre la foi ; tu nommes de mauvais évêques, tes partisans, et tu chasses les bons ; tu emprisonnes les ministres de Jésus-Christ, et tu ranges tes armées en bataille pour inspirer de la terreur à l’Eglise. »

Selon Sulpice Sévère1, Constantius, plein de repentir, permit à Hilaire de retourner dans les Gaules. Il fut ému, sans doute, des foudroyantes paroles que lui fit entendre le saint évêque. Les ariens eux-mêmes vinrent au secours des bonnes dispositions qu’elles purent lui inspirer. Ils redoutaient Hilaire. Sa science, son éloquence, son zèle, son courage, les effrayaient. Ils le représentèrent à l'empereur comme le perturbateur de l’Eglise orientale2, et obtinrent son éloignement sans que la sentence d’exil fut révoquée. Hilaire prit aussitôt la route de l’Occident : il brûlait du désir de revoir son Eglise des Gaules, qui embrassa avec amour ce héros revenant du combat tout couvert de gloire3.

Comme Athanase et Hilaire, Lucifer de Cagliari reprocha à Constantius ses hérésies et ses crimes. Cet empereur se flattait d’être béni de Dieu, parce que son règne avait été prospère. Lucifer lui offrit une revue des rois apostats de Juda et d’Israël, lesquels comme Constantius, avaient persécuté le peuple de Dieu, et n’en avaient pas moins joui d’un règne long et, en apparence, heureux4*.* Cette étude biblique est parsemée de traits vigoureux dont Constantius n’eut pas à se louer.

L’évêque de Cagliari lui adressa en outre deux livres en faveur d’Athanase.

« Constantius, lui dit-il5, tu nous forces à condamner en son absence notre pieux collègue Athanase ; mais cela nous est défendu par la loi divine. Tu obliges, en vertu d’une autorité plus que royale, les prêtres du Sei-

—

1 Sulpit. Sev., *Vit. Martini,* § 6.

2 *Ibid., Hist..* lib. II, § 45.

3 Hieron., *adv. Lucifer.*

4 Lucif. Caralit., lib. *ad Constant, de Regib. apostat.*

5 Lucif. Caralit., *pro S. Athan. ad Constant.,* lib. I.

gneur à répandre le sang, mais tu ignores qu’en agissant ainsi, tu veux arracher de nos cœurs ces droits de la justice qui nous ont été confiés par Dieu. Peux-tu affirmer que Dieu permet de condamner un homme absent, dont on n’a pas entendu la défense, et même un innocent ? »

Lucifer prouve, par l’Ecriture, qu’il est défendu de condamner celui qui n’a pas été jugé coupable. En passant en revue une foule de faits et de textes bibliques de l’Ancien Testament, il décoche, en passant, à Constantius, les traits les plus acérés contre ses violences et ses injustices. « Si Héli, dit-il, a été repris pour les délits de ses enfants, dis-moi, Constantius, quels reproches nous recevrions de Dieu pour toi. Je crois qu’il nous dirait : vous avez plus honoré Constantius que moi. Comment ? parce qu’en obéissant à tes ordres, nous aurions méprisé ceux du Seigneur ; parce que ce Georges que tu as mis à la place d’Athanase, est, comme les enfants d’Héli, un fils de pestilence. » Lorsque Dieu ordonnait à Samuel d’aller sacrer David, Samuel répondait : Si Saül l’apprend, il me tuera. « Entends-tu, Constantius ? Dès que toi et les tiens vous vous éloignez de Dieu, on ne vous regarde plus comme des hommes, mais comme des bêtes sauvages et des brigands. *»* Saül persécuta David, « lequel des deux veux-tu imiter ? Tu es un juge injuste, le meurtrier des adorateurs de Dieu. Pourquoi nous persécutes-tu ? Parce que nous n’avons pas voulu être apostats comme toi, parce que nous n’avons pas voulu renoncer au Fils unique de Dieu. »

L’évêque de Cagliari met Constantius en opposition avec le saint roi Josaphat. « As-tu agi comme lui ? Tu as envoyé des émissaires dans ton empire, pour que tous rejettent les ordres de Dieu ; pour que ton autorité prît la place de celle de Dieu. Josaphat, au contraire, envoya les hommes les plus vertueux de son royaume, les lévites et les prêtres du Seigneur, pour supplier tous ses sujets de rendre à Dieu le culte qui lui est dû, de se montrer tous vrais serviteurs du Tout-Puissant ; il envoya le livre sacré écrit par Moïse, afin de vérifier si l’on avait fait

quelque chose qui fût contraire aux ordres de Dieu. Pour toi, non-seulement tu n’observes pas la loi de Dieu qui défend de tuer, mais tu as abandonné Dieu lui-même, puisque, au lieu de suivre la foi apostolique, tu te déclares pour l’erreur d’Arius. Josaphat détourna son peuple des idoles et le ramena à Dieu ; toi, tu t’efforces de faire apostasier le peuple qui t’a été confié, et de le rendre comme toi apostat et sacrilège. »

En parcourant tous les livres de l’Ecriture, Lucifer trouve l’occasion d’affirmer contre les erreurs patronées par Constantius, la foi de l’Eglise. « Qu’est-ce que la sainte foi de l’Eglise atteste ? Qu’il n’y a qu’un Dieu Père, son Fils unique, né du Père vrai et inné, et le Saint-Esprit paraclet.Qu’est-ce que l’Eglise catholique atteste ? Que la Trinité est parfaite, et que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont la même divinité. Qu’est-ce qu’atteste la foi de la bienheureuse Eglise ? Que ni le Père, ni le Saint-Esprit n’ont pris l’humanité, mais le Fils seul. Qu’est-ce que la foi de la glorieuse Eglise atteste encore ? Qu’il n’y a qu’un Fils de Dieu, immuable, sans changement, incompréhensible, infini, éternel, comme Celui dont il est Fils. La sainte Eglise croit que le Père, le Fils et le Saint-Esprit possèdent la même puissance, la même souveraineté ; et cette foi, tu dis, Constantius, qu’elle est une hérésie, et tu appelles foi catholique ton erreur d’après laquelle Dieu n’aurait pas un vrai Fils. »

Dans son deuxième livre, Lucifer suit la même méthode. Il parcourt les livres du Nouveau Testament pour y trouver des textes qui lui donnent occasion de reprocher à Constantius ses erreurs et ses violences.

« Malgré la position élevée que tu occupes, lui dit-il1, tu dois être compté au nombre de ceux dont le Seigneur a dit : « Vous êtes les fils du diable, et vous faites les œuvres de votre Père ; car il fut homicide dès le commencement, et ne resta pas dans la vérité. » Tu es menteur et homicide ; menteur en reprochant au serviteur de Dieu Athanase des crimes qu’il n’a pas commis ;

—

1 Lucif. Caralit., *pro S. Athan. ad Constant.,* lib. II.

en disant que l’hérésie est la foi catholique, et que cette foi est hérétique. Tu es homicide, parce que tu voudrais répandre le sang d’Athanase, et que tu as répandu celui de plusieurs serviteurs de Dieu. Certainement tu n’es pas resté dans la vérité en agissant ainsi ; tu t’es enseveli tout entier dans le mensonge, parce que le diable ton père, le menteur, t’a poussé à nier l’unique Fils de Dieu et à répandre le sang innocent. »

En terminant, il l’engage à imiter saint Paul qui, de persécuteur, devint apôtre. « Toi aussi, lui dit-il, après avoir été persécuteur et blasphémateur, tu pourras devenir saint et ami de Dieu, si, comme le bienheureux Paul, tu crois que Jésus-Christ est le vrai Fils de Dieu ; si tu confesses qu’il a régné et qu’il régnera toujours avec le Père, sans commencement ni fin ; si tu ne résistes pas aux Ecritures qui te crient que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont la même éternité ; si, enfin, tu crois que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont une divinité unique. Si tu as cette foi, tu feras partie un jour du chœur des patriarches, des prophètes, des apôtres et des martyrs. Si tu ne l’as pas, et si tu méprises nos avertissements, tu ne l’imputeras qu’à toi, lorsque tu seras tourmenté avec le diable et ses satellites. »

Lucifer adressa encore un autre livre à Constantius pour établir qu’on ne devait pas épargner les ennemis de Dieu

Ses premiers ouvrages avaient semblé trop rigoureux. Constantius, auquel il avait osé les envoyer, prétendait que les orthodoxes ne respectaient pas assez sa dignité2. « Constantius, répond Lucifer3, tu nous reproches d’avoir été insolent. Tu aurais raison, si les serviteurs de Dieu devaient épargner les apostats. Voyons si jamais il en a été ainsi. »

Le docte évêque reprend de nouveau ses recherches bibliques, et démontre que, de tout temps, les serviteurs de Dieu n’ont, point ménagé ses ennemis.

—

1 Lucif. Caralit., De non parcende in Deum delinquentibus, ad Constant.

2 Florent, ad Lucif. et Lucif. ad Florent., Epist. Inter, op. Lucifer.

3 Lucif., De non parcend.

La réponse de Constantius aux livres de Lucifer fut un nouvel exil, où le saint et docte évêque eut à subir les plus mauvais traitements. Mais, au lieu de se laisser abattre, Lucifer adressa à Constantius son livre : *Il faut mourir pour le Fils de Dieu*1*.*

Peut-être eût-il été appelé à mettre en pratique ce qu’il enseignait, si Constantius lui-même n’eût été appelé par Dieu à rendre compte des persécutions dont il avait accablé les défenseurs de la vérité chrétienne. Il mourut en 361, et eut pour successeur Julien surnommé l’apostat.

Cet empereur, qui abjura le christianisme et se déclara protecteur d’un paganisme qu’il chercha à rendre philosophique, ne s’était point préoccupé des discussions intestines de l’Eglise. Orthodoxes et ariens étaient, à ses yeux, dignes du même mépris. Les orthodoxes profitèrent de cette disposition pour affirmer hautement la foi. Les ariens, qui n’avaient plus leur protecteur pour imposer leur doctrine, se virent abandonnés par la plupart des évêques qui avaient été plutôt faibles qu’hérétiques.

Les orthodoxes orientaux, obligés au plus profond silence pendant tout le règne de Constantius, élevèrent la voix, dès que le tyran fut mort. Ils s’adressèrent à l’Eglise des Gaules dont ils avaient connu la foi par les évêques exilés, et surtout par Hilaire de Poitiers. Ce fut ce grand évêque qui reçut la lettre des orthodoxes orientaux et qui convoqua à Paris les évêques gaulois pour leur répondre. Saint Hilaire2 nous a conservé leur réponse dont il fut sans doute le principal rédacteur. Elle est ainsi conçue :

« A leurs bien-aimés et bienheureux collègues, les évêques orientaux qui, dans les diverses provinces, demeurent fermes dans le Christ, les évêques des Gaules, salut :

« De tout notre cœur et avec foi, nous rendons grâces au Dieu Père par notre Seigneur Jésus-Christ, de ce

—

1 Lucif. Caralit., Moriendum esse pro Dei Filio, ad Constant.

2 S. Hilar. Pictav., Fragment. XI, §§ 1 ad 4.

qu’il nous a placés dans la lumière de la science de sa doctrine, par l’enseignement des prophètes et des apôtres ; et de ce qu’il nous a préservés ainsi des ténèbres où la faiblesse humaine et le jugement du siècle nous ont retenus. Il n’y a, en effet, qu’une seule espérance efficace du salut, c’est de confesser le Dieu Tout-Puissant, par son Fils unique, notre Seigneur Jésus-Christ, dans le Saint-Esprit.

« Mais si nous avons un grand motif de reconnaissance envers Dieu, de ce qu’il nous a délivrés de l’erreur du monde, nous ne devons pas moins le remercier de ce qu’il nous à préservés de l’hérésie. En effet, par les lettres que vous avez adressées à notre aimé frère et collègue Hilaire, nous avons connu la fraude du diable et les machinations des hérétiques contre l’Eglise du Seigneur, dans le but de diviser l’Orient de l’Occident, en les trompant l’un et l’autre. Plusieurs de ceux qui se sont réunis soit à Rimini, soit à Nice, ont été forcés, devant votre autorité qui leur était objectée, de consentir à ne pas mentionner le mot *substance ;* cette expression, cependant, avait été trouvée par vous pour combattre l’hérésie des ariens, et nous l’avions saintement et fidèlement conservée.

« Nous avons adopté également le mot *omoousios,* comme exprimant parfaitement la vraie et légitime génération que le Dieu *unique-engendré* tient du Dieu Père, rejetant en même temps, et la fusion enseignée par Sabellius, et la divisibilité de la substance divine ; croyant que le Dieu inengendré est complet et parfait ; que le Dieu engendré, est aussi complet et parfait ; confessant, par conséquent, qu’il y a entre eux le même être, la même substance, sans aucune idée de créature, ni d’adoption, ni de désignation. »

Après avoir exposé en détail la foi sur la divinité de Jésus-Christ et son humanité, les évêques des Gaules continuent ainsi :

« Très-chers frères, nous avons appris par vos lettres que l’on a abusé de notre simplicité, touchant la suppression du mot *substance.* Notre frère Hilaire, fidèle

prédicateur du nom du Seigneur, nous a également fait connaître que ceux qui sont allés de Rimini à Constantinople1 n’ont pu se décider à condamner les blasphèmes des hérétiques, quoique vous les y ayez engagés, comme votre lettre l’atteste. En conséquence, nous révoquons tout ce qui a été fait légèrement et par ignorance. Conformément à vos lettres, nous regardons comme excommuniés Auxentius, Ursace, Valens, Caïus, Megasius et Justinus. Selon lé témoignage de notre frère Hilaire qui refusa d’entrer en communion avec les hérétiques, nous condamnons les blasphèmes que vous avez relatés dans votre lettre, et nous rejetons comme des apostats ceux qui ont été substitués aux évêques fidèles condamnés à l’exil ; et nous protestons que nous rejetterons de notre communion et du sacerdoce, ceux qui, dans les Gaules, refuseront de se soumettre à nos décisions. »

Les évêques des Gaules disent en finissant qu’ils confirment la condamnation et la déposition de Saturninus d’Arles, évêque indigne, soit à cause de ses sentiments hérétiques, soit à cause de nombreux crimes qu’il avait eu l’habileté de dissimuler fort longtemps.

Les évêques orthodoxes se mettaient en communication, afin d’opposer une forte digue à l’hérésie. Eusèbe de Verceil, un des plus fermes appuis de l’orthodoxie en Occident, écrivait à Grégoire, évêque d’Elvire, en Espagne, pour le féliciter de ne s’être pas laissé séduire par l’exemple d’Osius2. Parmi les évêques orthodoxes, les uns, comme Lucifer de Gagliari, se montraient fort rigoureux envers ceux qui avaient faibli devant les intrigues des ariens et les violences de Constantius. D’autres se montraient plus tolérants et se refusaient à regarder comme hérétiques ceux qui avaient sacrifié, plutôt des mots, que la vraie doctrine de l’Eglise. Plusieurs conciles, soit en Egypte, soit en Grèce, se prononcèrent clans le sens de la douceur. Liberius de Rome, qui devait sur

—

1 C'est-à-dire les délégués du concile de Rimini.

2 *Epist. Euseb.ad Greg. ap.* S. Hilar. Pictav., *Fragment. XI,* § 5.

tout prêcher la tolérance dont il avait lui-même besoin, écrivit aux évêques d’Italie une lettre dans laquelle il s’appuie sur les conciles d’Egypte et de Grèce pour recommander la douceur envers ceux qui professeraient ouvertement la foi de Nicée et condamneraient explicitement la doctrine d’Arius1.

Les évêques d’Italie se mirent en relation avec ceux d’Illyrie, et leur écrivirent que, dans leurs provinces, ils avaient prescrit de s’en tenir à la foi de Nicée, et de regarder comme non avenus les décrets contradictoires de Rimini.

Parmi les ariens, les uns, comme Valens, persévérèrent dans leurs erreurs, malgré les anathèmes dont ils étaient accablés de toutes parts. D’autres, comme Germinius de Sirmium, sans admettre le mot *consubstantiel,* professaient une doctrine réellement orthodoxe2.

Mais, si le plus grand nombre des évêques professèrent la foi orthodoxe après la mort de Constantius, l’arianisme avait jeté des racines profondes ; nous verrons cette hérésie troubler de nouveau l’Eglise.

—

1 Epist. Lib. ad Episcop. Ital. ap. S. Hilar. Pictav., Fragment. XII, §§ 1-2.

2 Epist. Germin. et Valent. ap. S. Hilar. Piclav., Fragment. XIII, XIV, XV.

II

Julien l’Apostat ; ses études, son penchant pour l’idolâtrie, son caractère. — Il est proclamé Auguste dans la Gaule ; il marche contre Constantius. — A la mort de cet empereur, il est reconnu pour Auguste par tout l’empire.

— Son séjour à Constantinople. — L’idolâtrie y est officiellement établie.

— Fausse tolérance de Julien.— Sa lettre au peuple d’Alexandrie.— Rappel des évêques orthodoxes et motifs de cette mesure. — Eusèbe de Verceil et Lucifer de Cagliari travaillent pour l’orthodoxie avant de quitter l’Orient.

— Lucifer à Antioche.— Meletios et Paulinus — Eusèbe à Alexandrie ; ses relations avec Athanase.— Proclamation de la divinité du Saint-Esprit au concile d’Alexandrie.—Eunomius et Macedonius ariens conséquents.—Etat de l’Eglise au point de vue de l’orthodoxie. — Julien renonce à sa fausse tolérance et exige de l’argent des chrétiens. — Athanase attaqué le paganisme.— Réaction païenne dans tout l’empire.— Julien défend aux chrétiens d’étudier la littérature grecque. — Les Apollinaire et la littérature chrétienne.—Départ de Julien pour Antioche. —Violences pendant son voyage.

— Séjour à Antioché. — Persécutions. — Retour et nouvel exil d’Athanase.

— Troubles à Antioche et massacres en Palæstine. — Julien entreprend de rebâtir le temple de Daphné à Antioche et celui de Jérusalem pour les Juifs.— Un miracle empêche la reconstruction du dernier temple.

— Les chrétiens d’Antioche se moquent de Julien ; il leur répond par le *Misopogon ;* ses autres ouvrages.— Il quitte Antioche et marche contre les Perses. — Il est tué dans un combat.

# (361-363)

Les discussions ariennes, envenimées par l’intervention violente de Constantius, devaient avoir de tristes conséquences pour le christianisme. Le paganisme avait conservé de nombreux partisans ; il triomphait en voyant des évêques consacrer pour ainsi dire son principe fondamental, en soutenant que le Christ était Dieu, sans avoir la même substance que le Dieu-Principe, et possédait une divinité de délégation. Si le dogme arien était vrai, pourquoi ne pas l’étendre à d’autres êtres qu’au Christ, et ne pas multiplier les dieux secondaires ? En effet, disaient les païens, nous ne reconnaissons qu’un Dieu supérieur et éternel ; les autres ne sont que des hommes élevés à la dignité divine par suite de leurs vertus et de leurs mérites exceptionnels. Lorsque Julianus, si connu sous le titre de Julien l’Apostat, eut succédé à Constantius sur le trône impérial, le paga-

nisme n’était pas vaincu. Il était même resté, pour ainsi dire, la religion officielle. Constantin et ses fils étaient encore *souverains pontifes* de l’idolâtrie, tout en professant le christianisme. Les idolâtres considéraient toujours leur religion comme une branche de l’administration publique ; ils donnaient à Constantin et à ses fils les mêmes titres qu’aux empereurs païens ; et l’on peut croire que ce fut par politique que Constantin et ses enfants ne se firent baptiser que peu de temps avant leur mort.

Quelques chrétiens supportaient avec peine cette tolérance. Parmi eux, un rhéteur de noble origine, Firmicus Maternus, ne craignit pas de solliciter des mesures de rigueur contre le culte idolâtrique1. Il les demandait à Constans et à Constantius, ce qui indique l’époque où parut son ouvrage. L’auteur, pour arriver à cette conclusion, avait d’abord exposé les erreurs de l’idolâtrie dans les diverses contrées du monde. Son ouvrage contient des observations et des faits qu’il est intéressant d’y lire, même après les ouvrages des autres écrivains chrétiens, comme Minutius Félix, Eusèbe et Arnobe, sur le même sujet. Il termine en sollicitant les empereurs de mettre à exécution l’ordre donné par Dieu aux Juifs de détruire les idoles. « Très-sacrés empereurs, dit-il, faites ce que Dieu ordonne, accomplissez ce qu’il commande. La main de Dieu vous a-t-elle abandonnés ? Vous a-t-elle refusé son aide dans les circonstances difficiles ? Les armées de vos ennemis sont tombées devant vous ; les armes sont tombées des mains des rebelles. Dieu a récompensé ainsi votre foi, mais vous lui devez un retour, c’est que, dans le monde, on n’offre plus que des victimes spirituelles. »

On trouve bien dans le code théodosien des décrets des deux empereurs contre le paganisme ; mais on sent qu’ils n’osent s’attaquer qu’aux mystères secrets, aux superstitions populaires, comme l’avait fait Constantin leur père, et non au culte officiel et public. Des chré-

—

1 Firmic. Matern. *De errore profan. Religion.* Edit. Rigalt. 1645.

tiens trop zélés dépassaient parfois les bornes et s’attaquaient aux temples et aux statues des païens, sans y être autorisés par les lois. Les empereurs, quoique chrétiens, ordonnaient de réparer les dégradations aux dépens du fisc. Par politique, ils ménageaient ce qu’ils condamnaient au fond, et, tout en protégeant les chrétiens, ils ne voulaient pas persécuter les idolâtres. La tolérance, ou, si l’on veut, l’indifférence, était la principale qualité qu’ils demandaient aux plus hauts dignitaires de l’Empire, qu’ils fussent chrétiens ou païens.

On comprend ainsi comment le paganisme avait conservé une grande influence jusqu’au règne de Julien. Les superstitions populaires, les habitudes séculaires des nations, ne s’effacent pas vite, même en présence des décrets qui les condamnent, et des doctrines qui en démontrent la fausseté. De plus, les hommes littéraires, les philosophes, ne se sentaient pas généralement portés à abandonner des maîtres célèbres, pour entrer dans une société religieuse qui n’avait à leur offrir pour modèles ni des Homère, ni des Platon. Ils laissaient au vulgaire et aux ambitieux la religion nouvelle où l’on n’avait pour maître qu*'un crucifié.* Pour eux ils préféraient à la secte barbare et judaïque, la civilisation des anciens Grecs et se drapaient dans leur titre d’Hellènes, qui devenait l’opposé du titre de chrétien. Les apologistes chrétiens leur abandonnèrent ce titre ; dans la littérature religieuse du quatrième siècle, Hellènes est synonyme de gentils ou idolâtres.

Dans leurs attaques contre le christianisme, les sophistes hellènes s’appliquèrent surtout à établir que le christianisme n’était point une religion littéraire et philosophique ; qu’il ne pouvait avoir pour adeptes que des gens sans éducation et sans goût. Ils dépréciaient les écrivains chrétiens, et ne consentaient qu’avec peine à accorder quelque mérite aux plus célèbres d’entre eux. Aujourd’hui que les écrites des uns et des autres peuvent être comparés, on peut voir si les Harangues de Chrysostôme ne valent pas celles de Libanius ; si les ouvrages philosophiques des Athanase, des Basile, des Grégoire

de Nazianze, ne sont pas supérieurs à ceux des Maximus et des autres sophistes. Les reproches des sophistes et les efforts de Julien pour réduire les chrétiens à l’ignorance, ne furent pas sans influence pour le développement de la littérature chrétienne, qui prit, au quatrième et au cinquième siècle de l’ère chrétienne, un tel développement qu’elle laisse loin derrière elle celle des sophistes païens de la même époque. L’Occident imita l’Orient, et dès le quatrième siècle, put placer son Damas de Rome, son Ambroise de Milan et tant d’autres, auprès des Athanase, des Basile, des Grégoire de Nazianze et des Cyrille d’Alexandrie.

Les sophistes du quatrième siècle développaient le système de l’école néoplatonicienne d’Alexandrie, et cherchaient principalement à donner au paganisme des allures philosophiques. A Porphyre avait succédé Jamblicus dans la direction de l’école ; ce philosophe peut être considéré comme le véritable auteur de la fusion entre la mythologie et la philosophie1*.*

Pendant sa jeunesse, Julien remplissait, en apparence, avec beaucoup de régularité ses fonctions de lecteur dans l’Eglise ; mais, en réalité, il avait plus de penchant pour la philosophie que pour l’Eglise, et s’il n’avait pas craint Constantius et son frère aîné Gallus, il eût manifesté plus tôt ses préférences. Il essaya d’entrer en relations, à Pergame, avec Œdesius, disciple de Jamblicus et héritier de sa philosophie. Mais le vieux philosophe n’osait livrer ses secrets à Julien dans la crainte d’une persécution qu’il voulait épargner à sa vieillesse. Il renvoya Julien à ses disciples Eusèbe et Chrysante, ne pouvant le confier à ses deux principaux disciples, Maximus, qui habitait Ephèse, et Priscus, qui enseignait en Grèce. Mais Chrysante et Eusèbe n’osaient sortir, non plus qu’Œdesiüs, des formules générales de la philosophie néoplatonicienne. Ils connaissaient les lois lancées contre les magiciens et les propagateurs des su-

—

1 Jamblic. Chalcid. *De mysteriis.* Edit. oxon. 1678.

V· it. Eunap. *Vit. philosoph.·,* Ammian. Marcellin. Lib. xv.

perstitions païennes, et craignaient de s’attirer des poursuites. Pressés par Julien, qui soupçonnait qu’ils en savaient plus qu’ils n’en voulaient dire, ils le renvoyèrent à Maximus, qui gardait moins de ménagements.

Julien courut à Ephèse et trouva, dans cette ville, l’homme qu’il cherchait. Maximus était un sophiste philosophe et mystique ; sa voix était forte et harmonieuse ; son langage était poétique ; ses yeux vifs et sa longue barbe blanche lui donnaient un extérieur imposant. C’était le dernier grand prêtre digne de représenter le culte qui s’écroulait. Il se donnait comme interprète des dieux, et en effet, il était en relations avec les esprites mauvais qui, depuis si longtemps, se faisaient adorer comme des dieux.

Maximus initia Julien aux mystères, le domina à tel point qu’il en fit un vrai païen. Cependant, par convenance, Julien conserva encore les apparences chrétiennes. « Brisant comme un lion, dit Libanius1, les liens qui l’enchaînaient, il préféra la vérité à l’erreur, le culte vrai au culte adultère, les vieux maîtres aux novateurs téméraires qui les méprisaient. Seulement il fit le contraire de ce qui est dit dans la vieille fable : ce ne fut pas l’âne qui se revêtit de la peau du lion ; ce fut le lion qui garda la peau de l’âne1. »

Parmi les sophistes de l’époque, il était convenu que les chrétiens étaient des ânes.

Après la mort de son frère Gallus, Julien fut mandé à la cour et y vécut en suspect. Grâce à l’entremise de l’impératrice Eusebia, il obtint de se retirer à Athènes pour y perfectionner son éducation.

Athènes était alors renommée par ses écoles ; les étudiants s’y rendaient de toutes les provinces de l’empire. Le polythéisme y avait conservé beaucoup d’adeptes et la philosophie néoplatonicienne y comptait de nombreux adhérents.

Quand Julien arriva à Athènes, deux jeunes étudiants s’y trouvaient qui devinrent plus tard deux brillantes

—

1 Liban. Julian. Panegyr. ; Eunap. op. cit.

lumières de l’Eglise orientale ; Grégoire, surnommé depuis *le Théologien,* qui devint évêque de Nazianze, et Basile, qui devint évêque de Cæsarée. Grégoire a écrit l’impression qu’avait produite sur lui son nouveau condisciple1*,* et qui lui fit présager à l’avance ce qu’il ferait un jour. « Rien en lui, dit-il, ne me faisait augurer quelque chose de bon ; il remuait toujours la tête ; il haussait ou baissait sans cesse les épaules ; son regard, indécis, égaré, avait quelque chose de celui d’un maniaque ; fine pouvait tenir ses pieds en repos et il remuait toujours ; son nez respirait l’insolence et le dédain ; les contractions continuelles de sa figure avaient le même caractère ; parfois il s’abandonnait à un rire immodéré et désordonné ; il affirmait ou niait sans raison ; il parlait à tort et à travers, adressant des demandes et faisant des réponses dénuées de bon sens, contradictoires, et sans caractère scientifique. Je dis alors à ceux qui étaient avec moi à Athènes : *Quel méchant homme nourrit l'empire romain !* J’aurais voulu être mauvais prophète, j’aurais mieux aimé m’être trompé que de voir les maux dont ce monstre a rempli le monde entier. »

Julien était déjà converti à l’idolâtrie lorsqu’il fut nommé César. C’est lui-même qui fait connaître ce fait dans sa lettre aux Athéniens. « Vous savez, leur dit-il, combien je pleurai lorsque je quittai votre ville. Tendant les mains vers votre Acropole, je priai votre déesse Minerve de sauver son serviteur. Vous avez encore parmi vous des témoins qui pourraient l’attester, et la déesse elle-même le sait2. » D’autres témoignages établissent également que dès lors il était apostat ; mais par politique, et par crainte de Constantius, il restait en apparence chrétien fort pieux.

Lorsqu’il vit son influence et son autorité solidement établies dans les Gaules dont il eut le gouvernement, il se montra peu à peu moins chrétien, plus philosophe, et enfin idolâtre. Cependant il ménagait toujours Constantius et trouvait moyen, au milieu des détails d’une

—

1 Gregor. Narianz. orat. v. §. §. 23-24.

2 Julien. *Epist. ad atheniens.*

guerre continuelle et d’une vaste administration, de composer des panégyriques en son honneur et à l’honneur de l’impératrice Eusebia1. Pendant son séjour dans les Gaules, Julien se montra homme de génie. En partant d’Athènes, il n’était qu’un sophiste : peu de temps après, il était général brave et intelligent, profond administrateur. Une chose qui pourrait étonner au premier abord, c’est qu’en cessant d’être chrétien, il se montra idolâtre superstitieux, croyant à la magie et à ce surnaturel de mauvais aloi qui formait le fonds de l’idolâtrie populaire. Les philosophes modernes l’ont beaucoup exalté comme s’il était un des leurs pour avoir abandonné le christianisme. Mais bien loin de s’abandonner à une philosophie sceptique, Julien devint un *dévot* superstitieux et fanatique de l’idolâtrie. Dans son palais de Lutèce, bâti par le père du grand Constantin2, il vivait en superstitieux et en philosophe ; il invoquait surtout à genoux Mercure, le Dieu représentant l’activité dans le monde, et se préparait à montrer â l’univers un souverain philosophe, taillé sur le modèle des héros antiques dont les grandes actions avaient frappé son imagination. Le héros religieux et brave d’Homère était le type qu’il voulait reproduire, mais il s’arrêtait à ses spéculations philosophiques et remettait sans doute à un autre temps, qui lui manqua, l’application de ses théories. En effet, il ne prit en Gaule aucune mesure administrative de haute importance ; il ne laissa ni une loi ni un monument dignes d’immortaliser son nom. Mais ce qu’on né peut contester, c’est l’honnêteté de son administration. Il se fit beaucoup d’ennemis parmi les fonctionnaires, trop habitués, dans tous les temps, aux rapines. Ses ennemis se moquaient de ses prétentions à la philosophie et à la littérature. « Son petit corps et sa barbe mal peignée, disaient-ils,3 le font ressembler à une chèvre plutôt qu’à un homme ; il ressemble à un singe revêtu de la pourpre ; c’est une taupe bavarde ; sa vue est courte, mais sa langue est

—

1 Julian. *Oration 2* et 3.

2 Il reste quelques débris de ce palais appelé aujourd’hui les Thermes de Julien, sur le versant septentrional de la montagne Sainte-Geneviève.

3 Amm. Marcell.

bien pendue. C’est un écrivailleur grec, qui préfère son cabinet à un champ de bataille. Si on lui retirait Salluste, un Gaulois, son ami, et savant guerrier, on verrait bientôt que ses succès ne lui appartiennent pas et qu’il n’est capable de rien. »

Les œuvres de Julien accusent certainement en lui beaucoup de pédantisme, mais on était injuste à son égard lorsqu’on le rabaissait si fort.

En 360, il prépara secrètement dans l’armée une conjuration contre Constantius, lequel, disait-on, abandonnait la Gaule et ne s’occupait que de l’Orient. Julien feignit de résister à ceux qui le proclamaient Auguste, mais sa résistance n’était qu’apparente, et il céda vite, lorsque le Génie de l’Empire lui eut apparu pour lui dire d’accepter le titre qui lui était offert. Quoique idolâtre depuis longtemps et adonné à toutes les superstitions magiques, il n’osa tout à coup abjurer la foi, Pt, dans la grande fête du 6 janvier 361, il fit à haute voix une prière dans l’église devant tout le peuple chrétien assemblé1. Mais ses succès, lorsqu’il quitta la Gaule pour marcher contre Constantius, le rendirent plus hardi. On connut ses sentiments favorables à l’idolâtrie ; les temples païens se rouvrirent ; le culte des idoles reprit quelque splendeur ; Julien donnait l’exemple, et, pour effacer le sceau du baptême qu’il avait reçu, il se fit arroser du sang d’une victime immolée à l’honneur des dieux2. Il sacrifia une hécatombe3 pour marquer son entrée solennelle et publique dans l’idolâtrie, et ne cacha plus son dessein de détruire le christianisme.

Constantius étant mort sur ces entrefaites (361), Julien fut reconnu pour empereur dans tout l’empire.

Tout en professant l’idolâtrie, il affecta de se montrer tolérant envers les chrétiens et envers les idolâtres. Il rappela d’exil les évêques orthodoxes et leur fit restituer les biens qui avaient été confisqués. Mais, en même temps, il cherchait à plaire aux païens et chargeait ses

—

1 Amm. Marcell., XXI, I, 2.

2 Gregor. Nazianz., *Oral.* IV, §§ 52-54.

3 Liban., *Orat.* XI.

amis de faire ouvrir les temples1. Il chassa en même temps de la cour tous les employés dont n’avait pas besoin un empereur philosophe et célibataire. La femme qu’il avait épousée pour complaire à l’impératrice étant morte peu de temps après la triste union qu’elle avait consentie, Julien n’avait pas jugé à propos de contracter un second mariage. Pour certaines natures, le mariage n’est qu’un joug insupportable.

Au fond, ce n’était point par esprit de tolérance que Julien avait rappelé les évêques exilés. Il espérait que le retour des évêques orthodoxes dans leurs églises, où le siège épiscopal était occupé par des hérétiques, causerait des troubles fort nuisibles à la religion2.

Cependant, il ne voulait pas paraître partisan des révoltes et des divisions, et il écrivit en ce sens au peuple d’Alexandrie. Georges, évêque intrus de cette ville3, avait obtenu de Constantius la propriété d’une voirie où les adeptes du culte de Mithra célébraient leur culte secret. Georges conçut l’idée de purifier ce lieu en y élevant une église. Lorsqu’on en fit les fondations, on découvrit une quantité considérable de cadavres humains, et l’on acquit la certitude que ces cadavres étaient ceux des victimes immolées dans les sacrifices sanglants du paganisme, et particulièrement du culte de Mithra. Les chrétiens promenèrent par la ville ces tristes débris d’un culte sanguinaire ; mais les païens en conçurent une telle rage qu’ils se ruèrent sur les chrétiens à coups de sabres, de bâtons et de pierres. Il y eut beaucoup de morts et de blessés ; plusieurs furent cloués à des croix, par mépris de ce signe du christianisme. Les membres des mêmes familles profitèrent de l’occasion pour satisfaire leurs rancunes et leurs haines ; des parents se frappaient entre eux ; et des amis, des frères, se jetaient les uns sur les autres comme des furieux. Les chrétiens furent obligés de renoncer à leur projet de purifier le lieu où avait existé le temple de Mithra ; et Georges, attaché à la queue d’un chameau, fut pro-

—

1 Socrat., *Hist*. *Eccl.,* lib. III, c. 1.

2 Sozomen., *Hist. Eccl.,* lib. V. c. 5.

3 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. III, c. 2 et 3.

mené par la ville et déchiré par morceaux. On le brûla enfin avec le chameau auquel il avait été attaché.

Cette mort fournit à Julien l’occasion d’écrire aux habitants d’Alexandrie une lettre singulière. Il leur dit qu’ils n’auraient pas dû, par respect pour le grand dieu Sérapis et les autres dieux immortels, se faire justice eux-mêmes de celui qui leur paraissait coupable, mais suivre à son égard la légalité. Sous ses prédécesseurs, le meurtre qu’ils avaient commis ne serait pas resté impuni. Quant à lui, il se contente de les avertir qu’il ne faudra pas recommencer.

Cette lettre de Julien sert du moins de réponse à ceux qui accusaient les partisans d’Athanase d’avoir concouru au meurtre de l’évêque intrus. Julien n’en accuse que les païens d’Alexandrie.

Athanase1 ne revint dans cette ville qu’après la mort de Georges, quoiqu’il eût pu profiter plus tôt du décret de Julien qui rappelait de l’exil les évêques orthodoxes. Le peuple d’Alexandrie le reçut bien ; chassa les ariens des églises et les restitua aux orthodoxes. Les ariens se réfugièrent en de mauvais réduits pour célébrer leur culte, et choisirent un certain Lucius pour succéder à leur évêque Georges.

Il y avait alors deux évêques occidentaux relégués au fond de la Thébaïde, où vint les trouver le décret d’amnistie de Julien.2 Ces deux évêques étaient Lucifer, de Cagliari, et Eusèbe, de Verceil. Nous en avons déjà parlé. Ils convinrent entre eux qu’avant de quitter l’Orient, ils devaient travailler, au rétablissement de la discipline ecclésiastique fortement ébranlée par les divisions ariennes. Lucifer dut se rendre pour cela à Antioche, tandis qu’Eusèbe irait à Alexandrie. Il devait s’entendre avec Athanase pour la réunion d’un concile où les dogmes catholiques seraient confirmés. Lucifer envoya à Alexandrie un diacre pour le représenter et déclarer qu’il adhérait à ce qui serait décidé.

En arrivant à Antioche, Lucifer trouva cette église

—

1 Socrat., Hist. Eccl, lib. III, c. 4.

2 Ibid.., c. 5 et 6.

bien divisée. Non-seulement, il y avait des ariens et des orthodoxes, mais ces derniers formaient deux partis.

A la tête d’un de ces partis était Meletios1 qui avait été d’abord évêque des Arméniens, après la déposition d’Eusthate de Sébaste, auquel on reprochait, *à* tort ou à raison, plusieurs actes contraires à la discipline ecclésiastique. Meletios ne put rester en Arménie, et passa en Syrie, où il fut élu évêque de Bérée. Il assista au concile de Séleucie et se prononça pour la formule de foi proposée par Acacius de Cœsarée. Eudoxios, évêque arien d’Antioche, s’étant fait nommer évêque de Constantinople, Meletios fut élu à sa place évêque d’Antioche. Il commença par laisser de côté les questions qui agitaient si violemment l’Eglise, et se préoccupa surtout des mœurs et du rétablissement de la discipline. Avec le temps, il enseigna la foi de Nicée, et se déclara en faveur du *Consubstantiel.* Constantius vivait encore ; il ordonna d’envoyer Meletios en exil et de placer sur le siège d’Antioche cet Euzoius qui avait été le second d’Àrius à Alexandrie et avait persisté dans l’hérésie de son ami. Meletios conserva des partisans qui eurent des assemblées particulières et se trouvaient orthodoxes, malgré leurs anciennes relations avec les évêques ariens. A côté d’eux étaient les anciens orthodoxes, qui n’avaient jamais communiqué avec les ariens depuis l’injuste déposition de saint Eusthate.

Lucifer, défenseur ardent de l’orthodoxie, aurait dû entrer en communion avec ces vieux orthodoxes. Au lieu d’agir ainsi et de chercher à les réconcilier avec les mélétiens devenus orthodoxes, il se rallia à ces derniers et conféra l’ordination à l’un d’entre eux nommé Paulinus. Les néo-orthodoxes avaient ainsi deux évêques, tandis que les anciens n’en avaient pas ; car Meletios exilé n’était pas mort. Il revint à Antioche. Ses partisans le reconnurent pour évêque légitime.2 Plusieurs cependant s’attachèrent à Paulinus. L’un et l’autre, étant orthodoxes, les anciens orthodoxes se rallièrent soit à

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 44*.*

2 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. III, c. 9.

l’un soit à l’autre, de sorte que les orthodoxes avaient à Antioche deux évêques. Les ariens restaient attachés à Euzoius.

Eusèbe de Verceil avait rempli sa mission à Alexandrie avec plus de sagesse que Lucifer n’avait rempli la sienne à Antioche. A son arrivée, il s’était entendu avec Athanase pour la réunion d’un concile.1 Les évêques du pays s’assemblèrent et délibérèrent entre eux sur les questions qui paraissaient les plus importantes dans les circonstances. Celle qui appela d’abord leur attention fut la divinité du Saint-Esprit.

Nous avons fait observer précédemment qu’Aetius et Eunomius, ariens conséquents, avaient nié la consubstantialité du Saint-Esprit avec le Père. Il est évident que cette erreur découlait de la doctrine arienne. Si le Fils n’avait pas la même substance que le Père ; si le Père avait seul, par nécessité de nature, la substance divine, le Fils et le Saint-Esprit n’avaient qu’une divinité déléguée, reçue ; il n’y avait qu’un Dieu par essence, le Père, et deux Dieux par délégation, ne possédant qu’une divinité *reçue.* Arius s’était contenté d’attaquer la consubstantialité du Fils. Ses disciples devaient aller plus loin. Aussi, peu de temps après le concile de Nicée, souleva-t-on la question de la divinité du Saint-Esprit. Cette question devait prendre des proportions considérables et provoquer la réunion du deuxième concile œcuménique.

Aetius et Eunomius n’en furent pas précisément les auteurs ; mais ils lui donnèrent beaucoup d’importance par la philosophie qu’ils déployèrent pour soutenir l’hérésie. L’évêque arien de Constantinople, Macedonius, lui donna plus d'importance encore, à cause de la haute position qu'il occupait dans l’Eglise.

Athanase jugea qu’il fallait se prononcer contre la nouvelle erreur aussi énergiquement que contre la première. Il est probable que les sophistes alexandrins s’étaient emparés des arguments d’Aetius et d’Eunomius

—

1 Socrat. III. 8 ; Sozom. V, 12. 13. ; Ruf. I. 28, 29. 30.

et les discutaient dans leurs écoles. Les évêques devaient prévenir les fidèles contre la nouvelle hérésie. Ils firent plusieurs décrets dogmatiques, c’est-à-dire qu’ils promulguèrent la foi que l’Eglise avait toujours enseignée : « Le Saint-Esprit est consubstantiel au Père et au Fils dans la Trinité ; le Fils en se faisant homme prit, non- seulement un corps humain, mais une âme humaine. » En décidant ces deux points, dit Socrate, les évêques n’enseignèrent pas une nouvelle doctrine ; ils sanctionnèrent seulement la doctrine que la tradition ecclésiastique avait maintenue depuis le commencement, et que les philosophes chrétiens avaient prouvée par leurs arguments. Tous les anciens qui ont discuté sur Ces questions nous ont exposé cette doctrine dans leurs écrites ; tels sont Irænée, Clément, Apollinaire d’Hiérapolis, le concile de Bosra tenu contre Béryllos, et l’antagoniste de cet évêque, Origène, le prêtré Pamphilôs et Eusèbe de Cæsarée.

Les évêques réunis à Alexandrie ne se contentèrent pas de promulguer la foi ; ils voulurent, à l’exemple des philosophes chrétiens, la mettre en lumière philosophiquement. Ils traitèrent donc les questions de *substance* et d’*hypostase.* Ce dernier mot était amphibologique, et les évêques voulaient en fixer le sens. Les uns attribuaient au mot *hypostase* le même sens qu’au mot *substance,* et affirmaient qu’il n’y avait en Dieu qu*'une hypostase.* Les autres donnaient à ce dernier mot le sens de *personne* ou *personnalité,* et soutenaient qu’en Dieu il y avait *trois hypostases ;* les uns et les autres avaient raison, d’après le sens qu’ils attribuaient au mot en litige. Pour éviter toute discussion entre les orthodoxes, il fallait déterminer en quel sens on devait entendre les mots *substance* et *hypostase.* Lorsque Osius avait été envoyé en Egypte par Constantin pour arrêter les divisions ariennes dès le commencement, une discussion philosophique s’était élevée au sujet de ces mots, ainsi qu’à propos de l’hérésie de Sabellius qu’Arius prétendait

renverser par son système. Le concile de Nicée ne jugea pas à propos d’entrer dans cette discussion. Mais, peu de temps après ce concile, on employa beaucoup, dans les discussions théologiques, les mots de *substance* et *d’hypostase* qui n’avaient pas, en grec, de sens clairement déterminé1*.* Le concile d’Alexandrie ne se crut pas compétent pour en déterminer le sens et décida que l’on ne devait pas s’en servir en parlant de Dieu, le mot *substance* ne se trouvant point dans la sainte Ecriture, et saint Paul ne s’étant servi du mot *hypostase* que dans un sens indéterminé, et par nécessité, faute d’un mot plus clair pour exposer la doctrine. On pouvait cependant s’en servir, d’après le concile, pour réfuter plus clairement l’hérésie de Sabellius, dans la crainte que, faute d’expressions, on pût avoir une fausse idée de la Trinité.

Après le concile d’Alexandrie2, Eusèbe de Verceil se rendit à Antioche. Il y acquit la preuve que Paulinus n’avait pas été choisi du consentement de tous les orthodoxes, et que, par son ordination, Lucifer avait été cause d’un schisme entre eux. Il désapprouva donc cette ordination, mais sans laisser voir ce qu’il en pensait, afin de ne point se déclarer contre Lucifer, et en promettant que toutes les affaires seraient arrangées dans un prochain concile. Il chercha préalablement à réconcilier les orthodoxes entre eux ; mais ses efforts furent inutiles. Meletios, revenu de son exil, retrouva ses adhérents qui lui étaient restés fidèles, et présida leurs assemblées. Paulinus resta aussi à la tête de ses adhérents, qu’il réunissait dans une petite église d’un faubourg. Euzoius, l’évêque arien, avait conçu la pensée de l’enchâsser, mais il revint sur sa détermination, à cause du respect que lui inspirait ce vénérable personnage.

Antioche avait ainsi trois évêques en même temps, l’un hérétique et les deux autres orthodoxes. Tel était l’état des choses lorsque Eusèbe quitta Antioche. Lucifer apprit qu’il désapprouvait ce qu’il avait fait. Il en conçut un si grand dépit qu’il se sépara de la communion du

—

1 Socrat., Hist*. Eccl.,* lib. III, c. 8.

2 *Ibid.* c. 9.

saint évêque de Verceil, et éleva des récriminations contre le concile auquel il avait présidé avec Athanase d’Alexandrie. Il se fit des partisans, qui prirent le nom de lucifériens, et il occasionna ainsi une nouvelle division dans l’Eglise. Cependant, il professa toujours la foi orthodoxe ; il s’isola seulement dans son église de Sardaigne. Quelques-uns de ses partisans persistèrent, après sa mort, dans les opinions qu’il leur avait enseignées ; mais ce schisme n’eut pas beaucoup d’importance et fut bientôt éteint.

Eusèbe, en revenant à son église, évangélisa toutes les églises orientales qu’il avait à traverser, et y enseigna la véritable doctrine orthodoxe. Il passa d’Orient en Illyrie, et de là en Italie, continuant partout ses prédications.

Il fut, avec Hilaire de Poitiers, le défenseur le plus savant de la doctrine orthodoxe en Occident1. L’Occident tout entier se déclara avec eux pour cette doctrine. Quant à l’Orient, il contenait de nombreux orthodoxes, mais ses évêques y étaient divisés en trois groupes : les orthodoxes dont Athanase était le chef ; les acariens qui suivaient la doctrine franchement arienne d’Acacius de Cæsarée en Palœstine ; et les macédoniens qui prenaient leur nom de l’ancien évêque de Constantinople. Ils prétendaient tenir un juste milieu entre ceux qui admettaient le *consubstantiel* et ceux qui prétendaient que le Fils était d’une nature différente de celle du Père. Ils se prononçaient donc pour le mot *semblable en substance.* C’est de ce groupe que sortit le macédonianisme, hérésie dans laquelle on appliquait au Saint-Esprit la même doctrine que l’on enseignait sur le Fils. On refusait à l’un et à l’autre la divinité vraie, mais on leur attribuait une divinité par délégation. C’était une réminiscence du paganisme.

Malgré ces divers partis, les désirs secrets de Julien furent trompés, et le retour des évêques orthodoxes, au lieu d’être l’occasion de nouveaux troubles, ramena la paix dans un grand nombre d’églises. Mais les païens,

—

1 Socrat., Hist. Eccl., lib. III, c. 10.

encouragés par l’empereur, se livrèrent au fanatisme le plus brutal contre les chrétiens. Au début de son règne1, Julien rendait volontiers justice aux chrétiens, lorsqu’en agissant ainsi il jetait un blâme sur la mémoire de son prédécesseur ; mais bientôt il abandonna ses fausses apparences de tolérance philosophique. Il affectait d’appeler Jésus *le galiléen, et* les chrétiens, *les Galiléens.* Orthodoxes et ariens étaient, à ses yeux, dignes du même mépris. Il faut reconnaître que, parmi ces derniers, plusieurs montrèrent une foi véritable, qui donne â penser qu’ils erraient plutôt par suite d’une fausse dialectique, que dans le dessein de professer des opinions contraires à la véritable doctrine. De ce nombre était Maris de Chalcédoine ; il était vieux et aveugle. Conduit à l’empereur, il lui reprocha avec courage son apostasie. Julien se moqua de lui : « Tu n’es qu’un aveugle, dit-il, et ce n’est pas ton Dieu galiléen qui te guérira. — Je remercie Dieu, répondit Maris, de m’avoir ôté la vue ; je n’ai pas ainsi le malheur de voir la figure d’un apostat. » Julien dissimula sa colère pour le moment ; mais il se vengea bientôt après. Il ne voulut pas imiter Dioclétien, car il savait que la persécution violente n’avait eu pour résultat que de rendre le christianisme populaire. Il conçut un autre plan, et lui, philosophe soi-disant ami de la raison et de l’intelligence, il fit une loi pour interdire l’instruction aux chrétiens.

Cette loi suffit pour faire apprécier à sa valeur le génie du philosophe couronné. Il en fit encore une autre pour interdire aux chrétiens le service militaire du palais. Il déclara, par une autre loi, la fonction de gouverneur de province incompatible avec le titre de chrétien, silice motif que, la loi chrétienne étant contraire à la peine de mort, les gouverneurs chrétiens ne pourraient prononcer de peine capitale, à cause de la religion qu’ils professaient.

Julien croyait faire ainsi de l’esprit contre les chrétiens, et, en réalité, il rendait hommage à l’esprit du christianisme.

—

1 Socrat., Hist. Eccl., lib. III, c. 11, 12, 13. Sozom. lib. V. 17

Λ cette persécution hypocrite, Julien ajoutait les flatteries et les présents pour amener les personnages de la cour à offrir des victimes aux idoles. L’épreuve fut décisive : les vrais et les faux chrétiens se découvrirent. Ceux qui l’étaient sincèrement se dépouillèrent de leurs insignes plutôt que de renoncer à leur foi. De ce nombre furent Jovianus, Valentinianus et Valens, qui furent empereurs après Julien. Ceux qui préféraient à leur foi des avantages temporels et n’étaient chrétiens qu’en apparence sacrifièrent aux idoles sans hésitation. De ce nombre fut Ekibolios, sophiste célèbre de Constantinople. Du temps de Constantius, il avait affecté une grande ferveur chrétienne. Il fut idolâtre non moins zélé sous Julien ; et il redevint chrétien sous ses successeurs. Alors il poussa la ferveur jusqu’à se coucher sur le seuil de la porte de l’église, en disant aux fidèles : « Foulez-moi aux pieds comme un sel sans saveur. » Mais personne ne fit croyait à sa sincérité.

Julien trouva un autre moyen de nuire aux chrétiens. En montant sur le trône, il conçut le projet de faire la guerre aux Perses qui, pendant le règne de Constantius, avaient fait dans l’empire de nombreuses excursions. Il lui fallait pour cela de l’argent. Il résolut de le prendre aux chrétiens. Il frappa d’abord d’un impôt ceux qui refusaient de sacrifier aux idoles, et il le fit percevoir avec une rigueur extrême. Ses coffres furent bientôt pleins, ce qui prouve combien les chrétiens étaient nombreux et fermes dans leur foi.

Cet impôt, exigé avec tant de violence, ralluma le fanatisme des païens et particulièrement de ceux qui s’intitulaient philosophes. Les uns et les autres assouvissaient leur haine même sur de pauvres enfants ; et comme les philosophes s’adonnaient à la magie, ils tuaient des enfants, dégustaient leur chair, et cherchaient dans leurs entrailles des signes magiques. Ce n’était pas seulement dans quelque bourgade encore barbare que ces atrocités avaient lieu, mais dans les villes civilisées comme Athènes et Alexandrie.

Dans cette dernière ville, ils avaient un antagoniste

puissant dans la personne d’Athanase. Une nouvelle arène était ouverte pour le grand évêque ; il n’hésita pas à s’y élancer, et il composa alors contre le paganisme son ouvrage intitulé : *Discours contre les Hellènes*1*.*

L’auteur adresse son *discours* à un ami qui s’était fait chrétien, et il le félicite d’en avoir agi ainsi. Il constate d’abord que les adversaires du christianisme l’attaquent au moyen du ridicule : « Les gentils, dit-il, nous outragent et se moquent de nous, parce que nous avons un Sauveur crucifié. Leursrires font pitié ; car il leur est impossible de ne pas apercevoir dans tout l’univers les effets de cette croix, objet de leur risée. »

Au lieu d’avoir recours aux railleries contre le paganisme, Athanase l’attaque en lui-même.

L’origine du paganisme, d’après lui, n’est qu’une déviation de l’esprit humain des saines notions que Dieu avait données dès le commencement. Le bien et la vérité étaient dans les desseins de Dieu ; mais l’homme, abusant de ses facultés, se détourna de Dieu, se matérialisa, devint mauvais. Le mal régna dans le monde ; des païens ont voulu lui donner une origine éternelle, et des hérétiques sont tombés dans la même aberration. Le mal n’est que la négation du bien, et le bien seul est éternel. C’est l’oubli du bien qui causa l’idolâtrie.

L’auteur démontre sa thèse par des développements sur les divers cultes qui constituaient l’idolâtrie dans les différentes contrées du monde. Ces cultes ne sont que la divinisation du mal et des crimes les plus honteux ; il donnait ainsi la preuve intrinsèque de la fausseté du paganisme. C’est en vain que des philosophes ont voulu dégager l’idée de Dieu des formes variées du culte ; les formes ne donnaient pas une idée juste de Dieu, et, dans l’opinion générale, les idoles étaient réellement les représentations des dieux vicieux dont les poètes et les historiens ont fait connaître les actions honteuses.

En présence des objections du christianisme, les

—

1 S. Athan., Loγος κατα Ελλήνων. Les philosophes païens se donnaient le titre d’Hellènes, et considéraient les chrétiens comme des barbares, des Galiléens, comme disait Julien.

païens voulaient assimiler leurs dieux aux anges chrétiens ; ils n’auraient été que des êtres supérieurs subordonnés au Dieu unique et suprême. Athanase réfute ce subterfuge par les faits et les témoignages les plus clairs. L’idée d’un Dieu unique ne dominait pas ; chaque nation, chaque ville, avait des dieux particuliers qu’elle préférait à ceux des autres ; l’idée de dieux différents et nombreux était partout répandue.

On trouve dans cet ouvrage d’Athanase des notions fort curieuses sur les diverses idolâtries, et sur la nature de la lutte qui existait, au quatrième siècle, entre le paganisme et le christianisme. L’idolâtre avait, pour ainsi dire, honte de son culte, et, pour répondre aux objections des chrétiens, cherchait à lui donner une signification allégorique et quelque peu spirituelle. Mais il ne pouvait réussir qu’en niant toute l’histoire et tous les rites de son culte.

Le tableau des erreurs humaines conduit Athanase à cette déduction : que Dieu, dans sa bonté, envoya son Verbe pour ramener le monde à la vérité et au bien. Il expose ensuite la nature de ce Verbe, qui n’était point un Dieu différent du Père, mais son image éternelle et substantielle. IL réfutait ainsi l'arianisme qui, sans admettre l’idolâtrie, en consacrait le principe, puisqu’il admettait un Dieu vrai, qui aurait reçu la divinité, et ne l’aurait pas possédée par nécessité de nature.

Le *discours* de saint Athanase sur *l'Incarnation du Verbe,* est la suite du précédent Il devait expliquer aux païens que le Verbe de Dieu s’est fait homme, pour établir d'abord que Dieu est unique en essence, et que le christianisme a une origine divine, qu'il n’est qu’une révélation de Dieu. Il met en opposition l’origine du paganisme et celle du christianisme ; il démontre que, philosophiquement, l’idolâtrie ne pouvait être soutenue ; et il répond aux objections qu’elle adressait au christianisme.

Le saint évêque d’Alexandrie était un de ces hommes

qui ne savent pas transiger, avec les circonstances. Il avait préféré l’exil, et il s’était exposé à la mort, plutôt que de trahir la doctrine chrétienne sous l’empire de Constantius. Il aima mieux, sous Julien, s’exposer aux mêmes périls que de trahir le christianisme. Il savait à quoi il s’exposait en attaquant de front le paganisme. Depuis que Constantin s’était déclaré en faveur des chrétiens, les idolâtres avaient eu à dévorer trop d’affronts pour ne pas profiter largement de la protection de Julien. A Alexandrie les païens étaient encore nombreux. A côté du peuple idolâtre, il y avait un grand nombre de philosophes, peu tolérants de leur nature, et très-fiers de voir sur le trône un homme qui s’honorait d’appartenir à leur secte. Au lieu de répondre â Athanase et de réfuter ses ouvrages, ils voulurent s’emparer de lui et le tuer. Les amis d’Athanase le supplièrent de fuir ; « Pourquoi ? leur répondit-il. Ce n’est qu’un petit nuage qui passe sur l’église ; bientôt il se dissipera1. » Cependant il sortit de la ville. Ceux qui le poursuivaient l’atteignirent et demandèrent à ses compagnons, qu’ils ne connaissaient pas, s’ils n’avaient pas vu Athanase. « Nous l’avons vu, répondirent-ils ; hâtez-vous un peu, et vous l’atteindrez. » Pendant qu’ils poursuivaient leur chemin, Athanase rentra à Alexandrie, où il se cacha jusqu’à la fin de la persécution.

Julien affectait de se montrer tolérant en paroles, mais ses délégués connaissaient ses sentiments et vexaient les chrétiens par tous les moyens en leur pouvoir. Lorsque des chrétiens se plaignaient à lui de ces vexations, il faisait l’homme d’esprit et répondait : « C’est un devoir pour vous de supporter patiemment les injures ; c’est là un précepte de votre Dieu. »

Une telle réponse caractérise mieux l’apostat que toutes les dissertations faites à son sujet. Dans plusieurs provinces de l’empire, on peut signaler des faits qui rappellent les persécutions les plus atroces des empereurs païens. A Myre, en Phrygie, le gouverneur de la pro-

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. III, c. 14*.*

vince, nommé Amachius, fit ouvrir le temple païen, le débarrassa des ordures qui s’y étaient amoncelées ; fit laver les statues, et prépara tout pour l’inauguration du culte païen, Trois chrétiens fervents, Macedonius, Theodulus et Tatianus, résolurent d’empêcher cette impiété autant qu’il était en eux ; ils pénétrèrent pendant la nuit dans le temple et mirent toutes les statues en morceaux. Le gouverneur, furieux, allait mettre en cause tous les chrétiens, lorsque les trois coupables se présentèrent et avouèrent un délit dont ils s’honoraient. Ils eurent à choisir entre le sacrifice païen et la mort. Ils préférèrent mourir. Amachi as les fit placer sur un brasier ardent. Les trois généreux chrétiens, soutenus de la grâce divine, disaient à Amachius, pendant qu’ils grillaient : « Si tu voulais goûter un peu à notre chair pour voir si nous sommes assez cuits ! Il faudrait peut-être nous tourner sur l’autre côté, sans cela nous ne serions peut-être pas cuits à point. »

C’est en se moquant ainsi de leur bourreau qu’ils terminèrent leur vie1.

Julien crut porter un rude coup au christianisme en interdisant aux chrétiens l’étude des classiques de l’hellénisme.

Son décret, sur ce point, démontre suffisamment la petitesse de son esprit. Les résultats furent tout autres que ceux qu’il espérait.

L’Eglise possédait alors deux écrivains, le père et le fils, du nom d’Apollinaire2. Le premier avait fait une étude approfondie de la grammaire, et le second, de la rhétorique. Ils mirent leurs connaissances au service de leurs frères. Apollinaire le père composa un cours de grammaire à l’usage des chrétiens, et mit en vers héroïques le livre de la Genèse ; il composa surdes sujets bibliques, des poèmes didactiques et des tragédies, et s’appliqua à mettre à la disposition de ses frères toutes les ressources de la littérature grecque. Apollinaire le fils mit en dialogues imités de Platon, les Evangiles et

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. III, c. 15.

2 *Ibid.,* c. 16. Sozom. lib. V. 18.

les écrites des apôtres. Les ouvrages des Apollinaire ne furent pas très-utiles, car à peine étaient-ils composés que Julien mourut ; mais ils attestent du moins que les chrétiens n’étaient pas disposés à se laisser imposer l’ignorance par un sophiste despote.

Les ouvrages des Apollinaire ne pouvaient évidemment remplacer les chefs-d’œuvre de l’antiquité païenne, surtout quant à la valeur littéraire. Aussi les chrétiens, après la mort de Julien, se mirent-ils comme auparavant à étudier ces chefs-d’œuvre. Des sophistes le leur reprochèrent, et des fidèles, plus zélés que prudents, n’auraient pas été éloignés de leur adresser le même reproche ; mais on comprenait que l’étude des anciens auteurs, nécessaire au point de vue littéraire, n’était pas inutile sous tout autre rapport. On y trouve incontestablement beaucoup d’erreurs, mais on y rencontre aussi des preuves que la vérité n’était pas ignorée d’eux, et que s’ils ne l’adorèrent pas, ils furent inexcusables. Le chrétien trouve donc dans leurs ouvrages beaucoup de vérités parfaitement exprimées, et s’il y rencontre des erreurs, le christianisme lui fournit un antidote qui ne permet pas d’être séduit par elles1.

Lorsque Julien promulgua sa loi d’ignorance contre les chrétiens, il était trop tard, car l’Eglise possédait alors des génies auprès desquels ceux de l’empereur sophiste et de ses amis sont bien pâles.

Déjà nous avons fait connaître quelques ouvrages d’Athanase, et l’on a pu se faire une idée de son éloquence gravement élégante, et de sa philosophie profonde. Les sophistes d’Alexandrie trouvèrent plus facile de le persécuter que de lui répondre. A la même époque vivaient en Orient deux condisciples de Julien aux écoles d’Athènes, Basile et Grégoire de Nazianze ; et ce n’était pas à de tels hommes qu’il pouvait se comparer pour l’élégance littéraire et la profondeur de l’esprit philosophique.

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. III, c. 16. La discussion, touchant les classiques païens, soulevée de nos jours, n’est pas neuve, comme on le voit par le chapitre de Socrate que nous analysons ici.

Nous étudierons les ouvrages de ces grands philosophes chrétiens et de tant d’autres écrivains illustres qui vécurent à celte époque, et il sera démontré que l’Eglise, au quatrième siècle, était le foyer du mouvement littéraire et de la haute philosophie ; que la littérature païenne était à la même époque dans une décadence dont elle ne put jamais se relever.

Julien, en réunissant autour de lui à Constantinople des philosophes de toutes les écoles, ne put que donner au monde le spectacle, de leurs discussions passionnées et de leurs vices. Le mépris dont ils étaient dignes depuis longtemps s’accrut encore lorsqu’on les vit autour de l’empereur et que leurs vices se montrèrent avec plus d’évidence.

Si Julien eût été un vrai philosophe, et non pas un fanatique d’opposition au christianisme, il eut compris qu’en cherchant à former un paganisme philosophique il essayait l’impossible. Mais son orgueil lui avait imposé un rôle : il voulait détruire l’œuvre de Constantin, et passer dans l’histoire pour le restaurateur de l’hellénisme et de la philosophie. Le but qu’il se proposait démontre que, malgré une capacité que personne ne lui conteste, Julien, aveuglé par l’orgueil, ne put s’élever à des idées vraiment philosophiques. S’il eût vécu plus longtemps, l’histoire aurait à le compter parmi les plus atroces persécuteurs, malgré la tolérance dont il voulut se targuer au commencement de son règne.

Les incursions des Perses sur le territoire de l’empire vinrent distraire Julien de ses projets de restauration païenne et philosophique. Après avoir arraché aux chrétiens l’argent nécessaire pour faire la guerre1*,* il se dirigea vers Antioche, qu’il avait indiqué comme le rendez- vous général de toute l’armée.

Il quitta Constantinople dans les premiers jours de juin 3622, et arriva à Antioche à la fin du même mois. Pendant son voyage, il s’arrêta à tous les sanctuaires

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. III, c. 17 ; Sozom. lib. V. c. 5.

2 V. Sozom., III, 15 ; Amm. Marcell., XXII, 9.

païens ; il affecta de se montrer idolâtre très-dévot1, et de prendre même le parti des dieux contre ceux qui se permettaient de plaisanter à propos des singulières histoires que la mythologie mettait sur leur compte. Julien voulait tout expliquer *philosophiquement ;* mais ses considérations mystiques n’étaient pas sans doute du goût d’un grand nombre.

Dans toutes les localités qu’il traversait, les prêtres païens et les philosophes se précipitaient sur son passage et lui faisaient des ovations. Il écoutait avec bonheur les harangues qui lui étaient adressées, et il faisait assaut d’éloquence avec ses panégyristes. De Chalcé- doine il se rendit à Nicomédie, et de là à Ancyre.

Il y avait là un chrétien aussi zélé qu’orthodoxe, du nom de Basile2. Il avait, sous Constantius, lutté énergiquement pour la saine doctrine contre les ariens. Depuis que Julien voulait restaurer le paganisme, il attaquait vigoureusement tous ceux qui secondaient l’entreprise impie de l’empereur. Le gouverneur de la ville l’avait fait mettre en prison. Lorsque Julien passa à Ancyre, on l’engagea à le faire comparaître devant lui. On espérait qu’en présence de l’empereur, Basile n’oserait pas tenir le langage hardi et fier qu’il avait adressé à des officiers apostats. On se trompait, Basile n’était pas homme à trahir la vérité. Il entra dans le prétoire avec fierté et d’un air impassible. « Qui es-tu, lui dit Julien ; comment t’appelles-tu ? — Je vais te le dire : d’abord je m’appelle *chrétien,* c’est là un grand et glorieux nom, car le nom du *Christ* est éternel et ne périra point. Puis on me nomme aussi Basile, et c’est sous ce nom que le monde me connaît. Si je conserve le premier, j’aurai l’immortalité heureuse pour récompense. — Tu te trompes, Basile, dit Julien ; vous savez que je connais vos mystères ; crois-moi, celui en qui tu espères n’est pas tel que tu le penses. Il est mort et bien mort du temps que Pilate était gouverneur de la Judée. — Je ne me trompe point, répondit Basile ; c’est toi, empereur, qui te trompes ; toi

—

1 Julian., Orat. v.

2 Ad. S. Basil. Ancyr., ap.D. Ruinart, Acta sincera martyr.

qui as renoncé au Christ au moment où il te donnait l’empire. Mais je t’avertis, en son nom, qu’il t’ôtera bientôt et l’empire et la vie. Tu connaîtras, mais trop tard, celui que tu as abandonné. Tu as perdu la mémoire de ses bienfaits ; lui ne se souviendra plus de sa bonté quand il faudra te punir ; tu as renversé ses autels ; il te renversera de ton trône ; tu as foulé aux pieds sa loi que tu avais toi-même si souvent annoncée aux peuples ; ton corps sera de même foulé aux pieds et restera sans sépulture, lorsque la vie en sera arrachée par d’atroces douleurs. » Julien comprima la colère qui bouillonnait au fond de son âme. — « Je voulais te sauver, dit-il à Basile ; mais, puisque tu ne tiens pas compte de mes conseils et que tu me manques de respect, il faut que je venge la majesté du pouvoir que tu as outragée. » Il se leva alors en ordonnant de frapper l’accusé à coups de fouet.

Ses ordres furent exécutés avec rigueur, et la chair du martyr fut bientôt en lambeaux. Le lendemain, Basile demanda à être admis en présence de l’empereur. On crut qu’il allait s’humilier devant lui, et on l’amena dans le temple d’Esculape, où Julien, entouré de prêtres, offrait un sacrifice. « Eh bien, dit Basile, tes devins t’ont-ils appris d’avance ce que je viens te dire ? — Je pense, répondit Julien, que tu as eu assez de sagesse pour reconnaître ton erreur, et que tu vas offrir le sacrifice avec nous. — N’y compte pas, dit Basile ; tes dieux ne sont que des statues de bois qui ne voient ni n’entendent. » Puis, ouvrant sa robe, il arracha un lambeau de sa chair, et le jetant à Julien, il ajouta : « Nourris-toi de mon sang, puisque tu en as soif ; pour moi, ma nourriture c’est le Christ. »

Julien jeta un regard courroucé sur le comte Fromentinus, qui lui avait fait espérer la soumission du martyr. Ce regard fut compris, et le lendemain Basile expirait dans d’affreux tourments. Ce ne fut pas le seul martyr que le tolérant Julien fit à Ancyre1.

Dans les provinces limitrophes, comme en Cappa-

—

1 Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. V, c. 11.

doce, on s’attendait *à* la persécution. La ville de Cæsarée s’était attirée la haine de Julien, et l’on pensait qu’il voudrait en tirer vengeance. Cette ville avait alors parmi ses prêtres, l’illustre Basile, que Julien avait connu à Athènes avec son ami Grégoire. Basile et Grégoire, après avoir parcouru les principales écoles d’Orient, et avoir acquis, par leur enseignement, une haute réputation d’éloquence et de science, s’étaient retirés dans une, solitude du Pont, où ils s’appliquaient, avec des disciples, à la pratique des vertus chrétiennes.

Julien n’avait point oublié ses anciens condisciples, et il écrivit à Basile pour l’inviter à se rendre à sa cour. Basile ne daigna pas répondre lui-même à l’apostat, et lui fit écrire par un de ses disciples une lettre qui froissa l’empereur philosophe. Celui-ci ne voulut pas paraître affecté, et il écrivit de nouveau à Basile, d’un air moqueur, qu’il eût à lui envoyer mille livres d’or pour la guerre de Perse, sans quoi il se vengerait du mépris que la ville de Cæsarée professait pour ses dieux. Il cherchait, dans cette lettre, à expliquer son apostasie, en disant à la fin : « J’ai compris ce que j’ai lu, c’est pourquoi je l’ai condamné. » Basile1 lui répondit sur un ton à demi sérieux que Sa Majesté avait vraiment tort de demander tant d’or à un homme qui ne mangeait qu’un peu de légumes, et qui, sans être rassasié, pouvait manger en un jour plus qu’il ne possédait. Il termine sa lettre par ces paroles : « Tu n’as pas compris ce que tu as lu ; car si tu l’eusses compris, tu ne l’aurais pas condamné.2 »

Julien ajourna après la guerre de Perse sa vengeance contre Cæsarée et contre Basile, et continua sa route vers Antioche.

Pendant son séjour dans cette ville, il eut à juger des discussions nombreuses. Dès qu’il s’agissait de chrétiens, son unique but était de les railler, de les dépouiller, de mettre la division parmi eux3. Il les priva

—

1 Basil., *Epist.*XLI, class. 1, *ad Julian.*

2 Nous donnerons bientôt des détails sur la vie et les œuvres de saint Basile de Cœsarée.

3 Julian., *Epist.*43, 52 ; Socrat., *Hist. Eccl.,*lib. III, c. 14 ; Sozom., *Hist. Eccl.,*lib. V, c. 10 et seq. S. Gregor. Naz., orat. IV.

de tous droits aux fonctions publiques, les traita en ilotes, et imagina les moyens les plus perfides de les faire renoncer à leur foi.

Il avait entrepris de faire la contre-partie de Constantin, mais il était loin de la grandeur et de la noblesse dont ce pieux empereur faisait preuve en toute occasion. Constantin respectait la liberté de conscience et conservait à leurs postes les fonctionnaires honnêtes qui restaient fidèles à leur ancienne religion ; il les obligeait à respecter les chrétiens et le christianisme, mais ne les forçait pas à le pratiquer hypocritement. Il abolissait les mystères du culte idolâtrique, et détruisait les repaires de l’immoralité ; mais il laissait la liberté à ce culte pour ses pratiques extérieures et publiques, qui pouvaient être considérées comme erronées, mais non comme immorales.

Julien, au contraire, voulait atteindre tous les chrétiens dans leur foi et les forcer à apostasier ou à renoncer à toute position sociale.

Plusieurs soldats intrépides blâmèrent hautement les procédés de Julien contre les chrétiens, et refusèrent de se soumettre à ses exigences1. Parmi eux étaient Juventinus et Maximinus, encore jeunes, mais pleins de foi. Julien les fit comparaître devant lui, et n’ayant pu les gagner, les fit frapper de verges et massacrer. Quelques jours après, deux vieux soldats, Bonosius et Maximilia- nus, comparurent devant l’empereur. Ils avaient refusé d’arracher la croix qui ornait l’étendard qu’ils étaient chargés de porter. « Nous sommes chrétiens, disaient-ils ; nous n’oublierons point ce que nous avons promis à Constantin le jour où nous avons été baptisés avec lui, à Aschiron, près de Nicomédie.2 »

Les deux vieux soldats furent mis à mort, et beaucoup d’autres eurent le même sort.

—

1 Ammian. Marcell., XXII, 12 ; Theodoret., *Hist. Ecct.,* lib. III, c. 15. S Joann. Chrysost., *In Juvent, et Maximin. Martyr orat. ; Act. S. Bonos.,* ap. D. Ruinart, *Act. sinc, martyr.*

2C’est là un nouveau témoignage à l’appui de ce que nous avons dit du baptême de Constantin.

Le fameux empereur philosophe n’était plus qu’un vulgaire persécuteur.

Son orgueil eut cruellement à souffrir d’un fait qui se passa alors à Daphné. C’était un faubourg d’Antioche, qui avait pris son nom de la nymphe métamorphosée en laurier (δάφνη) pour échapper aux poursuites amoureuses d’Apollon. Ce. lieu était devenu pour les païens un rendez-vous où l’on imitait trop souvent le dieu qu’on y adorait. Le Cæsar Gallus, frère aîné de Julien, avait entrepris de sanctifier ce lieu, et y avait fait transporter le corps d’un ancien évêque d’Antioche, saint Babylas, pour lequel les fidèles avaient conservé une grande vénération. Le temple d’Apollon avait été abandonné, et il ne restait pour le desservir qu’un vieux prêtre très-pauvre1. Julien ignorait qu’il en fût ainsi, et s’imaginait trouver dans un temple jadis si célèbre, une hiérarchie nombreuse et des rites pompeux. Il s’y rendit sans en donner avis, et trouva le temple délabré, abandonné. Après l’avoir parcouru en tous sens, il rencontra le vieux prêtre, qui n’eut à offrir pour victime qu’un oison de sa basse-cour, et ne put trouver d’autre aide que son propre fils. Cet enfant se prêta même de fort mauvaise grâce aux cérémonies païennes, et il disparut avant la fin du sacrifice. Depuis plusieurs jours, il était chrétien, sans que son père le sût.

Julien rentra à Antioche fort irrité, réunit le sénat de la ville, et lui reprocha son indifférence pour le culte des dieux. Enfin il décréta que le temple de Daphné serait restauré et rendu à sa première splendeur. A peine le décret était-il promulgué que le temple brûla. Les zélés accusèrent aussitôt les chrétiens, et l’incendie fut l’occasion de violences dignes des anciens persécuteurs. On eut beau mettre à la question des chrétiens, même des prêtres païens, on ne put découvrir de coupables. L’historien païen Ammien Marcellin attribue l’incendie à un accident fortuit ; mais Julien, irrité contre les

—

1 Theodoret., *Hist. Eccl*., lib. III, c. 10, 11 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. III ; c. 18,19 ; Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. V, c. 19 ; Ruf., Hist. *Eccl.,* lib. I, c. 35, 38, Ammian. Marcell. XXII, 12, 13 ; Liban., *De Daphn. Apolt. fan.*

chrétiens, n’avait besoin que d’un soupçon pour devenir persécuteur. Pour venger l’incendie du temple de Daphné, il décréta que la grande église d’Antioche serait démolie et que ses richesses seraient confisquées. On s’empara d’une partie du mobilier ; mais ce qu’il y avait de plus précieux avait été caché par le prêtre Théodoret qui en avait la garde. Le comte Julien, oncle de l’empereur, le fit comparaître. Théodoret fut inflexible, et refusa de livrer le trésor et d’abjurer sa foi. Au milieu des plus atroces souffrances, il reprochait au comte et à son neveu leur apostasie, et leur prédisait, à l’un et à. l’autre, une mort prochaine et violente1. Le comte Julien, irrité, lui fit trancher la tête. Quelques jours après, la prophétie du martyr s’accomplissait à l’égard du comte Julien, qui mourait au milieu de souffrances physiques et morales d’un caractère extraordinaire.

La prophétie du martyr était connue ; on en voyait la première partie se réaliser ; on ne doutait pas que la seconde ne s’accomplît également. Julien affectait un grand calme ; mais déjà un martyr lui avait fait la même prédiction que saint Théodoret, et il n’était sans doute pas aussi tranquille qu’il voulait le paraître.

Les chrétiens étaient persuadés qu’ils seraient bientôt débarrassés de Julien, et ses violences ne les effrayaient pas plus que ses hypocrisies. Ils affectaient de chanter, même dans les rues, les Psaumes où les dieux des nations étaient attaqués, ou des poésies chrétiennes d’Apollinaire ou de Grégoire de Nazianze2 . Julien ne pouvait passer dans aucun quartier de la ville sans entendre les louanges de Jésus-Christ et la condamnation du paganisme. Son irritation en devenait plus vive de jour en jour. Il voulait réformer le paganisme de manière qu’il parût, sous tous les rapports, supérieur au christianisme. Mais il sentait qu’il avait entrepris une œuvre au-dessus de ses forces. Sa lettre à Arsacius, pontife de Galatie,

—

1 Ad. S. Theodoret., ap. D. Ruinart, Ad. sincer. Martyr.

2 Socrat., Hist. Eccl., lib. III, c. 16 ; Sozomen., Hist. Eccl., lib. V, c. 18. Nous ferons connaître bientôt les poésies rpic saint Grégoire de Nazianze composait alors pour remplacer celles des païens qu’un décret de Julien défendait aux chrétiens de lire.

témoigne de ses projets et de ses sentiments. « Si notre religion, dit-il1, ne fait pas de progrès, la faute en est à ceux qui la professent. Les dieux nous ont certainement accordé des succès que nous n’aurions osé ni espérer ni leur demander ; mais ils auraient été plus grands encore si nous avions pris soin d’imiter les chrétiens dans les choses qui ont fait croître si rapidement leur impiété, c’est-à-dire, leur humanité ; envers les étrangers, leur soin des tombeaux et la sainteté extérieure de leur vie. Ayez soin que tous les prêtres et leurs familles donnent l’exemple de ces vertus et évitent toutes relations avec les femmes, les enfants et les serviteurs des *Galiléens.* »

Julien affectait de donner ce nom aux chrétiens, par opposition à celui d’Hellènes ou civilisés qu’il réservait aux idolâtres.

Il recommandait au pontife de Galatie de veiller à ce que tous les prêtres des idoles missent en pratique les règles que suivaient les prêtres chrétiens. Il l’exhorte surtout à établir partout des maisons hospitalières pour les pauvres et les voyageurs, comme les chrétiens en avaient établi. « Il est honteux pour nous, disait-il, de voir que, parmi les Juifs, il n’y ait aucun mendiant, et que les impies Galiléens nourrissent, non-seulement leurs pauvres, mais les nôtres. Nous semblons ainsi abandonner absolument ceux qui nous appartiennent... Ne souffrons pas que d’autres s’emparent de ces vertus et nous laissent la honte de notre indifférence. »

Julien rêvait l’impossible lorsqu’il voulait christianiser le paganisme. La charité est une vertu chrétienne, et c’est sous son inspiration que l’on a, dans les sociétés modernes, développé les institutions humanitaires, qui n’ont existé que depuis l’établissement du christianisme. Le monde a obéi à l’influence du christianisme, même à son insu, et quelquefois en faisant opposition à des Eglises qui avaient perdu le sens chrétien.

Julien comprenait parfaitement que c’était surtout par la charité que l’Eglise s’était développée et avait pris

—

1 Jul., *Epist.* 49 ; Sozom. *Hist. Eccl.,* lib. V. c. 16.

racine dans la société. Il eût voulu fonder un paganisme charitable, mais cette œuvre était au-dessus de ses forces, et ses efforts en faveur de l’idolâtrie le rendaient ridicule, même aux yeux de la haute société païenne, dont toute la religion se résumait dans l’indifférence et le mépris de toute religion.

Pendant son séjour à Antioche, il était l’objet des quolibets les plus cruels et d’incessantes moqueries. On riait de sa barbe inculte, de sa petite taille, de sa laideur, de sa dévotion païenne. « Voilà l’ours, » disait-on en le voyant passer... « C’est l’homme-singe, car il a de larges épaules et de petites jambes... Comme il fait de grands pas ! Il croit avoir neuf coudées de long, la taille des Titans dont parle Homère... Le voilà qui va préparer le sacrifice ; non, c’est un boucher qui va tuer un animal. Il en tue tellement qu’il n’est pas étonnant que la viande soit à un si haut prix. C’est dommage qu’il ne coupe pas sa barbe ; il y aurait de quoi faire des cordages pour les navires. »

Julien voulut se venger des sarcasmes dont il était l’objet ; comme sa barbe sale et mal peignée fournissait surtout matière aux quolibets, il dirigea contre les habitants d’Antioche une satire, qu’il intitula : *Misopogon,* c’est-à-dire, *l'ennemi de la barbe.* Voici quelques extraits, dans lesquels il s’est peint lui-même :

« Je vais dire de moi autant de mal que l’on voudra. Je commence par mon visage. Je crois que la nature ne lui a donné ni beauté ni grâce ; mais je suis tellement maussade et original que, pour le punir de n’être pas plus beau, j’y ai ajouté la barbe que vous connaissez. La vermine s’y promène à l’aise, comme les bêtes fauves dans une forêt ; elle m’empêche de manger ou de boire comme je voudrais, car je courrais risque d’en avaler les poils avec le pain. Vraiment, il faut que je me soucie peu de donner ou de recevoir des baisers, car une telle barbe ne permet pas d’approcher ses lèvres d’autres lèvres dans un doux embrassement. Vous dites qu’avec ma barbe on pourrait faire des ficelles ; je vous permets volontiers d’en faire ; seulement quand vous voudrez

couper ces poils rudes, prenez garde de blesser vos mains délicates.

«Je ne suis pas seulement barbu, j’ai aussi des cheveux mal peignés. Je les fais couper rarement. Mes ongles sont longs et mes doigts sont tachés d’encre. Je vous découvrirai même des choses que vous n’avez pas vues. J’ai la poitrine velue comme le roi des animaux, et je ne me suis jamais mis en peine de la polir. Si j’avais une verrue, comme Cimon, je vous le dirais ; mais je n’en ai pas.

« Au moral, je suis aussi rude qu’au physique. J’ai la sottise de ne jamais aller au théâtre ; j’ai toujours détesté les jeux du cirque ; je ne m’y rends que rarement, aux fêtes des dieux, et je n’y passe pas la journée entière, comme le faisaient mon frère et mon oncle. A peine ai-je vu la sixième course que je me retire.

« Voulez-vous connaître ma vie intime ? Je couche sur un matelas, sans couvertures. Je ne mange jamais jusqu’à satiété. Cela ne peut convenir à une ville de de délices comme la vôtre. Tant que j’ai été en Gaule, la rusticité des Celtes a supporté de telles mœurs ; mais c’est à bon droit qu’on s’en indigne dans une ville riche, fleurie, populeuse, où les histrions et les musiciens sont plus nombreux que les citoyens, où l’on affecte de mépriser les magistrats. Il convient à de grands courages comme les vôtres de passer le jour en festins, la nuit en débauches, et de prouver, par des faits plus que par des paroles, que vous êtes au-dessus des lois. Tu es fou, Julien, de croire que ta grossièreté, ton impolitesse, ta rudesse, pourraient convenir à des gens comme nous. Tu es le plus sot et le plus insipide des mortels, lorsque tu penses orner ta petite âme au moyen de la tempérance. La tempérance ! nous ne savons ce que c’est ; nous en avons bien entendu parler, mais nous ne l’avons jamais vue. »

Julien part de là pour critiquer les mœurs des habitants d’Antioche. Ces mœurs pouvaient être trop efféminées, mais Julien n’en était pas moins ridicule d’affecter celles des Cyniques, secte à laquelle il avait fini par se rallier.

Ce fut pendant son séjour à Antioche qu’il composa son grand ouvrage contre le christianisme. On ne le connaît plus que par la réfutation qu’en fit, au siècle suivant, saint Cyrille d’Alexandrie. Nous ferons connaître plus tard l’ouvrage du grand évêque.

Julien y avait pour but de résumer et de fortifier les objections déjà faites contre le christianisme par Celse, Hiéroclès et Porphyre, dont il se nourrissait sans doute depuis longtemps. Il s’imaginait que l’œuvre du Galiléen ne pourrait se soutenir contre sa philosophie ; mais il n’avait pas cependant une telle confiance dans son génie, qu’il n’appelât à son aide d’autres arguments, lesquels, par leur caractère extérieur, pouvaient avoir plus d’influence sur le peuple. C’est ainsi qu’il fut amené à donner l’ordre de rebâtir le temple de Jérusalem, afin de donner un démenti à Jésus-Christ, qui a prédit qu’il n’en resterait pas pierre sur pierre1*.*

Il demanda aux Juifs les plans du futur édifice, leur promit l’argent nécessaire, et rassembla les ouvriers et les matériaux. Son confident intime, Alypius d’Antioche, fut spécialement chargé d’activer les travaux, qui commencèrent au moment où Julien partait pour son expédition contre les Perses.

Les Juifs, accoururent de toutes parts à Jérusalem. Ils contribuaient avec ardeur aux dépenses ; les femmes elles-mêmes donnaient leurs bijoux ; les familles faisaient fondre leur vaisselle d’argent pour fabriquer les outils qui devaient servir à la reconstruction du temple du Seigneur. En les voyant accourir, la bouche remplie de menaces contre les chrétiens, l’évêque Cyrille se contentait de sourire : « Ils ne mettront pas pierre sur pierre, » disait-il, confiant dans la parole du Seigneur.

On se mit à l’œuvre ; on commença par arracher les fondations de l’ancien temple et démolir les pans de murailles, qui restaient encore debout. Lorsqu’on voulut tracer les fondations, les travaux devinrent difficiles ;

—

1 Theodoret., *Hist Eccl.,* lib, III. c. 15 ; Sozomen., *Hist. Eccl.,* lib V, c. 22. Ruffin *Hist. Eccl.,* lib. I., c. 37, 58, 39 ; Socrat., *Hist Eccl.,* lib. III. c. 20. ; S. Joann. Chrysost., *Cont. Jud. et Gentil*.. § 16 ; *adv Jud.,* orat. 5. ; *De Sanct. Babyl. :* Amm. Marcell.. XXIII. 1. Julian. *Epist.* XXIX, XXX.

les terrains s’éboulaient et remplissaient les excavations faites avec beaucoup de peine ; un vent violent dispersa les matériaux déjà amassés ; on ressentait en même temps de fortes secousses de tremblements de terre. Les Juifs cependant ne se décourageaient pas. Ils recommençaient chaque jour leur travail. Ils campaient au lieu même des travaux ; la tempête fit crouler leurs abris, et un grand nombre d’entre eux furent tués ou blessés. Au moment où, après avoir arraché jusqu’à la dernière pierre des anciennes fondations, ils entreprenaient de placer celles qui devaient servir de base au nouvel édifice, des flammes s’élancèrent des excavations et brûlèrent les travailleurs qui n’avaient pas eu le temps de fuir. Il fut impossible de continuer les travaux, et l’entreprise de Julien et des Juifs ne servit qu’à accomplir à la lettre la prophétie de Jésus-Christ. Des croix mystérieuses s’attachèrent aux vêtements des Juifs, et les forcèrent à avouer que l’événement dont ils étaient témoins était bien dû à Celui qu’ils avaient mis en croix comme un criminel.

Des écrivains respectables, contemporains de ce miracle, l’ont attesté de la manière la plus formelle. Les historiens les plus rapprochés de l’événement l’ont enregistré. Ammien Marcellin lui-même, historien panégyriste de Julien, l’a attesté par ces paroles : « Comme Alypius activait les travaux, avec le concours du gouverneur de la province, de terribles globes de flammes s’échappèrent des fondations d’une manière si fréquente que le lieu devint inaccessible aux travailleurs. En présence de l’opposition permanente de cet élément, on fut obligé de renoncer à l’entreprise1.»

Comme fait historique, l’événement du temple de Jérusalem est incontestable, puisqu’il est appuyé sur les témoignages positifs des contemporains, non-seulement des chrétiens, mais d’un historien païen. On a voulu

—

1 Cum itaque rei idem fortiter instaret Alypius, juvarctquc Provinciae Rector, metuendi Globi flammarum prope fundamenta crebris assultibus erumpentes fecere locum exustis aliquoties operantibus inaccessum : hocque mode elemento destinatius repellente, cessavit incoeptum. (Amm. Marcell. XXIII.1.)

l’expliquer d’une manière naturelle. L’historien n’a point à entrer dans de pareilles discussions, et son devoir est de relater des faits certains. Or c’est un fait certain que les travaux pour la reconstruction du temple de Jérusalem ont été arrêtés par des apparitions *fréquentes* de globes de feu. Un autre fait, non moins certain, c’est que les écrivains chrétiens, en s’adressant aux Juifs témoins de l’événement en ont relevé les circonstances miraculeuses.

Ceux qui, *a priori,* nient la possibilité du miracle, cherchent à donner au fait des explications plus incompréhensibles que le miracle lui-même. Ceux qui croient que Dieu peut mettre les éléments naturels au service de sa volonté, ne voient aucune raison plausible de contester le miracle qui vint accomplir à la lettre la prophétie de Jésus-Christ.

Julien, en apprenant ce qui s’était passé à Jérusalem, répondit simplement : « Rien n’est éternel en ce monde, puisqu’on ne peut faire revivre le culte de Celui que les Ecritures ont appelé l’Eternel par excellence. » Il ne voulut pas croire au miracle, et, tout en marchant contre les Perses, il combinait de nouveaux moyens pour anéantir l’œuvre de Constantin et le christianisme.

Il passa rapidement l’Euphrate1 et ne s’arrêta pas à Edesse, qu’il détestait, parceque cette ville était connue pour son attachement à la religion de Jésus-Christ. Il ne s’arrêta donc qu’à Carras, où il trouva un temple de Jupiter. Il y offrit des sacrifices. De là il détacha vingt mille hommes de son armée et les envoya sur le Tigre. Il écrivit en même temps à Arsace, roi d’Arménie, de se porter avec son armée vers les frontières de Perse, le menaçant de sa vengeance s’il n’obéissait pas à son ordre. Il s’avança lui-même imprudemment à travers l’Assyrie et marcha sur Ctésiphon, qui était devenue la capitale de la Perse à la place de Babylone. Après avoir pris cette ville, il s’aperçut qu’il s’était trop aventuré et résolut de retourner sur ses pas ; mais comme il avait fait détruire les

—

1 Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. VI, c. 1 et 2. ; Socrat., *Hist Eccl,* lib. III, c. 21 ; Theodoret. *Hist. Eccl.,* lib. III. c. 20.

équipages et les moyens de transport pour ne laisser à ses soldats que l’alternative de vaincre ou de mourir, l’armée, égarée dans les déserts et manquant de vivres, fut bientôt réduite à l’extrémité. Dans ces circonstances, elle fut attaquée par les Perses, qui la suivaient dans sa retraite. Au moment de l’attaque, Julien tomba, frappé mortellement d’un trait lancé par une main inconnue.

Libanius donne à penser que ce fut un soldat chrétien qui tua l’empereur. Mais on ne put jamais prouver si le trait avait été lancé par un Romain ou par un ennemi. On dit qu’en se voyant frappé à mort, Julien lança vers le ciel le sang qui coulait de sa blessure, en s’écriant : « Tu as vaincu, Galiléen. » Il nourrissait les plus noirs projets contre les chrétiens et n’attendait que la fin de la guerre pour les mettre à exécution. Ses amis l’ont fait mourir en philosophe, et lui mettent dans la bouche des discours trop pompeux et trop étudiés pour être vrais.

Julien a été très-diversement apprécié par l’histoire. Les ennemis du christianisme l’ont exalté jusqu’en ces derniers temps. Les chrétiens l’ont généralement jugé avec sévérité. Il ne fut, au fond, malgré ses dehors philosophiques, qu’un dévot fanatique de l’idolâtrie. Comme écrivain, il ne manque pas d’une certaine facilité ; mais on sent, en lisant ce qui est resté de ses œuvres, qu’il était plus rhéteur qu’éloquent, plus sophiste que philosophe. Il se croyait un autre Marc-Aurèle, et on ne peut lire sa Censure des Cæsars sans être convaincu que cet empereur était le modèle qu’il voulait suivre, et que Constantin était celui qu’il voulait éclipser. Il mourut à trente- deux ans, sans avoir fait les grandes choses auxquelles il se croyait appelé, et il n’a laissé dans le code romain qu’un petit nombre de lois empreintes de l’esprit injuste et intolérant du polythéisme.

Pour donner une idée de cet empereur et de son règne, nous emprunterons quelques extraits à un de ses contemporains les plus illustres, Grégoire de Nazianze, qui avait été son compagnon d’études à Athènes et qui ne l’avait point perdu de vue dans les phases diverses de son existence impériale. Il appartenait bien à cet éminent

écrivain de flageller ce Julien qui avait voulu imposer aux chrétiens l’ignorance. « Il craignait, dit-il1, que la vérité fût défendue. C’est pourquoi il nous interdit le style attique et élégant ; mais il ne nous a pas empêché de dire la vérité. Il ne mit en évidence, par son décret, que sa propre infirmité, et il ne put échapper aux réfutations qu’il redoutait ; il les provoqua au contraire et s’en trouva accablé. Il lui était bien impossible de nous infliger le silence, et son décret n’était digne ni de la cause qu’il voulait défendre, ni de la haute idée qu’il avait de sa capacité. Il imitait un athlète qui, pour triompher, empêcherait tous les lutteurs de combattre contre lui. Si tu redoutes le combat, lui dirait-on, tu te déclares vaincu. C’est pourtant ainsi qu’a agi notre sage empereur et législateur, qui, pour paraître complètement habile dans sa tyrannie, a rendu un édit insensé. Grâce à Dieu, la liberté nous est rendue et tous nos autres biens nous ont été conservés. » Grégoire convoque toutes les classes de la société chrétienne à célébrer la mort de Julien comme le triomphe de l’Eglise et à chanter le cantique de la délivrance, à l’exemple des Hébreux échappés de la terre d’Egypte2. Il voit l’intervention de la Providence dans le coup qui frappait les ennemis du christianisme. « Comment, dit-il3, célébrer dignement un tel miracle ? Quel est celui qui a brisé les armes et le glaive et la guerre, qui a brisé la tête du dragon, qui l’a donnée en pâture aux peuples auxquels il s’était livré ? Qui a apaisé la tempête et ramené le beau temps ? Qui a dit à la mer : *Tais-toi, garde le silence,* tes flots seront brisés dans ton propre sein ? Ils furent brisés au moment où ils commençaient à peine à se soulever. Qui nous a donné de pouvoir fouler aux pieds les serpents et les scorpions, lesquels n’essayaient pas de nous mordre timidement le talon, mais élevaient orgueilleusement la tête contre nous ? Quia rendu si vite son jugement et exercé la justice ? Qui a brisé la verge dont les pécheurs voulaient frapper les justes ?

—

1 Greg. Nazianz., *Oral.* IV §§ 5, 6.

2 *Ibid.,* §§ 6 ad 12.

3 *Ibid.,* § 13.

Dieu, selon Grégoire1, ne permit le règne de Julien que pour rendre les fidèles plus prudents et réveiller leur zèle. Il emprunte donc à l’Ecriture les expressions les plus propres à exprimer la reconnaissance qu’il ressent en songeant il la miséricorde de Dieu sur son Eglise. Il trace ensuite quelques traits de la vie de Julien, afin de graver comme sur le marbre son ignominie, pour l’enseignement de la postérité2. Il le montre infidèle et traître envers l’empereur Constantius et son propre frère Gallus3. Il rappelle sa jeunesse, pendant laquelle, avec son frère, il s’adonnait à la piété et lisait les saintes Ecritures aux fidèles. Gallus, malgré sa nature plus ardente et plus dure, était sincère dans sa piété ; mais Julien cachait ses mauvaises mœurs sous des dehors spécieux. Les deux frères semblaient rivaliser de zèle pour décorer les tombeaux des martyrs ; mais le Dieu des martyrs semblait répudier les ouvrages de Julien, comme autrefois le sacrifice de Caïn, tandis qu’il agréait les ouvrages de Gallus comme le sacrifice d’Abel.

Arrivé à l’âge viril, Julien s’adonna à la philosophie4. Il montra dès lors ses mauvaises dispositions. Il n’aurait pas été prudent pour lui de se déclarer païen, mais il soulevait mille discussions, et soutenait toujours contre son frère le parti de l’idolâtrie. Lorsque Gallus devint Cæsar, Julien fut plus libre de continuer ses études et se fit instruire des mystères qui faisaient comme le fond de l’idolâtrie, mais seulement pour les initiés. Ce fut dans ces études magiques que vint le trouver la nouvelle de la mort de son frère. Constantius le nomma Cæsar5. Dès

—

1 *Ibid,.,* §§ 14 et seq.

2 *Ibid.,* §20.

3 *Ibid.,* §§ 21 et seq.

4 *Ibid.,* §§ 30 et seq.

5 En rappelant ce fait, saint Grégoire (§§ 34 et suiv.) exalte Constantius, le présente comme supérieur à ses prédécesseurs par sa sagesse, sa puissance, sa piété. Il se demande comment un si prudent empereur a pu élever Julien sur le trône impérial. Les éloges de Grégoire étonnent aujourd’hui que Constantius est si sévèrement jugé par l’histoire. Mais on se les explique à l’époque où cet empereur venait de mourir, car s’il avait soutenu les évêques ariens, c’était par zèle chrétien ; il les considérait comme de grands et de savants évêques. Plusieurs l’étaient en effet malgré leurs erreurs, dont ils voulaient dissimuler

lors on put prévoir ce que ferait un jour ce faux philosophe couronné. D’après les mœurs qu’on lui connaissait, on ne peut s’étonner qu’il ait été ingrat envers Constantius1. Son audace et son orgueil le portèrent à se mettre sur la tête la couronne impériale, sans attendre, ni le consentement de l’empereur, ni le jugement du sénat, selon l’usage antique. Tout à coup son audace n’a plus de bornes, et il marche contre Constantius, son bienfaiteur.

Cet empereur mort, Julien songe à la guerre de Perse. Il a recours contre cette nation, plutôt à la perfidie qu’au courage ; ses magiciens lui annoncent un résultat prospère, mais Dieu voulut qu’il préparât lui- même l’expédition qui lui coûta la vie. Il croyait ses desseins contre les Perses fort cachés. Mais leur roi les comprit ; il laissa Julien s’avancer sur le territoire de son empire, et, tout à coup, il l’entourra et lui coupa la retraite. C’est dans ces circonstances qu’il perdit la vie.

A peine Julien était-il sur le trône qu’il montra une haine vraiment diabolique pour le Christ et pour le nom de chrétien2. Il alla jusqu’à se purifier par un sang impur et criminel de son baptême, en opposant, dit saint Grégoire, à notre initiation, une initiation exécrable ; et il profana ses mains, pour les purifier du sacrifice non-sanglant par lequel nous communions au Christ, à ses souffrances et à sa divinité3. En même temps, il cherchait à pénétrer tous les mystères du paganisme et à ourdir contre les chrétiens la persécution la plus perfide. Il voulait les détruire, mais sans leur laisser l’auréole du martyre. La séduction était le grand art qu’il

les conséquences. Grégoire ne voulait donc voir dans Constantius que le chrétien sincère, et ne voulait voir dans les actes répréhensibles de son gouvernement que des efforts pour empêcher les divisions dans l’Église (§ 37).

—

1 *Ibid.* §§ 44 ad 51. Il est à remarquer que saint Grégoire de Nazianze ne fait pas mention ici des circonstances de sa mort rapportées par quelques historiens et particulièrement par Théodoret. Il gémit chrétiennement de son malheur et de l’apostasie à laquelle il entraîna beaucoup de chrétiens, mais ne témoigne pas de haine contre eux.

2 *Ibid.* §§ 52 ad 64.

3 Les fidèles recevaient sur la main le pain consacré lorsqu’ils communiaient.

voulait développer lorsque le succès de la guerre qu’il avait entreprise l’aurait rendu plus illustre et plus puissant.

Il commença par sa cour et son armée, et il réussit auprès d’un très-grand nombre1. Quel motif pouvait avoir cet homme, qui se prétendait sage et philosophe, de préférer au christianisme l’ancienne philosophie et le paganisme ? Dans ce choix, il n’a montré que de la folie2. Qu’importait aux chrétiens qu’il empêchât de les appeler autrement que *Galiléens ?* Les disciples du Fils de Dieu, du Verbe qui se fit homme et mourut sur la croix pour les racheter, savent supporter les injures, à l’exemple du Maître qui se laissait appeler *Samaritain,* et qui, pendant son supplice, pleura sur ses bourreaux.

Mais plus Julien était coupable et insensé dans le choix qu’il avait fait, plus il tenait à réussir, et, pour cela, tousles moyens lui étaient bons. Ainsi, afin de faire participer les chrétiens au culte idolâtrique, il avait fait ajouter à ses statues des emblèmes païens ; de sorte qu’on ne pouvait rendre à ces statues les hommages qui étaient en usage, sans faire, en même temps, acte de paganisme3. Lorsqu’il voulait faire des largesses à ses soldats, il se montrait en grand appareil, et tous ceux qui venaient recevoir ses largesses, devaient en même temps jeter de l'encens sur un feu qui brûlait â côté de son trône. Cet acte idolâtrique était tellement dissimulé que plusieurs le faisaient sans y attacher d’importance. Mais il arriva un jour que des soldats, après avoir reçu la gratification impériale et jeté l’encens sur le feu, rentrèrent pour prendre leur repas. Lorsqu’ils prenaient la coupe pour boire, ils élevèrent les yeux vers le ciel, et invoquèrent le Christ en faisant le signe de la croix4. Quelques-uns de leurs camarades leur dirent : « Qu’est- ce que c’est que cela ? Vous invoquez le Christ après

—

1 *Ibid.,* §§ 65 ad 78.

2 Saint Grégoire s’étend longuement sur ce sujet. Ses observations démontrent qu’il avait fait de l’antiquité païenne une étude très-approfondie.

3 *Ibid*., §§ 79 ad 83.

4 *Ibid.,* § 84. Ce passage est une nouvelle preuve en faveur de l’usage antique du signe de la croix chez les chrétiens.

l’avoir abjuré ? — Comment avons-nous abjuré le Christ ? Que voulez-vous dire ? — En jetant de l’encens sur le feu, vous avez renié le Christ. » A ces mots, les soldats quittent la table et, remplis d’une sainte colère, courent sur la place publique : « Nous sommes chrétiens, disaient- ils à haute voix, et chrétiens de cœur. Que tout le monde l’entende, et surtout Dieu pour lequel nous voulons vivre et mourir. La foi que nous t’avons donnée, ô Christ sauveur, nous ne l’avons pas trahie ; notre bienheureuse confession, nous ne l’avons pas abjurée. Si notre main a péché, notre cœur était loin d’y consentir. Nous avons été trompés par l’empereur ; son or ne nous a pas séduits ; nous rejetons l’impiété ; que notre sang nous purifie ! » Ils coururent au palais et, jetant avec mépris aux pieds de Julien l’or qu’ils en avaient reçu, ils lui dirent : « Empereur, tu ne nous as pas fait de largesses ; tu nous as condamnés à mort ; tu ne nous as pas appelés pour nous honorer, mais pour nous couvrir d’ignominie. Donne cet argent à d’autres soldats, et immole-nous au Christ que nous reconnaissons comme notre unique souverain. Remplace ce feu par un autre ; cette cendre de l’encens sacrilège par la nôtre. Coupe-nous cette main que nous avons étendue d’une manière criminelle, et ces pieds qui nous ont servi à approcher de ton trône. Donne ton or à ceux qui ne se repentiront pas ensuite de l’avoir reçu. Le Christ nous suffit et remplace tout à nos yeux. »

Julien fut irrité ; mais, fidèle à son système hypocrite, il ne voulut pas donner aux généreux soldats la couronne du martyre, et il se contenta de les exiler.

Mais Julien ne fut pas toujours fidèle à ce système ; son règne si court ne fut pas exempt des violences les plus atroces. Saint Grégoire en fait la remarque et donne les preuves à l’appui1. D’après les récits de ce contemporain si digne de foi, les atrocités de Julien ne le cédèrent pas à celles de Dioclétien. Seulement elles durèrent peu, et l’empereur-philosophe était assez hypocrite pour donner à penser que ses lieutenants en étaient

—

l *Ibid.,* §§ 85 ad 96.

seuls responsables. L’histoire ne peut se faire la complice trop complaisante de cette hypocrisie. En présence de faits incontestables et des accusations si positives de Grégoire de Nazianze, on doit mettre, avec ce vénérable orateur, l’apostat Julien au nombre des plus violents persécuteurs du christianisme. Il avait même, en sa qualité d’apostat, une haine plus profonde que les autres tyrans contre ses anciens frères.

Après avoir flagellé Julien sur ses violences, Grégoire de Nazianze le prend à partie sur ses prétentions à l’hellénisme qu’il voulait interdire aux chrétiens1*.* Certes, malgré ses prétentions à l’esprit, Julien n’aurait pu se soustraire aux sarcasmes, aux fines ironies dont l’accable l’orateur chrétien, dans ce style brillant et vraiment helléniste auquel le despote couronné n’a jamais pu atteindre. Grégoire avait étudié la philosophie et la littérature grecque. Il le prouve bien en critiquant le système religieux que Julien voulait rendre philosophique et imposer sous le nom d’hellénisme.

Après avoir exposé, dans un premier discours, ce que Julien a fait contre les chrétiens, et ce qu’il méditait contre eux, s’il eût vécu, Grégoire, dans un second discours2, expose le châtiment que la justice divine a infligé à cet homme, apostat comme Jéroboam, cruel comme Achab, entêté comme Pharaon, sacrilège comme Nabuchodonosor. Après avoir rêvé tous les genres de tyrannie contre les chrétiens, il lança contre eux les Juifs, dont la haine contre le Christ était attisée par les promesses de rétablir leur culte et de reconstruire leur temple. Après avoir raconté le miracle qui empêcha le rétablissement du temple de Jérusalem, Grégoire s’écrie : « Que diront à cela les sages de ce siècle, si fertiles en pompeuses paroles, qui se drapent dans leur manteau et portent de longues barbes ? » Suit une critique spirituelle des prétentions des philosophes. Mais le miracle ne fit aucune impression sur Julien, qui se jeta avec témérité, et sur le conseil deses devins, dans la guerre contre les Perses,

—

1 *Ibid :,* §§ 102 ad 124.

2 S. Grec. Nazianz.. *Cont. Julian.,* orat. 2. §§ 1 ad 7.

où il perdit la vie1. Son cadavre ne fut pas entouré de ces honneurs religieux qui étaient dans les usages de l’Eglise dès cette époque. Les cierges allumés n’éclairèrent pas sa couche funèbre ; les cantiques pieux ne retentirent pas auprès de son lit de mort2. Des historiens et des comédiens l’accompagnèrent ; pendant le chemin, on l’accablait d’injures ; on lui reprochait son apostasie, sa défaite, sa mort. On l’amena jusqu’à Tarse, où il fut inhumé dans un misérable tombeau abrité par un misérable temple païen3.

Telle fut la fin de cette vie, que Grégoire avait entrevue alors qu’il n’était que le condisciple de Julien aux écoles d’Athènes4. En voyant ses prévisions se réaliser, il attendait avec confiance que Dieu y mît une fin, et c’est Ce qui arriva au moment où l’on s’y attendait le moins. Que devinrent alors toutes les prédictions des devins qui avaient promis à Julien de si éclatants triomphes5 ? Sa mort leur imposa silence, et les chrétiens purent célébrer leur délivrance par des fêtes qui eurent lieu dans tout l’empire. Grégoire se croyait obligé de modérer leur joie, de leur rappeler qu’ils ne devaient se réjouir qu’en chrétiens, et qu’il fallait laisser aux païens leurs plaisirs trop bruyants. Il les avertissait6 qu’il ne fallait pas se venger d’ennemis qui avaient profité des circonstances pour leur faire du mal. Le devoir du vrai chrétien était de les abandonner au châtiment que leur infligeait le remords de leur conscience ; de les vaincre par la bonté et la douceur. « Ne demandons pas la confiscation de leurs biens, disait Grégoire, ne les tramons pas devant les tribunaux, ne les chassons pas de la'maison paternelle, ne les tourmentons pas ; en un mot, ne leur faisons pas

—

1 *Ibid.,* §§ 8 ad 15.

2 *Ibid.,* § 16. Nous devons faire remarquer ce détail donné par saint Grégoire de Nazianze. Il prouve que, au quatrième siècle, l’Eglise suivait les mêmes usages qu’aujourd’hui pour les funérailles de ses fidèles, usages rejetés au seizième siècle par les protestants comme contraires à la doctrine de l’Eglise primitive.

3 *Ibid.,* §§ 16 ad 19.

4 *Ibid.,* §§ 20 ad 29.

5 *Ibid.,* §§ 30 ad 35.

6 *Ibid.,* §§ 36 et 37.

ce qu’ils nous ont fait. Rendons-les, par notre exemple, plus doux. *»*

Après avoir donné ses conseils aux chrétiens, Grégoire s’adresse aux philosophes1 ; il leur fait comprendre ce qu’avait, de ridicule la prétention de réduire les chrétiens à l’ignorance. C’était une œuvre qui dépassait les forces du disciple de Porphyre, de l’auteur du *Misopogon.*

L’analyse des deux discours de saint Grégoire de Nazianze contre Julien montre de quelle manière les chrétiens éclairés apprécièrent l’empereur philosophe et son œuvre anti-chrétienne. Leur jugement sévère n’était que juste. Pour l’historien sérieux, Julien ne fut qu’un fanatique d’idolâtrie, jaloux de détruire l’œuvre chrétienne du grand Constantin ; un sophiste ridicule, qui eût mieux employé son temps à réformer l’empire, qu’à composer ses pamphlets et à souffler le feu des sacrifices2.

Il fit beaucoup de mal pendant son règne si court, et ne fit rien de bon.

—

1 *Ibid.,* §§ 38 ad 42.

2 Saint Grégoire de Nazianze le peint enflant ses joues en souillant le feu destiné au sacrifice.

III

Etat intellectuel de l’Eglise après la mort de Constantin. — Doctrine, constitution, discipline, liturgie, d’après les Pères de cette époque. — Ecrivains orientaux. — Eglise d’Alexandrie. — Saint Athanase, ouvrages historiques, dogmatiques, exégétiques.

Eglise de Jérusalem. — Saint Cyrille ; ses catéchèses. — Opuscules.

Eglises asiatiques. — Saint Basile de Cæsarée. — Ses ouvrages exégétiques, dogmatiques et ascétiques. — Sa liturgie. — Saint Grégoire le Théologien ou de Nazianze. — Ses discours. — Ses lettres. — Ses poèmes. —Amphilochius d’icône. — Autres écrivains orientaux : Didymos d’Alexandrie ; Macarios d’Alexandrie, Macarios d’Ægypte et plusieurs autres écrivains. Saint Ephrem d’Edesse.

Eglises occidentales : Julius, évêque de Rome.— Victorinus ; ses ouvrages contre les ariens. — Eusèbe de Verceil. — Phæbade d’Agen.— Saint Hilaire de Poitiers ; ses ouvrages exégétiques dogmatiques, historiques. — Zenon, de Vérone. — Optatus de Milève. — Damasus, évêque de Rome. — Ses lettres. — Ses poèmes.— Lucifer de Cagliari. — Pacianus de Barcelone. — Les poètes Juvencus, Sedulius, Severus, Ausonius.— Saint Ambroise de Milan. — Ses ouvrages exégétiques, dogmatiques, ascétiques. — Autres écrivains occidentaux.

Ulphilas, apôtre de la race gothique ; ses travaux bibliques.

Mouvement intellectuel dans l’hérésie : Acacius de Cæsarée en Palaestine, Auxontius de Milan et autres ariens. — Apollinaristes. — Priscillianistes.— Donalistes.

Saint Athanase a tenu trop de place dans notre récit pour que nous ayons à nous étendre sur sa valeur intellectuelle et sur ses vertus. Ses ouvrages historiques nous ont fourni la plupart des documents relatifs à l'histoire de l’arianisme, depuis le concile de Nicée jusqu’au règne de Julien. Ses apologies *contre les ariens, à Constance et de sa fuite* ont été citées par nous très-souvent, ainsi que 1*’Histoire de l'arianisme* qu’il composa pour instruire les moines. Ceux-ci éloignés du monde, et appliqués seulement à la pratique de la vertu, n’avaient entendu parler que très-vaguement des discussions qui agitaient l’Eglise.

On peut encore considérer comme ouvrages historiques plusieurs traités dans lesquels le grand évêque

discute les questions théologiques, car il y mêle des renseignements historiques très-précieux ; tels sont ses *Discours contre les ariens,* sa *Circulaire aux évêques,* ses lettres sur les décrets de Nicée, sur les opinions de saint Denys d’Alexandrie, à l’évêque Dracontius, aux évêques d’Ægypte et de Lybie, à Sérapion sur la mort d’Arius, des synodes de Rimini et de Séleucie ; ses autres lettres abondent également en détails historiques.

Nous avons fait connaître ses deux livres dirigés contre les païens : *Discours aux Hellènes* et de *l'Incarnation.* Dans ses principaux ouvrages dogmatiques il a pour but de réfuter les erreurs des ariens. Il faut placer en première ligne ses quatre Discours contre ces hérétiques. Ils forment une œuvre de premier ordre, soit qu’on les considère sous le rapport de l’éloquence, soit qu’on envisage leur importance doctrinale. La discussion de toutes les questions agitées y est approfondie ; et tous les subterfuges de l’hérésie y sont dévoilés. Les discussions doctrinales y sont encadrées dans les faits, de sorte que ces discours sont aussi intéressants pour l’histoire que pour la théologie. Dans ses quatre *Lettres à Sérapion,* évêque de Tmuis, saint Athanase traite de la divinité du Saint-Esprit. Elles se rapportent par conséquent à la seconde phase de l’arianisme, que l’on a appelée eunomianisme ou macédonianisme. Nous n’avons point à analyser les discours contre les ariens. Nous avons raconté les faits qui y sont relatés, et la doctrine y est celle du concile de Nicée. Les lettres à Sérapion nous initient aux doctrines qui furent condamnées au second concile œcuménique.

Deux questions étaient soulevées au sujet du Saint-Esprit : Etait-il consubstantiel au Père ? Quelles étaient, quant à son origine, ses relations avec le Fils ?

Sur la première question, saint Athanase établit que, dans la Trinité, il n’y a qu’une essence ; par conséquent que le Saint-Esprit est consubstantiel au Père, aussi bien que le Fils. Sur ce point, il est très-clair et très-formel, et il ne peut y avoir aucun doute sur la doctrine qu’il a enseignée. La foi de l’Eglise était positive ; un

Dieu unique en essence ; Trinité de personnes ayant la même essence.

Un autre point sur lequel saint Athanase est fort explicite, c’est que le Père était le principe du Saint-Esprit, comme il était celui du Fils.

Mais quelles relations existent, quant à l’origine du Saint-Esprit, entre l’Esprit et le Fils ? Cette question a pris une telle importance dans l’Eglise qu’elle est devenue l’occasion principale de la division entre l’Orient et l’Occident du IXe siècle. Il est donc fort important de connaître quelle a été à l’origine la doctrine des pères de l’Eglise, surtout à l’époque où la question du Saint-Esprit fut si vivement agitée, c’est-à-dire, au milieu du quatrième siècle.

On peut dire que saint Athanase l’a traitée à fond dans ses lettres à Sérapion, évêque de Tmuis. Il est étrange, dit-il1*,* que les ariens, qui ne veulent pas que le Verbe soit créé, disent que le Saint-Esprit n’a été qu’une créature. Cependant la même unité existe entre le Saint-Esprit et le Fils qu’entre le Fils et le Père. S’ils les séparent, quant à l’essence, il n’y a plus en Dieu une seule divinité ; il n’y a plus unité dans la Trinité, et cette Trinité sera formée de plusieurs êtres différents. Qu’est-ce que cette théorie de la divinité qui fait de cette divinité un mélange d’incréé et de créé ? S’ils font de l’Esprit un être créé, ils doivent en faire autant du Fils. S’ils ont une doctrine exacte sur le Fils, ils doivent en avoir une analogue de l’Esprit qui procède du Père ; qui est l’Esprit du Fils, puisqu’il l’a donné à ses disciples et à tous ceux qui croient en lui.

Les ariens admettaient que le Fils était le Verbe dont le Père était le principe. Le Saint-Esprit procédant du Père, avait la même origine que le Fils. Il ne pouvait donc être créature, non plus que le Fils. Comme il possède la même essence que le Père et le Fils, il est l’Esprit du Fils comme du Père ; et comme le Fils est *le moyen* par lequel le Père opère *ad extra,* c’est par le Fils qu’il envoie l’Esprit à l’humanité.

—

1 S. Athanas., *Epist.* 1 *ad Serapion,* § 2.

L’origine *essentielle* du Saint-Esprit est le Père ou le Principe éternel, qui est aussi le Principe du Fils. L’action éternelle du Père à l’égard du Fils est appelée génération ; à l’égard de l'*Esprit, procession* ou *émanation.* Ces deux actions coéternelles sont désignées dans le langage humain par deux expressions différentes ; mais cette diversité, incompréhensible comme l’essence divine elle- même, n’empêche pas que le Père ne soit l’unique principe à l’égard du Saint-Esprit comme à l’égard du Fils.

Saint Athanase s’applique à prouver, dans sa première lettre à Sérapion, que le Saint-Esprit n’est pas une créature, et il fait à ce sujet une étude biblique très-approfondie, qui se résume dans ce dogme : que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont la même divinité, et que l’Esprit de vérité, qui procède du 'Père, reçoit de lui-même comme de sa source et est donné par lui1. Quant à l’essence, le Saint-Esprit est aussi inséparable du Fils que le Fils l’est du Père ; c’est en vertu de cette indivisibilité essentielle qu’il n’y a qu’un seul et même Dieu.

Les eunomiens faisaient des objections contre ce dogme : « Si l’Esprit, disaient-ils2, n’est pas une créature, et s’il procède du Père, on doit l’appeler Fils, et il sera le frère du Fils. S’il est son frère, comment le *Verbe* sera- t-il le Fils *unique ?* S’il est du Père, pourquoi ne l’appelle- t-on pas Fils, mais seulement Esprit ? »

Cette objection repose évidemment sur cette doctrine : que le Saint-Esprit vient du Père, comme le Fils en vient également ; que le Père est principe unique à l’égard de l’un comme à l’égard de l’autre. Saint Athanase ne conteste pas cette doctrine, qui était celle de l’Eglise, mais il s’applique à démontrer que la nature divine n’a pas d’analogie avec la nature humaine ; que la génération du Fils n’est pas une communication de nature comme dans l’humanité, et que l’acte de procession n’est pas analogue à l’acte de génération éternelle. Par conséquent, le Saint-Esprit n’est pas le Fils du Père ; n’est pas le frère du Verbe ; et l’on ne doit pas raisonner sur la

—

1 S. Athanas., *Epiai.* 1 *ad Serapion,* §§11 ad 14.

2 Ibid., §§ 15 et 16.

nature incompréhensible de Dieu par analogie avec celle de l’homme.

On doit donc admettre simplement l’enseignement divin1, d’après lequel le Saint-Esprit n’est pas créature. C’est tout ce que l’intelligence humaine peut connaître. Devant les autres questions, c’est-à-dire, celle de la nature de la procession, les chérubins eux-mêmes se couvrent de leurs ailes2. Il ne faut point soumettre aux raisonnements humains ce qui a été transmis pour être cru, et dont le témoignage est le critérium. Comment le langage de l’homme pourrait-il expliquer ce qui surpasse son intelligence ?

L’enseignement scripturaire se réduit à ces trois points3 : Le père est la source et la lumière ; le Fils est le fleuve qui sort de la source, il est la splendeur de la lumière ; et l’Esprit est cette splendeur communiquée à l’humanité, l’eau du fleuve que nous devons boire pour posséder la vie. Le Fils est ainsi le *médiateur* par lequel nous recevons l’Esprit de Dieu. Il ne faut donc point diviser la Trinité, comme le faisaient les ariens, en ce qui concerne l’essence ; en distinguant le Fils de l’Esprit au point de ne considérer ce dernier que comme une créature ; car rien de créé ne peut appartenir à l’essence divine.

De même que le Fils est *unique,* l’Esprit qui est donné et envoyé par lui est *unique ;* parce que le Fils est l’unique Verbe vivant, il est nécessaire qu’il n’y ait qu’un principe unique de sanctification ; ce don procède du Père, il brille par le Fils qui l’envoie et le donne. De même que le Père envoie le Fils, le Fils envoie l’Esprit, et il reçoit de lui ce qu’il doit communiquer à l’humanité.

Saint Athanase ne voit entre le Fils et le Saint-Esprit aucune relation d’origine. Le Père seul est la source de l’un et dé l’autre ; il n'y a entre le Fils et l’Esprit de

—

1 *Ibid.,* §§ 17 et 18.

2 L’Eglise romaine a cru pouvoir expliquer ce qui, selon saint Athanase, était incompréhensible pour les chérubins. Au lieu de se contenter de l’enseignement divin, d’après lequel le *Saint-Esprit procède du Père,* elle a enseigné qu’il *procède aussi du Fils.* C’est une erreur destructive de la Trinité, comme nous aurons occasion de le démontrer.

3 *Ibid.,* §§ 19 et 20.

relation que pour l’acte extérieur de l’envoi, de la mission, de la communication à l’humanité.

Après avoir exposé que l’Esprit ne peut être créature1, saint Athanase revient à cette objection à laquelle il a déjà répondu : Si l’Esprit vient de Dieu, pourquoi ne rappelle-t-on pas *Fils*2 ? Il est certain qu’il vient du Père comme le Fils ; qu’il est désigné dans l’Ecriture par des expressions qui prouvent son unité d’essence avec le Père et le Fils. Cela suffit ; c’est le dogme de foi. On n’a pas besoin d’approfondir des questions qui ne sont pas de la compétence de l’intelligence humaine. Il faut écouter sur ces questions « la vieille tradition3, la doctrine et la foi de l’Eglise Universelle, laquelle a été donnée par le Seigneur, prêchée par les apôtres, conservée par les Pères. Cette doctrine a été établie dans cette Eglise que l’on ne peut abandonner sans perdre tout droit au titre de chrétien. »

Ainsi la doctrine primitive toujours conservée dans l’Eglise universelle, telle est la règle que doit suivre tout fidèle, sous peine de cesser de mériter le titre de chrétien4. Voici la foi de cette Eglise universelle primitive touchant la Trinité, telle que l’expose saint Athanase : « La Trinité est sainte et parfaite et consiste dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; il n’y a rien d’étranger ou d’extérieur qui y soit mêlé, et elle n’est pas composée du Créateur et de la créature ; tout entière elle est douée de la puissance de créer et de produire. Sa nature est semblable à elle-même et indivisible, et son action *ad extra* est unique ; car le Père a tout fait *par* le Verbe *dans* le Saint-Esprit, et de cette manière, l’unité dans la Trinité a été conservée. Ainsi dans l’Eglise on enseigne qu’il n’y a qu’un Dieu qui est sur toutes choses, par toutes choses, et en toutes choses. » *Sur toutes choses,*

—

1 *Ibid*., §§ 21 ad 24.

2 *Ibid.,* §§25 ad 27.

3 *Ibid.,* §28.

4 Saint Athanase enseigne ici la même doctrine que Justin, Irænée, Tertullien et les autres anciens Pères. L’Eglise romaine a remplacé cette vieille règle de la foi catholique par *la parole infaillible de l'évêque de Rome.* On ne pouvait contredire plus formellement l’enseignement *catholique* des premiers siècles, le seul qui mérite créance.

dans la personne du Père qui est principe et source ; *par toutes choses* dans la personne du Verbe ; *en toutes choses,* dans la personne du Saint-Esprit. La Trinité n’est donc pas simplement un mot exprimant une chose purement idéale ; elle est une réalité, une vraie Trinité.

Telle est la base de la foi de l’Eglise1, comme l’établit saint Athanase dans le reste de sa lettre.

Dans la deuxième lettre à Sérapion, Saint Athanase établit, pour le Fils, la même doctrine qu’il a prouvée pour le Saint-Esprit, c’est-à-dire, qu’il a la même essence que le Père. La doctrine qu’il expose et prouve, est celle qui ressort de toutes les luttes pour ou contre le *consubstantiel,* c’est-à-dire, que le Fils est coéternel au Père et de la même substance.

La ; troisième lettre à Sérapion est consacrée à la question du Saint-Esprit ; elle est comme un supplément de la première. L’auteur établit que le Saint-Esprit, qui est l’esprit du Père est aussi appelé l’esprit du Fils2. En quel sens ? En ce sens *qu’il est donné,* du Père, par le Fils3. Il n’est pas créature, parce qu’il a la même essence que le Fils, et que le Fils a la même essence que le Père ; de plus son action *ad extra* vient du Père par le Fils ; elle est inséparable de l’action du Père et du Fils ; il est donc Dieu comme eux et ne fait avec eux qu’un seul et même Dieu, une Trinité indivisible.

Les Eunomiens, malgré les lettres si positives d’Athanase, soutinrent leurs blasphèmes contre le Saint-Esprit. Sérapion en donna avis au saint évêque d’Alexandrie qui lui écrivit une quatrième lettre. Les Eunomiens disaient4 : Si le Saint-Esprit vient du Père comme le Fils, le Saint-Esprit et le Fils sont frères. Si le Saint-Esprit est l’esprit du Fils, il viendra du Fils, et le Père sera l’aïeul. Athanase ne veut pas s’abaisser jusqu’à raisonner avec de tels hérétiques ; il leur oppose l’Ecriture qui appelle le Fils et le Saint-Esprit par leur titre propre, et enseigne qu’ils font

—

1 *Ibid.,* §§29 ad 33.

2 S. Athanas., *Epist.* 5 *ad Serap.,* § 1*.*

3 *Ibid.,* §§ 2 ad 7.

4 S. Athanas., *Epist.* 4 *ad Serap.,* §§ 2 ad 4. Une partie du symbole *dit* de saint Athanase est empruntée à cette quatrième lettre à Sérapion.

avec le Père une Trinité divine et indivisible. Il faut accepter l’enseignement divin tel qu’il est, et ne pas chercher à expliquer ce qui dépasse les limites de la raison humaine. Le Fils et le Saint-Esprit sont indivisibles parce qu’ils ont la même essence. Mais la sainte Ecriture les distingue en personnalité. Le Père n’est pas l'aïeul, mais le père ; le Fils est le fils de Dieu et non le père du Saint-Esprit ; le Saint-Esprit est le Saint-Esprit et n’est ni le petit-fils du Père ni le frère du Fils.

Celui-là est un insensé qui demande si le Saint-Esprit est fils1. Les apôtres ont enseigné ce que le Sauveur leur a appris, et ils n’ont pas demandé d’explication. La foi est basée sur la parole divine et non sur le raisonne - ment. Il ne faut donc pas demander autre chose que ce qui est enseigné, c’est-à-dire, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit forment une Trinité divine et indivisible au nom de laquelle nous avons été baptisés. Le Père a toujours été père ; le Fils toujours fils, et le Saint-Esprit toujours Saint-Esprit, lequel est de Dieu, et est donné par le Père, au moyen du Fils. Les évêques de Cœsarée et de Scythopolis2 peuvent demander autre chose et faire des objections, mais la foi est telle que je l’ai exposée, et les objections contre la vérité divine ne sont que des insanités.

Après avoir ainsi exposé la foi, saint Athanase, dans le reste de sa quatrième lettre à Sérapion, traite du péché contre le Saint-Esprit.

Il faut remarquer que le saint évêque d’Alexandrie, en exposant la foi de l’Eglise touchant le Saint-Esprit, n’a pas dit un mot qui soit favorable à la doctrine que l’Eglise romaine ajouta au symbole, après sa séparation de l’Orient chrétien. Il n’établit que ces trois points comme appartenant à la foi de l’Eglise : le Père est la source éternelle du Fils et du Saint-Esprit : le Saint-Esprit *est donné* ou envoyé du Père par le Fils ; le Saint-Esprit n’est l’esprit du Fils qu’en ce sens qu’il a la même essence que

—

1 *Ibid.,* §§ 5 ad 7.

2 Aeacius et Patrophilus.

le Fils et le Pète. Nous retrouverons la même doctrine dans les autres pères de l’Eglise.

Dans ses autres ouvrages théologiques, saint Athanase enseigne la même doctrine que dans ses lettres à Sérapion.

On peut dire, d’après le saint docteur, que le Fils est la source de l’Esprit, mais il ne l’est qu’en ce sens que c’est par lui qu’il est communiqué à l’humanité ; il n’en est pas la source en ce sens qu’il en soit le principe. L’Esprit n’est pas né de lui, dit saint Athanase, parce qu’il n’est pas son Verbe1.

Quant à son origine, le Saint-Esprit *procède du Père ;* il reste à la disposition du Père qui l’envoie et du Fils qui est comme l’intermédiaire de la mission2. Il possède la même divinité, la même puissance, la même essence que le Père et le Fils3.

A l’égard de l’humanité, tout ce que l’Esprit possède, il le possède par le Verbe4, c’est-à-dire qu’il en prend la vérité qui éclaire l’intelligence humaine, et le feu qui l’anime à la pratique du bien. Mais si telle action lui est spécialement attribuée, dans les actes divins, il ne faut pas isoler cette action, car, en réalité, toute action divine est commune au Père, au Fils et au Saint-Esprit, dès qu’on la considère sous le rapport de la manifestation *ad extra*5.

Cette doctrine est spécialement exposée dans le livre *De la Trinité et du Saint-Esprit.* Saint Athanase a composé trois traités sur l’Incarnation. Le premier, dont nous avons parlé précédemment, est dirigé contre les gentils. Dans le second, il combat les ariens ; dans le troisième, il réfute les apollinaristes.

Les ariens ne se contentaient pas de refuser la divinité essentielle au Verbe ; ils affirmaient-que l’humanité en Jésus-Christ n’appartenait pas à la personne divine.

—

1 S. Athanas., de Trinit. et Spirit. Sancto., § 19.

2 Ibid., Exposit. fid., § 4. Ce passage est remarquable : το δέ άγιον πνεύμα έκπο'ρευμα όν τοϋ πατρός ά εί εστιν έν ταίς y ερσι του πέμποντος πατρός καί τοϋ φέροντος υιοΰ δί ου επλήρωσε τα παντα.

3 S. Athanas., de Incarnat., §§ 9, 15.

4 Orat. III, Cont. Artati., §§ 24, 25.

5 De Trinit. et Spirit. S., §§ 8, 9.

Saint Athanase établit que les deux natures en Jésus- Christ formaient une seule personne divine, et il réfute ainsi par avance le nestorianisme qui fut, ainsi que le macédonianisme, une forme et une déduction des doctrines ariennes1. Il met en regard tous les textes des Ecritures qui ont rapport à l’humanité, et il démontre que les uns et les autres s’harmonisent dans un être Dieu- homme, personne unique, Jésus-Christ. Son humanité apparaît, dans les Ecritures, à côté de sa divinité, et l’une et l’autre s’unissent dans la personne divine du Christ.

Saint Athanase revient, dans ce traité, sur l’unité d’essence entre les trois personnes divines ; car les ariens, depuis les écrites d’Eunomius, s’attaquaient au Saint-Esprit aussi bien qu’au Fils. La question du Saint-Esprit, plus récemment soulevée, faisait même l’objet de discussions plus vives que la consubstantialité du Fils. Cette dernière question, agitée depuis le concile de Nicée, semblait épuisée. La seconde ne faisait que de naître et provoqua la réunion du deuxième concile œcuménique.

Apollinaire, évêque de Laodicée, s’égara en combattant les ariens avec trop de passion. Athanase avait professé pour lui la plus haute estime, mais ayant aperçu dans ses livres, qui parurent après sa mort, de graves erreurs, il s’attacha d’autant plus à les réfuter que l’évêque de Laodicéè avait été son ami, et que des erreurs deviennent d’autant plus dangereuses qu’elles sont enseignées par un évêque plus vertueux. Apollinaire exagérait la doctrine orthodoxe en sens contraire de l’arianisme ; il ne voulut voir, dans la personne du Christ, que le Verbe consubstantiel au Père, et il trouvait indigne de lui d’avoir pris un corps humain et une âme humaine. Il prétendait donc, comme d’anciens gnostiques, que le corps du Christ était d’une nature spéciale, presque spirituelle et plus apparente que réelle ; il ajoutait que la divinité était l’âme de Jésus-Christ qui n’aurait pas eu d’âme humaine proprement dite. Pour expliquer les

—

1 S. Athanas., De Incarnatione Dei Verbi, et contra arianos.

souffrances de la passion, il disait que le Christ n’avait pris de la nature de l’homme que la sensation ou âme sensitive qu’il fallait distinguer de l’âme intelligente1*.*

Tous les apollinaristes ne s’accordaient pas sur plusieurs questions. Athanase leur oppose le symbole adopté par les pères de Nicée, l’enseignement de l’Eglise catholique2 ; il discute les textes de l’Ecriture dont ils abusaient, et prouve, par les Ecritures, que le Christ fut véritablement homme et véritablement Dieu. Il répond à toutes les objections de ses adversaires avec une irrésistible logique et ne laisse aucune difficulté sans réponse3.

Dans le second livre, il oppose les hérésies les unes aux autres, depuis Valentin et Marcion jusqu’à Arius ; et il indique la vérité entre les systèmes contradictoires4. Il s’attache surtout à discuter cette objection qu’Apolli- naire avait empruntée à Manès : que le Christ ne pouvait avoir un vrai corps humain, une vraie âme humaine, sans participer au péché, puisque l’humanité était radicalement viciée. Il oppose à ce faux système la doctrine chrétienne d’après laquelle le Christ était le nouvel Adam, l’homme pur, destiné à réformer l’humanité issue du vieil Adam coupable.

Outre ses traités spéciaux sur les discussions qui agitaient l’Eglise, Athanase écrivit des lettres théologiques fort importantes pour éclairer ceux qui avaient recours à ses lumières et à sa science.

Le bruit des discussions avait enfin retenti jusqu’au fond des solitudes d’Egypte et de Thébaïde, et les moines y prenaient une part très-vive. Athanase, qui avait vécu au milieu d’eux pendant ses exils ; qui avait composé plusieurs de ses ouvrages les plus importants dans le désert ; qui en avait môme écrit plusieurs pour initier les moines aux discussions qui avaient lieu, ne pouvait que condescendre à leurs demandes, et leur adressait les éclaircissements qu’ils demandaient. Les évêques, se

—

1 S. Athanas., De Incarnat. Domini Jesu Christi contra Apollinar., lib. I, §1.

2 Ibid., §§ 2, 7.

3 Ibid., §§ 7 ad lin.

4 Ibid., lib. II, §§ 5 et seq.

suffragant s s’adressaient également à lui. Les lettres qui nous sont restées du grand évêque font voir qu’il était considéré dans toute l’Egypte comme le docteur et le défenseur de la foi.

On avait de lui la même opinion dans le reste de l’Eglise. Ainsi, Epictetus, évêque de Corinthe, voyant son Eglise troublée par des discussions théologiques, lui écrivit pour lui demander des éclaircissements.

On était tombé à Corinthe dans plusieurs erreurs par suite de l’opposition trop peu éclairée que l’on faisait à l’arianisme. C’était le même cas que celui d’Apollinaire. Seulement, au lieu de spiritualiser l’humanité du Christ, à l’exemple de l’évêque de Laodicée, on matérialisait le Verbe, au point qu’on identifiait la nature humaine avec la nature divine.

Les erreurs corinthiennes et celles d’Apollinaire se fusionnèrent depuis dans les hérésies plus philosophiques de Nestorius et d’Eutychès.

Saint Athanase1 opposa la doctrine de l’Eglise catholique à ces hérésies contradictoires. A toutes les théories il suffit, dit-il, de répondre : L’Eglise catholique n’a jamais admis une telle doctrine ; les pères ne l’ont point enseignée2. C’est le grand argument traditionnel que l’évêque d’Alexandrie oppose à tous les systèmes hérétiques. Il ne reconnaît d’autre autorité que celle de l’Eglise universelle dont les pères sont les échos et les interprètes. La doctrine reçue dès le commencement est un fait que l’on prouve à l’aide des témoignages, comme tout fait historique. C’est le témoignage qui prouve le fait de l’enseignement apostolique ; c’est lui qui prouve le fait permanent de la conservation de la doctrine reçue3.

Saint Athanase, tout en opposant la règle catholique

—

1 Saint Athanase, Epist. ad Epictet., §§ 1 ad 3.

2 Ibid., § 4.

3 II ne sera pas inutile de faire observer que dans tous les ouvrages de saint Athanase, tous dirigés contre les hérésies, il n’est pas fait la plus simple mention d’une autre autorité que celle de L'Eglise catholique. Le grand évêque n’a pas fait la plus petite allusion à l’autorité épiscopale en matière de foi ; à plus forte raison n’a-t-il pas mentionné l’autorité de l’évêque de Rome. Le témoignage de l’Eglise s’exprimant par les Pères, par exemple, par les Pères assemblés à Nicée, telle est l’unique règle de foi.

aux adversaires de la saine doctrine, répondait à leurs objections et discutait leurs systèmes d’après la sainte Ecriture. C’est ce qu’il fait dans sa lettre à Epictète, ainsi que dans sa lettre à Adelphios. Dans cette dernière, il répond à une secte arienne qui séparait la personne divine de l’humanité, dans le Christ, et reprochait aux orthodoxes de rendre à *un homme* un culte qui n’était dû qu’à Dieu.

Athanase répond1 que les deux natures divine et humaine étant unies dans une seule personne, et-cette personne du Christ étant divine, on adorait Dieu en adorant Jésus-Christ. Il réfutait ainsi par avance l’hérésie de Nestorius qui faisait des deux natures de Jésus-Christ deux personnes, et qui prétendait que la personne humaine était digne d’adoration. « Nous n’adorons pas, dit-il2, une chose créée, mais le Verbe de Dieu, Seigneur des choses créées, qui s’est fait chair. Quoique la chair, considérée en elle-même, fasse partie des êtres créés, elle est devenue le corps de Dieu ; nous n’adorons pas ce corps après l’avoir séparé du Verbe, et, pour adorer le Verbe, nous ne le séparons pas de son corps ; mais, sachant que le Verbe s’est fait chair, et qu’il existe avec sa chair, nous le reconnaissons en cet état pour Dieu. Qui sera assez sot pour dire au Verbe : Sépare-toi de ton corps pour que je t’adore ? Qui serait assez impie pour lui dire avec les Juifs : *Pourquoi, toi qui n'es qu’un homme, te fais-tu Dieu ?* »

Saint Athanase ne veut pas d’une séparation même abstraite de l’une des deux natures de Jésus-Christ ; c’est la personne, le Dieu-homme qui doit être adoré d’une seule et unique adoration. L’adoration ne peut pas plus être partagée que la personne divine à laquelle seule elle doit être adressée.

—

1 Saint Athanase, *Epist. ad Adelph.*

2 *Ibid.,* § 3. Saint Athanase a réfuté par avance, non seulement Nestorius, mais l’Eglise romaine qui, depuis sa séparation de l’Eglise catholique, rend un culte spécial au *corps eucharistique* du Christ et à *son cœur.* On cherche à excuser ces cultes en disant qu’ils se rapportent en définitive à Dieu ; mais il n’en est pas moins vrai que l’on sépare, non-seulement une partie de l'humanité, mais même une partie du corps, de la personne du Verbe lait chair, pour leur rendre un culte spécial. Saint Athanase condamne ouvertement cette hérésie, comme l’Eglise l’a condamnée ensuite dans la personne de Nestorius.

Un philosophe chrétien de l’école d’Alexandrie, Maximus, entra en lice, comme Athanase, contre ceux qui se perdaient en divers systèmes touchant le Dieu-homme. Athanase lui écrivit pour louer ses écrites1, et ajouter quelques arguments à ceux que le philosophe chrétien avait mis en lumière. Selon son habitude, il renvoie, en dernière analyse, à la doctrine traditionnelle telle que les pères de Nicée l’avaient professée. Cette doctrine répond à toutes les erreurs ariennes2.

En général, tous les ouvrages dogmatiques de saint Athanase se rapportent aux mystères fondamentaux du christianisme : la Trinité et l’Incarnation du Verbe. Tout ce qu’il a écrit se réduit à ces vérités essentielles : une essence divine, unique, et trois personnes *consubstantielles* dans la divinité. Le Père, principe unique du Fils et de l’Esprit ; le Fils engendré ; le Saint-Esprit procédant du Père, et *communiqué,* du Père, par le Fils.

Le Verbe s’étant uni à l’humanité, eut un vrai corps humain, une vraie âme humaine ; mais la divinité et l’humanité ne pouvaient être séparées et ne formaient qu’une seule personne, qui était celle du Christ, fils de Dieu incarné.

Telle est la doctrine que saint Athanase donne comme celle qui avait été toujours conservée, depuis les apôtres par l’Eglise universelle, et à laquelle, par conséquent, tout chrétien était obligé de croire, à moins de renoncer à son titre. Malgré la profondeur des aperçus philosophiques du docte évêque, il ne donne point ses raisonnements comme le motif d’adhérer aux doctrines qu’il enseigne ; il ne raisonne que pour réfuter les arguties des hérétiques, et il n’indique aux fidèles pour motif de leur foi, que le témoignage constant et permanent de l’Eglise universelle ou catholique. C’est par ce témoignage seul qu’ils peuvent connaître la doctrine révélée, c’est-à-dire, celle qui est basée sur la véracité de Dieu lui-même et que nous devons croire sur sa parole, laquelle est nécessairement vérité.

—

1 Saint Athanase, Epist. ad Maxim, philosoph.

2 Ibid., § 5.

Athanase revient fort souvent sur cet unique critérium de la foi, sur cette règle catholique qui conduit à la connaissance certaine des dogmes révélés. Il n’indique aucune autre autorité doctrinale dans l’Eglise en dehors du témoignage de cette Eglise elle-même, considérée dans son universalité, comme société permanente, vivant d’une vie continue, et attestant, sans y rien changer, le dépôt qu’elle a reçu des apôtres.

Au IVe siècle, la doctrine sur ce point important était la même qu’aux temps des Justin, des Irænée, des Tertullien, qui l’ont mise en relief d’une manière si claire et si positive.

Nous devons maintenant jeter un coup d’œil sur les œuvres exégétiques de saint Athanase. L’Ecriture sainte était de sa part l’objet d’une étude approfondie. Il était un digne disciple d’Origène et un imitateur fidèle des anciens Pères.

C’est dans les œuvres d’Athanase que nous trouvons indiqué le premier canon des livres du Nouveau Testament.

Ce précieux document est contenu dans la trente- neuvième de ses *Lettres paschales.* Ce recueil est riche en instructions chrétiennes et en renseignements liturgiques que nous recueillerons avec soin.

Saint Athanase s’autorise de l’exemple de saint Luc, qui écrivit son Evangile parce que d’autres avaient fait des récits apocryphes. Il dit, à son exemple, qu’il ne veut indiquer comme divins que les livres qui ont été transmis à l’Eglise par les Pères, lesquels depuis le commencement, ont été les vrais interprètes de la doctrine divine. Il mentionne, pour l’Ancien Testament, les livres du canon des Hébreux. Quant au Nouveau Testament, les livres sacrés sont : « Les quatre Evangiles de Matthieu, de Marc, de Luc et de Jean ; ensuite les Actes des apôtres, puis les sept Epîtres, qui sont celles-ci : une de Jacques, deux de Pierre, trois de Jean, une de Jude. Suivent quatorze Epîtres de Paul, dans l’ordre suivant : la première, aux Romains ; deux aux Corinthiens ; une aux Galates ; une aux Ephésiens ; une aux Philippiens ;

une aux Colossiens ; deux aux Thessaloniciens ; une aux Hébreux ; ensuite, deux à Timothée, une à Titus, et une autre à Philémon. Enfin l’Apocalypse de Jean. »

Saint Athanase n’impose pas ce canon, qui n’avait pas encore été dressé officiellement. Il le donne comme celui qui a été le plus généralement admis par les anciens Pères, afin surtout de faire savoir aux fidèles quels étaient les livres apocryphes dont il fallait se défier. Nous avons vu précédemment que saint Denys d’Alexandrie n’osait pas se prononcer sur l’authenticité de l’Apocalypse, tout en admirant, ce livre, qu’il avouait ne pas toujours bien comprendre. Saint Athanase pensait que ce livre pouvait être reconnu comme authentique ; c’est pourquoi il l’insère dans le canon qu’il offre à son Eglise. Mais il n’imposait pas le canon en vertu d’une autorité qu’il ne possédait pas, mais à titre de conseiller dans un sujet sur lequel il pouvait avoir une opinion plus éclairée que les simples fidèles1.

A côté des livres authentiques et considérés comme divins, saint Athanase mentionne d’autres livres utiles. Pour l’Ancien Testament, ces livres sont : La Sagesse de Salomon ; la Sagesse de Sirach ; Esther ; Judith ; Tobie. Pour le Nouveau Testament : les Constitutions dites des apôtres ; le Pasteur.

Saint Athanase regardait comme un devoir essentiel d’instruire les fidèles d’Alexandrie sur le véritable canon des Ecritures, car les livres saints étaient, même de la part des laïques, l’objet d’études approfondies. Les ouvrages des Pères des trois premiers siècles prouvent jusqu’à l’évidence que les saints livres étaient lus et médités par tous les membres de l’Eglise, et cette lecture était fortement recommandée.

Nous pouvons citer en preuve la belle Lettre de saint Athanase à Marcellinus. Le saint docteur n’y enseigne pas que la sainte Ecriture soit nécessaire pour se former sa foi, mais qu’elle est utile pour développer son instruc-

—

1 A la même époque que saint Athanase, saint Cyrille de Jérusalem et saint Grégoire de Nazianze rejetaient encore l’Apocalypse, comme nous le verrons en étudiant leurs œuvres.

tion religieuse1. Comme Marcellinus étudiait spécialement les Psaumes, Athanase lui fait connaître les instructions qu’il avait reçues lui-même, sur ces chants sacrés, d’un vieillard très-savant.

Les Psaumes sont, dit-il, comme le résumé de toute la sainte Ecriture de l’Ancien Testament. Les livres prophétiques, en particulier, s’y retrouvent pour toutes les circonstances de la vie du Sauveur en ce monde. De plus, chacun, en les récitant, les trouve appropriés aux divers états spirituels dans lesquels on peut se trouver ; et quoique toute la sainte Ecriture soit une école de vertu et de vérité, le livre des Psaumes l’emporte sur les autres livres sacrés sous ce rapport2.

L’auteur indique quels Psaumes il convient de chanter chaque jour de la semaine, et dans telles circonstances spéciales3. Ces détails nous apprennent qu’il était d’usage, dans l’Eglise, de chanter, non-seulement dans les assemblées, mais en particulier, les Psaumes de David.

A la fin de sa lettre, saint Athanase expose dans quels sentiments il faut lire et chanter les Psaumes et les autres livres de la sainte Ecriture pour en retirer de l’utilité4.

On possède de saint Athanase un commentaire sur le livre des Psaumes5, et un autre ouvrage intitulé : *Des Titres des Psaumes*6. On peut retirer de la lecture de ces excellents ouvrages les plus utiles enseignements théologiques, en même temps qu’une claire intelligence des chants sacrés de David. On sent, en les lisant, que le saint évêque d’Alexandrie avait fait des Psaumes l’étude la plus sérieuse et qu’il avait mis en pratique les conseils qu’il donnait à Marcellinus.

On ne possède malheureusement que de courts fragments de ses commentaires sur Job, le Cantique,

—

1 S. Athan., Epiât, ad Marcellin., §§1,2.

2 Ibid., §§ 3 ad 20.

3 Ibid., §§ 22 ad 26.

4 Ibid., §§ 27 ad fin.

5 S. Athan., Exposit. in Psalm.

6 S. Athan., De Titulis Psalm.

saint Matthieu, saint Luc, et la première Epître aux Corinthiens.

Il est certain, que saint Athanase avait composé plus d’ouvrages que nous n’en possédons aujourd’hui. Ceux qui restent suffisent pour placer le saint évêque d’Alexandrie parmi les plus savants et les plus éloquents des Pères de l’Eglise.

Après avoir donné une idée générale de ses œuvres, nous pouvons examiner quelle a été sa doctrine sur quelques questions importantes, particulièrement celle de l’Eglise.

D’après plusieurs textes que nous avons cités précédemment, on a vu que, par rapport à l’enseignement, saint Athanase n’acceptait comme règle que le témoignage de l’Eglise universelle, et non pas le témoignage d’une Eglise particulière, à plus forte raison celui d’un évêque, fût-il évêque de Rome. Le concile œcuménique n’avait d’autorité à ses yeux que parce qu’il était l’écho du témoignage universel et constant de l’Eglise. Il est impossible de rencontrer une autre doctrine sur l’autorité de l’Eglise dans les œuvres du saint évêque d’Alexandrie.

Lorsqu’il parle des évêques de Rome, il les met au rang des autres évêques. Ainsi, quand il oppose les évêques orthodoxes à ses adversaires, il s’exprime ainsi : « Le grand Osius, confesseur ; Maximinus de Gaule et son successeur ; Philogonius et Eusthatius d’Orient ; Julius et Liberius, évêques de Rome ; Cyriacus de Mysie, etc., etc.1 »

Les partisans de la papauté, qui cherchent à trouver dans l’histoire des premiers siècles des preuves en faveur de cette institution, ont affirmé qu’Athanase en avait appelé à Julius, évêque de Rome, des sentences injustes prononcées contre lui, et qu’il avait ainsi reconnu la juridiction suprême et universelle de l’évêque de Rome2.

—

1 S. Athan., Epist. ad Episcop. Ægypt. et Lyb., § 8.

2 V. en particulier, Barruel, Du Pape et de ses droits, IIe partie, chap. III. Cet écrivain prétend que saint Athanase en appela à Rome de la sentence du concile de Tyr et d'une autre déposition prononcée contre lui. Nous avons cité les monuments qui ont convaincu de mensonge Barruel et ceux qui ont soutenu la même erreur.

Les documents que nous avons cités précédemment ont déjà fait justice de cette erreur. Il faut ne pas avoir lu les œuvres de saint Athanase pour oser affirmer qu’il en a appelé à Rome. En effet, il raconte lui-même que ce sont les eusébiens ses adversaires qui se sont adressés à Julius de Rome, non pas pour lui demander un jugement, mais pour l’engager à préférer leur communion à celle d’Athanase. Julius voulut examiner s’il devait être en communion avec Athanase ou avec ses adversaires. Il Convoqua donc à Rome un concile dans lequel les eusébiens et Athanase pourraient présenter leurs griefs réciproques.

Les eusébiens refusèrent de se rendre au concile et écrivirent à Julius des choses blessantes. Celui-ci leur répondit que s’il s’était occupé des discussions qui existaient entre eux et Athanase, ils l’en avaient eux-mêmes prié ; et il ne parla, en cette circonstance, ni de son autorité supérieure, ni de l’appel d’Athanase. Ce dernier se présenta au concile de Rome pour s’y défendre contre ses accusateurs, et prouver que les évêques occidentaux devaient préférer sa communion à celle des eusébiens. Telle est la vérité, exposée par saint Athanase lui- même1. Ce récit, au lieu de prouver la haute juridiction de Rome, prouve tout le contraire, et établit positivement qu’on ne la reconnaissait pas plus au IVe siècle que dans les trois siècles précédents. Il est à remarquer qu’en toute cette affaire, Athanase, en parlant de Julius, l’appelle simplement *évêque de Rome,* et ne fait pas la plus légère allusion à une autorité supérieure qu’il aurait possédée.

Julius, appelé à se déclarer entre Athanase et les eusébiens, et à l’initiative de ces derniers, se déclara en faveur du premier, ce dont il fut loué par le concile de Sarclique2. Mais il faut, de parti pris, travestir les faits pour voir dans ce jugement de Julius un acte d’autorité supérieure.

—

1 S. Athan., Eist. arian. ad, monacli., §§ 9 et seq ; Apolog. cont arian., §§ 19 et seq.

2 S. Alhan., Apolog. cont. arian., §§ 37 et seq.

Lorsque Julius donna à Athanase, *son frère et collègue*, une lettre élogieuse pour attester qu’il était en communion avec l’Occident chrétien, l’évêque de Rome ne songea pas, et pour cause, à parler du jugement qu’il aurait prononcé en vertu de son autorité universelle. Il n’y eût pas manqué cependant, s’il eût possédé cette autorité.

Athanase, à la fin de sa vie, eut des relations avec saint Damase, évêque de Rome.

En parlant de cet évêque, il se sert de ces expressions : « Notre ami et collègue, Damase, évêque de la grande Rome1. » Dans un autre endroit, il l’appelle simplement *son ami ;* il lui fait observer que l’évêque de Milan, Auxentius, est arien, et s’étonne qu’il ne se soit pas encore entendu avec les autres évêques d’Italie pour le déposer. Ce qu’il désirait ayant été fait, Athanase en remercia son ami Damase et les autres évêques d’Italie2.

Cependant Athanase reconnaissait que saint Pierre était mort à Rome, et il parle du *Martyrium* ou tombeau qui était vénéré en souvenir de son martyre3 ; mais il ne tirait de ce fait aucune des déductions dont on a été si prodigue depuis le moyen âge, mais seulement celle-ci : que le siège de Rome était un trône apostolique. Le mot trône est usité en Orient pour désigner les Eglises apostoliques. On ne pouvait le refuser à Rome fondée par les apôtres Pierre et Paul4.

L’évêque de Rome n’avait pas, à ses yeux, plus d’autorité que les autres.

Telle est sa doctrine sur l’épiscopat en général :

L’évêque était élu par le peuple et était ordonné en présence des clercs et des fidèles. On le choisissait dans l’Eglise qu’il devait gouverner et où il était connu. Ces lois étaient clairement déterminées, et toute la société

—

1 S. Athan., *Epist. ad Afros.,* § 1.

... του άγαπητοΰ καί συλλειτουσγοϋ ήμών, Δαμασου, τοϋ επισκόπου τη ; μεγαλής 'Ρώμης... Le mot ρυλλειτουργος emporte avec lui l’idée du même service public, de la même fonction.

2 *Ibid.,* § 10.

3 *Ibid., Hist. arian. ad monach.,* §37.

4 *Ibid.,* § 35.

chrétienne les connaissait1. Une fois élu et ordonné, l’évêque était considéré comme étant placé par Jésus- Christ lui-même à la tête de son Eglise, et il se devait tout entier à elle2.

Au IVe siècle, il y avait beaucoup d’évêques qui vivaient en véritables moines, tout en administrant leur Eglise et en vivant dans le monde. Saint Athanase les oppose aux moines qui ne suivaient pas les prescriptions de la vie monastique. Ce passage est remarquable3. « Nous connaissons, dit-il, des évêques qui jeûnent et des moines qui mangent ; des évêques qui s’abstiennent du vin et des moines qui en boivent ; des évêques qui font des miracles et des moines qui n’en font pas ; des évêques qui ont observé la continence et des moines qui ont des enfants. Il est vrai aussi que des évêques sont pères de famille, et que des moines sont continents ; que des moines et des clercs pratiquent également le jeûne ; il n’y a pas sur cela de règle fixe. »

On peut conclure de ce passage que le célibat n’était pas imposé aux évêques, mais qu’un grand nombre le pratiquaient volontairement et dans un esprit chrétien.

Selon la doctrine de saint Athanase, les évêques,en ce qui concernait la doctrine, ne devaient être que la voix de leurs Eglises respectives, attestant la foi reçue dès le commencement et toujours conservée avec soin.

L’enseignement de saint Athanase sur le baptême est très-remarquable. Le baptême était donné au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, afin de faire comprendre que l’essence de la Trinité était indivisible4. Jésus-Christ, en instituant cette formule du baptême, a voulu faire connaître au chrétien la base de sa foi. Il n’a pas voulu que le baptême fût administré au nom du *non-fait* et du *fait,* de l'*incréé* et du *créé*, expressions dont se servaient les ariens pour distinguer le Fils du Père ; mais il a voulu que l'on baptisât *au nom du Père, du Fils et du*

—

1 S. Athan., *Epist. encycl.,* § 3.

2 *Ibid., Epist. ad Dracont.,* §§ 1,2, 3.

3 *Ibid.,* § 9.

4 *Ibid.. Epist.,* 4 *ad Serap.,* § 12.

*Saint-Esprit*l*,* divinité unique en trois personnes distinctes.

Le baptême administré au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, est la base fondamentale sur laquelle la foi est établie2. En le recevant, on naît à une nouvelle vie ; l’ancienne a complètement disparu et il n’en reste rien ; l’âme est absolument renouvelée. C’est là la différence qui existe entre le baptême et la pénitence, car, par cette dernière on obtient bien la rémission des péchés ; mais si les péchés commis après le baptême sont guéris, ils laissent cependant des cicatrices ; tandis que le baptême efface totalement les péchés commis avant qu’on le reçoive3.

Le baptême ne peut être administré validement, selon saint Athanase, par ceux qui ne professent pas la foi orthodoxe sur la Trinité. Le Sauveur a dit d’abord à ses apôtres ; *Allez, instruisez ;* et ensuite : *Baptisez,* etc., afin de faire comprendre que l’on doit avoir d’abord une foi exacte, et que l’on est initié au baptême avec la foi. Ainsi, les ariens, qui se servaient cependant de la formule évangélique, n’administraient pas un baptême valide, parce qu’ils avaient une doctrine fausse touchant le Père, dont ils ne faisaient pas un vrai père, et touchant le Fils, qu’ils regardaient comme une créature4. Il en était de même des manichéens, des Phrygiens ou montanistes, et des disciples de Paul de Samosate, lesquels cependant prononçaient les mots de la formule évangélique.

Saint Athanase posait ainsi cette règle générale touchant le baptême des hérétiques : que celui-là seul était valide qui était administré par ceux qui professaient la véritable foi touchant la Trinité.

On a pu remarquer ce que nous avons rapporté plus haut de la différence établie par saint Athanase entre le baptême et la pénitence. Il admettait donc que cette

—

1 S. Athan., Le Decret. Nic. Synod., § 30.

2 Ibid., Orat. 4, cont. arian., § 21.

3 Ibid., Epist. 4, ad. Serap., § 13.

4 Ibid., Orat. 2, cont. arian., § 42.

dernière remettait les péchés ; seulement, au lieu de donner à l’homme une nouvelle naissance, elle le guérissait seulement de ses maux spirituels, en lui en laissant les cicatrices.

Athanase croyait que dans l’Eucharistie c’était le vrai corps de Jésus-Christ qui était reçu, et il donnait les paroles de l’institution eucharistique comme une preuve contre certains hérétiques qui ne croyaient pas à la réalité du corps du Christ1.

L’Eucharistie, même depuis la conversion de Constantin, était célébrée d’une manière mystérieuse. On ne voulait pas, dit Athanase2, qu’elle fût pour les païens un sujet de risée, et pour les catéchumènes qui n’étaient pas encore suffisamment instruits, un sujet de scandale. Il est bien évident que ce secret n’aurait pas été nécessaire si l’Eglise n’eût pas cru à la présence réelle. Réduite à un signe, l’Eucharistie n’aurait excité ni là risée des païens, ni le scandale des catéchumènes. Aussi saint Athanase, en parlant de la coupe qui servait à la consécration, dit-il positivement qu’on y buvait le sang du Seigneur.

Le saint docteur ajoute que les mystères divins n’étaient célébrés que le dimanche. Telle était en effet l’ancienne coutume de l’Eglise d’Alexandrie. Les saints mystères étaient conservés dans l’église, et saint Athanase s’élève contre la profanation dont ils furent l’objet de la part des païens, qui les jetèrent à terre, lorsque le faux évêque Grégoire fit son entrée à Alexandrie3. On ignorait, au IVe siècle, ce système moderne d’après lequel le corps et le sang du Seigneur n’auraient été reçus que d’une manière purement idéale, et n’auraient existé de cette manière idéale, dans l’Eucharistie, qu’au moment de la communion.

Saint Athanase, en se justifiant d’avoir réuni le peuple dans une église qui n’était pas achevée, fournit des renseignements sur le zèle du peuple fidèle à assis

—

1 Ap. Theodoret., *Dialog.* 2.

2 S. Athan., *Apolog. cont. arian.,* § 11*.*

3 *Ibid.,* § 30.

ter aux offices religieux. L’ancienne église d’Alexandrie était fort petite. « Dans les synaxes (assemblées) du carême, dit-il1 ,1a foule était si grande, qu’un grand nombre d’enfants, de jeunes et de vieilles femmes, et même de jeunes gens, furent tellement serrés, qu’on fut obligé de les transporter chez eux. Grâce à Dieu, aucun ne mourut. Si la foule était si grande les jours qui précédaient la fête, combien l’aurait-elle été davantage le jour même de la fête ? » L’évêque Alexandre avait déjà été obligé de construire l’église de Théonas, qui passait alors pour très-grande, et y avait tenu les assemblées avant qu’elle fût terminée. Tandis qu’Athanase était à Trèves, et à Aquilée, il avait été témoin du même fait. L’église de Théonas étant devenue insuffisante, saint Athanase en faisait construire une sur de plus vastes proportions. Avant qu’elle fût terminée, il y réunit les fidèles pour la fête de Pâques. « Je demande à mes adversaires, dit-il, s’il était préférable de réunir les fidèles dans un désert plutôt que dans une maison de prière en construction ; où le peuple répondrait plus décemment et plus saintement : *Amen !* dans un désert ou dans un temple que l’on appelait déjà : la maison du Seigneur ; dans quel lieu les fidèles pouvaient *étendre les mains* pour prier, d’une manière plus convenable, en public et sous l’œil des païens, ou dans un lieu déjà sanctifié et que tous appelaient du nom du Seigneur2. »

Le mot *amen* proféré par les fidèles, dans les assemblées, était, selon saint Athanase, le signe de consentement qui faisait de la prière de tous une même prière. On voit, par ce qui précède, que les fidèles étendaient les mains pour prier pendant les offices.

Ces renseignements devaient être enregistrés par l’histoire.

Les ouvrages les plus importants de saint Athanase furent composés dans le désert, où il était obligé de chercher un refuge lorsque ses ennemis étaient triomphants.

—

1 S. Athan., Apol. ad Constant., §§ 15, 16.

2 Κυριάκον παντες ονορ, άςουσιν. V. la note 1 de la page 338 du tome II de notre Histoire de l’Hgtise.

Il y jouissait du respect et de la vénération des moines, qui, à l’exemple de leur patriarche Antoine, se déclarèrent pour l’orthodoxie et pour son généreux athlète. Dans ces écoles divines1, dans ces monastères habités par des hommes quine vivaient que pour Dieu, Athanase alliait les devoirs de sa charge pastorale à ceux de la vie monastique, et servait d’exemple aux moines les plus parfaits. Lorsque ses ennemis pénétrèrent jusque dans les solitudes pour le chercher et le mettre à mort, les moines refusaient de dire le moindre mot qui pût mettre sur la trace du grand évêque, et quand on les menaçait, il se contentaient de tendre le cou au glaive des bourreaux, persuadés qu’en souffrant pour Athanase, ils souffriraient pour Dieu lui-même. Cependant Athanase, pour ne pas les exposer aux violences des ariens, abandonna les pieuses solitudes et se retira plus avant dans le désert, et s’enferma dans une caverne où il pouvait à peine jouir de la lumière. Un fidèle venait chaque jour lui apporter les choses nécessaires à la vie et ses lettres.

C’est de la solitude qu’il écrivit sa Lettre aux évêques d’Ægypte et de Lybie ; son Apologie à Constantius ; ses quatre Discours contre les ariens ; l’Apologie de sa fuite ; l’Histoire de l’arianisme, écrite pour les moines ; son Livre des synodes de Rimini et de Seleucie ; ses Lettres à Sérapion.

Il est probable que ce fut aussi dans la solitude qu’il écrivit son livre *de la Virginité.* Athanase professait une haute estime pour le célibat chrétien, qu’il pratiquait lui- même avec la sévérité du moine le plus parfait, et il aimait à voir des moines accepter les fonctions épiscopales. Sa Lettre à Dracontios est un monument à consulter sur cette question. « Très-cher Dracontios, lui écrivit-il2, je ne sais que t’écrire ; dois-je te blâmer de refuser l’épiscopat, ou te reprocher de faire trop attention aux circonstances, ou de te cacher par crainte des Juifs ? De quelque

—

1 S. Gregor. Theol., Orat. 21, in Ladu. Athan, ; S. Athan., Apolog. de fuga ; Socrat., Hist. Eccl, lib. III, c. 8 ; Sozom., Hist. Eccl., lib. IV, c. 10 ; Ruff., Hist. Eccl., lib. I, c. 18.

2 S. Athan., Epist. ad Dracont., § 1.

manière que je considère la chose, tu n’es pas sans péché. Après avoir reçu la grâce, tu ne devais pas te cacher, et fournir ainsi à d’autres l’exemple de prendre la fuite, exemple que ta sagesse rend dangereux. Tu as causé du scandale à ceux qui ont appris ta fuite ; ce n’est pas ton acte en lui-même que l’on blâme, mais de ce que tu as agi ainsi dans des circonstances où l’Eglise avait besoin de toi. » Athanase fait remarquer au moine son ami, qu’ayant abandonné le siège auquel l’avaient élu les habitants des environs d’Alexandrie, plusieurs compétiteurs allaient se mettre sur les rangs et exciter des divisions parmi les fidèles. Les vertus de Dracontios étaient si généralement connues, que les païens de la localité avaient promis de se faire chrétiens dès qu’il serait évêque.

« Très-cher Dracontios, continue Athanase1, tu nous as causé beaucoup de peine et une vraie affliction, au lieu de la joie et de la consolation que nous attendions de toi. Nous comptions que tu serais pour nous une consolation, et voici que nous apprenons ta fuite. Tu dois savoir que, avant d’avoir été fait évêque, tu vivais pour toi ; mais que, devenu évêque, tu dois vivre pour ceux que tu es appelé à diriger. Avant d’avoir reçu la grâce de l’épiscopat, personne ne te connaissait ; mais dès que le peuple t’a élu, il t’attend, pour que tu le nourrisses de la doctrine des saintes Ecritures. Si, pendant qu’il a faim, tu ne songes qu’à te nourrir toi-même, quelle excuse donneras-tu à Jésus-Christ, qui verra ses brebis affamées ? Si tu n’avais pas reçu de denier, il ne t’en demanderait pas compte ; mais dès que tu l’as reçu et que tu l’enfouis, il t’adressera ce reproche : *Tu aurais dû le faire valoir, afin de me le rendre avec intérêts.* »

Saint Athanase considérait l’épiscopat comme une grâce divine, conférée par l’ordination à celui qui était élu par le peuple fidèle. Une fois investi de l’épiscopat, le pasteur se devait à son troupeau, et un de ses premiers devoirs était de l’instruire de la doctrine des saintes Ecritures, c’est-à-dire, de la doctrine révélée, dont il de

—

1 S. Athan., Epist. ad Dracont., § 2.

vait répandre et augmenter la connaissance parmi les fidèles confiés à ses soins.

Athanase continue1 : « Si tu as abandonné ton Eglise par crainte du danger, tu as montré peu de courage ; si c’est par un éloignement pour la direction d’une Eglise, et un certain mépris pour la charge épiscopale, tu méprises le Sauveur qui a constitué et l’Eglise et l’épiscopat. Je t’en prie, ne te laisse pas influencer par ceux qui t’inspireraient de telles pensées, bien indignes de Dracontios. Ce que le Seigneur a établi par ses apôtres est bon, et doit rester établi. »

Il est probable que les conseillers de Dracontios étaient des moines ses confrères, qui exaltaient la vie monastique comme seule digne d’un chrétien parfait, et plaçaient bien au-dessous d’elle l’épiscopat, dans lequel on ne devait s’occuper de sa propre perfection qu’en travaillant à celle des autres.

« Si tes conseillers ont raison, ajoute Athanase2, comment serais-tu chrétien aujourd’hui, puisqu’il n’y aurait pas eu d’évêques ? Et si ceux qui devaient l’être dans la suite avaient des sentiments analogues à ceux qu’ils professent, comment les Eglises subsisteraient- elles ? Tes conseillers croient-ils que tu n’as rien reçu, puisqu’ils en font si peu de cas ? Ils déraisonnent évidemment ; il ne reste plus qu’à dédaigner la grâce du baptême, puisqu’il en est qui ne l’estiment point. Tu as véritablement reçu quelque chose, très-cher Dracontios, ne t’y trompe pas, et ne permets pas à tes conseillers de te faire illusion sur ce point. »

Aux yeux d’Athanase, les effets de l’ordination étaient analogues à ceux du baptême ; l’ordination était un Mystère ou sacrement d’institution divine, et conférait une grâce spéciale. L’épiscopat était tellement nécessaire, que, sans lui, l’Eglise ne pouvait exister. Athanase comprenait les anciens monuments ecclésiastiques comme nous les avons compris nous-même. C’est avec rai-

—

1 S. Athan., Epist, ad Dracont., § 3.

2 Ibid., § 4

son que nous y avons aperçu l’Eglise constituée sur l’épiscopat, et l’Eglise entière des premiers siècles professait la même doctrine, puisque, au IVe siècle, Athanase l’enseignait, non pas comme une opinion qui lui fût personnelle, mais comme une antique doctrine, sur laquelle on n’élevait aucune contestation.

« Ce que tu as reçu, dit-il à Dracontios, vient de Dieu. N’as-tu pas entendu l’apôtre dire : *Ne néglige pas la grâce- gui est en toi.* Il faut régler notre vie sur le type des saints et des Pères, et les imiter. Tu n’ignores pas que si nous ne les suivons pas, nous sommes séparés de leur communion. Or, qui te conseille-t-on d’imiter ? Ce n’est certes pas l’apôtre Paul, qui, pour accomplir son ministère, s’en alla prêcher jusqu’aux confins de l’Illyrie ; osa aller à Rome et s’avancer jusqu’en Espagne, et qui s’applaudissait d’avoir ainsi dignement travaillé et mérité la couronne. Est-ce celui-là que tu imites, ou bien ceux qui ne lui ressemblent pas ? Tout mon désir est que, toi et moi, nous soyons imitateurs des saints. »

Dracontios avait refusé l’ordination, et avait déclaré que, s’il était fait évêque malgré lui, il s’enfuirait1. Athanase ne trouve pas en cela une excuse de sa fuite. C’est Dieu, dit-il, qui t’a confié le ministère ; tu ne peux refuser de l’exercer. Le Seigneur sait à qui il confie ses Eglises2 ; tu as été choisi, tu dois travailler avec nous et ne pas laisser inutile le denier que tu as reçu. Ne tarde pas d’obéir à Celui qui fa confié le ministère3, et viens à nous qui t’aimons et qui ne t’offrons que la doctrine des Ecritures pour te persuader. Viens célébrer la sainte liturgie dans les églises, et faire mémoire de nous dans tes prières. Tu n’es pas le seul moine qui ait été choisi pour l’ordination, et tu en as de nombreux exemples, même dans l’ancienne loi. N’écoute pas les moines qui voudraient te faire croire que le ministère est inférieur à la vie monastique4. Paul n’a-t-il pas reçu la couronne

—

1 S. Athan., Epist. ad Dracont., § 5.

2 Ibid., § 6.

3 Ibid., § 7.

4 Ibid., § 8.

lorsqu’il prêchait ? Quand Pierre a-t-il confessé la foi, sinon lorsqu’il prêchait l’Evangile et qu’il était pêcheur d’hommes ? Dans quel but le Sauveur a-t-il choisi ses disciples, sinon pour les envoyer évangéliser ?

En présence de tels exemples, n’écoute pas, cher Dracontios, ceux qui te disent que l’épiscopat est une occasion de péchés1. Il te sera permis d’y souffrir de la faim et de la soif, comme Paul ; de te priver de vin, comme Timothée ; de jeûner fréquemment, comme Paul, et, en même temps, de rassasier les autres par ton enseignement. Il y a des évêques qui sont de vrais moines, et des moines qui ne remplissent pas les obligations de leur état2.

Athanase termine sa lettre en exhortant Dracontios à venir dans son Eglise pour la grande fête de Pâques. Les moines, pour cette fête, invitaient des prêtres à se rendre au désert parmi eux pour la célébrer ; ils ne peuvent donc trouver mauvais qu’une Eglise réclame l’évêque qu’elle a élu3. Il l’exhorte à venir célébrer la liturgie pour son peuple, et à faire mémoire de lui.

Cette lettre est très-remarquable. Il faut noter qu’Athanase était le premier évêque d’Ægypte et de Lybie et exerçait une juridiction supérieure sur tous les évêques de ces régions. Cette ancienne coutume avait été consacrée par le concile de Nicée. C’est pour cela qu’il répète par deux fois que Dracontios fera mémoire de lui à la liturgie. L’usage de prier pour le principal évêque de la contrée était établi dès le IVe siècle. La lettre d’Athanase nous fait connaître une grave erreur qui tendait â se répandre parmi les moines, et qui consistait à rabaisser les fonctions sacrées du ministère au-dessous des pratiques de la vie cœnobitique. Enfin, de cette lettre ressort la doctrine orthodoxe sur l’origine divine, la nature et les devoirs de l’épiscopat. A ces divers points de vue, la Lettre à Dracontios est d’une très-grande importance pour l’histoire.

—

1 S. Athan., Episl. ad Dracont., § 9.

2 Nous avons cité précédemment ce passage.

3 Ibid., § 10.

Il nous l'este à faire connaître les lettres que saint Athanase écrivait chaque année pour annoncer la fête de Pâques1.

Nous avons remarqué précédemment que l’usage s’était établi d’accepter de l’Eglise d’Alexandrie, où l’on s’était distingué par des travaux très-savants sur le comput et la chronologie, l’indication de la fête de Pâques. Rome recevait cette indication comme les autres Eglises, et l’adressait à toutes les Eglises d’Occident. Les évêques d’Alexandrie annonçaient la fête avec une grande solennité à toutes les Eglises d’Ægypte et de Lybie qui reconnaissaient leur primauté, et joignaient à l’indication de la fête une instruction sur les mystères chrétiens. On possède une partie des lettres par lesquelles saint Athanase annonçait la Pâque chaque année2. L’histoire peut y recueillir plusieurs renseignements très-intéressants.

Dans la première, Athanase exhorte les fidèles à célébrer la grande fête du christianisme, et fait retentir les trompettes de la Nouvelle Alliance qui figuraient les trompettes de l’ancienne loi, par lesquelles on convoquait le peuple d’Israël à la célébration de ses fêtes. Mais avant la joie de la Pâque, il y avait le deuil de la pénitence, c’est-à-dire le jeûne, comme dans l’ancienne alliance.

« Vous voyez, mes frères, dit-il3, combien le jeûne a de valeur, et comment la Loi nous y oblige. Elle veut que nous jeûnions, non-seulement pour le corps, mais pour l’âme. L’âme fait pénitence lorsqu’elle s’éloigne des mauvaises doctrines, et se nourrit de vertus. Les vertus et les vices sont comme des aliments dont l’âme peut user à son gré. Si elle choisit la vertu, elle se nourrit de justice, de chasteté, de force. Si elle se tourne vers les choses de l’ordre inférieur, elle ne peut se nourrir que de péché. De même que Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ

—

1 S. Athan., Epist. festal.

2 Nous avons déjà remarqué plus haut que la découverte de ces lettres appartient à Curton. Le cardinal Mai les a insérées dans sa Nouvelle Bibliothèque des rires, avec une traduction latine faite sur le syriaque découvert et édité par Curton.

3 Epist. festal. 1, § 5.

est une nourriture céleste et l’aliment des saints, selon cette parole : *Si vous ne mangez pas ma chair, et si vous ne buvez pas mon sang*, ainsi le démon est la nourriture des pécheurs et de tous ceux qui font des œuvres de ténèbres...

« Mes bien-aimés1, donnons à nos âmes la nourriture divine, en pratiquant le jeûne du corps ; et nous pourrons aussi célébrer dignement notre grande et salutaire solennité. »

Après un rapprochement fort éloquent entre l’immolation figurative et transitoire de l’agneau judaïque, et l’immolation réelle du véritable agneau Jésus-Christ, Athanase exhorte les fidèles à célébrer la Pâque véritable en se dépouillant du vieil homme pour vivre en hommes régénérés, puis il indique le commencement du jeûne pour le 5e jour du mois Pharmouth et la fin, pour le 10e jour du même mois. Le lendemain, 11e jour était la Pâque ; c’est-à-dire, selon le comput latin, le 8 des Ides d’avril. Ainsi Athanase n’indiquait que le grand jeûne, c’est-à-dire, le jeûne de la grande semaine ou semaine sainte, pendant lequel les fidèles observaient une abstinence presque complète2. Il annonce en même temps que, sept semaines après là Pâque, aura lieu la fête de la Pentecôte3.

Il termine en priant les fidèles de se souvenir des pauvres et des voyageurs4. C’était toujours par la charité fraternelle que les chrétiens se montraient dignes de leur vocation.

Dans la seconde Lettre paschale, Athanase, après avoir parlé de l’amour du Sauveur pour les hommes, prévient les fidèles contre des hypocrites qui voulaient les tromper en leur enseignant de fausses doctrines. Il avait en vue évidemment Arius et ses partisans qui affectaient des airs de piété et qui, au fond, n’étaient que des loups couverts de peaux de brebis, ou des sépul-

—

1 Epist. festal. § 7.

2 Dans d’autres lettres, il indique le commencement du carême ; puis la grande semaine, Pâque et la Pentecôte.

3 Ibid. § 10.

4 Ibid. § 11.

cres blanchis. « Ils inventent, dit-il1*,* des hérésies, parce que, ayant lu les saints Livres, ils ne les interprètent pas selon la tradition des saints, mais dans un sens tout humain. Il n’y a, ajoute-t-il, aucune relation entre les paroles des saints et les fantaisies des novateurs. Ce que chaque saint a reçu, il l’a transmis sans y rien changer, à cause du caractère permanent et certain de la doctrine céleste. Nous devons être disciples à l’égard des saints, et ils sont nos maîtres, parce que c’est à eux que la vérité a été confiée, et qu’ils nous ont fait connaître les faits divins dont ils ont été témoins. »

Dans la troisième lettre, saint Athanase expose de quelle manière les fidèles célébraient la Pâque. « Le cinq du mois Phamenoth, dit-il2, sera le commencement du carême ; lorsque nous nous serons purifiés pendant ces jours et bien préparés, nous commencerons la sainte semaine de la grande Pâque le 10e jour de Pharmouth. Pendant ce temps, mes frères, nous devons nous appliquer à de continuelles prières, aux jeûnes et aux veilles, afin que nous puissions teindre nos portes du sang précieux et éviter l’ange exterminateur. Nous terminerons le jeûne le quinzième jour de Pharmouth, et le soir du samedi, lorsque nous entendrons les anges dire : *Pourquoi cherchez-vous un vivant parmi les morts ? il est ressuscité ;* aussitôt le grand jour du Seigneur commencera pour nous, le seize de Pharmouth, où Notre-Seigneur nous a donné la paix avec notre prochain. »

Ces dernières paroles sont une allusion au baiser fraternel que les frères se donnaient avant la sainte Liturgie, en signe de réconciliation et d’oubli de toute dissension.

Ce passage de saint Athanase prouve que l’on célébrait la Pâque au IVe siècle, dans l’Eglise d’Alexandrie, comme on la célèbre encore aujourd’hui dans les Eglises orientales et particulièrement dans les Eglises orthodoxes.

La quatrième des Lettres paschales fut écrite au

—

1 S. Athan., Epist. festal. 2, §§ 6, 7.

2 Epist. festal., 5, § 6.

moment où Athanase, appelé par Constantin, un peu avant le conciliabule de Tyr (332), ne pouvait que difficilement correspondre avec son Eglise. « Mes bien-aimés, dit-il1, je suis en retard pour vous écrire, mais vous me pardonnerez, à cause de mon éloignement et de la maladie qui m’a affligé. A ces deux obstacles il faut joindre la rigueur de l’hiver ; mais quoique malade et exilé si loin, je n’ai point oublié que je devais vous annoncer la fête de Pâques ; fidèle à cet usage, je m’acquitte de mon devoir. »

Il encourage les fidèles à célébrer avec joie la fête de Pâques, malgré les persécutions dont il était l’objet. Il oppose à la Pâque judaïque, qui ne pouvait être célébrée qu’à Jérusalem, la Pâque chrétienne qui devait être célébrée partout. « C’est pour cela, dit-il,2 que les apôtres demandent au Maître ; *Où veux-tu que nous préparions la Pâque ?* Notre Sauveur, passant aussi du figuratif à la réalité, leur promit de leur donner, au lieu de la chair d’un agneau, sa propre chair : *Prenez, mangez et buvez, ceci est mon corps et mon sang.* »

Dans la cinquième Lettre3, nous remarquons principalement ce passage : « Tournons notre esprit vers les choses futures, et prions afin que nous ne mangions pas la Pâque indignement, et qu’elle ne devienne pas pour nous un danger. La Pâque sera une nourriture céleste pour ceux qui célébreront la fête avec un cœur pur ; elle sera un péril et une honte pour les impurs et pour ceux qui la mépriseront. En effet, il est écrit : *Celui qui mange et boit indignement*, *sera coupable de la mort du Seigneur.* Ne venons donc pas sans préparation célébrer les rites de la fête ; mais, afin que nous puissions approcher dignement de l’Agneau divin, et toucher aux célestes aliments, purifions nos mains, lavons notre corps4*,* et nettoyons notre conscience de tout péché. Ne

—

1 Epist. festal., 4, § 1.

2 Ibid., § 4.

3 Epist. festal., §5.

Ces purifications extérieures sont encore en usage dans les Eglises orientales orthodoxes.

nous laissons aller à aucun excès, afin que nous puissions être participants du Verbe. »

La dixième lettre (338) fut envoyée des confins de la terre1*,* c’est-à-dire, de Trêves où le saint évêque avait été exilé. Il était là aux confins de l’empire romain et à l’extrémité du monde, par rapport à Alexandrie. Il en prend occasion pour exposer cette belle doctrine de la communion des saint2 : « Après avoir confié toutes mes affaires à Dieu, je me suis occupé de célébrer la Pâque avec vous ; car je ne pense pas être éloigné de vous. Quoique l’espace nous sépare, le Seigneur qui nous a donné nos fêtes, ou plutôt qui est lui-même notre fête, et qui nous a donné le Saint-Esprit, nous réunit tous spirituellement par la concorde et le lien de la paix. Lorsque nous avons les mêmes sentiments et que nous adressons les mêmes prières, aucun espace ne nous sépare, mais le Seigneur nous rassemble et nous unit ; car dans le lieu où deux ou trois sont unis en son nom, il se trouve lui-même au milieu d’eux, comme il l’a promis. Il est donc très-certain pour eux qu’en quelque lieu qu’ils se rassemblent, le Seigneur est au milieu d’eux pour recevoir leur prière, comme S’ils étaient en un même lieu, et pour les exaucer lorsqu’ils disent à haute voix : Amen ! »

Athanase exilé console les fidèles en leur rappelant que Jésus-Christ a beaucoup plus souffert. Le courage chrétien ne pouvait s’exprimer avec une foi plus énergique. « O bien-aimés, dit-il3, mes chers amis, si l’on passe des angoisses à la consolation, de la peine au repos, de la maladie à la santé, de la mort à l’immortalité, il ne faut pas nous attrister des maux qui peuvent nous arriver en cette vie. Ne nous étonnons pas que le monde fasse opposition au Christ ; nous devons trouver là un motif de plus de nous efforcer de plaire à Dieu. Comment pratiquer la patience, si l’on n’avait pas à supporter des contradictions et des peines ? Comment con-

—

1 S. Athan., *Epist festal.* 10, § 1.

2 *Ibid..,* § 2.

3 *Ibid.,* § 7.

naîtrait-on la force de quelqu’un s’il n’avait à subir un assaut ? Comment reconnaîtrait-on la magnanimité, si l’injure et l’offense ne lui fournissaient l’occasion de se montrer ? Qui saurait ce que c’est que la patience, si l’iniquité des antechrists ne la faisait exercer ? Pour tout dire en un mot : qui verrait la vertu, si le mal n'était là tout près d’elle ? Notre Maître et Sauveur Jésus-Christ, à souffert des maux bien plus grands, pour montrer aux hommes sa patience ; lorsqu’il était frappé, il supportait les coups sans se plaindre ; aux injures, il ne répondait pas par l’injure ; dans ses souffrances, il ne montrait aucune irritation ; il offrait son dos aux verges, ses joues aux soufflets, sa figure aux crachats ; enfin il fut conduit volontairement à la mort, afin que cette mort fût pour nous un exemple de toutes les vertus et la voie vers l’immortalité.

« Si chacun de nous se conforme à ces exemples sans aucun doute nous écraserons les serpents, les vipères, toutes les forces de l’ennemi. »

Saint Athanase se montre tout entier dans ces lignes, avec son courage indomptable et sa foi robuste. Il prévient ensuite les fidèles contre tous les sectaires qui attaquaient le Sauveur, soit dans sa divinité, soit dans son humanité, au lieu de se prosterner à ses pieds et de lui rendre grâces des bienfaits de son incarnation et de la rédemption.

La treizième lettre paschale fut écrite de Rome (341). Athanase y exhorte ses fidèles à la patience et il les assure que les persécutions dont il est victime ne peuvent l’effrayer ; car, dit-il, c’est en souffrant que le Christ nous a sauvé, et il nous a réservé le même sort2. Il s’élève fortement contre les Eusébiens qui le poursuivaient de leurs intrigues, et qui, par leurs violences, faisaient des lâches ou des apostats.

Dans la lettre dix-neuvième3, il se réjouit de son retour dans son Eglise (347), et avertit les dissidents que le

—

1 Epist. festal. 10, § 8.

2 S. Athan., Epist festal. 13, § 6.

3 Epist. festal., 19, § 1.

sacrifice qu’ils pourraient offrir à Dieu est de nul effet ; car Dieu n’a pas besoin des fêtes et ne tient compte que des âmes pures et amies de la vérité. Il s’élève avec énergie contre les Ariens qui abusaient des Ecritures pour appuyer leurs erreurs et qui cachaient leurs vices sous les apparences du zèle religieux1 : il convoque tous les chrétiens à renoncer à leurs divisions et à venir manger la Pâque dans la même maison, avec esprit de pénitence et après s’être confessés2*.*

Saint Athanase, comme premier évêque d’Ægypte et de Lybie, joignit à cette lettre la liste des évêques orthodoxes dont les fidèles pouvaient accepter les lettres pastorales. Déjà dans une lettre à Sérapion de Tmuis, jointe à la douzième lettre paschale, il en avait donné la liste afin que les fidèles ne fussent pas exposés à prendre des évêques hérétiques pour des orthodoxes.

Les lettres paschales ne nous sont parvenues, pour la plupart, qu’en extraits. C’est de la lettre trente-neuvième que nous avons tiré le canon des Ecritures du Nouveau Testament.

Nous ne trouvons, dans les autres fragments, que des pensées pieuses analogues à celles que l’on trouve dans les lettres complètes et qui ne fournissent pas de renseignements à l’histoire. Nous reviendrons sur les dernières années du saint évêque d’Alexandrie. Après avoir étudié ses ouvrages, nous ne pouvons que répéter ces éloges que lui décerna un juge bien compétent, le grand évêque de Constantinople, Photius3 : « Dans ses discours, Athanase possède un style clair, serré, simple ; mais il est en même temps si fin, si profond, si pressant dans sa logique, et il possède ces qualités à un tel degré qu’il faut dire tout simplement qu’il est admirable. Dans sa logique il n’y a ni ces subtilités ni ces enfantillages auxquels ont recours les jeunes gens et les hommes peu cultivés ; mais elle brille par Une magnifique philosophie. Pour démontrer les sujets qu’il traite, il a tout un arsenal

—

1Epist. festal, 10, § 6.

2 Ibid·., § 8.

3 Phot., Epist. ad Taras.

scripturaire, comme on peut le voir dans ses ouvrages *contre les Hellènes,* de l'*Incarnation du Verbe ;* et dans ses livres contre Arius, qui triomphent de toute hérésie, et surtout de l’hérésie arienne. Si l'on disait que Grégoire le Théologien et le divin Basile ont tiré de cette source les fleuves purs et limpides qu’ils ont répandus contre l’erreur, on ne serait pas loin, ce me semble, de la vraisemblance. Ses commentaires sur l’Ecriture, ses traités contre Apollinaire et ses lettres sont remplis de beautés. »

Passons d’Alexandrie à Jérusalem, où nous trouvons un autre grand évêque, Cyrille, dont les ouvrages forment un des plus beaux monuments théologiques du IVe siècle. Sa vie ne fut qu’une lutte contre les Ariens, à la tête desquels était Acacius de Cæsarée en Palestine. Cet évêque se prétendait supérieur à celui de Jérusalem, parce que Cæsarée était la capitale de la Palestine. Mais le trône de Jérusalem était regardé comme acéphale, malgré le peu d’importance civile de la ville à cause des mystères chrétiens qui s’y étaient accomplis et des grands souvenirs attachés à ses ruines. Ce fut bien en vain qu’Acacius et ses adeptes déposèrent par trois fois Cyrille de son siège. Il y fut rétabli par les évêques orthodoxes, et on le considéra, pendant toute sa vie, comme le légitime évêque de la ville sainte. Il y était né (vers 315), y avait embrassé la vie monastique et avait été fait diacre par le saint évêque Macarius. Maximus l’avait fait prêtre et l’avait chargé de l’enseignement des catéchumènes et des néophytes. Les instructions qu’il leur adressa forment un des ouvrages les plus précieux du IVe siècle, soit par l’exposition que le saint auteur y fait des dogmes chrétiens, soit par les renseignements que l’on y trouve sur les usages de l’Eglise primitive.

Les instructions aux catéchumènes sont au nombre de dix-huit ; celles aux néophytes ou nouveaux baptisés sont au nombre de cinq et sont distinguées des autres par leur titre de *Mystagogiques,* c’est-à-dire, *initiatrices aux secrets* ou Mystères que les fidèles seuls devaient connaître1*.*

—

1 S. Cyrill., Hierosol. o*p.,* édit. Bened.

Les dix-huit premières sont l’explication du symbole que l’Eglise de Jérusalem avait reçu des apôtres et qu’elle avait toujours conservé. C’est le plus ancien que l’on connaisse ; il est à peu près identique, même quant aux expressions, à celui auquel les conciles de Nicée et de Constantinople, au IVe siècle, donnèrent le caractère d’œcuménicité1.

Les catéchèses sont précédées d’un discours préliminaire adressé à ceux qui devaient être éclairés, c’est-à-dire, aux catéchumènes. Ceux-ci venaient écouter les instructions en portant à la main des cierges allumés, symbole de la lumière spirituelle qu’ils venaient demander à l’Eglise2. Cyrille les avertit qu’ils doivent venir avec de bonnes dispositions, s’ils veulent que le baptême leur soit utile. « Simon le Magicien, leur dit-il3, fut baptisé, mais ne fut pas doué de lumière4. L’eau lava son corps, mais n’illumina pas son cœur par l’Esprit. Son corps fut plongé et retiré de l’eau ; mais son âme ne fut pas ensevelie dans le Christ et ne ressuscita pas avec lui. »

Tel était le mystère signifié par l’immersion dans le baptême et par la sortie de l’eau. Ce mystère disparaît dès que le baptême n’est pas administré par immersion.

Parmi les catéchumènes qui venaient écouter l’enseignement chrétien, on en rencontrait qui n’étaient mûs

—

1 Voici ce symbole tiré textuellement de saint Cyrille :

« Nous croyons en un Dieu, Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, de toutes les choses visibles et invisibles ;

« Et en un Maître, Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, qui a été engendré du Père, Dieu vrai avant tous les siècles ; par lequel toutes choses ont été faites ;

« Qui est advenu en chair, et s’est incarné de la vierge par le Saint-Esprit ; qui a été crucifié et aété enseveli ; qui est ressuscité le troisième jour ; est monté aux cieux et est assis à la droite du Père ; et qui viendra avec gloire juger les vivants et les morts ; et dont le règne n’aura pas de fin ;

« Et en un Saint-Esprit, Paraclet, qui a parlé par les prophètes ;

« Et en un baptême de pénitence pour la rémission des péchés ;

« Et en une sainte Eglise catholique ;

« Et à la vie éternelle. »

2 S. Cyrill., *Procatech.,* § 1. Les catéchumènes étaient appelés φωτιζόμενοι, en latin : *illuminandi.*

3 *Ibid.,* § 2.

4 Οΰκέφωτίσθη, en latin : *non illuminatus est.* On appelait *illumination* la grâce communiquée dans le baptême.

que par un sentiment de curiosité et qui se disaient1 : « Allons voir ce que font les fidèles ; quand je serai entré parmi eux, je verrai ce qui se passe dans leurs assemblées. » Les Eglises chrétiennes n’étaient pas publiques ; l’entrée n’en était ouverte qu’aux fidèles ou aux catéchumènes pour la partie de là liturgie appelée *Liturgie des catéchumènes* et qui se terminait après la lecture de l’Evangile.

Les ministres du Christ laissaient libre l’entrée au catéchuménat2. Ceux qui étaient admis donnaient leur nom ; ils étaient introduits dans l’église où ils pouvaient voir les fidèles, entendre les lectures de la sainte Ecriture, s’inspirer de respect pour le lieu sacré. Après avoir reçu les instructions, ils faisaient pénitence pendant quarante jours. Ils se revêtaient ainsi de l’habit nuptial sans lequel ils auraient pu être chassés de la salle du festin, selon la parabole évangélique. S’ils viennent sans être revêtus de cet habit, c’est-à-dire, de bonnes dispositions, leur corps pourra entrer dans l’eau, dit Cyrille, mais l’esprit ne viendra pas dans leur âme.

Mais le baptême qui ne produisait pas ses effets surnaturels n’en était pas moins valide. Il n’est pas permis, dit Cyrille3, de recevoir le baptême deux ou trois fois ; car *il n'y a qu’un Maître, une foi et un baptême.* Il n’y a que les hérétiques qui soient rebaptisés, parce que leur premier baptême était nul.

Pendant que les catéchumènes suivaient les instructiones, ils étaient soumis à divers exorcismes et insufflations4 dont le but était de les purifier et de les préparer à la purification complète du baptême. On leur couvrait la tête d’un voile pour signifier que leurs pensées ne devaient se porter que sur les choses spirituelles. Dans l’enseignement on leur fournissait les armes5 à l’aide desquelles ils pouvaient se défendre contre les hérétiques, les juifs, les samaritains et les païens ; on leur apprenait « de quelle

—

1 Procatech., § 3.

2 Ibid., § 4.

3 Ibid § 7.

4 Ibid., § 9.

5 Ibid., S 10.

manière ils pourraient transpercer l’Hellène, et combattre contre l’hérétique, le juif et le samaritain ; » mais ils devaient garder pour eux ce qu’on leur enseignait, et n’accepter que la doctrine qui leur était officiellement donnée1.

« Dès que vous êtes inscrites, disait Cyrille à ses catéchumènes2, vous êtes les fils et les filles d’une même mère. Si vous êtes arrivés avant l’heure des exorcismes, tenez entre vous des discours pieux ; et si quelqu’un d’entre vous est absent, allez le chercher. Ne vous occupez pas de choses mutiles, de ce qui se passe à la ville ou au village, de ce que font l’empereur, l’évêque ou le prêtre. »

Lorsque l’exorcisme aura lieu3, les hommes y viendront ensemble ; puis les femmes. Pendant que les uns seront exorcisés, les autres devront faire de pieuses lectures. Mais les femmes les feront à voix basse, car il leur est défendu d’élever la voix dans l’église. Hommes et femmes, vous êtes assemblés dans une même Eglise ; mais l’ordre et la décence demandent que vous y soyez séparés.

Le saint docteur expose ainsi les effets du baptême4 :

« C’est assurément une grande chose que le baptême : c’est le rachat des esclaves, la rémission des péchés, la mort du péché, la régénération de l’âme, un vêtement lumineux, un sceau indissoluble, un char pour aller au ciel, le moyen d’arriver au royaume, aux délices du paradis, un acte d’adoption. » Puis il termine son instruction préparatoire en expliquant les dispositions intérieures avec lesquelles le catéchumène devait écouter l’enseignement de la religion.

Ce premier discours contient, comme on voit, des renseignements fort utiles sur la manière dont on préparait les catéchumènes à la réception du baptême.

Dans les deux premières catéchèses, saint Cyrille traite le même sujet que dans son instruction prépara

—

1 *Procatech.,* §§11 et 12.

2 *Ibid.,* § 13.

3 *Ibid.,* § 14.

4 *Ibid.,* § 16.

toire. Il y explique ces paroles du symbole de l’Eglise de Jérusalem : « Je crois aussi en un baptême de pénitence.»

Nous remarquons surtout, dans ces catéchèses, que les catéchumènes devaient confesser leurs péchés1 pour se dépouiller du vieil homme et se revêtir du nouveau. S’ils recevaient le baptême avec l’attachement au péché leur corps pouvait être lavé dans le bain du baptême mais leur âme ne participait pas à la grâce de la régénération. Le Christ ne les trouvait pas aptes à faire partie de son armée. En recevant le baptême, le catéchumène changeait ce nom contre celui de *fidèle*2.

Au début des instructions qui avaient lieu pendant les quarante jours du carême, c’était, dit saint Cyrille3, « le temps de la confession. Confesse donc ce que tu as commis, soit en parole, soit en action ; soit pendant la nuit, soit pendant le jour. Confesse-toi en temps opportun, et au jour de salut... Montre ensuite plus d’énergie dans la pratique de la vertu. Nettoie ton âme pour qu’elle puisse recevoir une grâce plus abondante. »

Dans sa seconde catéchèse saint Cyrille continue l’explication du symbole : *Je crois en un baptême de pénitence, pour la rémission des péchés.* Ces derniers mots font le sujet du deuxième discours. Le saint docteur explique ce que c’est que le péché et de quelle manière on peut en obtenir la rémission. Cette rémission s’obtient par la pénitence, et, parmi les actes de pénitence, il mentionne la confession.

Le péché est un acte qui nous est personnel ; le démon principalement nous y excite4 ; mais Dieu nous le pardonne, dans sa bonté, quelque grave qu’il soit. L’Ecriture sainte offre de nombreux exemples de pécheurs auxquels Dieu a pardonné, depuis Adam jusqu’à saint Pierre. Jésus priant pour nous, Dieu nous pardonne comme il a

—

1 Cyrill. *Catech.* 1, § 2. Le changement du vieil homme en homme nouveau se faisait, selon Saint Cyrille : διά της έςομολογήσεως, *per confessionem.*

2 C’est-à-dire *croyant* πιυτός. On appelait aussi le fidèle, *éclairé* ou *illuminé.*

3 *Ibid.,* § 5.

4 Saint Cyrill., *Catech.* II., §§ 1 ad 10.

pardonné aux anges eux-mêmes, par le seul qui soit sans péché1.

Saint Cyrille prouve, par l’exemple de David confessant son péché, l’importance de la confession pour obtenir le pardon de Dieu2. Il établit, dans le reste de son discours, par des exemples tirés de l’Ecriture, que l’on doit avoir confiance en Dieu, malgré le nombre et la gravité dés fautes que l’on a commises. Dieu les pardonnera dès que l’on revient à lui avec un cœur contrit. Il faut citer textuellement ce qu’il dit de saint Pierre : « Pierre, le plus élevé et le président des apôtres renia son maître trois fois à la voix d’une simple servante. Mais, touché de repentir, il pleura amèrement. Ses pleurs étaient l’expression du repentir qui était dans son âme ; et, à cause de cela, non-seulement il obtint le pardon de son reniement, mais il conserva la dignité apostolique3. »

En donnant à saint Pierre les titres de *plus élevé* et de *président*, saint Cyrille n’accorde pas à saint Pierre d’autorité exceptionnelle et ne lui reconnaît que la *dignité apostolique.* Le péché la lui fit perdre ; mais son repentir le fit, réintégrer dans le corps apostolique, ce qui eut lieu lorsque Jésus-Christ lui demanda une triple déclaration d’amour pour effacer son triple reniement, l’appela de nouveau à sa suite, et lui confia, comme aux autres apôtres, le soin de son troupeau.

Dans sa troisième catéchèse, saint Cyrille explique le baptême en lui-même, sa nécessité, ses rites, ses effets.

—

1 ΕΤς μόνος άναμαρτητος (§ 10). Telle Otait la doctrine de l’Eglise primitive, opposée à celle qui a été proclamée de nos jours par l’Eglise romaine sur la vierge Marie qu’elle dit même conçue sans le péché originel et exempte de tout péché actuel. Ce prétendu dogme défini en 1854 est opposé à renseignement primitif formulé par saint Cyrille de Jérusalem et les autres pères de l’Eglise.

2 *Ibid.,* §§ 12, 15.

3 Πέτροσ ό κορυφαιότατος καί πρωτοστάτης των αποστόλων... τό άποστολικόν. αξίωμα εσχεν άναφαίρετον.

Pour saint Cyrille, saint Pierre, quoique le premier des apôtres, n'avait que la dignité apostolique. Les évêques de Rome, qui se prétendent successeurs de saint Pierre, non-seulement comme évêques de Rome, mais comme *premiers évêques* de l’Eglise, cherchent à abuser des mots *plus élevé* ou *président,* pour attribuer à saint Pierre, et par suite à eux-mêmes, une dignité supérieure et exceptionnelle. Mais cette erreur est opposée à l’enseignement des pères, comme nous l’avons vu déjà et le verrons encore par la suite.

Parmi les rites nous remarquons la mention des habits blancs que revêtaient les nouveaux baptisés ; la bénédiction de l’eau au nom du Saint-Esprit, du Christ et du Père1 ; le symbolisme de la sépulture et de la résurrection figurés par la descente dans le baptistère et par la sortie de l’eau, après l’invocation qui a conféré la grâce2.

Le baptême est tellement nécessaire que les martyrs seuls peuvent être sauvés sans l’avoir reçu3. Il n’est aucun péché qu’il n’efface dans les âmes bien disposées4.

La quatrième catéchèse de saint Cyrille est une exposition générale de la doctrine dogmatique et morale de l’Eglise chrétienne. On y trouve des renseignements du plus haut intérêt.

On doit, dit-il5, veiller soigneusement à ne pas prendre une fausse doctrine pour la vérité. « Il y a beaucoup de loups qui tournent autour de nous, couverts de peaux de brebis. Sous leur toison, ils ont des griffes et des dents ; mais ils se couvrent de cette toison pour se donner de douces apparences, pour tromper les simples et leur faire une morsure empoisonnée. Veillons donc soigneusement à ne pas manger de l’ivraie pour du froment, à ne pas prendre un loup pour une brebis, et le démon pour un ange bienfaisant.

« La religion consiste en deux Choses : des dogmes pieux et de bonnes actions6. La doctrine ne peut être agréée de Dieu si elle n’est pas accompagnée de bonnes œuvres, et Dieu n’accepte pas les œuvres séparées de la bonne doctrine. A quoi sert d’avoir sur Dieu une bonne doctrine, si en même temps on commet des péchés hon-

—

1 Saint Cyrille, Catech. III, § 3.

2 Ibid., §12.

3 Ibid., § 10. Nous remarquons que saint Cyrille expose souvent la doctrine du Christ fils unique de Dieu. Dans la troisième catéchèse (§ 14), il dit que le Père a appelé le Christ son fils, dans le sens strict du mot, car il est le Verbe éternel et fils de Dieu par nature ; le baptisé n’est pas ainsi fils de Dieu, mais il l’est par adoption. On ne pouvait exposer plus clairement la doctrine de la consubstantialité.

4 Ibid., § 15.

5 S. Cyrill., Catech., IV, § 1.

6 Ibid., §2.

teux ? D’un autre côté, quelle utilité y a-t-il à se conduire avec modestie et à proférer des blasphèmes impies ? »

Les Hellènes séduisent les hommes par leurs beaux discours ; les juifs par leurs interprétations erronées des saintes Ecritures, les hérétiques par leur éloquence séduisante. C’est pourquoi, on a formulé une doctrine de foi que l’on a accompagnée d’explications.

Saint Cyrille fait ici allusion au symbole de l’Eglise de Jérusalem dont il allait donner l’explication à ses auditeurs.

Les questions doctrinales que saint Cyrille considère comme nécessaires et fondamentales sont au nombre de onze :

1° Dieu. C’est un principe unique et éternel ; créateur du monde visible et du monde invisible, Père d’un fils unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ, par lequel il fit les choses visibles et les choses invisibles ;

2° Le Christ. Il est fils unique de Dieu, Dieu de Dieu, vie engendrée de la vie, lumière engendrée de la lumière, en tout semblable à celui qui l’a engendré avant les siècles, d’une manière incompréhensible.

3° L’incarnation de la vierge. Le Fils de Dieu est descendu des deux pour nos péchés, a pris l’humanité de la sainte Vierge par le Saint-Esprit. Il s’est véritablement incarné de la Vierge et il a été homme en ce qui paraissait et Dieu en ce qui ne paraissait pas.

4° La croix. Pour nos péchés, le Christ a été crucifié ; il est mort sur ce mont Golgotha, et en souvenir de son sacrifice on y a bâti l’église dans laquelle nous sommes réunis, dit saint Cyrille, et l’univers est rempli du bois de sa croix coupée en morceaux1. Enfermé dans un tombeau de pierre, il ressuscita ; il descendit dans les espaces qui sont sous la terre pour délivrer les justes depuis Adam jusqu’à Jean-Baptiste2.

—

1 *Ibid.,* § 10. Ce passage donnerait à penser que la croix n’était pas restée entière à Jérusalem, et pourrait être objecté contre l’authenticité de la croix que l’on affirme y avoir conservée.

2 Par le mot καταχθόνια, *subterranea,* saint Cyrille voulait désigner les espaces en dehors du monde visible, et où sont les âmes après la mort.

5° La résurrection. Jésus ressuscita le troisième jour véritablement ; et, après avoir accompli sa mission, retourna au ciel. Si tu hésites à le croire, dit Cyrille, considère le miracle perpétuel que sa croix opère. Un grand nombre d’hommes ont été crucifiés, pourrait-on en citer un autre que le Christ dont la croix fasse trembler les démons ? Ne rougissons donc pas de la croix, et forme- la sur ton front pour chasser les démons. Fais ce signe, sois que tu manges ou que tu boives ; que tu sois assis, ou couché, ou levé ; que tu parles ou que tu marches ; en un mot, en toute circonstance. »

Cet usage du signe de la croix était déjà mentionné par Tertullien comme très-antique et apostolique1*.*

6° Le jugement futur. Le même Jésus-Christ qui est monté aux cieux en viendra pour juger les vivants et les morts et commencer son règne éternel avec les élus. Il viendra du ciel et non de la terre comme les antechrists qui usurperont son nom pour répandre leurs erreurs2.

7° Le Saint-Esprit. Il faut croire de lui la même chose que du Père et du Fils, c’est-à-dire, qu’il est Dieu, un, indivisible, éternel. De même qu’il n’y a qu’un Père, et qu’un Fils, il n’y a qu’un Saint-Esprit, qui sanctifie et déifie tout, et qui a parlé dans les livres de l’Ancien et du Nouveau Testament3.

8° L’âme. L’homme est composé de deux substances : l’âme et le corps. L’âme est spirituelle, immortelle, libre, exempte de toute nécessité ou fatalité. Elle n’était pas coupable avant de venir en ce monde, et elle a la même nature dans l’homme et dans la femme. Son libre arbitre est tel qu’elle peut, à son gré, faire le bien ou le mal.

Cette doctrine, opposée au fatalisme, n’empêche pas saint Cyrille d’admettre la doctrine de la grâce, conférée en particulier par le baptême, et qui donne à l’homme

—

1 On sait que les Eglises protestante et anglicane Pont aboli comme contraire aux usages de l’Eglise primitive. Elles ont fait fausse route sur ce point comme sur beaucoup d’autres que nous avons déjà indiqués et que nous indiquerons dans la suite.

2 Saint Cyrille, comme tous les autres pères, ne parle que du jugement final qui fixera pour l’éternité le sort de tous les hommes.

3 Saint Cyrille ne fait ici aucune allusion à la *Procession* du Saint-Esprit.

une liberté plus grande pour le bien, et qui justifie par le Saint-Esprit.

9° Le corps. Il est l’œuvre de Dieu, et n’est pas la cause du péché. Ce n’est pas lui qui commet le péché, c’est l’âme qui le commet par lui, car il n’est que l’instrument de l’âme et comme son vêtement. S’il est uni à une âme sainte, il devient le temple du Saint-Esprit.

Il est permis de soumettre le corps au célibat : les moines et les vierges sont comme les anges de l’Eglise. Mais, si l’on observe la chasteté, il ne faut pas pour cela s’élever au-dessus des gens mariés ; car le mariage est honorable, et sans lui nous n’aurions pas l’existence. Il ne faut même pas blâmer ceux qui contractent un second mariage.

Il est méritoire également de se priver de viande et de vin, par esprit de pénitence ; mais il ne faut pas blâmer ceux qui en usent.

Quant au vêtement, il doit se réduire à ce que demandent la nécessité et la décence ; le luxe est indigne du chrétien.

10° La résurrection. Le corps ressuscitera. Celui qui l’a tiré du néant peut bien faire qu’il renaisse ; tout chrétien doit croire à cette résurrection enseignée dans les saintes Ecritures, et dont le principe est le baptême qui nous rend héritiers de la vie éternelle.

11° Les divines Ecritures. Elles sont inspirées de Dieu, qu’elles appartiennent à l’Ancien ou au Nouveau Testament, car Dieu est l’auteur de l’un et de l’autre. Les livres de l’Ancien Testament sont au nombre de 22, ils ont été traduits en grec par les septante-deux interprètes. Saint Cyrille n’admettait que les livres du Canon judaïque. Il indique, pour le Nouveau Testament : les quatre Evangiles, les Actes des apôtres, les sept Epîtres catholiques de Jacques et de Pierre, de Jean et de Judas, et les quatorze Epîtres de Paul. Les autres livres doivent être placés dans un second ordre, et on ne doit pas lire en particulier ceux qu’on ne lit pas dans les Eglises.

Il est à remarquer que saint Cyrille ne met pas l’Apocalypse dans le canon des livres inspirés. Il place ce livre

dans la même catégorie que le *Pasteur* d’Hermas, qu’on lisait dans les Eglises, mais qui n’était pas considéré comme inspiré.

Nous avons vu que saint Athanase admettait l’Apocalypse parmi les livres inspirés. Il n’y avait pas d’enseignement universel sur ce point.

Saint Cyrille termine cette importante catéchèse par une exhortation à éviter toutes les superstitions idolâtriques, les spectacles et autres lieux de divertissement mondain ; les observances judaïques du sabbat ; les assemblées des hérétiques ; à s’appliquer au jeûne, à l’aumône, à la lecture des saintes Ecritures, afin de persévérer dans la pratique de la vertu et dans la pure doctrine.

Cette exposition des principes chrétiens faite par saint Cyrille au quatrième siècle, donne une connaissance exacte de l’état général de l’Eglise au point de vue de la doctrine dogmatique et de la morale. On était bien éloigné des théories d’après lesquelles le dogme chrétien ne serait que symbolique, et le christianisme ne consisterait que dans la morale élevée de l’amour de Dieu et du prochain. L’union nécessaire du dogme et de la morale est proclamée par saint Cyrille, et il expose les dogmes dans leur sens clair et évident. Du reste, il n’était, dans son exposition, que le fidèle écho de la doctrine toujours admise dans l’Église depuis le commencement ; nos études antérieures sur les premiers pères de l’Eglise le démontrent avec évidence.

Dans les catéchèses cinquième et suivantes, saint Cyrille n’a fait que développer les points qu’il avait exposés d’une manière générale.

La cinquième est une instruction préliminaire sur la foi et le symbole. Il indique le caractère particulier de la foi. Considérée d’une manière générale, elle est comme la condition essentielle des diverses existences1. C’est la foi qui persuade au laboureur de jeter la semence sur le terrain et d’en espérer une récolte ; qui jette le naviga-

—

1 S. Cyrill, *Catech.* 5, §§ 1 ad 5.

teur à travers les mers, monté sur quelques planches. Le chrétien a pour base de sa foi, non pas l’expérience humaine, mais la parole de Dieu qui est vérité. Tous ceux qui ont cru à cette parole forment comme un peuple de croyants dont Abraham est le père, sinon par la génération charnelle, du moins par la foi1. « Si nous gardons cette foi, dit Cyrille2, nous éviterons la damnation, et nous serons ornés de toutes les vertus. » Telle est la saine doctrine sur la foi chrétienne ; elle est le principe du salut ; mais si elle est vraie, elle est nécessairement accompagnée de bonnes œuvres. La foi n’est pas une théorie spéculative. Elle est pratique ; le vrai et le bien sont inséparables. Pour l’avoir oublié, les Eglises occidentales, romaines et protestantes, ont perdu beaucoup de temps en vaines discussions.

La foi considérée d’une manière spéculative est l’adhésion aux dogmes révélés ; considérée d’une manière pratique, elle est un don de Dieu, une grâce dont les effets vont jusqu’au miracle, comme l’enseigne l’Evangile3.

L’objet de la foi, considérée sous le premier rapport, consiste dans les vérités révélées qui sont transmises par l’Eglise ; ces vérités sont prouvées par les saintes Ecritures. Mais comme tout le monde n’est pas apte à lire toutes les Ecritures, celui-ci à cause de son ignorance, celui-là à cause de ses occupations, on a eu soin de réunir en quelques phrases l’objet complet de la foi. Cet abrégé, vulgairement appelé symbole, devait être appris et récité de mémoire par les catéchumènes4.

Tel était l’enseignement au IVe siècle sur la transmission de la doctrine. Elle était transmise par l’Eglise. Ceux qui pouvaient lire les Ecritures devaient y chercher les preuves qui établissaient la vérité de la doctrine qui leur avait été enseignée. Ceux qui ne pouvaient lire les Ecritures acceptaient la doctrine que l’Eglise leur

—

1 S. Cyrill., *Catech.,* 5 ; § 6.

2 *Ibid..* § 7.

3 *Ibid.,* §§10 et 11.

4 *Ibid.,* § 12.

enseignait, et il leur suffisait d’en connaître l’abrégé contenu dans le symbole.

Nous avons cité plus haut le symbole adopté dans l’Eglise de Jérusalem. Cyrille voulait que ce symbole fût tellement sacré qu’on n’en retranchât rien, qu’on n’y ajoutât rien, alors même qu’un ange serait venu du ciel pour annoncer quelque chose qui n’y serait pas contenu, selon le précepte de saint Paul. Le symbole, dit-il, n’a pas été composé d’après des idées humaines, mais des saintes Ecritures elles-mêmes, et chacune des vérités que l’on y trouve est comme une plante qui n’a qu’une racine, mais de laquelle sortent plusieurs rameaux. Toutes ces vérités forment un dépôt qu’il faut conserver avec le plus grand soin jusqu’au jour où le Christ viendra en demander compte1.

La sixième catéchèse traite du *Dieu unique,* première vérité exprimée dans le symbole.

« C’est une grande science, dit le saint docteur2, d’avouer son ignorance en ce qui touche à la nature divine. » Dieu seul se connaît et se comprend. L’homme a une intelligence trop bornée pour comprendre l’infini.

La nature, dans tous ses éléments, et dans les êtres qu’elle renferme, est remplie de choses incompréhensibles et qui nous confondent par leur immensité. Comment s’étonner de ne pas comprendre Celui qui a créé tous ces êtres ? Mais tu me diras : « Si la nature divine est incompréhensible, pourquoi entreprends-tu de nous en parler ?3 » Si je ne puis la comprendre complètement, ne puis-je pas dire ce que j’en sais ? Les anges ne comprennent pas Dieu ; ils le voient cependant, et ils en ont une connaissance plus ou moins profonde, selon leur degré de perfection.

Pour nous, il suffit que nous sachions que Dieu est unique4, éternel, immuable, toujours le même, quel que soit le nom qu’on lui donne, sans principe et sans

—

1 S. Cyrill., *Catech.* 5, § 13.

2 S. Cyrill., *Calech.* 6, § 2.

3 *Ibid.,* §5.

4 *Ibid.,* §$ 7, 9.

fin ; présent partout, voyant et sachant tout, créant tout par le Christ ; source intarissable de tout bien ; lumière toujours brillante, pouvoir invincible. Dieu est incorporel1, et les idolâtres se sont étrangement mépris en lui donnant tant de formes diverses et matérielles.

Saint Cyrille indique les erreurs de l’idolâtrie, et celles des hérétiques, particulièrement celles des Manichéens. Le saint docteur voulant esquisser l’histoire de toutes les hérésies, remarque que Simon le Magicien en fut le premier auteur, et il parle de son voyage à Rome. Ce qu’il en dit est fort remarquable. Lorsque cet imposteur fut rejeté par les apôtres, il se rendit à Rome et il y acquit une si grande réputation par ses prétendus miracles que l’empereur Claudius lui éleva une statue avec cette inscription : « A Simon, Dieu saint2. » Mais Simon rencontra à Rome des antagonistes redoutables, ajoute saint Cyrille, c’est-à-dire, Pierre et Paul, chefs de l’Eglise3.

A toutes les hérésies, saint Cyrille oppose l’Eglise qui enseigne l’unité divine, et c’est à cet enseignement de l’Eglise que les catéchumènes devaient se référer pour éviter les pièges des ennemis de la vérité.

Le Dieu unique est appelé *Père,* parce qu’il a pour fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ. C’est à l’explication de ce titre de Père que saint Cyrille consacre sa

—

1 S. Cyrill., *Catech.* 6, § 11.

2 Ce fait a été admis par saint Justin *(Apolog.* 11) ; Irænée (*Cont. Hœres.,* lib. I, 23) ; Tertullien *(Apologet.,* c. 13) ; Eusèbe *(Hist. Eccl,* lib. II, c. 13, 14*)* et d'autres écrivains postérieurs. Certains critiques ont révoqué en doute ce fait et ont cherché à expliquer l'inscription d’une autre manière que les savants écrivains que nous venons de citer. On peut très-raisonnablement préférer le témoignage de ces savants aux systèmes de quelques critiques modernes. V. sur Simon le Magicien, notre note 2 de la page 313 du tome Ier de l'*Histoire de l'Eglise.*

3 Saint Cyrille (§15) donne à Pierre et à Paul le même titre de : ot τησ Εκκλησίας προστάται, préposés au gouvernement de l’Eglise, ou chefs de l’Eglise. Selon l’évêque de Jérusalem, Pierre n’avait donc pas un droit exclusif à ce titre, et Paul y avait droit aussi bien que lui. Ce qui les distinguait dans les récits du Nouveau Testament, comme les clefs du ciel qui distinguaient Pierre, et l’extase au troisième ciel qui distinguait Paul, ne leur conférait pas une autorité distincte. Saint Pierre et saint Paul ne s’étant trouvés ensemble à Rome que vers l’an 67, sous Néron, ce serait à cette époque, selon saint Cyrille, que se serait passé le fait relatif à Simon le Magicien, qui aurait ainsi séjourné à Rome plusieurs années.

septième catéchèse. Le titre de Père donné à Dieu emporte avec lui l’idée de Fils comme celui de Fils suppose celui de Père1. Ce dernier titre est placé à côté de celui de Dieu unique en tête du Symbole, afin qu’on ne puisse pas supposer que le Fils ait quelque infériorité parce que les dogmes qui le concernent plus spécialement sont placés comme en seconde ligne, dans cet abrégé de la doctrine. Dieu a été de toute éternité Père, il n’a jamais été sans ce titre, car le Fils lui est coéternel ; il est Fils, et seul Fils dans le sens strict du mot. Les hommes sont aussi Fils de Dieu, mais par adoption.

Le saint docteur développe ces pensées et la morale qui en est la conséquence. Sa morale est très-élevée, et sa doctrine est celle du concile de Nicée, c’est-à- dire, celle que l’Eglise avait toujours enseignée.

La huitième et la neuvième catéchèses sont consacrées à Dieu considéré comme créateur, et à sa Providence2. Ainsi que dans les précédentes, il expose et réfute les erreurs contraires à la doctrine chrétienne, et il explique cette doctrine d’une manière claire et orthodoxe.

Dans la dixième, saint Cyrille expose la doctrine sur « le Maître unique, Jésus-Christ, fils unique de Dieu ». Il passe en revue tous les titres qui lui sont donnés dans les Écritures3.

On doit remarquer que saint Cyrille prend un soin extrême, dans toutes ses catéchèses, de réfuter les erreurs des Juifs, et de leur opposer les Ecritures de l’Ancien Testament. Il parlait à des gens qui, s’ils n’étaient pas nés de parents Israélites, vivaient au milieu de ce peuple et connaissaient les objections qu’ils élevaient contre les doctrines du christianisme. Il s’applique surtout à réfuter les Juifs en ce qui touchait à la personne de Jésus-Christ.

En expliquant le titre de *Christ* qui désigne l’onction sacerdotale que le Sauveur avait reçue de Dieu son Père,

—

1 S. Cyrill., *Catech.* 7, § 4.

2 S. Cyrill., *Catech.* 8 et 9.

3 *Ibid., Catech.,* 10.

saint Cyrille s’exprime ainsi : « Le Christ est l’ARCHIPRÊTRE1, possédant un sacerdoce *intransmissible,* qui n’a pas commencé avec le temps, et il ne peut avoir de successeur pour son souverain pontificat. »

Ceux qui exercent le sacerdoce dans l’Eglise ne sont donc que les *ministres* du seul souverain pontife, Jésus- Christ, et l’ordination ne leur donne que le droit d’exercer le sacerdoce de Jésus-Christ, l’unique sacerdoce de la Nouvelle Alliance, comme le sacrifice du Calvaire est son unique sacrifice.

En parlant des témoignages rendus à Jésus-Christ, saint Cyrille indique celui de la vierge *Mère de Dieu*2*.* Ce titre de la sainte vierge était fort en usage au IVe siècle.

Dans la onzième catéchèse, Jésus-Christ est considéré comme étant véritablement Dieu, revêtu de la nature humaine, et l’organe du Père dans l’œuvre de la création du monde3.

La doctrine de la double nature divine et humaine dans la même personne de Jésus-Christ, est exposée d’une manière fort exacte dans ce discours, et telle qu’elle fut définie par les conciles œcuméniques postérieurs.

Quant à l’acte de la génération éternelle, Dieu seul en connaît la nature, et tout ce que l’homme peut savoir, c’est qu’il n’a aucune analogie avec la génération humaine.

L’homme ne peut se servir que d’un langage humain pour exposer les choses surhumaines, c’est pourquoi les expressions ne doivent jamais être prises dans un sens rigoureux analogue à celui qu’elles ont lorsqu’elles s’appliquent aux choses humaines. C'est ainsi que le mot *génération* ne peut donner une idée parfaite de l’acte

—

1 S. Cyrill., *Catech.* 10, § 11. άρχιερεύσ άπαράοατον *ïy*ων τήν ίερωσΰνην... ούτε διάδοχον έτερον εχων τήσ άρχιερατείας. Celte doctrine est diamétralement opposée à la théorie papale.

2 ΙΙαρΟένοσ ή Οεοτοκος. Ce titre n’a donc point été inventé par le concile d’Ephèse, comme l’ont prétendu certains écrivains peu instruits.

3 S. Cyrill., *Catech.* 11.

divin, comme celui de *personnes* ne peut exprimer exactement ce qui constitue les attributs distinctifs du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Il est bien évident que si l’on comprenait le sens des mots : *génération, procession,* personnes, par rapport à Dieu, on comprendrait Dieu lui- même, c’est-à-dire que l’intelligence humaine serait une intelligence divine et infinie. Il n’est donc pas étonnant que saint Cyrille, comme les autres Pères de l’Eglise, affirme que les actes divins sont incompréhensibles, et qu’il faut les croire tels qu’ils ont été révélés sans prétendre les comprendre.

Saint Cyrille s’étend sur cette incompréhensibilité de la génération éternelle tout en l’exposant avec la plus stricte orthodoxie d’après la parole de Dieu.

Il passe ensuite à l’incarnation du Verbe divin, et expose la doctrine de l’Eglise sur ce point, dans sa douzième catéchèsel. Il s’y exprime fort nettement sur les deux natures divine et humaine du Christ et enseigne que c’est le Dieu-homme que nous devons adorer en lui. Il réfute les erreurs des Juifs sur Jésus-Christ ; expose que l’incarnation du Verbe, prenant d’une vierge pure, son humanité, est comme le point central auquel se rattachent les prophéties et les symboles de l’Ancien Testament.

La treizième catéchèse2 traite du Christ crucifié et enseveli ; il a été crucifié pour notre salut, et toutes les circonstances de sa mort et de sa sépulture ont été prédites dans les saintes Ecritures de l’Ancienne Alliance.

Dans la quatorzième catéchèse, saint Cyrille s’occupe de la résurrection, de l’ascension de Jésus-Christ et de son séjour au ciel où il est assis à la droite du Père3.

Il accumule, comme dans ses précédents discours, les témoignages de l’Ancien Testament, à l’appui des sujets qu’il traite. « Quant au trône que le Christ occupe dans les deux, dit saint Cyrille4, ne cherchons pas trop à ap-

—

1 S. Cyrill., *Catech.* 12.

2 S. Cyrill., *Catech.* 13.

3 S. Cyrill., *Catech.* 14.

4 *Ibid.,* par. 27.

profondir ce point ; il dépasse notre intelligence. Ne disons pas avec certains qu’après son ascension, le Christ commença à occuper ce trône, car il l’occupe depuis qu’il a été engendré, c’est-à-dire de toute éternité. »

Le saint docteur recueille ensuite les témoignages scripturaires sur le Christ assis à la droite du Père, afin de prouver la vérité de ce dogme.

La quinzième catéchèse est consacrée au second avènement du Christ, à son dernier jugement et à son règne éternel1. Le Christ, à la fin du monde, viendra avec éclat pour juger le monde. Les anciens prophètes ont connu et annoncé ce second avènement. Les Ecritures nous en ont fait connaître les signes avant-coureurs2. Après le jugement du monde, le Christ régnera éternellement. A ce propos, saint Cyrille s’élève contre Marcel d’Ançyre, qui disait que la fin du monde serait la fin du règne du Christ.

Dans la seizième catéchèse, saint Cyrille expose la doctrine de l’Eglise sur le Saint-Esprit3. « Contentons-nous, dit-il4, de dire du Saint-Esprit ce qui a été écrit. Ne cherchons pas avec curiosité quelque chose qui n’aurait pas été écrit. C’est le Saint-Esprit lui-même qui a parlé par les Ecritures ; il nous y a dit de lui-même ce qu’il a voulu, et ce que nous pouvions entendre. Disons donc seulement ce qu’il a dit lui-même et n’ayons pas la témérité de dire autre chose. »

Si l’on avait suivi ces sages conseils, on n’aurait pas soulevé autant de discussions sur des questions insolubles et incompréhensibles. Saint Cyrille n’a point traité la question de la procession du Saint-Esprit du Père, ni celle de ses relations essentielles avec le Père et le Fils. Il savait que ces questions qui appartiennent à la nature de l’Être infini étaient au-dessus de l’intelli-

—

1 S. Cyrill., *Catech.* 15

2 S. Cyrille, comme beaucoup d’autres Pères de l’Eglise, s’est étendu sur les signes qui doivent précéder le second avènement ; ils ont appliqué à ce sujet plusieurs prophéties, surtout celle de Daniel ; mais ils n’ont pas donné leurs théories comme des dogmes que l’on fût obligé de croire.

3 S. Cyrill., *Catech.* 16

4 *Ibid.,* § 2.

gence humaine. Il ne s’occupe donc que des actes extérieurs de la Trinité à l’égard de l’homme. Il cite ces passages de l’Ecriture : « Toutes choses m’ont été données par mon Père... Lorsque l’Esprit de vérité viendra, il me glorifiera, car il prendra du mien et vous l’annoncera. » Il en tire cette conclusion1 : « Le Père donne tout par le Fils avec le Saint-Esprit ; ces dons du Père ne sont pas différents de ceux du Fils ni de ceux du Saint-Esprit. Il n’y a qu’un salut, qu’un pouvoir, qu’une foi. Il n’y a qu’un Dieu Père, un Maître, son Fils unique ; un Saint-Esprit , Paraclet. Qu’il nous suffise de savoir cela. Ne recherchez pas curieusement quelle est sa nature ou sa personne ; nous vous en parlerions, s’il y avait quelque chose d’écrit sur ce sujet ; ce qui n’est pas écrit, n’ayons pas la témérité de le rechercher. Pour notre salut il suffit de savoir qu’il y a un Père, un Fils, un Saint-Esprit .

Dans sa dix-septième catéchèse, saint Cyrille continue à donner ses instructions sur le Saint-Esprit2. Il y continue à passer en revue les textes de l’Ecriture où il en est question, et les titres qui lui sont donnés. Après, avoir cité les passages de l’Évangile où Jésus-Christ a parlé du Saint-Esprit, il ajoute : « Je t’ai lu les paroles de l'Unique-Engendré lui-même, afin que tu ne prêtes pas ton attention aux paroles humaines3.

—

1 S. Cyrill., Catech. 16, §24. Au paragraphe 22, saint Cyrille, parlant de l’action du Saint-Esprit dans le monde, donne une idée de l’importance numérique de l’Eglise au IVe siècle. « Je voudrais, dit-il, que tu considères combien de chrétiens appartiennent à ce diocèse et à toute la province de Palestine. De là, va par la pensée jusqu'aux extrêmes limites de l’Empire romain ; puis jette les yeux sur le reste du monde, et tu verras des chrétiens chez les Perses, les différents peuples des Indes, les Goths, les Sarmates, les Gaulois, les Espagnols, les Maures, les Africains, les Ethiopiens, et les autres peuples dont nous ne connaissons même pas les noms. Considère, chez chaque peuple, les évêques, les prêtres, les diacres, les moines, les vierges, les laïques, et vois combien de dons le Saint-Esprit y a répandus ; comme, dans le monde entier, les uns pratiquent l’honnêteté, les autres une virginité perpétuelle, ou la charité, ou la pauvreté. L’Esprit-Saint est comme un centre lumineux dont les rayons se répandent partout. »

2 S. Cyrill., *Catech.* 17.

3 *Ibid.,* § 11.

Nous devons noter deux passages de cette catéchèse relatifs à saint Paul et à saint Pierre. Saint Paul est considéré par saint Cyrille comme l'apôtre de

La dix-huitième catéchèse est consacrée à trois questions : la résurrection générale ; l’Église catholique, et la vie éternelle1*.*

La résurrection est, dit-il, un dogme très-important et très-utile de la sainte Eglise catholique2. Il défend ce dogme contre les objections des païens, des Samaritains, de plusieurs hérétiques.

Ce qu’il dit de l’Eglise est très-remarquable. « L’Eglise, dit-il3, est appelée *catholique* (universelle), parce qu’elle est répandue dans l’univers entier ; parce qu’elle enseigne universellement et exactement tous les dogmes que l’homme doit connaître, sur les choses visibles et invisibles, sur les choses du ciel et sur celles de la terre ; parce qu’elle oblige l’humanité entière à professer la même religion : les princes comme les simples particuliers, les savants comme les ignorants ; parce qu’elle guérit tous les péchés, qu’ils soient extérieurs on intérieurs ; enfin parce qu’elle possède une vertu universelle, de quelque nom qu’on la désigne, pour inspirer les bonnes actions, les bonnes paroles, et communiquer tous les dons spirituels4. » Le titre d*'Eglise* (assemblée) con-

Rome : κατηχήσοντα *Si* και τήν βασιλίδα 'Ρώμην : *Regiamque Romam institutis imbuit* (vid. Et*.,* § 31). Après son évangélisation de Home, il mentionne son voyage en Espagne (§26). Au paragraphe suivant (§ 27) il appelle saint Pierre : président des apôtres et porte-clefs du royaume des deux : ο πρωτοστάτησ των άτοστολων και τησ βασίλειασ των ουρανών κλειδοϋχοσ Πε'τροσ. Mais saint Cyrille ne considère pas ces titres comme conférant à saint Pierre une autorité particulière. Il est à remarquer qu’il ne parle ni de l’épiscopat, ni même de l’apostolat de saint Pierre à Rome, et qu’il réserve à saint Paul le titre d’apôtre de Rome. C’est donc en vain que les partisans de la papauté ont voulu voir dans ce texte de saint Cyrille une preuve en faveur de cette institution. Sous avons vu que le saint docteur donne le titre de président des apôtres à saint Paul aussi bien qu’à saint Pierre. Le litre de *porte-clefs* n’est qu’une allusion au texte évangélique. Quant à l’épiscopat de saint Pierre à Rome, qui serait la raison de la papauté, saint Cyrille le rejette, d’une manière indirecte il est vrai, mais réellement très-formelle. Il nie aussi de la même manière l’épiscopat de saint Pierre à Antioche (§ 28).

—

1 S. Cyrill., *Catech.* 18.

2 *Ibid.,* § 1.

3 *Ibid.,* § 23.

4 Par ces dernières paroles, saint Cyrille désigne aussi clairement qu’il pouvait le faire pour des catéchumènes, les Mystères ou Sacrements de l’Eglise.

Il est très-important de remarquer que, dans l’explication du mot *catho-*

vient très-bien à la société des fidèles, puisqu’elle convoque tout le monde à se réunir, à ne former qu’une assemblée unique. Les Juifs formèrent d’abord l’Eglise de Dieu ; mais les chrétiens furent appelés à les remplacer et à former des églises sur toute la surface du monde. Comme les hérétiques donnaient aussi à leurs assemblées le nom d’Eglise, saint Cyrille prévient ses catéchumènes qu’il n’y en a qu’une de vraie, c’est-à-dire, l’Eglise *catholique* dont il a indiqué le caractère. « Fuis, dit-il1, les assemblées abominables des hérétiques et reste attaché à l’Eglise catholique dans laquelle tu as été régénéré. Si tu voyages et que tu t’arrêtes dans quelques villes, ne demande pas seulement où il y a une maison du Seigneur2 ; car les sectaires et les hérétiques donnent aussi le nom de *maison du Seigneur* aux lieux où ils tiennent leurs réunions impies ; ne demande pas non plus simplement où se tient *l’Eglise* (c’est-à-dire, l’assemblée) ; mais où se tient l’Eglise *catholique,* car tel est le vrai nom de la sainte Eglise notre mère à tous, et l’épouse de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu... L’ancienne Eglise israélite ayant été répudiée, dans la seconde, c’est-à-dire, dans l’Eglise universelle, Dieu, selon saint Paul, a établi à la première place des apôtres, à la seconde des prophètes, à la troisième des docteurs3, ensuite des dons spéciaux, comme ceux de guérir, de comprendre la doctrine, de diriger, de parler différentes langues, de pratiquer les vertus... Les souverains reconnaissent tous des limites aux lieux où s’exerce leur

*lique,* saint Cyrille ne fait aucune allusion à la soumission à une autorité qui serait le centre d’unité. On ne connaissait pas, de son temps, cette théorie moderne de la papauté.

—

1 S. Cyrill., *Catech.* 18, § 26.

2 Saint Cyrille se sert pour désigner une Eglise du mot τά Κυριάκον (en latin *Dominicum)* mot sur lequel nous avons attiré plusieurs fois l’attention du lecteur et qui est de la plus haute antiquité.

3 Saint Cyrille ne reconnaissait que *trois ordres* dans l’Eglise, les apôtres ou évêques ; les prophètes ou prêtres ; les docteurs ou diacres chargés de lire le livre de la doctrine dans les assemblées des fidèles. C’est ainsi qu’il interprète le texte de saint Paul qu’il cite (1 Corinth. XII, 28) et il ne voit dans les autres fonctions indiquées par l’apôtre que des dons spéciaux et non des ordres permanents.

pouvoir ; seule, l’Eglise catholique possède une autorité qui s’étend sur tout l’universl. »

Les enfants de l’Eglise auront en héritage la vie éternelle, qu’ils obtiendront après la résurrection2.

Les dix-huit catéchèses aux catéchumènes forment l’ensemble de la doctrine que l’Eglise enseignait à tout le monde, à ses ennemis comme à ses amis, et que devaient connaître ceux qui se présentaient pour recevoir le baptême. Les instructions du saint docteur nous démontrent clairement que, sur tous les points qui forment encore aujourd’hui le vrai christianisme, l’Eglise, au IVe siècle, possédait une doctrine clairement déterminée. Cyrille ne la donnait pas comme une doctrine nouvelle, progressivement formée depuis trois siècles, mais comme celle que les apôtres avaient reçue du Maître, qu’ils avaient prêchée dans le monde entier, que l’Eglise universelle ou catholique avait toujours conservée pure et intacte.

Nos études précédentes prouvent que saint Cyrille ne se trompait point en affirmant ce fait. Ainsi tombent, devant la réalité historique, tous les vains systèmes inventés par des hommes peu érudits, sur la formation successive des doctrines chrétiennes.

A côté de l’enseignement du symbole destiné à tous, l’Eglise réservait un enseignement secret à ses enfants. On le donnait aux nouveaux baptisés pendant les fêtes de Pâques. Il est résumé dans les cinq catéchèses de Cyrille appelées *Mystagogiques,* parce qu’elles *initiaient aux mystères,* ou doctrines réservées aux fidèles.

—

1 Il n’est pas sans importance d’attirer l’attention sur la notion que saint Cyrille de Jérusalem donne de l’Eglise catholique ; elle est absolument opposée à celle qu’en donne l’Eglise romaine ou papale. Croirait-on que des théologiens romains aient eu l’impudeur de citer les textes reproduits ci-contre de saint Cyrille en faveur du système papal ? Un évêque *in partibus,* M. Luquet, évêque d’Hésébon, a bien osé citer les mêmes textes dans une lettre fort insolente qu’il a adressée aux vénérables évêques orthodoxes de Russie. Cette lettre se trouve, en forme d’introduction, à la tête d’un lourd pamphlet de Theiner contre l’Eglise catholique orthodoxe de Russie. (V. p. i. de l’introd.)

2 Comme les Pères que nous avons cités précédemment, saint Cyrille ne fait commencer *la vie éternelle* qu’après la résurrection des corps et le jugement général. En attendant, les morts sont *clans un état provisoire* en rapport avec le sort qui leur sera assigné plus tard.

Dans la première et la seconde, saint Cyrille fait ressortir le sens mystique des rites du baptême. Il s’adresse aussi aux néophytes1 : « Je désirais, avant ce jour, enfants légitimes et chéris de l’Eglise, vous entretenir des spirituels et célestes mystères auxquels vous avez participé. Mais je savais que vos yeux vous les feraient mieux comprendre que vos oreilles, c’est pourquoi j’ai attendu jusqu’aujourd’hui pour que votre propre expérience vous rendît plus intelligible l’explication que je vais vous en donner, et qu’il me fût plus facile de vous conduire par la main dans les prairies si vertes et si odorantes de ce paradis. Vous êtes aussi devenus plus aptes à entendre les mystères sacrés, après le bain divin et vivifiant dont vous avez été jugés dignes. Je puis donc placer devant vous la table des préceptes les plus parfaits, afin de vous y initier plus profondément et de vous faire comprendre l’opération qui s’est faite en vous, à ces vêpres où vous avez reçu le baptême2. »

Nous allons recueillir de la catéchèse de saint Cyrille tous les détails des rites usités dans l’administration du baptême, pendant les premiers siècles.

Le catéchumène entrait dans une salle spéciale située sous le parvis de l’Eglise3. Il se tournait vers l’occident, levait la main, et, sur une première interpellation de l’évêque, il disait : *Je renonce à toi, Satan !* Satan est le principe du mal, qui avait poursuivi le catéchumène jusqu’à la piscine baptismale, comme Pharaon avait poursuivi les Hébreux jusqu’à la mer Rouge. Avant de traverser l’onde où Satan devait périr, le catéchumène lui lançait l’anathème, en se tournant vers l’occident, le pays de l’ombre et des ténèbres.

Sur une seconde interpellation de l’évêque, le catéchumène disait, en s’adressant toujours à Satan : « *Je renonce à tes œuvres ;* » et, sur une troisième interpellation : « *Je renonce à toutes tes pompes* », c’est-à-dire, aux

—

1 S. Cyrill., Hieros. Catech. Mystag.1**,** § 1.

2 Le baptême solennel se donnait à l’office du soir qui commençait la fête de Pâques.

3 *Ibid.,* §§ 2 et seq.

spectacles et à toutes les fêtes mondaines, où la cruauté et l’immoralité se donnaient libre carrière. Parmi ces pompes de Satan, on comptait les festins dans lesquels l’on mangeait du pain et l’on buvait du vin consacrés aux démons. « En effet, dit saint Cyrille1, de même que le pain et le vin, avant l’invocation sainte de l’adorable Trinité, étaient simplement du pain et du vin, mais, après l’invocation, sont devenus, le pain, le corps du Christ, et le vin, le sang du Christ ; de même les aliments qui appartiennent aux pompes de Satan, quoique de leur nature ils soient de simples aliments, deviennent profanes et souillés par l’invocation des démons2.

Sur une quatrième interpellation de l’évêque le catéchumène disait, toujours en s’adressant à Satan :« *Et à tout ton culte.* » Il renonçait ainsi à l’idolâtrie et à toutes les superstitions.

Il se tournait ensuite vers l’orient, où Dieu avait placé le Paradis, dans lequel l’humanité innocente eût vécu heureuse3, et, sur l’injonction de l’évêque, il récitait le symbole ; puis il entrait dans l’Eglise.

Aussitôt on ôtait au catéchumène sa tunique4*,* qui était considérée comme le symbole du vieil homme ; sa nudité était l’image de celle de Jésus sur la croix, c’est- à-dire qu’elle signifiait le renoncement complet à toutes les choses du monde. « Chose admirable, s’écrie saint Cyrille, vous étiez nus devant tout le monde, et vous ne rougissiez pas ; vous étiez en effet l’image de notre père Adam qui était nu, dans le Paradis, et n’en concevait aucune honte. »

—

1 S. Cyrill., *Catech. Mystag.,* 1, § 7.

2 On doit remarquer que, selon saint Cyrille, la consécration des éléments eucharistiques n’a lieu que par l’invocation, comme l’enseigne encore l’Eglise catholique orientale.

Nous ferons observer de plus que le saint docteur, tout en faisant un rapprochement entre les aliments souillés par l’invocation des démons et les éléments eucharistiques, ne mentionne, pour les premiers, qu'une simple souillure, tandis qu’il dit expressément que le pain et le vin consacrés deviennent le corps et le sang du Christ.

3 *Ibid.,* §§ 9, 11. D’après saint Cyrille, le paradis terrestre était placé à l’orient, par rapport à la Palestine. Il désignait ainsi les plaines de l’Euphrate et du Tigre.

4 *Ibid,.,* 2, § 2.

Lorsque le catéchumène était ainsi dépouillé de ses vêtements, on lui faisait une onction sur tout le corps, depuis les cheveux jusqu’aux pieds, avec de l’huile1. Cette huile avait été exorcisée ; on avait invoqué Dieu sur elle, et on avait prié afin qu’elle eût la puissance de détruire les dernières racines du péché, et de mettre en fuite lès démons.

Après cette onction, on conduisait le catéchumène à la sainte Piscine du divin baptême2. L’évêque lui demandait s’il croyait au Père, au Fils et au Saint-Esprit , et, sur sa réponse affirmative, on le plongeait par trois fois dans l’eau, en mémoire de la mort du Christ, des trois jours de sa sépulture, et de sa résurrection.

Tel était le baptême, considéré non-seulement comme un moyen de rémission des péchés, mais d’adoption et d’identification avec le Christ3.

De même que le Christ, sortant du Jourdain où il avait reçu le baptême de Jean, reçut le Saint-Esprit qui descendit sur lui d’une manière visible, ainsi le catéchumène, en sortant de la Piscine du baptême, recevait une onction qui lui conférait le Saint-Esprit, c’est-à-dire, la confirmation4. L’onction était faite avec une huile parfumée à laquelle la prière et l’invocation communiquaient une vertu réelle qui en faisait un don du Christ et un moyen de communication du Saint-Esprit. « De même, dit saint Cyrille5, que le pain de l’Eucharistie, après l’invocation du Saint-Esprit, n’est plus un pain ordinaire, mais le corps du Christ, de même l’huile parfumée n’est plus un parfum ordinaire après l’invoca-

—

1 S. Cyrill., *Catech., Mystag.* 2, § 3.

2 *Ibid..,* § 4.

3 *Ibid.,* §§3,6, 7.

4 *Ibid.,* 3, § 4.

L’Eglise catholique orientale a conservé l’union mystique du baptême et de la confirmation. L’Eglise romaine, tout en conservant l’ancien usage dans l’administration des deux sacrements, réitéré la confirmation après plusieurs années par le ministère de l’évêque. L’Eglise anglicane a conservé l’erreur de l’Eglise romaine et y a ajouté l’abolition de l’onction, sous le faux prétexte qu’elle est contraire aux usages primitifs. Les protestants ont tout aboli, le sacrement et ses rites, sous prétexte de simplicité primitive.

5 *Ibid.,* § 3.

tion, de sorte que l’âme elle-même est atteinte lorsque le corps reçoit l’onction1. »

Cette Onction était faite d’abord sur le front2, puis aux oreilles, aux narines et sur la poitrine.

Ce n’était qu’après la réception de la confirmation que l’on était jugé digne du titre de *chrétien*3*. Le,* baptême lui- même n’était qu’un moyen d’arriver à être digne de porter ce nom.

L’onction, dans la confirmation, n’était pas un simple rite extérieur, selon saint Cyrille, mais un mystère qui produisait de lui-même ses effets dans l’âme bien disposée.

La quatrième catéchèse mystagogique est consacrée au dogme de la présence réelle du corps et du sang du Christ dans l’Eucharistie. Il est à remarquer que saint Cyrille sépare la question dogmatique de la question pratique, ou de la communion qui fait le Sujet de sa cinquième et dernière catéchèse4.

Il rappelle le texte de saint Paul sur l’institution eucharistique et les paroles de Jésus-Christ. Il les entend dans leur sens propre et demande : « Qui pourrait s'inscrire en faux contre de telles expressions : *Ceci est mon corps ; ceci est mon sang*5 *?*

« Dieu changea l’eau en vin à Cana en Galilée, et nous ne le trouverions pas digne de foi lorsqu’il change le vin en son sang6 ? Recevons donc avec une conviction intime le pain et le vin comme le corps et le sang de

—

1 Des protestants ont prétendu, d’après ce texte, que saint Cyrille n’admettait dans l'Eucharistie qu’une réalité mystique comme celle qu’il attribue à l’huile parfumée de la confirmation. Saint Cyrille se chargera bientôt lui- même de répondre à ce système. Le saint docteur n’avait en vue que de relever aux yeux des néophytes l’importance du chrême, mais ne voulait pas dire qu’entre le principe sanctifiant qui lui était conféré après sa consécration, et le pain eucharistique, il y avait similitude complète. Il appelle bien le pain eucharistique *le corps du Christ,* tandis qu’il n’appelle pas *le chrême,* Saint-Esprit .

2 S. Cyrill., *Catech., Mystag.* 3, § 4

3 *Ibid.,* §5*.*

4 Cette seule division répond aux protestants d’après lesquels la réalité (non réelle) qu’ils admettent, n'existerait qu'au moment de la communion.

5 *Ibid.,* 4, § 1.

6 ΚαΙούκ αξιόπιστος έστιν, οίνον ρ,εταβαλι’ον εΐσ αΤρΛ. § 2. Il y a donc, d’après saint Cyrille, changement de la substance du vin dans la substance du sang, malgré les apparences qui restent les mêmes.

Christ1 ; car sous *le type* du pain, c'est le corps qui t’est donné ; et sous *le type* du vin, c’est le sang qui t’est donné ; afin que, prenant le corps et le sang du Christ, tu sois participant du même corps et du même sang que lui. Nous devenons ainsi *porte-Christ,* lorsque nos membres ont participé à son corps et à son sang1. »

Cependant saint Cyrille ne voulait pas qu’on entendît ces paroles dans un sens matériel et d’une manducation extérieure, mais dans un sens spirituel2 qui n’enlevait rien à la réalité. Les éléments du pain et du vin restent pour l’extérieur, pour les sens ; mais la participation de l’âme et du corps au corps et au sang du Christ n’en est pas moins réelle. Ce ne sont ni les yeux ni le goût qui nous attestent la réalité ; c’est la foi qui nous donne la conviction intime que le pain et le vin sanctifiés sont le corps et le sang du Christ3. D’après cette foi intime, ce qui paraît du pain, n’est plus du pain, mais le corps du Christ, quoique le pain reste sensible pour le goût ; ce qui paraît du vin, n’est plus du vin, mais le sang du Christ, quoique le vin reste sensible pour le goût4.

Nous allons tirer de la cinquième et dernière catéchèse les renseignements liturgiques qui y sont contenus.

Vous avez vu, dit-il5, le diacre offrant à l’évêque et aux prêtres qui entouraient l’autel, de l’eau pour se laver les mains. Ce n’était point pour nous nettoyer, car nous étions propres en entrant dans l’église, mais l’ablution des mains est un symbole de la pureté avec laquelle on doit approcher des saints mystères.

Après avoir offert l’eau à l’évêque et aux prêtres, le diacre a dit à haute voix : *Embrassons-nous mutuellement dans une étreinte fraternelle*6. Ce baiser est le symbole de

—

1 Έν τΰπω γάρ άρτου, δίδοται σοι το σώμα καί έν τΰπω οίνου δίδοταί σοι το αίμα ; ινα γένη, μεταλαβών σώματος και αίματος Χρίστου, σΰσσωμοσ και σΰναιμοσ αΰτοΰ. Οΰτω γάρ καί yριστοτδροι γινόμεθα, του σώματος αύτοΰ και τοϋ αίματος ε’ισ τά ήμέτερα άναδιδομένον μέλη (§ 3).

2 ΙΙνευματικώσ (§ 4).

3 S. Cyrill. Catech. mystag., §6.

4 Ibid., § 9.

5 Ibid., 5, § 2.

6 Άλλήλουσ άπολάβετε, και άλλήλουσ άσπαζώμεΟα.

l’union qui doit régner entre les âmes, et de l’oubli des injures, car il est défendu de se présenter à l’autel avec de la haine dans le cœur.

L’évêque élevant la voix, dit ensuite : *Que vos cœurs s’élèvent en haut !*1 Le moment redoutable approchant, dit saint Cyrille, les cœurs doivent s’élever vers le ciel et non pas s’abaisser vers les choses de la terre. Les fidèles répondaient à l’évêque : *Nous avons nos cœurs élevés vers le Seigneur*2.

Le prêtre reprenait à haute voix : *Rendons grâce au Seigneur,* et les fidèles répondaient : *C’est une chose digne et juste*3.

« Ensuite, continue saint Cyrille4, nous faisons mention du ciel, de la terre et de la mer, du soleil et de la lune, des astres et de tout être créé doué de raison ou qui en manque, qu’il soit visible ou invisible ; des Anges, des Archanges, des Vertus, des Dominations, des Principautés , des Puissances, des Thrônes, des Chérubins à plusieurs figures, des Séraphins qu’Isaïe vit autour du trôné de Dieu, se couvrant la figure de deux ailes, les pieds de deux autres ailes, et se servant de deux autres ailes encore pour voler. Avec ces Séraphins nous disons : « Saint, Saint, Saint est le Seigneur Tout- Puissant5 ».

« Après nous être sanctifiés par ces louanges spirituelles6, nous prions le Dieu bienfaisant d’envoyer son Saint-Esprit sur les éléments placés sur l’autel, afin qu’il fasse le pain, corps du Christ, et le vin, sang du Christ7, car tout ce que le Saint-Esprit atteint, est sanctifié et *changé*8*.*

Lorsque le sacrifice spirituel est accompli9, nous

—

1 “Ανοι τά ; καρδίασ. (§ 1.)

2 “Εχομεν πρόσ ΐδν κύριον.

3 Εύγαριστήσωμεν τω κυρίψ.... άςιον καί δίκαιον. (§5.)

4 *Ibid.,* § 6

5 L’expression hébraïque de *Lieu des armées* (Sabaoth), signifie Dieu puissant, l’armée étant considérée comme le symbole de la puissance.

6 S. Gyrill., *Catech. mystag.,* 5. § 7.

7 “lvoc ·ποιήστ| μέν άρτον σώμα Χρίστου, τον δε οίνον αίμα Χρίστου.

8 Μεταβέβληται.

9 *Ibid.,* § 8*.*

prions Dieu pour la paix des Eglises, pour la bonne organisation du monde, pour les empereurs, pour l’armée, pour les malades, pour les affligés ; nous prions et nous offrons la victime pour tous ceux qui ont besoin de secours.

Ensuite, nous faisons mémoire de ceux qui se sont endormis du sommeil de la mort1 : les patriarches d’abord, les prophètes, les apôtres, les martyrs, afin que, par leurs prières et leurs intercessions, Dieu reçoive notre prière. Puis nous prions pour nos saints pères défunts, les évêques et tous ceux qui sont morts parmi nous, persuadés que nos supplications sont d’un grand secours pour leurs âmes lorsqu’elles sont adressées pendant que la sainte et vénérable victime est sous nos yeux sur l’autel2.

Nous récitons après cela la prière que le Sauveur nous a apprise : *Notre Père qui es aux deux,* etc. Saint Cyrille explique toute la prière et ajoute : Lorsqu’elle est terminée, tu dis *Amen ;* c’est un signe d’assentiment à tout ce qui a été demandé dans la prière3.

L’évêque élève ensuite la voix et dit : *Les choses saintes pour les saints*4. Les fidèles répondaient : *Il n’y a qu’un seul saint, le seul Seigneur Jésus-Christ*5. Puis un clerc chantait le cantique : *Goûtez et voyez que c’est le Christ, le Seigneur*6*,* afin d’inviter les fidèles à s’approcher de la communion et â se souvenir qu’il ne fallait pas s’en rapporter au goût pour reconnaître celui qu’ils recevaient.

« N’approche point de la communion, dit saint Cyrille, en étendant les mains et en écartant les doigts7, mais place ta main gauche sous la droite et forme comme un trône destiné à recevoir ton Roi. En recevant le corps

—

1 S. Cyrill., Catech*. mystag.,5*, §9.

2 Ce texte corrobore ceux que nous avons déjà cités et prouve que l’invocation des saints et la prière pour les morts datent des siècles primitiis.

3 *Ibid.,* §§ 10 ad 18.

4 Τά άγια τοϊσ άγιοις. (§ 19.)

5 Eiσ άγιοσ, εΐσ κύριος Ίησοΰσ Χριστο'σ. *{Ibid.)*

6 ΓεόσασΟε και ’ιοετε, οτι Χριστός ό κύριος. (t$ 20.)

7 *Ibid.,* § 21.

du Christ dans le creux de ta main, réponds : *Amen.* Lorsque tu auras sanctifié tes yeux en regardant le saint corps, prends-le, en faisant attention de n’en pas laisser perdre.

« Après la communion du corps du Christ, approche- toi de la coupe de son sang1 ; non pas en étendant les mains, mais en t’inclinant dans l’attitude du respect et de l’adoration, et dis : *Amen* après avoir pris du sang du Christ ; lorsque tes lèvres en seront encore imprégnées, essuie-les avec ta main et sanctifie par son attouchement ton front, tes yeux et tes autres sens. Enfin, écoute la prière d’actions de grâces et remercie Dieu de t’avoir admis à la participation de si grands mystères. »

En terminant, saint Cyrille engage les fidèles à communier, lors même qu’ils auraient commis quelque pèche2, s’ils se repentent.

Les catéchèses de saint Cyrille sont remplies de science biblique ; le style en est doux et pieux. Les renseignements qu’elles renferment sur la discipline de l’Eglise primitive, sa doctrine, ses sacrements, démontrent avec évidence qu’au IVe siècle l’Eglise catholique était la même qu’elle est encore en Orient, et qu’elle ne connaissait ni la constitution monarchique, ni le démocratisme presbytérien, ni les systèmes, ni les dogmes nouveaux qui ont dénaturé en Occident les Eglises chrétiennes. L’ouvrage de saint Cyrille a une importance théologique incontestable ; il n’a pas une moindre valeur au point de vue historique.

On possède encore de saint Cyrille de Jérusalem une homélie sur le Paralytique ; une lettre à l’empereur Constantius au sujet d’une croix lumineuse qui était apparue dans les nues, au-dessus de Jérusalem, l’an 351,

—

1 S. Cyrill., *Catech. mystag.,* 5, § 22.

2 Ceux qui connaissent la liturgie suivie encore de nos jours par l’Eglise catholique orientale et connue sous le nom de *Liturgie de saint Jean Chrysostôme*, auront remarqué qu’elle est entièrement conforme à celle qui était suivie à Jérusalem au IVe siècle, et qui n’était pas nouvelle alors, et datait plutôt des temps apostoliques. Les Eglises occidentales ont conservé des rites conformes à cette antique liturgie, mais ils sont aujourd’hui mêlés à beaucoup de modifications adoptées pendant le moyen âge. Saint Cyrille n’a parlé que de la *messe des fidèles* et non de la *messe des catéchumènes.*

le jour de la pentecôte1. Plusieurs auteurs ont cité des fragments d’autres homélies du même Père. On lui a attribué quelques ouvrages que les érudits regardent avec raison comme apocryphes. Ce que l’on possède du grand et saint évêque de Jérusalem suffit pour le mettre au rang des écrivains les plus importants du IVe siècle.

Passons de Jérusalem à Cæsarée en Cappadoce, où vivait un évêque plus illustre encore que Cyrille ; c’était Basile le Grand. Son frère, saint Grégoire de Nysse, n’hésite pas à donner à cet homme illustre une mission providentielle dans le plan conçu par Dieu pour conserver et défendre la vérité dans le monde2. Cette mission fut de défendre la vérité catholique contre les ariens, lesquels, par l’organe d’Arius, d’Aetius, d’Eunomius, d’Eudoxius et de tant d’autres apostats, se liguaient avec les puissances de la terre pour détruire la doctrine révélée. Lorsque ces hommes poursuivaient leur but avec une énergie diabolique, parut le grand Basile, brillant comme une lumière resplendissante au milieu d’une nuit obscure, comme un phare pour diriger ceux qui luttaient au milieu des flots de l’erreur. Il engagea le combat contre les préfets, les présidents et les généraux ; il parla librement aux empereurs ; il éleva la voix dans ses sermons et ses lettres contre tous les ennemis de la foi. Il ne craignait pas l’exil, car il considérait le ciel comme l’unique patrie de l’homme ; et la terre entière était, à ses yeux, un lieu d’exil. Lui qui, chaque jour, mourait, ne pouvait craindre la mort. Certain préfet lui ayant dit un jour qu’il le ferait écarteler, il se contenta de sourire en disant : « Je vous remercie du moins de la bonne volonté que vous m’en témoignez. » Basile fut, en Orient, ce qu’Athanase était en Egypte : l’intrépide champion de l’Eglise catholique et de l’intégrité de sa doctrine.

—

1 Plusieurs écrivains du temps ont mentionné ce fait ; il fut consigné dans ia *Chronique Alexandrine ou paschale, ad ami.* 351.

2S. Greg. Nysse il.. *In Laud. Frat. Basil,* init. ; S. Greg. Theol., *In Laud. Bàsil. Magni, orat.* 45. *Vit. S. Basil.* In op. Edit. Bened.

Basile naquit vers 329, en même temps, à peu près, que son intime et digne ami Grégoire surnommé le Théologien. Il était, selon toute probabilité, originaire de Cæsarée dont il fut évêque dans la suite. Cette ville, assise au pied du mont Argée, avait porté le nom de Maza ou Mazaca, imité de celui de Mosoch, père des Cappadociens. Tibère fit de la Cappadoce une province de l’empire romain et donna à sa capitale le nom de Cæsarée. A l’époque où naquit Basile, cette ville était florissante ; la population en était très-lettrée, et presque tout entière chrétienne.

La mère de Basile était Cappadocienne, mais son père était d’origine arménienne et ses ancêtres étaient originaires de Sébaste. Sa famille, du côté du père comme de la mère, était noble, illustre et riche. Basile s’honorait surtout d’avoir eu pour aïeule sainte Macrina, qui avait reçu les instructions de saint Grégoire le Thaumaturge. Macrina avait initié son petit-fils à la doctrine de cet homme apostolique, et Basile s’applaudit d’être resté fidèle à son enseignement. Macrina et son mari avaient beaucoup souffert pendant la persécution de Dioclétien, mais leur courage avait été au- dessus des violences des tyrans.

Le père du grand évêque de Cæsarée s’appelait Basile et sa mère Emmelia. L’un et l’autre étaient aussi distingués par leurs qualités intellectuelles que par leurs vertus. Ils étaient dignes d’avoir des enfants comme Basile le Grand, Grégoire de Nysse, Pierre de Sébaste. et la pieuse vierge Macrina qui, par ses vertus, rappelait l’aïeule du même nom.

Parmi les parents que Basile lui-même fait connaître dans ses lettres, nous remarquons particulièrement Soranos, duc de Scytbie. Les plus illustres familles de ce pays, du Pont et de Cappadoce étaient alliées à celles de Basile le père et d’Emmelia.

Basile, après avoir reçu les premières leçons de littérature et d’éloquence de son père, qui passait pour l’homme le plus éloquent de Cæsarée, passa en Palestine et suivit les cours de l’école de Cæsarée qu’Origène,

le prêtre Pamphilos et Eusèbe avaient rendue très-célèbre. Basile s’y distingua par son goût pour l’éloquence et la philosophie. Il passa de Cæsarée de Palestine à Constantinople, où il suivit les cours du fameux rhéteur Libanius qui professait pour lui la plus grande estime, et exaltait son éloquence aussi bien que la gravité de ses mœurs. Basile quitta tes écoles de Constantinople vers l’an 350 et se rendit à Athènes. Il y trouva Grégoire son compatriote et s’y lia avec lui d’une étroite amitié. Lorsque Grégoire, privé, par la mort, de son ami, voulut faire son éloge, il se rappelait avec émotion la vie corn : aune qu’ils avaient menée à Athènes. « Comment, dit-il1, me la rappeler sans émotion ? La science qui porte plus que toute autre chose à la jalousie, était le but auquel nous tendiohs l’un et l’autre ; et cependant, il n’y avait aucune jalousie entre nous. L’émulation qui existait entre nous, ne nous portait qu’à étudier ; nous luttions, non pas à qui remporterait la palme, mais à qui la céderait à l’autre. Nos succès étaient communs ; nous n’avions à nous deux qu’une seule âme. On a raison de rejeter le système d’après lequel tous les êtres seraient les uns dans les autres ; cependant je puis dire que nous ne faisions qu’un. La vertu était le but unique de nos efforts ; nous cherchions à régler notre vie en vue des espérances de la vie future. La loi de Dieu était notre guide, et nous nous excitions mutuellement à la vertu ; si je ne craignais pas de paraître orgueilleux, je dirais que nous étions une règle l’un pour l’autre et que, d’après nos actions réciproques, nous distinguions ce qui était bien de ce qui était mal. Nous n’avions aucune relation avec ceux des étudiants qui étaient insolents ou de mauvaises mœurs ; les plus chastes étaient ceux que nous fréquentions. Nous évitions ceux qui étaient querelleurs et opiniâtres, et nous n’avions de liaison qu’avec ceux qui étaient pacifiques et dont la conversation pouvait nous être utile. Nous savions qu’il est plus facile de con-

—

1 S. Grég. Theol., *Orat.,* 45, § 20. Edit. Benedit.

tracter le vice que de communiquer la vertu, de gagner la maladie des autres que de donner sa propre santé. Les sciences agréables nous plaisaient moins que les sciences utiles, car la science peut former les jeunes gens à la vertu, mais aussi les porter au vice. Nous ne connaissions que deux chemins ; celui qui nous conduisait à l’Eglise et aux saints docteurs qui y donnaient l’enseignement religieux ; l’autre, que nous aimions moins, nous conduisait vers les maîtres qui nous enseignaient les sciences. Nous laissions aux autres les chemins des spectacles, des assemblées profanes, des festins. Notre grande affaire et notre gloire consistait, non pas à prendre des titres orgueilleux, mais celui de chrétiens et d’en être dignes. »

Athènes était une ville très-dangereuse pour les jeunes gens ; on y rencontrait plus d’idoles que dans tout le reste de la Grèce, et l’idolâtrie y faisait une active propagande. Mais ce qui séduisait les autres ne fit qu’affermir Basile et Grégoire dans la foi ; ils étudièrent de près l'idolâtrie ; ils en surprirent toutes les imposa tares, et ne conçurent pour elle que du mépris. Au lieu de se laisser séduire par les plaisirs, ils conçurent dès lors le projet de vivre dans la solitude, à l’exemple des ascètes d’Egypte et de Thébaïde, et de consacrer à Jésus- Christ leur science et leur éloquence. Plusieurs étudiants, sans être aussi distingués que Basile et Grégoire, essayèrent de les imiter et formèrent : un groupe dont Basile était le chef. Il devait cette distinction à sa haute capacité qui lui avait assigné le premier rang dans l’étude de la littérature, de la linguistique et de la philosophie. Il n’apprit des mathématiques que ce qui lui était nécessaire pour n’avoir rien à redouter des objections de ceux qui s’étaient rendus habiles dans cette science. Il ne négligeait aucune connaissance utile ; mais le caractère particulier de son génie était la profondeur philosophique jointe à une éloquence vive et entraînante. Sous ce double rapport, il avait acquis, dès sa jeunesse, une grande réputation. Pour Grégoire, il joignait à la pénétration philosophique un génie poétique

et brillant. Il mérita le titre de *Théologien* à cause de ses aperçus philosophiques sur la vérité révélée ; et ses poésies prouvent qu’il savait revêtir les conceptions théologiques les plus profondes, des formes les plus élégantes.

Basile et Grégoire connurent à Athènes un grand nombre d’étudiants qui occupèrent depuis les positions les plus élevées dans l’Eglise et dans l’Etat. Parmi eux était l’empereur Julien dont ils eurent dès lors une idée fort peu avantageuse.

Lorsque le temps fut venu pour les deux amis de quitter les écoles d’Athènes, les professeurs et les étudiants rivalisèrent d’efforts pour les retenir. Basile résista à toutes les instances, mais Grégoire fut vaincu, car Basile lui-même se joignit aux autres pour l’engager à rester. C’était une trahison, dit amicalement Grégoire ; mais la conscience du traître ne lui reprocha pas sans doute son crime d’une manière trop véhémente, et Grégoire ne chercha point à s’en venger.

Basile passa par Constantinople, et se dirigea vers Cæsarée de Cappadoce ; il visita les principales villes de cette province et de celle du Pont ; partout on voulait le retenir et le placer à la tète des écoles, mais ses goûts le portaient ailleurs. Il voulut suivre à la lettre, les conseils évangéliques, se défaire de ses biens au profit des pauvres, et ne plus songer qu’à la pratique de la haute philosophie que le Christ a révélée au monde. Ce n’était ni à Athènes, ni à Constantinople qu’il fallait aller pour recevoir des leçons, mais dans les solitudes où vivaient les vrais Cyniques chrétiens qui ne négligeaient pas, par orgueil, comme Diogène, les plaisirs du monde, mais se pénétraient d’idées beaucoup plus élevées. Il parcourut donc les solitudes de Mésopotamie, de Célésyrie, de Palestine et d’Egypte. Il recueillit partout les plus hautes leçons de vertu ; mais, en même temps, il vit les évêques orthodoxes persécutés, exilés, ou poursuivis par les ariens qui, protégés alors par Constantius (357), remplissaient l’empire de trouble et de divisions. Les luttes des fidèles et des évêques entre eux le remplissaient de

tristesse, et il cherchait, dans les Ecritures, s’il ne trouverait pas la raison de ce triste état de l’Eglise, pour laquelle cependant Jésus-Christ est mort, et à laquelle il a envoyé le Saint-Esprit. Il comprit que l’orgueil était la cause des divisions, c’est-à-dire, que l’esprit de l’homme voulait toujours s’insurger contre Dieu, et opposer à la vérité ses vaines conceptions. Il en conçut un plus profond attachement pour la vieille et immuable doctrine.

De retour à Cæsarée de Cappadoce, Basile fut fait Lecteur par l’évêque de cette ville, qui craignait qu’on ne lui ravît un si riche trésor. Cependant, quoiqu’il fût attaché à cette Eglise, il ne crut pas manquera son devoir en la quittant pour vivre en solitaire dans le Pont. En Cappadoce, il avait connu et admiré les moines qui suivaient les règles d’Eustathios de Sébaste, et il n’avait pas voulu croire qu’ils fussent hérétiques, comme plusieurs l’affirmaient. Il n’entra point dans leur association, mais préféra se retirer dans une maison de campagne qui appartenait à sa famille et située dans le Pont, pour y pratiquer la philosophie chrétienne telle qu’il la comprenait. Déjà plusieurs de ses parents avaient vécu dans cet endroit en véritables solitaires. Sa mère Emmelia, Makrina sa sœur et Pierre son frère, depuis évêque de Sébaste, y avaient pratiqué les vertus chrétiennes avec la plus haute perfection. A côté de la demeure de sa famille, il fonda un monastère d’hommes qu’il gouverna jusqu’à ce qu’il fût élu évêque de Cæsarée, et qui fut gouverné après lui par son frère Pierre.

Grégoire ne vint point d’abord partager sa vie ascétique ; il était retenu à Nazianze par les soins qu’il devait à son père et à sa mère, déjà fort avancés en âge. Le père de Grégoire portait le même nom que son fils et était évêque de Nazianze. Grégoire aurait voulu attirer Basile dans le pays qu’il habitait ; mais celui-ci préférait sa solitude du Pont. Il décrivit à son ami la vie chrétienne qu’il y menait et l’engagea à venir enfin le rejoindre pour y mettre à exécution le projet qu’ils avaient conçu

à Athènes. Grégoire se décida enfin il obéir aux conseils de son ami ; il l'alla trouver et ils vécurent ensemble, partageant leur temps entre l’étude des saintes Ecritures, la prière et les travaux manuels.

Basile fonda dans le Pont plusieurs autres monastères et écrivit les règles que les moines devaient suivre. Il a été considéré, avec raison, comme le vrai fondateur et le législateur de la vie ascétique en Orient.

Grégoire, après avoir vécu quelque temps auprès de lui, était retourné à Nazianze. On l’y fit prêtre malgré lui. La haute idée qu’il avait du sacerdoce l’empêcha d’en exercer les fonctions, et il s’enfuit auprès de son ami Basile qui l’avait toujours sollicité de venir le rejoindre (362).

Basile était dans sa solitude avec son ami Grégoire lorsque Julien lui écrivit la lettre dont nous avons parlé. Peu de temps après il se rendit à Cæsarée à la prière de l’évêque Dianée qui était sur le point de mourir. Eusèbe, élu après, la mort de Dianée, se hâta d’élever Basile au sacerdoce, afin de le retenir à Cæsarée où il pouvait être si utile à son troupeau. Mais bientôt la jalousie changea les sentiments d’Eusèbe qui ne pouvait voir sans dépit que l’illustre prêtre jouît dans la ville d’une influence supérieure à la sienne. Il commença â persécuter Basile ; la ville et les moines allaient prendre son parti contre l’évêque, lorsque l'humble Basile s’enfuit â sa solitude du Pont. Il y resta trois ans, après quoi Grégoire le réconcilia avec Eusèbe qui le rappela à Cæsarée.

Les actions de Basile comme prêtre et comme évêque de Cæsarée appartiennent à l’histoire proprement dite, et elles tiendront, dans nos récits, la place qu’elles méritent.

Pour le moment nous devons étudier les œuvres de ce grand homme.

Parmi ses ouvrages exégétiques, on doit mettre à la première place ses neuf homélies sur le premier chapitre de la Genèse1*.* C’est une explication approfondie de la

—

1 S. Basi., Homil. in hexaemeron.

création du monde. Il oppose d’abord les uns aux autres les divers systèmes philosophiques sur l’origine de la nature1. Ces systèmes, qui sont encore aujourd'hui ce qu’ils étaient à l’époque où Basile les étudiait à Constantinople et à Athènes, ne reposent que sur des hypothèses contradictoires, et n’approchent pas de la philosophie profonde qui émane des premiers mots de la Genèse : *Au commencement Dieu créa le ciel et la terre.* Tout d’abord le principe du monde apparaît : Dieu. Pour l’éluder, les philosophes ont inventé le mouvement qui aurait été la cause de l’organisation de la nature ; mais ce mouvement, quel en est le principe ? Tout système recule la difficulté, mais ne la résout pas, et ne répond pas à cette question primordiale : quel a été *le principe des choses ?* La philosophie a affirmé que ce principe était dans la nature elle-même ; mais la nature, être multiple, ne peut avoir en elle-même un principe identique ; on n’aperçoit en elle que des résultats divers, selon des lois déterminées dont on ne peut rendre raison philosophiquement, lorsqu’on veut faire abstraction de Dieu.

Le monde a été fait *au commencement ;* c’est-à-dire qu’avec le monde a commencé *le temps* destiné à mesurer, par des instants successifs, les existences contingentes des êtres qui devaient l’habiter. Mais avant ce temps du monde visible, il y avait un autre monde invisible dont nous pouvons avoir idée, mais dont la nature est incompréhensible pour nous2.

En parlant du ciel et de la terre créés par Dieu, saint Basile s’étend longuement sur tous les systèmes philosophiques au moyen desquels on prétendait les expliquer. On sent qu’il en avait fait l’étude la plus sérieuse, et les objections qu’il oppose à ces systèmes sont irréfutables. On ne peut que tomber dans des imaginations absurdes et contradictoires dès qu’on veut éliminer Dieu et ses lois de la nature, et chercher la raison des choses dans ces choses elles-mêmes.

Mais en plaçant Dieu au seuil de la création pour

—

1 S. Basil., Homil. I, §§ 1, 2 el 5.

2 Ibid., § 5.

l’expliquer et en déterminer le principe, Basile n’en cherche pas moins à jeter la lumière sur l’origine et les développements de l’œuvre divine.

A l’origine le ciel et la terre étaient à l’état de simples éléments, confondus les uns avec les autres, et sans cet ordre que Dieu y mit ensuite par sa volonté, c’est-à-dire par les lois qu’il imposa à tous les êtres. La terre n’était d’abord qu’une masse liquide1. L’eau qui devait plus tard être réunie et former les mers, était répandue sur toute la surface du globe. Les éléments étant ainsi confondus, il devait en résulter un travail de première organisation qui s’opérait par la volonté de Dieu, et qui en préparait un plus parfait et plus complet.

Ce travail primordial s’opérait dans une masse inerte, obscure, dont les éléments étaient en dissolution dans l’eau qui formait comme un vaste abîme2. Sur cet abîme planait l’esprit de Dieu qui *couvait*, pour ainsi dire, l’œuvre de la création et développait ses éléments d’organisation3.

La durée de cette *incubation* divine n’est pas fixée. On peut donc admettre celle que l’on jugera nécessaire pour la formation de ces matières primitives qui semblent former comme les fondements de la terre ; la science peut également se donner libre carrière pour étudier et déterminer la nature du travail des éléments divers dans la formation du noyau terrestre.

Tout à coup la voix de Dieu retentit sur cet abîme immense et obscur ; Dieu dit : *Que la lumière soit,* et aussitôt, dit saint Basile, l’éther fut enflammé et la lumière brilla instantanément dans l’immensité. Il est à remarquer que le savant évêque admettait, au IVe siècle, sur la nature de la lumière, les notions dont la science moderne s’attribue l’invention4.

La lumière eut un temps déterminé pour luire ; ce fut le jour ; et un temps pour disparaître ; c’était la nuit ;

—

1 S. Basil., Homil. 2, §§ l, 2 et 5.

2 Ibid., § 4.

3 Ibid., § 6.

4 Ibid., § 7.

c’était la nuit. Ces ténèbres et cette lumière formèrent une époque qui n’avait pas la durée de la révolution quotidienne du soleil. Cette époque eut une durée que

Dieu lui-même fixa1.

Sur ce point encore, le récit révélé de la création ne gêne point les systèmes scientifiques que l’on pourra inventer pour expliquer l’organisation dans laquelle la lumière devait entrer comme élément nécessaire. Rien n’empêche également d’entendre ce mot *lumière* dans sa plus large acception, c’est-à-dire avec tous les éléments que la science lui donne comme principes ou comme résultats.

La durée de la lumière et des ténèbres n’étant pas déterminée, avant la création du soleil, le premier jour doit être entendu dans le sens d’une époque indéfinie, indéterminée. C’est pourquoi le texte biblique n’appelle pas cette époque le *premier jour*, mais d’une manière générale : *un jour.*

Lorsque la Genèse se sert des mots *Dieu dit,* il ne faut pas croire, dit saint Basile, qu’il ait émis un son analogue à la parole humaine. La volonté divine, le premier mouvement de son intelligence, c’est la Parole ou le Verbe de Dieu. C’est ainsi que saint Jean enseigne que Dieu a tout créé par son Verbe, et que ce Verbe, c’était Dieu lui-même.

Après avoir créé la lumière, Dieu créa le firmament, pour être comme un intermédiaire entre les eaux et les eaux. Est-ce autre chose que le ciel qui, au commencement fut créé simultanément, avec la terre ? Saint Basile se pose cette question2*,* et répond que le firmament, c’est le vaste espace où Dieu tient en réserve la masse d’eaux qui correspond à la force absorbante du feu. Ce feu est un des principes de vie de la nature entière ; il aurait bientôt épuisé les eaux de la surface terrestre, si du firmament ne s’échappaient pas les eaux supérieures qui renouvellent les eaux terrestres.

La création du firmament, c’est-à-dire, la grande

—

1 S. Basil., in Hexaem. Homil.§ 8,

2 Ibid., 3, § 3.

œuvre de la séparation des eaux qui tenaient en dissolution les éléments terrestres, fut l’œuvre du *second jour,* non pas de la durée qu’on a appelée ainsi lorsque le soleil fut créé, mais d’une durée indéfinie que la science peut prolonger autant qu’il lui conviendra.

Dans cette homélie comme dans les précédentes, saint Basile expose les divers systèmes philosophiques et les réfute, ainsi que les erreurs de certains hérétiques qui voulaient entendre la Genèse d’une manière allégorique et basaient sur ces interprétations fantaisistes les idées les plus singulières et lés plus erronées. Le savant docteur avait étudié très-sérieusement les sciences physiques et mathématiques, et il se sert de ses connaissances pour établir que la doctrine révélée était plus satisfaisante pour l’intelligence que tous les systèmes des différentes écoles. Ses homélies sur l’œuvre des six jours n’ont pu être adressées qu’à des fidèles fort instruits ; car les détails scientifiques qu’elles contiennent étaient bien au-dessus de l’intelligence commune.

Saint Basile, dans son exorde de la quatrième homélie, convie ses auditeurs à étudier l’œuvre du Créateur et à préférer cette contemplation aux misérables plaisirs auxquels se livraient ceux qui ne voyaient dans le monde que des moyens de s’abandonner à leurs passions.

Le troisième jour, Dieu réunit dans les vastes espaces appelés mers les eaux qui étaient restées sur la surface de la terre, et *l’élément sec* apparut : Sur cet élément se développa une immense germination de toutes les plantes qui devaient obtenir leur accroissement sous faction de la lumière qui succéda aux ténèbres, et forma la troisième période ou troisième jour. Saint Basile explique cette œuvre de la troisième époque dans sa quatrième homélie1.

Sous l’action des lois créées par la volonté de Dieu, les éléments terrestres s’étaient groupés d’une manière inégale de manière que l’eau pût se précipiter, selon la loi qui lui a été donnée, dans les espaces les plus bas et former

—

1 S. Basil., Homil. IV in Hexaem.

les mers. L'*élément sec* apparut alors et Dieu lui donna le nom de terre, et aux amas d’eau qui se réunirent sur les terrains les plus bas, il donna le nom de mersl.

La cinquième homélie2 consacrée à la germination terrestre est remplie de détails curieux sur Futilité des plantes, soit pour l’alimentation, soit pour la conservation ou la guérison du genre humain et des animaux. Nous n’avons point à entrer dans les détails ; il nous suffira de dire que saint Basile y fournit la preuve qu’il connaissait bien l’histoire naturelle, comme il avait donné précédemment des preuves de ses connaissances en physique, en mathématiques et en géographie. Peu d’hommes, au IVe siècle, possédaient des connaissances aussi complètes.

Le quatrième jour ou époque indéfinie, Dieu créa les astres pour déterminer, par leurs révolutions, la durée du jour et de la nuit, les saisons, les années, les époques. C’est le sujet de la sixième homélie de saint Basile3. Il y expose les notions astronomiques les plus exactes et réfute les fantaisies des astrologues qui attribuent aux astres une destination qu’ils n’ont pas reçue du Créateur.

Au cinquième jour, qui est le premier que l’on doive accepter comme durée de vingt-quatre heures, puisque le soleil existait, Dieu créa les animaux ; les moins parfaits d’abord qui vivent dans les eaux, et les reptiles ; puis les oiseaux qui occupent une place supérieure dans la vie organique.

Saint Basile fit sa septième homélie sur les reptiles ; et la huitième sur les poissons et les oiseaux4*.* Ces discours sont du plus haut intérêt pour constater l’état des sciences naturelles au IVe siècle. Les livres des philosophes de la même époque ne renferment pas autant de rensei-

—

1 Plusieurs mers primitives furent déplacées au moment du grand bouleversement qu’on a appelé le déluge, de sorte qu’on ne peut absolument dire que toutes les mers actuelles soient les mers primitives. Le déplacement de plusieurs mers est si bien démontré par les débris fossiles que l’on trouve sur la surface du globe, qu’on ne peut élever aucun doute à ce sujet.

2 S. Basil., Homil. V in Hexaem.

3 Ibid., Homil. VI in Hexaem.

4 Ibid., Homil. VII et VIII in Hexaem.

gnements et surtout ne sont pas écrites dans un aussi beau style.

La neuvième homélie est consacrée à l’œuvre du sixième jour pendant lequel Dieu créa les animaux doués d’une organisation supérieure et qui habitent la terre, et enfin l’homme, le plus parfait des êtres, sous le rapport de l’organisation, et auquel Dieu donna un élément spirituel, l’âme, qui le place à un degré exceptionnel au-dessus de tous les autres êtres appartenant au monde visible.

On peut considérer comme un supplément à l’Hexaéméron, les homélies de saint Basile sur l’état de l’homme, la place qu’il occupe dans la création et suile Paradis où le premier homme fut placé.

En exposant la première question, saint Basile commente le texte de la Genèse sur la supériorité accordée à l’homme sur les autres êtres organisés1*.* Voici la définition chrétienne qu’il donne de l’homme : « C’est une œuvre de Dieu, douée de raison, et faite à l’image du Créateur2. » On rencontre dans ces discours des aperçus physiologiques du plus haut intérêt, et le saint docteur y combat avec énergie le préjugé païen sur l’infériorité naturelle de la femme.

L’homélie sur le Paradis, telle qu’elle nous est parvenue, ne paraît pas entière. Basile y déplore que, par la déchéance humaine, le mal se trouve à côté du. bien dans cette nature que Dieu avait créée si bonne et si admirable.

Saint Basile avait probablement composé un commentaire de tous les Psaumes. Cet ouvrage ne nous est pas parvenu dans son entier ; mais ce qu’on en possède est digne de l’éloquence et du génie du grand docteur. On peut en dire autant des fragments de son commentaire sur le prophète Isaïe3.

Ces ouvrages exégétiques étaient adressés aux fidèles

1 S. Basil. ΙΙερί τησ του άνΟράιπου κατασκευησ... περί παραδείσου orat, i, 2, 5.

2 Ibid., Orat. i, § 16.

3 S. Basil. Homil. in Psalm. et Comment, in Isai. Prophet.

dans l’Eglise de Cæsarée et font voir de quel profond enseignement étaient capables les fidèles de cette époque. L’explication des saintes Ecritures formait la base des instructions adressées aux fidèles dans toutes les Eglises. Les fidèles lisaient l’Ecriture et pouvaient comprendre les explications très-élevées que les plus grands évêques leur en donnaient. Ces explications nous font connaître, non-seulement le génie des docteurs de l’Eglise dont on possède les discours, mais l’état intellectuel de la société chrétienne à laquelle les pasteurs pouvaient adresser de tels enseignements.

A la tête des ouvrages dogmatiques de saint Basile, nous plaçons ses trois livres contre Eunomius1. Cet hérétique, comme nous l’avons déjà remarqué, avait déduit de l’arianisme toutes les conséquences que ce système contenait. Non-seulement le Fils n’était plus, à ses yeux, qu’une créature, mais le Saint-Esprit n’était non plus qu’un être créé. Dieu, unique en essence, l’était également en personnalité ; le Fils et le Saint-Esprit n’étaient que ses agents dans ses œuvres extérieures ; ils ne formaient avec lui qu’une Trinité improprement dite, puisqu’ils n’émanaient pas de sa substance, de toute éternité ; avaient été seulement créés avant les autres êtres contingents, et avaient été doués de qualités supérieures et divines.

Arius n’avait soulevé que la question de la consubstantialité du Fils. Eunomius souleva celle de la consubstantialité du Saint-Esprit. C’est sous cet aspect que l’arianisme apparaît vers le milieu du IVe siècle. Nous avons déjà étudié les ouvrages de saint Athanase d’Alexandrie contre l’eunomianisme. Saint Basile poursuivit la même erreur en Orient, dans ses livres contre Eunomius. C’est un ouvrage de la plus haute valeur théologique. Il le commence par cette observa-

—

1 L’ouvrage que l’on a donné sous les titres de *Quatrième et cinquième Livres* de S. Basile contre Eunomius sont rejetés comme apocryphes par un grand nombre d’érudits. Nous partageons cette opinion et nous ne trouvons dans ces livres ni le même style, ni la même méthode, ni la même profondeur que dans les autres ouvrages du saint docteur. On doit les attribuer à un théologien postérieur et qui est resté inconnu.

tion *catholique*1 : « Si tous ceux sur lesquels a été invoqué le nom de Notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, avaient voulu s’en tenir à la vérité de l’Evangile, et se contenter de la tradition des apôtres et de la simplicité de la foi, nous n’aurions pas besoin de composer cet ouvrage. « Mais, ajoute-t-il, l’ennemi a toujours semé de l’ivraie dans le champ de l’Eglise ; c’est pourquoi on est obligé de travailler en faveur de ceux qui pourraient se laisser séduire par ses artifices.

C’est bien, en effet, l’hérésie qui a été cause de toutes les discussions qui ont si profondément bouleversé l’Eglise à toutes les époques de son histoire ; la vérité évangélique n’en peut être responsable, et ses défenseurs, dans tous les temps, ne se sont appliqués qu’à l’opposer, dans son expression la plus claire et la plus exacte, aux systèmes à l’aide desquels l’hérésie s’efforçait de l’obscurcir. Les ouvrages des Pères des trois premiers siècles ont déjà démontré ce fait incontestable. Ceux du IVe siècle et des suivants, le démontreront également, aussi bien que les actes des conciles. Ceux qui ont eu le droit de parler au nom de l’Eglise, pendant les huit premiers siècles, n’ont opposé à toutes les innovations des hérétiques que la doctrine enseignée dès le commencement et transmise sans interruption. On ne peut trouver dans les monuments qu’ils nous ont laissés la moindre trace d’une doctrine nouvelle.

Selon saint Basile, et comme nous l’avons dit précédemment, ce fut Aëtius qui, le premier, tira les conséquences du système arien ; mais Eunomius donna plus d’extension à l’hérésie et la présenta sous des dehors plus philosophiques ; c’est pourquoi il en fut considéré comme le véritable auteur. Aëtius était Syrien ; Eunomius était Galate2. Ce dernier procéda d’une manière fort insidieuse pour enseigner son erreur. Au lieu de la donner comme une doctrine nouvelle qui lui était personnelle, ce qui eût suffi pour la faire rejeter par les fidèles, il feignit d’être injustement incriminé, et se

—

1 S. Basil., adv. *Eunom.* Lib. 1, § 1.

2 *Ibid.,* §1.

défendit d’enseigner aucune erreur1. Cette manière hypocrite lui gagna des partisans qui s’imaginaient prendre parti pour un homme injustement attaqué ; mais. Basile découvrit sa fraude. Il cite textuellement son adversaire et répond à chacune de ses assertions, de sorte que son ouvrage a la forme d’un dialogue entre lui et Eunomius. Dans le premier livre, il dévoile son procédé. hypocrite2, et oppose à ses prétentions personnelles, la doctrine traditionnelle des saints. L’hérétique osait se donner comme le défenseur de cette doctrine traditionnelle ; mais Basile le confond et le réduit à sa simple expression de novateur hérétique, abusant d’une philosophie sophistique pour miner la doctrine qu’il semblait professer en apparence.

Il est fort remarquable de voir Eunomius se donner comme défenseur de la doctrine traditionnelle pour séduire les fidèles. Plusieurs anciens hérétiques avaient eu recours à la même hypocrisie, ce qui prouve que dans toute l’Eglise, on acceptait comme critérium de la foi ce témoignage permanent de la société chrétienne auquel tous les docteurs avaient recours pour confondre l’hérésie.

Saint Basile poursuit son adversaire à travers les subterfuges que lui fournissait une philosophie nébuleuse. Le docteur chrétien était plus profond philosophe que l’hérétique. Il réfute victorieusement toutes ses assertions sur la nature divine, sur l’acte éternel par lequel il a engendré le Fils de toute éternité, et sur l’acte de la création3.

Au-dessus des arguments du saint docteur plane la doctrine, mystérieuse, il est vrai, incompréhensible, mais certaine et révélée, du Père engendrant le Fils de toute éternité. Eunomius supprimait les deux mots de Père et de Fils, et les remplaçait par ceux d*'Inengendré* et d*'Engendré,* afin d’établir plus facilement l’inégalité substantielle qu’il enseignait ; mais saint Basile le ramenait à la

—

1 S. Basil., adv. Eunom. lib. § 2.

2 Ibid., §§ 2 ad 6.

3 Ibid., §§6 ad 27.

terminologie chrétienne et à la doctrine telle qu’elle avait été révélée, et réfutait, en passant, tous ses sophismes plus ou moins philosophiques. Pour expliquer comment le Fils était antérieur au temps, quoiqu’il fût créature, Eunomius fixait le commencement du temps à la création des astres ; mais Basile lui oppose une notion plus philosophique. Les astres mesurent aujourd’hui le temps, mais ne le font pas ; il existait avant les astres et il correspond nécessairement à l’existence de tout être contingent. La génération du Fils ayant eu lieu avant le temps, le Fils n’est pas une créature, il a été engendré par conséquent dans l’éternité, et il est coéternel au Père.

Dans son premier livre, saint Basile avait eu principalement pour but de réfuter les erreurs d’Eunomius sur le Père. Dans le second livre, il réfute les erreurs de l’hérétique touchant le Fils.

Ces erreurs consistaient principalement dans de fausses interprétations des mots *hypostase* et *essence*1*.* La valeur théologique de ces mots n’était pas encore absolument déterminée ; mais la doctrine révélée ne dépendait pas des interprétations qu’on pouvait leur donner ; elle était en elle-même parfaitement définie, et ce n’est qu’à la suite des discussions que le sens de certains mots fut fixé pour exposer cette doctrine avec plus de clarté. Saint Basile met à découvert les subterfuges de son adversaire, et met toujours en relief la doctrine révélée touchant le Fils, engendré, de toute éternité, du Père et ne faisant avec lui qu’un même Dieu. Toutes les subtilités sur l’essence et l’hypostase venaient échouer contre la doctrine ainsi présentée ; contre la distinction catholique entre la substance elle-même et les qualités ou attributs distinctifs des personnes ; contre les paroles si claires des saintes Ecritures sur la coéternité du Verbe et du Père2.

—

1 ϓπόστάσισ *hypostase,*signifie aussi bien *substance*que *Personne ;*ουσία *essence,*signifie aussi *substance*et, sous ce dernier rapport, son sens se confond avec celui du premier mot ; delà une logomachie dont les hérétiques abusaient, et qui a été aussi cause d’erreurs involontaires.

2 S. Basil., adv. *Eunom.,* lib, 11, §§ 1, ad 34.

Dans son troisième livre, saint Basile réfute les erreurs d’Eunomius sur le Saint-Esprit. Cet hérétique prétendait que le Paraclet était, par nature, troisième, comme l’Unique-Engendré était second. L’un et l’autre étaient créatures. Il donnait cela comme l’enseignement des saints opposé aux préjugés vulgaires1.

Le Saint-Esprit, répond saint Basile, est le troisième dans l’ordre des personnes divines, mais non par sa nature qui est la même que celle du Père et du Fils. Nous acceptons qu’il doit être nommé le troisième conformément aux Ecritures, mais il n’a point été enseigné qu’il tînt une troisième nature que le Fils et le Père lui auraient donnée2. Eunomius peut être considéré comme le premier qui ait attribué au Fils aussi bien qu’au Père, l’acte de procession du Saint-Esprit. Il disait, en effet, que l’Esprit avait été fait par le Fils, conformément à l’ordre du Père3. Amené par son adversaire à la question de l’origine du Saint-Esprit, Basile s’arrête devant ce mystère, pour dire que l’on ne doit point rougir d’avouer son ignorance, puisque la nature elle-même est remplie de mystères que l’intelligence humaine ne, peut expliquer ; à plus forte raison ne peut-elle expliquer l’essence divine. Il suffit donc d’accepter la doctrine révélée sur la Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, et de croire que le Saint-Esprit nous est envoyé de Dieu et nous est communiqué par le Fils4.

La question relative au Saint-Esprit ayant pris, au milieu du IVe siècle, une importance exceptionnelle, saint Basile la traita de nouveau dans son livre *du Saint-Esprit*, dédié à saint Amphilochios, évêque d’Icone. Cet évêque, ami intime de Basile5, aimait l’étude, et ne croyait pas s’abaisser en demandant des éclaircissements à celui que tout l’Orient proclamait le plus savant évêque de l’Eglise.

—

1 S. Basil., adv. Eunom., lib. 111, § 1.

2 Ibid.,§§ 2, ad 4.

3 Ibid., § 5.

4 Ibid., § 6. C’est encore ce qu’enseigne l’Eglise catholique orientale sur ce mystère que les Eglises occidentales ont eu la prétention d’éclaircir, en ajoutant aux expressions des Ecritures, des mots nouveaux inconnus à toute la tradition catholique.

5 S. Basil., De Spirit. S. c. 1, § 1.

Les hérétiques qui avaient recours à tous les moyens pour embarrasser les orthodoxes et divulguer leurs erreurs, avaient remarqué que dans les offices de l’Eglise, saint Basile, priant avec le peuple, s’était servi de deux expressions diverses dans la formule de glorification qui terminait les prières. Tantôt il disait : Gloire appartient au Père *avec le Fils et avec le Saint-Esprit,* tantôt : *par le Fils dans le Saint-Esprit.* Ils voulaient trouver dans le mot *avec* une doctrine, et dans le mot *dans* une doctrine différente1*.* Basile voulut bien descendre jusqu’à cette chicane grammaticale, car, disait-il2, une syllabe peut parfois avoir la plus grande importance. *Oui* et *non* sont deux monosyllabes et- peuvent cependant être les formules de l’erreur ou de la vérité.

Basile, qui avait composé des prières pour le culte public, fut rendu responsable des formules qu’il employait. Les uns les blâmaient comme des innovations ; d’autres y voyaient des contradictions3. Amphilochios pria Basile de l’éclairer, et cette demande fut l’occasion du beau livre *du Saint-Esprit.*

Aëtius avait déjà fait les observations les plus minutieuses sur les monosyllabes *de, par* et *dans* ; et il y voyait la distinction essentielle entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit . De désignait l’attribut du Père, source et principe ; *par* désignait l’attribut, du Fils qui n’était *qu'un moyen ; dans* ne désignait que le *lieu* ou le temps où l’acte divin avait été opéré4. Les monosyllabes étant différents, les natures qu’ils désignaient étaient elles-mêmes diverses ; d’où il concluait que le Fils et le Saint-Esprit avaient des natures ou essences différentes de celle du Père, et qu’ils n’avaient pas la divinité proprement dite.

Basile expose5 que les monosyllabes auxquels Aëtius et ses partisans attachaient tant d’importance,

—

1 S. Basil., Le Spirit. S. § 3.

2 Ibid., § 2.

3 Ibid., § 3. Ce passage est un témoignage en faveur de l’authenticité de la liturgie attribuée à saint Basile et qui est en usage dans l’Eglise orientale, le jour de la fête du saint, et les jours de carême ou l’on célèbre la liturgie.

4 Ibid., c. 2, § 4.

5 Ibid., cc. 3, 4, 5.

étaient indifféremment appliqués, dans les Ecritures, au Père, au Fils et au Saint-Esprit. On ne pouvait donc en déduire d’aussi larges conséquences.

Puis il aborde la question doctrinale en elle-même. Il établit que le Fils est égal au Père en gloire et qu’il lui est coéternel1 ; que les expressions *avec lui* et *par lui* sont également propres à exprimer l’acte de la puissance divine et qu’elles sont également usitées dans l’Eglise2 ; en quel sens il faut les entendre3. Le saint docteur donne sur toutes ces questions des explications très-profondes et parfaitement orthodoxes.

Après avoir réfuté les Ariens touchant le Fils, il expose la doctrine de l’Eglise sur le Saint-Esprit4, telle qu’elle résulte de la sainte Ecriture et de la tradition non écrite dont les Pères ont été les organes5. On n’admettait pas au IVe siècle, non plus que dans les siècles précédents, que l’Ecriture sainte fût l’unique source de la doctrine révélée. Les apôtres n’avaient que peu écrit, et les Eglises avaient conservé leurs enseignements oraux.

Le Saint-Esprit en lui-même est Dieu ; il procède du Père ; il a tous les attributs de la divinité. A notre égard ; il est le principe de la lumière intellectuelle, du bien et du salut. La doctrine générale de l’Eglise peut se réduire à ces points principaux. Mais les Ariens prétendaient que l’on ne devait point adjoindre le Saint-Esprit au Père et au Fils, dont il n’aurait eu ni la nature ni la dignité6. Basile en appelle à la formule baptismale prescrite par Jésus-Christ, pour prouver que le rite sacré qui nous fait chrétien est administré au nom du Saint-Esprit aussi bien que du Père et du Fils ; que la profession de foi pro-

1 S. Basil.. De Spirit. S. c. 6.

2 Ibid., c. 7.

3 Ibid., c. 8.

4 Ibid., c. 9.

5 Τάσ (έννοίασ) τε έκ των Γραφών... και άσ έκ τησ άγραφου παραδο'σεωσ των πατέρων... c. 9, § 22. Les protestants peuvent voir, par les expressions de saint Basile, que la tradition non écrite de l’Eglise est d’assez vieille date. On a pu même se convaincre par nos extraits de saint Irænée, de Tertullien et des autres pères des trois premiers siècles, que cette doctrine était aussi vieille que l'enseignement apostolique.

6 Ibid., cc. 10,11.

noneée au baptême est basée sur la Trinité ou sur les trois personnes divines qui ne sont qu’un Dieu unique.

Il réfute ensuite plusieurs vaines objections des hérétiques1 ; après quoi il revient à sa thèse de l’inséparabilité du Saint-Esprit, du Père et du Fils. Leur action est inséparable dans la création des êtres intelligents, dans le gouvernement des choses humaines, et dans le jugement qui mettra fin au monde visible2. Les hérétiques avaient recours à des distinctions subtiles pour assigner au Saint-Esprit un rang inférieur dans la Trinité. Basile les suit sur ce terrain et les réfute à l’aide de la philosophie aussi bien que par la notion exacte de la doctrine révélée3. Il développe d’une manière très-profonde le dogme chrétien de la Trinité en établissant que Dieu est un, puisqu’en lui il n’y a qu’une essence, et que les personnes, distinctes par leur attribut personnel, n’en ont pas moins entre elles une essence unique. L’unité d’essence n’est pas l’unique preuve de l’unité des trois personnes divines. L’origine du Fils et du Saint-Esprit là prouve également. Le Fils en effet vient de l’essence du Père par génération. L’Esprit n’en vient pas par génération comme le Fils, mais par procession ; il est comme l’aspiration du Père4. L’Esprit qui procède du Père est aussi appelé l’esprit du Christ, parce qu’il participe à la même nature que lui, et qu’il est envoyé par lui. Comme *Paraclet* (consolateur) il exprime la bonté du Consolateur par lequel il est envoyé ; et dans sa propre dignité, il exprime la majesté de Celui duquel il procède5.

Le Saint-Esprit ayant une essence unique avec le

—

1 S. Basil., De spirit. sanct., cc. 12,13,14,15.

2 Ibid., c. 16.

3 Ibid., cc. 17, 18.

4 Ibid., c. 18, § 46.

5 On ne pouvait exprimer plus clairement que ne le fait ici saint Basile la doctrine de l’Esprit procédant du Père seul et envoyé par le Fils. Cependant tes théologiens occidentaux ont falsifié des textes de saint Basile et en ont même inventé pour faire de ce saint docteur un patron de l’hérésie occidentale sur la Procession dit Père et du Fils. Les textes qu’ils ont falsifiés ne se rapportent point au Principe du Saint-Esprit, mais à l'action commune des trois personnes, action dont l'origine est le Père ; dont le moyen est le Fils, et qui s’opère dans le Saint-Esprit.

Père et le Fils, doit être l’objet d’une même glorification, c’est-à-dire, d’un même culte d’adoration. Les hérétiques le niaient1. Saint Basile leur oppose la foi chrétienne qui fut depuis promulguée officiellement au deuxième concile œcuménique. L’objection réfutée par le saint docteur nous initie aux motifs qui ont dicté la décision dogmatique sur la glorification unique qui est due au Saint-Esprit et aux deux autres personnes divines.

Saint Basile, dans le reste de son traité2, réfute les chicanes grammaticales des hérétiques, et prouve que, en se servant indifféremment des expressions *dans, avec, en,* il n’a fait qu’imiter les saints Pères comme Irænée, Clément de Rome, Denys de Rome, Denys d’Alexandrie, Origène, le martyr Athénogène, Grégoire le Thaumaturge qu’il appelle *le Grand,* Firmilianus, Meletios, enfin toutes les Eglises d’Orient et d’Occident qui se servaient indifféremment de ces monosyllabes dans les formules de glorification adressées à la sainte Trinité3.

Les lettres de saint Basile, fort nombreuses, sont remplies de renseignements qui appartiennent au corps de l’histoire ; c’est pourquoi nous les ferons connaître, en nous appuyant sur elles dans les faits que nous aurons à raconter dans la suite.

On possède encore divers fragments d’écrites dogmatiques dirigées contre les Ariens ou les Eunomiens ou Macédoniens. Plusieurs discours ou homélies dogmatiques ont trait au même sujet ; dans les autres, le saint docteur expose des questions de morale chrétienne, ou fait l’éloge de martyrs honorés par l’Eglise d’un culte public. Dans tous ces discours, Basile fait preuve d’un génie profondément philosophique et d’une éloquence que ses contemporains les plus illustres ont admirée. Chrétien sincère et convaincu, il ne croyait pas être obligé de jeter l’anathème à tout ce qui n’avait pas appartenu à l’Eglise, et il allait jusqu’à expliquer aux jeunes gens comment ils pouvaient profiter, pour affermir leurs

—

1 S. Basil., De Spirit. S. a c. 19 ad c. 25.

2 Ibid., a c. 25 ad 30.

3 Ibid., c. 29, §§ 72, 73, 74.

convictions chrétiennes, de la lecture des écrivains païens1. On ne peut lire les écrites des Pères de l’Eglise sans admirer l’ampleur de leur doctrine, et leur respect pour l’intelligence humaine.

Les ouvrages de saint Basile connus sous le titre de *Ascétiques,* sont : les Traités *de la foi et* du *Jugement de Dieu ;* les *Morales,* les Grandes et les Petites *Règles,* et les *Constitutions monastiques.*

Ces divers ouvrages ont été composés, les uns, lorsqu’il était simple moine ; d’autres, lorsqu’il était prêtre ou évêque de Cæsarée ; tous sont destinés à former de véritables moines, sur le type de ceux qui peuplaient les déserts de l’Ægypte et de la Thébaïde.

Nous ne pouvons nous étendre longuement sur ces ouvrages et nous devons nous contenter d’indiquer l’idée générale que saint Basile avait du moine, qu’il considérait comme le vrai philosophe chrétien.

Il devait être un homme de foi, de prière et de travail, détaché des choses du monde, célibataire, appliqué sans cesse à sa perfection spirituelle, et préoccupé seulement de rechercher cette perfection dans toutes ses pensées, ses sentiments et ses actions. Les biens terrestres ne devaient avoir à ses yeux aucune valeur, et il ne pouvait se flatter d’être un véritable ascète s’il s’en occupait. La foi, l’espérance de la vie future, la charité envers le prochain, la douceur, la frugalité, l’obéissance, l’humilité, étaient les vertus qui formaient comme le fonds du caractère du philosophe chrétien ou ascèté.

Les exemples de saint Basile et ses écrites ascétiques contribuèrent beaucoup à propager en Orient la vie monastique ; sa règle a été la seule qui ait été suivie dans tous les monastères orientaux, et qui le soit encore aujourd’hui. Seulement la rédaction que l’on possède de ses règles a été faite postérieurement, par ceux qui avaient été à même de recueillir les explications nombreuses qu’il avait adressées à tous ceux qui le consultaient sur les détails de la vie monastique.

—

1 S. Basil., Serm. de Legend., lib. Gentil.

Il est incontestable que saint Basile avait composé pour son Eglise plusieurs prières liturgiques, en conservant, dans la liturgie elle-même, l’ordre suivi primitivement. Les Eglises orientales orthodoxes récitent encore, le jour de la fête du saint, et les dimanches de carême, la liturgie du saint évêque de Cæsarée, et on ne pourrait présenter aucune raison plausible contre l’authenticité de cette liturgie. Les prières qui y sont spécialement attribuées à saint Basile présentent bien le caractère élevé et profond du génie du saint docteur. Gomme les autres liturgies orientales, celle de saint Basile est un témoignage irréfutable en faveur de la foi de l’Eglise primitive touchant la présence réelle, le sacrifice non sanglant, qui n’est que la continuation de celui du Calvaire ; l’invocation des saints ; la prière pour les morts, et plusieurs autres dogmes de l’Eglise primitive, qui sont encore ceux des Eglises orthodoxes.

Les autres ouvrages de saint Basile contiennent également les témoignages les plus formels en faveur des doctrines orthodoxes. Quoique doué, à un degré éminent de l’esprit philosophique, il comprenait que la vérité révélée ne pouvait recevoir sa démonstration des données de l’intelligence ou de la logique ; que l’unique critérium de cette vérité était le témoignage divin soigneusement conservé par les Eglises apostoliques dans son intégrité. Aussi, tout en réfutant avec autant de logique que d’éloquence les objections des hérétiques, il ne manquait jamais, lorsqu’il se trouvait en présence d’un mystère supérieur aux lumières naturelles, de rappeler que la raison humaine n’avait d’autre moyen d’en obtenir la certitude, que d’en appeler au témoignage permanent et universel de l’Eglise.

Nous avons établi ce fait dans les analyses de ses ouvrages.

Quoique, dans ses livres dogmatiques, saint Basile ait eu surtout en vue la réfutation des ariens et des macédoniens, on y rencontre des témoignages précieux sur les différentes doctrines de l’Eglise. Nous en indiquerons quelques-uns des plus importants.

Le baptême1, à ses yeux, était le commencement de la vie régénérée, et le jour où on le recevait était le premier de la vie véritable. Il renferme une puissance secrète qui régénère l’homme en lui communiquant une grâce vivifiante qui le fait enfant, de Dieu, et le revêt d’un vêtement d’immortalité. Ce vêtement est le Christ auquel le nouveau baptisé est identifié. En descendant dans l’eau, l’homme descend comme dans le tombeau du Christ ; il y ensevelit l’humanité déchue ; en sortant de l’eau, il ressuscite avec Jésus-Christ et se trouve en possession d’une nouvelle vie. L’eau seule ne sanctifie pas, mais le Saint-Esprit, par la grâce que confère le baptême, régénère celui qui le reçoit.

Quant au baptême des hérétiques, il n’est pas valide dès qu’on n’invoque pas les trois personnes de la Trinité en le conférant. L’invocation des trois personnes divines est le rite révélé, et la profession de foi qui en est faite par le nouveau baptisé doit être scrupuleusement conservée.

La communion eucharistique2 était considérée par saint Basile comme la participation réelle au corps et au sang du Christ. C’est pourquoi on ne devait pas, par respect pour le Christ, célébrer la sainte Cène dans une maison ordinaire, à moins qu’il n’y eût nécessité.

Depuis que les chrétiens n’étaient plus persécutés, ils possédaient, dans toutes les localités, des lieux consacrés spécialement au culte, et qui recevaient pour cela une consécration. Il n’était donc plus permis de célébrer ailleurs les saints mystères.

Cependant, si la coutume s’était conservée, comme en Egypte, en faveur des moines, d’emporter l’eucharistie dans les maisons particulières pour se communier, on pourrait suivre cette coutume ; en se communiant ainsi soi-même, c’était comme si on recevait la communion de la main du prêtre. Dans l’Eglise de Cæsarée, la coutume était de communier quatre fois par semaine : le dimanche, le mercredi, le vendredi et le samedi. Mais

—

1 S. Basil., Despirit. sanct., c. 10 et seq. Homil. in s. Baptism.

2 Ibid., Moral. Regul. 21 et seq. ; Regul. brev. interrogat. 310 ; Epist. class. II. Epist. 93.

ceux qui communiaient tous les jours faisaient une chose bonne et salutaire.

La consécration du pain et du vin était faite, selon saint Basile par les paroles de l'invocation1 ; ces paroles n’étaient pas dans l’Ecriture ; mais l’Eglise les avait reçues de renseignement apostolique et les avait conservées. Il ne considérait donc pas comme la formule de consécration les paroles de l’institution contenues dans l’Evangile.

Lorsque l’Eglise n’était encore que peu nombreuse et que la plupart des fidèles étaient des saints, ceux qui s’étaient rendus coupables de quelque faute se confessaient dans les assemblées, en présence de leurs frères. Mais, au IVe siècle, l’Eglise, devenue plus nombreuse, possédait un grand nombre de membres qui n’avaient pas conservé la sainteté et la simplicité primitives. C’est pourquoi saint Basile ne voulait pas que la confession des péchés se fît à haute voix dans l’assemblée des fidèles, mais seulement à ceux qui pouvaient guérir les péchés et avaient reçu le pouvoir de dispenser les mystères divins2, c’est-à-dire aux évêques et aux prêtres.

Cependant il approuvait dans les monastères les confessions non sacramentelles qui avaient pour but la pratique de l’humilité chrétienne.

La doctrine de saint Basile sur la constitution de l’Eglise chrétienne est celle des anciens pères3. L’Eglise est une société fraternelle répandue dans tout le monde, et gouvernée par l’Esprit-Saint. Tous les membres forment un même corps qui est celui du Christ ; quoique dispersés chez les différents peuples, la charité et la foi sont des liens qui les unissent.

A la tête de l’Eglise sont les évêques qui ont été établis par Dieu pour la gouverner4. Les évêques sont assis sur la chaire des apôtres ; leur siège est le trône

—

1 S. Basil., De Spirit. Sanct., § 66.

2 S. Basil., Regul. Interrogat. 229 et 288.

3 S. Basil., Epist. class. II, Epist., 134, 161. De Spirit. Sanct., §§ 39, 61.

4 S. Basil., Epist. class. I, Epist. 42 ; class. II, Epist. 161 ; 183 ; 197.

même de Dieu et ils sont les chefs du troupeau, en vertu de leur ordination.

Saint Basile ne parle des évêques que d’une manière collective, et il ne reconnaît à aucun d’eux en particulier une autorité supérieure pour le gouvernement de l’Eglise. Dans les rapports qu’il eut avec l’évêque de Rome, il ne le considérait que comme un frère orthodoxe qui pouvait, d’accord avec les évêques orthodoxes d’Occident, dont il était *le coryphée*, apporter le secours de leur témoignage aux orthodoxes d’Orient1*.* Nous ferons connaître ailleurs ses rapports avec les évêques d’Occident.

Sur toutes les questions dogmatiques, morales et disciplinaires, les œuvres de saint Basile contiennent des témoignages en faveur de l’orthodoxie, et contre toutes les erreurs des Eglises modernes d’Occident. On en remarquera un grand nombre dans les lettres que nous aurons occasion de citer.

L’ami de saint Basile, Grégoire le Théologien, n’avait pas le caractère grave et philosophique du profond évêque de Cæsarée ; mais il n’en est pas moins un des hommes les plus remarquables de l’Eglise au IVe siècle. Son génie brillant et poétique s’élevait jusqu’aux plus hautes conceptions sur les mystères divins ; c’est pourquoi on le surnomma *le Théologien,* par allusion à ses cinq *discours théologiques* contre les hérétiques de son temps.

On possède de saint Grégoire quarante-cinq discours très-éloquents et qui le placent de beaucoup au-dessus des rhéteurs les plus célèbres de l’époque, sans en excepter Libanius2. Parmi ces discours, les uns sont relatifs à ses propres actions ; dans les autres, il fait l’éloge de ses parents ou des hommes célèbres qu’il

—

1 Le jésuite Barruul (Du pape et de scs droits, 2e p., c. 3) a cité une lettre de saint Basile à saint Athanase comme contenant une preuve en faveur de la papauté. Il n’y a pas dans cette lettre un seul mot en faveur de la papauté. En revanche, on y lit que saint Athanase avait soin de toutes tes Eglises. Si ce mot avait été dit de l’évêque de Rome, on en abuserait en faveur de la papauté. Cependant, il ne prouve que le zèle épiscopal de celui qui l’a mérité (Epist. 69 ad Athan.) Barruel fait saint Basile évêque de Néocœsarée.

2 S. Gregor. Theol. op. Edit. Bened.

avait aimés ou admirés, comme saint Athanase d’Alexandrie et saint Basile de Cæsarée ; plusieurs sont des critiques comme les deux harangues contre Julien, dont nous avons donné précédemment l’analyse ; plusieurs sont consacrés aux grandes fêtes de l’Eglise ou aux questions théologiques.

Elevé au sacerdoce, Grégoire s’était enfui dans le Pont pour ne pas exercer un ministère qu’il trouvait trop élevé pour sa vertu1. Il se décida cependant à retourner à Nazianze, dont son père, nommé Grégoire comme lui, était évêque. Il arriva pour la fête de Pâques (362) et fit à cette occasion son premier discours ; mais peu après, il crut devoir s’excuser d’avoir abandonné l’Eglise de Nazianze où il pouvait être d’un si grand secours à son père, et fit l’apologie de sa fuite, en développant les obligations sacerdotales qui l’avaient effrayé2. Il faut lire ce discours pour avoir une juste notion de la manière dont on considérait le sacerdoce, au IVe siècle.

Nommé évêque de Sasime par saint Basile, Grégoire n’accepta que malgré lui, et dans un discours prononcé le jour de son ordination, en présence de son père et de Basile, il se plaignit de la violence qui lui était faite.

« Me voici de nouveau, dit-il3, consacré par fonction et l’Esprit ; et de nouveau je suis dans la tristesse et les larmes. »

Puis il cite des exemples de l’Ancien et du Nouveau Testament qui autorisent sa douleur.

Il craignait que la dignité épiscopale ne lui inspirât de l’orgueil, ne fût pour lui une occasion de péché. Il était effrayé en songeant aux devoirs que cette dignité imposait. Il demande en conséquence les conseils de son père et de son ami qui sont devenus ses collègues ; de son père qui, pendant sa longue existence, avait formé

—

1 S. Greg. Theol. orat., 1.

2 Ibid., orat., 2.

3 S. Greg. Theol Orat., 9. I.es premiers mots de ce discours montrent que l’on faisait une onction aux prêtres et aux évêques lorsqu’ils étaient ordonnés.

tant d’évêques ; de son ami qui avait été le critique et le juge de ses études philosophiques.

Grégoire ne put rester à Sasime où Anthime de Thyanes avait déjà établi un évêque, prétendant en avoir le droit depuis que sa ville épiscopale était devenue capitale de la seconde Cappadoce. Il s'enfuit donc de cette ville, dont il fait un portrait fort peu flatteur, et se cacha dans une solitude. De retour à Nazianze, il rendit compte à son père et à Basile de ce qu’il avait fait1, dans un discours où il se montre beaucoup plus épris de la vie monastique que du ministère épiscopal. La solitude fut son rêve continuel ; mais dès qu’il fut consacré évêque, il ne put réaliser ses désirs et se trouva entraîné dans une vie extérieure qui n’avait aucun attrait pour lui. Il seconda son père dans le gouvernement de l’Eglise de Nazianze, et lorsque ce vénérable patriarche fut mort, il lui paya un juste tribut d’éloges2 et continua pendant quelque temps à gouverner son Eglise.

Ce fut sans doute pendant son séjour à Constantinople qu’il prononça les cinq magnifiques discours intitulés *Théologiques*3. Le premier est comme un préambule dans lequel il avertit ses auditeurs qu'il ne les a point convoqués à une de ces luttes d’éloquence qui étaient dans le goût de l’époque, mais à entendre, en fidèles, la véritable doctrine sur Dieu, doctrine que l’on ne devait pas examinera l’aide de raisonnements Sophistiques, comme le faisait Eunomius, mais à la lumière divine elle-même.

Le deuxième discours traite *de la théologie*, c’est-à- dire de la *science de Dieu*4. Il invoque ce Dieu triple dans son unité, et un dans sa trinité ; il s’élève jusqu’au delà des nuages qui cachent à l’humanité la majesté divine, et avoue, avec Platon, qu’il est difficile d’avoir idée de Dieu, et qu’il est impossible de le définir exactement. Le langage humain n’est pas à la hauteur d’un tel sujet ; l’intelligence s’en rapproche-t-elle davantage, comme

—

1 S. Greg. Theol., *Orat.,* 10.

2 *Ibid., Orat.* 12, 16 et 18.

3 *Ibid., Orat.* 27 et sec.

4 S. Greg. Theol., *Orat.,* 28, 2a *Theologica,*

l’affirmait Platon ? Grégoire ne le pense pas : il dit a vec raison que l’intelligence peut moins avoir idée de Dieu que le langage l’exprimer. En effet, on peut exprimer l’idée d’infini, et on ne la comprend pas. Le philosophe n’a jamais pu avoir une opinion exacte sur l’essence divine. Il a dit qu’il est un être incorporel, infini, immuable. Sur toutes ces questions que de systèmes la philosophie a inventés, sans compter la honteuse idolâtrie qui déifiait les astres et d’autres êtres matériels ! De l’étude de toutes les philosophies, il faut conclure que l’homme n’a jamais aperçu qu’un faible rayon de ce foyer lumineux qui est Dieu. Il a su qu’il existait, mais il n’a pas connu son essence.

Les patriarches et les prophètes eux-mêmes n’ont point vu exactement l’essence divine, non plus que les apôtres, y compris Paul, qui fut élevé jusqu’au troisième ciel.

Est-il étonnant qu’il en soit ainsi, lorsque nous ne comprenons pas même la nature visible, ni les plantes, ni les animaux dont nous étudions les mœurs et les instincts, ni la terre, ni la mer, ni ce qu’elles renferment. Nous constatons des faits, mais nous ne comprenons ni l’essence, ni la nature des choses.

La foi seule peut faire connaître l’essence divine, triple en personnes1. Le Père qui engendre et produit, sans passion, avant le temps et incorporellement. Des deux autres personnes, l’une est le produit de la génération, l’autre de la procession. Ces mots sont incompréhensibles, mais nous savons ce que le Verbe lui-même nous a appris, qu’il y a en Dieu : « Le Non-Engendré, l’Engendré et le Procédant du Père2. »

Quand le Fils a-t-il été engendré ? Quand le Saint-Esprit a-t-il procédé ? Avant le temps, c’est-à-dire, de toute éternité. Le Père n’a jamais été sans le Fils qu’il a engendré, sans l’Esprit, qui procède de lui. Comment la

—

1 Ibid., Orat., 29, 3a Theologica, § 2.

2 On remarquera que saint Grégoire le Théologien ne connaît pas la Procession du Fils, dont l’Eglise romaine a l'ait un dogme. Nous trouverons même la réfutation de l’erreur romaine dans le cinquième discours théologique.

génération et la procession ont-elles pu s’effectuer sans passion ? Parce que ce sont des actes spirituels. Qu’est- ce que le Père qui n’a pas de *principe ?* C’est Celui dont l’essence a une origine incompréhensible et inconnue. Il a été éternellement ; le Fils et le Saint-Esprit lui sont coéternels ; ce sont là des dogmes révélés que n’ébranleront pas les sophismes de l’hérésie.

Comment le Fils a-t-il été engendré ? Si tu pouvais comprendre sa génération, elle ne serait pas bien mystérieuse. Cherche à comprendre les relations de ton âme et de ses facultés, et, en présence de ce problème insoluble pour toi, tu ne demanderas pas à comprendre les relations du Père et de son Verbe.

Grégoire réfute cependant toutes les objections ariennes sur la génération du Fils, et prouve que, un en substance avec le Père, le Fils en est distinct par son attribut personnel qui est d’être engendré. Il ne peut expliquer le mystère de l’essence divine, mais il démontre l’inanité des objections des hérétiques, lesquelles ne pouvaient être raisonnables, dès qu’elles n’étaient basées que sur des données fausses, et sur ce sophisme qui consistait à attribuer à Dieu ce qui ne pouvait convenir qu’à la créature.

Il termine ce magnifique discours en prouvant, par l’Ecriture, que le Fils est le Verbe éternel du Père. Puis, rapprochant les uns des autres les textes et les faits évangéliques, il démontre que Jésus-Christ fut Dieu et homme : « Celui qui est un homme, dit-il1, était incorporel ; il est resté ce qu’il était, il a pris ce qu’il n’était pas. En principe il était *sans cause ;* car qui peut indiquer quelle a été la cause de Dieu ? Mais ensuite il est né d’une certaine cause ; et cette cause, insolent hérétique, ce fut ton salut : c’est pour cela qu’il a pris ta bassesse, à toi qui le méprises et qui nies sa divinité parce qu’il s’est abaissé jusque-là ; mais cet homme qui semble inférieur à Dieu, s’est uni à Dieu, et la nature supérieure l’emportant sur l’inférieure, il a été Dieu, afin que

—

1 S. Greg ;. Theol. Orat. 29, 3a, Theologica, §§ 19, 20.

toi-même tu t’identifies à sa divinité autant qu’il s’est identifié à l’humanité. Il est né, mais il avait été engendré ; il est né d’une femme, mais cette femme était vierge ; de ces deux choses, l’une était humaine, l’autre divine. Sur la terre il n’a pas eu de père ; au ciel, il n’eut pas de mère. Ces deux choses étaient divines. Il fut enfermé dans le sein de sa mère, mais il y fut connu par le prophète qui tressaillit dans le sein de la sienne, à l’approche du Verbe qu’il aurait mission d’annoncer. Il fut enveloppé de langes ; mais en ressuscitant, il se débarrassa du linceul. Il fut couché dans une crèche, mais les anges célébrèrent sa naissance, une étoile l’annonça, et les Mages vinrent l’adorer. Il fut obligé de se réfugier en Egypte ; mais il mit en fuite les erreurs des Ægyptiens. Il n’avait ni éclat ni beauté aux yeux des Juifs ; mais aux yeux de David, il était le plus beau des enfants des hommes. Sur la montagne il brilla comme un éclair, et se montra plus resplendissant que le soleil, pour donner une idée de sa véritable splendeur. Il a été baptisé comme un homme ; mais, comme Dieu, il a remis les péchés et donné à l’eau se vertu sanctifiante. Il a été tenté comme un homme ; il a vaincu comme un Dieu ; il a souffert la faim, mais il a nourri des milliers d’hommes, et il est lui-même le pain céleste et vivifiant. Il a souffert de la soif, et il a dit : *Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et boive.* Il a été fatigué ; et il est lui-même le repos pour ceux qui sont fatigués et chargés ; il fut appesanti par le sommeil, et il fut assez léger pour marcher sur la mer, commander à la tempête, et tendre la main à Pierre qui enfonçait dans les flots. Il paya l’impôt, mais trouva la pièce de monnaie dans un poisson, et il était le roi de ceux qui le lui demandaient. Il a été appelé Samaritain et démoniaque, mais il sauva le. Samaritain qui descendait par la route de Jéricho, et il mit en fuite les démons qui reconnurent sa puissance. On lui jeta des pierres ; mais on ne l’atteignit pas. Il prie, et il exauce ceux qui le prient. Il pleure, et console ceux qui pleurent. Il demande où l’on a enseveli Lazare, car il était homme ; mais il ressuscite Lazare, car il était Dieu. Il est vendu à vil prix, pour trente deniers, et, en même

temps il rachète le monde au prix inestimable de son sang. Il est conduit à la mort comme un agneau, mais il est l’agneau qui rassasie Israël et le monde tout entier. Il se tait comme un agneau, mais il est le Verbe annoncé dans le désert par la voix de celui qui était chargé de l’acclamer. Il souffrit et fut blessé, mais il guérit toute douleur et toute maladie. Il est attaché à la croix, mais il nous rend l’arbre de vie, sauve le voleur crucifié à côté de lui, et couvre la terre de ténèbres. On lui donne du vinaigré à boire et du fiel à manger. Mais quel est-il ? Celui qui a changé l’eau en vin. Il meurt, mais il garde la puissance de se redonner la vie, et le voile du temple se déchire, les rochers se fendent, et les morts ressuscitent. Il meurt, mais il donne la vie, et par sa mort, il détruit la mort. Il est enseveli, mais il ressuscite. Il descend dans l’enfer, mais il en tire les âmes et monte au ciel d’où il viendra juger les vivants et les morts. »

C’est ainsi que la divinité et l’humanité apparaissent toujours simultanément dans les actes de l’homme-Dieu, Jésus-Christ.

Dans le discours suivant1, encore consacré au Fils, saint Grégoire répond aux objections que les hérétiques tiraient des saintes Ecritures, en faveur de leur erreur contre la divinité de Jésus-Christ. Son procédé est d’expliquer l’Ecriture par l’Ecriture elle-même, et il arrive ainsi à la conclusion des deux natures divine et humaine dans la personne du Fils de Dieu incarné.

Son cinquième et dernier discours théologique est consacré au Saint-Esprit2. L’Esprit est la Sainteté ; le Père n’a jamais été sans Sainteté, non plus que sans Verbe. Les trois personnes sont donc coéternelles et ont la même essence divine. Le Saint-Esprit procède du Père ; la procession est aussi incompréhensible que la génération du Fils et l’existence du Père. Mais l’Ecriture enseigne formellement qu’il en a été ainsi3. L’attribut du Père, c’est

—

1 S. Greg. Theol., *Orat.* 30, 4a *Theologica.*

2 *Ibid., Oral.* 31, 5a, *Theologica.*

3 *Ibid.,* §§ 8, 9. Saint Grégoire le Théologien réfute ici, par avance, l’erreur romaine sur la procession *du Fils,* erreur qu’on ne peut admettre sans attribuer au Fils ce qui fait l’attribut distinctif du Père.

qu’il n’est pas engendré ; celui du Fils, qu’il est engendré ; celui du Saint-Esprit, qu’il procède ; c’est ce qui fait qu’en Dieu un il y a trois personnes distinctes,

Le Saint-Esprit est donc Dieu ; il est *consubstantiel* au Père et au Fils l.

Ces vérités forment la base du discours dans lequel le saint docteur réfute avec sa profondeur et sa vivacité habituelles toutes les objections des hérétiques contre la doctrine orthodoxe.

Nous aurons occasion de citer, dans le corps de l’histoire, quelques autres discours de saint Grégoire, mais nous devons attirer l’attention sur ceux qui ont pour objet les principales fêtes de l’Eglise, à cause des renseignements disciplinaires qu’ils contiennent.

Le premier a été prononcé le jour de la Théophanie2. C’était le nom donné au jour de la naissance de Jésus- Christ. Ce jour est en effet l'*apparition de Dieu* dans le monde. Mais on lui donnait aussi celui de *Naissance* ou Noël3.

« Le Christ naît, s’écrie l’orateur, rendez-lui gloire ; il descend du ciel, accourez au-devant de lui ; le Christ est sur la terre, venez il lui. Que la terre entière célèbre le Seigneur ! ».

Il explique le but de la fête, et engage les fidèles à la célébrer d’une manière toute spirituelle. En faisant le détail de toutes les réjouissances extérieures qui accompagnaient les fêtes païennes4, et en engageant les fidèles à s’en abstenir, le saint orateur donne à penser que des chrétiens avaient transporté dans la célébration des fêtes chrétiennes, les usages du paganisme. Grégoire les engageait à les remplacer par de pieuses lectures et des actes de charité.

Après cet exorde, saint Grégoire expose le plan de Dieu dans la création et la rédemption du monde par le Verbe incarné.

—

1 S.Greg. Theol. *Orat.,* 31, §10.

2 *Ibid., Orat.,* 38.

3 *Ibid.,* § 3.

4 *Ibid.,* § 4.

Après Noël, première fête de l’année chrétienne, l’Eglise célébrait celle des *Lumières,* ou du baptême de Jésus-Christ1*.* La raison de cette fête était le Christ, lumière de l’intelligence, commençant à son baptême sa mission auprès de l’humanité, pour lui communiquer les lumières divines.

Le saint orateur oppose la lumière chrétienne offerte à tous, aux mystères ténébreux dans lesquels le paganisme cachait les plus honteuses immoralités2. A la place des ténèbres du paganisme, le Christ a apporté au monde la vérité, qui est l’éclat de la splendeur de Dieu. Pour se rendre dignes de la recevoir, les chrétiens doivent purifier leur cœur et se montrer les dignes disciples du Maître divin.

Le passage suivant3 fait connaître les solennités Je l’Eglise, depuis Noël jusqu’au baptême de Jésus-Christ : « Nous avons célébré avec la solennité qui convient à un si grand jour, la naissance du Christ. Nous avons suivi l’étoile et nous l’avons adoré avec les Mages ; avec les bergers nous avons été entourés de lumière, avec les anges, nous avons annoncé sa gloire divine ; avec Siméon, nous l’avons reçu dans nos bras ; avec Anna, cette vieille et chaste femme, nous l’avons reconnu. Aujourd’hui, nous avons à célébrer une autre action du Christ, un autre mystère. »

L’Eglise primitive avait fixé à certains jours de l’année, des solennités qui correspondaient à toutes les actions de la vie de Jésus-Christ. De cette manière, l’année entière était comme un mémorial de la vie du Christ, qui était toujours vivant au sein de la société chrétienne, et dont les fidèles devaient imiter les exemples.

Le but pratique de la fête des *Lumières,* était que le fidèle devait être comme une lumière dans le monde, brillant de la splendeur que lui communiquait la vérité4.

—

1 S. Greg. Theol., Orat., 39, §§1, 2.

2 Ibid., §§ 3 et seq.

3 Ibid., § 14.

4 Ibid., § 20.

Le lendemain de la fête des *Lumières,* les fidèles se réunissaient encore à l’Eglise. Dans une de ces circonstances, Grégoire leur adressa son discours sur le baptême1. La doctrine qu’il expose sur les effets du premier sacrement chrétien, est la même que celle que nous avons déjà tirée des autres Pères de l’Eglise.

On possède un discours de saint Grégoire pour la fête de Pâques. C’était la grande fête chrétienne ; aussi s’écrie- t-il : « Pâques du Seigneur ! Pâques ! Pâques ! je le répète trois fois à l’honneur de la Trinité ; c’est la fête des fêtes, la solennité des solennités !2 » Dans ce discours, le saint docteur traite des grandes questions dont l’Eglise était agitée.

Le premier dimanche après Pâques était appelé *dimanche nouveau ;* on y célébrait une fête analogue à celle que les Juifs appelaient *Encœnia*3, ou des Tabernacles. Grégoire, dans le discours consacré à cette solennité, engage les fidèles à se former une demeure de lumière pour y adorer Dieu.

Cinquante jours après Pâques, l’Eglise célébrait la fête de la Pentecôte. Nous avons un discours de saint Grégoire pour cette solennité4. L’objet de cette fête était la venue du Saint-Esprit5 ; le jour était donc consacré au Saint-Esprit6 ; c’est pourquoi, dans son discours, saint Grégoire expose la doctrine orthodoxe sur la consubstantialité du Saint-Esprit avec le Père et le Fils.

Le cycle des grandes fêtes chrétiennes était terminé à la Pentecôte. Dans le reste de l’année on célébrait des fêtes en l’honneur de la sainte Vierge, des apôtres et des martyrs.

Saint Grégoire, doué d’une éloquence si vive et si entraînante, avait une merveilleuse facilité pour la poésie. Lorsque Julien interdit aux chrétiens la littérature païenne, Apollinaire, comme nous l’avons rapporté, composa, pour leur usage, une foule d’ouvrages de rhéto-

—

1 S. Greg. Theol., Orat., 40, § 1.

2 Ibid., Oral., 43. § 2.

3 Ibid., Orat., 44.

4 Ibid., 41.

5 Ibid., § 5.

6 Ibid., § 10.

rique et de poésie ; mais cet évêque, si respectable et si savant, était tombé, par antipathie contre les Ariens, dans une erreur d’autant plus dangereuse, qu’elle semblait, au premier abord, inspirée par le respect pour le Christ, dont l’humanité, selon Apollinaire, aurait eu un caractère presque immatériel et surhumain. Il répandit cette erreur dans ses ouvrages de littérature. Grégoire eut donc un double motif en composant ses poëmes, celui de prouver que les chrétiens pourraient se passer de la littérature païenne, et aussi celui de mettre entre les mains des fidèles, des ouvrages plus orthodoxes que ceux d’Apollinaire1.

Les poëmes de saint Grégoire sont théologiques ou historiques. Parmi les premiers, les uns sont dogmatiques, les autres moraux.

Dans les poëmes dogmatiques, le vénérable écrivain expose les vérités fondamentales de la foi. Les exigences de la versification ne lui font rien sacrifier de l’exactitude orthodoxe. La Trinité et chacune des trois personnes divines ; la création du monde et la Providence qui le gouverne ; les êtres vivants et l’âme ; l’avénement de Jésus-Christ, l’Incarnation, sont les sujets d’autant de poëmes. Π énumère, dans un autre, les Livres saints de l’Ancien et du Nouveau Testament2. Pour ceux de l’Ancien, il admet le canon hébraïque ; pour le Nouveau, il mentionne les mêmes que saint Cyrille de Jérusalem et saint Athanase ; mais, comme l’évêque de Jérusalem, il n’admet pas l’Apocalypse et abandonne sur ce point l’évêque d’Alexandrie. Il raconte ensuite quelques faits de l’Ancien Testament ; les miracles et les paraboles de Jésus-Christ d’après les quatre évangélistes. Il termine ses poëmes dogmatiques par des hymnes et des prières. Ces poëmes sont au nombre de trente-huit.

Les poëmes moraux sont au nombre de quarante. La virginité, la chasteté, la vie humaine et les voies différentes qu’on y peut suivre ; le détachement des choses temporelles, l’amour de la pauvreté, le luxe des femmes,

—

1 S. Greg., Theoi. *Epist.,* 101, ad Cledon.

2 *Ibid.,* Poem. 12.

la colère, la patience, sont les principaux sujets qui y sont traités.

Dans les nombreux poëmes relatifs aux diverses circonstances de sa vie, saint Grégoire a transmis « Via postérité des renseignements historiques très-intéressants, le tableau presque journalier de ses sentiments intimes.

Huit seulement de ses poëmes historiques regardent d’autres personnes.

On possède encore de saint Grégoire des épitaphes, des épigrammes, une tragédie : *le Christ souffrant.* Le saint docteur s’essayait dans tous les genres, pour rendre inutile le décret de Julien, et donner à ses frères le moyen de cultiver la littérature. On ne peut qu’admirer l’étonnante facilité du saint poëte, et si ses vers ne sont pas tous aussi beaux que ceux d’Homère, ils le sont assez pour mériter d’être lus et admirés des hommes de goût.

Nous aurons occasion de citer, dans le corps de l’histoire, quelques extraits des poëmes qu’il a composés sur lui-même. Nous aurons également à citer quelques-unes de ses lettres. On en possède deux cent quarante-quatre, toutes dignes d’être lues, mais dont plusieurs ont une véritable importance historique.

Après les grands écrivains dont nous venons d’étudier les œuvres, il en est d’autres qui illustrèrent à la même époque les Eglises orientales, et dont les ouvrages furent considérés comme très-importants.

Nommons d’abord saint Amphilochios, évêque d’icône, l’ami de Basile et de Grégoire, qui entretenaient une correspondance assez fréquente avec lui. On a encore de ce grand évêque plusieurs discours sur les fêtes chrétiennes, et des homélies sur quelques passages des saintes Ecritures. Il s’était mêlé aux discussions théologiques de son temps. Saint Basile avait fait à sa demande son traité du Saint-Esprit ; il fit lui-même un ouvrage sur le même sujet et sur Dieu considéré comme Tout- Puissant et objet du culte d’adoration1.

—

1 Hieron., *de Vir. lllust.,c.* 133 ; S. Amphiloch., *Op.* Edit. Galland.

L’Eglise d’Alexandrie était illustrée par le docte Di- dymos, imitateur d’Origène dans l’étude des saintes Ecritures. Quoique privé de la vue dès sa jeunesse1, il apprit la dialectique et la géométrie pour lesquelles le secours des yeux est nécessaire. Libanius lui-même, le premier des rhéteurs de l’époque, admirait la science du docte Alexandrin2. Didymos composa d’innombrables commentaires sur les saintes Ecritures ; un ouvrage considérable sur la sainte Trinité ; un traité du Saint-Esprit. Il commenta le fameux livre d’Origène : *des Principes.* Il vécut dans un âge fort avancé et fut connu de Jérôme, qui étudia sous sa direction et à la prière duquel il composa plusieurs de ses commentaires.

Didymos avait été placé par le grand Athanase à la tête de cette école d’Alexandrie, que Pantenus, Clément et Origène, avaient rendue si célèbre. Lorsque saint Antoine sortit de son désert pour combattre Arius, il visita Didymos, et lui dit : « Ne déplore pas, Didymos, la perte des yeux de ton corps, qui peuvent voir les mouches et les cousins ; mais réjouis-toi d’avoir les mêmes yeux que les anges, qui voient Dieu et sa lumière. »

On possède encore de lui les trois Livres *de la Trinité ;* son traité *du Saint-Esprit,* traduit par Jérôme ; son livre *contre les Manichéens*, et des fragments d’autres ouvrages dogmatiques ; des fragments de divers commentaires ; son commentaire sur les psaumes presque en entier3.

Didymos fut un savant défenseur de l’orthodoxie contre les erreurs des Ariens et des Macédoniens. Il développe avec une philosophie égale à son érudition, les dogmes chrétiens de l’unité de substance en Dieu et de la Trinité des personnes ; de la divinité du Fils et du Saint-Esprit. Dans son traité de la Trinité4 nous ferons remarquer ce passage aussi profond qu’orthodoxe : « L’Ecriture en appelant le Saint-Esprit *Esprit du Fils,* a

—

1 Socrat., *Hist. eccl.,* lib. IV., c. 24 ; Sozomen., *Hist., eccl,* lib. III, c. 15 ; Theodoret, *Hist., eccl.,* lib. IV, c. 26. ; Hieron., *de Vir. Illust.,* c. 109, et in div. *op.* ; Rufin., *Hist., eccl.,* lib. 2, c. 7.

2 Liban., *Epist.* 321 *ad Sebast.,* édit. Amstelœdam.

3 Didym. op. Fabric. *Bibliotli. Grœc.*

4 *Ibid., de Trinit.,* lib. 2, c. 2.

enseigné que le Fils et le Saint-Esprit ont la *même nature,* et qu’il ne fallait pas regarder l’Esprit comme une créature du Fils. Comment pourrait-on dire que le Fils a procuré au Père, qui ne l’aurait pas eu auparavant, Celui qui est et qui est appelé dans les Ecritures l’Esprit de Dieu ? Ce serait non-seulement un blasphème, mais une insanité. Par ces mots : *l'Esprit du Fils,* il faut donc entendre : *la vertu du Christ,* comme ces mots : le Christ est la *vertu de Dieu,* et la *sagesse de Dieu.* Puisque ces personnes divines sont sorties *du Père seul,* par nature, et non par un acte créateur, elles doivent se rapporter également *au Père seul*1*.* Ne t’imagine pas que le Saint-Esprit ait eu un commencement ou qu’il aura une fin ; mais crois que, à cause de sa procession selon la nature, il est l’Esprit de Dieu, le souffle de Dieu, et non sa créature, car le Seigneur a dit dans l’Evangile de Jean : *l'Esprit de vérité gui procède du Père.* Il n’est donc pas créé, car la génération et la procession, dans les sujets égaux et semblables, s’opère sans qu’elles soient création ; à plus forte raison quand il s’agit de la génération et de la procession qui viennent *du Père seul,* conformément à l’unité de la divinité du Père lui-même. »

Dans son traité *du Saint-Esprit,* Didymos, pour prouver l’unité d’essence des trois personnes divines, enseigne que le Saint-Esprit est communiqué à l’homme par le Père au moyen du Fils ; que l’opération qui communique la grâce étant commune, la substance des trois personnes est la même ; et que le Saint-Esprit *est envoyé* aussi bien par le Père que par le Fils2.

Mais il distingue parfaitement la question de l’origine éternelle du Saint-Esprit, de sa communication à l’humanité, et son traité *du Saint-Esprit* est d’une orthodoxie aussi rigoureuse que son grand ouvrage sur la Trinité.

—

1 Επειδή γάρ έκ τοϋ ένο'ς Ιΐατροσ φύσει, και ου δημιουργική ένεργει'γ, προήλΟον αί μακάριαι υποστάσεις αυται, εις τόν αυτόν ενα ανάγονται. Le savant Didymos réfutait ainsi à l'avance non-seulement l’hérésie de l’Eglise romaine sur la procession du Saint-Esprit, mais les arguties de ses théologiens en faveur de celle hérésie.

2 Didym., d*e Spirit. Sanct.,* §§ 17, 22.

Didymos vécut sous les deux successeurs d’Athanase sur le siège d’Alexandrie, Pierre II et Timothée. Ces deux évêques sont comptés parmi les écrivains ecclésiastiques. On possède du premier des fragments d’une lettre aux évêques d’Ægypte. Il y prend la défense de ceux qui furent exilés pour la foi sous Valens. On a du second des réponses canoniques et une lettre à Diodore de Tyr.

Nous avons déjà nommé les deux Maearios d’Ægypte et d’Alexandrie, qui publièrent à la même époque plusieurs ouvrages. On possède du premier des lettres, des prières, des sentences, des homélies et des traités de morale. On a de Macarios d’Alexandrie des sentences et un sermon.

Ces deux illustres moines1 à cause de leur vertu éminente etde leur capacité, jouirent d’une grande influence en Ægypte et en Thébaïde pendant le quatrième siècle, et les écrivains de cette époque et des siècles postérieurs témoignèrent pour leurs ouvrages la plus haute estime, et pour leur sainte vie la plus grande admiration.

L’Eglise d’Ægypte était illustrée à la même époque par d’autres écrivains remarquables : Orsiesius et Pa- chomius, abbés du monastère de Tabenne2 ; Sérapion, évêque de Tmuis, l’ami du grand Athanase et de saint Antoine3 et les saints moines, Antoine le Grand4, Théodore5, Sérapion et Paphnutius6, Isaïe7, et Evagre qui était venu du Pont, s’ensevelir dans le désert de Scété8.

—

1 Mac. Ægypt. et Mac. Aiexandr. op. Edit. Mign. ; Patrolog. Græc. t. XXXIV ; Pallad., Hist. Lausiac.

2 On a d’Orsiesius un ouvrage : de l'Institution des moines, et de saint Pachomius la règle monastique dont nous avons déjà parlé.

3 Cet évêque écrivit un livre contre les Manichéens et un autre sur les titres des Psaumes ; deux de ses lettres ont été conservées ; elles sont adressées, la première à l’évêque Eudoxius, la seconde aux moines d’Alexandrie. Il avait mérité le titre de scholastique, c’est-à-dire, de savant professeur.

Hieron. de Vir. Illust. c. 99.

4 On a recueilli de saint Antoine, des lettres, des discours, des sentences et règlements.

5 On possède de l’abbé Théodore une circulaireaux monastères sur la Pâque.

6 Sérapion et Paphnutius firent une règle monastique.

7 Isaïe composa des discours, des sentences et des règlements monastiques.

8 Evagre composa également des sentences, des règlements et quelques opuscules théologiques.

Tous les ouvrages de ces écrivains ægyptiens ont été recueillis dans la Bibliothèque des Pères de Gallandi.

Dans les Eglises d’Orient se distinguaient : Diodore, évêque de Tarse, savant commentateur des Ecritures1 ; Philon et Triphillius, évêques en Chypre2 ; Astérius, évêque d’Amasée, dont on possède un grand nombre d’homélies3 ; Némésius, évêque d’Emèse, auteur d’un traité de *la nature de l’homme*4 ; Eusèbe, évêque de la même ville d’Emèse, écrivit de très-nombreux ouvrages contre les hérétiques et sur les saintes Ecritures5. Son éloquence lui avait fait une immense réputation. Hiéronyme, prêtre de Jérusalem, qui écrivit plusieurs ouvrages théologiques et particulièrement un *Dialogue entre un juif et un chrétien sur la sainte Trinité ; de l’effet du baptême ; de la croix*6. Nommons encore Théodore, évêque d’Hé- raclée en Thrace qui composa d’élégants commentaires sur plusieurs livres des saintes Ecritures7.

L’Eglise syriaque possédait au quatrième siècle un diacre qui a toujours passé pour un des plus éminents entre les Pères de l’Eglise. Il se nommait Ephrem. Les plus grands évêques s’honoraient des relations qu’ils avaient avec lui, et les plus savants, comme saint Basile, admiraient sa science. Il a écrit des ouvrages en syriaque8, et ils étaient si estimés qu’on les lisait dans les Eglises après la sainte Ecriture. Quoique diacre, il vivait dans la solitude, et Palladius le nomme avec saint Sabas comme les plus illustres moines de Mésopotamie. Théodoret le nommait la lyre du Saint-Esprit, et le canal par lequel les eaux de la grâce coulaient sur les Syriens. Sozomène constate que, sans avoir étudié dans sa jeunesse, Ephrem devint si habile dans l’art d’écrire, qu’il surpassa

—

1 Ap. Fabric., Biblioth. græc., Hieron., de Vir. Illust., c. 119.

2 Ap. Galland. Biblioth. Pat. Jérôme (de Vir. Illust., c : 92) dit que Tryphillius était l’homme le plus éloquent de Chypre, et qu’il composa un commentaire sur le Cantique des cantiques.

3 Ap. Fabric. Biblioth. græc. Il faut le distinguer de l’arien Asterius dont parle Jérôme, de Vir. Illust., c. 9.

4 Ap. Galland., Biblioth. Pat.

5 Hieron., de Vir. Illust., c. 91.

6 Ap. Galland., Biblioth. Pat.

7 Hieron., de Vir. Illust., c. 90.

8 Hieron., de Vir. Illust., c. 115. Pallad., Hist. Laus., Theodoret.

Epist. 145 ; Hist. eccl., lib. IV, c. 26 ; Sozom., Hist. eccl., lib. III, c. 16.

les écrivains grecs eux-mêmes. Si l’on traduit ceux-ci en syriaque, dit-il, ils perdent aussitôt avec leur style leur valeur réelle ; tandis que ceux d’Ephrem traduits en grec, conservent toutes leurs beautés originales. Il fit école en Syrie et ses principaux disciples furent Abba, Zenobius, Habraam, Maras et Syméon, dont les écrites étaient fort appréciés dans l’Eglise syriaque. L’usage s’était maintenu dans cette Eglise, de lire les poésies philosophiques d’Harmonius, fils du fameux hérétique Bardesanes. Dans ces poésies les fidèles puisaient des idées qui n’étaient pas strictement orthodoxes. Ephrem se rendit si habile dans la versification, qu’il égala Harmonius et que les Syriaques chantèrent ses poésies orthodoxes.

Ephrem n’était pas moins remarquable par ses vertus que par son génie. Son humilité surtout était extraordinaire. Un jour on le vint chercher dans son désert pour l’élever à l’épiscopat. Il courut aussitôt sur la place publique où il contrefit si bien le fou, qu’on abandonna le projet de l’élire. Il profita de la liberté qui lui fut laissée pour aller se cacher dans une solitude d’où il ne sortit qu’après avoir appris qu’un autre avait été choisi pour évêque.

Les œuvres de saint Ephrem ont été publiées en syriaque, en grec et en latin1. On y admire surtout un style brillant, des sentiments pleins d’ardeur et de vivacité. Après ce que nous avons cité des Pères grecs sur les erreurs d’Arius et de Macedonius, nous ne pourrions emprunter rien d’important à saint Ephrem, qui a attaqué les hérétiques plutôt avec éloquence qu’avec philosophie. Dans ses ouvrages de polémique, il a été orthodoxe ; dans ses discours moraux et ses ouvrages de piété, il s’est montré plein d’ardeur pour les vertus chrétiennes et pour la perfection de la vie monastique.

Tous ses ouvrages sont empreints d’une foi vive, ardente. Son style figuré, selon l’usage oriental, est souvent admirable, toujours élevé.

Ce qu’on a publié de ses ouvrages ne dément point

—

1 S. Ephrem., οp. Edit. Assemani, Romæ, 6 v. in-folio.

les éloges qui lui ont été donnés dans l’antiquité. Il fut surtout poëte, et tous ses ouvrages rappellent le mot de Théodoret, qu’il fut la *lyre du Saint-Esprit.*

Les Eglises occidentales n’égalaient pas, au quatrième siècle, les Eglises orientales, sous le rapport du génie et de la science ; cependant, elles avaient fait de grands progrès ; au quatrième siècle, elles possédaient quelques écrivains qui pouvaient rivaliser avec les meilleurs de l’Orient, et une foule d’autres qui n’étaient pas sans mérite.

Nous avons déjà parlé de Julius, évêque de Rome, d’Osius de Cordoue1, de Phœbadius, évêque d’Agen2, d’Eusèbe, évêque de Verceil3. Ces écrivains n’étaient certes pas sans mérite. Il faut en dire autant de Victorinus qui écrivit comme Phœbadius contre les Ariens.

Victorinus était Africain d’origine. Il se rendit à Rome où il acquit beaucoup de réputation comme professeur. Il était d’abord païen. Converti au christianisme, il défendit la foi contre l’arianisme qui essayait de faire des prosélytes en Occident. Ses ouvrages ne sont pas remarquables par la profondeur de la doctrine ; on sent que l’auteur était plutôt littérateur que théologien. On a de lui des ouvrages contre les Manichéens et contre les Ariens ; des commentaires sur plusieurs épîtres de saint Paul4.

A la même époque, Firmicus Maternus s’attaquait au paganisme et Philastrius aux hérésies5 ; les prêtres Faustinus et Marcellinus défendaient la grande doctrine de la Trinité, si obstinément attaquée par toutes les sectes ariennes6.

—

1 Nous avons cité dans le corps de l’histoire, les lettres authentiques d’Osius et de Julius. Elles font le plus grand honneur à ces saints évêques.

2 Nous avons cité ailleurs l'ouvrage composé par Phœbadius après le concile de Rimini.

3 Eusèbe de Verceil avait traduit les commentaires d’Eusèbe de Cæsarée sur les Psaumes ; on n’a de lui que quelques lettres. On a publié un manuscrit des Evangiles écrit par lui. Voir le t. XII de la Patrologie latine de Migne et la bibliothèque des Pères de Gallandi.

4 Voir le t. VIII de la Patrologie latine.

5 Pour les ouvrages de ces deux écrivains, v. let. XII de la Patrologie latine

6 Voir Patrologie latine, t. XIII.

Mais celui qui défendit en Occident l’orthodoxie avec le plus de profondeur, fut incontestablement le grand Hilaire de Poitiers, surnommé l’Athanase de l’Occident.

Nous avons déjà parlé de ce grand homme et de ses ouvrages contre Constantius ; nous avons cité souvent les fragments de son ouvrage historique sur l’arianisme.

Nous devons nous arrêter à son grand travail sur la Trinité, digne d’être placé à côté des plus beaux ouvrages d’Athanase, de Basile et de Grégoire le Théologien.

Le traité *de la Trinité* est divisé en douze livres1*.*

Dans le premier2, Hilaire examine les systèmes philosophiques sur Dieu ; il place en parallèle la doctrine chrétienne tirée des livres de l’Ancien et du Nouveau Testament ; principalement de l’Evangile de saint Jean, et conclut que la révélation seule peut donner satisfaction à l’intelligence. Cependant, la doctrine révélée dépasse l’intelligence, on doit donc l’accepter sans avoir la prétention de la comprendre. Ceux qui ont eu cette prétention sont tombés dans l’hérésie, parce qu’ils ont voulu rapetisser la doctrine divine jusqu’aux dimensions de leur intelligence bornée. De là toutes les hérésies qui se sont attaquées à la nature divine. Parmi elles, deux surtout furent importantes, celles de Sabellius et d’Arius. Hilaire entreprend leur réfutation à l’aide de l’Ecriture, qu’il veut accepter dans toute sa rigoureuse exactitude, et il prie Dieu de le soutenir dans ce travail.

La notion de la Trinité3 est donnée au fidèle avec le baptême. Ce sacrement est en effet donné au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. On devrait accepter purement et simplement cette notion. Mais il en est qui veulent comprendre l’essence divine. Comment ne voient- ils pas qu’ils sont entourés de mystères ? S’ils ne peuvent comprendre les choses les plus ordinaires qui sont à leur portée, comment peuvent-ils prétendre comprendre Dieu ?

—

1 S. Hilarii Pictaviensis opera., Edit. Bened.

2 S. Hilar. de Trinit., lib. 1

3 Ibid., lib. 2.

Le Père, d’après les Ecritures, c’est l’être spirituel, infini, étemel, existant par lui-même1*.* Le Fils, c’est le Verbe de Dieu, engendré de toute éternité et qui n’a qu’une même essence avec le Père2. Cette génération est un mystère incompréhensible, mais il est révélé ; l’Ecriture nous enseigne que le Fils est la vie venant de la vie, Dieu venant de Dieu ; qu’il a la même essence que le Père et qu’il n’altère en rien l’idée de l’unité divine. L’Ecriture confond les hérétiques, Sabellius aussi bien qu’Arius. Son témoignage divin est plus fort que toutes les objections.

Quant au Saint-Esprit3, la question, à l’époque où écrivait Hilaire, n’était pas encore agitée comme elle le fut depuis. Il n’en parle donc qu’avec la plus extrême réserve et ne mentionne que son union avec le Père et le Fils et sa mission dans le monde.

Le troisième livre est consacré à la génération étemelle du Verbe et à son unité personnelle avec l’humanité. Dans le quatrième livre, Hilaire expose la doctrine du consubstantiel et réfute le système d’Arius ; il continue cette réfutation dans les cinquième, sixième et septième et établit que la vérité enseignée par l’Eglise est aussi éloignée des systèmes d’Arius et de Photinos que de ceux de Sabellius.

Dans le huitième livre, le saint docteur enseigne que le Fils, unique en substance avec le Père, s’est incarné pour nous racheter et a établi le mystère eucharistique pour que sa chair et son sang fussent communiqués aux fidèles4.

Il revient, dans ce livre, sur les relations du Saint-Esprit avec le Père et le Fils. Le Saint-Esprit, dit-il, procède du Père ; il est envoyé par le Fils5. C’est du Fils

—

1 S. Hilar. De Trinit., lib. 2, § 7.

2 Ibid., §§ 8 ad 28.

3 Ibid., §§ 29 et seq.

4 S. Hilar. Pictav., de Trinit., lib. 8, §§ 13 et 14.

5 Ibid., § 20. On doit remarquer que saint Hilaire est très-explicite sur ce point : que le Saint-Esprit ne procède que du Père. Il ne veut donc point enseigner que le Fils participe à l’attribut personnel du Père, lorsqu’il dit que le Saint-Esprit vient du Père par le Fils. (Lib. 12, §§ 55, 56.) Il ne considérait le Saint-Esprit que par rapport à sa mission qu’il tient en effet du Père par le Fils.

qu’il prend sa mission, la vérité et la grâce qu’il communique.

Sur ce point important, la doctrine était la même en Occident et en Orient. Les mots : *Esprit du Fils,* et tout ce qui est dit dans les Ecritures sur les relations du Fils et du Saint-Esprit, ne signifient que l’unité d’essence entre eux et avec le Père, et la mission *ad extra,* et non pas l’origine éternelle du Saint-Esprit, car cette origine il ne la tenait que du Père par procession1.

Dans le livre neuvième, Hilaire répond aux objections que tiraient les Ariens de quelques textes mal interprétés de l’Ecriture. Dans le dixième, il explique les actions du Christ et prouve qu’à côté de celles qui mettent son humanité en évidence, il en est d’autres qui démontrent sa divinité ; de sorte que dans la personne divine du Christ, il y a les deux natures divine et humaine. Il continue dans les onzième et douzième ses explications sur le même sujet, en réfutant toutes les objections des Ariens.

Tel est le grand ouvrage de saint Hilaire de Poitiers sur la Trinité.

Ses autres ouvrages théologiques ont un caractère spécialement historique ; nous les avons cités trop souvent pour que nous ayons à les faire connaître ici.

On possède de saint Hilaire deux grands ouvrages exégétiques : ses *Traités sur les Psaumes,* et son *Commentaire sur l’Evangile de saint Matthieu.*

Un passage de ce commentaire relatif à la confession que fit saint Pierre de la divinité de Jésus-Christ, a fourni à certains écrivains latins l’occasion de prétendre que saint Hilaire a professé une doctrine favorable à la papauté. Il est certain que le saint docteur, dans ses commentaires sur saint Matthieu et sur les Psaumes, applique à saint Pierre le mot de *pierre* de l’Eglise et l’en considère comme le fondement2.

Mais dans son livre sur la Trinité, il reconnaît que

—

1 S. Hilar. de Trinit., lib. 8, §§ 21 et seq.

2 S. Hil. de Poit., Comment, sur te ch. XVI de S. Matth. et sur le Psaume CXXXI, § 4.

c’est sur *la pierre de sa confession,* c’est-à-dire sur la divinité de Jésus-Christ que l’Eglise est bâtie1.« Il n’y a, ajoute-t-il2, qu’un fondement immuable, c’est *cette unique pierre* confessée par la bouche de Pierre : « *Tu es le Fils du Dieu vivant ;* » elle soutient sur elle autant d’arguments de la vérité que la perversité pourra agiter de questions, et l'infidélité de calomnies. »

Il est évident que le saint docteur n’entend ici que l'*objet* de la confession de foi de saint Pierre, c’est-à-dire la divinité de Jésus-Christ. Si l’on prétendait qu’il a entendu sa foi *subjective,* c’est-à-dire son adhésion, et que les évêques de Rome auraient hérité de cette foi indéfectible, il suffirait de rappeler cet anathème du même Père à l’adresse du pape Liberius qui avait faibli dans la confession de la divinité de Jésus-Christ : «Je t’ai dit anathème, à toi, Liberius, et à tes complices. Je te dis de nouveau anathème ; je te le dis une troisième fois, à toi, Liberius, prévaricateur. »

Donc, d’après saint Hilaire de Poitiers, si saint Pierre peut être considéré comme *la pierre* de l’Eglise, ce n’est qu’au moyen de la confession de foi qu’il a faite au nom de tout le collège apostolique, et par l’objet même de cette foi qui est la divinité de Jésus-Christ. Sa doctrine est ainsi conforme à celle des autres Pères qui n’ont appliqué qu’en ce sens à saint Pierre lui-même le titre de *la pierre* de l’Eglise. Si l’on ajoute que ce Père et d’autres ne donnent même pas à entendre que ce titre appartienne aux évêques de Rome, et que leur enseignement est même tout à fait opposé à cette opinion, on conviendra que ce n’est que par un étrange abus de quelques-unes de leurs paroles, prises isolément et à contre-sens, que les théologiens latins ont cherché à étayer l’autocratie papale sur leur témoignage.

La doctrine d’Hilaire sur l’épiscopat et sur la constitution de l’Eglise, exclut absolument l’idée d’un évêque supérieur aux autres, et d’une autorité monar-

—

1 S. Hil. de Poil., de Trinit, liv. 6, ch. 36.

2 Ibid. liv. 2, ch. 23.

chique. Il reconnaissait que le siège de Rome était le premier siège épiscopal de l’Eglise, à cause de ses fondateurs Pierre et Paul, et à cause de l’importance de la capitale de l’empire où il était établi. Mais il ne faisait pas de cette primauté honorifique et purement ecclésiastique, une autorité divine.

Les ouvrages de saint Hilaire sont certainement bien inférieurs, au point de vue littéraire, à ceux des Athanase et des Basile ; ils ont quelque chose de rude qui rappelle Tertullien. Mais ils n’en sont pas moins d’une très-haute importance historique et doctrinale. L’Eglise de France n’avait pas encore produit un écrivain d’une pareille valeur dont la place est marquée parmi les Pères les plus illustres.

Parmi les écrivains que possédait l’Occident à la, même époque, nous nommerons Zénon, évêque de Vérone1 ; Optatus, évêque de Milève2 ; Damasus qui fut élevé sur le siège de Rome après Liberius (366). Nous aurons occasion de mentionner plusieurs actes importants de cet évêque de Rome et de citer ses lettres. Outre ces lettres, il écrivit des poésies à l’honneur de Jésus- Christ et de quelques saints3.

Nous avons analysé ailleurs les principaux ouvrages de Lucifer de Cagliari, un des écrivains les plus importants d’Occident, au IVe siècle. Nous avons dit qu’il fut l’auteur d’un schisme. Parmi ses adhérents, on cite le prêtre Faustinus qui écrivit contre les Ariens4.

Pacianus, évêque de Barcelone, illustrait l’Eglise d’Espagne à la même époque. On a de lui plusieurs lettres, une *exhortation à la pénitence,* un discours sur le baptême5.

—

1 On possède de Zénon de petits traités sur diverses questions dogmatiques et morales ; sur plusieurs chapitres des Ecritures ; de petits discours aux catéchumènes et aux néophytes nouvellement baptisés. S. Zenon, op. Edit. Ballerin.

2 Optatus a écrit un ouvrage divisé en sept livres intitulé : du Schisme des Donatistes. Nous l’avons déjà cité et nous aurons encore occasion de nous servir de cet important ouvrage historique. S. Optât. Milev. op. Edit. Ellies du Pin.

3 S. Damasi op. Edit. Galland, in Biblioth. Pat.

4 Aρ. Galiand., Biblioth. Pat.

5 S. Pacian. Barcilon. op. ap. Galiand., Biblioth. Pat.

L’Eglise d’Espagne avait déjà produit le poëte Juvencus dont nous avons parlé précédemment. Outre son histoire évangélique versifiée, Juvencus avait écrit, aussi en vers, un livre sur la Genèse, et un poëme à la louange du Seigneur. D’autres poëtes chrétiens méritent d’être mentionnés. Sédulius, sous le titre de *Poëme paschal,* écrivit cinq livres sur les actions de Jésus- Christ. Il composa aussi un poëme de l’Incarnation et quelques autres poésies chrétiennes.

Ausonius, célèbre rhéteur, professait la littérature à Bordeaux, dans les Gaules où il jouissait d’une grande célébrité. Ses poésies n’ont pas un grand intérêt au point de vue religieux. Un autre rhéteur, Severus, a laissé un poëme sur la *puissance du signe de la croix*1.

Mais l’écrivain qui fut incontestablement le plus célèbre d’Occident, au IVe siècle, avec saint Hilaire, fut saint Ambroise, évêque de Milan. Nous exposerons plus tard les principales actions de sa vie.

On peut diviser ses œuvres en trois groupes : les ouvrages exégétiques ; les ouvrages théologiques, et ses lettres2.

Comme saint Basile, saint Ambroise expliqua l’œuvre des six jours ou Hexaéméron ; commenta les récits bibliques sur les patriarches ; quelques psaumes ; le Cantique des Cantiques, et l’Evangile selon saint Luc. On peut rattacher au groupe des ouvrages exégétiques les cinq livres de la ruine de Jérusalem.

Parmi les ouvrages théologiques, plusieurs ont une grande importance pour nous faire connaître la vie intime de l’Eglise.

En tête de ces ouvrages, nous rencontrons les trois livres *des devoirs.* Ils forment comme un traité de morale philosophique et religieuse.

—

1 Les œuvres des poëtes chrétiens occidentaux se trouvent réunies dans le t. XIX de la Patrologie latine.

2 S. Ambros. op. Edit. Bened. Nous ne pouvons analyser les ouvrages exégétiques de saint Ambroise. Nous remarquerons seulement que son ouvrage sur l’Hexaéméron, quoique moins profond que celui de saint Basile, mérite d’être étudié. Il profite souvent de l’ouvrage de saint Basile sur le même sujet ; mais il n’accepte pas toutes les opinions du grand évêque de Cæsarée.

Le devoir est l’accomplissement du bien ; le bien a sa raison d’être en Dieu, et les philosophes n’en ont pas présenté une notion exacte. Partant de cette idée primordiale, le saint docteur entre dans le détail des devoirs que l’homme doit accomplir depuis son adolescence jusqu’à sa mort, selon les états divers où il se trouve. Ce n’est que par la pratique du vrai, du beau et du bien que l’on peut arriver au bonheur, à ce qui est véritablement utile.

Cet ouvrage de morale ne renferme pas de renseignements historiques assez importants pour être indiqués.

Les trois livres *des vierges ;* le livre *des veuves ;* le traité *de la virginité*, celui de la *virginité perpétuelle de la Vierge Marie ; l'exhortation à la virginité* et le traité *de la chute d'une vierge consacrée,* méritent de fixer l’attention de l’historien.

C’est en effet au quatrième siècle que la pratique du célibat chrétien prit une plus grande extension que par le passé.

Dès l’origine, on rencontre dans les annales de l’Eglise des vierges et des veuves consacrées à Dieu, qui se rendaient utiles aux Eglises et aux pauvres. Lorsque la vie monastique eut pris un plus grand développement, au quatrième siècle, le célibat devint plus commun ; des moines furent élevés à l’épiscopat et favorisèrent les nouvelles tendances. Quelques Eglises, comme celle de Rome, imposèrent même le célibat aux évêques, aux prêtres et aux diacres. Des abus nombreux résultèrent de cette ferveur que le premier concile œcuménique n’avait pas jugé à propos d’encourager ; mais à l’époque où saint Ambroise composait ses ouvrages en faveur de la virginité, ces abus n’existaient pas encore. On peut croire que les ouvrages de saint Ambroise contribuèrent beaucoup à répandre le zèle pour le célibat, car le saint évêque de Milan jouit d’une grande influence dans les Eglises occidentales.

Il dédia ses trois livres *des vierges* à sa sœur Marcellina, qui avait conservé sa virginité. Il fait du célibat

l’éloge le plus pompeux1, mais il a soin d’avertir qu’il doit être observé librement et ne pas être imposé2. Il propose aux vierges les exemples les plus saints pour leur faire comprendre l’élévation et la pureté de leur état3. S’adressant enfin à sa sœur Marcellina, il lui rappelle le discours que lui avait adressé Liberius, le jour où il la consacra vierge dans l’église de Saint-Pierre, à la fête de la naissance du Sauveur. Ambroise avait conservé pour Liberius une grande vénération, et il l’appelle *Liberius de sainte mémoire*4*.* Cet évêque de Rome avait faibli dans les discussions de l’arianisme ; mais on rendait justice à ses vertus, Le discours qu’il avait adressé à Marcellina était fort pieux, et Ambroise le commenta pour apprendre à sa sœur comment elle devait mettre en pratique les conseils qui y étaient contenus.

Les veuves étaient comme les vierges consacrées à Dieu. Saint Ambroise leur enseigne dans un ouvrage spécial, les vertus qu’elles devaient pratiquer5.

Ses autres livres sur la virginité, sont des exhortations à la pratique du célibat ; il développe tous les motifs qui pouvaient y engager, et cherche dans l’Ecriture tout ce qui pouvait être favorable à ses vues.

Le livre *des Mystères* est important au point de vue historique. Saint Ambroise donnait le titre de *Mystères* aux rites sacrés que l’on désignait aussi sous le nom de sacrements. Il traite dans ce livre du baptême et des deux autres mystères auxquels participaient les néophytes : la confirmation et l’eucharistie. Voici les principaux rites qu’il mentionne :

Le catéchumène était d’abord touché par l’évêque qui prononçait les paroles : *Ephpheta,* c’est-à-dire, *sois ouvert,* en mémoire du miracle du sourd-muet guéri par Jésus-Christ6. L’évêque ou grand-prêtre était assisté, dans l’administration du baptême, par un prêtre et un

—

1 S. Ambros., de Virginit., lib. I, cc. 3 et seq.

2 Ibid., cc. 6, 7.

3 Ibid., lib. II.

4 Ibid., lib. III, c 1.

5 S. Ambros., de Viduis.

6 S. Ambros., de Mysteriis, cc. 1 et 2.

diacre. Après avoir prononcé l'*Ephpheta,* l’évêque introduisait le catéchumène dans le baptistère que saint Ambroise appelle *saint des saints,* ou *sanctuaire de la régénération.* Là, on le faisait tourner vers l’orient, afin qu’il se trouvât pour ainsi dire en face de Jésus-Christ, et il renonçait *à Satan et à ses œuvres.*

Pendant ce temps les clercs préparaient l’eau dans le baptistère1 et l’évêque la consacrait. Le catéchumène était comme enseveli dans l’eau par l’immersion, et avec lui toutes ses fautes étaient ensevelies.

Mais avant de descendre dans la piscine, il professait sa foi en la Trinité2 ; il ne disait pas *je crois dans le plus grand, le moins grand et le dernier,* mais je *crois au Père, au Fils et au Saint-Esprit,* de la même foi.

Lorsque le catéchumène était sorti de la piscine3, l’évêque lui faisait une onction avec de l’huile parfumée ; puis lui lavait les pieds. Le symbolisme de ce dernier rite était que le fidèle devait enlever de son âme la plus légère souillure.

Le catéchumène était ensuite couvert de vêtements blancs4, qui signifiaient la pureté de la vie nouvelle qu’il devait mener. « Puis il recevait le cachet de l’Esprit, l’esprit de sagesse et d’intelligence, l’esprit de conseil et de vertu, l’esprit de science et de piété, l’esprit de la sainte crainte : le Père t’a scellé, le Christ t’a confirmé, et a donné à ton cœur le don du Saint-Esprit, »

La coutume de l’Occident comme de l’Orient était de conférer la confirmation après le baptême.

Après avoir reçu ce sacrement, le néophyte s’avançait vers l’autel5, en disant : « J’irai vers l’autel de Dieu, du Dieu qui réjouit ma jeunesse. »

Le Psaume quarante-deuxième commence encore la liturgie occidentale.

En parlant des dons eucharistiques, saint Ambroise a soin de dire qu’il ne faut pas en juger d’après les yeux ;

—

1 S. Ambros., de Myst., c. 5 ;

2 Ibid., c. 5.

3 Ibid., c. 6.

4 Ibid., c. 7.

5 Ibid., c. 8.

car les choses invisibles ne peuvent pas être aperçues par eux. Le pain qui est reçu, dit-il, c’est le corps du Christ ; et le vin est le sang du Christ1.

« Peut-être, dit saint Ambroise2, tu me diras : Je vois autre chose, comment peux-tu m’affirmer que je recevrai le corps du Christ ? Je dois donc te prouver qu’il en est ainsi. A quels grands exemples aurai-je recours, pour prouver que ce que tu vois n’est pas tel que la nature l’a formé, mais tel que la bénédiction l’a consacré ; que la force de la bénédiction est plus puissante que celle de la nature, puisque la nature elle-même est changée par la bénédiction. »

Peut-on exprimer plus clairement la doctrine orthodoxe sur la présence réelle ? Après avoir cité des exemples bibliques pour prouver que la bénédiction est plus puissante que la nature, saint Ambroise ajoute3 :

« Le Seigneur Jésus nous dit lui-même : *ceci est mon corps.* Avant la bénédiction des paroles célestes, il nomme un autre objet ; après la consécration, c’est le corps qui est désigné. Il s’est exprimé de la même manière au sujet de son sang. Avant la consécration, il désigne un autre objet qu’il appelle son sang après la consécration. Et toi, tu réponds : *Amen,* c’est-à-dire, *c’est vrai.* »

Ce passage prouve que les paroles de l’institution eucharistique étaient prononcées à haute voix dans l’ancienne liturgie occidentale, comme dans celles des Eglises d’Orient. Le fidèle répondait *Amen*, lorsque le prêtre avait récité les paroles relatives au corps ; et il répondait par le même mot, aux paroles relatives au sang4.

A la fin de son traité, saint Ambroise mentionne l’invitation que fait l’Eglise aux fidèles de s’approcher de l’autel, pour participer à la nourriture divine. Cette nourriture n’est, pas corporelle, dit-il, elle est spiri-

—

1 S. Ambros., de Myst., c. 8, §§ 47, 48.

2 Ibid., c. 9, § 50.

3 Ibid., § 54.

4 C’est ce qui a lieu encore dans l’Eglise orientale. L’Eglise latine a change l’ancien usage ; le prêtre dit à voix basse les paroles de l'institution et le fidèle ne peut plus répondre Amen, en signe de foi.

tuelle1. En croyant à la réalité, l’ancienne Eglise n’était pas tombée dans ce matérialisme absurde qui fit tant de bruit en Occident, pendant le moyen âge. Ce qui est spirituel n’en est pas moins réel. Dans l’Eucharistie on reçoit le corps et le sang du Christ ; mais *le corps de Dieu est spirituel,* ajoute le saint docteur, le corps du Christ est le corps de l’Esprit, car le Christ est Esprit2.

Dans son livre *des Sacrements,* saint Ambroise a traité les mêmes sujets que dans son livre *des Mystères.* Les deux mots, comme nous l’avons remarqué, signifiaient également les rites divins conférés par l’Eglise.

Nous y rencontrons quelques détails de plus que dans le livre des Mystères. Saint Ambroise en mentionnant l’attouchement du prêtre, l’appelle *le Mystère de l'apertion*3*,* en souvenir de l’action de Jésus-Christ, ouvrant les sens du sourd-muet ; il dit que le prêtre touchait les oreilles et les narines du catéchumène.

Quand le prêtre demandait au catéchumène de renoncer à Satan, il lui disait : « Renonces-tu au diable et à ses oeuvres ? » Le catéchumène répondait : J’y *renonce.* Le prêtre reprenait : *Renonces-tu au monde et à ses voluptés ?* Le catéchumène répondait : *J’y renonce*4.

Voici comment saint Ambroise décrit l’administration du baptême5 :

« On t’a demandé : *Crois-tu en Dieu Père Tout-Puissant ?* Tu as répondu : *J’y crois* ; et tu as été plongé dans l’eau, c’est-à-dire, enseveli. On t’a demandé encore : *Crois-tu à notre Maître Jésus-Christ et à sa croix* ?Tu as répondu : *J’y crois,* et tu as été plongé dans l’eau ; car celui qui a été enseveli avec le Christ, ressuscite avec le Christ. On t’a

—

1 S. Ambras, de Myst., § 58.

2 Les protestants ont abusé de ces expressions dont les Pères se sont servis pour exclure toute idée matérielle de l’Eucharistie ; ils ont prétendu qu’elles excluaient la réalité. S’ils les avaient rapprochées des textes où cette réalité est enseignée si explicitement, ils les auraient mieux comprises et auraient vu qu’elles ne favorisaient point le système calviniste, mais condamnaient seulement le matérialisme eucharistique, soutenu par quelques théologiens latins.

3 Mysteria apertionis. De Sacrament., lib. I, c. 1.

4 S. Ambras., de Sacrament., lib. I, c. 2, § 5.

5 S. Ambras., de Sacrament., lib. II, c. 7, g 20.

fait cette troisième demande : *Crois-tu au Saint-Esprit ?* Tu as répondu : *J’y crois,* et tu as été plongé dans l’eau une troisième fois, afin que ta triple confession effaçât tous les péchés de ta vie passée. »

Saint Ambroise compare cette triple confession à celle que Jésus-Christ exigea de saint Pierre, avant de lui pardonner son triple reniement1.

Lorsque le néophyte était sorti de la piscine, le souverain prêtre (ou de simples prêtres, car ils pouvaient également remplir ce ministère, dit saint Ambroise) se ceignait d’un linge et lui lavait les pieds, pour signifier l’extrême pureté qu’il devait conserver après le baptême2.

Aussitôt après on conférait la confirmation.

Saint Ambroise appelle la confirmation comme les Grecs Μύρον, mot qu’il traduit en latin par le mot *unguentum,* parfum3. L’huile parfumée était répandue sur la tête du nouveau baptisé, parce que la tête est considérée comme l’organe de la sagesse, et que la sagesse humaine a besoin du secours de la grâce.

Pour administrer la confirmation, le prêtre4 joignait à l’onction l’invocation au Saint-Esprit sous les sept qualifications qui lui sont données dans les Ecritures.

Lorsque saint Ambroise en est arrivé à la communion que recevait le nouveau baptisé, il n’est pas moins explicite que dans le livre *des Mystères,* sur la présence réelle. Les fidèles apportaient eux-mêmes du pain ordinaire pour être consacré5. Partant de cet usage, le saint docteur s’exprime ainsi6 : « Tu dis peut-être : Mon pain est du pain ordinaire. Oui, mais ce pain n’est du pain

—

1 S. Ambros., § 21. Telle était l'interprétation que les anciens Pères donnaient à ce fait évangélique, sur lequel les partisans de la papauté ont osé appuyer leurs systèmes en faveur de la puissance absolue dé l’évêque de Rome sur l’Eglise.

2 Saint Ambros., de Sacrament., lib. III, c. 1, § 4.

3 Ibid., §1.

4 Ibid., c. 2, § 1. Quand saint Ambroise parle de l’évêque, il l’appelle summus sacerdos ; ici, il ne parle que du prêtre (sacerdos) ce qui prouve que, au IVe siècle, le prêtre conférait la confirmation, aussi bien dans l’Eglise d’Occident que dans celle d’Orient.

5 Ceci prouve que dans l’Eglise occidentale, au IVe siècle, on ne se servait pas de pain azyme.

6 S. Ambros., de Sacrament., lib. IV, c. 4, § 14.

qu’avant les paroles sacramentelles. Dès que la consécration est faite, de ce pain est faite la chair du Christ. Comment ce qui est pain peut-il devenir le corps du Christ ? Par la consécration. Mais la consécration, de quels mots, des paroles de qui est-elle composée ? Des paroles du Seigneur Jésus.

Rendant compte de la consécration, saint Ambroise cite une partie de la liturgie suivie en Occident. Veux-tu savoir, dit-il, au catéchumène1, par quelles paroles célestes la consécration a lieu ? Le prêtre dit :

« Fais que cette oblation soit admise, ratifiée, raisonnable et agréable ; cette oblation qui est la figure du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, la veille du jour où il souffrit, prit du pain dans ses saintes mains, éleva les yeux au ciel vers toi, Père saint, Tout- Puissant, Dieu éternel, et rendent grâces, le bénit, le rompit, et après l’avoir rompu, le donna à ses apôtres et à ses disciples en disant : *Prenez et mangez-en tous, car c’est mon corps qui sera brisé pour un grand nombre,* (Luc XII, 19.)

« De même, après le souper, la veille du jour où il souffrit, il prit la coupe, leva les yeux au ciel vers toi, Père saint, Tout-Puissant, Dieu éternel, et, rendant grâces, la bénit et la donna à ses apôtres et à ses disciples en disant : *Prenez et buvez-en tous, car c'est mon sang.* (Matth. XXVI, 27, 28.) »

Après avoir cité cet extrait de la liturgie occidentale, saint Ambroise continue ainsi : « Examine toutes ces choses. Tu y lis les paroles de l’Evangile jusqu’à ces mots *recevez* soit le corps, soit le sang ; les autres paroles sont celles du Christ : *Prenez et buvez, ceci est mon sang.* Il est dit : la veille qu’il souffrit, il prit *du pain* dans ses saintes mains. Avant la consécration, c’était en effet du pain, mais dès que les paroles de Jésus-Christ ont été prononcées, c’est le corps du Christ ; aussi, dit-il : *Prenez et mangez-en tous, ceci est mon corps.* Avant les paroles du Christ, la coupe était pleine de vin mêlé d’eau ; mais dès que les paroles du Christ ont obtenu leur effet, c’est le

—

1 S. Ambros., *de Sacrament.,* lib. IV, c. 3, §§ 21, 22,23.

sang du Christ qui a racheté le monde. Voyez par là que les paroles du Christ peuvent changer toutes choses. Le Seigneur Jésus nous atteste que nous recevons son corps et son sang. Pouvons-nous douter de son témoignage1 *? »* Saint Ambroise nous apprend qu’avant la consécration2, le prêtre, dans la liturgie occidentale, faisait des prières pour rendre hommage à Dieu, et demander ses bénédictions pour les rois, le peuple et tous les membres de l’Eglise.

Après la consécration, le prêtre disait cette prière3 :

« Donc, nous souvenant de sa très-glorieuse passion, de sa résurrection des enfers, et de son ascension au ciel, nous t’offrons cette victime immaculée, cette victime raisonnable, cette victime non sanglante, ce pain saint, et ce calice de la vie éternelle ; et nous demandons et nous prions que tu reçoives cette oblation sur ton autel sublime par les mains de tes anges, comme tu as daigné recevoir les dons de ton enfant le juste Abel, et le sacrifice de notre patriarche Abraham, et celui que t’offrit le souverain prêtre Melchisédech4. »

On a pu remarquer que saint Ambroise dit que dans la coupe le vin était mêlé d’eau. C’est encore l’usage de l’Eglise latine de mêler un peu d’eau au vin qui doit être consacré. Saint Ambroise voit dans ce mélange un double mystère. Il rappelle que le peuple israëlite but,

—

1 Il est à remarquer que saint Ambroise donne les paroles de l’institution comme celles de la consécration ; mais il renferme dans la formule de consécration l’invocation par laquelle on prie Dieu d’agréer celte oblation de la figure du corps et du sang du Christ, comme l’oblation réelle du môme corps et du même sang. Un docte liturgiste occidental, le Père Lebrun, a donc eu raison de regarder comme la formule de consécration la prière entière dans laquelle sont contenues les paroles de l'institution. L’Eglise catholique orientale reconnaît que, dans la bouche de Jésus-Christ, les paroles de l’institution furent celles de la consécration, parce que la puissance divine y était attachée ; mais, dans la bouche du prêtre, l’affirmation n’a pas la même puissance et la consécration est le résultat de l’action du Saint-Esprit, que le prêtre invoque, pour que le pain et le vin deviennent le corps et le sang du Christ. Nous avons vu que les Pères grecs enseignaient ainsi.

2 *Ibid.,* c. 4, § 14.

3 *Ibid.,* c. 6, § 27.

4 Les passages de la liturgie occidentale cités par saint Ambroise, existent encore, à peu près textuellement, dans le canon de la messe latine. C’est la première mention de la liturgie latine que nous ayons rencontrée dans les documents historiques.

dans le désert, de l’eau qui sortait du rocher frappé par Moïse. La pierre était le Christ, dit saint Ambroise, d’après saint Paul. Le prêtre, figuré par Moïse, frappe la pierre par la parole de Dieu, l’eau coule et le peuple de Dieu peut se désaltérer. L’eau qui est dans la coupe jaillit pour la vie éternelle. Le second mystère, c’est l’eau qui coula avec le sang du côté de Jésus, lorsqu’un soldat lui donna un coup de lance dans le côté1.

Les légères différences qui existaient entre les Eglises dans l’acte principal du culte chrétien n’altéraient point la croyance qui était identique. Saint Ambroise, sur la question de la présence réelle, est aussi formel que saint Cyrille de Jérusalem. Pour l’un comme pour l’autre, comme pour tous les autres Pères de l’Eglise, la paissance divine change les éléments eucharistiques. Le pain, dit saint Ambroise2 devient substantiellement le corps du Christ, comme le Verbe est substantiellement le Verbe du Père. Le saint docteur répond aux objections que l’on pouvait élever contre ce dogme, dont il ne parle que comme d’un dogme révélé et toujours admis dans l’Eglise.

Dans ses deux ouvrages sur les mystères et les sacrements, saint Ambroise n’a mentionné que le baptême, la confirmation et l’Eucharistie. Il ne faudrait pas en conclure que l’Eglise n’admettait alors que ces trois sacrements.

Dans son ouvrage sur la Pénitence, saint Ambroise la considère également et comme vertu et comme sacrement.

Il blâme d’abord les novatiens qui usent de trop de rigueur envers les coupables, quoique, en leur qualité d’hérétiques, ils n’aient pas le pouvoir de lier et de délier. Ce pouvoir n’a été conféré qu’aux vrais prêtres, et l’Eglise seule a de vrais prêtres3.

—

1 Dans les Eglises orientales, on ne consacre que le vin, car le vin seul est mentionné lors de l’institution ; on ne verse l’eau dans la coupe qu’après la consécration et un peu avant la communion.

2 S. Ambros., *de Sacrament.,* lib. VI, c.1***.***

3 S. Ambros., *de Poenit.,* lib. 1*,* cc. 1, 2.

Les novatiens n’ont pas le pouvoir de remettre les péchés, car ceux-là n’ont pas l’héritage de Pierre, qui n’ont pas le siège de Pierre, qu’ils ravagent par une division impie ; mais en quoi ils se rendent surtout coupables, c’est en niant que dans l’Eglise même on ait le droit de remettre les péchés lorsqu’il a été dit à Pierre : *Je te donnerai les clefs du royaume des deux ; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel ; tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel*1.

Saint Ambroise n’entend ces paroles que de la rémission des péchés ; et cette rémission n’a pas été confiée à un seul apôtre, mais à l’Eglise. C’est l’Eglise entière qu’il entend par les mots : *siège de Pierre,* parce que cette Eglise est représentée par le corps épiscopal qui a succédé au corps apostolique, lequel était personnifié dans saint Pierre, le premier des apôtres. Cet apôtre représentait tous les autres, et aucun privilège ne lui fut conféré personnellement. Telle est la doctrine de tous les Pères2.

Lès novatiens prétendent qu’ils ne sont sévères que pour les grands coupables ; qui leur a donné le droit de se constituer juges de la gravité des fautes ? Dieu seul en est juge. Saint Ambroise s’applique à réfuter toutes les erreurs des novatiens3. Il les met en contradiction avec eux-mêmes. En effet, ils prétendaient remettre les péchés par le baptême. Si les prêtres, dit-il, remettent lès péchés par le baptême, ils peuvent aussi les remettre par la pénitence, car dans ces deux rémissions, C’est le mystère qui opère4, c’est-à-dire, l’action du Saint-Esprit.

Tout en réfutant le rigorisme des novatiens et en répondant à leurs objections5, saint Ambroise ne veut pas que l’on admette à la pénitence ceux qui ne mani-

—

1 S. Ambros., de Pœnil., c. 6, § 33.

2 On pense bien que les théologiens romains se hâtent d’abuser de ce passage de saint Ambroise, en faisant de l’évêque de Rome le successeur de saint Pierre (ce qui est faux) ; et de plus, en lui attribuant comme privilèges personnels, une autorité que saint Ambroise attribue il l’Eglise entière représentée par saint Pierre dont le siège est l'épiscopat.

3 Ibid., cc. 3 et seq.

4 Ibid., c. 8, § 36.

5 Ibid., a c. 8 ad 10.

festeraient pas un véritable repentir. A ce sujet, il considère comme soumis à la pénitence ceux qui avaient des péchés secrets, aussi bien que les pécheurs publics1. Ces pécheurs secrets étaient donc obligés de confesser leurs péchés pour que le prêtre sût quelle pénitence devait leur être appliquée.

Saint Ambroise met la confession des péchés sur le même rang que le repentir pour obtenir le pardon des fautes : Pleurons, dit-il2, dans ce temps, pour que nous nous réjouissions dans l’éternité ; craignons le Seigneur ; rendons-nous-le favorable en confessant nos péchés ; corrigeons nos fautes ; réparons notre erreur3. »

Si le pécheur a ces sentiments, l’Eglise viendra à son tombeau, comme le Christ à celui de Lazare ; il soulèvera la pierre, je rappellera à la vie. Viens dehors, lui dira-t-elle. C’est-à-dire, révèle ta faute, afin que tu sois justifié. Si tu te confesses, tu rompras à la voix du Christ les liens qui te tenaient attachés. Comme les Juifs, témoins de la résurrection de Lazare, ourdirent des complots contre le Christ, ainsi les novatiens, témoins du miracle opéré par l’Église dans la résurrection du coupable, conjurent contre elle dans leurs conciliabules4*,* et veulent tuer les ressuscités ; mais Jésus ne reprend pas ses dons ; au contraire, il les accroît, et reçoit à la Cène que l’Église lui a préparée, celui dont les fautes ont été remises.

Saint Ambroise revient à plusieurs reprises à la confession : « Montre, dit-il5, ta blessure au médecin, afin que tu puisses être guéri. Quand tu ne la montrerais pas, il la connaîtrait ; mais il veut t’entendre l’avouer de ta propre bouche. »

Lorsque le pécheur avait confessé secrètement sa faute, il devait s’avouer coupable dans l’assemblée des fidèles, implorer les prières de ses frères, et se soumettre publi-

—

1 S. Ambros., *de Pœnit.,*c. 16, § 90.

2 *Ibid.,*lib. II, c. 7. Dans les chapitres précédents de ce deuxième livre, il prouve,par DEtriture, que les péchés peuvent être pardonnés.

3 *Ibid.,*c. 7, §§ 57, 58.

4 *Ibid.,*§ 59.

5 *Ibid.,* c. 8, § 66.

quement à la pénitence qui lui avait été imposée1. Saint Ambroise exhorte vivement les pécheurs à ne point écouter le respect humain qui pouvait les éloigner de l’aveu public de leur culpabilité.

Ces détails, donnés par saint Ambroise, font connaître que l’aveu public de culpabilité et la pénitence publique étaient précédés d’une confession secrète pour les péchés secrets. Le saint docteur éclaire ainsi un point de discipline qui était resté entouré d’une certaine obscurité dans les monuments historiques antérieurs.

Nous n’analyserons pas l’ouvrage de saint Ambroise intitulé de *la foi.* Il est dirigé contre les ariens, et le saint docteur y développe la doctrine du consubstantiel, telle que le concile œcuménique de Nicée l’avait définie2. Après tout ce que nous avons cité sur cette question, nous ne pourrions rien emprunter de nouveau au saint docteur ! Il composa ses livres pour l’empereur Gratianus qui les lui avait demandés lors de son voyage en Orient, afin de se prémunir contre l’hérésie. Gratianus emporta seulement les deux premiers livres. Les ariens leur opposèrent des objections que saint Ambroise réfuta dans trois autres livres qui complètent l’ouvrage.

Le même empereur qui avait trouvé que la question relative au Saint-Esprit avait fait presque oublier celle du Fils, demanda au saint évêque de Milan un nouvel ouvrage contre les eunomiens. Saint Ambroise se rendit à ses désirs et composa les trois livres *du Saint-Esprit*3. Il y prouve contre les hérétiques, la divinité du Saint-Esprit et sa consubstantialité avec le Père et le Fils4. Il s’attache principalement à l’unité d’essence et des attributs essentiels des trois personnes divines, et il n’a point traité celle des attributs personnels qui les distinguent dans leur substance unique. L’ouvrage de saint Ambroise est moins philosophique que ceux de saint Atha-

—

1 S. Ambros., *de Poenit.,* c. 10, § 91.

2 S. Ambros., *de Fide.*

3 S. Ambros., *de Spirit. S.*

4 Saint Ambroise a interprété le mot de l’Evangile : *qui procède du Père,* de la mission *ad extra* et non de l’origine éternelle. Il s’éloigne en ce point de l’interprétation de la plupart des autres Pères (v. lib. I, c. 11, §§ 116 et seq.).

nase et de saint Basile sur le même sujet ; mais il atteste chez le saint docteur une connaissance très approfondie des Ecritures.

On possède de saint Ambroise un traité de l’incarnation1 ; il traita ce sujet pour répondre à un défi que lui avaient porté certains sceptiques qui prétendaient qu’il ne pourrait démontrer ce dogme chrétien. Ses adversaires n’osèrent lui répondre.

Les lettres de saint Ambroise appartiennent au corps de l’histoire ; nous aurons occasion d’en citer plusieurs en retraçant les actions de ce grand évêque2.

Nous avons encore à nommer quelques écrivains religieux d’Occident, qui vécurent au IVe siècle ; Aurelius Symmachus, dont on possède un recueil de lettres ; le diacre Hilarius, qui écrivit des commentaires sur la sainte Ecriture ; Sulpitius Severus, dont nous citerons souvent les ouvrages d’histoire ecclésiastique ; Grégoire d’Elvire, auteur de plusieurs traités et d’un

—

1 S. Ambros., de Incarnat. Dominic. sacrament.

2 Comme les théologiens partisans de la papauté ont osé citer saint Ambroise parmi les patrons de leur erreur, nous devons faire observer que le saint évêque de Milan, qui parle continuellement de l’Eglise, n’a jamais fait allusion à sa constitution monarchique, mais uniquement à sa constitution conciliaire. Nous avons cité un texte dans lequel il appelle l’épiscopat, siège de Pierre. Saint Pierre n’était à ses yeux qu’un être collectif et signifiait d’une manière générale l’apôtre ou l’évêque. C’est en ce sens qu'il l'appelle la pierre ou le fondement de l’Eglise ; car il a soin d’avertir que la primauté de saint Pierre n’a été ni une primauté d'honneur, ni une primauté d'ordre (de Incarnat., c. 4, § 32), mais une primauté de foi et de profession de foi. Nous devons citer un texte de saint Ambroise dont on abuse tous les jours. Dans son commentaire sur le Psaume XL, § 30, saint Ambroise explique comment Jésus- Christ influe sur son Eglise pour la vivifier, et il cite à l’appui ce qu’il fit pour Pierre auquel il dit : sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. En s’adressant à Pierre il s’adresse à l’Eglise, car où est Pierre là est l'Eglise. Comment comprendre que les partisans de la papauté osent citer un pareil texte pour prouver qu’il faut être uni au pape pour faire partie de l'Eglise ?

Saint Ambroise n’a pas fait une seule fois allusion à l’autorité de l’évêque de Rome, et toute sa doctrine sur l’Eglise est en contradiction avec l’idée de papauté.

Il ne reconnaît aucune prérogative personnelle à saint Pierre dans le gouvernement de l’Eglise et ne considère sa triple confession d’amour que comme l’expiation de son triple reniement, avant d'être de nouveau appelé à l’apostolat. (Apot. Proph. David., c. 9, § 30). Quand Jésus-Christ a chargé Pierre d’affermir ses frères, il lui a confié simplement les fonctions pastorales, selon le saint docteur (In Psalm XLIII, § 40).

livre sur la foi ; un autre Espagnol, Aquilius Severus1.

Nous devons mentionner encore Ulphilas, évêque des Goths. Ce peuple habitait les régions situées entre le Danube et le mont Hœmus2. Au commencement du IVe siècle, ils avaient un évêque nommé Théophile. Ulphilas devint leur évêque vers le milieu du IVe siècle. Afin de travailler en même temps à l’instruction religieuse et à la civilisation des Goths, Ulphilas traduisit en leur langue les saintes Ecritures. Les Goths devinrent ariens, du moins en partie, et nous aurons occasion de parler de leurs invasions dans l’empire romain.

D’après le tableau que nous venons d’esquisser des principaux écrivains religieux du IVe siècle, on peut affirmer que le mouvement intellectuel avait pris dans l’Eglise de cette époque de vastes développements. L’Orient s’y montre incontestablement supérieur à l’Occident ; cependant Hilaire de Poitiers et Ambroise de Milan occupent une place éminente dans la littérature religieuse, quoiqu’ils soient inférieurs à Athanase, à Basile, à Grégoire le Théologien, à Cyrille de Jérusalem.

Au sein des diverses hérésies, l’état intellectuel était bien inférieur à celui des orthodoxes.

L’écrivain le plus savant du parti arien était Acaeius, évêque de Cæsarée. On le surnomma *Monophthalmon,* parce qu’il était borgne. Il publia des commentaires sur l’Ecclésiaste, et une grande quantité de traités théologiques3. Il n’en est rien resté.

Auxentius, évêque de Milan, était le soutien de l’arianisme en Occident. Mais il écrivit peu.

Le chef des apollinaristes, Apollinaire, évêque de Laodicée de Syrie, fut un écrivain distingué et très-fécond. Il composa d’innombrables volumes sur les saintes Ecritures et une réfutation de Porphyre entrente livres. Il est bien regrettable que ce dernier ouvrage ait été perdu4.

—

1 Hieron., de Vir. Illustr. Les ouvrages de la plupart de ces écrivains et de plusieurs autres sont réunis dans la Patrologie Latine, t. 18, 19, 20.

2 V. sur Ulphilas la Patrologie latine, t.18.

3 Hieron., de Vir. illustr., c. 98.

4 Ibid., c. 104.

Donatus, chef des donatistes écrivit aussi beaucoup d’ouvrages pour soutenir son parti qui avait pris de vastes proportions en Afrique1*.* Jérôme mentionne de lui un livre sur le Saint-Esprit et dit qu’il s’y montrait favorable à l’arianisme.

Photinos, disciple de Marcel d’Ancyre, soutint dans plusieurs ouvrages les erreurs attribuées à son maître.

Il écrivit contre le paganisme et contre l’empereur Valentinianus qui le chassa de son Eglise2.

Eunomius publia un grand nombre d’ouvrages pour soutenir son hérésie ; on ne les connaît que par les extraits qu’en ont donnés ses adversaires3.

Priscillianus, qui dogmatisa en Espagne, tomba dans l’hérésie de Manès et fit plusieurs traités pour la soutenir4. Son hérésie se répandit en Occident, et principalement en Espagne. Le manichéisme avait des adeptes en Occident au IVe siècle. On connaît d’un certain Faustus un ouvrage dans lequel il défendait cette hérésie et que saint Augustin jugea digne d’être réfuté5.

Les chefs de secte ne manquèrent pas de capacité ; mais on ne voit pas qu’ils aient donné une forte impulsion intellectuelle à leurs partisans. Leurs écrites ont disparu pour la plupart avec leurs sectes, et ce qui en reste ne peut être comparé avec les ouvrages des Pères de l’Eglise.

—

1 Hieron., *de Vir. Illustr.,* c. 93.

2*Ibid.,* c. 107.

3 *Ibid.,* c. 120.

4 *Ibid.,* c. 121.

5 Nous en parlerons plus tard en étudiant les œuvres de saint Augustin.

IV

Jovianus empereur. — Sa lettre à Athanase et réponse du saint évêque. — Hypocrisie des Ariens. — Leur concile présidé par Meletios d’Antioche. — Leur déclaration orthodoxe. — Mort de Jovianus. — Valentinianus empereur. — Il choisit pour collègue son frère Valens et lui confie l’Orient. Valentinianus à Milan. — L’évêque arien Auxentius. — Hilaire de Poitiers et Eusèbe de Verceil le combattent. — Valentinianus le croit orthodoxe et se déclare pour lui. — Valens se déclare pour les Ariens. — Les semi-ariens se réunissent à Lampsac. — Les députés du concile se mettent en communion avec les Occidentaux. — Lettres de communion que leur donnent Liberius, évêque de Rome, et les autres évêques d'Occident. — Mort de Liberius. — Damase lui succède. — Le siège lui est disputé par Ursinus. — Etat du siège de Rome à cette époque. — Les députés orientaux au concile de Thyane. — Mort d’Eudoxius, évêque arien de Constantinople. — Demophilos est élu parles Ariens. — Les orthodoxes élisent Evagrius. — Persécutions de Valens contre les orthodoxes et les semi-ariens. — Triste état de l’Eglise orientale sous Valens. — L’Occident se déclare solennellement contre l’arianisme. — Concile de Rome. — La lettre aux évêques d’Ægypte et aux Orientaux. — Saint Athanase et saint Basile en relation avec les Occidentaux. — Mort de saint Athanase. — Son éloge par saint Grégoire le Théologien.

# (Ann. 363-373.)

Jovianus succéda à Julien sur le trône impérial. Il était un des officiers supérieurs qui avaient préféré leur foi à. leur grade ; il passait pour très-religieux ; aussi, orthodoxes et ariens essayèrent-ils de l’attirer à leur cause1. Il se déclara tout d’abord orthodoxe et pour la doctrine du concile œcuménique de Nicée. Les évêques orthodoxes exilés et qui n’avaient pas cru devoir profiter de l’amnistie de Julien, rentrèrent dans leurs Eglises. Saint Athanase quitta la solitude, et, de retour à Alexandrie, écrivit à Jovianus pour l’affermir dans ses bons sentiments. Cet empereur lui avait écrit une lettre très-élogieuse pour l’engager à retourner à son Eglise2. Saint Athanase lui répondit pour l'affermir dans la foi de Nicée. Il lui fait remarquer que cette foi était celle

—

1 Theod., Hist Eccl., lib IV, c. 1. Socrat., Hist. Eccl., lib III. c. 11

2 Jovian. Epist. ad Athan. ; et s. Athan. Epist ad Jovian. Imperat. Int op. s. Athanas. Edit., Bened. V. Et. Theodoret. Hist. Eccl., lib. IV, cc. 2, 3.

de l’Eglise entière, des Eglises d’Orient aussi bien que des Eglises d’Occident, et que les hérétiques, fort peu nombreux, ne pouvaient contre-balancer le témoignage universel, toujours rendu à la vérité révélée.

Les idolâtres1 qui avaient partout abusé de la protection de Julien pour persécuter les chrétiens, abandonnèrent les temples aussitôt qu’ils eurent appris la mort de l’apostat ; leurs prêtres se cachèrent, et les philosophes quittèrent un manteau que leur intolérance avait tant compromis. Les sacrifices sanglants cessèrent dans tout l’empire.

Le christianisme2 n’en était pas plus prospère ; car tous les chefs de secte se rendaient auprès de l’empereur et cherchaient tous à l’attirer dans leur parti. Désespérant d’y réussir, ils jugèrent à propos de dissimuler leurs véritables sentiments.

A son retour de Perse, où il avait combattu sous Julien, Jovianus s’était rendu à Antioche. Les Acaciens et les Macédoniens, qui formaient deux nuances dans le parti arien, accoururent dans cette ville, pour rendre leurs hommages au nouvel empereur. Ils se réunirent en concile sous la présidence de Meletios, l’un des deux évêques orthodoxes. Nous avons rapporté que ces derniers formaient deux groupes, distincts ayant chacun un évêque, Meletios et Paulinus. Le premier était reconnu comme évêque légitime par toutes les Eglises orientales ; Paulinus était en communion avec les Eglises occidentales, par l’intermédiaire de l’évêque de Rome.

Les Ariens ne pensaient pas comme Meletios. Mais dès qu’ils virent que Jovianus lui témoignait le plus profond respect et se déclarait pour sa communion, ils feignirent d’avoir la même foi, délibérèrent sous, sa présidence et présentèrent à Jovianus une déclaration dans laquelle ils admettaient la foi promulguée à Nicée, y compris le terme de consubstantiel3. Parmi les évêques qui signèrent cet acte, nous remarquerons : Jozakis,

—

1Socrat., *loc. cit.*

2 Socrat., liv. ni, c. 25.

3 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. III, c. 25., Sozomen., *Hist. Eccl.,* lib. VI, c. 4.

évêque de la grande Arménie ; Titus de Bosra ; Théotimus évêque des Arabes.

Parmi les signataires, les uns étaient de bonne foi et très-orthodoxes ; d’autres dissimulaient leurs opinions par politique.

Saint Athanase d’Alexandrie n’assista pas à ce concile, quoiqu’il se trouvât alors à Antioche. Ses ennemis d’Ægypte s’y étaient également rendus pour renouveler leurs anciennes calomnies ; mais Jovianus se déclara ouvertement pour le saint évêque, qui put retourner en paix à Alexandrie1.

Pendant son séjour à Antioche, il s’était mis en relation avec l’évêque Paulinus, et, à sa demande, il lui rédigea une profession de foi orthodoxe. Paulinus la signa2. Ces relations avec le concurrent de Meletios empêchèrent Athanase d’assister au concile d’Antioche, Il ne condamnait pas Meletios, mais il jugea à propos de renvoyer à une autre occasion l’examen de son orthodoxie. Jovianus quitta Antioche et se dirigea vers Tarse en Cilicie. Il y mourut subitement.

Valentinianus fut élu empereur par les troupes. C’était un chrétien sincère et orthodoxe ; mais il eut le tort de se donner pour collègue Valens, son frère, auquel il confia l’Orient. Valens était Arien fanatique ; il n’écouta que les conseils d’Eudoxius, évêque de Constantinople, un des chefs du parti arien le plus hétérodoxe3.

Valentinianus quittant Constantinople, se dirigea vers Rome par la Thrace. Les évêques de l’Hellespont et de Bythinie étaient alors réunis pour l’élection d’Hypatianus au siège métropolitain d’Héraclée. Ils profitèrent du passage de l’empereur pour lui demander l’autorisation de se réunir en concile, afin d’en finir avec les discussions qui avaient lieu sur la doctrine : « Je ne suis qu’un laïque, répondit Valentinianus4, il ne m’est pas

—

1 Sozomen. *Hist. Eccl.,* lib. VI, c. S.

2 S. Epiph. *Hœres.* 77 ; s. Basil., Epist. 315.

3 Theodoret. *Hist. Eccl.,* lib. IV, c. 5 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. V, c. 1 ; Sozomcn., *Hist. Eccl.,* lib. VI, c. 6.

4 Sozomen., *Hist. Eccl.,* lib. VI, c. 7.

permis de trop approfondir de pareilles choses ; les évêques sont chargés de ce soin, et peuvent se réunir où bon leur semblera. »

Valens étant arrivé à Constantinople, les mêmes évêques s’adressèrent à lui pour obtenir la permission de se réunir1. Il la leur accorda, et ils résolurent de se réunir à Lampsac. Valens s’arrêta peu à Constantinople et se dirigea sur Antioche, pour être mieux à portée de surveiller les Perses, qui peut-être seraient disposés à violer le traité qu’ils avaient fait avec Jovianus. Les Perses se tinrent en paix, ce qui donna à Valens le loisir de persécuter les orthodoxes. Il exila Meletios. Quant à Paulinus, l’autre évêque orthodoxe, il respecta sa haute vertu, et ne lui fit subir aucun outrage ! Il expulsa des églises de la ville ceux qui ne voulaient pas communiquer avec l’évêque arien, qui était alors Euzoius. On dit que plusieurs orthodoxes furent alors jetés dans l’Oronte.

La révolte de Procopius, qui se fît proclamer empereur, arrêta pour un temps la persécution. Les mêmes circonstances empêchèrent Eudoxius de Constantinople de s’opposer au concile de Lampsac, qui se prononça dans un sens semi-arien, conformément aux décisions du concile d’Antioche confirmé dans celui de Séleucie2. Acacius de Cæsarée en Palestine, et Eudoxius de Constantinople furent de nouveau déposés ; et la décision arienne adoptée à Nice par les délégués de Rimini fut condamnée.

Valens se saisit de Procopius, trahi par ses propres généraux, et le fit écarteler ainsi que ceux qui l’avaient trahi et auxquels il avait promis de pardonner. Ce honteux succès le rendit fier et il se remit à persécuter les orthodoxes avec plus de fureur qu’auparavant, et principalement les membres du concile de Lampsac. Parmi eux s’était distingué Eleusius de Cyzique3. Violenté

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. IV, c. 2.

2 Socrat., *Hist. Eccl*.. lib. IV, cc. 3 et 4 ; Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. VI, c. 7.

3 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. IV, cc. 5, 6, 7 ; Sozomen., *Hist. Eccl.,* lib. VI, cc. 8 et 9.

par Valens et effrayé de ses menaces, il adhéra ouvertement à l’arianisme ; mais, de retour dans son Eglise, il protesta contre la violence qui lui avait été faite, et pria les fidèles de choisir à sa place un autre évêque plus digne de les diriger. Les habitants de Cyzique aimaient beaucoup leur évêque ; ils refusèrent de lui donner un successeur, et Eleusius continua à occuper son siège. Mais Eudoxius de Constantinople nomma, de sa propre autorité, évêque de Cyzique, le fameux hérétique Eunomius, et Valens l’envoya muni d’un décret qui le mettait en possession de l’Eglise. Les habitants de Cyzique abandonnèrent alors l’Eglise de la ville occupée par le faux évêque, et se réunirent avec Eleusius dans une église qu’ils firent bâtir hors de la ville1.

A Constantinople, Valens persécuta les orthodoxes et les expulsa de la ville. Il enveloppa dans les mêmes persécutions les Novatiens qui, comme les orthodoxes, admettaient le symbole de Nicée.

Pour se soustraire à ces persécutions, les évêques semi-ariens d’Asie, de Pamphylie, d’Isaurie et dé Lycie, s’entendirent entre eux par des émissaires, et prirent la résolution d’envoyer des députés à Valentinianus et à l’évêque de Rome Liberius ; car ils aimaient mieux admettre le mot *consubstantiel* que de se rallier aux Ariens. Ces députés furent Eusthate, évêque de Sébaste ; Silva- nus, évêque de Tarse en Cilicie, et Théophile, évêque de Castabal en Cilicie. Ces députés se dirigèrent vers Rome où ils pensaient trouver Valentinianus.

Lorsqu’ils y arrivèrent, l’empereur était parti pour une expédition contre les Sarmates. Il est probable, du reste, qu’il n’eût pas pris leur parti, car il était en communion avec le fameux Auxentius, chef de l’arianisme en Occident. Lorsque Valentinianus était arrivé à Milan, il y avait trouvé Hilaire de Poitiers et Eusèbe de Verceil, qui dévoilaient la fausse doctrine et les subterfuges de l’évêque hérétique. Celui-ci connaissait l’orthodoxie de Valentinianus. Il feignit d’avoir la même foi que lui et

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. IV, c. 12.

se plaignit de ce que des évêques étrangers à son Eglise Venaient l’y troubler et déclamer contre lui.

Valentini abus fut trompé, reconnut Auxentius pour évêque orthodoxe et renvoya Hilaire et Eusèbe à leurs Eglises : Mais le grand évêque de Poitiers ne put laisser la vérité ainsi sacrifiée, et il publia son livre *contre Auxentius,* pour dévoiler Ce loup couvert de la peau de brebis1. Gomme cet hypocrite se cachait sous les dehors spécieux de la paix : « C’est une belle chose que la paix, s’écrie Hilaire, et l’unité n’est pas moins belle, mais faut-il que la paix et l’unité soient celles de l’Eglise et des Evangiles. Celles dés antéchrists ne sont qu’une paix et une unité fausses, et on ne l’obtient que par des moyens inconnus autrefois. Dites-moi, vous évêques qui avez recours à la puissance séculière pour vous protéger, quels secours dé eette sorte eurent les apôtres lorsqu’ils prêchèrent l’Evangile ? Quelle puissance les protégea lorsqu’ils prêchèrent Jésus-Christ et convertirent presque toutes les nations des faux dieux au Dieu véritable ? Sur quel courtisan S’appuyaient-ils lorsque, dans leur prison, et chargés de chaînes, ils chantaient la gloire de Dieu ? O douleur ! aujourd’hui c’est l’autorité humaine qui se donne comme le soutien de la foi ! *»*

Hilaire eut cent fois raison contre Auxentius, mais Valentinianus soutenait l’hypocrite, qui continua pendant dix ans encore à ravager le troupeau du Christ. Mais il mit plus de réserves dans son arianisme, par crainte de déplaire à l’empereur.

Les députés des évêques d’Asie n’ayant pas trouvé Valentinianus, présentèrent les lettres dont ils étaient porteurs pour Liberius, évêque de Rome, et les autres évêques occidentaux2. Liberius se montra défiant à leur égard, et refusa de recevoir des évêques qui avaient abandonné la foi de Nicée. Mais ceux-ci répondirent qu’ils s’en repentaient ; qu’ils avaient reconnu la vérité ; qu’ils étaient persuadés que le mot *semblable en substance,* qu’ils avaient soutenu, était au fond l’équivalent du consub-

—

1 S. Hilar. Pictav., Cont. Auxent.

2 Socrat, *Hist. Eccl.,* lib. IV, c. 12 ; Sozomen., *Hist. Eccl.,* lib. VI, c. 10.

stantiel, et qu’ils abjuraient l’erreur des Anoméens, c’est- à-dire, des vrais Ariens. Liberius leur demanda de mettre par écrit ces déclarations ; ils le firent et lui remirent un acte authentique dans lequel le symbole de Nicée était compris sans en excepter le mot consubstantiel. Ils y attestent qu’ils étaient délégués des évêques des conciles de Lampsac et autres auprès de l’évêque de Rome et dés autres évêques d’Italie et d’Occident, pour nouer ensemble des liens de communion sur la base de la vérité proclamée au concile de Nicée1.

Liberius ayant reçu cet acte les admit à sa communion et leur remit une lettre pour les évêques qui les avaient délégués. Cette lettre était écrite, non-seulement en son nom, mais au nom des évêques d’Italie et des autres évêques occidentaux. On a droit d’en inférer qu’il avait convoqué un concile à Rome pour entrer en relation avec les Orientaux. Dans cette lettre, il se réjouit de ce qu’ils adhèrent purement et simplement à la foi de Nicée, et il leur apprend que les députés de Rimini qui s’étaient laissé séduire, avaient depuis regretté leur faiblesse et adhéré à l’ancienne foi promulguée à Nicée.

Les députés ayant reçu cette lettre se dirigèrent vers la Sicile. Les évêques de cette contrée se réunirent en concile pour les recevoir, et leur donnèrent une lettre de communion après avoir entendu leur profession de foi.

De Sicile les députés retournèrent vers ceux qui les avaient envoyés.

Liberius mourut peu de temps après avoir reçu cette députation des Orientaux. Il fut remplacé par Damasus. C’était un homme très-répandu dans la haute société romaine, et deux prêtres de l’époque, qui habitaient Rome

—

1 Πρόσ τήν γρηστο'τητά σου και πάντασ τάυσ Ίταλοΰσ τε καί Δυτιχουσ Ιπισκο'πουσ γράμμα κομίζομεν.

*Ad tuam Benignitatem et ad universos Italice et occidentis Episcopos Litteras afferimus.*

Nous"avons dû citer ce texte pour répondre aux Latins qui ont transforme cette démarche des Asiatiques en *appel à la papauté, autorité souveraine dans les choses de foi.* Il ne s’agissait pour les Asiatiques que d’avoir un appui en Occident contre les persécuteurs orientaux, et de pouvoir se dire unis à l’Eglise occidentale.

et suivaient le parti de Lucifer de Cagliari, disaient de lui : « Les matrones l’aimaient tant qu’il semblait être leur cure-oreille1.» Il était déjà diacre de Liberius, lorsque cet évêque avait été condamné à l’exil. Il feignit de suivre son évêque, mais il l’abandonna en route et rentra à Rome où l’attirait son ambition. Ce sont les mêmes prêtres qui l’affirment2, et qui donnent de l’élévation de Damasus au siège romain un récit que l’impartialité historique veut que nous fassions connaître.

Après l’exil de Liberius, un parti avait élu Félix évêque de Rome ; son parti s’était maintenu jusqu’à sa mort. Liberius pardonna à ses partisans et les réintégra dans leurs charges. A la mort de cet évêque, ceux qui lui étaient toujours restés fidèles, c’est-à-dire, le prêtre Ursinus3 et les diacres Amantius et Lupus, se réunirent avec le peuple fidèle dans la basilique de Julius, pour procéder à l’élection de son successeur. Ceux qui avaient été partisans de Félix se réunirent dans la basilique de Lucine et élurent Damasus.

Paul, évêque de Tibur, consacra Ursinus4.

Damasus apprenant que l’on était réuni dans la basilique de Julius pour en élire un autre que lui, distribua de l’argent à la populace qui envahit la basilique et dispersa les fidèles dont plusieurs furent frappés et tués. Après cette expédition, Damasus se dirigea vers la basilique de Latran, s’y fit consacrer, et obtint des magistrats de Rome l’exil d’Ursinus et des deux diacres Amantius et Lupus.

Comme les fidèles qui avaient élu Ursinus continuaient à s’assembler à la basilique de Julius, Damasus soudoya une autre émeute. La populace se rua sur la basilique, la démolit et en jeta les débris sur les fidèles, dont cent soixante furent tués ; beaucoup d’autres, blessés, moururent de leurs blessures. Les partisans

—

1 Faustin et Marcellin. *Lib. Prec. ad Imperai.,* § 3.

2 Faustin et Marcell., *Prœfat. Lib. Prec.*

3 D’autres historiens ne donnent à Ursinus que ie titre de diacre.

4 Rufin *(Hist. Eccl.,* lib. II ; c. 10) dit que l’évêque qui sacra Ursinus était ignorant et grossier.

d’Ursinus ne se décourageaient pas ; ils se réunissaient pour chanter les Psaumes dans lesquels les meurtriers sont flétris, et ils suppliaient les évêques de se réunir à Rome pour chasser du siège de saint Pierre celui dont les mains étaient souillées de sang.

L’empereur Valentinianus se déclara d’abord en leur faveur et cassa le décret d’exil obtenu par Damasus des magistrats romains. Ursinus et ses deux diacres rentrèrent à Rome. Mais Damasus gagna des courtisans qui firent revenir l’empereur sur sa décision. Ursinus dut par conséquent retourner en exil, afin que le peuple chrétien ne fût pas divisé en deux partis. Mais ce but ne fut pas atteint. Les partisans d’Ursinus refusèrent de communiquer avec Damasus, et, quoique privés de clergé, ils se réunissaient dans les cimetières pour prier. Un jour qu’ils étaient assemblés dans le cimetière de sainte Agnès, Damasus, à la tête d’une troupe armée, se jeta sur eux et les dispersa avec violence. Ces actions déplaisaient aux évêques des environs de Rome. Damasus les ayant invités à venir célébrer avec lui son jour de naissance, profita de l’occasion pour les engager à excommunier Ursinus ; mais ils s’y refusèrent : « Nous sommes venus, répondirent-ils, pour le jour de ta naissance, et non pour condamner un homme que nous n’avons pas jugé. » Des prêtres de Rome furent exilés, grâce à l’influence de Damasus. Parmi eux étaient Faustinus et Marcellinus qui ont transmis les détails qu’on vient de lire.

On a peine à croire qu’ils soient tous faux1. Il est certain que Damasus n’accompagna Liberius que jusqu’à Milan, et que, de retour à Rome, il communiqua avec Félix qui avait été élu évêque de Rome à la place de Liberius. Il est certain que Damasus ne se maintint sur son siège que par la force et par l’intervention de l’em-

—

1 L’historien Socrate (lib. IV, c. 29) attribue au peuple les luttes qui eurent lieu, et au préfet Maximinus les exécutions sanglantes. Socrate avait pris ses renseignements dans Rufin ; et ce dernier historien ne paraît pas avoir bien connu les faits. A l’époque des luttes, c’était Juventius qui était préfet de Rome cl non pas Maximinus, comme l’atteste Ammien-Marcellin.

pereur et du préfet de Rome. Il est certain également que, pendant trois mois, des combats sanglants eurent lieu dans les basiliques entre les deux ; partis. Les partisans d’Ursinus les font retomber sur Damasus ; les autres élèvent les mêmes récriminations contre Ursinus. Un historien païen les incrimine l’un et l’autre et insinue que c’était l’ambition qui poussait les deux concurrents à se disputer le siège de Rome. « Quand je considère, dit-il1, la splendeur de Rome, je ne nie pas que ceux qui désirent cette place ne doivent faire tous leurs efforts pour y arriver ; elle leur procure une position sûre, et ils sont enrichis par les offrandes des matrones. Leur vêtement est splendide et ils ne sortent qu’en voiture ; ils font si bonne chère que leur table surpasse celle des rois. Ils pourraient être véritablement heureux si, méprisant la grandeur de Rome, ils imitaient la vie de quelques évêques de province, lesquels, par leur frugalité, la pauvreté de leurs habits, et la modestie de leur maintien, se rendent recommandables au Dieu éternel et à ses vrais adorateurs. »

Ce que disait Ammien Marcellin du luxe et des richesses des évêques de Rome n’était point exagéré. Un préfet de Rome, Prætextatus, disait à Damasus qui l’engageait à embrasser le christianisme : «Faites-moi évêque de Rome, et aussitôt je me fais chrétien2.» Les évêques de Rome avaient moins l’esprit chrétien que l’historien païen, lequel regardait la frugalité, l’humilité et la pauvreté comme plus agréables à Dieu que le luxe et la bonne chère. Rome possédait de si riches familles, et ces familles, surtout les dames, se montraient si libérales envers le clergé, et surtout envers les évêques, qu’il n’est pas étonnant que ces évêques aient été aussi pompeux. Du reste, tout le clergé de Rome imitait son chef. Les prêtres étaient vêtus de belles étoffes, se distinguaient

—

1 Amm. Marcell., lib. XXVII, § 13 ; Rufin ( *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 10) fait retomber les excès sur les deux partis et principalement sur le préfet Maximinus. Son récit n’est ni clair ni satisfaisant ; il se déclare en principe pour Damasus.

2 Hieron. Epist. 1 ad Pammach. § 3.

par leurs chaussures élégantes, et exhalaient l’odeur des plus délicieux parfums. On ne voit pas dans l’histoire, qu’ils aient été distingués par leurs vertus ou leur science. Leur ignorance, au contraire, était proverbiale ; ils y joignaient l’hypocrisie des pharisiens et des débauches qui s’accordaient peu avec leur prétention au célibat1 ; car il faut remarquer que c’est dans l’Eglise la plus corrompue que l’on se prononçait pour le célibat d’une manière plus bruyante2.

L’exil d’Ursinus et de ses principaux partisans ne mit pas fin au schisme ; l’Eglise de [Rome resta divisée en deux factions hostiles.

Tandis que ces événements avaient lieu à Rome, les députés des évêques orientaux portaient la lettre de Libérius à ceux qui les avaient envoyés. Ils les trouvèrent assemblés à Thyanes3. Ces évêques avaient assisté au concile d’Antioche sous Jovianus, et avaient ouvertement adhéré à la doctrine du concile de Nicée. Ils entendirent avec une grande joie la lecture des lettres de Libérius et des autres Occidentaux, c’est-à-dire d’Italie, d’Afrique, de Gaule et de Sicile, et les adressèrent à toutes les Eglises pour qu’elles en prissent connaissance, les priant de faire attention au nombre des signataires qui était plus considérable que celui des membres du concile de Rimini. On ne connaissait en Orient le concile de Rimini que par la formule arienne adoptée à Nicée par ses délégués.

Trente-quatre évêques assemblés à la même époque en Carie, ne jugeaient pas cependant qu’il fût nécessaire d’accepter le mot *consubstantiel.* Pour en finir avec les divisions, les évêques convinrent qu’ils se réuniraient à Tarse en Cilicie.

Mais Valens empêcha ce concile, et pour s’opposer au

—

1 Ces critiques sont le résumé de celles de Jérôme. Nous les donnerons en détail en étudiant ce Père.

2 Les historiens ultramontains modernes accueillent avec satisfaction les critiques d’Ammien-Marcellin et des autres contre les évêques de Rome et leur clergé, lis y voient une preuve de la puissance papale. Ils feraient mieux d’y voir une preuve que le clergé romain avait dès lors perdu l’esprit chrétien.

3 Sozom., *Hist. Eccl,* lib. VI, c. 12.

rétablissement de l’orthodoxie, ordonna d’exiler de nouveau tous les évêques chassés par Constantius et qui avaient profité de l’amnistie de Julien. Tous les préfets se mirent à l’œuvre. Celui d’Egypte voulut obliger Athanase à quitter son Eglise, mais le peuple se souleva en sa faveur, et, pour apaiser la sédition, le préfet dut promettre d’en référer à l’empereur. Lorsqu’il crut la sédition apaisée, il essaya de surprendre Athanase, pendant la nuit ; il envahit l’Eglise et la maison épiscopale où il demeurait. Mais il ne trouva pas le saint évêque qui, la veille, avait quitté sa maison et s’était caché.

Partout la persécution contre les orthodoxes et même contre les semi-ariens devint violente, et l’Eglise orientale fut dans une désolation que peignait ainsi saint Basile1 :

A quoi comparerons-nous l’état présent de l’Eglise ? Il est semblable à une bataille navale que des marins également expérimentés et belliqueux soutiennent entre eux pour venger de vieilles injures et satisfaire leur haine mutuelle. Je vois les deux flottes se jeter l’une contre l’autre d’une manière horrible et avec fureur ; ajoutez à ce tableau une furieuse tempête, d’épaisses ténèbres qui empêchent de distinguer les pavillons, et les amis des ennemis. La violence du vent, la fureur des flots, les cris des combattants, toutes les terribles péripéties de la bataille forment un tableau horrible, qui est celui de l’Eglise. Les ariens se sont élevés contre l’Eglise de Dieu, et entre eux et les fidèles existe la haine la plus profonde. La tempête de la mer est moins terrible que celle qu’ils ont agitée dans l’Eglise. Les limites posées par nos pères ont été renversées et tous les dogmes sont bouleversés ; nous nous jetons les uns contre les autres avec une telle violence que nous en sommes tous submergés ; et les Eglises, jetées les unes contre les autres semblent être englouties ; la nuit les couvre ; les cris de ceux qui luttent se mêlent et ne forment qu’un bruit confus où il n’y a plus rien de distinct

—

1 S. Basil., *De Spirit. Sanct.,* c. 50, §§ 76 et seq.

et d’articulé. Dans cette confusion, les uns se font juifs, d’autres païens ; ni les Ecritures, ni les traditions apostoliques ne peuvent plus leur apporter de lumière et les réconcilier. Les ambitieux profitent des circonstances pour s’emparer des premières places dans les Eglises ; leur unique souci est ensuite de s’y maintenir ; et tous les usages apostoliques tombent en oubli. Ces usurpations produisent une véritable anarchie dans, les Eglises. La charité en a complètement disparu ; le doux nom de frère est oublié ; on en est arrivé à se réjouir des fautes de son prochain comme de bonnes actions que l’on aurait faites. Nous sommes tombés au-dessous des animaux sans raison ; car du moins les animaux de même espèce sont unis entre eux, et nous, nous avons la guerre la plus cruelle au sein même de nos maisons.

Effrayé de tant de maux, Basile avait d’abord gardé le silence, pensant qu’il était inutile d’élever la voix dans une telle confusion. Mais cependant il comprit que l’on pourrait peut-être trouver en Occident quelque secours. Valentinianus était orthodoxe, et les évêques occidentaux qui avaient si bien reçu les délégués des anciens semi-ariens devraient encore prendre plus chaudement le parti de ceux qui s’étaient toujours montrés orthodoxes. Basile jeta les yeux sur le grand Athanase pour entrer en relations avec l’Occident. L’évêque d’Alexandrie y était aimé, admiré ; on l’y considérait comme la colonne de l’orthodoxie en Orient. Basile lui écrivit donc

Je pense que personne plus que Votre Révérence n’est affecté de l’état présent de l’Eglise, ou, pour mieux dire, de la confusion où elle se trouve ; car vous pouvez comparer les choses présentes avec ce qui s’est passé autrefois ; vous comprenez ainsi combien la position est mauvaise et vous êtes persuadé que si nous allons de mal en pis, on peut prévoir que bientôt l’Eglise sera entièrement transformée. J’ai souvent pensé en moi-même aux moyens qu’on pourrait prendre pour lui rendre la paix, et c’est dans ce but que je vous écris, car c’est à

—

1 S. Basil,, Epist. 66 ad Athan.

vous principalement, à cause de votre sagesse qu’appartient le soin des Eglises. J’ai pensé, dans ma petite sagesse, que nous n’avions qu’un moyen à employer, ce serait de demander le concours des évêques occidentaux. Ce qu’ils ont déployé de zèle contre ceux d’entre eux qui étaient tombés dans l’erreur, ils pourraient le déployer en notre faveur. Nous pourrions ainsi avoir pour nous le nombre et en imposer ainsi à l’empereur qui le craint. Qui peut mieux que Votre Prudence obtenir ce résultat ? qui peut voir plus clairement les moyens, et montrer plus d’énergie pour arriver au but ? qui, plus que vous, gémit des douleurs qui nous affligent ? quel est celui que l’Occident vénère plus que vous ? Vénérable Père, mettez ainsi le comble à vos innombrables et illustres travaux ! Envoyez de votre sainte Eglise aux évêques occidentaux des hommes puissants dans la saine doctrine ; exposez- leur les maux qui nous accablent ; suggérez-leur le moyen de nous venir en aide.

Basile, dans la même lettre, supplie Athanase de mettre un terme au schisme dont souffrait l’Eglise d’Antioche. Nous avons dit qu’Athanase , étant venu dans cette ville sous Jovianus, avait été en communion avec Paulinus, et avait réservé la question de Mélétios. Basile pensait sans doute que s’il se prononçait en faveur de ce dernier, les adhérents de Paulinus lui obéiraient à cause de la haute autorité dont il jouissait auprès d’eux.

Tandis que l’on attendra, dit-il, le résultat de la mission adressée aux Occidentaux, vous pourriez vous occuper des affaires de l’Orient. Il ne dépend que de vous de rendre à l’Eglise d’Antioche son état florissant. Les Eglises de l’univers entier ont-elles quelque chose qu’elles puissent préférer à Antioche ? Si l’on parvenait à lui rendre la paix, le corps entier de l’Eglise recouvrerait la santé dès que sa tête serait guérie1. Les mala-

—

1 Nous ferons remarquer que saint Basile ne fait pas d’exception pour Rome ; cependant les partisans de la papauté citent cette lettre de saint Basile en faveur de l’autorité papale, parce que le grand évêque de Cæsarée y prie saint Athanase de s’entendre avec les évêques occidentaux. Il suffit de lire la lettre pour apprécier la preuve à sa juste valeur, et comprendre la suivante qui ne contient pas un *appel* à Rome, comme disent les Latins, mais des propositions d’entente pour imposer à Valens l'autorité du nombre

dies de cette Eglise ont besoin de ta sagesse et de ta commisération évangélique, car elle est, non-seulement divisée par les hérétiques, mais encore par ceux qu affirment avoir la même foi.

Basile n’avait parlé dans cette lettre que d’une manière générale au sujet du schisme d’Antioche. La lettre devait être portée dans cette ville par un diacre de cette Eglise, Dorotheos, qui pria l’évêque de Cæsarée d’être plus explicite. Basile ajouta donc une seconde lettre à la première1, et il s’y prononce d’une manière formelle en faveur de Mélétios avec lequel l’Orient orthodoxe était en communion et qui y était considéré comme un homme d’une doctrine pure et dont la vie était si sainte que personne ne pouvait lui être comparé sous ce rapport. De plus, il était l’évêque de l’immense majorité du troupeau ; le reste ne formait que des minorités sans importance.

Dorotheos avait été envoyé à Cæsarée par Mélétios. En le renvoyant à son évêque, Basile lui donna pour le saint évêque d’Antioche une lettre2 dans laquelle il l’engageait à se mettre en rapport avec l’Occident et à envoyer Dorotheos à Rome, afin qu’il décidât quelques évêques italiens à se rendre en Orient par mer, afin d’éviter les embûches des ariens et de Valens leur chef.

Athanase répondit à Basile, sans doute pour approuver ce qu’il lui avait proposé, car l’évêque de Cæsarée le félicita de ce qu’il avait pour toutes les Eglises une sollicitude égale à celle qu’il montrait pour celle qui lui avait été plus spécialement confiée3. J’ai reçu, ajoute-t-il, avec joie, et avec tout l’honneur qu’il méritait notre frère Pierre, membre de ton saint entourage ecclésiastique. Pour terminer avec Athanase l’affaire du schisme d’Antioche, Basile lui renvoya le diacre Dorotheos en le priant de le recevoir favorablement.

Quant aux relations avec les Occidentaux, Basile pensait qu’Athanase pourrait écrire à l’évêque de Rome

—

1 S. Basil., Epist. 67 ad Alhan.

2 S. Basil., Epist. 68 ad Melit.

3 S. Basil., Epist. 60 ad Athan.

qui enverrait en Orient des hommes capables et orthodoxes avec lesquels on pourrait s’entendre. Mais, dit Basile, ces hommes devront être chargés, non-seulement de condamner Arius, mais encore Marcel d’Ancyre ; car l’Occident, qui se prononce si vivement contre Arius, n’a jamais condamné cet évêque qui, cependant, a enseigné des doctrines hérétiques.

Il finit sa lettre en priant Athanase de ne pas tarder à envoyer ses délégués en Occident ; et il insiste pour que les envoyés occidentaux arrivent en Orient par mer, afin d’éviter les embûches des ariens.

Quelque temps après, Basile s’adressa encore à Athanase pour lui demander son souvenir et ses prières dans les circonstances de plus en plus douloureuses où se trouvait l’Eglise1.

Les malheurs de l’Eglise étaient si grands, dit-il dans une autre lettre2, qu’il en désespérerait s’il n’espérait pas dans Athanase qui savait si bien porter secours aux Eglises.

Athanase avait écrit en Occident et en avait reçu des lettres qu’il avait communiquées à Basile. Celui-ci en profita pour s’adresser directement aux Occidentaux3.

Dieu, dit-il, nous a consolé dans sa bonté par les lettres que vous avez écrites à notre père très-vénéré Athanase et qu’il nous a communiquées. Nous avons ressenti une grande joie en apprenant avec quel zèle vous soutenez la foi orthodoxe et vous paissez vos brebis avec science en suivant les traces des Pères.

Nous avons reçu un autre soulagement de ce que nous a raconté de vive voix sur vos bonnes œuvres notre très-pieux frère le diacre Sabinus. Nous avons été heureux d’apprendre, non-seulement que vous dirigez avec soin vos Eglises, mais que vous voulez bien venir en aide aux Eglises affligées. Ici, très-vénérables frères, nous succomberons sous le poids des persécutions si Dieu ne nous vient en aide, et si vous ne compatissez

—

1 S. Basil., Epist. 80 ad Athan.

2 *Ibid.,* Epist. 82 ad Athan.

3 *Ibid.,* Epist. 90 ad Episcop. occident.

pias aux maux de vos frères qui sont séparés de vous par l’espace, mais qui vous sont unis dans le Saint-Esprit .

Nos malheurs sont déjà connus dans le monde entier. La doctrine des Pères est méprisée ; les traditions apostoliques ne sont comptées pour rien ; les systèmes des novateurs régnent dans les Eglises. Ces beaux parleurs n’ont pas la science de Dieu. La sagesse mondaine domine ; la croix est conspuée. A la place des pasteurs exilés, des loups entrent dans le bercail et déchirent le troupeau du Christ. Les maisons de prière sont veuves de leurs prédicateurs ; elles sont devenues des solitudes ; les anciens pleurent en comparant l’état présent avec ce qui était autrefois ; les jeunes sont plus à plaindre encore, puisqu’ils ne savent de quoi ils sont privés. Si vous avez la charité, si le Saint-Esprit vous unit à nous, ayez pitié de nous et secourez-nous, afin que nous puissions comme vous jouir de la liberté de professer la vérité, de condamner Arius, d’enseigner la doctrine orthodoxe sur la Trinité. Le diacre Sabinus vous dira de vive voix tout ce que vous devrez savoir. Nous donnons notre assentiment à tout ce que vous avez fait suivant les règles et nous louons votre zèle pour la saine doctrine apostolique.

Basile chargea Sabinus d’une lettre particulière pour Valerianus, l’évêque le plus important d’Illyrie1. Il avait écrit précédemment à Damasus, évêque de Rome, sur le même sujet2.

Afin de donner plus d’importance aux démarches des Orientaux, plusieurs évêques se réunirent avec Basile et adressèrent une lettre collective aux évêques d’Italie et de Gaule3. Le diacre Sabinus en fut également porteur. Ils y font le tableau des malheurs de l’Eglise orientale, et y louent l’orthodoxie de l’Occident.

Il est probable que c’est par suite de ces lettres que

—

1 S. Basil., Epist. 91.

2 Selon toute probabilité, c’est à l’évêque de Rome qu’est adressée la lettre 70, qui n’a pas de titre dans les œuvres de saint Basile, Elle pourrait cependant avoir été écrite à saint Athanase.

3 S. Basil., Epist. 92.

Damasus assembla un concile à Rome. Quatre-vingt-dix évêques d’Italie et de Gaule s’y trouvèrent, et on y rédigea une déclaration d’après laquelle la doctrine du concile de Nicée était la seule qui dût être prise pour base de l’union entre toutes les Eglises.

Athanase ayant reçu la lettre de Damasus, assembla ses suffragants d’Egypte et de Lybie, qui en donnèrent connaissance aux évêques africains qui reconnaissaient la suprématie de l’Eglise d’Alexandrie1. Ce fut Athanase qui rédigea la lettre d’envoi. Il y exposa clairement l’histoire des conciles de Nicée et de Rimini, dont le concile de Rome s’était sans doute occupé dans sa lettre. Athanase écrivit aussi à Damasus en réponse à son envoi, et s’étonna de ce que l’Occident si orthodoxe laissait sur le siège de Milan Auxentius, non-seulement coupable d’hérésie, mais encore de plusieurs crimes.

Damasus n’avait pas osé s’attaquer à Auxentius que l’empereur regardait comme orthodoxe ; mais il comprit que le reproche d’Athanase était fondé. C’est pourquoi il assembla un nouveau concile à Rome où Auxentius fut condamné. Ce concile adressa une lettre aux évêques d’Illyrie, afin de les engager à éclairer leurs fidèles au sujet du concile de Rimini, qui avait eu dans cette province un grand retentissement2.

Malgré sa condamnation, Auxentius se maintint sur son siège jusqu’à sa mort3. Athanase apprit la condamnation d’Auxentius, et il en fait mention dans sa lettre à Epictète, évêque de Corinthe4. Le grand évêque d’Alexandrie mourut peu de temps après ces événements (373) et au moment où la persécution de Valens sévissait avec le plus de violence. Après avoir été exilé si souvent, il put mourir en paix au milieu de son troupeau.

Tous les siècles chrétiens n’ont eu qu’une voix pour louer l’orthodoxie, la science, l’énergie, les vertus chrétiennes et épiscopales de ce grand évêque, dont la place

—

1 S. Athan., Epist. ad Afros. §§ 1 et 10.

2 Theod., Hist. Eccl., lib. II, c. 17 ; Sozomen., Hist. Eccl., lib. VI, c. 23.

3 Sozomen., Hist. Eccl., lib. VI, c. 21.

4 S. Athan., Epist. ad Epict.

est marquée parmi les plus illustres des Pères de l’Eglise. Saint Grégoire le Théologien, un de ses plus dignes admirateurs, lui a consacré un éloge dont nous devons donner quelques extraits.

En louant Athanase, dit-il1, je vais louer la vertu. C’est la même chose de le louer ou de louer la vertu, puisqu’il a été, ou pour mieux dire, puisqu’il est le résumé de toutes les vertus... De tous les grands hommes de l’Ancienne et de la Nouvelle Alliance, Athanase en égala quelques-uns, ne s’éloigna pas beaucoup des autres, et, j’oserai le dire, en surpassa plusieurs. Il imita l’éloquence et la science des uns, l’activité des autres ; il eut la douceur de ceux-ci, le zèle et le courage de ceux-là.

Il ne donna pas beaucoup de temps aux sciences humaines, mais, en revanche, il approfondit tellement les saintes Ecritures que personne n’en acquit une connaissance plus complète. Sa science et ses vertus le firent choisir pour occuper le plus haut degré du sacerdoce, et il fut mis à la tête du peuple d’Alexandrie, ce qui est la même chose que si je disais qu’il fut mis à la tête du monde entier. Je ne pourrais pas dire s’il obtint cette haute dignité comme récompense de sa vertu, ou pour qu’il fût la source et la vie de son Eglise. Il fut pour elle comme une fontaine où elle put se désaltérer, un feu purifiant, dans lequel le bon grain des dogmes vrais fut séparé des fétus des erreurs ; le Verbe trouva en lui un guerrier qui combattit avec lui, et l’Esprit-Saint un homme qui respira pour lui.

Il fut choisi pour occuper le trône de Marc par le libre suffrage des fidèles, c’est-à-dire par le moyen spirituel et apostolique, et non par ces brigues et ces intrigues dont nous avons été si souvent témoins. Il a été le successeur de la piété de Marc aussi bien que de son trône ; il en était ainsi très-rapproché et c’est par là qu’il lui a véritablement succédé. Celui qui professe la même doctrine est vraiment l’associé du même trône.

—

1 S. Gregor. Theol., Orat. 21, in Laudem Magni Athanas.

Celui qui professe une doctrine contraire est un ennemi et non un successeur, quoique assis sur le même trône. Ce dernier n’a que le titre de successeur ; l’autre possède la vraie succession.

Athanase, devenu évêque, était grand par sa dignité, mais humble d’esprit. Il avait une vertu à laquelle personne ne pouvait prétendre, et il était tellement affable qu’il était d’un accès facile pour tous ; il était doux, éloigné de tout sentiment de colère, miséricordieux, aimable dans sa conversation, plus aimable encore dans ses habitudes ; doué d’une figure angélique, son âme était plus angélique encore ; s’il devait blâmer, il le faisait avec calme, s’il louait, il trouvait moyen d’instruire en même temps. La bonté du père tempérait en lui la gravité de l’évêque.

Mais pourquoi vous tracer le portrait d’un tel homme ? C’est Paul lui-même qui l’a tracé, en exposant les qualités du véritable évêque. Vous tous donc, qui connaissez les Ecritures et qui pratiquez les vertus chrétiennes selon votre état, aidez-moi à faire d’Athanase un éloge complet. Il était adonné aux jeûnes comme s’il n’eût pas eu de corps ; il montrait en même temps une vigueur insurmontable dans les veilles et le chant des Psaumes ; il était le soutien des pauvres ; humble avec les humbles, sa fermeté était indomptable avec les orgueilleux ; les vierges peuvent le louer, car il resta pur ; les personnes mariées trouvèrent en lui un guide plein de sagesse ; les moines un modèle parfait ; les familles un législateur ; les particuliers un directeur ; les philosophes un théologiennes hommes ardents un frein ; les malheureux un consolateur ; les vieillards un appui ; les jeunes gens un maître ; les pauvres un bienfaiteur ; les riches un dispensateur fidèle ; les veuves un protecteur ; les orphelins un père ; les étrangers un hôte ; les frères un frère plein d’affection ; les malades un médecin ; les valides un sage gardien de leur santé. Il se fit tout à tous, pour gagner tout le monde.

Il fut un temps, ajoute Grégoire, où la saine doctrine était enseignée dans sa beauté primitive ; mais ensuite,

les sectes philosophiques se firent jour dans l’Eglise et, comme ces Athéniens dont il est parlé dans, le livre des Actes, on voulut chaque jour apprendre quelque chose de nouveau. Alors parut Arius dont le nom signifie *furieux*1, et qui se montra digne de son nom. Sous prétexte de combattre Sabellius qui, le premier, avait voulu rétrécir la Trinité dans son unité prétendue, il voulut diviser la vraie unité en mettant dans la Trinité trois êtres absolument différents. Athanase parut pour le combattre au milieu des trois cent vingt-deux hommes illustres que le Saint-Esprit avait réunis à Nicée. Il n’était pas encore évêque à cette époque, mais il n’en tenait pas moins la première place parmi ceux qui étaient assemblés ; car dans cet heureux temps, on tenait plus de compte de la vertu que de la dignité.

Grégoire fait ensuite le tableau des tribulations que saint Athanase eut à supporter à cause de son invincible attachement à la doctrine de Nicée ; de ses exils si fréquents, et du triomphe de la foi chrétienne dû à son indomptable énergie.

Après tant de combats, dit-il, il termina sa vie dans une vieillesse paisible et fut uni à ses Pères, les patriarches, les prophètes, les apôtres et les martyrs, qui avaient combattu pour la vérité. O homme vraiment sacré et chéri ! Du ciel où tu es, jette sur nous un doux regard. Gouverne ce peuple qui adore d’une même adoration la Trinité parfaite, Père, Fils et Saint-Esprit. Pais avec moi ce troupeau et conserve-moi la vie, si la paix doit régner. Mais si l’Eglise doit être en guerre, prends- moi avec toi et avec tes imitateurs. Je demande beaucoup ; mais je t’adresse cette prière dans le Christ notre Maître auquel soient toute gloire, l’honneur et la puissance dans les siècles ! Amen.

Nous n’avons pas voulu louer nous-même le grand Athanase ; Grégoire le Théologien était plus digne de rendre hommage à ses vertus et de célébrer son génie.

—

1Αρειοσ, en grec, *furieux.*

**V**

Etat de l'Eglise de Rome. — Les trois schismes, leurs assemblées et leurs évêques.— Damasus fait appel à la puissance impériale contre eux.—Indifférence de Damasus et des autres évêques occidentaux pour les orthodoxes d'Orient. — Pierre d’Alexandrie leur fait connaître les maux de son Eglise.

— Atrocités de Valens. — Saint Basile et les persécuteurs. — Valons obligé de respecter Basile et Grégoire le Théologien. — Relations de Basile avec l'Eglise d’Arménie et autres Eglises orientales. — 11 se plaint des Occidentaux. — Ses lettres à Pierre d’Alexandrie et à Eusèbe de Samosate. — Sa lettre à Ambroise de Milan. — Episcopat d’Ambroise.— Il prend le parti de Damasus. — Concile de Rome en faveur de Damasus.

Mort de Valentinianus. — Les empereurs Valentinianus II et Gratianus. — Décrets de Gratianus en faveur du siège de Rome.— Mort de Valens. —Théodose, empereur d’Orient. — Lettre de saint Basile à Théodose.

Mort de Basile. — Grégoire le Théologien prononce son éloge funèbre. — Vie de Grégoire dans la solitude. — Ses lettres. — Grégoire le Théologien est appelé à Constantinople.— Ses luttes contre les Ariens. — Maxime lé Cynique ordonné irrégulièrement évêque de Constantinople. — Arrivée de Théodose dans cette ville. — Grégoire le Théologien acclamé évêque de Constantinople. — Convocation du deuxième concile œcuménique dans cette ville. — Grégoire le Théologien au concile. — Il abandonne ce siège.

— Ses adieux. — Histoire, décrets et canons du deuxième concile œcuménique.

# (Ann. 374-381.)

Les démarches d’Athanase et de Basile auprès des Occidentaux n’eurent que peu de résultat. L’évêque de Rome, Damasus, en sa qualité de premier évêque d’Occident, aurait pu profiter de la haute influence que lui donnait son siège pour prendre l’initiative de la grande démonstration orthodoxe sur laquelle Basile comptait pour modérer les fureurs hérétiques de Valens ; mais l’évêque de Rome semble avoir été beaucoup plus préoccupé de se défendre lui-même contre ses adversaires que de défendre l’Eglise.

Les partisans d’Ursinus, malgré les proscriptions dont leurs principaux chefs étaient victimes, se maintenaient toujours. La ville de Rome leur ayant été interdite pour leurs réunions, ils s’assemblèrent en dehors des murs ; alors on leur défendit de se réunir dans un rayon de vingt milles autour de Rome. Ces moyens vio

lents n’eurent pas l’effet qu’on en attendait. Valentinianus lui-même se radoucit au point de permettre à Ursinus et à sept des siens de quitter leur exil et de se fixer où ils voudraient, excepté Rome et les régions suburbicoires, c’est-à-dire, celles qui formaient la préfecture romaine et la circonscription où l’évêque de Rome jouissait d’une certaine autorité.

Les Lucifériens tenaient aussi à Rome leurs assemblées particulières, et avaient un évêque nommé Aurelius auquel succéda Ephesius.

Enfin les Donatistes continuaient aussi à avoir à Rome un évêque et leurs réunions particulières. Ils conservaient avec soin le catalogue de leurs évêques, qu’ils regardaient comme seuls légitimes.

Damasus s’appliquait principalement à combattre ces divers partis et faisait appel à la puissance impériale, pour empêcher les réunions et faire exiler ceux qui y présidaient1*.* Mais ce fut en vain ; quoique dans ses vers il ait chanté le retour des schismatiques, les schismes durèrent plus longtemps que son pontificat2.

On ne voit pas que Damasus ait fait auprès de Valentinianus une seule démarche pour l’engager à arrêter la persécution de Valéns contre les orthodoxes. Ses relations se bornèrent à l’envoi des décrets des deux conciles romains dont nous avons parlé, et à quelques lettres à Paulinus3 qu’il regardait comme légitime évêque d’Antioche, quoique tout l’Orient fût en communion avec Meletios.

Cependant la fureur de Valens était telle qu’elle ne pouvait être inconnue en Occident, surtout après les lettres de Basile et des autres évêques orientaux.

Lorsque le grand Athanase fut mort, cette persécution sévit en Ægypte. Les orthodoxes avaient nommé, pour lui succéder, un de ses disciples nommé Pierre.

—

1 V. les décrets de Valentinianus dans le Code Théodosien et dans les Annales ecclésiastiques de Baronius ; Libell. Prec. Faustin, et Marcellin.

2 Damas. Carm. 16.

3 Dam. Epist., t. XIII, Patrologiœ Latinœ ; Theodoret., Hist. Eccl., lib. v, c. II.

Mais Valens imposa à l’Eglise d’Alexandrie un arien nommé Lucius qui renouvela toutes les atrocités dont s’étalent rendus coupables les intrus Grégoire et Georges sous le règne de Constantius.

Pierre s’enfuit à Rome et fit connaître à Damasus et aux autres évêques occidentaux les violences dont son Eglise était victime. Ses plaintes éloquentes furent adressées à toutes les Eglises1 ; mais elles n’excitèrent qu’une pitié stérile.

Pierre avait été désigné à l’élection des fidèles par Athanase lui-même2. A peine les ariens eurent-ils appris la mort de leur adversaire, que l’évêque arien d’Antioche Euzoius et le comte Magnus se rendirent à Alexandrie. Ils avaient ordre de Valens de jeter Pierre en prison et de mettre à sa place un certain Lucius. A peine cet intrus fut-il arrivé à Alexandrie qu’il chercha à s’emparer de vive force des Eglises. Le peuple s’y étant opposé, il rendit responsables de l’opposition qu’il rencontrait le clergé et les vierges, et se mit à leur recherche. Les uns furent pris, les autres parvinrent à se cacher ou à s’enfuir. Ceux qui furent emprisonnés eurent à supporter des tourments qui rappelaient les plus atroces persécuteurs païens. Pierre parvint à s’échapper de sa prison et à s’embarquer pour Rome, parce que, dit Sozomène, l’évêque de cette ville professait la même foi que lui. Les ariens, quoique peu nombreux, furent mis en possession de toutes les Eglises, et Valens rendit un décret d’exil contre tous ceux qui professeraient la foi du concile de Nicée. Euzoius présida à toutes les exécutions avant de retourner à Antioche.

Après son départ, Lucius, accompagné du préfet d’Egypte et d’un corps d’armée, marcha contre les moines qui peuplaient les solitudes. Tous avaient en horreur la doctrine d’Arius et le peuple qui avait con-

—

1 Sa lettre a dtd conservée par Theodorei, *Hist. Eccl.,* lib.rv, c. 19.

2 Sur les persécutions de Valens, v. Thcodoret, *Hist. Eccl.,* lib. tv, cc. 1 2 ad 20 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. iv, cc. 16 ad 22 etc. 24 ; Sozomen., *Hist. Eccl.,* lib. vi, cc. 14,19 et 20.

fiance en eux écoutait leurs avis et partageait la même foi. Lucius fit déporter dans une île isolée et habitée par des païens, un grand nombre de solitaires qui auraient mieux aimé mourir que de renoncer à la foi de Nicée. A leur arrivée dans l’île, les païens se convertirent en voyant les miracles des hommes de Dieu ; cette conversion et ces miracles firent grand bruit à Alexandrie, et Lucius se hâta de permettre aux solitaires de retourner dans leur désert.

Dans plusieurs Eglises, Valens faisait commettre les mêmes cruautés qu’en Egypte.

Les fidèles de Constantinople choisirent soixante membres du clergé pour lui aller présenter une protestation contre les maux que les ariens leur faisaient souffrir.

Valens était alors à Nicomédie. Il refusa de recevoir les délégués et donna ordre au préfet de les mettre à mort. Celui-ci craignit une sédition s’il les faisait massacrer ; il feignit donc de les envoyer en exil et les fit embarquer. Il avait donné ordre aux marins de mettre le feu au vaisseau et de se mettre eux-mêmes en sûreté sur des barques. Le vent repoussa le vaisseau sur les côtes de Bithynie, mais on y mit le feu auprès du rivage et les soixante délégués périrent dans les flammes.

De Nicomédie, Valens se rendit à Antioche où il persécuta cruellement les orthodoxes. Il alla de là à Edesse. La population entière professa la foi avec une telle énergie que le tyran n’osa exécuter les mauvais desseins qu’il avait conçus. L’évêque Barsès et quelques prêtres seulement furent exilés.

Lorsqu’il alla à la fameuse ville de Tomes, capitale des Scythes qui habitaient la rive gauche de la mer Noire, il voulut aussi persécuter les catholiques1. Vetranion était évêque de Tomes. Valens l’engagea à communiquer avec les ariens ; mais le saint évêque prit avec énergie la défense de la foi de Nicée, et ne voulut même pas entrer dans l’église où l’empereur devait se rendre.

—

1 Sozomen., *Hist. Eccl.,* lib. VI, c. 21.

Le peuple suivit son évêque, et Valons se trouva seul avec sa cour. Il en devint furieux et exila Vetranion. Mais, après réflexion, il pensa qu’il n’était pas de son intérêt de s’aliéner un peuple intrépide qui formait à l’empire romain un puissante barrière contre l’invasion des peuples qui habitaient les mêmes régions. Il rappela donc Vetranion de son exil, et laissa les Scythes professer librement leur foi.

Pendant que tout l’Orient tremblait sous le joug de son tyran arien, Basile et son ami Grégoire le Théologien, soutenaient les orthodoxes et opposaient aux ariens un courage indomptable.

Valens, s’étant rendu à Cæsarée1, résolut de punir Basile de son zèle pour la saine doctrine. Dès qu’il y fut arrivé, il ordonna au préfet de faire comparaître Basile. Celui-ci lui demanda pourquoi il ne suivait pas la foi de l’empereur. Basile exposa en toute liberté que cette foi était erronée, et que la vraie était celle qui avait été proclamée à Nicée. Le préfet l’ayant menacé de mort : « Plaise à Dieu que cela m’arrive, répondit Basile, afin que je sois délivré des liens du corps, pour la défense de 3a vérité ! » Le préfet l’ayant engagé à considérer la chose avec la plus sérieuse attention, Basile lui fit, dit-on, cette réponse : « Pour moi, demain comme aujourd’hui, je serai le même. Quant à toi, puisses-tu ne pas changer ! » A dater de ce jour, Basile fut gardé à vue. Peu de temps après, le fils de Valens, nommé Galatis, tomba malade et les médecins en désespéraient. Sa mère, l’impératrice Domnica, se plaignit en même temps d’un songe horrible qu’elle avait eu, et dans lequel elle avait appris que son fils était malade à cause d’une injure faite à un évêque. Valens songea qu’il s’agissait de Basile. Il le fit venir et, pour lui tendre un piège, lui dit : « Si ta foi est la bonne, prie afin que mon fils ne meure pas. — Empereur,

—

1 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. IV, c. 26 ; Theodoret, *Hist. Eccl.,* lib. IV, c. 16 ; Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. VI, c. 16.

Socrate dit que Valens était à Antioche et qu’il y fit venir Basile ; Theodoret et Sozomène disent que ces faits se passèrent à Cæsarée ; saint Grégoire le Théologien le donne à penser, dans son éloge de saint Basile.

répondit Basile, si tu veux adhérer à la même foi que moi et rendre la paix à l’Eglise, ton fils vivra. » Valens n’ayant pas voulu y consentir, Basile lui dit : « Dieu fera de ton fils ce qu’il voudra. » Basile sortit ensuite, et peu de temps après l’enfant mourut.

Valens aurait bien voulu exiler Basile ; mais il n’osa s’attaquer trop directement à un homme pour lequel l’exil et même la mort auraient été des bienfaits. Il craignit sans doute de rencontrer un autre Athanase, et comme il avait laissé mourir en paix l’énergique évêque d’Alexandrie, il ne sévit ni contre Basile ni contre son ami Grégoire qui dirigeait l’Eglise de Nazianze depuis la mort de son père.

Basile put donc se dévouer au bien de l’orthodoxie en Orient. Les orthodoxes qui n’avaient jamais varié dans leur foi, n’avaient vu qu’avec soupçon les démarches qui avaient été faites en Occident par les délégués du concile de Lampsac, composé de semi-ariens. Malgré les lettres de communion qu’ils avaient rapportées d’Occident, ils n’osaient avoir confiance en eux. Basile se montra plus tolérant et entretint, non-seulement des relations de communion avec eux, mais donna à plusieurs, comme à Eustathe de Sébaste, un des délégués, des preuves d’amitié. Il prit même son parti contre le vénérable Théodote, évêque de Nicopolis et métropolitain de la Petite-Arménie, lequel n’avait aucune confiance dans l’évêque de Sébaste. Il ne se trompait pas et Basile en eut plus tard des preuves ; mais il aimait mieux se tromper par charité qu’obéir il des soupçons qu’il ne jugeait pas assez justifiés.

Basile joignait à son zèle pour l’orthodoxie une telle prudence, que Valens lui-même le chargea de réorganiser l’Eglise d’Arménie profondément troublée depuis les discussions ariennes. Le saint évêque s’y rendit d’autant plus volontiers qu’il y retrouvait le vénérable Meletios, exilé d’Antioche dans ce pays, et son intime ami, Eusèbe, évêque de Samosate, avec lesquels il pourrait utilement travailler pour le bien de l’Eglise.

Théodote de Nicopolis, dans son zèle plus ardent

qu’éclairé, lui fit opposition, à cause d’Eustathe de Sébaste ; mais Basile passa outre ; il établit des évêques dans plusieurs villes d’Arménie ; visita Eusèbe à Samsate, et le vénérable Vitus, évêque de Carrhes, en Mésopotamie. D’après ses actes, on doit penser que l’évêque de Cæsarée jouissait, comme d’autres évêques de villes capitales importantes, d’une certaine juridiction sur toutes les Eglises situées dans les provinces de Pont et de Cappadoce ; l’Arménie faisait partie de ces provinces.

De retour dans son Eglise, Basile acquit la preuve qu’Eustathe de Sébaste l’avait trompé par son hypocrisie, et qu’il n’avait jamais été qu’un arien déguisé. Il lui proposa de signer une profession de foi orthodoxe et de se rendre à un concile provincial qu’il avait convoqué. Mais Eustathe jeta le masque, et s’attaqua ouvertement à Basile, auquel il reprochait les erreurs les plus contradictoires. Le saint évêque dédaigna de telles accusations, et continua de prendre soin des Eglises qui lui étaient confiées1*.*

Il n’espérait plus rien de l’Occident pour arrêter les persécutions de Valens.

Ayant reçu une lettre d’un nommé Evagre, qui était allé à Rome au nom de Paulinus d’Antioche, il lui répondit qu’il ne pouvait s’occuper de la division de l’Eglise d’Antioche, parce qu’il ne pouvait pas en conférer avec Meletios exilé en Arménie, et qu’il n’avait personne à envoyer en Occident pour les affaires de l’Eglise2. Le saint évêque semblait découragé en présence du triste état où se trouvait la chrétienté.

Cependant le prêtre Dorotheos étant retourné en Occident, il le chargea de cette nouvelle lettre pour les évêques d’Italie et de Gaule3 :

—

1 Pour tous les faits que nous venons de raconter, v. les Lettres de saint Basile : 95, 98, 100, 127, 128, 158, 158, 141, 145, 1G2, 106, 167, 237, 239 à Eusèbe de Samosate ; 119, 125 à Eustathe de Sédbaste ; 223 contre Eustathe ; 120, 129 à Meletios d’Antioche ; 121, 130 à Théodote de Nicopolis ; 256 à Vitus de Carrhes.

2 S. Basil., *Epist.* 156 *ad Evag.*

3 S. Basil., *Epist.* 243 *ad Episcop. Ital, et Gall.*

« A nos frères vraiment religieux et très-chers, à nos collègues unis dans la même foi, les évêques de Gaule et d’Italie, Basile, évêque de Cæsarée de Cappadoce :

« Notre maître Jésus-Christ ayant daigné appeler toute l’Eglise de Dieu son propre corps, il a fait de nous tous ses membres, et il nous a imposé le devoir de pourvoir à ce qui serait nécessaire pour conserver l’harmonie entre ces membres. C’est pourquoi, malgré l’espace qui nous sépare, nous sommes rapprochés par le lien qui nous unit. Vous prendrez donc part à nos souffrances, comme nous, nous prenons part à votre joie. Déjà, nous avons fait appel à votre amour fraternel, mais vous n’êtes pas venus à notre aide, sans doute parce que les maux dont nous devions souffrir n’étaient pas encore arrivés à leur comble. Nous vous prions de porter jusqu’à votre empereur le récit de nos malheurs ; ou si vous trouvez que cela soit trop difficile, envoyez-nous des délégués qui viennent compatir à nos souffrances, et voir, de leurs propres yeux, des choses que le langage humain ne saurait exprimer.

« Frères très-vénérables, nous sommes sous le poids de la persécution la plus cruelle. Les pasteurs sont exilés pour que les troupeaux soient dispersés. Et pour comble'de malheur, on ne regarde pas les persécutés comme des martyrs, parce que nos persécuteurs portent le titre de chrétiens. Il n’y a qu’un crime qui soit rigoureusement puni, la fidélité à conserver les traditions de nos pères. Pour cette raison les hommes pieux sont chassés de leur patrie, et sont transportés en des régions désertes ; la vieillesse ne jouit d’aucun égard auprès des juges d’iniquité ; non plus que la piété, ni une vie entière passée dans la pratique de l’Evangile. Un scélérat n’est pas condamné sans preuves ; mais les évêques sont condamnés sur une déposition calomnieuse, et sont condamnés au supplice sans qu’on prenne soin d’établir leur culpabilité ; plusieurs, qui n’ont même été ni accusés, ni jugés, sont enlevés violemment la nuit, et jetés dans les pays les plus éloignés, où ils sont exposés à mourir de misère. Les prêtres, les diacres, tous les clercs s’en

fuient ; car il faut qu’ils adorent l’idole ou qu’ils soient flagellés. Les villes et les campagnes retentissent de pleurs et de gémissements ; on ne sait plus ce que c’est que la joie spirituelle ; la tristesse est dans toutes les âmes. Les chrétiens ne s’assemblent plus, il n’y a plus d’évêques pour les instruire, pour leur donner des avertissements salutaires ; le chant des hymnes ne retentit plus pendant la nuit ; on ne voit plus cette allégresse spirituelle qu’enfantaient, dans les âmes, les synaxes et la communication des dons spirituels. On peut nous appliquer ces paroles de l’Ecriture : *II n’y a plus ni chef, ni prophète, ni guide, ni oblation, ni encensement, ni lieu pour sacrifer au Seigneur et trouver miséricorde.*

« Vous connaissez ces maux, car il n’est aucun lieu dans l’univers qui n’en ait entendu parler. Je ne vous en écris donc ni pour vous en donner connaissance, ni pour exciter votre zèle, car nous savons que vous ne nous avez pas oubliés ; mais uniquement pour soulager notre douleur en vous la confiant et en rappelant nos malheurs à votre charité.

« En vrais disciples du Seigneur, considérez nos souffrances comme si elles étaient les vôtres ; ce n’est ni par intérêt, ni par vaine gloire, ni pour tout autre motif temporel que nous soutenons la lutte, mais pour l’héritage commun, pour le trésor de saine doctrine que nos pères nous ont légué. O vous qui aimez vos frères, souffrez de nos souffrances, puisqu’ici les bouches pieuses sont fermées, et qu’on ne laisse la liberté qu’aux langues qui blasphèment. Les colonnes de la vérité sont abattues et leurs débris sont dispersés. Quant à nous, que notre faiblesse a fait juger digne de mépris, nous n’avons pas la liberté de parler. Combattez pour les peuples, et ne vous contentez pas de jouir des jours paisibles que vous traversez maintenant, grâce à la bonté de Dieu qui vous préserve de toute tribulation. Tendez la main aux Eglises qui sont agitées par la tempête, dans la crainte que, si vous les abandonnez, elles ne fassent naufrage. Gémissez sur notre sort, car l’Unique-Engendré est blasphémé, et il n’est personne qui le venge ; l’Esprit-Saint est rejeté,

et ceux qui pourraient prendre sa défense sont en fuite. La divine Trinité est attaquée, dans le Fils et le Saint-Esprit . Qui fera naître dans mes yeux une source de larmes pour pleurer sur tant d’iniquités ! Les oreilles des simples sont séduites et habituées à entendre les impiétés hérétiques ; les enfants de l’Eglise sont nourris de doctrines impies. Que deviendront-ils ? Les baptêmes, les bénédictions des voyageurs, les consolations des affligés, les secours de toute sorte, la participation aux mystères, sont autant de liens qui les unissent aux hérétiques, de sorte que, dans peu de temps, alors même que nous jouirions de quelque liberté, il ne serait plus possible de les ramener à la vérité.

« Vous comprendrez encore mieux nos malheurs lorsque vous saurez que je ne puis même me mettre en route pour aller vous les peindre ; car dans les tristes circonstances où nous sommes, on ne peut abandonner, même pour peu de temps, son troupeau, sans l’exposer au danger. »

Les évêques d’Occident répondirent à Basile et leur lettre lui fut apportée par deux prêtres. Ils promettaient de travailler à apaiser les persécutions dont l’Orient était affligé. On ne connaît cette lettre que par les remerciements adressés par Basile à ceux qui la lui avaient envoyée1.

Dans sa réponse, Basile prévient les Occidentaux contre Eustathe de Sébaste qu’ils avaient reçu à leur communion avec les autres délégués du concile de Lampsac ; contre Apollinaire, dont le zèle anti-arien pouvait faire illusion dans les pays éloignés ; contre Paulinus d’Antioche, qui recevait sans difficulté à sa communion les partisans de Marcel d’Ancyre. Basile regardait Marcel comme un véritable hérétique.

Au sujet de Paulinus, Basile parlait d’autant plus ouvertement que les Occidentaux le regardaient comme l’évêque légitime. Ils étaient si mal renseignés au sujet de Mélétios d’Antioche, qu’ils le considéraient comme

—

1 S. Basil., Epist. 363 ad Occidental.

arien, aussi bien que le vénérable Eusèbe de Samosate, le digne ami de Basile.

Il est probable que la lettre de Basile ne plu ! pas aux Occidentaux, surtout pour ce qu’il disait contre Marcel d’Ancyre et Paulinus. Un fait certain, c’est que l’Occident ne fit à peu près rien pour améliorer la situation des orthodoxes d’Orient1. Basile en rendit surtout responsable Damasus, évêque de Rome. Il écrivait à Pierre d’Alexandrie, qui se trouvait à Rome, que la conduite que tenaient les Occidentaux à l’égard des orthodoxes d’Orient était plus pénible à ces derniers que les persécutions des ariens2. Dorotheos, l’envoyé de Basile, avait assisté *à* une conférence qui avait eu lieu entre Pierre d’Alexandrie et Damasus, et ce dernier ne craignait pas de ranger parmi les ariens Meletios d’Antioche et Eusèbe de Samosate, deux amis intimes de l’évêque de Cæsarée, et qui étaient exilés par les ariens à cause de leur zèle pour la saine doctrine3.

Dans une lettre à Eusèbe de Samosate, il s’exprimait ainsi4 *:* « Quant aux affaires d’Occident, le récit que nous en a fait notre frère Dorotheos vous fait comprendre quelles lettres vous devrez lui donner lorsqu’il retour-

—

1 Théodore I., *Eist. Eccl,* lib. IV, ce. 7 et 8, cite une lettre impériale et une lettre d’un synode d'Iliyrie aux Orientaux, relatives l’une et l’autre à la doctrine de Nicée, laquelle est recommandée comme la vraie. Le nom de Valens étant en tête de la lettre impériale avec les noms de Gratianus et de Valentinianus, on ne saurait en déterminer l’époque. S’agit-il de Valentinianus I ou de son fils qui lui succéda avec son autre fils Gratianus ? Dans les deux cas, comment le nom de Valens se trouve-t-il avec ceux des empereurs orthodoxes pour recommander la foi de Nicée qu’il combattait ouvertement ?

2 S. Basil., *Epist.* 286 *ad Pet. Alexand.,* § 1.

3 *Ibid.,* § 2. Ce fait incontestable n’a pas empêché les écrivains ultramontains de s’exprimer ainsi :

« Le pape Damase ne croyait pas l’ordination de Paulin illégitime. Dans l’impossibilité de choisir entre deux évêques également recommandables sans exposer une partie de la population à un schisme, *le pape décida* que Paulin et Mélèce gouverneraient simultanément l’Eglise d’Antioche, avec celte clause formelle qu’à la mort de l'un des deux le survivant demeurerait seul évêque. Cette décision fut applaudie de tout l’Orient. » (Darras, *Hist. générale de l'Eglise,* t. X, p. 268, édit. 1867.)

C’est ainsi que les ultramontains écrivent l’histoire. Ils se gardent bien de citer textuellement les documents comme nous le faisons nous-même. *Un pape* qui, au IVe siècle, *décide* de l’épiscopal d’Antioche, c’est là une de ces fantaisies qui font pitié à l’homme tant soit peu instruit.

4 S. Basil., *Epist.* 239 *ad Euseb. Samosat.,* § 2.

nera ; car il se joindra peut-être au bon Sanctissimus qui parcourt l’Orient et qui y recueille des lettres et des signatures. Il ne sait quoi écrire et quels conseils donner. Si vous trouvez quelqu’un à nous envoyer, dites-moi ce que vous en pensez, si cela ne vous fatigue pas. Ces paroles de Diomède me sont revenues à l’esprit : *que je regrette de l’avoir prié, puisque c'est un homme orgueilleux !* En effet, les orgueilleux, quand on les prie, n’en deviennent que plus insolents. Si le Seigneur s’apaise, de quel autre secours avons-nous besoin ? Si la colère de Dieu continue à nous châtier, quel secours pouvons-nous obtenir de la Prééminence occidentale ? » Basile désignait ainsi l’évêque de Rome et continue ainsi à critiquer Damasus et son entourage :

« Ils ne connaissent pas la vérité et ne veulent pas la connaître ; mais obéissant à de faux soupçons, ils font ce qu’ils ont fait dans la cause de Marcel d’Ancyre, lorsqu’ils disputèrent contre ceux qui leur disaient la vérité, et qu’ils donnèrent leur appui à l’hérésie. J’ai eu la pensée d’écrire à leur coryphée, d’une manière générale et sans entrer dans le détail des affaires de l’Eglise, qu’ils ne savent pas ce qui se passe chez nous, et qu’ils ne prennent pas le moyen de s’en instruire ; qu’il ne faut ni insulter à ceux qui sont persécutés, ni prendre pour de la dignité l’orgueil, qui est un péché capable à lui seul de nous rendre odieux à Dieu.»

Le reste de la lettre de Basile est perdu. On doit le regretter, car le saint évêque y donnait sans doute encore quelques renseignements sur le clergé de Rome et son évêque Damasus ; mais ce qu’il en dit suffit bien pour prouver qu’il avait peu d’estime pour eux, et qu’ils s’étaient conduits à l’égard des orthodoxes d’Orient avec plus d’orgueil que de charité.

Quand on a lu cette lettre de saint Basile, on peut à bon droit s’étonner que les partisans de la papauté l’aient compté parmi les autorités favorables à leur système. L’évêque de Rome n’était, à ses yeux, que le premier évêque d’Occident ; il était orgueilleux et fauteur d’hérésie. Telle était l’opinion du grand Basile de

Cæsarée sur Damasus. Ce que nous avons rapporté précédemment autorise à dire que si Damasus eut des qualités, il se distingua plus par ses manières fastueuses et mondaines que par l’esprit d’humilité. Ses œuvres, qui consistent en quelques poésies fugitives, d’un caractère religieux, il est vrai, mais d’une facture très-légère, autorisent à dire qu’il était plutôt l’évêque des matrones romaines que des hommes sérieux. On éleva des accusations contre ses mœurs. Nous admettons que ses accusateurs furent peu dignes de foi, quoique, à si longue distance, on ne puisse guère contrôler un jugement rendu contre un personnage important par des magistrats qui lui étaient nécessairement favorables. Mais alors, en admettant que ses mœurs aient été pures, on ne peut nier qu’il n’ait été trop ami du monde et fort orgueilleux1.

Vers cette époque, Ambroise, élu évêque de Milan à la place du fameux arien Auxentius, écrivit à saint Basile pour lui demander le corps d’un de ses plus saints prédécesseurs, saint Denys, mort, exilé pour la foi, à Cæsarée.

Basile avait sans doute appris des délégués orientaux Dorotheos et Sanctissimus, qu’Ambroise était un grand et saint évêque, rempli de zèle pour l’orthodoxie ; il lui écrivit2 pour l’engager à persévérer dans cette voie, et lui renvoya le corps de saint Denys, dont les

—

1 L’historien Fleury est fort embarrassé de cette lettre de saint Basile, et il fait cette réflexion pour l’atténuer : « Ce qu’il dit de dur contre le pape ne regarde que la personne de saint Damase *qu'il ne connaissait que de loin ;* pour *l'autorité* du saint-siège et *la nécessité* d’y avoir recours, il la marque assez dans ses lettres à saint Athanase et aux Occidentaux. (Fleury, *Hist. Eccl.,* liv. XVII, § 31.) Le bon Fleury était obligé, de son temps, d’enseigner que *le saint-siège* était, *de droit divin*, le centre de la catholicité ; sans cela il se fût attiré des désagréments. Il a donc été obligé de trouver le saint-siège et son autorité, même où ils n’étaient pas ; Nous avons cité les Lettres de saint Basile à saint Athanase et aux Occidentaux ; on n'y a certainement pas vu ce qu’affirme Fleury.

Nous respectons cet historien, et nous n’avons pas intention d’indiquer toutes ses erreurs ; cependant, dans l’intérêt de la vérité, nous pouvons en relever quelques-unes, tout en convenant qu’il a été aussi exact qu’il le pouvait être à l’époque où il écrivait.

Les ultramontains ont transformé les Lettres de saint Basile aux Occidentaux en *appel au pape.* (Darras, t. X, p. 505.)

2 S. Basil., *Epist* 197 *ad Ambros.*

exemples ne pouvaient que l’affermir dans sa résolution de défendre l’orthodoxie.

Ambroise, qui venait d’être élu évêque de Milan, était fils d’un préfet des Gaules du même nom1. Originaire de Rome, il naquit à Trêves, résidence du préfet des Gaules à cette époque. Il eut une sœur, Marcellina, qui embrassa la virginité et était vénérée parmi les matrones romaines ; son frère Satyrus était distingué par sa piété. Après la mort de son père, Ambroise, encore jeune, vécut à Rome avec sa mère et sa sœur. Il y étudia les sciences et la littérature et se familiarisa avec la langue grecque qui était parlée alors à Rome autant que le latin. Il lisait surtout assidûment les ouvrages de saint Basile et de Didymos d’Alexandrie ; et c’est là qu’il puisa des sentiments orthodoxes sur les questions débattues de son temps au sein de l’Eglise. Il s’adonna surtout à l’éloquence et entra dans le barreau. Il fut ensuite nommé gouverneur de la Ligurie et de l’Emilie dont la capitale était Milan. Cette ville était alors de la plus haute importance et avait le titre de métropole de l’Italie. Rome était la métropole de la province suburbicaire, c’est-à-dire du midi de l’Italie et de quelques îles de la Méditerranée. C’est pourquoi l’évêque de Milan ne dépendait pas de celui de Rome. Les empereurs d’Occident résidaient d’ordinaire à Milan. Ils préféraient cette ville à Rome où le sénat prétendait toujours à une prépondérance gênante pour eux.

Ambroise était à peine gouverneur de la province qu’Auxentius mourut (374). Les évêques de la province étaient fort embarrassés pour lui choisir un successeur ; ils s’adressèrent à Valentinianus pour le prier de désigner celui qu’il préférait. Cette démarche est fort extraordinaire. Sans doute les évêques qui connaissaient les sentiments orthodoxes de Valentinianus, espéraient qu’il désignerait un homme digne de l’épiscopat. Comme cet empereur s’était, d’un autre côté, montré

—

1 Paulin., Vit. Ambros.

partisan d’Auxentius, et ennemi très-déclaré des discussions ecclésiastiques, ils craignaient de le froisser en plaçant sur le siège d’une ville qui était la résidence impériale, un évêque qui ne lui serait pas agréable. Valentinianus leur répondit en empereur vraiment orthodoxe. Il refusa d’assumer la responsabilité d’un choix et pria seulement les évêques de rechercher le plus digne1. Alors les évêques firent appel au peuple qui, selon les canons, devait désigner pour l’ordination celui qu’il jugerait le plus recommandable par ses vertus et sa capacité. Or, le peuple de Milan était divisé en deux partis hostiles2, les catholiques et les ariens. Une sédition était sur le point d’éclater lorsque Ambroise, en sa qualité de gouverneur, se rendit dans l’assemblée et lui adressa un discours très-conciliant dans lequel il engageait chacun à laisser de côté tout esprit de parti pour élire tranquillement le plus digne. A peine avait-il cessé de parler que l’assemblée entière se leva et, d’une voix unanime, demanda Ambroise lui-même pour évêque. Il s’en défendit, fit observer qu’il n’était encore que catéchumène, et fit même tout ce qu’il put pour se donner une mauvaise réputation. Ne pouvant tromper le peuple qui savait l’apprécier, il prit par deux fois la fuite, mais dénoncé et pris, il fut amené à l’église où il fut baptisé, puis ordonné évêque. Elevé à cette dignité, il voulut aussitôt en remplir les devoirs aussi parfaitement que possible. Il vendit ses biens et en donna le prix aux pauvres ; s’appliqua à l’étude, et se dévoua à toutes les fonctions de son ministère avec une ardeur qui ne se ralentit pas un seul instant.

L’arianisme rencontra dans le nouvel évêque un antagoniste décidé, et cette hérésie disparut bientôt de la province où, grâce à Auxentius, elle avait eu d’assez nombreux partisans.

Valentinianus mourut peu de temps après l’élection d’Ambroise, mais ses deux fils, Gratianus et Valenti-

—

1 *Epist. Valentin.,* ap. Theod., *Hist. Eccl.,* lib. IV, c. 5.

2 Ruf., *Hist. Eccl.,* lib. II, c. 11.

nianus qui lui succédèrent, héritèrent de son orthodoxie, et secondèrent Ambroise dans ses luttes contre l’arianisme. Le saint évêque de Milan se prononça en faveur de Damasus avec lequel il avait été en relation à Rome, et par les lettres qu’il adressa depuis à ce sujet, on a tout lieu de croire qu’il adhéra au concile de Rome (376), où l’on prit la défense de Damasus contre ceux qui l’accusaient d’avoir commis un adultère lorsqu’il était diacre de Liberius. Le concile adressa aux deux empereurs Gratianus et Valentinianus une lettre dans laquelle il leur rendit compte de ce qui avait été fait1.

Gratianus, aussitôt après son élévation à l’empire, avait pris le parti de Damasus contre son concurrent Ursinus. Les évêques assemblés à Rome l’en remercient dans leur lettre et l’engagent à agir de rigueur envers Ursinus et ses partisans et envers les Novatiens qui venaient d’élire un nouvel évêque, Claudianus, et l’avaient envoyé à Rome. Gratianus avait déjà ordonné à Claudianus de retourner en Afrique, mais celui-ci avait réussi à se soustraire au décret qui le bannissait de Rome.

Damasus avait obtenu de Gratianus un décret qui le constituait juge des autres évêques, sans qu’il pût lui- même être jugé. Malgré ce décret, un juif converti nommé Isaae, et qui avait publié à Rome quelques ouvrages de théologie, avait accusé Damasus d’adultère, de sorte qu’il avait dû soumettre sa conduite à l’examen du concile. Son accusateur fut condamné par le concile et Gratianus l’exila en Espagne. Afin d’en finir avec les schismes de Rome, auxquels adhéraient plusieurs évêques italiens, le concile pria Gratianus d’accorder à l’évêque de Rome le droit de mander ces évêques pour les juger, et les condamner dans le cas où ils refuseraient de comparaître et d’accepter le jugement en première instance du métropolitain.

L’histoire de l’Église ne nous a offert jusqu’à cette époque aucun appel aussi direct au bras séculier.

—

1 On la trouve dans les collections des conciles, en particulier dans celles de Labbe et de Hardoin.V. Sirmond., *Append. ad Cod. Theod.*

Nous remarquons ce passage, dans la lettre du concile de Rome :

« Il ne faut pas que notre frère Damasus soit de pire condition que ceux au-dessus desquels il est élevé par la prérogative du siège apostolique, quoiqu’il leur soit égal dans le ministère. Dès que vous-même l’avez jugé innocent, il ne doit pas être soumis aux jugements dont vous avez exempté les évêques. S’il a bien voulu se soumettre au jugement des évêques, on ne doit pas trouver là un prétexte de le calomnier. »

Les évêques du concile, tout en admettant la dignité supérieure de l’évêque de Rome, dont le siège était le seul d’Occident qui fût apostolique, reconnaissaient qu’il était, pour les fonctions épiscopales, égal aux autres. On doit remarquer en même temps qu’ils attribuent à Gratianus certaines prérogatives que les papes ont depuis réclamées comme étant attachées à leur siège *de droit divin.*

On doit en effet considérer les décrets de Gratianus comme la première source des prérogatives attribuées au siège de Rome. Ses successeurs dans l’empire d’Occident suivirent ses traces et s’appliquèrent à faire de Rome un centre pour tous les évêques occidentaux, lesquels y puiseraient une impulsion commune. Les empereurs avaient besoin d’un tel centre à une époque où l’empire d’Occident était menacé de toutes parts par des peuples guerriers qui voulaient l’envahir. Les évêques qui jouissaient d’une grande influence sur les populations, pouvaient être d’un grand secours à l’empire. Mais, pour cela, ils devaient suivre une impulsion commune. Or, l’évêque du siège apostolique d’Occident était bien placé pour l’imprimer ; et les empereurs, d’un autre côté, pouvaient facilement influencer l’évêque de Rome et lui tracer sa conduite à l’égard de l’épiscopat occidental.

Telle est la raison des prérogatives accordées par les empereurs et autres souverains d’Occident aux évêques de Rome, depuis Gratianus, prérogatives qui furent comme les premières assises du pouvoir papal.

Gratianus adressa à Aquilinus, vicaire de l’empereur à Rome, un reserit pour mettre à exécution tout ce que le concile romain lui avait demandé.

L’année précédente, Gratianus avait promulgué des décrets sévères contre les Donatistes et les rebaptisants d’Afrique1.

Valens, empereur d’Orient, étant mort à cette époque (376), Gratianus devint empereur d’Orient et d’Occident. Il fit aussitôt un décret pour rappeler les orthodoxes que Valens avait exilés, chasser les ariens des Églises, et empêcher les assemblées des Manichéens, des Photiniens et des Eunomiens, c’est-à-dire des ariens qui s’attaquaient au Saint-Esprit2.

Gratianus, au moment où Valens mourait, se trouvait à Sirmium. Il marchait au secours de l’empereur d’Orient attaqué par les Goths. Ce peuple vainquit Valens à Andrinople et menaçait l’empire. Gratianus comprit qu’il ne pourrait préserver l’Orient et l’Occident contre les innombrables bandes qui les menaçaient ; il fit donc venir d’Espagne Théodose, l’associa à l’empire et le chargea de l’Orient.

Théodose s’était déjà rendu célèbre par sa valeur et ses hautes qualités. Il était digne de la distinction que lui accordait Gratianus, et sa conduite prouva qu’on n’aurait pu faire un meilleur choix. Le décret de Gratianus en faveur des orthodoxes et le choix de Théodose comme empereur réjouirent l’Orient chrétien et lui firent augurer des jours meilleurs. Le saint évêque de Cæsarée ne fut pas le dernier à s’en réjouir ; on possède de lui une lettre3 dans laquelle il implore Théodose en faveur de sa province éprouvée par de terribles inondations. Basile put voir le commencement du triomphe de l’orthodoxie, car il ne mourut qu’après Valens.

La mort de Basile fut un deuil pour l’Orient tout entier4. Dans ses derniers jours, la ville entière l’entou-

—

1 Cod. Theod., lib. II.

2 Theodorei, Hist. Eccl., lib. V, c. 2 ; Cod. Theod., lib. V.

3 S. Basil., Epist. 365 ad. Theod.

4 Gregor. Theol., Oral, 43 in Laud. Basil.·, Gregor. Nyss., Orat, funeb. in frat. Basil.

rait, pénétrée de la douleur la plus profonde en songeant à la perte qu’elle allait faire. Elle aurait voulu retenir son âme qui aspirait à rejoindre les chœurs des anges qui l’attendaient. Basile attendait tranquillement la mort, en vrai philosophe chrétien. La sentant tout près, il prononça ces dernières paroles : « Seigneur, je remets mon âme entre tes mains ; » et il rendit le dernier soupir. Aussitôt la ville retentit de pleurs et de sanglots. Quoique issu d’une famille riche, Basile ne laissa absolument rien, même pas de quoi lui élever un tombeau. On lui fit cependant des funérailles plus magnifiques que celles des princes ; il fut porté par les mains des saints, et une foule innombrable l’accompagnait ; les uns voulaient enlever quelque chose de ses vêtements ; d’autres voulaient le toucher, le voir, être couverts de son ombre ; les places publiques, les rues étaient encombrées ; les pleurs couvraient le chant des Psaumes. Les païens et les juifs rivalisaient avec les chrétiens dans les hommages qu’ils rendaient au saint évêque ; sa vertu avait été si sincère, si grande, qu’elle avait forcé l’estime même des ennemis de l’Eglise et du christianisme. Après d’incroyables efforts pour percer la foule, ceux qui portaient le corps vénéré purent le déposer dans le tombeau de ses pères, c’est-à-dire, des évêques ses prédécesseurs, parmi lesquels on comptait plusieurs martyrs. Basile était digne d’eux, car il avait été un vrai martyr de la vérité et de la vertu.

Grégoire de Nysse, frère de Basile, était présent à ses funérailles. Grégoire le Théologien était malade à Seleucie lorsqu’il apprit la mort de son ami. Je ne puis me consoler de cette perte, écrivit-il à Grégoire de Nysse, qu’en pensant que Basile revit en toi. Depuis que son ami était mort, il lui semblait qu’il n’avait plus qu’une moitié de vie ; il vivait du reste toujours avec lui, et le voyait sans cesse à ses côtés qui le reprenait ou l’instruisait comme lorsqu’il était encore sur la terre. Il donna un libre cours à ses sentiments dans l’éloge funèbre qu’il prononça à Cæsarée à l’un des premiers anniversaires de la mort de son. ami.

Il entreprend, dit-il, une œuvre difficile en voulant louer ce grand homme ; mais il espère que Basile, habitué qu’il était, pendant sa vie, à corriger les œuvres de son ami, se montrera comme toujours facile et bon pour lui1.

Si je voulais ajoute-t-il2, jeter les yeux sur les choses de ce monde, je louerais son origine illustre et je ferais la liste des héros qui furent ses ancêtres. Le Pont, patrie de son père, et la Cappadoce, patrie de sa mère, savent que les deux familles ont fourni des généraux, des souverains, des personnages distingués par leur influence, leurs richesses, leurs honneurs, les hautes positions qu’ils ont occupées, leur éloquence. La piété surtout était héréditaire dans ces familles qui fournirent des athlètes courageux pendant la persécution atroce de Maximinus. Le père et la mère de Basile se montrèrent leurs dignes héritiers et furent des modèles de toutes les vertus.

Basile eut son père pour premier précepteur3. Il étudia ensuite successivement à Cæsarée, à Bysance, à Athènes. Ce dernier mot rappelle à Grégoire la vive amitié qui commença dans cette ville à l’unir à Basile. Il l’avait connu auparavant, mais c’est à Athènes que les deux amis se comprirent et se lièrent d’une amitié qui dura autant que leur vie, dans sa première vivacité. Comment, s’écrie Grégoire, pourrai-je me rappeler sans verser des larmes notre séjour à Athènes ! et il retrace leur vie d’étude et de piété4. Les deux amis ne purent réaliser aussitôt qu’ils l’auraient voulu leur projet de vivre en philosophes chrétiens. Basile entreprit plusieurs voyages. Quant à Grégoire, mon amour pour mes parents, dit-il5, et le soin que je devais en prendre dans leur vieillesse, me tinrent éloigné de mon ami. Nous avons raconté pourquoi ils se réunirent et se séparèrent à plusieurs reprises.

—

1 S. Greg. Theol., *In Laud. Basil. Magn.,* §§ 1, 2.

2 *Ibid.,* §§3ad ll.

3 *Ibid.,* §§ 12 ad 19.

4 *Ibid.,* § 20. Nous avons cité précédemment ce passage.

5 *Ibid.,* § 25.

Avant de parler de l’épiscopat de son ami, Grégoire critique les mauvais évêques. On ne suit pas, dit-il1pour l’épiscopat les règles sagement établies pour la conduite d’un vaisseau, ou pour l’armée, où l’on monte progressivement aux grades. De là n’arrive-t-il pas que l’ordre le plus saint tombe dans le ridicule. Ce n’est pas la vertu, mais le crime qui ouvre la porte de la dignité sacerdotale, et les chaires ne sont pas le partage des plus dignes et des plus capables. Un médecin n’obtient son titre que par l’étude des maladies, tandis qu’on improvise évêque un homme qui ne sait rien, et qui se produit tout à coup, comme une apparition féerique sort de la tête d’un poëte. En un jour nous faisons des saints et nous ordonnons d’être savants et sages à ceux qui n’ont rien appris, et qui n’ont d’autre titre à l’épiscopat que de l’avoir voulu. Tel évêque d’un humble siège, et digne d’en occuper un plus élevé, reste humble et appliqué à l’étude des saintes Écritures. Tel autre, au contraire, qui occupe indignement une chaire importante, se montre orgueilleux et fier, regarde de haut ceux qui valent mieux que lui, et se croit très-profond dans la doctrine, lorsqu’il ne professe que l’hérésie.

Tel ne fut pas, ajoute Grégoire2, le grand et illustre Basile, qui, dans les choses de son ordre, comme dans la pratique des autres vertus, fut pour tous un modèle. Ce fut surtout pendant la persécution qu’il se montra grand, lorsqu’il eut à tenir tête à un empereur qui aimait autant l’or qu’il haïssait Jésus-Christ ; qui, sans être apostat comme Julien, ne fut pas meilleur chrétien que lui ; qui déclara à l’Eglise une guerre dans laquelle il fut secondé par de mauvais évêques.

Basile opposa à la persécution une fermeté dame, une prudence, une sagesse admirables3. Il se porte au secours de tous, apaise les haines, donne de bons conseils, organise son armée, fait disparaître les scandales et les antipathies qui pouvaient fournir des aliments à

—

1 S. Greg. Theol., *In Laud. Basil Magn.,* §26.

2 *Ibid.,* §§ 27 ad 31.

3 *Ibid.,* § 32.

la guerre ; il soutient les uns, reprend ou chasse les autres. Pour ceux-ci, c’est un mur de défense, un rempart ; pour ceux-là, c’est une hache si fortement trempée qu’elle fend la pierre ; c’est, selon l’expression de l’Ecriture, un feu dans les broussailles et qui consume les ennemis de Dieu.

Parmi les preuves qu’il donna de son dévouement à l’Eglise, il faut noter la liberté avec laquelle il parla aux hommes puissants1, et prit la protection des opprimés ; sa charité pour les pauvres auxquels il faisait l’aumône spirituelle en leur distribuant des secours considérables ; son zèle envers les vierges et envers l’ordre monastique auquel il donna des règlements de vive voix et par écrit ; le soin qu’il avait de composer des prières, de régler les fonctions ecclésiastiques, de faire tout ce que l’amour de Dieu, le dévouement à son culte et le bien spirituel du peuple peuvent inspirer.

Grégoire rapporte un détail touchant de l’élection de Basile à l’épiscopat et de son ordination. « Le Saint-Esprit, dit-il2, inspira à des hommes illustres par leur piété et enflammés de zèle, de venir de contrées éloignées pour lui conférer l’onction ; parmi eux était le nouvel Abraham, notre patriarche, mon père, auquel il arriva une chose extraordinaire. Quoique accablé de vieillesse et si malade qu’on l’eût cru près de mourir, il n’hésita pas à se mettre en route pour aider, par son vote, à l’élection ; le Saint-Esprit l’aidait et le guidait. On le plaça sur une voiture, comme un mort que l’on mettrait dans son cercueil, et il revint rajeuni, fort, bien portant, et l’œil très-vif. L’imposition des mains et l’onction, faites sur une tête si sainte, avaient renouvelé ses forces. »

Basile était persuadé que plus la place qu’on occupe est élevée, plus on doit se montrer vertueux, sans quoi on resterait au-dessous de sa dignité3. Sa vertu ne grandit pas après son ordination, mais elle se montra

—

1 S. Greg. Theol., *In Laud. Basil. Magn.,* § 34.

2 *Ibid.,* § 37.

3 *Ibid.,* g 38.

plus qu’auparavant, et tout le monde en était émerveillé.

En présence des maux qui accablaient l’Eglise1, il songea que le devoir de l’évêque n’était pas de garder le silence, mais de porter secours à ceux qui étaient en péril. Il joignit l’action aux écrites pour enseigner la vraie doctrine, combattre les hérétiques et leurs systèmes, frappant de son éloquence comme de traits acérés tous ceux qui voulaient lutter en faveur de l’erreur, et traçant pour tout l’univers les lois de la vérité. Il combattait pour les peuples et les villes ainsi que pour les particuliers ; reprenant, discutant, poursuivant avec vigueur les uns ou les autres, et appliquant à chacun le remède que réclamait sa maladie.

Basile ne fut pas effrayé lorsque Valens, ennemi de Dieu et tyran de la foi arriva dans la Cappadoce2. Cet hérétique marquait partout son passage par des violences. Les bons étaient proscrites, exilés, entourés d’embûches ouvertes ou cachées. Il savait avoir recours aux flatteries quand il pensait par là arriver à ses fins, mais il devenait violent lorsqu’il ne réussissait pas à corrompre par ses belles paroles. Ceux qui professaient la foi orthodoxe étaient chassés des églises qui étaient livrées aux hérétiques ; des prêtres étaient brûlés en pleine mer ; des généraux impies, au lieu de combattre les Perses, les Scythes, et les autres ennemis de l’empire, faisaient la guerre aux Eglises, dansaient sur les autels, souillaient du sang de leurs victimes humaines les sacrifices non sanglants3, et insultaient à la pudeur des vierges.

Après avoir passé par les villes de la province, Valens se dirigea vers l’Eglise de la métropole pour la soumettre, et éteindre ce foyer lumineux qui seul brillait encore4. Mais le trait qu’il voulut lancer contre son évêque rencontra un obstacle contre lequel il se brisa.

—

1S. Greg· Theol., *In Laud. Basil. Magn.,* §§ 42, 43.

2 *Ibid.,* §§ 44 et 45.

3 *Ibid.,* § 46. Ce passage prouve que l’on conservait le pain et le vin consacrés dans les églises.

4 *Ibid.,* § 47.

Valens eut recours contre Basile à toutes les influences, à tous les moyens ; mais ce fut en vain. Valens n’osa lui-même s’attaquer à Basile ; il chargea le préfet d’engager le combat. Ce préfet le fit venir et lui dit : « Dis- moi, pour quelle raison oses-tu faire opposition à un si grand empereur, et te conduire avec arrogance et autrement que les autres ? — Que veux-tu dire, répond Basile ; de quelle arrogance veux-tu parler ? Je ne te comprends pas. — Je veux dire que tu ne veux pas avoir la religion de l’empereur, tandis que tous les autres s’y sont soumis et ont été vaincus. — Mon empereur me le défend ; je ne m’abaisse pas jusqu’à adorer une chose créée, parce que je suis moi-même créature de Dieu et qu’il m’est ordonné d’être Dieu. — Et nous, pour qui nous prends-tu donc ? ne sommes-nous rien, nous qui pouvons ordonner ? Quoi ! tu ne trouves donc pas qu’il est grand et honorable de te mettre avec nous et de nous avoir pour compagnons ? — Vous êtes préfets, et gens très-illustres, incontestablement ; cependant vous n’êtes pas plus que Dieu. Je serais certainement très-honoré et très-flatté de vous avoir pour compagnons (pourquoi non ? puisque, vous aussi, êtes des créatures de Dieu) ; mais je n’en serais pas plus honoré que de la société des autres qui nous sont soumis ; car ce n’est pas la dignité mais la foi qui fait le chrétien. — Quoi ! tu ne crains donc pas le pouvoir dont je suis revêtu ? —Pourquoi le craindrais-je ? que peux-tu faire ? que puis-je souffrir ? — Ce que tu peux souffrir ? Je peux t’infliger beaucoup de peines ; mais je t’en dirai une seulement. — Laquelle ? explique-toi bien. — La confiscation de tes biens, l’exil, les tourments, la mort. — Dis-moi autre chose si tu veux m’effrayer. De tes menaces, aucune ne me touche. Celui qui ne possède rien ne redoute pas la confiscation des biens ; à moins que tu n’aies besoin de ces vieux vêtements déchirés et de quelques livres qui composent toute ma fortune. Je ne connais pas d’exil, car je ne me sens lié à aucun lieu ; je ne regarde pas comme mienne cette terre que j’habite pour le moment, et je regarderai comme mienne toute terre sur laquelle je

serai jeté ; pour parler plus exactement, toute la terre est à Dieu et j’y suis pèlerin et étranger ; que peuvent me faire les tourments ? dès le premier coup, mon corps s’affaiblira ; or tu n’as de pouvoir que sur lui. La mort sera pour moi un bienfait, car elle m’enverra plus vite à Dieu pour lequel je vis, et que je sers ; je suis déjà mort en grande partie, et je serai heureux d’aller plus tôt à lui. — Personne, jusqu’à présent, ne m’a parlé avec cette liberté. — C’est que, sans doute, tu n’as pas encore rencontré d’évêque ; car si tu en avais provoqué un à la même lutte, il t’aurait répondu de la même manière. Sache, préfet, qu’en toute autre chose, nous sommes doux et pacifiques, les derniers de tous, comme cela nous est prescrit par la loi. Non-seulement nous sommes humbles envers un puissant empereur, mais envers un homme du peuple de la plus pauvre condition. Mais dès que Dieu est en péril, nous ne voyons plus que lui, et nous regardons le reste comme rien. Le feu, le glaive, les bêtes, les ongles de fer, loin de nous effrayer, nous réjouissent. Ainsi cesse tes outrages et tes menaces ; fais ce que tu voudras ; jouis de ton pouvoir. Que l’empereur l’entende bien : tu ne nous vaincras pas ; tu ne nous arracherais pas notre assentiment à une doctrine impie, alors même que tu nous ferais des menaces plus terribles. »

Le préfet1 ne put s’empêcher de vénérer un tel homme ; il le laissa partir librement, et dès qu’il vit Valens, il lui dit : « Empereur, nous sommes vaincus par l’évêque de cette Eglise ; il est supérieur aux menaces ; plus fort que tous les discours ; insensible à toutes les flatteries. Il faut nous adresser à de plus lâches. Pour celui-là, il lui faut faire ouvertement violence et ne pas s’attendre à ce qu’il cède aux menaces. »

Valens ne puf s’empêcher d’admirer le grand évêque et défendit de lui faire aucune violence. Il se rendit à l’Eglise pour la fête de l’Epiphanie et se plaça au milieu des fidèles comme s’il eût dû communier avec

—

1 S. Greg. Theol., *In Laud. Basil. Magn.,* § 51.

eux1. Quand il entendit le chant des Psaumes, qu’il vit la foule du peuple, le clergé qui était dans le sanctuaire et aux alentours, et qui formait une troupe plutôt angélique qu’humaine ; quand il vit Basile lui-même, qui se tenait droit devant le peuple, et qui semblait ne s’être même pas aperçu de son entrée dans l’Eglise, et paraissait comme une colonne appuyée sur Dieu et sur son autel ; lorsqu’il vit tous ceux qui l’entouraient, pénétrés d’une crainte respectueuse, il fut comme pris de vertige ; car il n’avait jamais rien vu de semblable. Lorsqu’il voulut approcher pour que l’on déposât sur la table divine le pain que lui-même avait pétri, personne ne le prit de ses mains, car on ne savait pas si Basile voudrait l’accepter ; il en fut si affecté que ses jambes se mirent à trembler et qu’il serait tombé si un des ecclésiastiques qui étaient près du sanctuaire ne l’eût soutenu.

Ces détails de saint Grégoire donnent une idée de la solennité avec laquelle on célébrait les offices de l’Eglise, au IVe siècle. Le saint orateur fait connaître un autre fait, où se rencontrent des détails également intéressants sur le sanctuaire des Eglises. Un jour, dit-il, l’empereur revint, on ne sait pourquoi, à l’Eglise. Il pénétra en dedans du voile2 et eut avec Basile une conversation dont furent témoins plusieurs ecclésiastiques qui entrèrent dans le sanctuaire en même temps que lui. Grégoire était lui-même présent. Basile adressa à Valens des paroles vraiment divines ; Valens en fut frappé et commença dès lors à montrer moins de rigueur envers les orthodoxes.

Saint Grégoire raconte d’autres faits de la vie de Basile ; puis il fait l’éloge de ses vertus : de sa douceur, de sa sobriété, de sa chasteté virginale, de sa charité, de son humilité ; il le considère ensuite comme écrivain ; il exalte son éloquence et la profondeur de son génie ;

—

1 S. Greg. Théol., *In Laud. Basil. Magn.,* § 52.

2 On voit que l’usage du voile est fort ancien. Les églises en Orient ont encore un voile qui sépare le sanctuaire du reste de l’église. Il est placé sur la porte principale de la cloison appelée *iconostase,* et on le ferme à plusieurs reprises, pendant la liturgie.

il trace le caractère de ses principaux ouvrages ; il le compare aux grands hommes de l’Ancien Testament et aux apôtres.

On conçut tant de vénération pour Basile1 que des fidèles voulaient imiter même son extérieur et ses habitudes, sa pâleur, sa barbe, sa manière de marcher et de parler. Ceux qui ne parvenaient pas à l’imiter parfaitement en étaient véritablement affligés. On voulait imiter sa manière de s’habiller, de se coucher et de prendre ses repas. Ceux qui avaient été en relations avec lui et qui pouvaient rappeler quelques-unes de ses paroles en étaient tout fiers. Saint Grégoire finit son éloge funèbre par le récit des funérailles du grand évêque. Puis, s’adressant à Basile, il demande à son ami de prier pour lui et de lui obtenir d’aller un jour louer avec lui la sainte Trinité.

L’invocation des saints a toujours été pratiquée dans l’Eglise.

Avant la mort de Basile, Grégoire avait quitté Nazianze. Il avait consenti à gouverner cette Eglise après la mort de son père, mais â condition que les évêques de la province et les fidèles éliraient bientôt un évêque et lui laisseraient ainsi la liberté de vivre dans la solitude2. Il demanda souvent que l’on fît l’élection ; mais les évêques ne tenaient aucun compte de ses prières, et ses amis étaient heureux de le posséder plus longtemps. Cependant ses infirmités le rendaient, prétendait-il, incapable de remplir les fonctions de l’épiscopat. Voyant qu’on ne tenait aucun compte de ses sollicitations, il abandonna Nazianze dont il n’était pas réellement évêque, et se retira à Seleucie. Il pensa qu’en s’éloignant, il forcerait les fidèles de Nazianze de se choisir un évêque. Ils n’en firent rien, et, depuis l’année 375 jusqu’à son retour de Constantinople, six ans après, l’Eglise de Nazianze n’eut pas d’évêque ; elle espérait sans doute que Grégoire lui reviendrait.

Le saint évêque s’était retiré à Seleucie pour y jouir

—

1 S. Grog. Theol., *Orat.* 43 in *Laud. Basil. Magn.*

2 S. Greg. Theol., *Carmina de seipso, et Epist. passim.*

de la solitude après laquelle il avait toujours soupiré et dont il ne devait jamais jouir. A peine arrivé dans cette ville, il y fut accablé d’affaires, et les persécutions ne lui firent pas défaut, comme on le voit dans sa correspondance avec saint Grégoire de Nysse. Ce vénérable frère du grand Basile, sans avoir le génie de son frère, était cependant un des plus grands évêques de l’Orient. Sa correspondance avec Grégoire le Théologien atteste que ce dernier avait pour lui une tendre amitié et une profonde estime. Nous étudierons bientôt la vie et les ouvrages de Grégoire de Nysse ; il appartient plus spécialement à l’époque qui suivit le deuxième concile œcuménique.

Grégoire le Théologien se consolait des persécutions en écrivant aux vénérables amis qu’il avait en Orient ; mais ceux-ci ne voulaient pas que son génie et sa science fussent ensevelis dans la solitude. Ils pensaient qu’il se devait à l’Eglise et à la bonne doctrine, et l’obligèrent à se rendre à Constantinople pour y combattre les ariens qui y avaient établi comme leur quartier général. Au début de l’arianisme, Constantinople avait été préservée de l’hérésie par son grand et saint évêque Alexandre ; Paul, qui lui succéda, combattit avec une énergie digne d’Athanase l’hérésie et ses protecteurs. Exilé à plusieurs reprises, persécuté de toutes manières, il fut enfin massacré par les hérétiques. Macedonius fut placé sur le siège de Constantinople ; nous avons dit à l’aide de quelles violences il put s’y maintenir ; cet évêque feignit de ne pas s’occuper des discussions ariennes relatives aux Fils, et adhéra aux systèmes d’Eunomius contre le Saint-Esprit. A cause de la haute position qu’il occupait, on le considéra comme chef des eunorniens que l’on appelait souvent macédoniens.

Ses cruautés le firent déposer en 360 ; mais les ariens lui donnèrent pour successeur Eudoxius, digne disciple d’Acacius de Cæsarée en Palestine. Les orthodoxes, ayant à leur tête le prêtre Eustathios, élurent pour évêque Evagrius.

Les ariens, furieux de cette élection, s’abandon-

nèrent à des violences inouïes. Valens crut y mettre un terme en persécutant les catholiques et en substituant à Eudoxius un nommé Demophilos.

Les ariens triomphèrent. Sainte Sophie, la grande église de la ville, pouvait être envisagée, dit Grégoire le Théologien1 comme la citadelle du démon ; il s’y était fortifié et y avait établi ses soldats. C’est là que s’assemblait l’armée du mensonge, les défenseurs de l’erreur, les soutiens de l’enfer, les légions des esprites impurs et des furies, car on peut bien donner ce nom aux femmes ariennes qui défendaient leur secte avec une fureur digne de Jézabel.

Dans ces assemblées, les orthodoxes étaient chargés d’opprobres, d’injures et de menaces ; bientôt on mit ces menaces à exécution ; les orthodoxes étaient l’objet des plus atroces violences ; on les dépouillait de leurs biens, on les exilait ; leurs églises étaient souillées par le meurtre des évêques, des prêtres, des fidèles les plus vénérables.

Le troupeau orthodoxe diminuait ainsi chaque jour à Constantinople, et l’hérésie était triomphante. Les fidèles étaient obligés de se cacher, de se réfugier où ils pouvaient comme des brebis sans pasteur et attaquées par des animaux sauvages.

Tous les évêques orthodoxes déploraient ce triste état de l’Église dans la ville impériale d’Orient. Ils suppliaient Grégoire le Théologien de voler à son secours. Il avait reçu le caractère épiscopal, sans pouvoir s’installer à Sasime, et il n’avait gouverné l’Eglise de Nazianze que comme suppléant de son père et en attendant qu’on eût élu un autre évêque. Sa retraite à Seleucie rendait inutile pour l’Eglise le génie que Dieu lui avait accordé ; à Constantinople, son génie et sa science pourraient obtenir les résultats les plus importants, et son caractère épiscopal donnerait une plus haute autorité à sa polémique contre les ariens. Valens, vaincu par Basile, se montrait

—

1 S. Gregor. Theol., *Carmin, de seipso ;\.* it. *Epi tol. passim ;* et *Vit. S. Greg*., *and. Prœsbyt. Greg. ;* Sozomen., *Hist. Ecct.,* lib. VII, c. c. 5, 7. ; Theod., *Hist. Ecct.,* lib. V, c. 8 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. V, c. 7.

moins favorable aux ariens, et Gratianus, empereur d’Occident, se prononçait encore plus ouvertement en faveur de l’orthodoxie que son père Valentinianus.

Grégoire résista d’abord à toutes les raisons que l’on pouvait lui alléguer pour quitter sa retraite de Seleucie. Il résolut enfin de partir pour Constantinople, préférant mourir en travaillant pour l’Église que de supporter les continuels reproches de ses amis. Les plus grands évêques d’Orient, parmi lesquels Pierre d’Alexandrie, le bénirent de sa résolution. Il partit donc, mais, comme il le dit lui- même, la ville impériale dut être fort étonnée de voir le nouvel athlète dont les vertus et le génie étaient célèbres dans l’univers entier. C’était en effet un petit homme, tout courbé par la vieillesse et la maladie ; il avait la tête chauve et toujours baissée ; son visage n’était pas très-beau ; il était desséché par les austérités et comme sillonné par les larmes. Originaire d’une bicoque, et ayant toujours vécu dans un village, son langage était rude comme celui d’un paysan ; il était mal vêtu et il n’avait, comme il le dit lui-même, pas plus d’argent que d’ailes.

Tel était l’homme qui se dirigeait vers Constantinople pour y défendre la saine doctrine contre tous les hérétiques qui s’y étaient comme donné rendez-vous et qui y jouissaient des plus grandes richesses et de la plus haute influence.

Au moment où Grégoire se rendait à Constantinople, Valens mourait (379) et Gratianus confiait l’Orient à Théodose.

Les catholiques reprirent courage et se groupèrent autour de Grégoire. Il était descendu dans la maison que de pieux parents mirent à sa disposition ; elle devint une église qu’il nomma Anastasia, c’est-à-dire, résurrection, en souvenir de la vie nouvelle que commençait l’orthodoxie. Les fidèles s’y réunirent d’abord secrètement. C’est cette Anastasia, dit Grégoire, qui a comme ressuscité la parole de vérité auparavant si méprisée ; c’est le lieu de notre commune victoire ; c’est la nouvelle Silo où l’Arche, qui avait erré quarante ans dans le désert, trouva enfin un asile fixe et assuré. C’est une nouvelle

Bethléem où la foi a repris naissance ; c’est l’arche de Noé qui sauva du déluge de l’hérésie ceux qui devaient engendrer un nouveau peuple de catholiques.

Cette petite église devint dans la suite une des plus belles et des plus vénérées de Constantinople.

Grégoire n’était pas allé dans cette ville pour en être évêque, mais pour défendre la foi et diriger les fidèles dans le choix d’un premier pasteur lorsque les circonstances permettraient d’en élire un. Son premier soin fut de détourner les fidèles des discussions religieuses que l’hérésie avait mises à la mode et qui retentissaient sans cesse jusque dans les places publiques, au milieu des festins et des fêtes ; les femmes elles-mêmes y prenaient une part active, et les vierges ne pouvaient se retenir de discuter aussi sur les mystères. On faisait de ces discussions comme un art ou un métier ; et c’était à qui s’y montrerait plus habile.

Grégoire fit comprendre aux fidèles que de tels discours ne convenaient pas à tout le monde ; qu’on ne doit les tenir ni en tous lieux, ni en tout temps, ni devant toutes sortes de personnes. Mais afin que l’on ne se méprît pas sur ses intentions, il exposa aux fidèles la doctrine orthodoxe, et répondit à toutes les objections des hérétiques dans les magnifiques *Discours théologiques* dont nous avons parlé précédemment.

Ses discours ne furent pas seulement pour les fidèles qui les avaient entendus ; les hérétiques les lurent et plusieurs furent frappés de l’éloquence, de la logique qui y brillaient, et surtout de la charité que le •grand orateur montrait pour les personnes en réfutant les erreurs d’une manière invincible.

Parmi les hérétiques, plusieurs étaient de bonne foi, ne péchaient que par ignorance, et se montraient très-religieux. Ils voulurent entendre l’athlète de l’orthodoxie, et professèrent la saine doctrine. D’autres allaient entendre Grégoire par curiosité ; d’autres enfin pour le combattre. Bientôt son auditoire fut, dit-il lui-même, semblable à une mer agitée, où les sentiments les plus contradictoires se manifestaient.

A ses discours, Grégoire joignait l’exemple des plus austères vertus. Il pratiquait la frugalité d’un moine et se tenait éloigné de tous les plaisirs. Presque toujours enfermé chez lui, il semblait toujours triste, et n’était même pas fâché qu’on le trouvât peu aimable en société. On lui reprochait d’avoir une table trop modeste, des habits trop simples, un abord sans majesté. Grégoire n’était pas touché de ces reproches et ne se gênait pas pour critiquer les évêques qui s’imaginaient se rehausser par le faste, la pompe de leurs vêtements et la délicatesse de leur table. Pour lui, il aimait à vivre en vrai philosophe chrétien. Il aimait à passer la nuit à prier et à chanter des Psaumes avec quelques personnes de piété.

Il menait, au milieu de Constantinople, la même vie qu’un cœnobite de la Thébaïde en accomplissant tous les devoirs d’un vrai pasteur.

Les fanatiques de l’hérésie ne lui pardonnèrent pas ses attaques et ses succès. Ils ameutèrent contre lui la populace, qui le poursuivit quelquefois à coups de pierre. Ils me payaient avec ces pierres, dit Grégoire, la saine doctrine que je leur avais apportée, mais ils eurent tort de ne pas les lancer assez adroitement et de ne me blesser qu’en des endroits où les coups n’étaient pas mortels. La veille de Pâques, les hérétiques se ruèrent sur l’église d’Anastasia au moment où l’on y célébrait les saints mystères. Ils y commirent des atrocités et les plus horribles profanations. Grégoire fut saisi et conduit devant le préfet. Mais son innocence était tellement éclatante qu’il sortit *glorieusement* du tribunal, et sans y avoir subi aucun mauvais traitement.

Les persécutions furent bientôt arrêtées par l’élévation de Théodose à l’empire. Grégoire était depuis un an à Constantinople, lorsque Théodose, baptisé par l’évêque de Thessalonique, rendit l’édit célèbre par lequel il ordonnait que tous ceux qui ne suivaient pas la doctrine enseignée par Damasus de Rome et Pierre d’Alexandrie, seraient poursuivis et condamnés comme hérétiques. Ce décret envoyé spécialement à Constantinople fit entrer dans l’Eglise orthodoxe tous les ambitieux qui n’avaient

pas d’autre foi que celle qu’il leur était utile de professer extérieurement.

Les circonstances obligèrent Grégoire à se montrer tolérant. Presque tous les évêques avaient faibli, été lent entrés en communion avec d’autres évêques suspects, ou avaient apposé leur signature sur des décrets qu’ils avaient été obligés de désavouer. Il n’était pas étonnant qu’un si grand nombre de laïques se fussent laissé surprendre. Comment distinguer ceux qui avaient été de bonne foi et ceux qui ne professaient telle ou telle doctrine que par ambition ou pour d’autres motifs intéressés ?

Cependant si Grégoire était tolérant envers ceux qui avaient erré, il se montrait rigoureux à l’égard des mauvais évêques qui s’étaient substitués à la place des évêques légitimes sous Constantius et Valens ; qui ne montraient aucune vertu épiscopale ; dont la vie se passait dans le faste et la bonne chère.

Nous reviendrons sur ces critiques de Grégoire, et nous les rapprocherons de celles de Jérôme et de Jean Chrysostôme, lorsque nous aurons à indiquer les défauts intérieurs qui affligèrent l’Eglise à la fin du quatrième siècle et au commencement du cinquième.

Tandis que Grégoire travaillait à ressusciter l’Eglise orthodoxe de Constantinople, il se laissa tromper par un philosophe de la secte des cyniques appelé Maximus. Quoique chrétien, Maximus affectait de porter l’habit blanc et le bâton des sectateurs de Diogène. Il était fort impudent et très-immoral ; mais il n’était pas moins hypocrite, et il sut si bien se contrefaire à Constantinople que Grégoire l’admit dans son intimité et le loua même en pleine église.

Maximus n’était venu à Constantinople que pour tromper les fidèles et se faire élire évêque. Il noua des intrigues avec des évêques égyptiens, et Pierre d’Alexandrie, qui avait fait à saint Grégoire de si pompeux éloges, se prononça contre lui et entra dans le complot. Des évêques égyptiens arrivèrent à Constantinople et profitèrent d’une maladie de Grégoire pour s’emparer secrètement de l’église pendant la nuit. Là, en présence de

quelques marins appartenant au vaisseau qui les avait amenés, ils ordonnèrent Maximus, évêque de Constantinople.

Les cérémonies n’étaient pas encore terminées lorsque les prêtres de Grégoire entrèrent dans l’église. Bientôt toute la ville sut ce qui se passait ; on accourut à l’église d’Anastasia ; les fidèles étaient profondément affligés ; les hérétiques et les indifférents riaient de l’extérieur de Maximus, qui avait conservé sa chevelure rousse, qu’il avait laissé pousser pour se donner l’air d’un vrai Cynique.

Interrompus dans leur œuvre, les évêques égyptiens allèrent continuer leur ordination dans la maison d’un joueur de flûte en présence de quelques individus malfamés. Ils coupèrent enfin la fameuse chevelure de Maximus, et Grégoire lui-même se raille de lui à ce sujet et lui dit qu’après un si grand malheur il n’avait plus qu’à se pendre.

Ce qui affligea surtout Grégoire fut l’abandon d’un prêtre et de quelques fidèles qui se rallièrent à l’intrus Maximus. Mais le nombre n’en fut pas grand, et les orthodoxes furent si indignés de leur conduite et de celle des évêques égyptiens qu’ils voulurent obliger Grégoire à accepter le titre d’évêque de Constantinople usurpé par Maximus. Grégoire déploya toute son éloquence, et adressa au peuple les supplications les plus vives, afin d’éviter le titre qu’on voulait lui donner. Il songea même à s’enfuir ; mais les fidèles obtinrent qu’il resterait, en promettant de ne le pas forcer à accepter le titre d’évêque de Constantinople jusqu’à l’arrivée de plusieurs évêques qui étaient en route pour cette ville.

Maximus et les évêques égyptiens chassés de Constantinople se rendirent à Thessalonique pour implorer l’appui de Théodose. Mais ce prince les chassa avec mépris. Alors ils retournèrent à Alexandrie, et Maximus se conduisit à l’égard de l’évêque Pierre avec une telle impudence, que le préfet le chassa de la ville et que Pierre comprit la faute qu’il avait commise en favorisant l’usurpation d’un tel homme contre Grégoire. Il en fit des

excuses au saint évêque, et Grégoire ne se souvint plus que des vertus dont Pierre avait donné des preuves éclatantes.

Les choses étaient en cet état à Constantinople lorsque Théodose y arriva le 24 novembre 480. Grégoire se présenta devant lui, l’empereur l’embrassa, lui parla avec bonté et l’avertit que le peuple de Constantinople avait fait auprès de lui de telles instances, qu’il ne pouvait s’empêcher de l’engager à accepter le titre d’évêque de cette ville. Grégoire n’osa refuser, quoiqu’il entrevît les difficultés qu’il aurait à surmonter.

Théodose ayant demandé à l’évêque arien Demophilos s’il voulait adhérer à la foi de Nicée, celui-ci répondit qu’il n’y consentirait à aucun prix. Alors l’empereur lui ordonna de laisser toutes les églises aux orthodoxes. Cette nouvelle émut vivement les ariens, habitués depuis si longtemps à la domination. Hommes, femmes, enfants, se répandirent dans les rues en pleurant et en demandant à grands cris leurs églises. Pour maintenir l’ordre, Théodose plaça des soldats autour des églises, et bientôt il parut avec Grégoire assis à côté de lui. Le saint évêque était si faible qu’il pouvait à peine respirer. Lorsqu’il entra dans l’église, la foule l’acclama, le demandant pour évêque. N’ayant pas la force de se faire entendre, un de ses prêtres dit en son nom qu’il ne fallait pour le moment que rendre grâces à Dieu, et que le reste viendrait en son temps. Théodose ne put qu’admirer une telle modestie, et tout le peuple ne songea plus, pour ce jour-là, qu’à louer. Dieu du triomphe qu’il accordait à la vérité.

Malgré leur fureur, les ariens n’osèrent se révolter, et les églises furent livrées aux orthodoxes sans qu’une goutte de sang eût été répandue. Pour eux, ils s’en étaient emparés autrefois en tuant plusieurs milliers de fidèles.

Les instances continuèrent auprès de Grégoire pour l’engager à accepter enfin le titre d’évêque de Constantinople ; on le lui donnait même, mais il regardait ce titre comme illégal tant que les évêques ne le lui auraient pas accordé.

Nous avons vu qu’il voulait attendre l’arrivée d’évêques qui se rendaient à Constantinople. Ils y allaient pour le grand concile qui devait s’y tenir en 481. Théodose, dès son avènement à l’empire, avait conçu le projet de réunir un concile afin de mettre un terme à toutes les discussions dont l’Orient était agité.

En 480, il envoya les lettres de convocation et les évêques se mirent aussitôt en route pour Constantinople1. Les évêques ariens furent convoqués aussi bien que les orthodoxes. Ils se trouvèrent au concile au nombre de trente-six ; les orthodoxes y furent au nombre de cent cinquante.

Tous se rendirent d’abord au palais de Théodose, qui leur adressa les paroles les plus gracieuses2 et les pria, avec les sentiments d’un fils pour ses pères dans la foi, de s’occuper activement des choses qui seraient soumises à leurs délibérations.

Les premières sessions du concile furent présidées par Meletios d’Antioche3. On s’occupa d’abord d’élever un

—

1 Theodoret. ; *Hist. Eccl.,* lib. V, c. 6 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. V, c. 8 ; Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. VIII, c. 5.

2 Théodoret (lib. V, c. c. 6 et 7) relate un fait extraordinaire se rapportant à saint Meletios d’Antioche. Théodose l’aurait vu en songe lui annonçant l’empire d’Orient. Il n’avait jamais vu l’évêque d’Antioche, mais les traits de celui qu’il avait vu en songe lui étaient restés gravés dans l’imagination. Lorsque les évêques se présentèrent au palais, il défendit de lui désigner Meletios ; mais il le reconnut aussitôt, et après l’avoir regardé avec vénération, l’embrassa suries yeux, la bouche, la poitrine, la tête et sur la main droite qui l’avait couronné empereur.

3 On sait que Meletios n’était pas en communion avec l’évêque de Rome, qui ne reconnaissait que Paulinus pour évêque orthodoxe d’Antioche.

Des théologiens latins ont prétendu que Damasus, évêque de Rome, avait convoqué le concile, mais cette assertion est tellement fausse que d’autres théologiens plus instruits et plus sincères ont avoué que Damasus n’avait été pour rien dans la convocation. Parmi ces derniers, nous citerons Tillemont *(Mém. Eccl.,* t. IX. Vie de saint Grég., art. G9) ; Héfelé (*Histoire des conciles,* lib. Vil, § 95). Afin de faire croire que l’évêque de Rome avait convoqué le concile et qu’il l’avait présidé par ses légats, des faussaires latins ont donné comme étant du concile œcuménique de 481, une lettre d’un autre concile de Constantinople où il est dit que ce concile s’était réuni à la prière de Damasus. Nous donnerons plus tard cette lettre d’après Theodoret *(Eist. Eccl.,* lib. V, c. 9). On trouve dans les actes du sixième concile œcuménique que l’empereur Théodose et Damasus s’opposèrent au macédonianisme, et que Grégoire le Théologien et Noctarius, son successeur, *convoquèrent* contre eux le concile de Constantinople ; mais ce texte ne prouve rien en faveur de la *convocation*

évêque sur le siège de Constantinople. L’ordination illégitime de Maximus fut annulée, et Grégoire fut prié d’accepter le titre que la ville entière lui offrait. Il avait bien été nommé évêque de Sasime ; et le droit canonique défendait la translation d’un siège à un autre. Mais il n’avait pu prendre possession du siège pour lequel saint Basile l’avait ordonné et qui fut occupé par un autre évêque ordonné par Anthimos. On ne pouvait donc dire que réellement il changeait de siège. De plus, la loi était parement ecclésiastique, et un concile œcuménique pouvait, dans une circonstance particulière, ne pas l’appliquer.

Grégoire céda aux prières des évêques et fut dès lors évêque légitime de Constantinople.

Meletios, qui le bénit le jour où il monta sur la chaire de la ville impériale d’Orient, mourut peu de temps après. Sa mort fut un deuil, surtout pour Grégoire qui avait hérité des sentiments du grand Basile pour le saint évêque d’Antioche. Le corps de saint Meletios fut embaumé, enveloppé de lin et de soie et déposé dans l’église des saints apôtres en attendant qu’on le transportât à Constantinople. On lui fit de magnifiques funérailles ; une foule immense y assista, et des chœurs y chantèrent des Psaumes en plusieurs langues. Les évêques les plus éloquents du concile prononcèrent son éloge funèbre1. Pendant les cérémonies, on appliquait des linges sur la figure du saint évêque et on les distribuait au peuple qui les conservait respectueusement, en mémoire d’un saint qui, disait Grégoire de Nysse, était au ciel, priant pour l’Eglise et pour les ignorances du peuple de Dieu.

—

par Damasus, au contraire. Grégoire et Nectarius ne *convoquèrent* pas le concile, mais le *présidèrent ;* c’est ce que voulait dire le sixième concile.

Pour prouver que le concile fut présidé par les légats de Damasus, on a fabriqué des actes dans lesquels on a désigné comme légats Paschasinus, Lucentius et Bonifacius. Le faussaire n’a pas été habile, car ces trois personnages ne furent les légats de l’évêque de Rome que soixante-dix ans plus tard, au quatrième concile œcuménique.

Damasus savait que le concile était convoqué ; mais il n’en parle que comme d’une assemblée dans laquelle il n’était pour rien (Damasus, *Epist.* V, *ad Ascliot.).*

1 On ne possède plus que le discours de saint Grégoire de Nysse. V. ce discours et S. Greg. Théol., *Carm.* 1 *de seipso,* a vers. 1572 ad vers. 1582.

On pouvait croire que la mort de Meletios mettrait fin au schisme d’Antioche. En effet, Paulinus était orthodoxe comme Meletios, et tout le monde le vénérait à cause de sa haute vertu. Les plus intimes amis de Meletios, et particulièrement Grégoire le Théologien, respectaient Paulinus et auraient voulu qu’il fût reconnu universellement comme légitime évêque de tous les orthodoxes.

Quelque temps avant le concile, Paulinus1 avait refusé de s’entendre avec Meletios, sous prétexte qu’il avait été ordonné par des ariens, et Meletios lui-même avait condamné Paulinus. De là des luttes très-vives à la suite desquelles cet accord aurait été fait entre les prêtres des deux partis : qu’à la mort de l’un des deux évêques, tous les orthodoxes reconnaîtraient le survivant comme évêque légitime. Les prêtres s’engageaient même à refuser l’épiscopat s’il leur était offert. Parmi eux était Flavianus. Quelques lucifériens seulement, attachés à Paulinus, refusèrent d’acquiescer à ce compromis.

Plusieurs évêques du concile de Constantinople ne reconnurent pas la légitimité d’un tel traité. Grégoire les caractérise en les appelant turbulents et méchants2.

Grégoire, en sa qualité d’évêque de Constantinople, présidait le concile après la mort de Meletios. Il laissa la discussion s’agiter librement entre ceux qui s’opposaient à Paulinus et ceux qui étaient guidés par l’amour de la paix. Il prit enfin la parole, se prononça en faveur de Paulinus et s’exprima en ces termes3 : « Mes amis, vous ne me paraissez pas considérer la chose de la même manière, et vous ne jugez pas raisonnable de parler du vrai motif qui doit diriger nos délibérations. En effet, vous ne tenez compte que d’une ville ; c’est là ce qui donne à la lutte plus d’ardeur, et c’est pour la continuation de cette lutte que vous comptez sur l’imposition des mains que je donnerais au nouvel élu. J’ai des pensées plus élevées et que vous ne pourrez trouver défectueuses. Jetez les yeux sur ce vaste univers arrosé par

—

1 Social., *Hist. Eccl.,*lib. V, c. 5 ; Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. VII, c. 3.

2 S. Greg. Theol., *Carm.* I *de scipso,*vers. 1581.

3 S. Greg. Theol., *Carm.* I, vers. 1591 el seq.

les ruisseaux du sang précieux de Dieu, qui a souffert sous la forme humaine, qui s’est offert pour être le prix de notre liberté ; arrosé encore du sang d’autres victimes. Supposons qu’il soit divisé à cause de deux anges. Ceux dont il est question (je le dis avec regret) ne sont pas dignes de ce nom ; mais quand ils seraient deux anges, il ne faudrait pas qu’ils fussent l’occasion d’une lutte aussi déplorable.

« Pendant que le divin évêque Meletios était au milieu de nous, et que l’on ne savait pas comment amener les Occidentaux à le reconnaître, à cause de leur vieille irritation, on pouvait paraître ignorer leurs torts, d’autant plus qu’ils se prétendaient les défenseurs des canons. Un homme doux est un remède contre la colère, et on obtient la confiance de quelqu’un en paraissant ignorer ses torts. Mais aujourd’hui, que la tempête est apaisée et que Dieu nous a donné la paix, que faut-il faire ? Ecoutez mes paroles ; elles sont prudentes et valent mieux que celles de certains jeunes évêques. Je pense que celui que nous devons laisser sur la chaire d’Antioche est celui qui l’occupe maintenant. Quel mal y aura-t-il si nous pleurons un peu plus longtemps celui que nous avons perdu ? La vieillesse de l’autre mettra bientôt un terme à la lutte ; c’est la meilleure issue que nous puissions désirer. Paulinus mourra bientôt, et, selon ses désirs, son esprit retournera à celui qui le lui a donné. Alors, d’un commun consentement du peuple et des évêques, et sous l’inspiration du Saint-Esprit, nous donnerons un évêque à cet illustre siège.

« Par ce moyen nous nous attacherons les étrangers ; car je vois que l’on considère l’Occident comme étranger ; et nous rendrons la paix à une grande ville, à un grand peuple. »

Grégoire fit ensuite appel à la concorde et finit en disant que si l’on pouvait supposer qu’il parlait ainsi dans son propre intérêt, il serait heureux de quitter sa chaire épiscopale pour se retirer dans la solitude, objet de ses constants désirs.

Lorsqu’il eut fini de parler, les jeunes évêques qui

avaient soulevé la discussion se mirent à jaser comme des geais et à bourdonner comme des guêpes. Les vénérables vieillards qui formaient l’assemblée, au lieu de les châtier, se laissèrent entraîner à leur opinion. Leur grand argument était que l’Orient devait l’emporter sur l’Occident. L’Eglise occidentale avait reconnu Paulinus ; l’Orient ne devait donc pas le reconnaître.

Saint Grégoire blâme avec raison ce motif ridicule et s’étonne que les meilleurs évêques aient cédé à quelques jeunes écervelés dans cette question. Le concile nomma évêque d’Antioche, Flavianus, et toute la ville, excepté le petit troupeau de Paulinus, adhéra à ce choix. Grégoire quitta alors l’assemblée et annonça qu’il allait renoncer à son siège. On le priait d’y rester dans l’intérêt de la foi, lorsque les évêques égyptiens et macédoniens arrivèrent au concile1. Grégoire fut heureux de voir arriver des adversaires aux dents de sanglier, au visage fauve et aux yeux étincelants. Il espéra qu’ils le délivreraient d’une chaire qu’il n’avait acceptée qu’à regret.

Parmi les Egyptiens se trouvaient sans doute les évêques qui étaient venus à Constantinople ordonner Maximus le Cynique. Ils n’avaient pas, comme l’évêque Pierre, changé d’opinion au sujet de cet intrigant ; l’évêque d’Alexandrie, qui était à leur tête, Timothée, frère de Pierre, était partisan déclaré de Maximus et apollinariste2 ; il n’était donc pas disposé à se séparer de ses suffragants pour une question personnelle. Les macédoniens avaient été prévenus contre Grégoire par Damasus, évêque de Rome, qui cachait son antipathie contre ce grand homme sous les beaux dehors de la légalité. D’après lui3, il n’était pas permis de transférer un évêque d’un siège à un autre. Mais son vrai motif était qu’il n’aimait pas l’ami intime de ce Basile qui avait flagellé l’orgueil et le faste de l’évêque de Rome. Grégoire se permettait les mêmes critiques que son ami.

Le concile fut fort agité à propos de la démission de

—

1 S. Greg. Theol., *Carm.* 1, vers. 1800 et seq.

2 Theod., *Hist. Eccl*., lib. V, c. 8 ; Dam., *Epist.* VII, *ad oriental episcop.*

3 Damas., *Epist.* V et VI *ad Aschol.*

Grégoire. La colère y eut plus de part que la raison ; on fit appel à des lois qui ne regardaient guère le grand évêque ; on ne savait même encore qui l'on mettrait à sa place ; mais on voulait être désagréable à ceux qui l’avaient choisi et qui formaient la partie la plus vénérable de l’assembléel. Parmi eux2 on comptait Helladios, successeur de Basile le Grand sur le siège de Cæsarée ; Grégoire de Nysse et Pierre de Sébaste, frères du même Basile ; Amphilochios d’icône ; Optimus d’Antioche de Pisidie ; Diodore de Tarse ; Pélagius de Laodicée ; Eulo- gius d’Edesse ; Acacius de Bérée en Syrie ; Isidore de Gyr ; Cyrille de Jérusalem et son neveu Gélase de Cæsarée en Palestine. La plupart de ces évêques sont vénérés comme saints par les Eglises d’Orient et d’Occident. Ils se tenaient éloignés des Egyptiens, ennemis déclarés de Grégoire, et se réunissaient sous la présidence de ce vénérable évêque.

Mais Grégoire ne tenait pas assez à son siège pour être ainsi un sujet de division. Il engagea donc même ses amis à l’abandonner et à s’entendre avec les autres évêques pour lui choisir comme successeur un homme recommandable par ses vertus. En présence de tous les évêques il prononça ce discours3 : « O vous que Dieu a assemblés pour travailler à sa gloire, ne tenez pas grand compte de ce qui me regarde et occupez-vous de choses beaucoup plus importantes. Je serai Jonas ; jetez-moi à la mer pour sauver le vaisseau. Quoique, en réalité, je ne puisse être cause de la tempête, jetez-moi dehors, je trouverai bien l’hospitalité quelque part. Soyez d’accord au moins sur ce point. C’est contre ma volonté qu’on m’a placé sur ce siège ; je serai heureux de le quitter. Mais, ô ma Trinité, c’est de toi seulement que je me préoccupe ! Que je voie sur ce siège une langue consacrée à ta défense ! Pour vous, membres de cette assemblée, recevez mes adieux, et souvenez-vous de mes travaux. »

—

1 S. Greg. Theol., *loc. cit.*

2 Theodoret., *Hist. Eccl.*, lib. V, c. 8.

3 S. Greg. Theol., *Carm.* 1, vers. 1828 el seq.

Grégoire ayant quitté le concile, se présenta devant l’empereur pour le prier de ne pas s’opposer à sa retraite. Il y consentit avec peine, mais si le grand évêque était joyeux de retrouver sa liberté, il était inquiet pour son troupeau qui pourrait être gouverné par un ennemi de la foi. Il se confia dans la Providence et, après avoir obtenu le consentement de l’empereur, il résolut de quitter Constantinople. Il voulut auparavant faire ses adieux à son peuple, et il prononça dans la grande église de la ville, en présence de tous les membres du concile, un discours éloquent dont nous donnerons l’analyse1 :

Chers pasteurs et collègues, je prends la parole, avant de quitter cette chaire, pour vous rendre compte de ma conduite ; car je ne rougis point de me soumettre à votre jugement, disposé à accepter vos louanges si j’ai bien agi, ou votre blâme si je l’ai mérité. Ce troupeau qui' est aujourd’hui sous vos yeux était petit, ce n’était même qu’un petit reste de troupeau. Ses membres n’avaient pas de pasteurs ; ils se réunissaient où ils pouvaient, jusque dans les cavernes des montagnes, poursuivis par des ennemis qui osent encore aujourd’hui avoir de l’impudence ; qu’étaient-ils lorsque la paix ne nous avait pas été rendue et qu’ils étaient tout-puissants ?

C’est vers ce petit troupeau, pauvre et désolé que je suis venu, et le Saint-Esprit en a fait ce troupeau nombreux et brillant qui est sous vos yeux. Il a rapproché les uns des autres les os desséchés, et il a donné à son peuple une nouvelle vie. Il avait été humilié à cause de ses péchés ; il est ressuscité parce qu’il a adoré la Trinité. Si ce que j’ai fait vous paraît peu de chose, je demanderai comment j’aurais pu en faire davantage. N’ai-je pas contribué à ressusciter la foi dans cette ville, l’œil du monde, assise avec majesté sur la terre et sur la mer ; nœud et lien de l’Orient et de l’Occident, vers laquelle on se donne rendez-vous, de tous les confins du monde, pour y acheter la foi.

—

1 S. Greg. Theol., *Orat.* 42.

Qui que tu sois qui voudrais t’établir le censeur de ma doctrine, jette les yeux autour de toi et vois cette couronne glorieuse que j’ai tressée ; vois cette assemblée de prêtres que leurs cheveux blancs et leur sagesse rendent vénérables ; vois la modestie de ces diacres et de ces clercs, le zèle de ce peuple, hommes et femmes, qui rivalisent d’ardeur pour s’instruire ; vois ces philosophes et ces hommes simples ; ces nobles et ces ouvriers ; ces vieillards et ces jeunes gens ; ces femmes mariées et ces vierges qui sont également initiés à la doctrine divine. Je le dirai, quoique peut-être je ne devrais pas le dire : j’ai aidé à tresser cette couronne, et, pour toute récompense, je vous demande seulement de professer la Vraie foi sur la Trinité.

Si j’ai des ennemis, c’est à mon enseignement que je le dois, et je m’en applaudis, car ma doctrine était exacte, et je ne prêchais pas sans discernement pour être agréable à tous. Je devais donc rencontrer des contradicteurs du côté de Sabellius comme du côté d’Arius. J’ai enseigné l’unité d’essence et la Trinité des hypostases ou des personnes1 *;* qu’ils cessent donc de débiter leurs inepties ceux qui se sont attachés à quelques mots et non pas au fond de notre doctrine, pour nous incriminer. Que dites-vous lorsque vous enseignez trois hypostases ? Voulez-vous enseigner trois essences ? Vous vous récrieriez et avec raison, si on le prétendait. Et vous qui enseignez qu’il y a trois personnes ou trois visages, voulez-vous dire qu’il n’y a en Dieu qu’une essence qui aurait une figure humaine ? Non certainement. Tous, vous admettez une essence unique dans une Trinité.

C’est aussi ce que j’ai enseigné.

—

1 S. Grégoire se sert ici de deux mots différents pour expliquer le mot personne et ne laisser aucune amphibologie : τά'δέ τρία, ταΐς ΰποστάσεσιν, εί'τουν προσώποια, δ’ *τισι* φίλον. *Tria autem quantum ad hypostases sive per- sonnas ut nonnulli malunt.* Les Occidentaux préféraient le mot προσωπαν (personne, visage) à celui δποστασισ (hypostase) qui pouvait être traduit en latin par *substantia*, et prêter à l'amphibologie. On peut croire que saint Grégoire, faisant cette concession aux Occidentaux, avait été incriminé en Occident pour quelques mots qui n’y auraient pas été compris.

Maintenant que vous dirai-je ? Donnez-moi la récompense de mes travaux, laissez-moi partir. Que mes cheveux blancs ne vous touchent pas ! Donnez-moi un successeur qui ait les mains pures, qui soit instruit, qui puisse remplir dignement tous ses devoirs sacerdotaux, tel que les circonstances le demandent. Vous le voyez, je suis vieux, malade, accablé par le travail. Vous n’avez pas besoin d’un vieillard qui ne peut plus rien faire et n’a plus d’énergie. De plus, je suis fatigué de la lutte que j’ai soutenue contre la jalousie et contre des ennemis qui sont les vôtres aussi bien que les miens.

Voulez-vous examiner maintenant nos fautes ? Que de persécutions, de violences nous avons souffertes, ou dont nous avons été témoins ! En ai-je tiré vengeance ?

On m’a reproché ma simplicité, la pauvreté de mes habits, ma frugalité. Je ne savais pas que le faste, la bonne chère et le luxe fussent des vertus épiscopales. Si vous voulez un évêque magnifique, qui ait des équipages splendides, et qui promène un luxe digne d’une si grande ville, cherchez-en un autre. Je ne suis pas l’homme qu’il faut. Donnez-moi mon congé, comme les empereurs l’accordent aux vieux soldats invalides. Alors je vous adresserai ces adieux :

Adieu, ô Eglise Anastasia, nom que la piété t’a donné, parce que tu as ressuscité la foi qui était alors méprisée. Adieu, siège de notre commune victoire ; nouvelle Silo, où nous avons placé l’arche qui avait voyagé pendant quarante ans dans le désert, sans lieu fixe où elle pût être placée ! Adieu à toi aussi, grand et noble temple, nouvel héritage, qui as reçu ta splendeur du Verbe, qui après avoir été Jébus, est devenu Jérusalem ! Adieu, à vous aussi, temples sacrés qui remplissez la ville et l’entourez comme une chaîne sacrée ! Adieu, apôtres, colonnes précieuses, mes maîtres dans les combats ; j’ai trop peu célébré vos fêtes dans le temple qui vous est consacré, mais le Satan que Dieu m’a donné, sans doute pour mon bien, comme à Paul, me force de vous quitter. Adieu, siège épiscopal, honneur si périlleux et qui engendre tant d’envie ! Adieu concile d’évêques, prêtres

ornés de majesté et de vieillesse ! Adieu, vous tous qui servez à la table du Seigneur et qui vous approchez du Dieu qui s’approche de vous ! Adieu, chœurs d’hommes purs, psalmodies sacrées, nuits pieuses, communautés de vierges, de pieuses femmes, de veuves, d’orphelins. Adieu, maisons amies du Christ où l’on exerce la charité et qui m’ont soutenu dans mes infirmités. Adieu, vous tous qui aimiez mes discours et qui vous pressiez pour m’entendre ! Adieu, empereurs, palais et vous tous qui les habitez, fidèles à l’empereur, je le crois, mais trop peu fidèles à Dieu ! Applaudissez ; la langue qui vous lançait des traits va se taire. Le rhéteur n’aura plus que la main et l’encre pour vous corriger.

Adieu, grande ville aimée de Dieu ! vous tous qui l’habitez, venez à la vérité, faites plus de bien. Adorez Dieu mieux que vous ne l’avez fait. Adieu, Orient et Occident, pour lesquels j’ai combattu, et qui me combattent ! Adieu, anges protecteurs de cette église ! Adieu, Trinité, ma pensée et mon honneur ! que mon peuple garde ta foi, et garde-le de l’erreur ; et que j’apprenne dans ma solitude que ta foi fait de continuels progrès.

Mes petits enfants, conservez le dépôt, je vous en prie ; souvenez-vous des épreuves que j’ai souffertes, et que la grâce de notre maître Jésus-Christ soit avec tous. Amen.

Grégoire quitta aùssitôt Constantinople, et se retira dans sa maison d’Arianze qu’il avait héritée de son père, et de là à Nazianze. Nous raconterons plus tard les dernières actions de ce grand évêque.

Le concile, d’accord avec les fidèles, choisit pour succéder à Grégoire, Nectariusl, préteur de Constantinople qui n’était pas encore baptisé et qui ne savait rien du ministère épiscopal. Il était de grande noblesse et vertueux, mais sans instruction ecclésiastique. Il fut ordonné évêque aussitôt après avoir été baptisé. Sozomène affirme que ce fut surtout l’empereur qui choisit Nectarius ; que des évêques s’opposaient à ce choix, et

—

1 Theodoret., *Hist*. *Eccl.,* lib. V, c. 8 ; Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. V, c. 8 ; Sozom., *Hist. Eccl.,* lib. VII, c. 8.

que ce fut l’autorité impériale qui les y fit enfin consentir.

Les questions de personnes étant épuisées, le concile put s’occuper de la doctrine.

L’empereur assistait au concile, et ce fut en sa présence que la discussion s’engagea entre les orthodoxes et les semi-ariens. Parmi eux, on distinguait principalement Eleusius de Gyzique et Marcianus de Lampsac1. L’empereur et les pères orthodoxes leur rappelèrent la démarche qu’ils avaient faite auprès des Occidentaux, par les députés qu’ils avaient envoyés à Liberius, évêque de Rome ; ils étaient entrés en communion avec ceux qui professaient la doctrine de Nicée, et ils n’agissaient pas bien en attaquant une doctrine qu’ils avaient professée, mais ils ne se laissèrent toucher ni par les exhortations, ni par les arguments qu’on leur opposait, et ils aimèrent mieux soutenir la doctrine arienne que d’admettre le *consubstantiel.*

Ils le déclarèrent ouvertement, quittèrent Constantinople, et écrivirent à tous leurs partisans qu’ils ne devaient jamais consentir à admettre la doctrine de Nicée. Les pères du concile, ayant à leur tête Nectarius, décidèrent qu’il fallait confirmer cette doctrine, et condamner toutes les hérésies2. On rédigea en conséquence une exposition de foi3, dans laquelle on exposa avec détail la saine doctrine promulguée à Nicée, et on condamna toutes les hérésies qui s’étaient attaquées à la Trinité, y compris celle d’Apollinaire4.

On peut considérer comme le résumé de cette exposition de foi le symbole qui fut adopté. Il n’est autre que celui de Nicée avec quelques additions dirigées contre les nouvelles hérésies, et toutes les Eglises grecques et latines l’ont conservé tel qu’il fut alors rédigé, tel qu’il fut admis par les quatrième et sixième conciles œcuméniques5.

—

1 Socrat., *Hist. Eccl,* lib. V, c. 8.

2 Sozomen., *Hist. Eccl.,* lib. VII, c. 9.

3 *Epist. Synod ad Occident,* ap. Theodorei., *Hist. Eccl.,* lib. V, c. 9.

4 V. *Act. Concit. Chalcedon.*

5 V. *Act. Concit. Chalcedon,* et 4i *Constantinopol. œcum.* 6i.

Nous devons mettre en regard les deux symboles de Niçée et de Constantinople, pour que l’on se rende compte des additions faites par ce dernier concile ; nous mettons *en italiques* les additions du concile de Constantinople et les suppressions faites dans le symbole de Nicée.

SYMBOLE DE NICÉE

**« Nous croyons en Dieu, un, Père Tout-Puissant créateur de toutes choses visibles et invisibles ; et en un Seigneur Jésus- Christ, fils de Dieu, seul engendré du Père** *et étant de la substance du Père***,** *Pieu de Pieu,* **lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré, non créé, consubstantiel au Père, par lequel toutes choses ont été faites,** *celles qui sont au ciel comme celles qui sont sur la terre.*

*«* **Pour nous hommes, et pour notre salut, il est venu, s’est incarné et s’est fait homme. Il a souffert, il est ressuscité le troisième jour, il est monté aux cieux, et reviendra juger les vivants et les morts.**

**« Nous croyons aussi au Saint-Esprit . »**

SYMBOLE DE CONSTANTINOPLE

**« Nous croyons en Dieu, un, Père tout-puissant,** *créateur du ciel et de la terre***, de toutes choses visibles et invisibles ; et en un Seigneur Jésus-Christ, fils unique de Dieu, et** *né du Père avant tous les siècles***, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu ; engendré, non créé, consubstantiel au Père par lequel toutes choses ont été faites ;**

**« Qui, à cause de nous, hommes,** *et à cause de notre salut, est descendu des cieux* **et a été incarné** *par le Saint-Esprit, de la vierge Marie* **et s’est fait homme ; qui** *aussi a été crucifié pour nous sous Ponce-Pilate***, a souffert, et** *a été enseveli,* **et qui est ressuscité le troisième jour,** *selon les Ecritures ;* **et qui est monté** *au ciel, est assis à la droite du Père,* **et qui de nouveau viendra juger les vivants et les morts, et** *dont le règne ri aura- pas de fin ;*

**« Et au Saint-Esprit,** *Maître et Vivifiant qui procède du Père ; qui, avec le Père et le Fils est simultanément adoré et conglorifié ; qui a parlé par les prophètes ;*

**« Et en une Eglise sainte, catholique apostolique ;**

**« Je confesse qu’il n’y a qu’un baptême pour la rémission des péchés ;**

**« Et j’attends la résurrection des morts et la vie du monde futur. »**

Les additions du symbole relatives à l’Incarnation étaient dirigées contré les apollinaristes et contre Marcel d’Ancyre ; les additions relatives au Saint-Esprit l’étaient contre les eunomiens ou macédoniens.

Les derniers articles de foi étaient dirigés contre les diverses erreurs qui avaient le plus d’importance dans l’Eglise.

En comparant les anciens symboles1 avec celui de Constantinople, on acquiert la preuve que les pères du deuxième concile œcuménique s’inspirèrent, même quant aux expressions, des traditions des églises apostoliques dans ce qu’ils jugèrent à propos d’ajouter au symbole de Nicée pour attester la foi contre les hérésies.

Après s’être occupé de la foi, le concile détermina les limites de la juridiction épiscopale dans les diverses Eglises d’Orient.

Le concile de Nicée avait déjà posé les bases d’une juridiction spéciale en admettant comme légale celle des évêques d’Alexandrie et de Rome sur certaines Eglises, filles de la leur. Peu à peu, on avait appliqué à l’Eglise les divisions politiques de l’empire, en provinces et diocèses. Le concile voulut déterminer d’une manière claire les différentes juridictions. Nectarius, évêque de la grande ville2, eut juridiction sur la Thrace ; Helladios de Cæsarée, sur le Pont ; Grégoire de Nysse, sur la Cappadoce ; Otriios de Mélitine, sur l’Arménie ; Amphilochios d’icône, sur l’Asie ; Optimus d’Antioche de Pisidie, sur la province de ce nom ; Timothée d’Alexandrie, sur l’Egypte. L’Orient proprement dit fut divisé en deux provinces : celles de Laodicée et de Tarse, sans préjudice des prérogatives de l’évêque d’Antioche.

Après avoir ainsi partagé les Eglises asiatiques, le concile décida que toutes les discussions qui pourraient s’élever seraient jugées par le concile provincial. L’empereur confirma ces dispositions3.

—

1 V. le symbole de Jérusalem dans les catéchèses de saint Cyrille de Jérusalem, et celui de l’antique Eglise de Chypre dans l*'Ancoratus* de saint Epiphane.

2 Socrat., *Hist. Eccl.,* lib. V, c. 8.

3 Socrat., *toc. cit. ;* Sozomène (*Hist*. *Eccl.,*lib. VII, c.9) ajoute aux évêques

On décida en outre1 que l’évêque de Constantinople jouirait des plus grands honneurs après l’évêque de Rome, comme étant évêque de la *nouvelle Rome.* En effet, non-seulement Constantinople avait mérité ce titre, mais elle possédait, comme l’ancienne Rome, un sénat, des ordres de citoyens et des magistrats ; ses citoyens étaient aussi soumis aux mêmes lois que les Italiens, et elle avait des privilèges égaux à ceux de l’ancienne Rome.

On possède sept canons du concile œcuménique de Constantinople2.

Dans le premier, on confirme la foi de Nicée et l’on prononce anathème contre toutes les sectes ariennes, Sabellius, les partisans de Marcel d’Ancyre, les photiniens et les apollinaristes.

Le second concerne la juridiction des évêques des diverses provinces qui ne devaient point exercer leurs fonctions en dehors de leurs diocèses, et qui devaient porteries discussions au concile provincial.

Le canon troisième est ainsi conçu : « L’évêque de Constantinople aura la prééminence d’honneur après l’évêque de Rome, parce que sa ville est la nouvelle Rome. »

On regardait l’évêque de Rome comme le premier en honneur, parce qu’il était évêque de la première capitale de l'empire.

Le quatrième canon annule l’ordination de Maximus le Cynique.

Avant de se séparer, les évêques prièrent Théodose de promulguer leurs décrets : « Conformément à ta lettre,

—

nommés par Socrate, Terentius, évêque des Scythes et Marlyrius, évêque de Marcianopolis pour la Scythie et la Thrace. Il ne mentionne que Constantinople pour Nectarius.

1 Sozomen., l*oc. cit.*

2 Zonare et Balsamon citent ces sept canons. Dans les collections occidentales, on n'en compte que quatre. Nous pensons que les canons 5,6 et 7 appartiennent au concile de Constantinople de 482, lequel ne fut que le complément de celui de 481. Les anciennes collections grecques traduites en latin ne comprenaient que les quatre premiers canons, et les historiens de l’Eglise ne mentionnent que les sujets qui y sont traités, comme ayant occupé le concile.

Nous ferons connaître les trois autres canons en faisant l'historique du concile de 482.

disent-ils1, nous nous sommes réunis à Constantinople, et, après avoir renouvelé l’union entre nous, nous avons, dans de courts articles, confirmé la foi de Nicée et anathématisé les hérésies qui s’étaient élevées contre elle. En outre, nous avons décrété quelques règlements relatifs au bon gouvernement de l’Eglise ; nous avons joint le tout à cette lettre.

« Nous réclamons maintenant de ta bonté de vouloir bien confirmer, par une lettre de Ta Piété, les décisions de notre synode, après avoir honoré l’Eglise en le convoquant. »

Théodose y consentit et, le 30 juillet 481, il rendit le décret suivant2 daté d’Héraclée :

« Toutes les Eglises devront être immédiatement remises aux évêques qui croient à l’égale divinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et qui se trouvent en communion avec Nectarius de Constantinople ; avec Timothée d’Alexandrie pour l’Egypte ; avec Pelagius de Laodicée et Diodore de Tarse pour l’Orient ; avec Amphilochios d’icône et Optimus d’Antioche (de Pisidie) pour l’Asie proconsulaire et le diocèse3 d’Asie ; avec Helladios de Cæsarée (de Cappadoce), Otriios de Mélitine et Grégoire de Nysse, pour le diocèse du Pont ; avec Terentius, évêque des Scythes et Martyrius de Marcianopolis (Preslaw en Bulgarie) pour la Mysie et la Scythie. Tous ceux qui ne seront pas en communion avec ces évêques seront considérés comme hérétiques, et, comme tels, chassés des Eglises. »

Il ne faut pas oublier que les hérétiques s’étaient violemment emparés des Eglises et propriétés ecclésiastiques sous Constantius et Valens. Théodose, par son décret, réparait une flagrante injustice et rendait les biens à leurs légitimes propriétaires.

On doit remarquer que l’évêque d’Antioche, Flavianus, n’est pas placé parmi ceux auxquels on devait être

—

1 V. *Collect. Concil.* Labb. vel Harduin.

2 *Cod. Theod.,* lib. III *de fid. cath.*

3 Dans le style du droit romain, *diocèse* signifiait une circonscription contenant plusieurs provinces et métropoles.

uni de communion. On voulut ménager le saint vieillard Paulinus et le laisser mourir en paix dans sa petite Eglise orthodoxe qui lui était attachée, plutôt à cause de ses vertus, que par sentiment orthodoxe, puisque Meletios et son successeur Flavianus étaient aussi orthodoxes que lui.

On doit croire que ce fut le concile lui-même qui indiqua à Théodose les noms des évêques qui devaient être considérés comme centres d’orthodoxie et comme patriarches1. Ce titre n’était pas encore alors attaché aux grands sièges qui en furent investis depuis.

Il n’y eut jamais de discussion dans l’Eglise catholique touchant le symbole du concile de Constantinople et son canon doctrinal. Au quatrième concile œcuménique, on promulgua de nouveau ce symbole et le concile de Constantinople y fut considéré comme œcuménique. En Occident, il fut également vénéré, et l’évêque de Rome, Grégoire le Grand, plaçait ce concile parmi les quatre grandes assemblées œcuméniques de l’Eglise qui s’étaient tenues jusqu’à son temps, et qu’il vénérait comme les quatre Evangiles.

Quant aux canons disciplinaires qui furent promulgués au concile de Constantinople, et surtout celui qui concernait le rang accordé à l’évêque de Constantinople, l’Occident y fit opposition, comme nous aurons occasion de le raconter.

Mais il faut remarquer qu’un concile peut être œcuménique, par l’assentiment de toutes les Eglises, sans que les canons disciplinaires soient universellement acceptés ; car ces canons, comme ceux du concile de Constantinople, peuvent être faits pour des circonstances de lieu, de temps et de personnes. L’opposition faite à un des canons du concile de Constantinople par l’Occident, et surtout par l’évêque de Rome, n’empêcha donc pas que ce concile ne fût considéré comme œcuménique,

—

1 Socrate *(Hist. Eccl*., lib. V. c. 8) dit en effet que ce fut le concile qui les nomma. Il leur donne le titre de *patriarches,* mais on ne peut le considérer que comme un titre personnel, et non pas comme un titre attaché à leur siège, comme cela eut lieu postérieurement pour les grands *patriarchats* orthodoxes.

même à Rome, quoiqu’il n’ait été ni convoqué, ni présidé, ni confirmé par l’autorité papale, autorité qui n’existait pas alors.

On doit même remarquer que les trois présidents successifs du concile, Meletios, Grégoire le Théologien, et Nectarius, n’étaient pas en communion avec Rome. Le premier y était à tort considéré comme fauteur de l’arianisme et concurrent illégitime de Paulinus à Antioche ; le second fut élu malgré Damasus, et Rome protesta contre l’ordination de Nectarius.

Mais, au IVe siècle, on ne songeait pas encore, même à Rome, qu’un concile ne pouvait être œcuménique et légitime que s’il était convoqué par l’évêque de Rome, présidé par lui ou en son nom, et confirmé par lui.

L’histoire du deuxième concile et son canon relatif a l’évêque de Constantinople sont la réfutation la plus évidente et la plus incontestable du système papal qui a prévalu en Occident.

# TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME

PÉRIODE DES SEPT CONCILES OECUMÉNIQUES.

**LIVRE PREMIER**

**I**

Convocation du premier concile œcuménique à Nicée en Bithynie. — Membres du concile ; leurs divers caractères. — Allocution de saint Eustathe d’Antioche à l’empereur. — Discours de Constantin. — Les présidents du concile. — Discussion touchant les erreurs d’Arius. — Projet de symbole présenté par Osius. —Contre-projet d’Eusèbe de Nicomédie. — Il est rejeté.

— Projet intermédiaire d’Eusèbe de Cæsarée. — La doctrine en est approuvée, mais le projet d'Osius est cependant adopté. — Symbole de Nicée.—Son caractère. — Arius et scs principaux partisans exilés. — Ariens hypocrites qui ne signent le symbole que par crainte.

Question de la Pâque. — La discussion sur cette question disciplinaire n’a pas le même caractère que celle sur la question de foi. — Décret sur la Pâque ; il est universellement adopté.

Question du schisme de Meletios. — Le schisme est condamné. — Lettre du concile à l’Eglise d’Alexandrie. — Lettres de Constantin sur les décisions du concile.

La loi du célibat proposée et rejetée sur les observations de l’évêque Paphinitius. — Les vingt canons du concile. — Les grandes Eglises ; origine des patriarchats. — Conclusion du concile. — Grande fête offerte aux évêques par l’empereur. — Son discours d’adieu. Retour des évêques dans leurs Eglises respectives.

II

Zèle de Constantin pour l’Eglise. — Il ordonne de bâtir des églises, surtout en Palæstine ; — Hélène, sa mère, se rend en celte province pour faire exécuter ses ordres.— Découverte de la croix de Jésus-Christ.— Eglises à Jérusalem, â Bethléem, au mont des Oliviers. — Constantin quitte l’Orient et se rend à Rome. — L’idolâtrie lui porte un défi. — Irritation de l’empereur. — Sa femme Fausta le trompe sur les intentions de Crispus et du fils de Licinius. — Les deux princes meurent de mort violenté. — Hélène à Rome.— Elle éclaire Constantin sur les intrigues de Fausta qui est mise à mort.— Constantin quitte Rome et se dirige vers l’Orient. — Projet d’une nouvelle capitale de l’empire. —Byzance transformée devient Constantinople. — Mouvement chrétien dans l’empire. — Etat de l’Eglise d’Orient pendant le séjour de Constantin en Occident. — Alexandre d’Alexandrie et Meletios.

— Saint Athanase succède à Alexandre. — Saint Antoine à Alexandrie. — Recrudescence de l’arianisme. — Arius rappelé d’exil. — Rappel d’Eusèbe de Nicomédie et de Theognis. — Athanase accusé se justifie. — Emeute à Antioche contre saint Eustathe qui est déposé. — Eusèbe de Cæsarée refuse de prendre sa place. —Zèle de Constantin pour la paix et l’unité de l’Eglise. — Il veut se rendre à Jérusalem. — La division de l’Eglise l’en détourne.—Saint Athanase accusé de nouveau. — Concile de Tyr. — Arius au concile de Jérusalem. — Athanase à Constantinople. — Concile

dans cette ville. — Exil d’Alhanase.—Déposition de Marcellus d’Ancyre. — Discussions entre cet évêque et Eusèbe de Cæsarée. — Arius à Constantinople. — Sa mort. — Constantin va à Nicomédie, où il est baptisé. — Sa mort.— L’Eglise en dehors de l'empire romain.— Evangélisation de l’Abyssinie et de l’Ibérie. — Eglise de Perse. — Elle est persécutée par Sapor.— Lettre de Constantin à ce roi.

III

L’empire partagé entre les trois fils de Constantin. — Constantin le Jeune se déclare pour Athanase. — Sa lettre à l’Eglise d’Alexandrie. — Sa mort. — L’empire partagé entre Constans et Constantius. — Ce dernier est favorable aux ariens. — Mort d’Eusèbe de Cæsarée et d’Alexandre de Constantinople. — Paul élu par les orthodoxes et Macedonius élu par les ariens pour le siège de Constantinople. — Eusèbe de Nicomédie les supplante l’un et l’autre. — Athanase à Alexandrie. — Eusèbe et ses amis cherchent à avoir pour eux l’Occident et l’évêque de Rome. — Leurs envoyés à Rome.

— Concile d’Antioche dit *de la Dédicace.* — Athanase déposé de nouveau et remplacé par Grégoire sur le refus d’Eusèbe d’Emèse.— Athanase à Rome. —Mort d’Eusèbe. — Paul revient à Constantinople. — Constantius le fait exiler de nouveau. — Sédition à ce sujet et massacre d’Hermogène. — Paul à Rome. — L’évêque de Rome invite les eusébiens au concile de Rome. — Lettre de l’évêque de Rome en réponse à celle par laquelle les eusébiens avaient refusé de se rendre à son invitation. —Rétablissement d’Alhanase, de Paul et d’autres évêques déposés en Orient.—Paul retourne à Constantinople. — Canstantius le fait exiler et massacrer. — L’empereur Constans écrit à son frère pour la réunion d’un concile oriento-occidental. — Ce concile est convoqué à Sardique. — La plupart des Orientaux refusent de prendre part au concile et se réunissent à Philippopolis.

— Leurs lettres à tous les évêques et leurs excommunications. — Actes du concile de Sardique. — Canons de ce concile.

LIVRE II

I

L’arianisme eu Occident. — Euphratas de Cologne condamné ; sa réhabilitation. — Violences du parti arien en Orient. — Les évêques occidentaux réunis à Milan. — Ils condamnent Photinos, disciple de Marcellus. — Vincent de Capoue et Euphralas de Cologne délégués vers Constantius. — Intrigue infâme desariens à Antioche contre les délégués des Occidentaux.— Constantius se décide à rappeler Athanase. —Ses instances auprès du saint évêque d’Alexandrie. —Athanase pan d’Aquilée et se rend à Rome.—Lettre que l’évêque Julius lui remet pour l’Eglise d’Alexandrie. — Rétractation d’Ursace et de Valens à Milan, puis à Rome. — Voyage d’Athanase à travers l’Orient. — Son séjour à Antioche. — Il va à Jérusalem. - Synode des évêques de Palæstine et sa lettre à l’Eglise d’Alexandrie. — Il voit Apollinaire à Laodicée. — Il arrive à Alexandrie. — Etat de l’Eglise d’Egypte. — Développements de la vie monastique. —Etat de l’Eglise africaine. — Gratus de Carthage et son concile.

Révolution dans l’empire à la mort de Constans. — Divers tyrans. — Constantius à la tête de l’empire. —L’arianisme en Occident. — Conciles d’Arles et de Beziers. — Lucifer de Cagliari à Rome.— Liberius, évêquede Rome, se déclare en faveur d’Athanase, après l’avoir condamné. — Sa députation et sa lettre à Constantius. — Concile de Milan. — Evêques orthodoxes exilés. — Lettres de Liberius aux exilés, à Cæcilianus et à Osius.— Liberius devant Constantius. — Son exil. — Intrigues des ariens pour vaincre Osius. — Lettre d’Osius à Constantius. — Il est mandé à Sirmium. — Formules de foi dites de Sirmium. — Chute et repentir d’Osius. — Constantius à Rome. — II promet le retour de Liberius sous certaines conditions. — Liberius les accepte ; ses lettres aux Orientaux, à Ursace et Valens, à Vincent de Capoue. — Il souscrit à la deuxième formule de Sirmium. — Cette formule est envoyée aux évêques des Gaules. — Phæbadius d’Agen la réfute. — Les évêques gaulois la condamnent et en écrivent à Hilaire qui

leur répond par son livre *des Synodes.* —ConcilesdeRiminietde Seleucie.

— Chute de la plupart des évêques d'Orient et d’Occident. — Protestations des orthodoxes. — Ouvrages de saint Athanase, de saint Hilaire de Poitiers et de Lucifer de Cagliari contre Constantius. — Concile de Paris où l’arianisme est condamné. — Mort de Constantius. —Julien l’Apostat, empereur.

II

Julien l’Apostat ; scs études, son penchant pour l’idolâtrie, son caractère.—

Il est proclamé Auguste dans la Gaule ; il marche contre Constantius.—

A la mort de cet empereur, il est reconnu pour Auguste partout l’empire.

— Son séjour à Constantinople. — L'idolâtrie y est officiellement établie.

— Fausse tolérance de Julien. — Sa lettre au peuple d’Alexandrie. —Rappel des évêques orthodoxes et motifs de cette mesure. — Eusêbe de Verceil et Lucifer de Cagliari travaillent pour l’orthodoxie avant de quitter l’Orient.

— Lucifer à Antioche. — Meletios et Paulinus. — Eusèbe à Alexandrie ; ses relations avec Athanase. — Proclamation de la divinité du Saint-Esprit au concile d'Alexandrie.— Eunomius et Macedonius ariens conséquents.—Etat de l’Eglise au point de vue de l’orthodoxie. — Julien renonce à sa fausse tolérance et exige de l’argent des chrétiens. — Athanase attaque le paganisme. — Réaction païenne dans tout l’empire. — Julien défend aux chrétiens d’étudier la littérature grecque. — Les Apollinaire et la littérature chrétienne. — Départ de Julien pour Antioche. — Violences pendant son voyage.

— Séjour à Antioche. — Persécutions. — Retour et nouvel exil d’Athanase.

— Troubles à Antioche et massacres en Palaestine. — Julien entreprend de rebâtir le temple de Daphné à Antioche et celui de Jérusalem pour les Juifs. — Un miracle empêche la reconstruction du dernier temple.

— Les chrétiens d’Antioche se moquent de Julien ; il leur répond par le *Misopogon ;* ses autres ouvrages. — Il quitte Antioche et marche contre les

Perses. — Il est tué dans un combat.

III

Etat intellectuel de l’Eglise après la mort de Constantin. — Doctrine, constitution, discipline, liturgie, d’après les Pères de cette époque. — Ecrivains orientaux. — Eglise d’Alexandrie. — Saint Athanase, ouvrages historiques, dogmatiques, exégétiques.

Eglise de Jérusalem. — Saint Cyrille ; ses catéchèses. — Opuscule.

Eglise asiatique. — Saint Basile de Cæsarée. — Ses ouvrages exégétiques, dogmatiques et ascétiques. — Sa liturgie. — Saint Grégoire le Théologien

— Ses discours. —Ses lettres. — Ses poèmes. — Amphilochios d’icône.

— Autres écrivains orientaux : Didymos d’Alexandrie ; Macarios d’Alexandrie, Macarios d’Ægypte et plusieurs autres écrivains. — Saint Ephrem d’Edesse.

Eglise occidentale : Julius, évêque de Rome. — Victorinus ; ses ouvrages contre les ariens. — Eusèbe de Verceil. — Phæbade d’Agen. — Saint Hilaire de Poitiers ; ses ouvrages exégétiques, dogmatiques, historiques. — Zenon, de Vérone. — Optatus, de Milève. — Damasus, évêque de Rome. — Ses lettres. — Ses poèmes. — Lucifer de Cagliari. — Pacianus de Barcelone.

— Les poètes Juvencus, Sedulius, Severus, Ausonius. — Saint Ambroise de Milan. — Ses ouvrages exégétiques, dogmatiques, ascétiques. — Autres écrivains occidentaux.

Ulphilas, apôtre de la race gothique ; ses travaux bibliques.

Mouvement intellectuel dans l’hérésie : Aeacius de Cæsarée en Palæstine, Auxentius de Milan et autres ariens. — Apollinaristes. — Priscillianistes.— Bonatistes.

IV

Jovianus empereur. — Sa lettre à Athanase et réponse du saint évêque. — Hypocrisie des Ariens. — Leur concile présidé par Meletios d’Antioche. — Leur déclaration orthodoxe. —· Mort de Jovianus. — Valentinianus empereur. — Il choisit pour collègue son frère Valens et lui confie l’Orient. Valentinianus à Milan. — L’évêque arien Auxentius. — Hilaire de Poitiers et Eusèbe de Verceil le combattent. — Valentinianus le croit orthodoxe et

se déclare pour lui. — Valens se déclare pour les ariens. — Les semi-ariens se réunissent à Lampsac. — Les députés du concile se mettent en communion avec les Occidentaux. — Lettres de communion que leur donnent Liberius, évêque de Rome, et les autres évêques d’Occident. — Mort de Liberius. — Damasus lui succède. — Le siège lui est disputé par Ursinus.

— Etat du siège de Rome à cette époque. — Les députés orientaux au concile de Thyane. — Mort d’Eudoxius, évêque arien de Constantinople. — Demophilos est élu par les ariens. — Les orthodoxes élisent Evagrius. — Persécutions de Valens contre les orthodoxes et les semi-ariens. — Triste état de l’Eglise orientale sous Valens. — L’Occident se déclare solennellement contre l’arianisme. — Concile de Rome. — Sa lettre aux évêques d’Ægypte et aux Orientaux. — Saint Athanase et saint Basile en relation avec les Occidentaux. — Mort de saint Athanase. — Son éloge par saint Grégoire le Théologien.

V

Etat de l’Eglise de Rome. —Les trois schismes, leurs assemblées et leurs évêques. — Damasus fait appel à la puissance impériale contre eux. — Indifférence de Damasus et des autres évêques occidentaux pour les orthodoxes d’Orient. — Pierre d’Alexandrie leur fait connaître les maux de son Eglise.

— Atrocités de Valens. — Saint Basile et les persécuteurs. —Valens obligé de respecter Basile et Grégoire le Théologien. — Relations de Basile avec l’Eglise d’Arménie et autres Eglises orientales. — Il se plaint des Occidentaux. — Ses lettres à Pierre d’Alexandrie et à Eusèbe de Samosate. — Sa lettre à Ambroise de Milan. — Episcopat d’Ambroise. — Il prend le parti de Damasus. — Concile de Rome en faveur de Damasus.

Mort de Valentinianus. — Les empereurs Valentinianus II et Gratianus. — Décrets de Gratianus en faveur du siège de Rome. — Mort de Valens.—Théodose, empereur d’Orient. — Lettre de saint Basile à Théodose.

Mort de Basile. — Grégoire le Théologien prononce son éloge funèbre. — Vie de Grégoire dans la solitude. — Ses lettres. — Grégoire le Théologien est appelé à Constantinople. — Ses luttes contre les ariens. — Maxime le Cynique ordonné irrégulièrement évêque de Constantinople. — Arrivée de Théodose dans cette ville. — Grégoire le Théologien acclamé évêque de Constantinople. — Convocation du deuxième concile œcuménique dans cette ville. — Grégoire le Théologien au concile. — Il abandonne son siège.

— Ses adieux. — Histoire, décrets et canons du deuxième concile œcuménique.